













SAINT
VINCENT DE PAUL

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Études sur la littérature contemporaine. — 1 volume grand in-18.

Pascal, sa vie et son caractère, ses écrits et son génie. — 2 vol. in-8°.

Les provinciales, ou les lettres écrites par Louis de Montalte a un provincial de ses amis et aux RR. PP. Jésuites, publiées sur la dernière édition revue par Pascal, avec les variantes des éditions précédentes, et leur réfutation, consistant en introductions et nombreuses notes historiques, littéraires, philosophiques et théologiques. — 2 volumes in-8°.

Des études et de l'enseignement des Jésuites, à l'époque de leur suppression (1750-1773), suivi de l'Examen général de l'histoire du pontificat de Clément XIV, du P. Theiner. — 1 volume in-8°.

L'Académie française et les académiciens, en cours de publication dans la *Bibliographie catholique.*

PARIS. — IMP. DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.





[illegible] — Alph. Leroy sc.

MADEMOISELLE LE GRAS

(LOUISE DE MARILLAC)

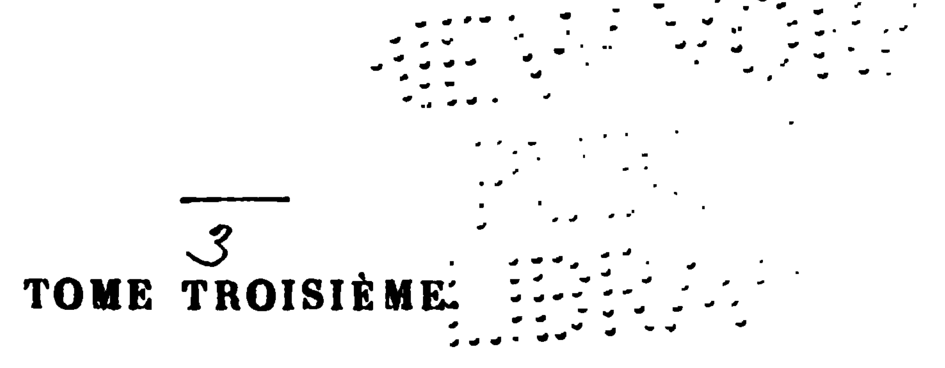
SAINT
VINCENT DE PAUL

SA VIE, SON TEMPS
SES ŒUVRES, SON INFLUENCE

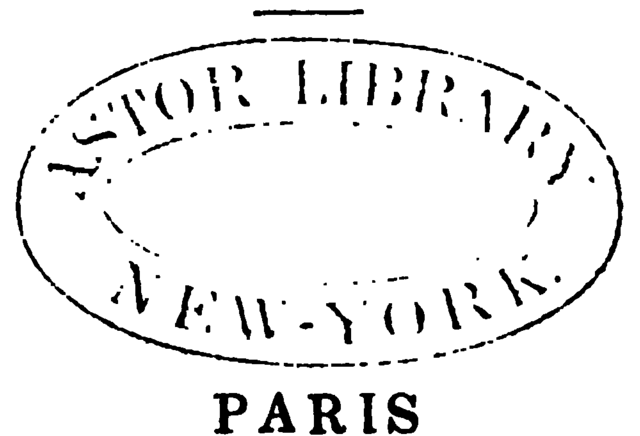
PAR

M. L'ABBÉ MAYNARD

Chanoine honoraire de Poitiers.



TOME TROISIÈME

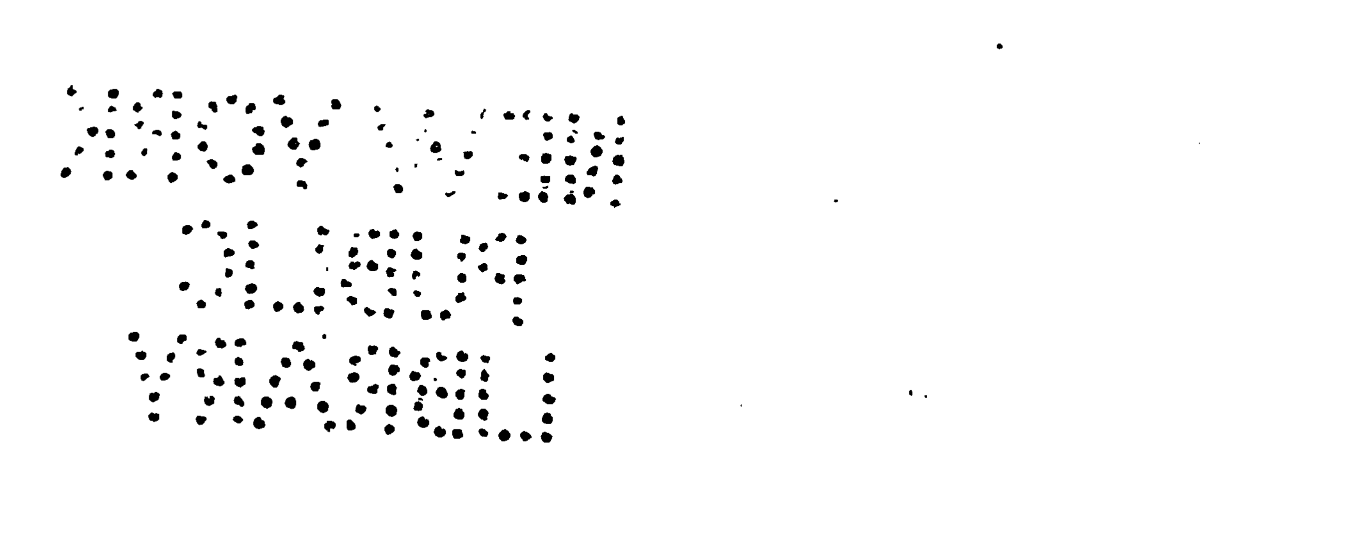


PARIS

AMBROISE BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES SAINTS-PÈRES, 66

1860



+ ce mercredy

Mon tres hono^re pere .

Permettés moy de tenir la plase dune pauvre honteuse qui vous prie pour lamour de dieu luy faire la charite de luy faire losmone dune petitte visite dont Iay grand besoing ne vous pouvant mander le subiect qui mempesche beaucoup de charite qui moblige de vous estre importune ne pouvant autrem^t estant par lordre de dieu

Mon tres honore pere

Sy vre charite pouvoit amoindrluy

vre tres humble serviate et pauvre fille L de Marillac

LIVRE VI

(SUITE)

CHAPITRE III

MISSIONS D'EUROPE

ARTICLE PREMIER. — *Missions d'Italie.*

I

Mission de Rome.

Vincent avait envoyé de bonne heure quelques-uns de ses prêtres à Rome pour y négocier la grande affaire de son Institut, comme il a été raconté au précédent volume. Parmi ceux dont le nom a survécu dans l'histoire, citons du Coudray, que nous y avons trouvé en 1634. Il fut remplacé en 1638 par Louis Le Breton, dont les travaux produisirent l'établissement de Rome. Dans l'intervalle de ses occupations diplomatiques, Le Breton, sur l'ordre de Vincent, commença dans la campagne romaine des missions qui seront plus bas rappelées. Dès lors Vincent songea à fixer ses prêtres au centre de la catholicité. Le 1er février 1640, il engagea Le Breton à travailler aussitôt à cet établissement, et à louer ou à acheter une petite maison de trois ou quatre mille livres, en quelque quartier de Rome que ce fût, voire dans un faubourg, puisque les règles de l'Institut interdisaient aux Missionnaires les actions publiques dans la ville. Il n'y mettait pour conditions que la salubrité du lieu, le voisinage du Vatican et la facilité de s'étendre avec le temps. Le

Breton trouva un palais! « C'est au-dessus de notre humilité et au delà de nos forces, » lui répondit Vincent le 26 février; et il revint à son premier dessein qui lui tenait à cœur, car, disait-il, « il est nécessaire que nous soyons habitués en ce lieu-là. » Il renonçait même au voisinage du Vatican, à la proximité d'une église : une petite chapelle pouvait provisoirement suffire, à moins qu'on ne dût être un jour employé aux ordinands : « Mais alors comme alors. » En attendant, la petite chapelle devait être sous le vocable de la Très-Sainte-Trinité, et la maison s'appeler de la *Mission* [1].

Cependant Urbain VIII, qui avait appris avec bonheur les travaux de Le Breton, hâta l'accomplissement du dessein de Vincent. Par une bulle du 11 juillet 1641, il autorisa l'établissement de la Mission à Rome, avec une mention fort honorable pour Le Breton [2]. Le 15 septembre suivant, Vincent annonçait en ces termes cette bonne nouvelle à Codoing, supérieur d'Annecy : « Sa Sainteté nous a permis de louer ou d'acheter une maison, d'y demeurer et d'y exercer nos fonctions à l'égard du peuple et des ecclésiastiques selon notre Institut, à la charge que nous dépendrons du cardinal grand vicaire, ou vice-gérant, à l'égard de nos fonctions qui regardent le prochain, et pour la discipline de la Compagnie du général d'icelle, et cette permission est donnée avec témoignage des fruits de M. Le Breton, que Dieu bénit beaucoup. »

Quelques jours après, le 17 octobre, Le Breton mourait épuisé du travail de ses missions dans le diocèse d'Ostie. Les religieux français du tiers ordre de Saint-François-d'Assise lui donnèrent une sépulture honorable dans leur église, en attendant qu'il fût transporté dans celle de Notre-Dame-des-Miracles. Le vice-gérant de Rome, le cardinal

1. Lettres des 1er et 26 février, et 1er juin 1641.
2. « ... Cognito etiam fructu Missionum quas Lud. Le Breton per castella et pastoritia tuguria hujus districtus (Romæ) de nostro mandato obierat. »

Barberini, neveu du Pape, et le cardinal Lanti, doyen du sacré collége, l'honorèrent de leurs larmes.

Cette mort était d'autant plus fâcheuse que l'affaire de l'établissement de Rome n'était pas encore terminée. Vincent, comme toujours, s'en remit à Dieu. « En perdant M. Le Breton, écrivait-il le 19 novembre à Codoing, nous avons beaucoup perdu selon le monde. Plusieurs me mandent des merveilles de ses travaux et des bénédictions que Notre-Seigneur y donnait : mais il me semble que ce saint homme fera pour nous plus au ciel qu'il n'eût fait sur la terre, et que si Dieu nous veut à Rome, il fera par ses prières réussir cet établissement, à moins que les péchés de Vincent, qui est le plus méchant de tous les hommes du monde, ne l'empêchent. »

Les mérites de Vincent, que son humilité transformait en péchés, joints aux prières de Le Breton, amenèrent bientôt la conclusion de l'affaire. Les successeurs de Le Breton s'établirent à Monte-Citorio, où est encore la Mission à Rome, et des dons généreux les aidèrent à y bâtir leur demeure. Le cardinal Durazzo, dont le nom reviendra si souvent dans l'histoire des missions de Gênes, y contribua par ses libéralités [1] ; et la duchesse d'Aiguillon surtout en fut la véritable fondatrice.

En l'année 1642, alors qu'elle cherchait par toutes sortes d'actes de charité à témoigner à Dieu sa reconnaissance pour le rétablissement, pourtant si peu durable, de la santé du cardinal son oncle, alors qu'elle venait de fonder, à cette intention, des missions dans son duché, elle voulut encore en dresser à Rome une sorte de monument, et par acte du 4 juillet 1642, désirant, disait-elle, « qu'il y ait dorénavant et à toujours des personnes expressément préposées pour adorer, louer, aimer et prier la Très-Sainte et adorable Trinité, et qui, par leurs bonnes œuvres, rendent éternellement en la terre des actions de grâces à Dieu » pour elle et

1. Voir la lettre de son neveu Marcel, cardinal Durazzo, à Clément XI.

son oncle, elle donna 30,000 livres à employer en rentes [1], à l'effet d'aider les Missionnaires à l'établissement et augmentation de leur église et maison de Rome, laquelle église serait dédiée à la Sainte-Trinité, ou au moins une chapelle; à la charge pour eux de faire à Rome leurs fonctions ordinaires, missions, ordinands, etc., et de célébrer des messes pour elle et le cardinal de Richelieu.

En 1643, le 2 mai, reconnaissant « le grand zèle et dévotion desdits prêtres de la Mission en l'exécution de la fondation par elle faite » l'année précédente, « pour honorer le sacerdoce éternel de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et l'amour qu'il a eu pour le salut des pauvres; et pour en quelque façon contribuer à ce que les ecclésiastiques soient instruits des choses nécessaires à leur état avant de prendre les saints ordres, et les peuples des choses nécessaires à leur salut, et qu'ils fassent une bonne confession générale de toute leur vie passée, » elle donna encore 50,000 livres destinées à acheter 5,000 livres de rente [2], à la charge de recevoir tous les ordinands aux quatre temps de l'année, et même *extra tempora*.

Le 16 juillet et le 18 septembre suivants, en considération des frais faits pour l'exécution et entretènement de la fondation, et voulant faire dire deux messes par jour à perpétuité pour le défunt cardinal et pour elle, « le tout pour honorer Notre-Seigneur Jésus-Christ comme Messie envoyé de son Père éternel en terre pour le salut des hommes, s'étant daigné revêtir de l'infirmité de l'homme par le mystère de l'Incarnation, » elle ajouta à ses dons précédents une somme nouvelle de 20,000 livres [3]. Enfin, par son testament du 29 juillet 1674 et du 9 avril 1675, elle légua sept autres mille livres au séminaire de Rome [4].

1. Une partie de cette somme fut employée à l'acquisition des coches et carrosses de Soissons.

2. Les 5,000 livres furent achetées sur les coches de Normandie.

3. Elles furent employées à l'achat d'une rente de 2,000 livres sur les coches de Normandie.

4. Voir ces actes, arch. impér., S, 6716.

Ces riches fondations, dont les beaux considérants ont été évidemment inspirés par Vincent de Paul, puisqu'ils expriment les objets particuliers de sa dévotion, mirent la Mission de Rome en état de se livrer à tous ses exercices.

Elle avait commencé, vers 1638, avons-nous dit, par des Missions dans la campagne romaine. On connaît la campagne romaine, sa solitude peuplée seulement de souvenirs, ou, pendant l'hiver, des troupeaux que l'on conduit dans ses abondants pâturages. Sans demeure fixe, les pâtres y mènent une vie toute primitive et nomade. Ils errent tout le jour, et le soir, après avoir parqué leurs troupeaux, ils s'entassent dix ou douze dans des cabanes portatives. Sans Dieu et sans loi, au moins pendant six mois de l'année, sans secours religieux, ils partagent, à tous égards, la vie bestiale de leurs troupeaux : tout va bien pour eux quand le troupeau va bien.

C'est à cette espèce d'hommes que Le Breton et les premiers Missionnaires de Vincent voulurent, sur son ordre, consacrer les prémices de leur apostolat en Italie. Comment les atteindre et les assembler? C'était impossible le jour; mais, le soir, ne pouvait-on pas faire autant de missions que de cabanes? Ils le tentèrent. « Nous ne vous demandons rien, dirent-ils aux pâtres; nous ne voulons que vous rendre service. Trouvez bon que nous passions la nuit auprès de vous, car nous avons à vous entretenir de votre plus grande affaire, de votre salut éternel; du reste, nous prendrons le moins possible sur votre sommeil. »

La proposition acceptée, les prêtres ouvrirent aussitôt leur singulière mission. Pendant que ces pauvres gens apprêtaient leur souper, ils les entretenaient des grandes vérités et des pratiques essentielles de la religion; après quoi, on faisait en commun la prière du soir; puis on s'arrangeait pour passer le reste de la nuit, les pâtres dans leurs huttes, les Missionnaires à la belle étoile, sur

quelques peaux de brebis, et souvent sur la terre nue.

Ainsi faisaient les Missionnaires pendant plusieurs jours, quelquefois pendant tout un carême. Une cabane suffisamment instruite et réconciliée à Dieu par la confession générale, ils passaient à une autre, puis à une autre encore; et quand ils les avaient toutes parcourues, ils en réunissaient les pâtres dans la chapelle la plus voisine, leur disaient la messe, leur adressaient une dernière exhortation et les admettaient à la sainte table. Ces pauvres gens s'en retournaient ensuite chantant les louanges de Dieu : on eût dit des bergers revenant d'adorer le Sauveur dans sa crèche.

Tout en continuant à évangéliser ces premiers appelés du Dieu de Bethléem que personne ne disputait à leur zèle, les Missionnaires se répandirent dans les bourgs voisins de Rome et gravirent jusqu'aux sommets de l'Apennin, ayant beaucoup à souffrir de l'ignorance et des désordres des peuples, quelquefois de la jalousie des curés qui les regardaient comme des espions chargés d'observer leur conduite, mais triomphant de tous les obstacles, à force d'humilité, de désintéressement, de patience et de persévérance. Ici, par leur fermeté dans la prédication et au saint tribunal, ils faisaient cesser l'usage de liaisons dangereuses, bientôt coupables, parmi la jeunesse des deux sexes; là, la Providence, à la fois terrible et miséricordieuse, semblait leur venir en aide pour ramener les prêtres débordés, lorsque l'un d'eux, après s'être vanté publiquement de n'avoir pas assisté à un seul des exercices de la Mission, tombait sous le poignard d'un autre malheureux prêtre.

Ainsi débutèrent les fils de Vincent de Paul, et par ces humbles travaux ils s'attirèrent la bénédiction de Dieu et la confiance des hommes. L'un d'eux, pour se rendre ceux-ci favorables, avait eu la pensée de commencer les Missions par les terres des cardinaux.

« O Jésus! Monsieur, lui répondit Vincent à qui il l'avait communiquée, Dieu nous garde de faire jamais aucune

chose par des vues si basses! Sa divine bonté demande de nous que nous ne fassions jamais du bien en aucun lieu pour nous rendre considérables, mais que nous la regardions toujours directement, immédiatement et sans milieu en toutes nos actions. Cela me donne occasion de vous demander deux choses, prosterné en esprit à vos pieds, et pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ : la première, que vous fuyiez, autant qu'il vous sera possible, de paraître; et la seconde, que vous ne fassiez jamais rien par respect humain. Selon cela, il est juste en toute manière que vous honoriez pour quelque temps la vie cachée de Notre-Seigneur; il y a quelque trésor renfermé là-dedans, puisque le Fils de Dieu a demeuré trente ans sur la terre comme un pauvre artisan, avant que de se manifester. Il bénit aussi toujours beaucoup mieux les commencements humbles, que ceux qui ont de l'éclat. Vous me direz peut-être : Quel sentiment aura de nous cette cour, et que dira-t-on de nous à Paris? Laissez, Monsieur, penser et dire tout ce qu'on voudra, et assurez-vous que les maximes de Jésus-Christ et les exemples de sa vie ne portent point à faux; qu'elles donnent leur fruit en leur temps; que ce qui ne leur est pas conforme est vain, et que tout réussit mal à celui qui agit dans les maximes contraires. Telle est ma foi, et telle est mon expérience. Au nom de Dieu, Monsieur, tenez cela pour infaillible, et vous cachez très-bien[1]. »

Infaillible était la pensée de Vincent, infaillible sa prédiction. En effet, plus touchés de ces débuts si humbles et si chrétiens, qu'ils ne l'eussent été d'un apostolat de courtisans, tous les évêques des États romains appelèrent bien-

1. A Rome, comme partout ailleurs, le détachement de Vincent fut le même jusqu'au bout et en toutes circonstances. Le 25 mars 1656, alors que la Mission n'avait pas encore de demeure fixe et assurée à Rome, il écrivait à Edme Jolly : « Je vois le grand besoin que vous avez d'un logement à Rome; mais je le vois toujours à travers la maxime de Notre-Seigneur, qui n'eut jamais aucune maison et n'en voulut pas avoir. »

tôt les Missionnaires dans leurs diocèses. En 1651, le cardinal Spada remercia Vincent des services qu'il en avait reçus dans sa ville et dans tout son diocèse d'Albano. — En 1653, ils se mettaient aux ordres du cardinal Brancaccio, évêque de Viterbe ; en 1657, ils évangélisaient le diocèse de Palestrina. Partout c'étaient des restitutions merveilleuses, dépassant quelquefois au quadruple la somme primitivement due ; c'étaient des écoles fondées, des monts-de-piété établis de toutes parts, greniers où le pauvre d'Italie trouve en tout temps des ressources assurées ; c'étaient des protecteurs des pauvres, institués pour les défendre contre les exactions des fermiers du seigneur, pour garder leurs meubles, auparavant saisis pour toujours, et les leur rendre après payement, pour empêcher qu'on ne les soumît à des contributions injustes ; c'étaient surtout, dans ce pays des haines et des vengeances contagieuses et héréditaires, des réconciliations héroïquement chrétiennes. Il suffisait qu'un Missionnaire, avant la communion, rappelât le précepte de l'Évangile : « Si offrant votre don à l'autel, vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez votre don et allez d'abord vous réconcilier avec lui, » pour qu'aussitôt, à l'église, dans une procession, sur les places publiques, les ennemis se jetassent dans les bras les uns des autres. Le père pardonnait au meurtrier de son fils, la veuve à l'assassin de son époux ; bien plus, la victime allait jusqu'à se jeter aux pieds du bourreau, et lui demandait en quelque sorte pardon au lieu de faire simplement grâce. Dans certains lieux, ces réconciliations devenaient saintement épidémiques, comme cruellement l'avaient été les haines. Que devaient-elles être, en effet, lorsque, dans tel bourg de quelques milliers d'âmes, on comptait en trois ans jusqu'à soixante-dix meurtres ? Dans les lettres des Missionnaires, d'où tous ces détails sont tirés, on retrouve à chaque instant l'histoire des Montaigu et des Capulet, immortalisée par la poésie. Presque dans chaque village les deux plus puissantes familles étaient divisées par des

haines mortelles. Un membre était-il tué ou blessé, que la vengeance aussitôt s'immolait dix victimes innocentes, et menaçait de ne s'éteindre que dans le sang de la famille entière. Féroce et armée en guerre, elle échappait le jour à la justice en errant dans la campagne, et ne rentrait que le soir pour poursuivre le cours de ses sanglantes exécutions.

Mais, inaccessible à la justice, elle ne l'était pas à la miséricorde. Un Missionnaire réussit à découvrir dans sa retraite un de ces hommes de sang, et au nom de Jésus-Christ, il lui ordonna de déposer les armes et de faire la paix. Au nom qui fait tout fléchir jusque dans les enfers, le meurtrier tomba à genoux, et levant au ciel des yeux mouillés de larmes : « Je promets la paix, s'écria-t-il, à Dieu et à votre révérence. » Hélas! le lendemain, le démon sanguinaire avait repris cet homme, et les négociations pacifiques étaient rompues. Le Missionnaire revint à la charge, et, cette fois, la paix fut conclue à la face de l'autel. « Je veux, dit un vieillard à un jeune homme de la famille ennemie, je veux désormais vous regarder et vous aimer comme mon fils. — Et moi, répondit le jeune homme, vous aimer et vous honorer comme mon père. »

Coup plus prodigieux de la grâce! les prêtres scandaleux eux-mêmes faisaient des conversions publiques. A la fin d'une prédication, l'un d'eux s'avança vers le grand autel, et, prosterné la face contre terre, il demanda pardon à Dieu et au peuple de sa vie licencieuse. Aussitôt, d'un bout de l'église à l'autre, les cris de « miséricorde, miséricorde! » partis de la bouche du prêtre et de la bouche du peuple, se firent écho, montèrent au ciel et ramenèrent la grâce d'une conversion générale sur la terre.

Tels seraient, si nous pouvions les raconter, les résultats de plus de deux cents Missions faites dans le voisinage de Rome pendant la vie de Vincent de Paul. A ces nouvelles, Vincent écrivait au supérieur Edme Jolly, le 25 janvier 1658, fête de la conversion de saint Paul et jour anniversaire de

la fondation de la Mission : « Je rends grâces à Dieu de la bénédiction qu'il donne à vos travaux. Le tendre sentiment que M. le cardinal de Bagny a témoigné des fruits qu'ils font me donne sujet de craindre pour moi qui suis si insensible, que rien ne me touche. Je prie Dieu de me rendre participant de la piété de ce bon seigneur, et de vouloir continuer à vos ouvriers les forces du corps et les grâces de l'esprit dont ils ont besoin pour leur emploi, et surtout la vue de leur propre infirmité, pour s'humilier beaucoup dans les biens qu'il plaît à Dieu de faire par eux. Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne soyez le premier à lui en rapporter la gloire, et à vous imputer les fautes qu'ils y font. »

Ces travaux, ces succès, ne furent troublés, pendant ces longues années, que par deux épreuves, l'une venue de la politique, l'autre d'une peste qui ravagea toute l'Italie.

Arrêté au Louvre et conduit à Vincennes, le cardinal de Retz avait été, sur sa demande, transféré au château de Nantes, après avoir abdiqué son titre d'archevêque de Paris, dont la mort de son oncle (21 mars 1654) venait de le mettre en possession. Là, par la connivence du maréchal de La Meilleraye, son gardien et son parent, avec le concours de son frère le duc de Retz et de ses plus intimes amis, il se fit descendre par une corde du haut d'un bastion sur le sable de la rivière, s'enfuit, révoqua sa démission et se réfugia à Rome, « auprès de son juge, » disait-il, d'où il adressa au roi, à la reine, aux prélats du royaume, toute sorte de lettres et de circulaires. Irrité, le roi voulut lui faire faire son procès à Rome comme en France, procès qui fut suspendu à Rome par la mort d'Innocent X. A peine Alexandre VII eut-il été élu, que le roi renouvela à tous ses sujets, ecclésiastiques et autres, la défense d'avoir aucun commerce avec le cardinal et de demeurer plus longtemps auprès de lui. Puis il ordonna la reprise des poursuites que Rome n'était pas disposée à seconder pour sa part, nous

l'allons voir, parce qu'elles violaient l'immunité ecclésiastique.

Fils du général des galères, élève de Vincent de Paul, Retz, même au milieu de ses intrigues et de ses escapades politiques, galantes, religieuses, s'était toujours montré le protecteur de Saint-Lazare, et Saint-Lazare, reconnaissant comme son fondateur, était porté à soutenir Retz dans sa disgrâce. Vincent de Paul, sans argent dans l'état où étaient alors sa Compagnie et la France, emprunta 300 pistoles pour le soulager. Retz, qui connaissait la fâcheuse situation de Saint-Lazare, ayant refusé de les accepter, on lui offrit au moins des services personnels. Les Missionnaires de Rome reçurent donc dans leur maison le proscrit; mais sur quel ordre, dans des circonstances combien atténuantes, et avec quel dommage pour eux, c'est ce que va nous apprendre une lettre de Vincent écrite à Ozenne, à Gênes, le 12 mars 1655 : « Notre maison de Rome est dans un état souffrant, ainsi que vous avez appris par la Gazette de cette cour-là; c'est pour avoir reçu chez elle Monseigneur le cardinal de Retz, par commandement du pape, avant que d'avoir connaissance de la défense que le roi avait faite de le communiquer, lequel ayant trouvé mauvais cet acte d'obéissance vers Sa Sainteté et de reconnaissance vers notre archevêque et bienfaiteur, a fait faire commandement à M. Berthe et à nos prêtres français de sortir de Rome et de s'en revenir en France, comme ils ont fait; en sorte que le même M. Berthe est maintenant en France ou sur le point d'y arriver, par pure obéissance. Il en arrivera ce qu'il plaira à Dieu; mais il vaut mieux tout perdre que de perdre la vertu de reconnaissance. »

Les Missionnaires français ne purent retourner à Rome que l'année suivante, lorsque le cardinal de Retz en partit (juin) pour reprendre le cours de ses aventures. Ils allaient s'y trouver en lutte, non plus contre la puissance ombrageuse de Louis XIV, mais contre la peste qui, au moins, ne les devait enlever à leurs travaux que pour leur en donner

au ciel la récompense. La contagion fut bientôt telle à Rome, et dans d'autres villes d'Italie, qu'elle y fit vaquer tous les tribunaux, mais non les chaires ni les confessionnaux des fils de Vincent de Paul. Loin de là, ils prièrent leur père de trouver bon qu'ils se sacrifiassent au service des pestiférés, les supérieurs en tête de leurs troupes. Consolé et ravi d'un tel dévouement, Vincent de Paul leur prescrivit d'abord les précautions dont leur zèle ardent ne se serait pas muni; puis il défendit aux supérieurs de s'exposer, si ce n'est au défaut de leurs confrères et sur l'ordre des évêques.

Mais comme nous devons retrouver la peste plus cruelle encore à Gênes, où la suite du récit nous conduira bientôt, il sera temps alors de reprendre ces faits.

Pendant leurs missions dans la campagne romaine et les États de l'Église, les Missionnaires s'occupaient à Rome même de la sanctification du clergé. Dès 1643, un certain nombre d'ecclésiastiques allèrent d'eux-mêmes se préparer aux saints ordres dans leur maison de Monte-Citorio. Bientôt, soit diminution de zèle chez les jeunes ecclésiastiques, soit opposition des parents dont plusieurs voyaient avec peine qu'on eût détourné leurs fils d'un état auquel ils n'étaient pas appelés, le mouvement se ralentit. Mais le cardinal-vicaire, témoin des fruits déjà opérés par les exercices des ordinands, enjoignit, par un mandement, à tous ceux qui aspiraient aux ordres sacrés, de faire la retraite de dix jours chez les prêtres de la Mission, et Alexandre VII, informé des heureux résultats de cette préparation, confirma le mandement du cardinal-vicaire et fit de ces saints exercices une condition indispensable de la réception des ordres. La retraite des ordinands passa donc en usage et en honneur à Rome. Alors, soit jalousie, soit émulation, une communauté religieuse, voyant avec peine tous les ordinands dirigés par le Pape sur Monte-Citorio, voulut ou les attirer chez elle ou en partager la direction avec les Missionnaires; mais le Pape maintint ses premières dispositions. Vincent prit, comme toujours, l'affaire sous son bon côté, et il écri-

vit : « Il s'est trouvé une Compagnie à Rome, qui, voyant que le Pape envoyait les ordinands aux pauvres prêtres de la Mission, comme on a fait à Paris, a demandé qu'on les lui envoyât à elle, s'offrant de leur faire faire ces exercices, ce qu'elle aurait fait sans doute avec succès, si Sa Sainteté l'avait jugé à propos. Il y a sujet de louer Dieu du zèle qu'il excite en plusieurs pour l'avancement de sa gloire et le salut des âmes. » Il est impossible de savoir toute la vérité au sujet de cette opposition, sur laquelle heureusement les détails nous manquent. Toujours est-il que le cardinal-vicaire rejeta la proposition rivale, et que le Pape fit publier un nouveau bref, par lequel il approuvait et confirmait de son propre mouvement tout ce qu'il avait d'abord statué ; et allant plus loin encore, il obligea, sous peine de suspense, non-seulement les sujets de la ville de Rome, mais encore ceux des six évêchés suburbicaires qui voudraient être ordonnés dans leurs diocèses, de faire la retraite des dix jours à Monte-Citorio avant de prendre les saints ordres, se réservant à lui seul le droit de dispense, dont il n'usa jamais tout le temps de son pontificat, même lorsqu'il admettait à recevoir les ordres hors des temps ordinaires. Innocent XI confirma par des lettres circulaires les ordonnances d'Alexandre VII, et Innocent XII voulut même qu'on refusât ou qu'on retirât le pouvoir de confesser à tous ceux qui, préalablement, n'auraient pas fait pendant huit jours les exercices spirituels dans la maison des Missionnaires. Innocent XII ordonna de plus les mêmes exercices tous les trois ans pour les curés de Rome, et tous les ans pour leurs vicaires. Quant aux ecclésiastiques sans emploi ou à bénéfices simples, il les exhorta vivement à recourir aussi à cette source de grâce sacerdotale.

Alexandre VII avait témoigné plus expressément encore son estime aux Missionnaires. Après avoir forcé leur supérieur Edme Jolly à faire des missions dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, il voulut lui confier l'éducation des écoliers de la Propagande, et, dans ce dessein, lui donner la direc-

tion d'un séminaire. Vincent, qui en fut informé par le nonce, y vit des chances de succès, car les sujets ne devaient pas manquer, attirés par le séjour de Rome. Mais il voyait des inconvénients à ce que le séminaire fût confié à la Compagnie, *à cause de la nationalité :* les Français, disait-il, se reposeraient sur la protection du roi, et les autres nations seraient jalouses [1]. Ses objections devinrent plus fortes, lorsqu'on parla de loger le séminaire au palais même de Saint-Jean-de-Latran, lieu qui n'allait pas à la modestie de sa congrégation ; et pour y consentir, il lui aurait fallu la certitude d'un grand bien et l'ordre du Pape [2]. Le projet n'eut pas de suite.

Du reste, les exercices des ordinands produisirent à Rome leurs fruits accoutumés. Il en devait être ainsi, puisque là, comme ailleurs, on n'avait rien fait pour s'ingérer dans cette œuvre, qu'on ne savait pas même quel en était le promoteur, et que, par conséquent, suivant l'expression de Vincent de Paul, Dieu, qui l'avait commencée, s'était en quelque sorte engagé à la conduire à bonne fin. D'un autre côté, on y suivait les mêmes règlements qu'à Paris, et on devait arriver aux mêmes résultats.

La retraite et l'ordination de 1659 furent particulièrement fructueuses, et Vincent, dans son humilité, en renvoya l'honneur et le mérite aux deux frères de Chandenier qui se trouvaient alors à Rome. Il écrivit à d'Horgny le 11 janvier 1660 : « Il a plu à Dieu et à notre saint-père le Pape d'envoyer les ordinands aux pauvres *gueux* de la Mission de Rome aux Quatre-Temps derniers. MM. les abbés de Chandenier s'y sont trouvés par une providence spéciale de Dieu, qui a voulu édifier par leur modestie, leur piété, leur recueillement et les autres vertus qu'ils pratiquent. » Ces deux ecclésiastiques, d'un si grand nom et d'une vertu plus grande encore, édifièrent, en effet, beaucoup les ordi-

1. Lettre à Jolly, du 16 novembre 1657.
2. Lettres au même, des 21 et 28 décembre.

nands. L'aîné célébrait tous les jours la grand'messe en leur présence avec sa dévotion et sa dignité ordinaires, et son frère lui servait humblement de thuriféraire ou d'acolyte. On voulut imiter de tels exemples, et la retraite se passa si bien, que le Pape, bientôt informé, en témoigna sa satisfaction en plein consistoire. Le supérieur de la Mission de Rome, sur le rapport que lui en fit le cardinal de Sainte-Croix, se hâta d'en donner avis à Vincent de Paul.

Ces exercices furent bientôt célèbres. Des prélats, des cardinaux, des généraux d'ordres venaient en écouter les entretiens, ou les donnaient eux-mêmes, comme en France : par exemple, le cardinal Barbarigo, évêque de Bergame, et les cardinaux Albici et de Sainte-Croix ; les ecclésiastiques de la plus grande naissance se faisaient honneur d'y prendre part ; les étrangers eux-mêmes demandaient à y être admis, entre autres, un gentilhomme espagnol, du diocèse de Placensia, dont l'évêque était alors à Rome en qualité d'ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne. Ce jeune homme, frappé jusqu'au fond de l'âme, fit à son évêque, au sortir de l'ordination, un récit tellement ému de ces retraites, que l'évêque manda aussitôt le supérieur de Monte-Citorio pour en conférer avec lui. Plein de zèle, ne craignant pas de faire lui-même dans son diocèse toutes les fonctions d'un Missionnaire, ce prélat voulait travailler encore à former de bons ecclésiastiques, et cette institution nouvelle lui paraissait très-propre à ce dessein. Aussi demanda-t-il au supérieur si, à son retour en Espagne, on ne pourrait pas lui donner quelques Missionnaires, pour y faire les mêmes exercices qu'à Rome.

A cette nouvelle, Vincent de Paul, si éloigné d'étendre sa congrégation par les moyens humains, craignit que ses prêtres n'eussent suggéré une telle pensée à l'évêque de Placensia, et il leur écrivit pour leur défendre toute démarche sur ce point. Il n'en était rien cependant, et depuis leur conférence, les Missionnaires n'étaient pas même retournés au palais de l'Ambassade. Mais l'évêque espagnol

n'en tint pas moins à son projet. Dès la prochaine ordination, il voulut suivre tous les exercices, il en prit un plan et des mémoires qu'il envoya dans son diocèse avec ordre de s'y conformer aussitôt, en attendant qu'il en fît lui-même, à son retour en Espagne, une plus rigoureuse application.

De bonne heure, quelques évêques d'Espagne avaient demandé des Missionnaires, comme on le voit par diverses lettres de saint Vincent à Jolly, supérieur de la Mission de Rome. « On va avoir besoin de quelques sujets convenables pour l'Espagne, » lui écrivit-il un jour. Et le 29 novembre 1658 : « Il ne paraît pas que la volonté de Dieu soit qu'on accède au désir manifesté par son Em. le cardinal archevêque de Tolède, qui désire qu'on lui envoie quelques prêtres de la congrégation. » Enfin, le 2 avril 1660, à l'occasion de l'évêque de Placensia : « En cas qu'il montrât quelque désir de se servir de nos prêtres, il ne faut donner aucune espérance, ni non plus lui ôter l'affection qu'il a pour nous. »

La Compagnie ne fut introduite en Espagne qu'en 1704, par un archidiacre de Barcelone qui l'avait vue à l'œuvre à Rome, et lui procura un établissement pour Missions et pour retraites. A Barcelone fut aussi fondé un séminaire interne d'où sortirent les fondateurs des autres maisons d'Espagne. Il y en eut bientôt cinq, qui dépendirent d'abord de la province de Rome, puis de celle de Lombardie, jusqu'à ce que l'Espagne formât une province particulière. La Compagnie ne s'occupa d'abord en Espagne ni de séminaires ni de paroisses, mais seulement de Missions, d'exercices des ordinands et de retraites spirituelles. Pendant la Révolution, la Mission d'Espagne accorda à sa mère et à sa sœur de France, une chrétienne hospitalité que celle-ci lui rendit en 1835. — Troublée par les guerres napoléoniennes au commencement de ce siècle, elle reprit ses progrès à la paix, et elle compta bientôt deux maisons nouvelles, à Badajoz et à Valence. En 1828, une huitième maison fut fondée à Madrid pour la direction des Filles de la Charité, jusqu'alors

dirigées par des prêtres étrangers. La maison de Madrid fut dès lors le séjour du visiteur, qui résidait auparavant à Barcelone; et avec la direction des Filles de la Charité et les fonctions ordinaires de la Compagnie, elle cumula les travaux d'un second séminaire interne. En 1835, la Mission d'Espagne fut enveloppée dans la suppression générale des communautés religieuses, et ses biens furent confisqués. Ses prêtres se dispersèrent dans les différentes maisons de la Compagnie; la plupart vinrent en France; quelques-uns restèrent à Madrid pour la direction des Filles de la Charité, qui, elles, s'étendaient au milieu des désastres publics. Les Missionnaires furent rétablis en Espagne par le concordat de 1851. En 1855, un projet de schisme, favorisé par un gouvernement révolutionnaire, suspendit leurs progrès; mais, rejeté par Rome, comme il était arrivé déjà en Italie vers 1707, étouffé par une visite du supérieur général, il ne put empêcher que la Congrégation ne reprît en Espagne ses progrès interrompus. — Également établie dans les îles de Mayorque, de Minorque et îles adjacentes, en 1736, la Congrégation avait été supprimée en 1836; mais sa maison de Palma, qui, pendant dix-sept ans, avait servi d'asile à tous les religieux bannis de l'Espagne, lui fut restituée en 1853. Outre la maison de Palma, la Congrégation possède aujourd'hui un établissement à Madrid, séminaire interne et maison de Missions et de retraites (1852), et un séminaire à Badajoz (1859).

C'est ainsi que les exercices des ordinands s'introduisirent en Espagne. Ils se répandirent de plus en plus en Italie.

En 1697, une seconde maison se fonda à Rome, la maison de Saint-Jean-et-Saint-Paul. D'autres s'établirent successivement dans les États pontificaux : à Pérouse (1680); à Macerata (1686); à Ferrare (1694); à Fermo (1704); à Forli (1709); à Tivoli (1729); à Bologne (1733); à Sonbiaco (1764). Toutes les maisons de la province romaine furent supprimées par les Français maîtres de Rome, sauf celle

de Monte-Citorio, qui fut maintenue pour l'éducation et l'instruction des élèves de la Propagande; mais toutes, moins celles de Forli et de Sonbiaco, furent rétablies au retour de la papauté dans ses États en 1815. La maison de Saint-Jean-et-Saint-Paul, à Rome, a été remplacée par celle de Saint-Sylvestre, aujourd'hui séminaire interne de la Congrégation. Missions, retraites, conférences ecclésiastiques, tels sont les emplois ordinaires de chacun de ces établissements.

Du vivant de saint Vincent de Paul, un grand nombre de prélats italiens établirent encore les exercices des ordinands dans leurs diocèses, entre autres le cardinal Barbarigo, cet évêque vénitien déjà nommé. Cependant il fallut attendre un siècle encore pour que la Mission eût un établissement fixe dans les États de Venise. En 1750, une Mission faite avec grand succès à Murato, diocèse de Torcello, près de Venise, donna au cardinal Delfino, patriarche d'Aquilée, la pensée d'établir la Compagnie à Udine. Le Sénat vénitien, ordinairement si opposé à tout nouvel établissement, vota celui-ci à l'unanimité, et la population entière voulut concourir à la construction des bâtiments qui lui étaient destinés. Grands et peuple eurent à s'applaudir d'avoir favorisé un établissement qui, jusqu'à sa suppression en 1810, lors de l'invasion française, produisit des fruits de salut dans tout le patriarcat d'Aquilée.

II

Mission de Gênes.

De tous les prélats d'Italie, contemporains de Vincent de Paul, qui s'empressèrent d'appeler ses enfants, le plus mémorable est le cardinal Durazzo, archevêque de Gênes.

Le cardinal Durazzo, appartenant à une famille illustre qui a donné plusieurs doges à la république et plusieurs prélats à l'Église, attendait des Missionnaires de France, lorsqu'un de ceux de Rome passa par Gênes pour retourner à Paris. Par

avancement d'hoirie, le pieux archevêque le prit en quelque sorte à la volée, le mit aussitôt à l'œuvre, puis il écrivit à Vincent, en août 1645 : « Je me suis servi de son ministère en divers lieux de mon diocèse, et il y a travaillé avec grand fruit et bénédiction pour le service de Dieu, pour le salut des âmes et pour ma satisfaction particulière. J'ai consenti à son départ, parce que vous nous envoyez d'autres prêtres pour continuer ce qu'il a si heureusement commencé. Il y a apparence d'établir un si pieux institut à la plus grande gloire de sa divine Majesté. »

Cette même année 1645, les Missionnaires promis arrivèrent en effet; mais ils travaillèrent deux ans avant d'avoir à Gênes un établissement fixe. Ce ne fut que vers la fin de 1647 que le cardinal Durazzo, avec le concours de Baliano, Raggio et Jean-Christophe Monza, trois prêtres sortis de la première noblesse génoise, put enfin leur donner une maison à Gênes. Dès lors, ils embrassèrent tous leurs exercices avec une telle continuité et une telle ardeur, que Vincent, si ennemi pourtant de l'inaction, craignit qu'ils ne succombassent et qu'il leur écrivit de se modérer. Mais comment eussent-il fait, alors que le cardinal, avec la santé la plus frêle, leur donnait lui-même l'exemple? Il s'associait à leurs Missions comme l'un d'eux, entrait dans toutes leurs pratiques et suivait à la lettre leur règlement : au point qu'un jour, étant à table avec eux et quelques gentilshommes, et un seigneur du voisinage lui ayant envoyé un présent : « Non, répondit-il, les Missionnaires ont pour règle de ne rien recevoir pendant le cours de leurs Missions. »

Sous la conduite et sous les yeux d'un tel chef, de quoi n'étaient pas capables les Missionnaires? Des paroisses divisées comme de petits États en guerre étaient désarmées par ces ministres de paix; les célèbres *banditi* eux-mêmes, que le grand justicier Sixte V n'avait pu entièrement exterminer de l'Italie, renonçaient au pillage et au stylet, pendant que le père leur pardonnait l'assassinat de son fils,

le fils de son père. Des confréries de Charité étaient fondées dans des villages avec l'obole du pauvre; ailleurs, on établissait une Compagnie dont l'emploi était d'enseigner aux ignorants les prières essentielles et les principes de la foi, et d'aller par la paroisse chercher les enfants pour les amener au catéchisme. Car l'ignorance était grande parmi ces populations, et quand les confessions, ce qui arrivait presque toujours, étaient nombreuses, deux jeunes ecclésiastiques devaient faire un examen préalable, délivrer à ceux qui étaient suffisamment instruits un billet d'admission au saint tribunal, et écarter les autres.

Vincent, à Saint-Lazare, racontait les vertus et les travaux des Missionnaires de Gênes : « d'où vous voyez, Monsieur, écrivait-il au supérieur Blatiron, que le miel de votre ruche s'écoule jusque dans cette maison, et sert à la nourriture de ses enfants. » Il le nourrissait lui-même de ses encouragements et de ses saintes félicitations; il lui avait écrit le 12 septembre 1647 : « Je ne pense jamais à vous ni à ceux qui sont avec vous qu'avec beaucoup de consolation. Vous désirez tous d'être entièrement à Dieu, et Dieu vous désire tous pour lui-même. Il vous a choisis pour lui rendre les premiers services de la Compagnie dans le lieu où vous êtes; et pour cela, sans doute, il vous donnera des grâces toutes particulières, qui serviront comme de fondement à toutes celles qu'il fera jamais à cette nouvelle maison. Cela étant, quelle reconnaissance ne devez-vous pas à sa divine Providence? Quelle confiance ne devez-vous pas avoir en sa protection? Mais quelle doit être votre humilité, votre union, votre douceur les uns pour les autres! » Et alors, entrant dans un saint transport, et se prosternant avec eux aux pieds de la divine bonté : « O Dieu! s'écrie-t-il, ô mon Seigneur! soyez le lien de leurs cœurs! Faites éclore tant de saintes affections dont vous y avez mis le germe! Donnez l'accroissement aux fruits de leurs travaux, afin que les enfants de votre Église en puissent être nourris! Arrosez de vos bénédictions cet établissement, comme une nouvelle plante!

Fortifiez et consolez ces pauvres Missionnaires dans les fatigues de leurs emplois ! Et enfin, mon Dieu, soyez vous-même leur récompense, et par leurs prières, étendez sur moi votre immense miséricorde ! »

Ces vœux furent exaucés : nous venons de voir le succès des missions; non moindres furent les fruits des exercices des ordinands et surtout des retraites spirituelles. Les retraites commencèrent par les curés chez qui les Missionnaires avaient travaillé, et il en sortit des conversions admirables. Des curés rendaient publique leur confession, comme publics avaient été leurs scandales, et ces sortes de confessions, à la face des hommes comme de Dieu, devinrent en quelque sorte de règle à Gênes, si bien qu'on disait en y entrant : « Nous sommes ici dans la vallée de Josaphat. »

Là encore le cardinal Durazzo donnait l'exemple. Il faisait sa retraite avec les Missionnaires, suivant tous leurs exercices avec une fidélité scrupuleuse, consacrant comme eux quatre heures par jour à l'oraison, et presque toujours à genoux. En vain l'invitait-on à se lever et à s'asseoir : il ne le faisait presque jamais; et si la fatigue l'y contraignait, aussi humble qu'un jeune novice, il en demandait la permission. Il rendait compte de son oraison à son tour, avec la simplicité d'un Missionnaire. Dans la chambre, à la table, il ne voulait aucune distinction. Et quand, à la fin de la retraite, on le pria de donner sa bénédiction à ceux qui en avaient partagé avec lui les exercices, c'est lui qui se jeta à genoux pour la recevoir du supérieur.

Par ces travaux, les Missionnaires changèrent la face du diocèse de Gênes, et surtout leur supérieur, Étienne Blatiron, que le cardinal Durazzo proclamait un des premiers Missionnaires du monde. En 1656 et 1657, la peste vint mettre leur charité à une nouvelle épreuve. Les lettres de Vincent à cette époque sont pleines à ce sujet de détails horribles. En retournant des champs à la ville, où le mal croissait tous les jours, Blatiron avait trouvé les rues encom-

brées de monceaux de cadavres, parmi lesquels quatre personnes vivantes, tombées là de faiblesse, en attendant de devenir bientôt cadavres à leur tour[1]. Il y avait cinq ou six mille morts par semaine. On n'osait venir que de loin au secours de cette malheureuse ville, et personne n'avait la force d'aller recueillir les secours jetés sur ses côtes. Vincent écrivait, le 9 septembre 1657 : « Une barque de Savone étant allée au port pour porter quelques rafraîchissements, et ayant crié longtemps, personne n'a répondu ; de façon qu'ayant laissé sur la rive les vivres qu'elle apportait, et y étant retournée de là à quelques jours, elle les y a trouvés comme elle les y avait mis. »

A l'époque de cette lettre, la peste avait redoublé de fureur. Jésuites, Missionnaires, avaient été obligés de céder leurs maisons aux pestiférés, et ceux-ci s'étaient mis dans une maison de louage[2]. Ni les changements des saisons, ni les prières que venait de faire l'Église à l'occasion d'un jubilé, rien ne pouvait détourner le fléau, ni même diminuer ses coups. « Il faut, écrivait alors Vincent, que les péchés de l'État chrétien soient bien grands, puisqu'ils obligent Dieu d'exercer sa justice de cette sorte. Plaise à sa miséricorde venir à son tour visiter bientôt ces pauvres villes, et consoler tant de peuples affligés partout, qui d'une façon, qui d'une autre ! » Dans sa profonde affliction, il trouvait à remercier Dieu de ce que ses maisons avaient été jusqu'alors préservées, et il le priait de leur conserver sa protection jusqu'au bout[3]. Mais bientôt, le supérieur lui-même, Étienne Blatiron, était frappé à Gênes, en même temps qu'Edme Jolly l'était à Rome, et d'autres ailleurs. Quelle douleur à la nouvelle du danger de ces excellents ouvriers, et que de prières partirent pour eux de Saint-Lazare et de toutes les maisons de la Compagnie ! De ces deux grands serviteurs de Dieu, l'un fut laissé pour gou-

1. Lettre à Get, à Marseille, du 24 août 1657.
2. Lettre à Ozenne, en Pologne, du 7 juillet 1657.
3. Lettre du 22 décembre 1656.

verner plus tard la congrégation; l'autre, avec quelques-uns des compagnons de son héroïsme, fut pris et rappelé à Dieu. Écoutons l'oraison funèbre que leur fit Vincent dans un entretien sur la confiance : « Oh ! qu'il est bien vrai, Messieurs et mes frères, que nous devons avoir une grande confiance en Dieu, et nous mettre entièrement entre ses mains, croyant que sa Providence dispose pour notre bien et pour notre avantage tout ce qu'elle veut ou permet qu'il nous arrive ! Oui, ce que Dieu nous donne et ce qu'il nous ôte est pour notre bien, puisque c'est pour son bon plaisir, et que son bon plaisir est notre prétention et notre bonheur. C'est dans cette vue que je vous ferai part d'une affliction qui nous est survenue, mais que je puis dire avec vérité, mes frères, une des plus grandes qui nous pouvait arriver : c'est que nous avons perdu le grand appui et le principal support de notre maison de Gênes. M. Blatiron, supérieur de cette maison-là, qui était un grand serviteur de Dieu, est mort; c'en est fait ! Mais ce n'est pas tout : le bon M. Dupont, qui s'employait avec tant de joie au service des pestiférés, qui avait tant d'amour pour le prochain, tant de zèle et de ferveur pour procurer le salut des âmes, a été aussi enlevé par la peste. Un de nos prêtres italiens, M. Dominique Bocconi, fort vertueux et bon Missionnaire, comme j'ai appris, est semblablement mort dans un lazaret, où il s'était mis pour servir les pauvres pestiférés de la campagne. M. Tratebas, qui était aussi un vrai serviteur de Dieu, très-bon Missionnaire, et grand en toutes vertus, est aussi mort. M. François Vincent que vous connaissiez, qui ne cédait en rien aux autres, est mort. M. Ennery, homme sage, pieux et exemplaire, est mort. C'en en fait, Messieurs et mes frères, la maladie contagieuse nous a enlevé tous ces braves ouvriers; Dieu les a retirés à lui. De huit qu'ils étaient, il n'en reste plus qu'un, M. Le Juge, qui, ayant été frappé de peste, en est guéri, et sert à présent les autres malades. O Sauveur Jésus ! quelle perte et quelle affliction ! C'est maintenant que nous avons grand besoin de nous

bien résigner à toutes les volontés de Dieu : car, autrement, que ferions-nous, que nous lamenter et attrister inutilement de la perte de ces grands zélateurs de la gloire de Dieu? Mais, avec cette résignation, après avoir accordé quelques larmes au sentiment de cette séparation, nous nous élèverons à Dieu, nous le louerons et le bénirons de toutes ces pertes, puisqu'elles nous sont arrivées par la disposition de sa très-sainte volonté. Mais, Messieurs et mes frères, pouvons-nous dire que nous perdons ceux que Dieu nous retire? Non, nous ne les perdons pas; et nous devons croire que la cendre de ces bons Missionnaires servira comme de semence pour en produire d'autres. Tenez pour certain que Dieu ne retirera point de cette Compagnie les grâces qu'il leur avait confiées, mais qu'il les donnera à ceux qui auront le zèle d'aller prendre leurs places [1]. »

A côté de la perte de ces excellents Missionnaires, que pouvait être la perte d'un procès, même d'un procès très-important, qu'eut à essuyer bientôt la maison de Gênes? Aussi, à la nouvelle qu'il en reçut, Vincent répondit, le 24 octobre 1659, à Pesnelle, le nouveau supérieur : « Vive la justice! Il faut croire, Monsieur, qu'elle se trouve en la perte de votre procès. Le même Dieu qui vous avait donné du bien vous l'a ôté : son saint nom soit béni! Le bien est mal quand il est où Dieu ne le veut pas. Plus nous aurons de rapport à Notre-Seigneur dépouillé, plus aussi nous aurons de part à son esprit. Plus nous chercherons, comme lui, le royaume de Dieu son Père, pour l'établir en nous et en autrui, plus les choses nécessaires à la vie nous seront données. Vivez dans cette confiance, et n'allez pas au-devant

1. Voir encore sur la peste de Gênes une lettre à Lhuillier, à Crécy, du 11 décembre 1657, où Vincent nous apprend que tous ces morts étaient prêtres, à l'exception d'un seul qui n'était que frère coadjuteur, et que tous, à l'exception d'un seul encore, pourtant aussi dévoué que les autres, mais qui fut le premier frappé, ont pris la maladie en servant les malades. Dans le même temps, la Compagnie perdait trois Missionnaires de Madagascar, et un autre des îles Hébrides : onze en tout, de ses meilleurs ouvriers.

des années stériles dont vous parlez. Si elles arrivent pour la subsistance, ou pour les emplois, ou pour tous les deux, *in nomine Domini !* ce ne sera point par votre faute, mais par l'ordre de la Providence, dont la conduite est toujours adorable. Laissons-nous donc conduire par notre Père qui est aux cieux, et tâchons sur la terre de n'avoir qu'un vouloir et un non-vouloir avec lui. »

Du reste, presque en même temps le saint fut récompensé de sa confiance, car le marquis de Brignole assignait à la Mission de Gênes une somme annuelle considérable. Dans son humble reconnaissance pour Dieu et pour le donateur, Vincent écrivit à Pesnelle, le 9 mai 1659 : « ... Vous me donnez sujet de revenir à M. Emmanuel Brignole, sur la grande affection que vous dites qu'il a pour notre chétive Congrégation, pour vous répondre qu'un de mes étonnements est qu'un seigneur de sa condition et de sa piété mette son cœur en si bas lieu, pour élever notre indignité à l'honneur de sa bienveillance et aux effets de sa bonté. Nous prions Dieu qu'il en soit sa récompense. »

Qu'aurait-ce été, s'il eût prévu que cette bienveillance pour la Compagnie serait héréditaire chez les Brignole, et que les liens entre la noble famille génoise et l'humble famille religieuse française, brisés par le malheur des temps, se renoueraient à deux siècles de distance? En 1855, le marquis Antoine de Brignole-Sale, et la marquise Arthemise de Negrone, dans le dessein de pourvoir à l'instruction de vingt-quatre jeunes gens choisis dans les divers diocèses d'Italie et de France pour être mis ensuite à la disposition de la Propagande, fondèrent le collége de Brignole-Sale-Negrone, à Passolo, résidence des prêtres de la Mission, à qui la direction en fut confiée. L'inauguration s'en fit le 11 février, en présence des fondateurs, de Mgr Charvaz, archevêque de Gênes, de M. Étienne, supérieur général de la Congrégation, d'un grand nombre de personnages illustres, parmi lesquels était Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Trois discours furent prononcés : l'un par

le marquis de Brignole, l'autre par M. Étienne, qui ne manqua pas de citer la lettre tout à l'heure transcrite de saint Vincent à Pesnelle; le troisième par Mgr Charvaz, qui fit ce portrait si constamment ressemblant des Missionnaires : « propres à tout, dit-il, en ne se croyant bons à rien, qu'on ne rencontre jamais chez les grands, mais chez eux, quand on a besoin de leurs conseils et services. »

Après la mort de saint Vincent de Paul, la Mission forma trois autres établissements dans l'État génois. Tous, notamment celui de Gênes, à la fois séminaire interne, maison de missions, de retraites et de conférences ecclésiastiques, eurent beaucoup à souffrir pendant la Révolution. Les Missionnaires furent tour à tour, et plus d'une fois, dispersés et réunis. Trois de ces maisons, celles de Gênes, de Savone et de Sarzane, résistèrent à la tourmente, jusqu'à leur complète suppression en 1810. En 1815, elles furent rétablies par le gouvernement de Ligurie, et rentrèrent en possession du peu de leurs biens-fonds qui n'avaient pas été aliénés. Elles ont repris aujourd'hui toutes leurs fonctions d'autrefois, auxquelles Savone et Sarzane ont même ajouté la direction d'un collége.

III

Mission de Corse.

La fondation du marquis de Brignole, en 1659, avait pour but de procurer des Missions dans ses terres et dans l'île de Corse. Vincent recommanda de ne pas aller au-devant de ces nouveaux emplois, mais de prier et d'attendre le bon plaisir du sénat de Gênes.

A la république de Gènes appartenait alors la Corse, mais toujours en révolte contre elle. Dans l'espérance de la contenir par la religion, le sénat génois pria Vincent, en 1652, d'étendre sa charité à ce peuple. Vincent accorda bientôt sept de ses prêtres, auxquels le cardinal Durazzo joignit huit autres ecclésiastiques, quatre séculiers et quatre

religieux, bien que des cinq évêchés de la Corse deux seulement, ceux de Mariana et de Nebbio, fussent suffragants de Gênes.

Jamais Mission ne fut plus nécessaire. On connaît la *vendetta*, aussi célèbre dans les histoires que dans les récits des romanciers et des conteurs : c'est en Corse, dans le cœur de ses habitants, volcanisés comme son sol et ses montagnes, qu'elle semble avoir pris naissance, pour se répandre de là en flots de sang, lave de cette passion barbare. A la férocité des Corses, l'ignorance, l'impiété, le concubinage, l'inceste, le vol, les faux témoignages, les mariages prohibés et le divorce, faisaient un affreux cortége.

Les Missionnaires marchèrent sans s'épouvanter contre ces monstres, et pour mieux vaincre, ils se partagèrent en quatre corps qui se dirigèrent à la fois sur Campo-Lauro, Il Cotone, Corte et Niolo.

A Campo-Lauro, résidence ordinaire de l'évêque d'Aleria, siége alors vacant, ils eurent à lutter surtout contre la division qui, des deux vicaires généraux, nommés l'un par la Propagande, l'autre par le Chapitre, était passée dans le clergé et dans le peuple. Ils triomphèrent là, comme à Cotone et à Corte. Ils soumirent d'abord à la règle du devoir les ecclésiastiques, qu'ils rassemblaient chaque jour après le peuple ; ils éteignirent les haines et les vengeances, brisèrent les commerces criminels, et remplacèrent le tout par des confréries de Charité.

Mais le centre de la guerre sainte fut à Niolo, vallée de trois lieues de long sur une demi-lieue de large, entourée de montagnes inaccessibles; lieu de retraite, par conséquent, des *banditi*, qui, à la faveur des rochers qui les couvraient contre les recherches des officiers de justice, pouvaient exercer impunément leurs meurtres et leurs brigandages.

Dans le reste des habitants, nul caractère religieux que le baptême ; ignorance profonde des premiers éléments de

la foi; absence de toute pratique chrétienne; tous les vices à la place de toutes les vertus : avant tout la vengeance, première leçon inculquée aux enfants, bégayée et pratiquée par eux avant même d'en avoir conscience, comme chez les petits des bêtes féroces; vengeance qui prenait toutes les formes : larcin, faux témoignage en justice, et surtout assassinat; puis cohabitations avant le mariage et aussitôt après les fiançailles; unions avant l'âge nubile et dès la plus petite enfance, et par suite, concubinages plus ou moins prolongés, quelquefois définitifs et héréditaires, divorces multipliés, incestes frappés de censures.

A ces maux les Missionnaires opposèrent d'abord l'instruction religieuse; puis ils vinrent à bout de séparer les concubinaires et les excommuniés; ils réconcilièrent les uns avec Dieu, les autres aussi avec l'Église; parmi ces derniers, hélas! quelques prêtres; enfin, ils songèrent à rétablir la paix et la charité parmi ce peuple féroce. C'était tenter humainement l'impossible. Pendant quinze jours ils travaillèrent sans arracher ni une haine des cœurs, ni une arme des mains. On venait à la prédication, mais en équipage de guerre, l'épée au côté, les pistolets et les dagues à la ceinture, le fusil sur l'épaule, et surtout la vengeance dans l'âme. A peine le Missionnaire prononçait-il le mot de pardon des injures, aussitôt, dans la crainte d'être touchés, tous sortaient de l'église.

Cependant la Mission va finir. Le Missionnaire est en chaire et parle encore de pardon. Déjà les talons se tournent. A bout de voie, il tire son crucifix : « Que tous ceux qui veulent faire miséricorde à leurs ennemis, s'écrie-t-il, viennent baiser les pieds du Dieu de miséricorde! » A cet appel, tous se regardent, mais restent immobiles. Le Missionnaire va descendre; il cache son crucifix et menace de la vengeance de Dieu tous ceux qui songent à se venger des hommes. Même insensibilité! Alors un capucin se lève : « O Niolo! s'écrie-t-il, infortuné Niolo, tu veux donc périr sous la malédiction de Dieu! » Soudain les rangs s'ouvrent

et livrent passage à un curé dont le neveu venait d'être assassiné. « C'est moi, dit-il, qui commencerai ! » Il se prosterne, baise le crucifix, et appelant le meurtrier, présent dans l'assemblée : « Venez, dit-il, que je vous embrasse après mon Dieu. » Un autre prêtre suit, puis une telle multitude, que, pendant l'espace d'une heure et demie, ce ne fut dans lé'glise que réconciliations et embrassements. Et pour les sceller sur la terre comme au ciel, on voulut qu'un notaire en dressât un acte authentique.

Le lendemain fut vraiment un jour de communion générale, communion avec Dieu, communion entre les hommes, communion de peuple à pasteur, et de pasteur à peuple. « Tout le monde a-t-il fait la paix avec ses ennemis? » demande alors le Missionnaire. Un curé se lève et prononce plusieurs noms. Ceux-ci s'approchent à leur tour, adorent le Saint-Sacrement exposé, pardonnent et s'embrassent. « O Seigneur! s'écrie en terminant le pieux Missionnaire dont nous abrégeons le récit; quelle édification à la terre, et quelle joie au ciel! » Après avoir mis la dernière main à leur œuvre, les Missionnaires se rendirent au rivage où les attendait une galère envoyée par le sénat de Gênes. Ils étaient accompagnés d'une multitude encore armée; mais, cette fois, les armes ne furent déchargées qu'en signe de joie et de reconnaissance, et pour saluer leur départ.

Malgré cet éclatant succès, la Mission de Corse ne fut fondée à Bastia qu'en 1678. Elle fut supprimée en 1798 par la révolution française, et n'a pas été rétablie. Toute son histoire est dans ce qui précède, dont il faudrait, pour chaque année, reproduire les détails.

IV

Mission de Piémont et de Naples. — Missions d'Italie jusqu'à nos jours.

La Mission de Turin fut fondée par le marquis de Pianezze, premier ministre d'État du duc de Savoie, homme

aussi zélé pour les intérêts de Dieu que pour ceux de son prince. Quand la peste fit tant de vides dans les rangs des Missionnaires de Rome et de Gênes, le marquis de Pianezze fournit aux moyens de former, dans la maison de Turin, des Français capables de travailler dans toute l'Italie, en même temps que Jolly fondait à Rome, dans le même dessein, un séminaire interne.

En Piémont, comme ailleurs en Italie, les Missions étendirent leurs bienfaits dans tous les rangs des populations. Clergé séculier et clergé régulier, pasteurs et troupeaux, noblesse et peuple, tous y prirent une part égale. Là aussi, même en hiver, on apportait à l'église un peu de nourriture, et on y restait jusqu'à huit jours et huit nuits entières pour attendre son tour au confessionnal. Dans quelques lieux, comme tout à l'heure à Niolo, on allait d'abord aux saints exercices avec l'épée, la dague et le pistolet, mais les armes tombèrent également devant les ministres du Dieu de paix. A Luzerne, où la multitude, trop grande pour l'Église, ne pouvait être évangélisée que sur la place, il arriva qu'un homme de faction et armé de pied en cap fut blessé par l'imprudence d'un autre. « Juste Dieu! si ceci m'avait été fait en un autre temps!... Mais mes péchés méritent cela et bien davantage! » Ce fut toute sa vengeance. Il se contenta de se retirer un instant pour étancher le sang de sa blessure, puis revint prendre tranquillement sa place aux pieds du prédicateur. Là il fallut six semaines; ailleurs, il ne fallut que deux jours pour opérer ces prodiges de pacification. On resta six semaines encore à Raconi, quoiqu'on fût à la fin d'une campagne évangélique très-fatigante, et Dieu bénit tellement ce courage, que tous les prêtres et religieux de la ville durent être mis en réquisition pour aider à entendre les confessions innombrables. A Savigliano, l'affaire du salut devint à la lettre l'affaire unique. Ateliers, magasins, tout fut fermé aux heures de prédication, et tout commerce cessa sur le marché public. Le dévouement d'un Missionnaire, mort à la peine, porta le dernier coup, et le

bon prêtre acheva de vaincre dans son tombeau. C'est à Savigliano que des soldats et officiers français, qui attendaient là le moment d'entrer en campagne contre les alliés de l'Espagne, ajoutèrent à l'édification des indigènes par un merveilleux retour à Dieu. A Savigliano encore, il fallut résister aux instances des habitants et à l'intervention si puissante du marquis de Pianezze, pour ne pas y laisser cinq ou six Missionaires qu'appelaient ailleurs les besoins des peuples.

A la demande de Christine de France, duchesse de Savoie et gouvernante au nom de son fils Charles-Emmanuel, la Mission s'ouvrit dans le gros bourg de Bra, où les rues étaient barricadées comme en guerre civile, tous les habitants armés, toutes les fenêtres changées en meurtrières. Les Missionnaires y avaient été précédés des ministres d'État, dont les efforts pacifiques avaient échoué devant l'humeur féroce des gens de Bra. Fille de Henri IV, Christine fit succéder la fermeté à la douceur : après avoir parlé en mère, elle parla en souveraine, et, à la faveur d'une suspension d'armes, les Missionnaires purent ouvrir leurs exercices. Ils eurent un succès qui arracha des larmes de joie à la duchesse et au marquis de Pianezze. Pour imiter en quelque sorte le pardon de Dieu, Christine fit aux habitants de Bra remise entière de toutes les peines dues à leurs crimes. — Mêmes lettres de grâce et d'abolition furent envoyées à un bourg voisin, que le sénat de Piémont avait également essayé en vain de pacifier, et qui ne résista pas au zèle des Missionnaires. A Cavâl-Maggiore, les enfants de Vincent de Paul firent encore l'office de magistrats, tant au criminel qu'au civil, et leurs décisions furent regardées comme des arrêts sans appel.

Les rapports que nous suivons sont pleins de semblables détails sur les Missions de Scalenghe, de Fossano, de Mondovi, de Cherasco. Ces succès donnèrent lieu, dans le cours des années, à divers établissements dans les États de Savoie et de Piémont. La Mission y possédait six maisons à la fin

du dernier siècle, entre autres : Casale (1706), San-Remo (1714), Mondovi (1786) et Voghera (1787). Ces établissements furent successivement anéantis par les malheurs de la guerre, et à mesure que le gouvernement français se mit en possession des États de la maison de Savoie. Ruinés d'abord par des contributions énormes et soumis à toute sorte de vexations, ils furent supprimés une première fois, comme presque tous les autres d'Italie, par la révolution française, vers 1798. Rétablis l'année suivante par l'Autriche, redevenue maîtresse de l'Italie, ils furent de nouveau dispersés après la bataille de Marengo, lorsque les troupes françaises envahirent le Piémont; et en 1810, ils furent enveloppés dans le décret qui supprimait dans l'empire toutes les communautés religieuses. Mais, en attendant, ils avaient produit des biens infinis. A Turin, notamment, dès que les Missionnaires, longtemps logés à loyer, furent mis en possession d'une maison et d'une église, ils donnèrent jusqu'à 14 retraites par année, tant aux séculiers qu'aux ecclésiastiques. Outre leur séminaire interne, ils avaient un séminaire pour les clercs du dehors, qui devint une pépinière de bons prêtres, si bien qu'à la vue d'un ecclésiastique grave et modeste, on disait communément dans les rues de Turin : « C'est un prêtre du séminaire de la Mission. » De plus, au nombre de vingt-cinq ou trente prêtres, partagés en quatre bandes, ils se répandaient dans le diocèse pour évangéliser les peuples. Substitués en 1776 à la Compagnie de Jésus, supprimée depuis trois ans, ils en prirent la maison et les fonctions, sans rien retrancher de leurs travaux ordinaires.

Telle était la Mission du Piémont qui, à partir de 1704, forma une province séparée, sous le nom de province de Lombardie, ayant sous sa dépendance tous les établissements du nord et du centre de l'Italie. Les établissements des États pontificaux et du royaume des Deux-Siciles formaient la province de Rome. Rétablie en 1821, la Mission de Turin ne put rentrer ni dans son ancienne maison, ni

dans celle où elle avait remplacé les Jésuites. Logée encore à loyer, comme à son commencement, ce ne fut qu'en 1830 qu'elle occupa la maison et l'église de la Visitation, où elle a repris toutes les fonctions déjà décrites et des conférences hebdomadaires pour former les jeunes clercs aux devoirs du sacerdoce et à la prédication. Si la Mission n'a pu se rétablir à San-Remo et à Voghera, au moins elle est rentrée à Mondovi, et, en compensation des postes perdus, elle a fondé les nouvelles maisons d'Oristano (1836), île de Sardaigne; de Scarnafigi (1847), où elle possède un petit séminaire; de Finale-Marina (1851), où elle dirige un collége; six établissements en tout pour le royaume de Sardaigne, qui, joints aux quatre de l'ancienne république de Gênes, la constituent dans le même état où elle était avant la Révolution.

Nous retrouverons les Missionnaires toujours les mêmes, si nous les accompagnons à Naples, où ils furent établis après la mort de Vincent, en 1668, par le cardinal-archevêque Caracciolo. Il avait été question de cet établissement dès 1658, et le détachement du saint prêtre empêcha seul peut-être alors qu'il ne fût réalisé. Comme on lui avait écrit que le cardinal Brancaccio voulait réunir à sa congrégation une communauté de bons prêtres napolitains, il répondit, le 8 novembre : « Si c'est le bon plaisir de Dieu que la semence jetée par ce seigneur pousse et fructifie, il faudra pour lors y regarder de plus près; mais il ne faut, ni maintenant, ni jamais, que nous fassions aucune avance pour cela, ni de parole, ni d'action. Nous sommes à Dieu ; laissons-le faire. » Simple auditeur de chambre, Henri Caracciolo avait eu occasion d'admirer à Rome les vertus et les travaux des Missionnaires. Créé, en 1667, cardinal-archevêque de Naples, dès l'année suivante, il en obtint trois du supérieur général Alméras, parmi lesquels était Cosme Galilée, neveu du fameux savant de Florence. Ces trois prêtres se livrèrent aussitôt et simultanément aux œuvres des Missions et des retraites, sans se laisser abattre par leur

extrême pauvreté. Plus généreux en paroles qu'en dons réels, le cardinal les abandonna à un tel dénûment des choses les plus nécessaires à la vie, que leur supérieur Alméras les exhorta plus d'une fois à quitter le poste et à se retirer à Rome. Mais ils tinrent ferme et attendirent confiants le jour de la Providence. L'année suivante, on leur donna un couvent supprimé dans le faubourg de Santa-Maria-delle-Vergini, mais tellement étroit et délabré qu'ils le durent abattre et reconstruire. Plusieurs années après, ils purent bâtir une église, et ils se virent ainsi en possession d'une des maisons les plus grandes et les mieux ordonnées de la Compagnie. Parmi leurs plus généreux bienfaiteurs, citons la duchesse de Saint-Élie, née comtesse de Brandis-Staremberg, et, par conséquent, princesse du Saint-Empire; encore une de ces femmes en qui la naissance et la fortune ne servaient que d'éclat et d'instrument à la vertu. Pleine de dévotion pour saint Vincent et pour ses œuvres, elle fit de sa maison un hôpital, où elle soignait et pansait les pauvres de ses mains. Elle s'associa même à la compagnie des Filles de la Charité, dont elle obtint l'habit. C'est sous cet habit qu'elle voulut mourir, le 5 novembre 1761, être ensevelie et inhumée dans l'église de la Mission, à laquelle elle légua 15,000 livres et sa chapelle domestique. De son vivant, elle avait donné environ 30,000 livres à la Mission de Naples. Grâce à ces secours, les Missionnaires purent continuer et étendre leurs œuvres tant dans la capitale que dans les provinces, où ils fondèrent quatre autres établissements, à Oria (1729), à Lecce (1732), à Bari (1746) et à Girgente (1753). Tous ces établissements dépendaient de la province de Rome, et c'était à Rome que les Missionnaires napolitains allaient faire leur séminaire. Les choses durèrent ainsi jusqu'en 1769. A cette époque, Ferdinand IV, poussé par Tanucci et les philosophes, dont tous les princes de la malheureuse maison de Bourbon prenaient alors le mot et se faisaient les séides, porta un premier coup aux communautés religieuses de son

royaume, en ordonnant que toute fonction spirituelle y fût interdite aux membres étrangers. Les Missionnaires n'avaient qu'un petit nombre de Napolitains pour faire face à la multiplicité de leurs emplois. Frappés, enchaînés dans le présent, ils voulurent au moins préparer l'avenir, et tout en continuant à dépendre de Rome, ils fondèrent à Naples un séminaire interne. Mais, en 1788, Ferdinand, poussant plus loin la guerre anticongréganiste, proscrivit toute dépendance d'un supérieur étranger, à peine de suppression dans le royaume. Retraite ou schisme, telle semblait être pour les Missionnaires l'unique alternative. Plusieurs se retirèrent, en effet, dans leurs familles; les autres demeurèrent, soumis en apparence à toutes les prescriptions de l'État. Ils se réunirent en *Assemblée nationale*, firent des règlements, élurent pour trois ans un supérieur *majeur*, quatre assistants et autant de supérieurs particuliers qu'il y avait de maisons dans le royaume, et vécurent ainsi, sous tous les régimes, jusqu'en 1814. Y eut-il schisme réel? Il paraît que tout se fit de l'assentiment secret d'abord du supérieur général Cayla, mort à Rome en 1800, ensuite du vicaire général de Rome, Sicardi, nommé par le pape Pie VII. Le 18 décembre 1815, Sicardi constitua les maisons du royaume de Naples en une province distincte, laquelle s'empressa, lorsque Léon XII, en 1827, réunit toute la congrégation sous le gouvernement d'un seul chef, de se ranger, comme toutes les autres, sous l'obéissance du supérieur général.

Depuis, plusieurs nouveaux établissements de la Mission se sont formés dans les Deux-Siciles : Monopoli (1829); Saint-Nicolas-Tolentino, à Naples (1836); Tursi, dans la Basilicate (1851); Syracuse et Nicosie, en Sicile (1852 et 1858); la maison et séminaire d'Aquino à Roccasecca (1859); enfin, tout récemment, Modica, en Sicile, dont les Missionnaires ne pourront prendre possession qu'après la mort du fondateur. Outre un séminaire interne à Naples, un collége à Lecce, ces maisons s'occupent de Missions et de retraites,

auxquelles Saint-Nicolas et Bari joignent des conférences ecclésiastiques.

Voilà, dans leur naissance, dans leur développement, dans leurs progrès, dans leurs vicissitudes, dans leur vie jusqu'à nous, les établissements fondés ou projetés en Italie par saint Vincent de Paul. Il en est quelques-uns, en d'autres provinces de la Péninsule, auxquels il n'avait pas songé, mais qui, fils, ramifications des premiers, se rattachent à son œuvre propre et personnelle. Tels sont, dans le Modenais, le Milanais, la Lombardie, la Toscane : Reggio, Modène et Pavie (1680-1682); Crémone (1702); Florence (1706), où les Missionnaires furent substitués à des chanoines réguliers par le pape et le grand-duc de Toscane; Parme (1780); Plaisance surtout (1752), où le cardinal Alberoni leur donna la direction du beau collége de son nom: sorte d'université, où l'on enseignait à la fois les lettres et les sciences, le droit et la théologie. Toutes ces maisons, fermées par la Révolution ou le régime impérial, n'ont pas été rendues à la Mission, à l'exception de Plaisance, où elle dirige le grand séminaire, et de Florence, où elle exerce toutes ses fonctions accoutumées. En revanche, elle s'est établie récemment à Sienne (1856). Ces trois établissements font aujourd'hui partie de la province de Rome. Si l'on fait la somme des établissements repris ou nouveaux, on trouve que la Mission possède aujourd'hui en Italie une trentaine d'établissements, le même nombre à peu près qu'elle possédait avant la Révolution.

ARTICLE DEUXIÈME.

Missions des îles Britanniques.

I

Mission d'Irlande.

En 1646, au moment qu'échouait un projet de Mission en Orient et que Vincent envoyait des Missionnaires en Barbarie,

Innocent X l'invita à en faire passer en Irlande. Le pape cédait lui-même peut-être à une invitation d'Henriette de France, qui n'avait jamais cessé d'entretenir des rapports avec les catholiques irlandais, et qui voulait profiter d'un traité secret passé dernièrement entre eux et Charles Ier.

Quoi qu'il en soit, attaqués dans leur foi par les anglicans, presque sans pasteurs, les catholiques d'Irlande avaient grand besoin de recevoir parmi eux une colonie de saints prêtres. Vincent obéit aussitôt aux ordres du Souverain Pontife, et choisit dans sa Compagnie huit Missionnaires, parmi lesquels étaient cinq Irlandais. Obéissants comme leur père, ceux-ci se jetèrent aussitôt à ses pieds pour lui demander la bénédiction du départ : « Soyez unis ensemble, leur dit-il, et Dieu vous bénira ; mais que ce soit par la charité de Jésus-Christ ; car toute autre union qui n'est point cimentée par le sang de ce divin Sauveur ne peut subsister. C'est donc en Jésus-Christ, par Jésus-Christ et pour Jésus-Christ, que vous devez être unis les uns avec les autres. L'esprit de Jésus-Christ est un esprit d'union et de paix : comment pourriez-vous attirer les âmes à Jésus-Christ, si vous n'étiez unis entre vous et avec lui-même? Cela ne se pourrait pas. N'ayez donc qu'un même sentiment et une même volonté; autrement, ce serait faire comme les chevaux, lesquels, étant attelés à une même charrue, tireraient les uns d'un côté, les autres d'un autre, et ainsi ils gâteraient et briseraient tout. Dieu vous appelle pour travailler en sa vigne : allez-y comme n'ayant en lui qu'un même cœur et une même intention ; et, par ce moyen, vous en rapporterez du fruit. »

Il leur recommanda ensuite l'obéissance au Souverain Pontife, si nécessaire en un pays où la politique anglaise poussait le clergé à la révolte. Il régla leur conduite dans le voyage et après leur arrivée sur le théâtre de leur Mission, et ils reconnurent depuis toute la sagesse de ses conseils.

Ils partirent de Paris vers le milieu d'octobre 1646. Retenus quelque temps à Nantes, ils s'employèrent au service

des pauvres et des malades dans les hôpitaux, et instruisirent en quelques conférences les dames de la Charité des paroisses.

De même ils firent à Saint-Nazaire, où ils devaient s'embarquer sur un navire hollandais. Ils donnèrent aux nombreux passagers une sorte de Mission, et comme prémices de leur prochain apostolat, ils convertirent au catholicisme un gentilhomme anglais, qui, blessé à mort trois jours après, expira en bénissant leur charité et la miséricorde de Dieu.

Ils s'embarquèrent enfin, et après avoir échappé aux tempêtes sur mer, à la persécution sur terre, à la mort sous diverses formes, ils arrivèrent au but. Là, ils se partagèrent entre le diocèse de Limerick et celui de Cashel.

Des deux côtés ils firent leurs exercices ordinaires avec un succès à étonner les évêques d'Irlande, à mériter les éloges du nonce Rinuccini, qui résidait encore dans ce royaume. Là, comme partout, clergé et peuple étaient également transformés. Mais alors la persécution éclata. Charles Ier venait de mourir sur l'échafaud, et les catholiques d'Irlande avaient proclamé le prince de Galles. Nommé lord lieutenant d'Irlande, Cromwell était parti à la nouvelle de la défaite de l'armée royale, et il avait signalé la prise de Drogheda, de Wexford, de Kilkenny, par d'horribles massacres ; puis il était revenu en Angleterre, laissant à son gendre, le farouche Ireton, le commandement en chef. La sanglante tyrannie s'accrut et pesa principalement sur les catholiques. Il n'était plus possible de faire des Missions dans les campagnes, occupées par les parlementaires. Il est vrai que partout où la Mission avait été précédemment faite, les Missionnaires étaient dignement remplacés par les curés, dont pas un n'abandonna son poste. L'un d'eux, qui, pendant une retraite faite un an auparavant à Limerick chez les prêtres de la Mission, avait déclaré qu'il serait heureux de mourir pour la foi et la charité, fut massacré par les soldats d'Ireton, en administrant les sacrements à des malades.

Ne pouvant pas exposer inutilement les siens, Vincent en rappela cinq en France et en laissa trois à Limerick. Ces cinq Missionnaires lui rapportèrent des lettres testimoniales les plus honorables que leur avaient délivrées au départ les évêques de Limerick et de Cashel. « Le départ de vos Missionnaires, écrivait l'archevêque de Cashel, me donne occasion de vous témoigner ma reconnaissance et de vous rendre de très-humbles actions de grâces pour la charité avec laquelle vous avez daigné secourir, par le moyen de vos prêtres, le petit troupeau que Dieu m'a confié. Ce n'est pas seulement à propos, c'est dans notre extrême besoin qu'ils nous ont secourus. Aussi est-il vrai que, par leurs travaux, les peuples ont été portés à une dévotion qui croît tous les jours. Quoique, depuis leur arrivée en ce pays, ils aient souffert beaucoup d'incommodités, ils n'ont pas laissé de travailler en ouvriers infatigables, et, à l'aide de la grâce, ils ont glorieusement étendu le culte et la gloire de Dieu. J'espère que ce même Dieu, qui est tout bon et tout-puissant, sera lui-même votre récompense et la leur. De mon côté, je le prierai qu'il vous conserve longtemps, vous ayant choisi pour le bien et l'utilité de son Église. »

Et l'évêque de Limerick : « Il est juste, Monsieur, que je vous remercie de tout mon cœur du bienfait que j'ai reçu de vous par vos prêtres, et que je vous expose le très-grand besoin que l'on a d'eux en ce pays. Je puis vous assurer confidemment que leurs travaux y ont fait plus de fruit, et qu'ils ont converti plus d'âmes que tout le reste des ecclésiastiques. Par leurs exemples et leur bonne conduite, la plupart de la noblesse de l'un et de l'autre sexe est devenue un modèle de vertu et de dévotion, qui ne paraissait point parmi nous avant l'arrivée de vos Missionnaires en ces quartiers. Il est vrai que les troubles et les armées qui sont dans ce royaume ont été un grand empêchement à leurs fonctions. Malgré cela, ils ont si profondément gravé ce qui regarde Dieu et le salut dans l'esprit des habitants

des villes et des gens de la campagne, qu'ils bénissent Dieu dans l'adversité comme dans la prospérité. J'espère de me sauver moi-même par leur assistance. »

Les trois Missionnaires restés à Limerick, sur l'invitation de l'évêque, donnèrent une mission dans cette ville qui, en y comprenant les villageois réfugiés, ne comptait pas moins de vingt mille communiants. Malgré la disproportion entre l'énormité du travail et le petit nombre des ouvriers, les Missionnaires, après quelques commencements difficiles, eurent un succès qu'on n'y avait pas vu, écrivait l'évêque à Vincent, de mémoire d'homme. Il est vrai que le prélat, la noblesse, les magistrats, tous y contribuèrent. Dieu lui-même sembla prendre en main sa cause en frappant de mort subite quelques incorrigibles blasphémateurs.

En écrivant ces détails à Vincent, l'évêque de Limerick l'invitait à adresser quelques paroles de consolation à ses Missionnaires. D'un autre côté, un de ceux-ci lui avait écrit, en renvoyant ses confrères en France, pour lui dire qu'ils s'affermissaient tous de plus en plus, quoi qu'il pût arriver, dans leur dessein de rester à Limerick. Vincent lui répondit, au mois d'avril 1650 :

« Nous avons été grandement édifiés de votre lettre, y voyant deux excellents effets de la grâce de Dieu. Par l'un vous vous êtes donné à Dieu, pour tenir ferme dans le pays où vous êtes au milieu des dangers, aimant mieux vous exposer à la mort que de manquer d'assister le prochain; et par l'autre vous vous appliquez à la conservation de vos confrères, les renvoyant en France pour les éloigner du péril. L'esprit du martyre vous a poussé au premier, et la prudence vous a fait faire le second, et tous les deux sont tirés sur l'exemple de Notre-Seigneur, lequel, au point qu'il allait souffrir les tourments de sa mort pour le salut des hommes, voulut en garantir ses disciples et les conserver, disant : « Laissez aller ceux-ci, et ne les touchez pas. » C'est ainsi que vous en avez usé comme un véritable enfant de ce très-adorable Père, à qui je rends des grâces infinies

d'avoir produit en vous des actes d'une charité souveraine, laquelle est le comble de toutes les vertus.

« Je le prie qu'il vous en remplisse, afin que, l'exerçant en tout et toujours, vous la versiez dans le sein de ceux qui en manquent. Puisque ces autres messieurs qui sont avec vous sont dans la même disposition de demeurer, quelque danger qu'il y ait de guerre et de contagion, nous estimons qu'il les faut laisser. Que savons-nous ce que Dieu en veut faire? Certainement il ne leur donne pas en vain une résolution si sainte. Mon Dieu, que vos jugements sont inscrutables! Voilà qu'au bout d'une Mission des plus fructueuses et peut-être des plus nécessaires que nous ayons encore vue, vous arrêtez, comme il semble, le cours de vos miséricordes sur cette ville pénitente, pour appesantir davantage votre main sur elle, ajoutant au malheur de la guerre le fléau de la maladie. Mais c'est pour moissonner les âmes bien disposées, et assembler le bon grain en vos greniers éternels. Nous adorons vos conduites, Seigneur, etc. »

En effet, à la guerre venait de se joindre une contagion si violente, qu'elle emporta huit mille personnes à Limerick. De ce nombre fut le frère de l'évêque, qui s'était consacré avec les Missionnaires au service des pestiférés. Du reste, tous mouraient contents, car, disaient-ils, « Dieu nous a envoyé des anges pour nous réconcilier avec lui. » Et l'évêque, dans sa reconnaissance, ne cessait de répéter : « Hélas! quand M. Vincent n'aurait jamais fait pour la gloire de Dieu que le bien qu'il a fait à ces pauvres gens, il se doit estimer bien heureux. »

Mais la guerre elle-même acheva cette malheureuse ville. Ireton s'en rendit maître après quatre ou cinq mois de siége. Vingt-deux individus durent être abandonnés à la merci du vainqueur, parmi lesquels l'évêque d'Emly, réfugié dans ses murs, et son maire sir Thomas Stretch. Sir Thomas avait été élu maire au sortir d'une retraite chez les prêtres de la Mission, et il avait accepté par dévouement. Aussitôt il avait assemblé à l'église le corps des magistrats,

et là, aux pieds d'une statue de la Vierge, il l'avait suppliée de prendre la ville sous sa protection et lui en avait remis les clefs entre les mains. Puis, dans un discours pathétique, il avait juré et fait jurer de mourir pour Dieu et pour le roi.

Il mourut, en effet, et avec lui plusieurs de ceux qui avaient répété son serment. Tous, en habits de fête, marchèrent au supplice comme au triomphe. De l'échafaud ils haranguèrent le peuple, de manière à attendrir jusqu'à leurs bourreaux; et pour qu'on ne se méprît pas sur la cause de leur supplice, ils déclarèrent qu'ils mouraient pour la défense de l'Église romaine.

Cependant les trois Missionnaires avaient échappé aux fureurs d'Ireton. L'un d'eux resta à Limerick et y termina sa sainte carrière. Les deux autres, Brinn et Barry, en sortirent avec cent ou cent vingt prêtres et religieux, à la faveur d'un déguisement et mêlés aux soldats de la place qui, par la capitulation, avaient obtenu la vie sauve et le droit de retraite. Comme il n'y avait point de quartier pour les prêtres catholiques, ils avaient passé la nuit précédente à se préparer à la mort : ils ne furent heureusement pas reconnus. En sortant de Limerick, ils se séparèrent, non sans grande douleur, mais pour assurer davantage la vie d'au moins l'un des deux. Brinn prit la route de son pays avec le grand vicaire de Cashel. Barry se dirigea vers les montagnes, où une dame charitable le reçut et le cacha pendant deux mois. Une barque frétée pour la France s'étant ensuite présentée sur la côte, il en profita et arriva heureusement à Nantes[1]. Ce fut une grande joie pour Vincent qui avait cru ses deux prêtres enveloppés dans le massacre de Limerick. Du reste, sa compagnie paya tribut à la sanglante persécution. Un frère, nommé Lye, découvert par les hérétiques, fut horriblement massacré sous les yeux de sa mère : après lui avoir coupé les pieds et les mains, on lui écrasa la tête.

1. Lettre à Lambert, en Pologne, du 22 mars 1651.

Ainsi finit cette première Mission d'Irlande, qui fait autant d'honneur au désintéressement de Vincent de Paul qu'au zèle de ses prêtres : car, à l'exception d'une aumône de la duchesse d'Aiguillon, elle se fit aux frais de la maison de Saint-Lazare, en ce temps si obérée. Nous n'en connaissons pas d'autres détails, parce que l'humilité de Vincent a voulu nous dérober le reste. Le supérieur de cette Mission lui ayant proposé d'en écrire une petite relation : « Non, répondit-il, il suffit que Dieu le sache. L'humilité de Notre-Seigneur demande de la petite compagnie qu'elle se tienne cachée en Dieu avec lui pour honorer sa vie cachée. D'ailleurs, le sang de ces martyrs ne sera pas en oubli devant Dieu, et tôt ou tard il sera la semence de nouveaux catholiques. »

II

Mission des îles Hébrides.

Vincent était encore inquiet sur le sort de ses Missionnaires d'Irlande; il venait d'en envoyer en Pologne, en Barbarie, à Madagascar, en bien d'autres pays, lorsque, sans s'effrayer ni de l'énormité des dépenses, ni des persécutions, des naufrages qui traversaient trop souvent ses desseins, il se résolut à en faire passer quelques-uns aux îles Hébrides.

Les îles Hébrides (*Western Islands*, îles occidentales, les *Ébudes* des anciens) sont, comme on sait, un archipel à l'ouest de l'Écosse, composé d'environ deux cents îles, dont plus de la moitié, aujourd'hui encore, inhabitées, et les autres, à raison de la stérilité du sol, asile de l'indigence. Avant le schisme d'Angleterre, plusieurs possédaient néanmoins des prêtres catholiques, remplacés ensuite par des prédicants. Mais ceux-ci se dégoûtèrent bientôt d'un ministère de pauvreté et de souffrance, et les malheureux insulaires furent privés de tout culte. L'ignorance parmi eux s'étendit insensiblement jusqu'au baptême, dont ils finirent

par oublier ou la nécessité ou le mode d'administration, et au milieu du XVIIe siècle, il n'était pas rare d'y voir des vieillards octogénaires ou même centenaires, qui n'avaient pas reçu le premier sacrement des chrétiens.

Par qui Vincent fut-il informé de leur triste situation? on l'ignore; mais sitôt qu'il l'apprit, il invita quelques-uns de ses prêtres d'Irlande et d'Écosse à voler au secours de leurs frères. Entreprise périlleuse, à cette époque, où Cromwell étendait ses violences à l'Écosse comme à l'Irlande. Néanmoins Dermot Guy et Francis Whyte[1], tous les deux d'origine irlandaise, se déclarèrent prêts à partir; et, en effet, aidés des aumônes des présidentes de Lamoignon et de Herse, ils se mirent en route au mois de mars 1651.

Pour n'être pas reconnus par les hérétiques, ils se travestirent en marchands, et, au lieu de partir de Calais, ils prirent par la Hollande, d'où leur départ devait être moins suspect. Ils partirent avec un seigneur écossais nommé Macdonell, jeune chef de Glengarry, nouvellement converti au catholicisme, qui les prit sous sa protection et ne cessa, en effet, de leur rendre de bons offices.

Cependant, à peine arrivés en Écosse, ils se crurent perdus. Reconnus et dénoncés publiquement par un prêtre apostat qui voulait ainsi inaugurer le ministère protestant qu'il venait d'embrasser, ils ne pouvaient manquer de tomber bientôt entre les mains des soldats de Cromwell.

1. Ces deux Missionnaires sont appelés, dans les Vies de saint Vincent de Paul, *Germain Duiguin* et *François Le Blanc* : noms évidemment francisés. Pour le second, pas de difficulté; quant au premier, une note manuscrite de lui, mise en tête d'un exemplaire des commentaires de Tirinus, conservé encore aujourd'hui en Écosse au séminaire de Preshome, démontre, par l'initiale D qui précède sa signature, que son prénom était *Dermot* et non *Germain*. Il signe *Duiguin*, il est vrai; mais c'était sans doute le nom francisé qu'on lui donnait dans la Congrégation, plutôt que son nom véritable. Et, en effet, dans la liste des premiers Missionnaires d'Écosse qui a été conservée, ces deux noms de Duiguin et de Le Blanc sont écrits *Dermot Guy* et *Francis Whyte*; ainsi les appellerons-nous dans ce récit, où nous rectifions encore les noms propres de lieux et de personnes, erronés et même inintelligibles la plupart dans Abelly et dans Collet.

Soudain l'apostat est frappé d'une maladie horrible où il reconnaît la vengeance de Dieu. C'est à Dermot Guy même qu'il s'adresse pour obtenir l'absolution de son apostasie; ensuite il lui facilite, ainsi qu'à son confrère, le passage aux Hébrides.

Pendant dix-huit mois, Vincent ne reçut pas de leurs nouvelles, toutes les routes étant interceptées aux catholiques par les Anglais; et Brinn, qui s'était rendu à Londres pour les rejoindre, fut forcé, malgré son déguisement, de revenir en France. Enfin arrive, en décembre, une lettre de Guy, datée du 28 octobre 1652.

En Écosse, ils avaient payé leur tribut d'hospitalité à Macdonell de Glengarry, en convertissant son père, vieillard de 90 ans, élevé dans l'hérésie, et qui mourut dans la joie de sa réconciliation à l'Église. Guy avait encore ramené à la vraie foi, mais en secret, plusieurs de ses domestiques et de ses amis; puis, ayant laissé Francis Whyte dans les montagnes d'Écosse, il était passé aux Hébrides. A Ouist, il avait converti Macdonald de Clanranald, seigneur d'une bonne partie de l'île, sa femme, son fils, sa famille et ses vassaux. Mêmes succès parmi le peuple, ainsi qu'à Eigg et à Canna, où huit à neuf cents personnes étaient revenues à la connaissance et à la pratique de la religion. Comme saint Paul aux Milésiens, le Missionnaire avait pu dire aux insulaires : « Vous savez vous-mêmes qu'à l'égard des choses dont moi et ceux qui sont avec moi avons eu besoin, ces mains y ont pourvu » (Act., xx, 34). Il n'avait, en effet, rien demandé à ce pauvre peuple; et cependant il avait été obligé d'entretenir deux hommes, l'un pour l'aider à ramer dans le passage d'une île à l'autre, ou pour porter ses ornements sacerdotaux et son petit bagage dans des trajets à pied de quatre ou cinq lieues par les plus affreux chemins, qu'il fallait faire quelquefois avant de dire la messe; l'autre, comme catéchiste et comme servant.

Il est vrai que ses dépenses n'avaient pas dû s'élever bien haut : un seul repas par jour, consistant en pain d'orge ou

d'avoine, avec un peu de fromage ou de beurre salé; quelquefois jeûne absolu, quand il avait dû passer des montagnes désertes et inhabitées; jamais ou presque jamais de viande : car on n'en trouvait que chez les gentilshommes, mais si mal et si salement accommodée, si salement étalée à terre sur un peu de paille, servant à la fois de table et de siége, de nappe et de serviette, de plat et d'assiettes, qu'elle lui avait soulevé le cœur. D'en acheter lui-même pour l'accommoder à la manière de France, il ne l'avait pu : là, pas de boucher ni de vente en détail; il lui aurait fallu acheter un bœuf ou un mouton tout entier; et qu'en faire dans des marches continuelles pour administrer le baptême et les autres sacrements? Il y avait bien du poisson sur les côtes; mais, peu industrieux et fainéants, les insulaires ne savaient ou ne voulaient pas pêcher. Et néanmoins Guy s'était affectionné à ces îles, et il réclamait des compagnons sachant bien leur langue, sachant mieux encore souffrir la faim, la soif, et coucher sur la terre.

Deux ans après, le 10 avril 1654, Guy écrivait une sesonde lettre, pleine de remercîments à la bonté divine pour le succès de ses travaux. Il avait visité les îles de Ouist, Canna, Eigg et Sky; et sur le continent, les pays de Moydart, d'Arisaig, de Morar, de Knoidart et de Glengarry. Dans l'île de Ouist, propriété de deux seigneurs, dont l'un était Macdonald de Clanranald, il avait converti toute une partie, moins deux pécheurs endurcis, à savoir mille ou douze cents âmes. Il n'avait pas encore évangélisé la partie de Macdonald, bien qu'il y fût appelé tous les jours. En attendant, il avait des controverses avec un ministre, dont il espérait bon succès, car le ministre commençait à lâcher pied. — La petite île de Canna était presque toute convertie, et il y avait plusieurs retours dans celle de Eigg. Dans l'île de Sky, partagée entre trois seigneurs, les conversions étaient également nombreuses; plus nombreuses encore, et presque générales sur le continent : il y avait là pourtant six à sept mille âmes, dispersées en des villages,

qu'il était difficile de visiter à pied, impossible à cheval.

L'île de Barra lui avait encore offert plus de consolation. Il était ravi de la ferveur et des bons désirs de ce pauvre peuple. Il lui avait suffi d'enseigner à un enfant le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*, pour que, deux jours après, tous les sussent, grands et petits, dans le village. Il avait reçu l'abjuration des principaux de Barra, qu'il n'osait nommer dans la crainte que sa lettre, si elle était interceptée, ne leur occasionnât une persécution. Il parlait cependant du fils du seigneur, converti avec ses frères et sœurs, et du fils d'un ministre dont la dévotion édifiait tout le pays. Quant au vieux seigneur lui-même, il espérait bien en venir à bout à son prochain voyage.

La Providence avait travaillé avec lui et pour lui à Barra. Depuis plusieurs années, ce peuple était fort pauvre, parce que l'*alga marina*, seul engrais de ses terres, avait manqué. Cette année même, il n'en avait point été rejeté par la mer. Mais à peine le Missionnaire avait-il répandu de l'eau bénite sur les flots et sur la côte, que, le jour même, l'*alga marina* avait pu être recueillie en quantité suffisante pour toute l'année. De prétendus sortiléges avaient également écarté de Barra, depuis plusieurs années, le hareng et autre poisson : trois fois de suite l'eau bénite avait été un appât qui l'avait attiré en abondance. Enfin, dans le nord de Ouist, séjour du ministre, une épizootie avait ruiné les habitants; dans le sud, séjour du Missionnaire, pas une bête n'était morte, grâce toujours à l'eau bénite. Quel discrédit pour le ministre! Quelle autorité acquise par là au Missionnaire! Quelle reconnaissance chez ce pauvre peuple, et quel attrait vers la vraie religion!

Puis c'étaient des indignes qui s'étaient vus dans l'impossibilité physique de recevoir la sainte Eucharistie avant de s'être mis en bonnes dispositions; c'étaient des personnes troublées de fantômes ou de malins esprits qui recouvraient la paix avec le baptême ou leur réconciliation à l'Église : autant de prodiges qui ébranlaient ce peuple.

Aussi était-il ordinaire de baptiser dix, quinze, vingt enfants à la fois, et très-fréquent de voir des adultes de trente, quarante, soixante et quatre-vingts ans, venir également réclamer le saint baptême.

A la vue de tant de biens accomplis et de tout ce qui restait encore à faire, Guy se recommandait aux prières de Vincent, de la Compagnie et de tous les bons serviteurs de Dieu à Paris; puis il réclamait du renfort : « Ce pays est grand, écrivait-il, et le peuple en bonne disposition, par la grâce de Dieu. C'est pourquoi je vous supplie, Monsieur, de nous envoyer quelque bon prêtre hibernois pour nous aider. Mais il est à propos qu'il soit bien vertueux, surtout bien mortifié, bien détaché de soi-même, de ses propres commodités et satisfactions, car il y a bien à souffrir en toutes manières en ce pays ici. Il faut aussi qu'il soit bien patient, bien doux et bien modéré en ses paroles et actions, pour pouvoir gagner à Dieu ces peuples ici qui se rebutent aisément quand ils remarquent la moindre impatience ou rudesse. »

C'est là l'idéal du Missionnaire, idéal qui n'était, on le voit, qu'une réalité vulgaire parmi tous les fils de saint Vincent de Paul, à cet âge d'or, à cet âge héroïque de la Mission.

Animé par le succès et insatiable de conquêtes, Guy se disposait à partir pour une des trois îles de Pabba, au sud de Barra, lieu étrange et terrible, écrivait-il à un de ses confrères le 5 mai 1657, mais où l'appelaient la confiance en Dieu, le mépris de la mort et l'espoir de gagner des âmes : ces insulaires n'avaient pas été gâtés par l'hérésie, et il était permis de croire qu'ils recevraient la bonne nouvelle et y conformeraient leur vie.

Déjà Guy avait obtenu un passe-port du gouverneur de Pabba. Cinq jours après il devait partir. Tout à coup il tombe malade, épuisé par la mauvaise nourriture, les dures marches et toutes les fatigues de son apostolat; et comme Xavier en face de la Chine, il meurt en vue de Pabba, le

17 mai 1657. Il mourut et fut enterré dans l'île de Ouist, où une chapelle porte encore son nom.

Vincent ne manqua pas d'annoncer cette nouvelle, si triste à la fois et si consolante, à toutes ses maisons : « M. Duiguin[1] est mort en sa Mission des Hébrides, où il se peut dire qu'il a fait des merveilles. Ses pauvres insulaires l'ont pleuré comme leur père, aussi bien les grands que les petits. On ne me mande pas le détail des fruits qu'il a faits, ou plutôt que Dieu a opérés par lui, parce qu'on n'ose pas écrire des affaires de la religion qu'en termes généraux, et en figures seulement, à cause des Anglais qui persécutent cruellement les catholiques, et encore plus les prêtres, quand ils les découvrent[2]. »

En effet, la persécution venait de redoubler contre les catholiques. Ordre avait été donné à tous les prêtres romains de quitter l'Irlande dans un délai de vingt jours, sous peine d'être traités comme coupables de haute trahison, et défense faite de leur donner asile, sous peine de mort; serment d'abjuration avait été imposé à tous les individus âgés de vingt et un ans, à peine d'emprisonnement et de confiscation; enfin les magistrats avaient été autorisés à enlever les enfants des catholiques pour les faire élever en Angleterre. Tous ces décrets étaient étendus à l'Écosse.

C'est ce dernier décret qui indigna surtout le cœur de Vincent de Paul. Lui qui servait de père et de mère aux enfants abandonnés, il ne pouvait concevoir la barbarie qui arrachait les enfants à leurs familles. Le 22 septembre 1657, il écrivait au cardinal Bagni : « Un Père jésuite qui vient de Londres m'a dit que le Protecteur vient de faire un édit des plus rigoureux qu'on ait encore vus contre les catholiques : il ordonne que les enfants seront ôtés aux catholiques, et les deux tiers de leurs biens. Jamais les tyrans

1. C'est ainsi, avons-nous noté plus haut, qu'on appelait Guy dans la congrégation.

2. Lettre à Get, Marseille, et à Ozenne, Pologne, des 2 et 16 novembre 1657.

persécuteurs de l'Église, qui ont tant répandu du sang des chrétiens, ne se sont avisés d'une si étrange persécution. Il veut faire ôter les enfants et les faire élever en l'hérésie, pour faire finir la religion catholique en la personne de leurs pères. Notre-Seigneur ne le permettra pas, comme nous avons sujet de l'espérer. »

Et cependant, à la même date, il ouvrait l'oreille à une proposition du cardinal Bagni d'envoyer deux prêtres séculiers et Français pour visiter les Missionnaires des divers ordres en Irlande et en Écosse, pour y prendre connaissance du nombre et de l'état des catholiques, et chercher les moyens d'y conserver et d'y accroître la foi. Le cardinal lui laissait le choix de ces deux ambassadeurs. Vincent était embarrassé pour trouver de tels hommes; et d'ailleurs, il voulait savoir auparavant si l'invitation lui venait de la Propagande[1]. On ignore si ce projet eut des suites. Il est plus probable que la violence de la persécution força d'y renoncer.

III

Mission d'Écosse. — Missions des îles Britanniques jusqu'à nos jours.

Pendant que Dermot Guy convertissait les Hébrides, Francis Whyte travaillait tantôt sur les côtes occidentales, tantôt sur les montagnes d'Écosse, au milieu de dangers plus grands encore, et, du reste, avec les mêmes souffrances et les mêmes succès. De temps en temps il fit quelques excursions dans les plaines de l'Est. Ainsi, en 1654, avec le Père William Grant, jésuite, et Thomas Lumsden, prêtre séculier, il assista aux derniers moments du marquis de Huntly, le grand protecteur des catholiques dans le nord de l'Écosse.

Le bruit en vint aux oreilles des ministres, qui, craignant de se voir ravir ce pays, recoururent à Cromwell. Les édits

1. Lettre à Jolly, Rome, du 7 septembre 1657.

mentionnés plus haut furent renouvelés en 1655, et ordre fut donné au lieutenant d'Écosse de rechercher tous les prêtres romains et de les condamner, sans procès, à la mort. L'ordre fut aussitôt mis à exécution. Tout le pays fut fouillé, et, le mercredi des Cendres, dans le château de Huntly, on découvrit trois prêtres catholiques. C'étaient le Père William Grant, Walker, prêtre séculier, et Francis Whyte. Walker, ayant donné caution pour sa personne, fut relâché et se retira en France. Grant et Whyte furent jetés dans les prisons d'Aberdeen. Ils se crurent dans le vestibule de l'échafaud; Vincent, qui apprit la captivité de son Missionnaire, au mois d'avril de cette année, eut la même pensée, et, en même temps qu'il annonçait son prochain martyre aux supérieurs de ses maisons, il s'exprimait ainsi à Saint-Lazare :

« Nous recommanderons à Dieu notre bon M. Le Blanc [1], qui travaillait dans les montagnes d'Écosse, lequel a été pris prisonnier par les Anglais hérétiques, avec un Père jésuite. On les a menés en la ville d'Aberdeen, d'où est M. Lumsden, qui ne manquera pas de le voir et de l'assister. Il y a beaucoup de catholiques, en ce pays-là, qui visitent et soulagent les prêtres souffrants. Tant y a que voilà ce bon Missionnaire dans la voie du martyre. Je ne sais si nous devons nous en réjouir ou nous en affliger : car, d'un côté, Dieu est honoré de l'état où il est détenu, puisque c'est pour son amour; et la Compagnie serait bienheureuse, si Dieu la trouvait digne de lui donner un martyr; et lui-même bienheureux de souffrir pour son nom, et de s'offrir, comme il fait, à tout ce qu'il lui plaira ordonner de sa personne et de sa vie. Quels actes de vertu ne pratique-t-il pas à présent, de foi, d'espérance, d'amour de Dieu, de résignation et d'oblation, par lesquels il se dispose de plus en plus à mériter une telle couronne! Tout cela nous excite en Dieu à beaucoup de joie et de reconnaissance. Mais,

1. Nom francisé de Whyte, comme il a été encore noté plus haut.

d'une autre part, c'est notre confrère qui souffre : ne devons-nous pas souffrir avec lui? Pour moi, j'avoue que, selon la nature, j'en suis très-affligé, et la douleur m'en est très-sensible; mais, selon l'esprit, j'estime que nous en devons bénir Dieu, comme d'une grâce toute particulière. Voilà comme Dieu fait : après que quelqu'un lui a rendu de notables services, il le charge de croix, d'afflictions et d'opprobres. O Messieurs et mes frères! il faut qu'il y ait quelque chose de grand, que l'entendement ne peut comprendre, dans les croix et dans les souffrances, puisque d'ordinaire Dieu fait succéder au service qu'on lui rend les afflictions, les persécutions, les prisons et le martyre, afin d'élever à un haut degré de perfection et de gloire ceux qui se donnent parfaitement à son service. Quiconque veut être disciple de Jésus-Christ doit s'attendre à cela; mais il doit aussi espérer, qu'en cas que les occasions s'en présentent, Dieu lui donnera la force de supporter les afflictions et surmonter les tourments.

« M. Le Vacher me mandait un jour de Tunis qu'un prêtre de Calabre, où les esprits sont rudes et grossiers, conçut un grand désir de souffrir le martyre pour son nom, comme autrefois le grand saint François de Paule, à qui Dieu donna même mouvement, lequel pourtant il n'exécuta pas, parce que Dieu le destinait à autre chose; mais ce bon prêtre fut tellement pressé de ce saint désir, qu'il passa les mers pour en venir chercher l'occasion en Barbarie, où enfin il la trouva, et mourut constamment pour la confession du nom de Jésus-Christ. Oh! que s'il plaisait à Dieu de nous inspirer ce même désir de mourir pour Jésus-Christ, en quelque façon que ce soit, que nous attirerions de bénédictions sur nous! Vous savez qu'il y a plusieurs sortes de martyres; car, outre celui dont nous venons de parler, c'en est un autre de mortifier incessamment nos passions, et encore un autre de persévérer en notre vocation, dans l'accomplissement de nos obligations et de nos exercices. Saint Jean-Baptiste, pour avoir eu le courage de

reprendre un roi d'un péché d'inceste et d'adultère qu'il commettait, et avoir été mis à mort pour ce sujet, est honoré comme un martyr, quoiqu'il ne soit pas mort pour la foi, mais bien pour la défense de la vertu, contre laquelle cet incestueux avait péché. C'est donc une espèce de martyre que de se consumer pour la vertu. Un Missionnaire qui est bien mortifié et bien obéissant, qui s'acquitte parfaitement de ses fonctions, et qui vit selon les règles de son état, fait voir, par ce sacrifice de son corps et de son âme, que Dieu mérite d'être uniquement servi, et qu'il doit être incomparablement préféré à tous les avantages et plaisirs de la terre. Faire de la sorte, c'est publier les vérités et les maximes de l'Évangile de Jésus-Christ, non par paroles, mais par la conformité de vie à celle de Jésus-Christ, et rendre témoignage de sa vérité et de sa sainteté aux fidèles et aux infidèles, et, par conséquent, vivre et mourir de la sorte, c'est être martyr.

« Mais revenons à notre bon M. Le Blanc, et considérons comment Dieu le traite, après avoir fait quantité de bonnes choses en sa Mission. En voici une merveilleuse, à laquelle quelques-uns voulaient donner le nom de miracle. C'est qu'une certaine intempérie de l'air étant survenue il y a quelque temps, qui rendait la pêche fort stérile et réduisait le peuple à une très-grande nécessité, il fut sollicité de faire quelques prières et de jeter de l'eau bénite sur la mer, parce qu'on s'imaginait que cette malignité de l'air était causée par quelques maléfices. Il le fit donc, et Dieu voulut qu'aussitôt la sérénité revînt et que la pêche fût abondante; c'est lui-même qui me l'a ainsi écrit. D'autres m'ont aussi mandé les grands travaux qu'il souffrait dans ces montagnes pour affermir les catholiques et convertir les hérétiques, les dangers continuels où il s'exposait et la disette qu'il y souffrait, ne mangeant que du pain d'avoine. Si donc il n'appartient qu'à un ouvrier qui aime bien Dieu de faire et de souffrir ces choses pour son service, et qu'après cela Dieu permette qu'il lui arrive d'autres croix encore

plus grandes, et qu'on en fasse un prisonnier de Jésus-Christ et même un martyr, ne devons-nous pas adorer cette conduite de Dieu, et, en nous y soumettant amoureusement, nous offrir à lui afin qu'il accomplisse en nous sa très-sainte volonté? Or sus, nous demanderons donc cette grâce à Dieu; nous le remercierons de la dernière épreuve qu'il veut tirer de la fidélité de ce sien serviteur, et nous le prierons que, s'il n'a pas agréable de nous le laisser encore, au moins il le fortifie dans les mauvais traitements qu'il souffre ou qu'il pourra souffrir ci-après. »

Singulière protection de Dieu! Pour être condamné à mort, d'après les lois existantes, un prêtre devait avoir été surpris disant la messe. Or, Grant et Whyte ne purent être convaincus de ce prétendu crime. Après cinq ou six mois de prison, ils furent donc élargis, mais avec menace de la pendaison immédiate, s'ils exerçaient quelque fonction du ministère catholique.

« Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, » répondit intérieurement le Missionnaire avec les apôtres, et il se retira dans les montagnes, où il reprit lui-même son apostolat. Vincent apprit en même temps sa délivrance et la reprise de ses travaux. « Nous remercierons Dieu, dit-il alors à sa communauté, d'avoir ainsi délivré l'innocent, et de ce que parmi nous il s'est trouvé une personne qui a souffert tout cela pour l'amour de son Sauveur. Ce bon prêtre n'a pas laissé, pour la crainte de la mort, de s'en retourner aux montagnes d'Écosse, et d'y travailler comme auparavant. Oh! quel sujet n'avons-nous point de rendre grâce à Notre-Seigneur d'avoir donné à cette Compagnie l'esprit du martyre! cette lumière, dis-je, et cette grâce qui lui fait voir quelque chose de grand, de lumineux, d'éclatant et de divin à mourir pour le prochain, à l'imitation de Notre-Seigneur! Nous en remercierons Dieu, et nous le prierons qu'il donne à chacun de nous cette même grâce de souffrir et de donner sa vie pour le salut des âmes. »

La parole de Dieu ne fut donc point enchaînée en Écosse.

D'ailleurs, dès l'année 1653, Vincent, à la première requête de Guy, comprenant bien lui-même que deux ouvriers ne pouvaient suffire à la tâche, leur avait envoyé des compagnons, mais étrangers très-probablement à sa Compagnie. L'un d'eux était Thomas Lumsden, né en Irlande et élevé dans le collége écossais, à Rome. Or, par ses lettres de 1654 et de 1657, on voit que, après comme avant les derniers édits, l'œuvre sainte se continuait dans ces régions du Nord. Lumsden poussa même jusqu'aux îles Orcades. Il parcourut les contrées de Moravie, Rossie, Suther, Candie et Cathanésie, où il n'y avait pas de prêtres depuis plusieurs années, et presque plus de catholiques. Il commençait à ramener quelques âmes à la vraie foi, lorsqu'un ministre, qui avait contre lui une animosité particulière, fit remettre en vigueur les édits de Cromwell. Le Missionnaire dut chercher une retraite et y attendre la fin de la persécution. Après avoir servi douze ans en Écosse, Lumsden fut élu préfet du collége écossais, à Paris, où il mourut en 1672.

Pour adoucir tant de maux et porter aux siens quelque consolation, Vincent fit partir pour Londres un de ses prêtres, avec ordre de conférer avec l'ambassadeur de France sur les moyens de passer en Écosse. Mais alors l'Europe était lâchement agenouillée aux pieds de Cromwell, et le royaume très-chrétien lui-même avait sollicité son alliance. Aussi l'ambassadeur engagea le Missionnaire à sortir au plus tôt de Londres, s'il ne voulait y laisser sa vie.

Malgré tout, la divine semence, répandue à travers tant de tribulations, ne s'est jamais perdue. Et si le catholicisme domine encore aujourd'hui, malgré des persécutions et des séductions de tout genre, dans plusieurs des Hébrides, notamment dans Barra, Eigg et Ouist, c'est à Vincent de Paul et à ses fils qu'il faut évidemment, après Dieu, en rapporter l'honneur.

D'ailleurs, après la mort de Vincent, la Mission continua dans les Hébrides. Francis Whyte était retourné en France

en 1660. A cette occasion, William Ballantyne, supérieur des prêtres séculiers de la Mission d'Écosse, écrivit au nonce de Paris, sous la date du 29 juin, la lettre suivante, que nous traduisons de l'italien : « Il y a un brave Missionnaire de la famille de M. Vincent, à Saint-Lazare, à Paris, M. Whyte, Irlandais de nation, qui est resté huit ans dans les îles d'Écosse, et qui, comme je le sais avec certitude, s'est comporté en excellent prêtre et a fait de très-grands fruits dans les Missions de ces îles. Il est à présent retourné en France, pour rendre compte à son supérieur du travail de tant d'années. Je crains beaucoup qu'il ne veuille pas retourner en Écosse, pour n'y avoir pas de moyens de subsistance. C'est pourquoi je supplie votre seigneurie révérendissime, dans le cas où son supérieur ne voudrait donner ni à lui ni à d'autres les ressources nécessaires, d'obtenir de la S. Congrégation notre pension accoutumée pour lui et pour deux autres de la même nation, qui seraient employés dans les Missions des îles et pays de montagnes où l'on n'entend que la langue irlandaise. »

F. Whyte n'était pas encore retourné en Écosse le 20 septembre 1661, car, à cette date, Dunbar et Lumsden, deux Missionnaires séculiers, annonçant au secrétaire de la propagande la mort de leur supérieur Ballantyne, ajoutent : « Qu'il plaise à la sacrée Congrégation de trouver à Paris des hommes propres pour cette Mission, d'origine irlandaise, et principalement M. Francis Whyte, à Saint-Lazare, et ses autres compagnons[1], qui ont donné des preuves de leur vertu et de leur zèle dans les îles et les montagnes d'Écosse, mais ont été contraints de se retirer en France, pour n'avoir pas de quoi se maintenir. »

Francis Whyte retourna en Écosse en 1662. Une circu-

1. De ce passage on pourrait conclure que quelques autres Lazaristes étaient venus se joindre à Whyte avant son premier retour en France : aucun document n'appuie pourtant cette conjecture, et il est à peu près certain que Whyte et Guy sont les deux seuls prêtres de la Mission qui aient travaillé en Écosse jusqu'à ces derniers temps.

laire d'Almeras, de 1664, nous apprend qu'il y avait converti quatorze paroisses, et que Brinn avait eu les mêmes succès en Irlande. Whyte quitta l'Écosse une seconde fois en 1665, y revint encore en 1668, et continua jusqu'à sa mort d'y exercer ses pénibles travaux de Missionnaire.

Malheureusement, Whyte était seul; il commençait à vieillir, et il était usé par les fatigues plus que par l'âge. Aussi, quelques années après, William Leslie, recteur de la Mission écossaise à Rome, écrivit à Jolly, troisième supérieur général de Saint-Lazare, une lettre pressante pour lui demander quelques prêtres de sa Compagnie. Jolly se vit tristement obligé de lui répondre, le 5 mars 1677 : « Je voudrais de tout mon cœur correspondre à votre zèle pour le bien de votre pays, mais nous ne sommes pas maintenant en état de le faire, n'ayant pas d'ouvriers formés pour une telle Mission. » Whyte resta donc le seul Missionnaire de saint Vincent en Écosse. En 1678, le supérieur des Missionnaires séculiers écrivit qu'il venait de passer un mois dans la plaine, au château de Gordon, mais si malade, qu'il ne pouvait plus voyager, et qu'il y avait peu d'espoir de le conserver longtemps. En effet, Francis Whyte mourut le 28 janvier (ancien style; 7 février, nouveau style) de l'année suivante. Dunbar, préfet de la Mission d'Écosse, fit part en deux lettres, l'une en italien et l'autre en anglais, de la nouvelle de cette mort à Bareley, principal du collége écossais à Paris. Voici la traduction de la lettre anglaise : « Le bon M. Francis Whyte est mort vers la fin de janvier dernier. Après l'événement, je suis allé, par un temps effroyable, visiter les lieux qu'il avait coutume de fréquenter, afin de consoler de mon mieux ces pauvres peuples qu'il avait servis pendant tant d'années. Que la paix de Dieu soit avec lui! Si quelqu'un de sa nation pouvait nous être envoyé pour tenir sa place, il nous serait d'un grand service; d'autres, comme vous le savez, ne peuvent nous servir, faute de connaître la langue. » Dunbar demandait ensuite à être autorisé par le supérieur de la Mission à

garder comme reliques les vêtements, livres, etc., que Whyte avait laissés dans les montagnes. De tout cela il ne reste plus que l'exemplaire en 2 vol. in-folio, plus haut mentionné, des *Commentaires* de Tirinus sur l'Écriture Sainte.

L'avénement du catholique Jacques II sembla un instant devoir ouvrir aux Missionnaires une carrière plus vaste. En 1685, Jacques II les manda à Londres pour desservir sa chapelle royale comme ils faisaient celle de Versailles; mais la révolution de 1688 ruina bientôt leurs espérances, et il leur fallut attendre un siècle et demi pour remettre la main à l'œuvre, soit en Angleterre, soit en Écosse.

C'est par la catholique Irlande qu'ils devaient naturellement rentrer dans le Royaume-Uni. Le trait d'union, en quelque sorte, entre la Mission de saint Vincent et la Mission contemporaine en Irlande, est Edouard Ferris, né dans le comté de Kerry en 1738. Émigré en France, Ferris avait tourné ses premières vues vers l'état militaire. Mais, ayant connu quelques prêtres de la Mission, il entra dans leur Compagnie, dont il devint assistant. A Paris, grâce à sa réputation de science et de vertu, la cour et la ville le tenaient en égale estime. Après avoir vainement lutté contre le flot révolutionnaire, dont il faillit être victime, il se retira à Rome, où Pie VI l'accueillit avec honneur. La Révolution le força encore de chercher successivement asile en Suisse et en Autriche. Il était de retour à Rome en 1798, lorsque Monseigneur Troy, archevêque de Dublin et vrai fondateur du collége de Maynooth, l'invita à venir y prendre un poste. Nommé, cette même année, doyen du collége, il retourna, après quarante ans d'absence, dans sa patrie, dont il avait presque entièrement oublié la langue. Il la rapprit et put bientôt prêcher en anglais. Professeur de théologie en 1801, il remplit jusqu'à sa mort la chaire de morale, avec une science dont sa vertu seule égalait la distinction. Quand il mourut, en 1809, ses élèves lui élevèrent un tombeau au séminaire de Lara Brien, et y gravèrent dans une épitaphe

sa louange et leur douleur. Aujourd'hui encore, au collége de Maynooth, sa mémoire est en bénédiction.

Aussi est-ce du collége de Maynooth que sont sortis les premiers Missionnaires de l'Irlande contemporaine. Vers la fin de 1832, un jeune étudiant, simple diacre, M. Jacques Lynch, fit part de ses projets de vocation religieuse à son doyen, M. Dowley, qui lui-même songeait depuis longtemps à implanter en Irlande une branche de l'arbre de la Mission. Encouragé, M. Lynch a bientôt trouvé des compagnons et de l'argent. Le projet est alors soumis à Mgr Murray, archevêque de Dublin, qui, de son côté, avait voulu demander à Paris des Filles de saint Vincent, comme avant-garde des Missionnaires. Au milieu de bien des traverses, la nouvelle Société s'organise sur le modèle de la Mission. Le 16 août 1833, le collége Saint-Vincent est ouvert à Dublin, et bientôt est regardé comme une des meilleures maisons d'éducation de cette capitale. Dans l'été de l'année suivante, la Société acquérait Castleknock, aux portes de Dublin, et joignait ainsi un séminaire ecclésiastique à la campagne au collége et à la Mission permanente qu'elle possédait à la ville.

Malgré sa verdeur et sa vie apparente, c'était là néanmoins une branche sans tige et qui ne pouvait manquer de se dessécher bientôt, si elle ne se greffait sur le tronc de la Mission. C'est ce qui eut lieu en 1839. M. Dowley, aujourd'hui visiteur de la congrégation en Irlande, se rendit à Paris, entra au séminaire interne, et transporta ensuite dans son pays les règles et l'esprit de saint Vincent qu'il était venu puiser à leur source.

A l'heure présente, outre le séminaire des Irlandais à Paris (1858) et trois établissements en Irlande, à savoir, le petit séminaire de Castleknock (1839), le collége de Cork (1847), la Mission de Saint-Peters-Phibsborough, à Dublin (1839), la congrégation possède une autre Mission à Sheffield (1853), en Angleterre, une Mission encore à Lanark (1859), en Écosse, et ces maisons sont presque toutes

dirigées par les premiers associés du collége de Maynooth.

ARTICLE TROISIÈME

Missions de Pologne, d'Allemagne, etc.

I

Commencements de la Mission de Pologne.

En 1645, une ambassade polonaise, composée de plus de huit cents gentilshommes, faisait son entrée à Paris. Elle venait, au nom de Wladislas Wasa, veuf d'une archiduchesse d'Autriche et déçu de son espoir d'opérer, par un mariage avec sa cousine Christine de Suède, la fusion des deux branches de sa maison, demander la main d'une Française, Louise-Marie de Gonzague et de Nevers, appelée communément la princesse Marie, à laquelle il avait déjà pensé autrefois. Louise-Marie était issue de cette brillante maison de Gonzague, depuis longtemps souveraine dans Mantoue, et dont un rameau, par une alliance avec Isabelle de Clèves, avait hérité des duchés de Nevers et de Rethel. Charles II de Gonzague, déjà investi de tous ces titres, venait de rentrer, par l'extinction de la branche aînée de sa maison et l'appui de la France, dans la possession de Mantoue et du Montferrat. De son mariage avec Catherine de Lorraine, il avait eu deux filles : l'une qui fut cette célèbre Palatine dont Bossuet fera l'oraison funèbre; l'autre, l'aînée, notre princesse Marie, appelée maintenant au trône de Pologne, après avoir manqué l'alliance de Gaston d'Orléans, et avoir été arrachée à Cinq-Mars par la main terrible de Richelieu. Elle avait alors 34 ans, et Wladislas 50. Anne d'Autriche la dota de 600,000 livres. Le mariage fut célébré d'abord à Paris, en présence de Louis XIV enfant, dans la chapelle du Palais-Royal, et l'année suivante à Krakowie, où eurent lieu les cérémonies du couronnement. Les deux époux ne s'aimèrent jamais. La nouvelle reine, laissant

le nom qu'avait prononcé Cinq-Mars pour ne plus s'appeler que Louise, se consola de la France en se faisant une cour toute française. Un essaim de jeunes Françaises, parmi lesquelles se faisait remarquer la belle Marie-Casimire d'Arquien, la future épouse de Jean Sobieski, alors page en France, formait le cortége de ses filles d'honneur. Des jésuites français accoururent à sa suite; et là, comme partout, ils répandirent l'étude des mathématiques, de la physique, de l'astronomie, faisant de ces sciences comme l'introduction, la préface humaine de l'Évangile. Des ingénieurs, des officiers, et même de brillants aventuriers français, se pressèrent dans cette cour, où toutes les avenues de la fortune et de la gloire leur semblaient ouvertes; enfin les arts français, les modes françaises, s'y introduisirent aussi et en changèrent l'aspect, sinon les mœurs.

Le traité de Westphalie venait de pacifier le reste de l'Europe, lorsque commencèrent les orages qui devaient briser la malheureuse Pologne. Le premier coup partit des farouches Kosakes de l'Ukraine, qui, tyrannisés par les seigneurs, se soulevèrent à la voix de leur hetman Bogdan Chmielniçki. Ce fut pour Wladislas, qui pressentait de plus grands désastres, le coup de la mort. Aussitôt Russiens, Kosakes, Tatars, profitant de l'interrègne et de l'anarchie, mettent la Pologne à feu et à sang.

Cependant le cardinal Jean-Casimir s'était empressé, à la mort de son frère, de déposer la pourpre romaine, et il se portait pour successeur à sa couronne et à la main de sa veuve. De son côté, Louise, si romanesque, se plaisait à ce qu'il y avait de romanesque aussi dans l'ex-cardinal; et d'ailleurs, le voyant faible et moins habile qu'elle-même, elle espérait régner sous son nom.

Jean-Casimir fut élu roi le 20 novembre 1648. Six mois après il épousait, avec dispense de Rome, sa belle-sœur. Pour comble de prospérité, Louise, quoique âgée de près de quarante ans, devint mère pour la première fois : elle croyait voir la perpétuité de son règne.

Déjà Vincent était en commerce et en négociations avec elle, et le 19 août 1650, il écrivait à son confesseur l'abbé Fleury, pour la féliciter de son accouchement. « Nous espérons, disait-il, et demandons à Dieu incessamment qu'il bénisse et sanctifie le roi et la reine, et qu'il leur donne des enfants qui fassent une tige royale qui donne des rois à la Pologne autant que le monde durera! » Hélas! en Jean-Casimir devait s'éteindre la maison des Jagellons et des Wasa; à lui devait commencer ce démembrement de la Pologne, si vite consommé après la mort du vaillant Sobieski.

Cependant des négociations s'étaient ouvertes entre Jean-Casimir et Bogdan : elles furent rompues par des massacres; reprises encore et entravées de nouveau par l'orgueil des seigneurs, elles ne laissèrent plus place qu'à une guerre d'extermination. Cette fois le Kosake levait l'étendard du schisme en même temps que l'étendard de la liberté, et ce qui n'avait été qu'une sorte de Jacquerie allait devenir de plus une guerre de religion.

Pour tenir tête à une armée de plus de trois cent mille barbares, Casimir fit appel aux vieilles bandes allemandes que la paix de Westphalie avait laissées sans emploi. Une ambassade magnifique vint lui remettre, au nom du pape Innocent X, un casque et une épée, car, encore un coup, il s'agissait d'une guerre sainte autant que d'une guerre nationale. L'armée royale s'y prépara par les exercices du jubilé; puis elle marcha contre l'ennemi. Sa victoire fut complète, et la lutte, qui sembla un moment finie, fut au moins suspendue.

Ce fut dans ces circonstances (1651) que se mirent en route pour la Pologne quatre Missionnaires envoyés par Vincent de Paul : Lambert-aux-Couteaux [1] et Desdames, pré-

1. Lambert était alors assistant du saint supérieur, c'est-à-dire le premier de la Compagnie après lui. Vincent néanmoins s'en priva pour cette Mission lointaine et difficile, connaissant son mérite et sa vertu, qu'il avait plus d'une fois mis à l'épreuve. Un soir, par exemple, qu'il l'avait retenu à travailler

tres; Guillot, sous-diacre, et Casimir Zelazowski, clerc, un Polonais qui allait porter dans son pays la grâce qu'il était venu chercher à Saint-Lazare. Les quatre Missionnaires étaient accompagnés d'un Frère qui les devait servir. Ils étaient porteurs de cette lettre de Vincent pour la reine, datée du 6 septembre 1651 :

« Madame, voici enfin nos Missionnaires qui se vont prosterner aux pieds de Votre Majesté sacrée, et vous offrir leurs très-humbles services. Ils ne sont que trois ou quatre, Madame, bien que le dessein fût de vous en envoyer huit ou neuf. Nous avons pensé que ceux-ci suffiront pour un commencement, attendant que Votre Majesté nous fasse l'honneur de nous commander de lui en envoyer d'autres. Ils ne savent pas la langue du pays, mais, comme ils parlent latin, ils peuvent dès à présent s'occuper à élever de jeunes ecclésiastiques, tant à la piété et à l'usage des vertus qu'à toutes les autres choses qu'ils sont obligés de savoir et de faire. Votre Majesté, Madame, leur en pourra faire avoir une douzaine pour commencer, et, au bout d'un an, ce seront des ouvriers faits que les nôtres pourront mener en Mission pour instruire les peuples de la campagne, dont la plupart ignorent les choses nécessaires à salut, et qui pour cela sont en danger de perdition au dire de quelques saints. Si Votre Majesté approuve ce dessein, Madame, et que le seigneur évêque, qui en agréera l'exécution en son diocèse, fasse comme font ceux de France, qui obligent les clercs, avant que d'entrer aux ordres sacrés, de demeurer quelque temps auparavant en leurs séminaires, il ne se peut, Madame, que le vôtre ne réussisse aussi bien que ceux-là, sans autres frais que le logement, l'ameuble-

bien avant dans la nuit, il lui dit, en le quittant, de reposer le lendemain. Le lendemain matin, Lambert était le premier rendu à l'oraison. Vincent l'aperçoit, et devant toute la communauté, y compris les frères et les jeunes séminaristes, il lui ordonne de se mettre à genoux : « Monsieur, lui dit-il, l'obéissance vaut mieux que le sacrifice. Une faute moins grande que la vôtre a failli coûter la vie à Jonathas et mettre le trouble dans l'armée des enfants d'Israël. »

ment et l'entretien des Missionnaires, parce que les séminaristes paieront leur pension. — Il n'y a pas longtemps, Madame, que nous avons des séminaires en ce royaume, et néanmoins les progrès en sont fort considérables. L'un des seigneurs évêques me fit l'honneur de m'écrire dernièrement qu'il ne se pouvait assez consoler de voir son clergé réformé par le moyen de son séminaire, établi seulement depuis huit ou dix ans et conduit par quatre prêtres de notre Compagnie. On nous dit ici des merveilles de la sainteté de vie de Monseigneur l'archevêque de Wilna. Peut-être sera-t-il bien aise, Madame, d'avoir ce saint œuvre en son diocèse, sinon que Votre Majesté ait agréable de lui faire donner naissance à Varsovie, pour le voir cultiver et pour en mieux reconnaître l'importance et les fruits. — S'il plaît à Dieu de bénir les saintes intentions de Votre Majesté pour l'entier bonheur de son grand royaume, lequel se peut vanter d'avoir une des meilleures reines du monde, elle ajoutera aux bénédictions que sa présence y a apportées une infinité d'autres biens, par l'avancement à la vertu de l'état ecclésiastique, par l'instruction de ses pauvres sujets, et de plus, Madame, par l'établissement d'une nouvelle et sainte religion, comme est celle des religieuses de Sainte-Marie, qui donnera moyen à d'autres filles de s'y consacrer au bon Dieu, et qui servira de remède au désordre des filles perdues, et enfin par l'assistance des pauvres malades au moyen des Filles de la Charité que Votre Majesté demande et qui se tiennent prêtes d'aller. Quels biens peut-on entreprendre, Madame, que ceux-là n'embrassent? Et quelle sorte d'état y aura-t-il dans le royaume qui ne se ressente de votre incomparable piété? »

Le départ des religieuses de Sainte-Marie, ou de la Visitation, fut retardé par l'opposition des parents, qui firent défendre juridiquement à la supérieure, par l'autorité de l'official et de l'archevêque de Paris, d'envoyer leurs filles à cette extrémité de l'Europe. ais cette opposition avait été inspirée par l'archevêque lui-même, mécontent que la

reine ne se fût pas adressée directement à lui en cette circonstance, mécontent aussi des religieuses pour diverses raisons, et surtout parce qu'elles avaient traité sans lui en parler. Or, la pensée ne leur en était même pas venue, puisque jusqu'alors il ne s'était mêlé d'aucun de leurs établissements et qu'il n'avait jamais élevé la moindre réclamation.

Nous savons cela par un post-scriptum de la lettre tout à l'heure citée à la reine de Pologne, et par une autre lettre de Vincent à Lambert, en date du 21 juin 1652. Vincent conseillait à la reine Louise de faire lever l'opposition par l'intervention de la reine de France, et surtout en écrivant elle-même à l'archevêque; ce qu'il répète dans sa lettre à Lambert: « Je doute fort qu'il se rétracte, si la reine ne lui en écrit en français une lettre cordiale qui le satisfasse; et quand elle le fera, je douterai encore qu'il se rende. Il ne faut pourtant pas laisser d'employer ce moyen, s'il plaît à Sa Majesté lui faire cet honneur. Après tout cela, j'appréhende encore l'opposition des parents des filles, quand ce viendrait au faire et au prendre. »

La reine de Pologne écrivit, en effet, à l'archevêque de Paris, qui leva son veto. Les religieuses se mirent donc en route; puis, arrivées à Abbeville, il y eut encore des difficultés, soulevées peut-être par les familles. Elles parvinrent cependant en Pologne vers la fin de juin 1654 [1].

Quant aux Filles de la Charité, elles n'arrivèrent en Pologne qu'au mois de septembre 1652. La reine en fut enchantée; et, de leur côté, elles ne négligèrent même pas les plus petits moyens de lui être agréables. Comme cette princesse aimait beaucoup les chiens, elles lui en élevaient un dans leur maison de Paris. C'est ce que nous lisons dans le post-scriptum d'une lettre du 9 avril 1655.

« Mademoiselle Le Gras a amené à notre parloir ce petit chien que l'on envoie à la reine. Il aime tellement une des

1. Lettres du 5 juillet 1652, des 13 février et 31 juillet 1654.

sœurs de la Charité, qu'il ne regarde pas seulement les autres, ni qui que ce soit; et dès qu'elle sort la porte, il ne fait que se plaindre et n'a point de repos. Cette petite créature m'a bien donné de la confusion, voyant son unique affection pour celle qui lui donne à manger, me voyant si peu uniquement attaché à mon souverain bienfaiteur, et si peu détaché de toutes les autres choses. Vous pourrez assurer Sa Majesté que les Filles en auront un très-grand soin. »

II

Oppositions.

Arrivés en Pologne, les Missionnaires demeurèrent d'abord à Sokasko, près de Grodno. En 1653, la cure de Sainte-Croix de Warsowie fut unie à la Mission par renonciation du titulaire, ce que l'ordinaire approuva en 1655[1]. Mais leur établissement fut d'abord et assez longtemps entravé. Pour entendre cela, il est nécessaire d'entrer en quelques détails.

Avec son caractère romanesque et aventureux, Marie de Gonzague n'avait pas manqué, en France, de donner dans les opinions nouvelles du jansénisme. Elle avait eu la pensée de se mettre sous la conduite de Saint-Cyran; mais quatre jours après il mourut, et elle assista en grande pompe à ses funérailles[2]. Cependant, elle faisait partie aussi de la Compagnie des Dames de la Charité formée par Vincent de Paul. Dès lors elle se partagea entre Saint-Lazare et Port-Royal, mais, toutefois, avec un attrait particulier vers celui-ci. La mère Angélique, suivant l'habitude du parti d'accaparer les grands, s'empara d'elle. Elle lui permit, comme à la marquise de Sablé, de se faire accommoder, dans le monastère du faubourg Saint-Jacques, un petit appartement où elle venait tous les jeudis et où

1. Arch. imp., S. 6717.
2. Mémoires de Lancelot.

elle passait quelquefois plusieurs jours de suite. D'elle, de la marquise de Sablé et de la princesse de Guémené, souvent en longue conférence à Port-Royal, Angélique disait : « Il faut que je m'en aille séparer *nos* dames. » Bref, la princesse paraissait *touchée*. Elle prenait les avis de Singlin en même temps que ceux d'Angélique. Quand elle fut appelée au trône de Pologne, c'est à Port-Royal qu'elle demanda un confesseur, et on lui donna Fleury, docteur de Sorbonne, tout à fait dévoué à la secte. De Pologne elle continua de correspondre avec Angélique. Elle lui écrivait souvent et lui commandait d'écrire elle-même tous les ordinaires. On a plus de deux cents lettres imprimées d'Angélique à la reine de Pologne. De son côté, Marie, outre des lettres, envoyait à Port-Royal des présents et des aumônes considérables, tant en blés qu'en argent. En 1655, après la condamnation des cinq propositions, elle alla jusqu'à écrire à Alexandre VII en faveur des religieuses et des solitaires. Elle consola Port-Royal dans la *persécution :* « Mon Dieu, écrivait-elle en 1661, pourquoi ne puis-je pas avoir cette sainte Mère (Angélique) et toutes ces pauvres affligées auprès de moi dans ma chambre pour les embrasser ! » Et elle leur offrit retraite dans ses États [1]. Plus d'une fois, d'elle-même ou à la suggestion de Fleury, elle voulut entretenir les Missionnaires des nouvelles opinions, peut-être pour les y gagner ; et nous nous rappelons que Vincent leur prescrivit sur ce point le plus absolu silence.

Or, nous pouvons comprendre maintenant l'accueil qui dut leur être fait d'abord par les jésuites, lorsqu'ils arrivèrent en Pologne. Les jésuites étaient là depuis un siècle. Ils avaient fermé ce pays au protestantisme. Depuis l'avénement de Casimir au trône, ils étaient venus en plus grand nombre, avec l'espoir de profiter, dans l'intérêt de la foi, des dispositions favorables de cet ex-prince de l'Église romaine. Tout à l'heure ils se feront les Pierre l'Ermite

1. *Hist. de l'Abbaye de Port-Royal* (par Besoigne). Cologne, 1752, tom. I, pp. 204-207, 422 et 590.

d'une croisade en faveur de la catholique Pologne, lorsqu'elle sera envahie par le schisme et par l'hérésie. Or, voici que tout à coup ils voient arriver dans leur moisson des prêtres inconnus, évidemment mandés par un prêtre à foi suspecte. Car c'est Fleury, on n'en saurait douter, qui, plus que le souvenir du saint fondateur des Dames de la Charité, avait contribué à leur appel en Pologne. Oui, Fleury voulait les opposer aux jésuites, maîtres de la situation. A cette époque, saint Vincent de Paul n'était pas encore entré publiquement dans le grand rôle qui a été précédemment raconté. Fleury pouvait douter que ses enfants fussent aussi opposés aux idées nouvelles, et nourrir l'espérance qu'ils contre-balanceraient, dans le sens de ses opinions, l'influence des jésuites. De leur côté, les jésuites ne connaissaient les nouveaux venus que comme les protégés de Fleury, et, les sachant destinés à approcher plus que tous les autres la reine de Pologne, ils tremblaient pour la vraie foi.

Et ici, nous avons plus que de probables conjectures; nous pouvons invoquer des témoignages positifs et officiels. L'archevêque d'Adrianopolis, nonce de Pologne, avait ordre de Sa Sainteté de publier la bulle contre Jansénius et d'empêcher que la nouvelle doctrine entrât dans le royaume. Or, le 5 juillet 1650, il donnait avis au cardinal Pancirole que le jésuite Pierre-Guillaume Rose, prédicateur de la reine, prêchait contre un livre de la Fréquente Communion, envoyé de Paris, le disant plein d'erreurs et pernicieux aux fidèles; que M. Fleury, docteur de Sorbonne et confesseur de la reine, défendait, au contraire, le livre, et lui procurait des défenseurs, entre autres, André Szoldzy Szoldrysky, évêque de Posnanie (Posen), et l'évêque de Samoski, résolu à l'approuver. « J'ai écrit au dernier, poursuivait le nonce, de ne le pas faire, et de suspendre son approbation jusqu'à ce que Sa Sainteté soit informée et qu'on ait réponse de la sainte Congrégation de l'Indice. J'ai cru qu'il serait bon de demander audience au roi et à la reine sur cette affaire, qui

tous deux furent d'avis qu'on imposât silence à l'un et à l'autre parti, en attendant le jugement du Saint-Siége, à qui il appartient de décréter souverainement de ces matières. J'appelai, il y a deux jours, le confesseur et le prédicateur de la reine, pour les exhorter à se taire et parler de ces choses plus modérément, et je tâchai de les réconcilier. Ils me promirent de le faire. » D'un autre côté, le nonce agit sur l'esprit de la reine, et, suivant qu'il l'écrivait le 17 septembre 1650, il réussit à la détacher un peu du parti et de ses maximes. Il gagna surtout le roi, qui, fatigué des disputes sur ces questions dont sa cour retentissait, s'adressa à Rome, le 12 septembre 1650, pour avoir une décision au sujet du livre d'Arnauld. Innocent X lui répondit, le 9 novembre suivant, qu'il avait déjà prononcé, après Urbain VIII, sur la doctrine de Jansénius, qu'il voulait encore prendre du temps pour examiner celle d'Arnauld, et que, cependant, il avait ordonné à son nonce en Pologne d'interposer son autorité pour ordonner le silence aux parties [1].

Tel était l'état des choses en Pologne, lorsque les Missionnaires y furent appelés. Encore un coup, ils y avaient pour introducteur Fleury autant que la reine, et, sans aucun doute, avec Fleury, cet évêque de Posen, un des prélats soutenant des doctrines et des pratiques jansénistes. De semblables patrons les devaient rendre suspects au zèle perspicace et vigilant des jésuites.

Ceux-ci mirent donc opposition à leur établissement et leur firent demander par le nonce qui ils étaient et d'où ils venaient. Circonvenus par Fleury, indisposés par lui contre les jésuites qu'il leur peignait sous les couleurs les plus odieuses, les Missionnaires se prirent d'effroi et se plaignirent en termes vifs à leur Père. Vincent s'étonna, tant il

1. Extrait des dix-huit tomes in-folio Mss. du P. Rapin. Bibliothèque de l'Arsenal, théol. franç., 53, pp. 102-104. — Notons en passant que ces Mss. furent copiés à Rome par le P. Rapin sur les pièces officielles qui lui furent communiquées par ordre du Pape.

vivait en accord parfait avec les jésuites de France. Cependant il se hâta d'envoyer à ses prêtres tous les titres, toutes les pièces testimoniales qui pouvaient éclairer sur leur vrai caractère. En même temps, il écrivit à leur supérieur Lambert, le 21 juin 1652, cette lettre où sa vertu éclate comme sa sagesse : « Pour le second point de votre lettre, qui parle des difficultés qu'on apporte à permettre votre établissement, j'adore en cela la conduite de Dieu, sans l'ordre duquel rien ne se fait, et nous ferons mieux de regarder en son bon plaisir toutes les traverses qui nous arriveront, que de les imputer à personne. Et quand il serait vrai que ceux dont on vous a parlé nous porteraient envie, et feraient du pis qu'ils pourraient contre nous, je ne me lasserai jamais de les estimer, de les aimer, de les servir autant que je le pourrai faire, soit ici ou soit ailleurs. Cependant voici une copie authentique de notre bulle, légalisée par M. l'official de Paris et par Monseigneur le nonce duquel j'attends une lettre pour Mgr le nonce de Pologne, portant recommandation et témoignage en faveur de la Compagnie, afin que le même nonce de Pologne ait agréable de les employer vers Mgr l'évêque de Posnanie, au défaut de la lettre testimoniale qu'il vous a fait demander de la part de Mgr de Paris, à qui je n'ai pas osé la demander. J'espère de la bonté de Dieu et de la force de la vérité que cela suffira et que vous serez bientôt établis. »

Ils furent établis, en effet; mais les défiances, les craintes secrètes séparèrent longtemps encore les Missionnaires et les jésuites, que Fleury avait tout intérêt à diviser. Aussi, deux ans après, le 22 mai 1654, Vincent écrivait à Ozenne, qui avait remplacé Lambert, cette nouvelle lettre, où il lui trace pour unique plan de conduite la pratique de l'humilité et de la charité, sa seule politique à lui, la vraie politique chrétienne :

« Quant aux assauts que vous craignez de la part de quelque communauté, j'espère de la bonté de Dieu qu'ils n'arriveront pas, et je vous prie de faire toutes les avances

pour les empêcher, prévenant ces bons pères de vos respects, services et déférences, comme nous tâchons de faire ici, à quoi nous n'avons pas beaucoup de peine, et je suis bien résolu, quand ils me jetteraient de la boue sur le visage, de n'en témoigner jamais aucun ressentiment pour ne rompre avec eux, ni m'éloigner de l'estime et de l'honneur que je leur dois, et cela en vue de Dieu; que s'ils s'échappent à dire ou à faire quelque chose de fâcheux contre votre petite barquette, quand ce serait même à dessein de la faire submerger, souffrez-le pour l'amour de Dieu, qui saura vous garantir du naufrage et faire succéder le calme à la tempête. Ne vous en plaignez pas, n'en dites pas seulement un mot, et ne cessez pour cela de les caresser aux rencontres, comme si rien n'était. Il ne se faut jamais étonner de ces accidents, mais se disposer à les bien recevoir. Car, comme il est arrivé des chocs entre les apôtres, et même entre les anges, sans pourtant qu'ils aient offensé Dieu, chacun agissant selon ses lumières, ainsi Dieu permet quelquefois que ses serviteurs se contredisent, et qu'une compagnie en persécute une autre. Et il y a bien plus de mal qu'on ne pense à cela, quoiqu'ils aient tous une bonne intention, mais il y a toujours un grand bien pour ceux qui s'humilient et ne résistent pas. »

Ozenne, profondément prévenu par Fleury, répondit en même langage qu'auparavant; et Vincent, de plus en plus étonné, ne put que répéter, avec plus d'insistance, ses précédents conseils, dans une lettre du 27 novembre 1654 :

« Est-il possible, Monsieur, que ces bons Pères nous traitent de la sorte que vous dites? J'ai peine à le croire. Mais quand cela serait, je vous prie, et la Compagnie avec vous, de deux choses : la première, de n'en point parler, ni s'en plaindre à qui que ce soit; ce serait encore pis, et il faut *vincere in bono malum,* qui est à dire que vous ne laisserez point de les visiter comme auparavant, et parler respectueusement et avantageusement d'eux en toutes rencontres, comme aussi de les servir, s'il plaît à Dieu vous en

donner l'occasion; ces pratiques sont selon Dieu et la véritable sagesse, et le contraire de cela fait mille mauvais effets. Je pense que vous ferez bien de faire sur cela une conférence. »

Entre des prêtres si également remplis de foi orthodoxe et de zèle apostolique, la mésintelligence ne pouvait durer plus longtemps. Sur l'invitation de Vincent, les jésuites de Paris écrivirent à leurs confrères de Pologne, et, le 22 janvier 1655, le saint prêtre pouvait enfin s'écrier : « Béni soit Dieu de ce que la Compagnie vit avec respect avec ces très-révérends Pères, et prie Notre-Seigneur qu'il nous fasse la grâce d'en user de même avec tous les autres! » Et désormais ses lettres renfermèrent toujours un mot de respect et d'offres de service aux jésuites de Pologne; désormais Missionnaires et jésuites travaillèrent de concert à l'œuvre commune.

D'ailleurs, vers cette époque, Fleury n'était plus confesseur de la reine, dont la direction passait aux jésuites. Il était remplacé par le P. François le Hérichon, dont le général Oliva écrivait, le 9 septembre 1664, au P. Adrien Jordan, qu'il lui donnait pour successeur : « Votre Révérence, prenant les fonctions du P. F. le Hérichon, ne succède pas tant à sa charge qu'aux éminentes vertus par lesquelles il s'était concilié non-seulement la faveur de la sérénissime reine, mais encore l'affection de tous les nôtres, ainsi que la bienveillance et l'estime singulière de toute la cour de Pologne. Sa modestie, sa piété, sa conscience et sa vie très-exemplaire, ont laissé partout de vifs regrets. Je n'attends pas moins de Votre Révérence, dont la vertu et les autres mérites me sont bien connus[1]. »

1. Extrait des archives du Gesù, à Rome.

III

Travaux des Missionnaires. — Lambert-aux-Couteaux.

Voilà donc nos Missionnaires installés en Pologne; mais, même avant leur établissement incontesté et définitif, ils s'étaient signalés par un dévouement agréable à la fois aux souverains, aux grands et au peuple.

Aussitôt après leur arrivée, la guerre avait repris, plus générale et plus menaçante. Un seigneur polonais, réfugié à Stockholm, irrita le ressentiment que nourrissait Christine de l'obstination des Wasa de Pologne à conserver leur titre de rois de Suède, et la fille de Gustave-Adolphe ouvrit l'oreille aux propositions de Bogdan. Pour son compte, Bogdan s'attacha Rokacy, woiewode de Transylvanie, et tourna ses regards du côté des Moskowites, avec qui il avait communauté d'extraction, de langue et de croyance. De toutes parts la Pologne était donc menacée. Le ciel lui-même semblait se déclarer contre elle, par une comète effrayante, par une éclipse de soleil contre laquelle Vincent, si nous nous en souvenons, dut rassurer les siens, par un incendie qui ravagea Warsowie, et surtout par une peste affreuse. La peste et la famine sa compagne furent les premiers ennemis contre lesquels marcha Lambert. Avec l'agrément de la cour, il vola à Warsowie et y déploya un tel dévouement, que la reine se crut obligée d'en écrire à Vincent, au mois de septembre 1652, la lettre suivante :

« Monsieur Vincent, je vous suis obligée de tant de marques de vos affections, et de la joie que vous me témoignez avoir reçue de la santé du roi mon seigneur et de la mienne, dont je vous remercie.

« Le bon M. Lambert, voyant la crainte que les Polonais ont de la peste, a voulu aller à Warsowie pour mettre un meilleur ordre que celui qui y était, pour le soulagement des pauvres. Je donnai ordre qu'il fût logé dans le château et dans la propre chambre du roi. J'en reçois tous les jours

des nouvelles, et tous les jours je lui recommande de ne s'exposer pas au péril. Il a auprès de lui tout ce qui est nécessaire pour me venir retrouver aussitôt que l'ordre qu'il met aux choses sera bien établi, et je l'exhorte à se dépêcher pour se rendre au plus tôt auprès de moi. Sans cette maladie, qui a troublé tous nos desseins, nous eussions achevé leur établissement à Warsowie. Il y a deux jours que vos Filles de Charité sont arrivées, dont je suis très-satisfaite : elles me semblent très-bonnes filles, etc... »

Le service des pestiférés dans la grande cité de Warsowie, tel fut donc le premier exercice auquel la Providence soumit les Missionnaires; exercice bien plus terrible qu'on ne le soupçonnerait à la lecture de cette lettre de la reine, sans doute mal informée, ou craignant d'effrayer leur vénérable Père. Mais, par ses fils ou par d'autres, Vincent connut toute l'étendue du danger, et, à peu près en ce temps, il écrivit au supérieur de sa maison de Sedan : « Les Missionnaires de Pologne travaillent avec grande bénédiction. Je n'ai pas le loisir de vous en expliquer le détail; je vous dirai seulement que la peste étant fort échauffée à Warsowie, qui est la ville où le roi fait sa résidence ordinaire, tous les habitants qui ont pu s'enfuir ont abandonné la ville, en laquelle, non plus que dans les autres lieux affligés de cette maladie, il n'y a presque aucun ordre, mais au contraire un désarroi étrange; car personne n'y enterre les morts: on les laisse dans les rues où les chiens les mangent. Dès aussitôt que quelqu'un est frappé de cette maladie dans une maison, les autres le mettent dans la rue, où il faut qu'il meure, car personne ne lui porte rien à manger. Les pauvres artisans, les pauvres serviteurs et servantes, les pauvres veuves et orphelins sont entièrement abandonnés; ils ne trouvent ni à travailler, ni à qui demander du pain, parce que tous les riches s'en sont fuis. Ce fut dans cette désolation que M. Lambert fut envoyé en cette grande ville pour remédier à toutes ces misères. En effet, il y a pourvu, par la grâce de Dieu, faisant enterrer les morts et porter

es malades ainsi délaissés en des lieux propres pour être ecourus et assistés pour le corps et pour l'âme; ce qu'il a ait aussi à l'égard des pauvres qui étaient atteints de maladies non contagieuses. Et enfin, ayant fait préparer trois ou quatre maisons différentes et séparées les unes des autres, comme autant d'hospices ou d'hôpitaux, il y a fait retirer et loger tous les autres pauvres qui n'étaient point malades, les hommes d'un côté, les femmes et les enfants de l'autre, où ils sont assistés des aumônes et bienfaits de la reine. »

A peine Lambert avait-il rétabli l'ordre à Warsowie, que la reine, qui suivait Casimir en Litvanie, où le tzar Alexis avait réuni une immense armée, voulut qu'il l'accompagnât. Malgré les soins dont l'entoura la reine, il succomba bientôt aux suites de ses fatigues de Warsowie et à ses fatigues nouvelles : il mourut le 31 janvier 1653. L'abbé Fleury, la reine elle-même, en écrivirent à Vincent des lettres pleines d'éloges et de douleur. Pour Vincent, en apprenant la mort d'un ami si cher, d'un Missionnaire si précieux, il fut d'autant plus abattu qu'il apprenait en même temps la mort du supérieur d'Annecy. Dès qu'il se fut un peu relevé pour respirer du côté du ciel, il écrivit sur l'un et sur l'autre à toutes ses maisons cette touchante lettre de faire part; elle est datée du 23 mars 1653 :

« La grâce de Notre-Seigneur, dit-il, soit avec vous pour jamais, et sa sainte consolation en nous tous, pour supporer avec amour les incomparables pertes que la Compagnie ient de faire en deux de ses meilleurs sujets, dont l'un est [. Guérin, supérieur de la maison d'Annecy, duquel Monigneur l'évêque de Genève me parle très-avantageusement rec les larmes aux yeux et la douleur inexprimable au eur, c'est son terme; en effet, Dieu a toujours béni la conlite et les travaux de ce sien serviteur au contentement 1 dedans et du dehors de la famille. Il est décédé le xième de ce mois, après neuf jours de maladie. Je vous déjà parlé, ce me semble, du décès de feu M. Gurlet,

comme d'un bon Missionnaire, arrivé quelques jours devant en la même maison.

« L'autre dont j'ai à vous parler maintenant est le bon M. Lambert, qui est allé à Dieu dès le dernier janvier, n'ayant été que trois jours malade, mais d'une maladie si douloureuse, que lui-même disait qu'il ne la pourrait souffrir longtemps sans mourir; ce qui est arrivé, après avoir reçu tous les sacrements par les mains de M. Desdames. Le confesseur de la reine de Pologne me mande qu'il est universellement regretté, et que, selon les pensées des hommes, il est difficile de trouver un ecclésiastique plus accompli et plus propre pour l'ouvrage de Dieu, et ajoute qu'il pouvait être nommé *Dilectus Deo et hominibus, cujus memoria in benedictione est*; il cherchait Dieu uniquement; et jamais personne, en si peu de temps, ne s'était si avancé en l'estime et les bonnes grâces du roi et de la reine que lui; et jamais personne n'a eu une estime plus universelle; car partout où il a passé, il a répandu une grande odeur de ses vertus. Voilà les sentiments de ce bon docteur; et la reine qui m'en a écrit une grande lettre de sa main, après m'avoir exprimé sa satisfaction de ses conduites, et son regret de ne l'avoir plus, finit par ces mots : « Enfin, dit-elle, si vous ne m'envoyez un second M. Lambert, je ne sais plus que faire. » Ce qui marque la parfaite confiance qu'elle lui avait. Aussi l'a-t-il portée à faire environ 100,000 livres d'aumônes au delà de ce qu'elle eût fait, depuis qu'il a eu l'honneur de l'approcher, à ce que les nôtres me mandent, qui en ont distribué une bonne partie, tant aux pauvres pestiférés de Krakovie et de Warsowie, qu'à d'autres malades et pauvres gens abandonnés.

« Je ne doute pas, Monsieur, que la privation de ce saint homme, qui afflige toute la Compagnie, et encore plus celle de tous les trois ensemble, ne vous touche sensiblement. Mais quoi! la conduite de Dieu est adorable, et nous en devons aimer les effets. C'est ce que nous tâchons de faire en l'accablement de douleur où ces accidents nous ont mis,

nous confiant que ces chers défunts nous seront plus utiles au ciel qu'ils n'eussent été sur la terre. Nous sommes après pour remplir leurs places, particulièrement celle de M. Lambert, à cause des besoins extrêmes de ce royaume-là, où les dispositions sont très-bonnes, et où les ouvriers qui restent ne sont pas assez forts. Priez, et faites prier, s'il vous plaît, pour les vivants et pour les morts. »

IV

Ozenne, Desdames et Duperray.

Pour remplacer Lambert, Vincent jeta les yeux sur Ozenne, un des plus anciens et des meilleurs prêtres de sa Compagnie. Ozenne se mit en route avec quelques autres Missionnaires sur un vaisseau de Hambourg, mais le navire fut capturé par les Anglais. Quoique le parlement l'eût déclaré de mauvaise prise, Ozenne et ses compagnons furent retenus longtemps à Douvres. L'arrêt du parlement devait passer devant le conseil de l'amirauté, où les parties adverses avaient encore à débattre leurs droits réciproques : de là bien des retards. De son côté, Vincent engageait Ozenne à suspendre son départ jusqu'après la mauvaise saison. Mais, dès qu'il fut libre, le Missionnaire reprit son voyage, et il arriva en Pologne vers la mi-janvier 1654, près d'un an après la mort de Lambert [1].

Pendant tout ce temps, la Mission de Pologne était restée sans supérieur : l'arrivée d'Ozenne était donc urgente, d'autant plus que Guillot et le clerc polonais Zelazowski menaçaient d'abandonner leur poste et la Compagnie. En vain, pour les retenir, Vincent écrivit à Ozenne, le 3 avril 1654 :

« Pour moi, j'admire comme un soldat est fidèle à son capitaine, en sorte qu'il n'oserait reculer quand il faut combattre, ni le quitter sans son consentement, sous peine d'être puni comme un déserteur d'armée. Un homme d'honneur

1. Lettres des 4 et 7 novembre 1653.

n'aurait garde d'abandonner son ami dans le besoin, surtout s'ils étaient en un pays étranger. Pourquoi? C'est de crainte de faire une lâcheté, ou commettre une incivilité. J'admire, dis-je, de voir plus de fermeté en ces gens-là pour des respects humains que des chrétiens et des prêtres n'en ont pour la charité, ni pour les bons desseins qu'ils ont entrepris. »

Malgré cet énergique appel à leur courage, Guillot et Zelazowski revinrent en France. Tous deux, il est vrai, retournèrent ensuite en Pologne; mais Zelazowski finit par être définitivement évincé de la Compagnie; quant à Guillot, il était déjà à Hambourg pour aller de là reprendre son poste, lorsque les catholiques de cette ville l'engagèrent à préférer la Suède. La conversion récente de Christine donnait alors l'espérance du retour de ce royaume à la foi romaine. C'est pourquoi la Propagande demanda à Vincent d'y envoyer quelques prêtres. Vincent écrivit à Guillot de se rendre au conseil des catholiques de Hambourg, et de tâcher de pénétrer en Suède. Guillot put-il obéir? on ne sait; mais toujours est-il que son voyage, s'il le put accomplir, n'eut aucune suite pour la religion.

La peste ravageait toujours Warsowie, et les plus effrayants présages menaçaient la Pologne. Casimir se mit néanmoins en campagne à la tête d'une nombreuse armée. Il eut d'abord quelques succès, mais nul décisif. Bogdan venait de déterminer Alexis à lancer ses quatre-vingt mille combattants sur la Pologne en se déclarant son vassal. Devant ce péril croissant, les diétines ne songeaient qu'à imputer au trône les malheurs publics. Cependant la Litvanie était baignée du sang des seigneurs égorgés par les paysans. Un combat honorable aux armes polonaises n'avait rien changé aux horreurs de la situation. Alexis marchait toujours en avant. « Oh! Monsieur, écrivait alors Vincent à Ozenne (9 novembre 1654), que je suis affligé pour la nouvelle que vous me donnez du progrès des armes des Moskowites dans la Pologne, et que je prie bien Dieu qu'il lui plaise de regarder la

sainteté des âmes du roi et de la reine, et tant de bonnes œuvres qu'ils font dans leur royaume et au dehors, et celles qu'ils projettent de faire ci-après! J'espère cela de sa divine bonté, et c'est ce que je lui ferai demander incessamment, et demanderai moi-même, quoique très-indigne pécheur[1]. »

Mais les transes et les prières de Vincent redoublèrent bientôt, lorsqu'un troisième péril fondit sur la Pologne. Christine de Suède, dernière représentante de la branche cadette et protestante des Wasa, venait d'abdiquer en faveur de son cousin Charles-Gustave, comte des Deux-Ponts, de la maison Palatine, fils d'une sœur du grand Gustave-Adolphe. C'était la déchéance des Wasa. Jean-Casimir, le premier, tout à l'heure l'unique rejeton de cette race, protesta. Déjà roi, il réclamait le trône de Suède, lui qui bientôt allait être forcé d'abdiquer même le trône de Pologne. Charles-Gustave s'en irrita. Jeune encore, illustré déjà à la tête des armées suédoises et de la ligue protestante dans les dernières campagnes de la guerre de Trente ans, ce prince ne cherchait qu'un prétexte pour rentrer sur les champs de bataille. Après avoir hésité entre le Danemark, la Moskowie et la Pologne, il se décida, sur les protestations de Casimir, à porter les armes contre celle-ci. Singulières vicissitudes des choses! dans le même temps, le grand-visir Kiuperli Ogli, inquiet des conquêtes du tzar, se rapprochait de la Pologne et ordonnait au nouveau kan de Crimée de marcher à son secours. Et en effet, Jean Sobieski, revenu de France pour défendre sa patrie, reçut le commandement d'un corps nombreux de ces Tatars qu'il devait combattre quelques années après, alors qu'ils auraient à leur tête le grand-visir Kiuperli lui-même!

1. Voir encore les lettres des 27 novembre et 4 décembre, à l'occasion d'une invasion des Kosakes. — 12 mars 1655 : actions de grâces pour quelques succès; — 21 mai 1655 : nouvelles terreurs. — En un mot, tous les événements de Pologne à cette époque ont un écho dans les lettres de saint Vincent de Paul.

Cependant Charles-Gustave s'avançait terrible, inexorable, repoussant toute négociation, toute prière, avec l'orgueil intraitable d'un chef de branche cadette et féminine. Il était à la tête d'une armée de soixante mille Suédois, et avait pour lieutenants les héros de la guerre de Trente ans, ou leurs fils et leurs émules. C'était le protestantisme qui marchait contre la catholique Pologne, en même temps qu'elle était attaquée par le Moskowite au nom du schisme grec, et malheureusement des partis dans son sein répondaient à l'appel du schisme et de l'hérésie.

Guerre religieuse, on le voit encore, autant que guerre de liberté, de conquête ou de race; ce qui, avec la reconnaissance du bienfait, l'amour inquiet de la paternité, explique les lettres écrites par Vincent à cette époque au sujet des malheurs de la Pologne et de ses souverains.

A la nouvelle de l'invasion des Suédois, dans l'incertitude des événements, il fit écrire au résident de France en Suède pour réclamer protection en faveur des religieuses de Sainte-Marie, des Filles de la Charité et des Missionnaires de Warsowie. Le même jour, il écrivit à Rome pour retenir Berthe et quelques Filles de la Charité qui se rendaient en Pologne. Mais Berthe était déjà parti. Il les accompagna au moins avec « toute la bande de ses douleurs et de ses souhaits » à Krakovie, où la Mission se dut retirer[1]. Puis c'étaient des vœux ardents, des espérances fondées sur la piété du roi et de la reine et sur l'amour de Dieu pour son Église; c'était un redoublement de prières et de mortifications à Saint-Lazare en faveur de la Pologne. Encore une

1. Lettres des 27 août et 24 septembre 1655. — C'est à cette occasion qu'il écrivit à l'un de ses prêtres (22 avril 1655) : « Vous me dites que le roi et la reine s'en vont à Krakovie, et qu'il est à propos que quelques-uns des nôtres s'y trouvent pour tenter quelque établissement. Or, je vous dirai à cela, Monsieur, que la Compagnie a pour maxime inviolable de ne jamais solliciter aucun établissement, et que, jusqu'à ce jour, elle l'a ainsi pratiqué, par la grâce de Dieu;... et si elle m'en croit, elle en usera toujours de la sorte. Quel bonheur, Monsieur, d'être aux lieux où Dieu nous veut, et quel malheur de nous établir où Dieu ne nous appelle pas! »

fois, dans toutes ces lettres de Vincent, lettres de toutes les semaines, on sent le contre-coup de tous les maux de la Pologne, on entend l'écho de tous les événements, succès et revers, qui s'y accomplissent, mais écho intelligent et sensible, animé surtout par la foi. L'inquiétude pour la Pologne catholique, menacée par la Suède protestante, dominait tout dans son cœur, même sa tendresse, cependant si vive, pour ses Missionnaires. Ceux-ci lui écrivaient aussi souvent. La seule suscription de leurs lettres le remplissait de joie, et le dedans, quand ils annonçaient quelque bonne nouvelle, l'en comblait; cette joie, il la versait sur toute la Compagnie par le canal des conférences ou de sa correspondance avec ses maisons [1].

Charles-Gustave avançait toujours : il ne voulait traiter que dans Warsowie. Le 30 août 1655 il entrait dans cette capitale. Six semaines après il était maître de Krakovie, pendant que les Moskowites envahissaient la Litvanie et régnaient à Wilna. Casimir fuyait avec la reine en Silésie, ne se sentant en sûreté que sur les terres de l'Empire, et l'armée, abandonnée de son roi et battue par les Kosakes, pour sauver le nom et les débris de la Pologne, proclamait roi Charles-Gustave. En ce moment la Suède formait un vaste et formidable empire, et le protestantisme, qui régnait déjà en Angleterre, en Danemark, en Hollande, et que la politique de Mazarin favorisait à l'exemple de Richelieu, maître encore de la Pologne, ce boulevard catholique, se trouvait près de dominer le monde.

C'est alors que Vincent disait à Saint-Lazare : « Ne semble-t-il pas, Messieurs, que Dieu veut transporter son Église en d'autres pays? Oui, si nous ne changeons, il est à craindre que Dieu ne nous l'ôte tout à fait, d'autant que nous voyons ces puissants ennemis de l'Église entrer dedans à main forte. Ce redoutable roi de Suède qui, en moins de quatre mois, a envahi une bonne partie de ce grand royaume,

1. Lettre à Ozenne du 9 mars 1657.

nous devons craindre que Dieu ne l'ait suscité pour nous punir de nos désordres. Ce sont les mêmes ennemis dont Dieu s'est servi autrefois pour le même effet : car c'est des Goths, Visigoths et Vandales, sortis de ces quartiers-là, dont Dieu s'est servi il y a douze cents ans pour affliger son Église. Ces commencements, les plus étranges qui aient jamais été, nous doivent faire tenir sur nos gardes. Un royaume d'une si grande étendue presque envahi en moins de rien, en l'espace de quatre mois! O Seigneur! qui sait si ce redoutable conquérant en demeurera là? qui le sait? Enfin, *ab aquilone pandetur omne malum :* c'est de là que sont venus les maux que nos ancêtres ont soufferts, et c'est de ce côté-là que nous devons craindre. »

Aux craintes, aux douleurs de l'apôtre, s'ajoutaient les douleurs et les craintes du père. Ozenne, supérieur de la Mission, avait suivi la cour dans sa fuite; Desdames et Duperray étaient restés dans Warsowie, au milieu de la peste et des dangers de l'invasion. Ils y furent assiégés par les Suédois qui, à leur seconde entrée dans cette capitale, les maltraitèrent, mirent leur maison au pillage, les dépouillèrent de tout, ne leur laissant absolument rien que la liberté de se retirer. Ils demeurèrent pourtant, parce que les Suédois abandonnèrent bientôt la place pour marcher contre les Moskowites qui, comme nous l'allons voir, s'étaient tournés contre eux. Du reste, ils auront à souffrir encore deux ou trois siéges, et y perdront jusqu'à leurs habits[1].

En apprenant que ces deux Missionnaires étaient en proie aux deux terribles fléaux de la guerre et de la peste, Vincent s'épancha en ces termes dans une des conférences ordinaires du vendredi :

« Je recommande aux prières de l'Assemblée nos deux confrères, MM. Desdames et Duperray, qui travaillent à Warsowie. L'un de ces deux-là (M. Duperray) a un fâcheux

1. Lettres des 20 octobre et 1er décembre 1656.

mal à l'estomac, c'est le reste d'une peste mal pansée : je viens d'apprendre qu'on lui a mis le feu sur le bout d'une côte qui était cariée, et sa patience est telle qu'il ne se plaint jamais. Il souffre tout avec une grande paix et tranquillité d'esprit. Un autre s'affligerait de se voir malade à trois ou quatre cents lieues de son pays; il dirait : « Pourquoi m'a-t-on envoyé si loin? Que ne me retire-t-on d'ici? Quoi, me veut-on abandonner? Les autres sont en France bien à leur aise, et on me laisse mourir dans un pays étranger. » Voilà ce que dirait un homme de chair, qui adhérerait à ses sentiments naturels, et qui n'entrerait pas dans ceux de Notre-Seigneur souffrant, en constituant son bonheur dans les souffrances. Oh! que ce sien serviteur nous fait une belle leçon pour aimer tous les états où il plaira à la divine Providence nous mettre! Pour l'autre, voyez comme depuis si longtemps il travaille avec une paix d'esprit et une assurance merveilleuse, sans se lasser de la longueur des travaux, ni se rebuter des incommodités, ni s'étonner des périls! Ils sont tous deux indifférents à la mort et à la vie, et humblement résignés à ce que Dieu en ordonnera. Ils ne me marquent aucun signe d'impatience ni de murmure; au contraire, ils paraissent disposés à souffrir encore davantage. En sommes-nous là, Messieurs et mes frères? Sommes-nous prêts d'endurer les peines que Dieu nous enverra et d'étouffer les mouvements de la nature, pour ne vivre plus que de la vie de Jésus-Christ? Sommes-nous disposés d'aller en Pologne, en Barbarie, aux Indes lui sacrifier nos satisfactions et nos vies? Si cela est, bénissons Dieu; mais si, au contraire, il y en a qui craignent de quitter leurs commodités, qui soient si tendres que de se plaindre pour la moindre chose qui leur manque, et si délicats que de vouloir changer de maison et d'emploi parce que l'air n'y est pas bon, que la nourriture y est pauvre, et qu'ils n'ont pas assez de liberté pour aller et venir; en un mot, Messieurs, si quelques-uns d'entre nous sont encore esclaves de la nature, adonnés aux plaisirs de leurs sens, ainsi que l'est

ce misérable pécheur qui vous parle, qui, en l'âge de soixante et dix ans, est encore tout profane, qu'ils se réputent indignes de la condition apostolique où Dieu les a appelés, et qu'ils entrent en confusion de voir leurs frères qui l'exercent si dignement, et qu'ils soient si éloignés de leur esprit et de leur courage.

« Mais qu'ont-ils souffert en ce pays-là? La famine? elle y est. La peste? ils l'ont eue tous deux, et l'un par deux fois. La guerre? ils sont au milieu des armées et ont passé par les mains des soldats ennemis. Enfin Dieu les a éprouvés par tous les fléaux. Et nous serons ici comme des casaniers sans cœur et sans zèle! Nous verrons les autres s'exposer aux périls pour le service de Dieu, et nous serons aussi timides que des poules mouillées! O misère! ô chétiveté! Voilà vingt mille soldats qui s'en vont à la guerre pour y souffrir toutes sortes de maux, où l'un perdra un bras, l'autre une jambe, et plusieurs la vie pour un peu de vent et pour des espérances fort incertaines, et cependant ils n'ont aucune peur, et ne laissent pas d'y courir comme après un trésor. Mais, pour gagner le ciel, Messieurs, il n'y a presque personne qui se remue; et souvent ceux qui ont entrepris de le conquérir mènent une vie si lâche et si sensuelle, qu'elle est indigne, non-seulement d'un prêtre et d'un chrétien, mais d'un homme raisonnable; et s'il y en avait parmi nous de semblables, ce ne seraient que des cadavres de Missionnaires. Or sus, mon Dieu! soyez à jamais béni et glorifié des grâces que vous faites à ceux qui s'abandonnent à vous! soyez vous-même votre louange d'avoir donné à cette petite Compagnie ces deux hommes de grâces!

« Donnons-nous à Dieu, Messieurs, pour aller par toute la terre porter son saint Évangile; et en quelque part qu'il nous conduise, gardons-y notre poste et nos pratiques, jusqu'à ce que son bon plaisir nous en retire. Que les difficultés ne nous ébranlent pas : il y va de la gloire du Père éternel, et de l'efficacité de la parole et de la Passion de

son Fils. Le salut des peuples et le nôtre propre est un bien si grand, qu'il mérite qu'on l'emporte à quelque prix que ce soit; et n'importe que nous mourions plus tôt, pourvu que nous mourions les armes à la main : nous en serons plus heureux, et la Compagnie n'en sera pas plus pauvre, parce que *sanguis martyrum semen est Christianorum.* Pour un Missionnaire qui aura donné sa vie par charité, la bonté de Dieu en suscitera plusieurs qui feront le bien qu'il aura laissé à faire. Que chacun donc se résolve de combattre le monde et ses maximes, de mortifier sa chair et ses passions, de se soumettre aux ordres de Dieu, et de se consumer dans les exercices de notre état et dans l'accomplissement de sa volonté, en quelque part du monde qu'il lui plaira. Faisons maintenant tous ensemble cette résolution, mais faisons-la dans l'Esprit de Notre-Seigneur, avec une parfaite confiance qu'il nous assistera au besoin. Ne le voulez-vous pas bien, mes frères du séminaire? Ne le voulez-vous pas bien, mes frères les étudiants? Je ne le demande pas aux prêtres, car sans doute ils y sont tous disposés. Oui, mon Dieu! nous voulons tous répondre aux desseins que vous avez sur nous. C'est ce que nous nous proposons tous en général, et chacun en particulier, moyennant votre sainte grâce : nous n'aurons plus tant d'affection ni pour la vie, ni pour la santé, ni pour nos aises et divertissements, ni pour un lieu, ni pour un autre, ni pour aucune chose au monde qui puisse vous empêcher, ô bon Dieu, de nous faire cette miséricorde, laquelle nous vous demandons tous les uns pour les autres. Je ne sais, Messieurs, comment je vous ai dit tout ceci, je n'y avais pas pensé; mais j'ai été si touché de ce qu'on a dit, et, d'un autre côté, si consolé des grâces que Dieu a faites à nos prêtres de Pologne, que je me suis laissé aller à répandre ainsi en vos cœurs les sentiments du mien [1]. »

1. C'est dans les mêmes circonstances qu'il dit encore : « Heureux nos confrères de Pologne, qui ont tant souffert pendant ces dernières guerres et pendant la peste, et qui souffrent encore pour exercer la miséricorde corpo-

Voilà la vraie éloquence, l'éloquence apostolique, et capable de susciter des apôtres. Aussi tous lui répondaient-ils, comme le prophète : « Me voici, envoyez-moi ! » Mais comment traverser les armées ennemies? Il fallait attendre un retour de fortune.

Cependant, la violence et la déloyauté de Charles-Gustave lui ont aliéné les esprits. D'ailleurs, la foi catholique s'est réveillée : elle va sauver la Pologne. A la voix d'Alexandre VII, le clergé, les jésuites en tête, prêche la guerre sainte. Menacé lui-même par les conquêtes de la Suède, l'Empire menace à son tour. Le Tzar et Bogdan suspendent leurs coups. Alors Jean-Casimir, excité par la reine, par les Missionnaires, par le clergé qui l'entoure, quitte la Silésie et marche contre son ennemi. Charles-Gustave évacue Warsowie et va assiéger Dantzig, l'unique place qui eût bravé sa puissance. Cependant Casimir est rentré dans quelques-unes de ses provinces et a mis son royaume sous la protection de la vierge Marie. Le voici qui rentre dans sa capitale. Furieux, Charles-Gustave offre à tous, surtout à l'électeur de Brandebourg, le partage de la Pologne; puis, avec l'électeur, il marche contre Warsowie. Une bataille de

relle et spirituelle, et pour soulager, assister et consoler les pauvres! Heureux Missionnaires, que ni les canons, ni le feu, ni les armes, ni la peste, n'ont pu faire sortir de Warsowie, où la misère d'autrui les retenait; qui ont persévéré et qui persévèrent encore courageusement au milieu de tant de périls et de tant de souffrances pour la miséricorde! Oh! qu'ils sont heureux d'employer si bien ce moment de temps de leur vie! Oui, ce moment, car toute notre vie n'est qu'un moment qui s'envole et qui disparaît aussitôt. Hélas! près de quatre-vingts ans que j'ai passés ne me paraissent à présent qu'un songe et qu'un moment, et il ne me reste plus rien que le regret de l'avoir si mal employé. Pensons quel déplaisir nous aurons à la mort, si nous ne nous servons de ce moment pour faire miséricorde. Soyons donc miséricordieux, mes frères, et exerçons la miséricorde envers tous; en sorte que nous ne trouvions jamais un pauvre sans le consoler, si nous pouvons, ni un homme ignorant, sans lui apprendre ce qu'il faut qu'il croie et qu'il fasse pour son salut. O Sauveur! ne permettez pas que nous abusions de notre vocation, et n'ôtez pas de cette Compagnie l'esprit de miséricorde! Car que deviendrait-elle, si vous l'en priviez? Donnez-nous-le donc, avec l'esprit de douceur et d'humilité! »

trois jours (28, 29, 30 juillet 1656) lui en dispute l'entrée. Jean-Casimir est au milieu de ses troupes. La reine, séparée de lui et de l'ennemi par la Vistule, fait pointer sur les Suédois le canon de sa batterie. Malgré tant d'efforts et tant d'héroïsme, le 1er août, Warsowie retombe au pouvoir de l'étranger.

C'est alors que les gémissements et les prières, réclamées toujours avec instance par la reine, redoublent à Saint-Lazare. Le bruit confus de la grande bataille des trois jours y était parvenu. Incertain sur l'étendue du malheur, mais trop assuré du danger de la Pologne et de ses souverains, Vincent, dans une conférence du mois de septembre de cette année 1656, s'écria : « O Messieurs ! ô mes frères ! que nous devons bien nous confondre de ce que nos péchés ont détourné Dieu de nous accorder l'effet de nos prières ! Affligeons-nous pour ce grand et vaste royaume qui est si fortement attaqué et qui s'en va perdre, si la nouvelle est véritable. Mais affligeons-nous pour l'Église qui va être perdue en ce pays-là, si le roi vient à succomber : car la religion ne s'y peut maintenir que par la conservation du roi, et l'Église va tomber entre les mains de ses ennemis en ce royaume. Le Moskowite en tient déjà plus de cent ou six-vingts lieues d'étendue, et voilà le reste en danger d'être envahi par les Suédois. Oh ! que cela me donne grand sujet de craindre l'événement de ce que voulait signifier le pape Clément VIII, qui était un saint homme, estimé non-seulement des catholiques, mais même des hérétiques, un homme de Dieu et de paix, à qui ses propres ennemis donnaient des louanges ! Et pour moi, j'ai ouï des Luthériens qui louaient et estimaient sa vertu. Ce saint pape donc, ayant reçu deux ambassadeurs de la part de quelques princes d'Orient, où la foi commençait à se répandre, et, voulant en rendre grâces à Dieu en leur présence, il offrit à leur intention le saint sacrifice de la messe. Comme il fut à l'autel, et dans son *memento*, voilà qu'ils le virent pleurer, gémir et sangloter, ce qui les étonna grandement ; de sorte

qu'après qu'elle fut achevée, ils prirent la liberté de lui demander quel sujet l'avait excité aux larmes et aux gémissements, dans une action qui ne lui devait causer que de la consolation et de la joie. Et il leur dit tout simplement, qu'il était vrai qu'il avait commencé la messe avec grande satisfaction et contentement, voyant les progrès de la religion catholique; mais que ce contentement s'était tout à coup changé en tristesse et amertume, dans la vue des déchets et des pertes qui arrivaient tous les jours à l'Église de la part des hérétiques; en sorte qu'il y avait sujet de craindre que Dieu ne la voulût transporter ailleurs. »

Ici le saint développa son idée habituelle, et retraça le tableau des pertes consommées ou imminentes de l'Église en Europe. Puis il continua :

« Il est bien vrai que le Fils de Dieu a promis qu'il serait dans son Église jusqu'à la fin des siècles; mais il n'a pas promis que cette Église serait en France, ou en Espagne, etc. Il a bien dit qu'il n'abandonnerait point son Église, et qu'elle demeurerait jusqu'à la consommation du monde, en quelque endroit que ce soit, mais non pas déterminément ici ou ailleurs; et s'il y avait un pays à qui il dût la laisser, il semble qu'il n'y en avait point qui dût être préféré à la Terre Sainte, où il est né, et où il a commencé son Église, et opéré tant et tant de merveilles. Cependant, c'est à cette terre, pour laquelle il a tant fait, et où il s'est complu, qu'il a ôté premièrement son Église pour la donner aux Gentils. Autrefois, aux enfants de cette même terre, il leur ôta encore son arche, permettant qu'elle fût prise par leurs ennemis les Philistins, aimant mieux être fait, pour ainsi dire, prisonnier avec son arche, — oui, lui-même prisonnier de ses ennemis, — que de demeurer parmi des amis qui ne cessaient de l'offenser. Voilà comment Dieu s'est comporté et se comporte tous les jours envers ceux qui, lui étant redevables de tant de grâces, le provoquent par toutes sortes d'offenses, comme nous faisons, misérables que nous sommes. Et malheur, malheur à ce peuple à qui Dieu a dit :

« Je ne veux plus de vous, ni de vos sacrifices et offrandes; vos dévotions ni vos jeûnes ne me sauraient plaire; je n'en ai que faire. Vous avez tout souillé par vos péchés, je vous abandonne. Allez, vous n'aurez plus de part avec moi! » Ah! Messieurs, quel malheur! Mais, ô Sauveur! quelle grâce d'être du nombre de ceux dont Dieu se sert pour transférer ses bénédictions et son Église! Voyons-le par la comparaison d'un seigneur infortuné, qui se voit contraint par la nécessité, par la guerre, par la peste, par l'embrasement de ses maisons ou par la disgrâce d'un prince de s'en aller, de s'enfuir, et qui, dans ce débris de toutes ses fortunes, voit des personnes qui le viennent assister, qui s'offrent à le servir et à transporter tout ce qu'il a. Quel contentement et quelle consolation a ce gentilhomme dans sa disgrâce! Ah! Messieurs et mes frères, quelle joie aura Dieu, si, dans le débris de son Église, dans ces bouleversements qu'ont fait les hérésies, dans les embrasements que la concupiscence met de tous côtés; si, dans cette ruine, il se trouve quelques personnes qui s'offrent à lui pour transporter ailleurs, s'il faut ainsi parler, les restes de son Église, et d'autres pour défendre et pour garder ici ce peu qui reste! O Sauveur! quelle joie recevez-vous de voir de tels serviteurs et une telle ferveur, pour tenir bon et pour défendre ce qui vous reste ici, pendant que les autres vont pour vous acquérir de nouvelles terres! O Messieurs, quel sujet de joie! Vous voyez que les conquérants laissent une partie de leurs troupes pour garder ce qu'ils possèdent, et envoient l'autre pour acquérir de nouvelles places et étendre leur empire. C'est ainsi que nous devons faire : maintenir ici courageusement les possessions de l'Église et les intérêts de Jésus-Christ, et, avec cela, travailler sans cesse à lui faire de nouvelles conquêtes et à le faire reconnaître par les peuples les plus éloignés. »

Ici Vincent rappelle l'opinion, rapportée plus haut, de Saint-Cyran, qui voulait travailler à détruire une Église, condamnée, disait-il, par Dieu même. Mais, au contraire,

la volonté de Dieu est que nous travaillions pour la défendre. « Que si jusqu'à présent, conclut le saint, nos efforts semblent avoir été inutiles à cause de nos péchés, au moins par l'effet qui en paraît, il ne faut pas désister pour cela, mais, en nous humiliant profondément, continuer nos jeûnes, nos communions et nos oraisons avec tous les bons serviteurs de Dieu qui prient incessamment pour le même sujet; et nous devons espérer qu'enfin Dieu, par sa grande miséricorde, se laissera fléchir et nous exaucera. Humilions-nous donc autant que nous pourrons en vue de nos péchés; mais ayons confiance, et grande confiance en Dieu, qui veut que nous continuions de plus en plus à le prier pour ce pauvre royaume de Pologne si désolé, et que nous reconnaissions que tout dépend de lui et de sa grâce. »

V

Jours meilleurs. — La Mission de Pologne jusqu'à nos jours.

Ainsi il parlait toujours aux siens pendant ces fatales années, et cela deux ou trois fois par semaine, à la fin de l'oraison ou des conférences, ne craignant pas de se répéter, car la prière, la douleur, tous les forts sentiments de l'âme affectionnent le même langage. Ainsi il parlait au dehors, dans toutes les assemblées, tâchant de gagner tout le monde à la cause de la Pologne, de lui procurer des défenseurs et des ressources. On a encore de lui une lettre à mots couverts, écrite, le 7 avril 1657, à l'aumônier de madame de Longueville : « Ce serait, y dit-il, le fait d'un grand seigneur vraiment chrétien, tel qu'est le parent (le duc de Longueville) de cette dame affligée (la reine de Pologne), de leur prêter les mains dans cette persécution. J'ai su que pour les prêts, 30,000 livres leur viendraient fort à propos pour leur avoir des officiers, qui est leur plus pressant besoin. Je ne vois rien au monde de si digne de la magnificence et générosité de ce prince (le duc de Longueville), qu'un secours tant utile et tant opportun. »

Bientôt la France vit les périls de son alliance avec la Suède, et Mazarin intervint auprès d'Alexis. Mais, abandonné des Moskowites, Charles-Gustave se rejeta sur le calviniste Georges Rakocy, prince de Transylvanie. Il s'avança de Warsowie au-devant de son nouvel allié, et tous deux rentrèrent dans cette capitale, qu'ils traitèrent en ville prise d'assaut. Les deux Missionnaires Desdames et Duperray eurent beaucoup à souffrir. « On me mande de Pologne, écrivait Vincent à Get, supérieur de Marseille, le 31 août 1657, que le bon M. Desdames a derechef tout perdu à Warsowie, lequel a été de nouveau assiégé et pillé par les Suédois, et puis abandonné. La fermeté de ce bon Missionnaire est admirable, n'ayant voulu quitter son poste ni pour la guerre, ni pour la peste, ni pour la pauvreté, ni pour tout cela ensemble, quoiqu'il en ait été attaqué diverses fois, et que la reine l'ait invité de s'en retirer. C'est elle-même qui me le mande par une lettre expresse écrite de sa main, où elle témoigne en être grandement édifiée. Elle l'est aussi beaucoup de la vertu de M. Duperray. »

A cette date, Desdames n'était plus pourtant dans Warsowie, car il écrivait à son supérieur Ozenne, le 6 juillet précédent : « Dieu m'a fait la grâce de m'échapper la vie sauve et les habits que j'avais sur moi, c'est-à-dire la soutane et casaque que vous m'avez envoyées; tout le reste pillé dans la ville par les Suédois... Mais Dieu soit béni que je n'aie pas pire, et que ces tigres ne m'ont pas trouvé à Sainte-Croix à leur arrivée! Dieu m'inspira bien que ce même jour je m'étais retiré le matin à la ville de Connart. Donc ils arrivent sur le midi, contre l'avis de ceux par qui je me gouvernais, qui me conseillaient de ne me point presser, me donnant toute assurance qu'il n'y avait rien à craindre. Mais le cœur m'en disait autrement, ainsi que l'effet montra. »

Cette dernière guerre fut désastreuse pour la Mission de Pologne. Elle lui ruina trois maisons à Warsowie, et cinq en leur terre. « Ce dégât est notable, écrivit Vincent (7 dé-

cembre 1557), mais il n'était pas juste que vous fussiez exempts de l'affliction publique, et Dieu, qui l'a permise, aura la bonté, s'il lui plaît, de rétablir ces pertes en leur temps. » La guerre avait aussi renvoyé en France la plupart des premiers Missionnaires de Pologne. La reine les redemanda en 1657 pour les établir à Krakovie qui venait d'être réduite au roi, mais tous ne purent retourner[1].

Les trois qui étaient restés en Pologne, Ozenne, Desdames et Duperray, depuis longtemps séparés, purent enfin se réunir. L'Autriche, la Hollande, le Danemark s'étaient tournés contre la Suède, et Charles-Gustave, abandonné de ses alliés, attaqué par la coalition, s'était échappé en quelque sorte de Warsowie pour courir à la défense de ses États menacés. En quelques semaines, la Pologne se voyait débarrassée des armées étrangères, et Vincent écrivit à ses trois prêtres, le 22 octobre 1657 : « Je veux croire que cette lettre vous trouvera réunis à Warsowie après avoir été si longtemps séparés. Si j'en étais certain, j'en aurais une joie incomparable, et déjà cette espérance me console fort. Voilà comme Dieu fait pour l'ordinaire : il divise et puis il rejoint, il éloigne et puis il rapproche, il ôte et puis il rend enfin, il détruit et rétablit, en sorte qu'il ne laisse rien de permanent en cette vie, ni personne qui demeure toujours en un même état. »

Les trois Missionnaires se réunirent, en effet, quand le roi et la reine rentrèrent à Warsowie, mais ce fut pour peu de temps. Une donation venait de permettre un établissement à Krakovie, où Vincent se disposait à envoyer « quelque jeunesse pour la former, » dès que les circonstances le permettraient. En attendant, Ozenne et Duperray allèrent en prendre la direction, pendant que Desdames restait seul à Warsowie chargé de la paroisse de Sainte-Croix. Puis la mort frappa Ozenne, nouvelle affliction pour Vincent, qui bénit Dieu dans sa douleur, comme tout à

1. Lettre à Jolly, à Rome, du 5 octobre 1657.

l'heure il l'avait béni dans sa joie[1], et songea à renforcer la Mission de Pologne. La reine venait de donner un bénéfice pour l'entretien d'un séminaire, et il fit partir, avec des Filles de la Charité, quelques jeunes Missionnaires pour s'y établir. Il ne se lassait pas, dans les élans de sa reconnaissance et les pieuses exagérations de sa charité, d'exalter les bienfaits et les vertus de la reine. A prendre ses éloges à la lettre, cette princesse aurait mérité les honneurs de la canonisation. Sans nier les vertus de Louise-Marie, nous savons ce qu'il en faut rabattre, et jusqu'à quel point elle devait être proposée pour modèle aux Filles de la Charité. C'est néanmoins ce que faisait Vincent, et ces bonnes Filles étaient remplies d'émotion au tableau qu'il leur traçait de ses bienfaits et de ses vertus. « Il en fut de même, ajoutait-il dans une lettre d'août 1659 à la reine elle-même, quand je leur dis que Votre Majesté filait et dévidait le fil qu'il faut pour coudre le linge des pauvres. Cela est sans exemple dans l'Église de Dieu. Nous savons bien que l'histoire nous fait voir une princesse qui filait le fil qui devait servir à couvrir son corps, mais je ne me ressouviens d'aucune qui ait porté la piété au point que Votre Majesté l'a fait en employant l'ouvrage de ses mains au service des pauvres. Et c'est, Madame, ce que je pense que Notre-Seigneur fait voir aux anges et aux âmes bienheureuses comme l'objet de leur admiration, et ce que l'Église voit avec joie en ce même esprit. Loué soit Dieu, Madame, des grâces auxquelles il fait participer Votre Majesté, et qu'il veuille bien vous conserver longtemps pour édifier de la sorte l'Église de Dieu! »

Tout allait bien à cette époque en Pologne pour la cause catholique et royale. La reine et Mazarin s'étaient rapprochés de plus en plus par leur amour commun pour la France. Tous les deux agirent de concert, l'une sur son époux, l'autre sur Charles-Gustave, et la paix d'Oliva fut

1. Lettre à Desdames, du 13 septembre 1658.

conclue. Un mois après (23 février 1660), Charles-Gustave n'était plus. La reine de Pologne lui survécut de sept ans. Un an après la mort de sa femme, Jean-Casimir abdiquait et reprenait sa première vocation dans les abbayes de Saint-Taurin, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Martin, que Louis XIV lui avait données; puis il allait mourir, en 1673, dans son abbaye de Nevers, comme pour placer sa tombe auprès du berceau de la reine Louise.

Pour Vincent, il n'avait vu, avant de mourir, que des traités de paix et des restaurations : après la paix d'Oliva, la paix des Pyrénées; avec la restauration des souverains de la Pologne, la restauration de Charles II d'Angleterre. Il laissait ses Missionnaires paisiblement établis en Pologne : ils s'y maintiendront à travers les guerres civiles et étrangères, résisteront aux démembrements successifs de ce malheureux royaume; et s'ils perdent, par suite, un grand nombre des établissements qu'ils avaient formés dans le cours des années, ils garderont sans interruption ceux du duché de Pologne, et même quelques-uns de ceux qui se trouveront enclavés dans les pays échus à la Prusse et à l'Autriche.

A la mort de saint Vincent, ils n'étaient encore établis qu'à Warsowie; et le séminaire de Krakovie, pour lequel le saint avait enchaîné leur empressement, ne fut fondé qu'en 1682. Mais déjà, vers 1677, ils avaient ouvert à Kulm, aujourd'hui dans les États prussiens, un autre séminaire externe et une maison de Mission. L'année 1687 donna naissance aux séminaires de Wilna et de Premistie et à la Mission de Sambor, en Litvanie et en Gallicie. En 1691, il se fonda à Lowicz une maison de retraite pour les vieillards de la congrégation. Viennent, au XVIII[e] siècle, les séminaires de Plock et de Kajovie (1711); le séminaire de Samogitie (1712), auquel une paroisse est unie; la paroisse et la Mission de Dantzig (1713); la paroisse et la Mission de Mlawa (1715); le séminaire de Lublin (1717); la Mission et le séminaire de Gnesne (1718); le séminaire et la

Mission de Wladislavie (1719); la Mission de Schematichz (1740); le séminaire de Kramostaw et la Mission de Horodenka (1743); la Mission de Bizozow (1745); la Mission et le collége de Smiloweze, dans la Russie Blanche, et la Mission de Zaslaw, en Wolhynie (1746); l'établissement de Léopold (1748). De grandes Missions exceptionnelles qui se firent avec grand succès, en 1751, dans les villes épiscopales de Wilna et de Krakovie, donnèrent lieu à plusieurs établissements : Tykocin, paroisse et Mission (1752); même année, Lyskow, Mission et collége; la Mission d'Orsa, dans la Russie Blanche (1755); la Mission et le séminaire de Kraslaw, la Mission de Weysicy, les séminaires de Posnanie et de Kcyow (1756). Tous ces établissements faisaient d'autant plus honneur à la congrégation, qu'ils n'étaient acceptés qu'après longue résistance, et que d'autres, plus nombreux encore, étaient refusés par elle : tous les seigneurs pieux voulaient avoir des Missionnaires pour évangéliser leurs sujets et leurs vassaux. Bientôt, ce sont de nouvelles fondations : la Mission et le collége de Lyskow (1760); les séminaires de Tyrnaw et de Vartz, en Hongrie (1763). Survient le premier démembrement de la Pologne, en 1772, et onze de ces maisons passent sous une domination étrangère : deux dépendent désormais de la Russie, trois de la Prusse et six de l'Autriche et de la Hongrie. Le roi de Prusse et l'impératrice de Russie ayant promis de ne gêner en rien la liberté de la religion catholique, les Missionnaires espéraient n'avoir à supporter que leurs rudes travaux, à lutter que contre la peste et la disette qui s'étaient jointes à la guerre. Il n'en était pas de même en Hongrie, où la cour de Vienne projetait des mesures incompatibles avec les règles de la congrégation. Malgré tant de gêne, malgré les pertes énormes qu'ils eurent à souffrir, les Missionnaires gardèrent d'abord tous leur postes et continuèrent leurs œuvres. Ils purent même s'étendre jusqu'en Asie. En 1788, l'archevêque de Mohilow les envoya au secours des catholiques d'Astracan, Mission qui prit un ac-

croissement rapide et fut d'un grand secours aux Arméniens et autres catholiques. Les deuxième et troisième partages de la Pologne, en 1793 et 1795, leur furent plus funestes que le premier. Aux pertes occasionnées par la guerre vinrent s'ajouter des contributions onéreuses. En 1796, l'impératrice de Russie défendit toute communication avec les supérieurs étrangers, et le roi de Prusse s'empara des biens ecclésiastiques qui furent remplacés par de simples pensions. C'était une menace de ruine et de destruction pour une belle province composée alors de 35 établissements. Dès l'année suivante, 1797, la menace est mise à exécution. Défense est faite par le gouvernement schismatique de Joseph II aux maisons dépendantes de l'Autriche de communiquer avec leur supérieur étranger. Un séminaire général est fondé à Krakovie, et il est interdit provisoirement aux Lazaristes de faire des Missions : l'inutilité à laquelle on les condamnait, était un acheminement à leur suppression. En effet, plusieurs maisons disparurent; celles qui purent subsister ou brisèrent ou laissèrent se relâcher les liens qui les attachaient au gouvernement central. Aussi, quand, en 1808, Hanon notifia le bref de Pie VII qui le nommait vicaire général de la congrégation, avec pouvoir de supérieur général, le visiteur de Pologne seul ne lui répondit pas. Quelques années plus tard, les rapports reprirent entre la Pologne et la France, tout en continuant à être difficiles. La révolution polonaise de 1832 donna des inquiétudes qui ne furent pas immédiatement réalisées : la Mission garda d'abord la liberté de ses œuvres et n'eut à subir que des pertes matérielles. Mais l'année suivante, le gouvernement russe ferma plusieurs de ses maisons, et laissa une menace de mort suspendue sur l'existence des autres. Depuis, la situation s'est un peu améliorée. Aujourd'hui néanmoins, de tant d'établissements, la Mission ne possède plus dans la Pologne proprement dite, et en dehors de Warsowie, que sept maisons : la maison de retraite de Lowicz, les séminaires externes de Plock, de Lublin et de Wloclawek, la

paroisse et Mission de Mlawa, la paroisse et le séminaire externe de Tykocin, et l'hôpital de Kurozwenki. A quoi il faut ajouter les établissements de Warsowie : une paroisse, un séminaire interne et externe, un institut de bienfaisance et l'hôpital de l'Enfant-Jésus. Cet hôpital, vaste, éclairé, commode, le plus beau et le plus régulier de la Pologne, a été bâti par le Missionnaire Baudoin et a coûté 200,000 livres. Il fut inauguré le 24 juin 1757. Les enfants trouvés, auxquels il était destiné, y furent conduits en procession, au milieu d'un concours, à la fois immense et magnifique, de princes, de grands et de peuple. En cette circonstance, il y eut à Warsowie quelque chose de la merveilleuse charité que Paris avait admirée, un siècle auparavant, à propos de la même œuvre, et l'année suivante, le zèle du visiteur Slivicwki y renouvela tous les prodiges que nous aurons à raconter dans l'établissement de l'Hôpital général.

VI

Missions d'Autriche et de Prusse. — Mission de Portugal.

Pour achever l'histoire de la Mission de Pologne et compléter le tableau de ses établissements dans les pays slaves et allemands, il nous reste à parler des Missions d'Autriche et de Prusse.

En 1760, à la réquisition du cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, et sous le bon plaisir de l'impératrice Marie-Thérèse, deux Missionnaires habiles dans les langues française et allemande vinrent de Pologne à Vienne pour y diriger le séminaire épiscopal. En attendant que cet établissement eût pris une forme fixe, ils furent entretenus par l'impératrice elle-même. Ils se conduisirent avec tant de zèle et de désintéressement, tant de simplicité et d'édification, que le cardinal archevêque en demanda d'autres pour le séminaire du diocèse de Vatren, dans la haute Hongrie, dont il venait d'être pourvu, ayant en cela en vue, disait-il, non-seulement de procurer le bien de son clergé, mais

de montrer l'estime qu'il faisait de la Mission et de la faire connaître. Les Missionnaires s'établirent à Vatren en 1762. L'année suivante, le cardinal archevêque de Strigonie, primat de Hongrie, en obtint quatre pour diriger son séminaire de Tyrnaw, et le cardinal Migazzi, de plus en plus porté pour la congrégation, en fit venir trois autres à Vartz : il aurait voulu, disait-il, lui confier tous les séminaires de Hongrie et d'Allemagne. En y joignant les maisons de Sambor et de Léopold, dont il a été parlé plus haut, voilà donc, après le premier démembrement de la Pologne, six établissements de la Mission dans les États autrichiens. Ils furent détruits en 1773 par l'application d'un règlement joséphiste ayant pour titre : *Puncta reformationis cleri*, dont voici quelques dispositions : 1° Chaque maison de communauté ecclésiastique séculière ou régulière devra être composée de treize sujets au moins. 2° Tous les membres de la maison devront être indigènes. 3° Chaque maison aura dans le pays un vicaire général, qui sera seulement approuvé par le supérieur général demeurant à Rome ou ailleurs; ce vicaire général aura le pouvoir absolu et illimité de gouverner, statuer, changer et détruire, sous le bon plaisir du primat. C'était par des mesures semblables qu'on avait préludé, à peu près dans le même temps, à la destruction des jésuites, et comme eux, les Missionnaires durent répondre : *sint ut sunt, aut non sint.*

Ces six maisons dispersées, les États autrichiens ne possédèrent plus, avant ces dernières années, un seul établissement de Mission, à l'exception de celui de Krakovie qui eur échut lors du partage de 1795, et qui, après leur avoir été ôté par les traités de 1815, leur est revenu à la suite des dernières révolutions (1847). Il sera dit ailleurs comment une communauté de religieuses hospitalières de Gratz obtint, en 1851, son incorporation à la compagnie des Filles de la Charité. Le comte de Brandis, frère de leur supérieure, voulut attirer à Gratz les Missionnaires pour refaire et compléter en Styrie l'œuvre de saint Vincent de Paul. A

l'aide d'une souscription qu'il ouvrit, quatre prêtres autrichiens vinrent se préparer à Paris. L'un d'eux était M. Jean Klaischer, mort prématurément supérieur de la Mission de Cilly en 1853, qui avait été le directeur des religieuses de Gratz, et avait accompagné leur supérieure à Paris, quand on négocia leur réunion à la maison-mère. Là, il avait formé le désir d'être reçu lui-même au nombre des enfants de saint Vincent de Paul, et aussitôt que le projet de l'établissement de la Mission en Autriche fut arrêté, il vint naturellement le premier en demander l'esprit au séminaire interne de Paris. Dès l'année suivante, 1852, la Mission de Gratz était fondée. En 1853, et dans la même province, une autre Mission s'établissait à Cilly. En 1854, les Missionnaires prenaient la direction spirituelle de la prison de Neudorf, près Vienne; en 1855, ils rentraient à Vienne même; et enfin, en 1856, ils reprenaient leur ancien poste de Lemberg ou Léopold, en Gallicie, dont ils dirigent l'hôpital.

En Prusse comme en Autriche, le passage des établissements de la province démembrée de Pologne sous une domination nouvelle fut marqué par une dispersion. En 1796, la mesure financière prise par le roi de Prusse, dont il a été parlé plus haut, détruisit les quatre maisons de Kulm, de Dantzig, de Gnesne et de Posen. Les établissements de Neustadt, d'Engerheim et de Dillingen, n'eurent pas à attendre pour mourir l'incorporation de cette partie du Palatinat à la Prusse par les traités de 1815 : ils avaient été dispersés, ainsi que le séminaire et les colléges d'Heidelberg et de Manheim, villes appartenant aujourd'hui au grand duché de Bade, par les guerres de la Révolution et de l'Empire. Fondés en 1781 seulement par le prince électeur du Palatinat et de Bavière, pour combler le vide laissé par les jésuites, ils n'eurent donc qu'une existence bien courte. Cependant, grâce à la générosité du prince électeur, à la protection du prélat Maillot, conseiller intime de Son Altesse, au dévouement des Missionnaires, ils présentaient les plus

belles espérances. Le collége de Manheim, en particulier, promettait un avenir brillant. Le P. Desbillons lui avait légué sa riche bibliothèque. On venait d'y envoyer un prêtre français formé à la science astronomique sous le fameux Lalande. Ce prêtre resta à Manheim après la dispersion, et continua d'en diriger l'observatoire. Trois prêtres français restèrent également à Heidelberg; mais les Missionnaires allemands eurent bientôt oublié leur vocation, et il fut impossible de rien reconstituer.

Les Lazaristes n'ont pu rentrer depuis dans aucune des villes des portions de l'ancien Palatinat et de l'ancienne Pologne incorporées à la Prusse, si ce n'est à Posen, dont ils dirigent l'hôpital à partir de 1848. En revanche, ils se sont établis récemment dans la Prusse Rhénane.

La persécution suscitée contre l'illustre archevêque de Cologne, Mgr Clément-Auguste, avait été, comme toujours, le signal d'un mouvement religieux parmi le clergé et le peuple. Mais pour le diriger et l'activer encore, pour satisfaire à la piété des catholiques et répondre aux désirs de tant de dévoyés qui demandaient le chemin du retour à la vérité, on sentait le besoin de missions, de retraites, en un mot, de ces moyens extraordinaires qui ébranlent les âmes. Cinq jeunes prêtres du diocèse de Cologne se sentirent alors pressés de vivre en communauté pour mettre leurs efforts réunis et combinés au service de leur patrie. Ils avaient en vain cherché, pour s'y incorporer, une congrégation qui répondît à leurs desseins, et ils songeaient à en former une nouvelle, lorsqu'il leur vint sur la Mission des renseignements qui les déterminèrent à se rendre à Paris. Au mois de mai 1850, avec l'autorisation de Mgr de Geissel, cardinal archevêque de Cologne, ils entraient au séminaire interne, et, l'année suivante, remplis de l'esprit de saint Vincent et munis de ses instructions héréditaires, ils reprenaient la route de leur pays sous la conduite de M. Hirl, prêtre originaire de Bavière, qui depuis vingt-cinq ans travaillait dans la province de Rome. Au mois de juin, ils inaugurèrent la

congrégation à Cologne, et, malgré leur petit nombre, ils donnèrent, en l'espace de neuf ans, soixante-dix missions, toutes merveilleusement bénies de Dieu. Ce pays n'ayant rien vu de semblable depuis la Révolution, on accourait aux pieux exercices en tel nombre, que les églises ne pouvaient contenir la foule et qu'il fallait prêcher en plein air. Bientôt la congrégation s'accrut en sujets et en établissements. Le 25 octobre 1852, elle était chargée du *convict* de Neuss, espèce de petit séminaire; en 1853, le 12 octobre, on lui confiait la maison de retraite pour les ecclésiastiques à Marienthal, dans le Wurtemberg; en 1855, à la requête de l'archevêque d'Osnabruck, elle prenait la direction du petit séminaire de Meppen, dans le Hanovre; en 1856, le 4 octobre, elle s'établissait pour le même emploi à Manstereiffel, régence de Trèves; enfin, le 1er octobre 1858, elle joignait une Mission à la direction de l'hôpital de Posen. Ces maisons, ainsi multipliées, furent constituées en province distincte, la province de Prusse, le 10 décembre 1853. Cette jeune province, bientôt mère à son tour, contribua à la formation de la province d'Autriche, car deux Missionnaires de la maison de Cologne y furent envoyés lors de la renaissance de la congrégation dans les États autrichiens.

Pour achever, à la suite des Missionnaires, notre tour d'Europe, il ne reste plus qu'à dire un mot de la Mission de Portugal, car il a été suffisamment parlé plus haut de celle d'Espagne à propos de la Mission de Rome.

Il fallut plus de vingt ans pour fonder un établissement en Portugal. Dès 1718, sur les instances du roi de Portugal et l'ordre du Souverain Pontife, quelques Missionnaires avaient été envoyés de Rome à Lisbonne. Mais comme le roi ne voulait pas qu'on y gardât les formes ordinaires de l'Institut, rien n'avait été sérieusement entrepris. Enfin, en 1739, à l'occasion de la fète de saint Vincent de Paul récemment canonisé, Jean V consentit à l'observation de toutes les formes prescrites par les constitutions, et l'établisse-

ment de Lisbonne, désormais un des mieux dotés de la Compagnie, put se livrer à toutes les fonctions ordinaires de la Mission. En 1752, il envoya des colonies à Miranda et à Guymarens; en 1760, à Madère; en 1780, à Goa; cette même année 1780, il s'étendait encore à Evora et à Sarnache, et, trois ans plus tard, il fondait deux colléges dans les Indes portugaises. C'est de Lisbonne encore que partaient, sur la fin du dernier siècle, plusieurs Missionnaires pour la Chine. Ainsi, le terrible tremblement de terre de 1756, pendant lequel les Missionnaires signalèrent leur dévouement, put suspendre leurs progrès, mais ne les arrêta pas pour toujours. Protégés par les évêques et bénis des peuples, ils se renfermèrent dans la réserve et la prudence pendant la persécution intentée par Pombal aux jésuites; eux-mêmes eurent à souffrir d'abord des mesures du ministre réformateur; mais bientôt ils purent se recruter librement et poursuivre leurs saintes œuvres. Ils traversèrent ainsi la Révolution. Au commencement de ce siècle, ils possédaient encore tous leurs établissements. Mais leur dépendance immédiate du supérieur général de la Mission était rompue ou suspendue depuis plusieurs années : elle fut rétablie. Les choses durèrent ainsi jusqu'en 1834. Alors une loi impie supprima toutes les communautés religieuses en Portugal et dans ses colonies, et la province portugaise de la Mission fut enveloppée dans la catastrophe. Depuis, bien des efforts furent tentés à l'effet de la rétablir, du moins pour les Missions étrangères. Nous dirons ailleurs l'essai de 1857.

En somme, la Mission n'a pas déchu en Europe depuis la mort de son saint fondateur. Elle a gardé ou repris en France et hors de France toutes les stations où il l'avait établie. Elle a même agrandi autour de plusieurs son territoire et en a conquis de nouvelles. Elle s'est étendue en Italie, où elle a regagné même à peu près tout le terrain envahi sur elle par la Révolution. Simple camp volant dans les îles Britanniques, du temps de saint Vincent de Paul,

elle y est aujourd'hui à poste fixe. Encore plus étendue en Pologne aujourd'hui qu'en 1660, si elle a perdu, par le malheur des temps, plusieurs de ses maisons, elle en a repris en Autriche un nombre égal à celui dont la Révolution l'avait dépouillée, et elle a gagné une nouvelle province, la province de Prusse. Enfin, toujours depuis 1660, elle s'est introduite et réintroduite en Espagne, et la voici qui renaît en Portugal. Pas plus que de son premier esprit, elle n'a donc perdu de sa fécondité, et il est à croire que, dans quelques années, elle aura réparé, peut-être avec usure, toutes les pertes qui lui ont été infligées par la Révolution.

CHAPITRE IV

MISSIONS ÉTRANGÈRES

ARTICLE PREMIER

Mission de Madagascar.

I

L'île de Madagascar.

Madagascar, la *Cerne* de Pline, la *Menuthias* de Ptolémée, fut probablement visitée par les Arabes dès le VII[e] siècle, et, vers le IX[e], par les Chinois ou Malais, et par les Persans, d'où descend la puissante tribu des *Hovas* ou *Ovas*. Elle paraît avoir été connue des Européens dès le XIII[e] siècle au plus tard, car le célèbre navigateur Marco-Paulo la désigne sous le nom de Madagascar, nom qu'elle a repris, après avoir porté quelque temps sous Louis XIV celui d'île *Dauphin,* et qui a prévalu sur la dénomination des indigènes, qui l'appellent *Grande-Terre* en leur langue, et encore *Madecasse* ou *Madecashée.*

Mais ce n'est qu'à partir du XVI[e] siècle que les Européens y firent des établissements. En 1506, dix ans après l'expédition de Vasco de Gama, le Portugais Lorenzo d'Almeida, revenant des Indes, fut jeté sur une terre inconnue, qu'il appela Saint-Laurent, soit de son nom, soit du jour de la découverte, et dont il releva les côtes orientales. Quelques mois après, D. Ruy Pereira, séparé par la tempête de l'amiral Tristan d'Acunha, en reconnut aussi quelques côtes, et, après avoir rallié son chef à Mozambique, il lui en fit une si séduisante description, que l'amiral en voulut explorer les côtes occidentales avant de retourner dans sa patrie.

A lui seul la nymphe de *la Lusiade*[1] rapporta ensuite l'honneur de la découverte.

Cette île, une des plus grandes de l'océan Indien et du monde, n'a pas moins de quatre cents lieues de long sur cent vingt-cinq de large. Une chaîne de montagnes, qui la traverse du nord au sud, forme, vers le centre, le vaste plateau d'Ankova, et donne naissance à une multitude de rivières et de cours d'eau, malheureusement peu navigables à cause des masses de terres d'alluvion qu'ils charrient, des rochers qui les obstruent, et des grands *marigots* ou lacs stagnants dans lesquels ils débordent en partie avant d'arriver à la mer. Les côtes de l'est n'offrent qu'un bord droit, sans rades pour les navires, à l'exception de la grande baie d'Antongil, et les côtes du sud n'ont que trois ports naturels : Saint-Augustin, Saint-Luc, siége du premier établissement français, abandonné ensuite comme insalubre pour le Port-Dauphin. De toute cette côte orientale, en effet, à raison des eaux stagnantes, des immenses forêts marécageuses qui en couvrent le versant, s'exhalent des miasmes pestilentiels, principe de fièvres et de dyssenteries mortelles. Plus hospitalières sont les côtes septentrionales et occidentales, profondément découpées, et ouvrant partout des mouillages commodes; plus saines aussi, moins cependant que l'intérieur des terres, à mesure qu'on s'élève vers le plateau central.

La longueur de l'île en rend le climat très-varié; comme dans toutes ces terres intertropicales, il n'y a que deux saisons, la sèche et l'humide, durant chacune environ six mois. Le sol y est aussi généralement d'une fertilité merveilleuse, et l'histoire naturelle très-riche. « C'est la terre de promission pour les naturalistes, » écrivait en 1771 Commerson à Lalande. En effet, la flore de Madagascar embrasse toute l'échelle végétale, depuis les arbres gigantesques jusqu'aux plantes les plus délicates. On y cultive le riz, l'igname, le manioc, le maïs, les fèves et presque tous les légumes

1. Canto x, str. 39.

d'Europe. Les citrons, les oranges, les limons, les mûres, les pêches y sont en abondance. La vigne y croît naturellement sur le plateau central, mais les indigènes n'en savent pas extraire le vin. La zoologie n'y compte pas les énormes animaux du centre de l'Afrique, mais plusieurs espèces de sangliers et de bœufs, toute espèce de singes et de brillants oiseaux qui étincellent comme des fleurs ou des diamants aux branches des arbres. Les seuls reptiles y sont des serpents non venimeux et des caïmans qui peuplent les marais et les rivières. Les baleines viennent jouer sur les côtes et les requins infestent les baies.

Évaluée à quatre cents mille au commencement du XVIIe siècle, la population de Madagascar atteint aujourd'hui quatre millions; population hybride, où se voient les types cafre, nègre, arabe et malais, divisée en quinze ou vingt tribus de mœurs différentes, qui s'échelonnent sur trois zones, sans se fondre ensemble et presque sans aucun commerce entre elles que la guerre. Et pourtant, malgré la diversité d'origine et de mœurs, elles parlent une seule langue, où une prononciation variée ne suffit pas à introduire des dialectes : la langue *malgache*, analogue à la malaise, expressive et douce, assez propre à exprimer les idées intellectuelles. L'écriture, apportée par les Arabes, n'est connue que des *ombiasses* ou prêtres.

Ces peuples reconnaissent un être suprême et invisible, *Zanhar*, créateur et grand maître du monde, auquel ils opposent un esprit méchant, *Blitz*, *Bilitz* ou *Bouliste*, que seul ils prient et honorent, car, disent-ils, Zanhar est bon et ne peut faire aucun mal. Quelques tribus ont un troisième dieu, *Manhumh*, le Plutus malgache. Puis viennent une foule de génies, bons et mauvais, divisés en six catégories et préposés à la garde des lieux et des personnes, des peuplades et des individus : ce sont les *Oûlis* ou *Holis*. Les Oûlis résident dans des morceaux de bois ou de petits sachets appelés *Gris-Gris*, consacrés par les ombiasses, et c'est à eux que s'adressent les Malgaches dans leurs voyages

et dans toutes leurs entreprises; et s'ils échouent, c'est que l'Oûlis ne valait rien : alors ils en changent. — On reconnaît là une forme de ce fétichisme, idolâtrie particulière de l'Afrique.

Cependant, avons-nous dit, les Malgaches ont une idée de la création, et aussi de la chute de l'homme, du déluge, de l'histoire des patriarches, de l'immortalité de l'âme, de la résurrection de la chair; mais tout cela enveloppé des fables les plus absurdes. Ils connaissent même Jésus-Christ, *Raïssa*, dans lequel ils ne voient qu'un grand prophète : évidente importation musulmane.

L'islamisme a aussi laissé sa trace dans la forme de leur sacerdoce et de leur culte. Leurs prêtres, appelés *ombiasses*, c'est-à-dire écrivains, parce que seuls ils écrivent les caractères arabes, se rendent redoutables à ces peuples par leurs livres mêmes, où se voient des passages du Coran, puis des signes hiéroglyphiques dont ils se servent pour jeter des sorts. Les ombiasses, qui appartiennent à la race blanche, consultent les astres, prédisent l'avenir, exorcisent les possédés, guérissent les maladies et retrouvent les objets perdus. Consultés comme des oracles, ils usent de leur crédit pour extorquer toutes sortes de richesses et pour pressurer les populations. Ils sont encore sacrificateurs ou bouchers, et à eux seuls appartient, dans les fêtes publiques, le droit d'égorger les bœufs, dont ils s'attribuent la meilleure part.

On trouve chez les Malgaches la circoncision, pratiquée seulement à l'âge de raison: autre importation musulmane; comme aussi deux jeûnes d'un mois, deux *ramadans* par année, consistant à ne pas manger du lever au coucher du soleil, mais avec la liberté, fort en usage, de faire orgie toute la nuit, de remplacer le bœuf et le vin défendus par des chapons et des liqueurs enivrantes, et même de se donner un suppléant, si l'on n'a pas soi-même pour le jeûne grande dévotion.

Chaque tribu est gouvernée par un *dian* ou seigneur, dont les richesses consistent en nombreux troupeaux, et en

tributs de riz et de racines que ses vassaux lui paient. Dians et vassaux habitent dans des villages composés de huttes de bois et de feuilles, n'ayant pour lits et pour siéges que des planches recouvertes de nattes de jonc. — Au milieu de chaque village est la *cabar*, agora, forum des Malgaches, où se décident la paix et la guerre, toutes les affaires de la tribu. Une décision prise, on la cimente par le sang, et on la célèbre par des fêtes, par des danses grotesques ou lascives qui, grâce à de copieuses libations d'*avak*, dégénèrent bientôt en vraies saturnales.

Pas de lois écrites à Madagascar; seulement des usages. Le vol et l'homicide sont rachetables par les chefs, et punis chez les autres de la mort ou de l'esclavage. Pour trouver le coupable, on a recours à des épreuves terribles : par le caïman, par l'eau, par le feu et par le poison.

Les mariages se contractent entre parents, le premier degré excepté. Ils ne sont pas indissolubles. La polygamie simultanée n'est en usage que chez les grands, qui seuls peuvent nourrir plusieurs femmes. La femme s'achète, est fiancée dès l'enfance, livrée à l'âge nubile, sans cérémonie chez les pauvres, avec présents des sujets, concours d'ombiasses, fêtes et banquets chez les chefs. Les funérailles sont plus ou moins longues et solennelles, suivant le rang.

L'infanticide se pratique en deux cas : pour les enfants nés en certains mois ou certains jours néfastes, et pour ceux dont la naissance a coûté la vie à leurs mères, ou même a été simplement fort douloureuse.

Les femmes sont vêtues décemment, les hommes à peu près nus, à l'exception des grands qui se drapent à l'antique. Du reste, hommes et femmes sont fort négligés dans leur costume et ne soignent que leur chevelure. Les mœurs n'y sont pas moins d'une épouvantable dissolution, même chez l'enfance que les parents eux-mêmes instruisent à pratiquer le mal avant qu'elle en ait conscience.

Tel est le peuple avec lequel nous allons passer quelques années en compagnie des enfants de Vincent de Paul.

II

Nacquart et Gondrée.

Ils n'étaient pas les premiers apôtres qui eussent abordé sur ces côtes. Les Portugais du XVIe siècle, qui cherchaient à étendre le royaume de Jésus-Christ en même temps que leur puissance, avaient amené avec eux quelques prêtres lorsqu'ils y formèrent le premier établissement européen. Mais prêtres et colons furent bientôt massacrés par les Malgaches ou Madecasses. Au commencement du XVIIe siècle, le fils du Dian Ramach, enlevé à son père, fut emmené à Goa, où il fut baptisé et élevé dans la religion chrétienne. Puis il revint à Madagascar avec deux jésuites portugais qui réussirent à se faire accueillir du père au moyen de riches armes et autres présents qu'ils lui offrirent, et qu'on put montrer encore, en 1649, au Missionnaire Nacquart. Les jésuites obtinrent d'abord la liberté de prêcher l'Évangile; mais la jalousie des ombiasses excita bientôt contre eux une persécution. L'un fut mis à mort, l'autre fut recueilli sur un galion de sa patrie. Les Missionnaires retrouvèrent plus tard les débris de leur case, et une croix de pierre sur laquelle ils avaient gravé une inscription. Les colons eux-mêmes, décimés par les maladies, abandonnèrent leur établissement. Les Hollandais tentèrent de les y remplacer et de fonder sur la côte un comptoir pour la traite des nègres; mais ils ne purent résister non plus à l'inclémence du climat et s'enfuirent d'une plage qui ne se nommait plus que le *cimetière des Européens.*

Cependant, la Compagnie d'Orient se formait en France. Le capitaine Rigault, son représentant, obtint de Richelieu, intendant général des mers, le privilége et la concession d'envoyer à Madagascar et autres îles adjacentes pour en prendre possession au nom de Sa Majesté très-chrétienne, et y exercer, pour le compte de la Compagnie, pendant dix ans, le droit exclusif de commerce. Deux expédi-

tions eurent lieu en 1642 et 1643. Les Français s'établirent d'abord à Sainte-Luce, sur la côte orientale, poste mal choisi et où ils eurent à souffrir des maladies et des naturels du pays. La colonie se transporta bientôt à la presqu'île de Tholangar, dans le pays d'Anos, et y construisit un fort qu'elle appela *Fort-Dauphin.* Mais Pronis son chef, protestant, débauché et dilapidateur, gêna la religion des colons catholiques, excita contre lui la rage des Malgaches par des enlèvements de femmes et des pillages, et s'attira la haine de ses compatriotes eux-mêmes par ses injustices et les désordres de son administration.

C'en était fait de la colonie, lorsque la Compagnie d'Orient, informée, songea à lui donner un autre gouverneur, et désigna à cet effet un de ses intéressés, le comte de Flacourt. Mais elle songea en même temps aux intérêts religieux des colons, et voulut envoyer avec eux de bons prêtres. Dans ce dessein, elle s'adressa au cardinal Bagni, nonce apostolique en France, qui, de son côté, demanda en son nom deux Missionnaires à saint Vincent de Paul.

Il y avait alors à Richelieu un jeune prêtre qui, depuis qu'il était entré dans la Compagnie, soupirait après les Missions étrangères. C'était Charles Nacquart, né en 1617 à Trelon dans le diocèse de Soissons. Vincent jeta les yeux sur lui, et, en mars 1648, il lui écrivit la lettre suivante :

« Il y a longtemps, Monsieur, que Notre-Seigneur a donné à votre cœur les sentiments pour lui rendre quelque signalé service. Et quand on fit à Richelieu l'ouverture des Missions parmi les gentils et idolâtres, il me semble que Notre-Seigneur fit sentir à votre âme qu'il vous y appelait, comme pour lors vous me l'écrivîtes ensemble avec quelqu'autre de la famille de Richelieu. Il est temps que cette semence de la divine vocation sur vous ait son effet; et voilà que Monseigneur le nonce, de l'autorité de la sacrée congrégation de la foi, de laquelle notre saint père le Pape est le chef, a choisi la Compagnie pour aller servir Dieu dans l'île Saint-Laurent, autrement dite Madagascar; et la

Compagnie a jeté les yeux sur vous, comme sur la meilleure hostie qu'elle ait pour en faire hommage à notre souverain Créateur, pour lui rendre ce service avec un autre bon prêtre de la Compagnie. O mon plus que très-cher Monsieur! que dit votre cœur à cette nouvelle? A-t-il la honte et la confusion convenables pour recevoir telle grâce du ciel? Vocation aussi grande et aussi adorable que celle des plus grands apôtres et des plus grands saints de l'Église de Dieu! Desseins éternels accomplis dans le temps sur vous! L'humilité, Monsieur, est seule capable de porter cette grâce; le parfait abandon de tout ce que vous êtes et pouvez être, dans l'exubérante confiance en votre souverain créateur, doit suivre.

« La générosité et grandeur de courage vous est nécessaire. Il vous faut une foi aussi grande que celle d'Abraham. La charité de saint Paul vous fait grand besoin. Le zèle, la patience, la déférence, la pauvreté, la sollicitude, la discrétion, l'intégrité des mœurs et le grand désir de vous consommer tout pour Dieu, vous sont aussi convenables qu'au grand saint François-Xavier.

« La première chose que vous aurez à faire, ce sera de vous mouler sur le voyage que fit le grand saint François-Xavier; de servir, édifier ceux des vaisseaux qui vous conduiront; y établir les prières publiques, si faire se peut; avoir un grand soin des incommodés, et s'incommoder toujours pour accommoder les autres; procurer le bonheur de la navigation, qui dure quatre ou cinq mois, autant par vos prières et la pratique de toutes les vertus, que les mariniers feront par leurs travaux et leur adresse à l'égard de ces Messieurs; leur garder toujours grand respect; être pourtant fidèle à Dieu pour ne pas manquer à ses intérêts, et jamais ne trahir sa conscience par aucune considération; mais prendre soigneusement garde de ne pas gâter les affaires du bon Dieu, pour les trop précipiter, prendre bien son temps et le savoir attendre.

« Quand vous serez arrivé en cette île, vous aurez première-

ment à vous régler selon que vous pourrez; il faudra peut-être vous diviser pour servir en diverses habitations; il faudra vous voir l'un l'autre le plus souvent que vous pourrez, pour vous consoler et vous fortifier. Vous ferez toutes les fonctions curiales à l'égard des Français et des idolâtres convertis. Vous suivrez en tout l'usage du concile, et vous vous servirez du rituel romain. Vous ne permettrez qu'on introduise aucun usage ; et si déjà il y en avait, vous tâcherez doucement de ramener les choses à ce point. Pour cela, il sera bon que vous emportiez au moins deux rituels de Rome. Le capital de votre étude, après avoir travaillé à vivre, parmi ceux avec qui vous devez converser, en odeur de suavité et de bon exemple, sera de faire concevoir à ces pauvres gens, nés dans les ténèbres de l'ignorance de leur créateur, les vérités de notre foi, non pas par des raisons subtiles de la théologie, mais par des raisonnements pris de la nature: car il faut commencer par là; tâchant de leur faire connaître que vous ne faites que développer en eux les marques que Dieu leur a laissées de soi-même, que la corruption de la nature, depuis longtemps habituée au mal, leur avait effacées. Pour cela, Monsieur, il faudra souvent vous adresser au Père des lumières et lui répéter ce que vous lui dites tous les jours : *Da mihi intellectum, ut sciam testimonia tua.* Vous rangerez par la méditation les lumières qu'il vous donnera. Et pour montrer la vérité du premier et souverain être, et les convenances pour le mystère de la Trinité, la nécessité du mystère de l'incarnation, qui nous fait naître un second homme parfait, après la corruption du premier, pour nous réformer et redresser sur lui, je voudrais leur faire voir les infirmités de la nature humaine par les désordres qu'eux-mêmes condamnent; car ils ont des lois, des rois et des châtiments. Quoiqu'il y ait quelques livres qui traitent ces matières, comme le catéchisme de Grenade, ou autre que nous tâcherons de vous envoyer, je ne puis que vous répéter que le meilleur sera l'oraison : *accedite ad eum et illuminamini;* s'abandonner à l'esprit de

Dieu qui parle en ces rencontres. S'il plaît à sa divine bonté vous donner grâce pour cultiver la semence des chrétiens qui y sont déjà, et qui vivent avec ces bonnes gens dans la charité chrétienne, je ne doute nullement, Monsieur, que Notre-Seigneur ne se serve de vous de delà pour préparer à la Compagnie une ample moisson. Allez donc, Monsieur, et ayant mission de Dieu par ceux qui vous le représentent, jetez hardiment les rets.

« Je sais combien votre cœur aime la pureté; il vous en faudra faire de delà un grand usage; viciés en beaucoup de choses, ils le sont particulièrement de ce côté-là, jusque-là que l'on dit que les maris mènent leurs propres femmes aux Européens pour avoir des enfants d'eux; la grâce infaillible de votre vocation vous garantira de tous ces dangers. Nous aurons tous les ans de vos nouvelles, et nous vous en donnerons des nôtres. Encore qu'il ne faille point d'argent en ces pays pour y vivre, néanmoins, Monsieur, la Compagnie a ordonné qu'on vous envoie cent écus d'or pour les nécessités qui peuvent survenir. Nous vous envoyons aussi une chapelle complète, deux rituels romains, deux petites bibles, deux conciles de Trente, deux casuistes, des images de tous nos mystères, qui servent merveilleusement à faire comprendre à ces bonnes gens ce qu'on leur veut apprendre, et qui se plaisent à en voir. Nous avons ici un jeune homme de ce pays-là, d'environ vingt ans, que Monseigneur le nonce doit baptiser aujourd'hui; je me sers d'images pour l'instruire, et il me semble que cela lui sert pour lui lier l'imagination. Je ne sais s'il ne serait nécessaire de porter des fers pour faire des pains à dire la sainte Messe, des épingles, des étuis de poche, chacun trois ou quatre, des huiles saintes pour le baptême et l'extrême-onction, chacun un Busée, quelques Introductions à la vie dévote, des abrégés des vies des saints. Vous avez une obédience de nous, un plein pouvoir de Monseigneur le nonce, lequel a grandement à cœur cette œuvre. Avec cela je me donne absolument à vous, sinon pour vous suivre en effet, d'autant que

j'en suis indigne, au moins pour prier Dieu tous les jours qu'il lui plaira de me laisser sur la terre, pour vous revoir dans l'éternité, et vous y honorer comme une personne qui sera placée par la dignité de sa vocation au nombre des personnes apostoliques.

Je finis prosterné en esprit à vos pieds, demandant qu'il vous plaise aussi m'offrir à notre commun Seigneur afin que je lui sois fidèle, et que j'achève en son amour le chemin de l'éternité, qui suis dans le temps et serai à jamais

Votre trés-humble et obéissant serviteur :

VINCENT DE PAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Nicolas Gondrée, né en 1620 à Assigny, petit village du comté d'Eu, dans le diocèse d'Amiens, était le compagnon que Vincent destinait à Nacquart. Il était à Saintes, simple sous-diacre, lorsque Vincent le rappela à Paris pour lui faire recevoir le sacerdoce et lui annoncer sa glorieuse Mission. Dans sa lettre à Nacquart, Vincent disait de lui : « C'est un des meilleurs sujets de la Compagnie, en qui la dévotion qu'il avait entrant en icelle se conserve toujours. Il est humble, charitable, cordial et zélé; bref, il est tel que je ne puis vous en dire tout le bien que j'en pense. »

A la réception de cette lettre, Nacquart répondit, le 1er avril : « Il me semble, en lisant et relisant votre lettre, que les termes d'icelle n'étaient point d'un homme, mais des paroles de l'Esprit de Dieu... Hélas ! j'ai bien de la peine à me persuader que ce soit à moi, pauvre Charles Nacquart, que s'adresse cette signification du dessein de Dieu ! Oh bien ! pourtant, puisque vous me tenez lieu de père sur terre après celui que j'ai au ciel, je n'en doute pas;... j'irai comme un enfant perdu, à l'aveugle, pour découvrir si cette terre est de promission. »

Gondrée alla aussitôt rejoindre Nacquart à Richelieu, car la Compagnie d'Orient pressait leur départ. On agit même

avec tant de précipitation, qu'on n'eut pas le temps de demander mission à la Propagande, et qu'on se contenta des pouvoirs provisoires qui furent délivrés par le nonce. Or, la Propagande venait de confier la Mission de Madagascar aux Carmes Déchaussés. Aussi, par décret du 20 juillet 1648, elle déclara nuls les pouvoirs donnés par Bagni, jusqu'à démission des Carmes, et ne permit aux Missionnaires que le seul service des Français de la colonie. Ce ne fut que cinq ans après que deux nouveaux Missionnaires emportèrent les pouvoirs de la Propagande.

Partis ensemble de Richelieu le 18 avril 1648, Nacquart et Gondrée arrivèrent à La Rochelle, où ils durent attendre pendant un mois le jour de l'embarquement. Voulant mettre ce temps à profit, ils s'offrirent à l'évêque de La Rochelle, pour servir à la ville ou à la campagne. A l'exemple de saint François-Xavier qui s'était ainsi préparé à son apostolat à Lisbonne, ils passèrent ces jours dans les hôpitaux et dans les prisons.

Le 21 mai suivant, jour de l'Ascension, ils montaient à bord du *Saint-Laurent* avec le comte de Flacourt et quatre-vingts nouveaux colons destinés pour Madagascar, et aussitôt l'ancre était levée. A peine le vaisseau avait-il perdu de vue les côtes de France, que Nacquart s'occupa de faire gagner à ses cent vingt compagnons de voyage la grâce d'un jubilé que le Saint-Père venait d'accorder à l'occasion de la paix de Westphalie.

Arrivé au cap Vert, il rendit le même service à quelques Portugais et à une douzaine de Français de Dieppe qui s'y trouvaient en relâche. Au bout de six jours, on remit à la voile. Les vents furent contraires. En un mois et demi de navigation, on n'avait pas encore atteint la ligne. Sur le conseil de Nacquart, l'équipage fit vœu à la sainte Vierge de célébrer pieusement son Assomption, de bâtir en son honneur une église à Madagascar, et, la veille de la fête, on était sous la ligne. Même vœu, même protection céleste à la Notre-Dame de septembre.

les Français exilés par Pronis, visitait les chefs pour les amener à de bons sentiments envers les colons. Nacquart, de son côté, voulut faire ses visites apostoliques. Il alla trouver à Faushère Dian Ramach, ce chef baptisé à Goa, qui avait succédé à son père. Bien reçu, grâce à quelques présents, Nacquart essaya de ramener aux pratiques du christianisme le chef retourné à ses superstitions nationales. Ramach promit de se convertir avec tout son peuple, dès qu'un prêtre viendrait résider dans son État d'Anos. Et, en preuve qu'il n'avait pas oublié sa foi, il récita en portugais le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*, et montra un Malgache, autrefois baptisé par les jésuites, qui portait sur la poitrine un tatouage de trois croix.

Profitant de ces heureuses dispositions, Nacquart commença à former les sujets de Ramach à la prière, jeta dans leurs cœurs la semence du salut, et revint plein d'espérance au Fort-Dauphin pour les fêtes de Noël. Le jour de l'Épiphanie, il fêta l'anniversaire de la vocation des gentils par le baptême de quelques enfants, dont l'un, mis sous le patronage de Flacourt, reçut le nom de *Pierre*, comme s'il eût été le fondement de l'édifice spirituel qu'on cherchait à élever dans cette contrée. Une grand'messe fut aussi célébrée, avec toute la pompe possible, en présence des Malgaches, qui s'arrêtèrent, hélas! à l'admiration. Dans leurs idées superstitieuses, ils fuyaient devant le seul signe de la croix; et, pour les ramener, le Missionnaire devait saisir la main de l'un d'eux, la conduire de son front à sa poitrine pour former le signe auguste : alors seulement ils revenaient et consentaient, rassurés, à faire seuls ce qu'ils avaient vu faire impunément à d'autres. Plus ignorantes pourtant, les femmes se montraient plus accessibles, dans le pressentiment mystérieux que, là comme ailleurs, le christianisme seul les relèverait de leur dégradation.

Quelques jours après, grande fête chez Dian Ramach. Nacquart profita de l'occasion pour aller lui rappeler sa

promesse. Bien accueilli encore, il l'invita à professer son ancienne foi devant ses sujets; mais le Dian tergiversa, et personne ne se convertit. Nacquart, au moins, prêcha de nouveau la doctrine chrétienne.

De retour au Fort-Dauphin, il continuait, avec Gondrée, son saint ministère auprès des Français et des nègres, lorsqu'il fut mandé auprès d'un chef voisin nommé Ramanore. Dangereusement malade, ce chef avaient vainement demandé sa guérison à ses ombiasses et à ses oûlis, et il voulait essayer du baptême. Arrivé près de lui : « Dieu, lui dit Nacquart, permet souvent les maladies de nos corps pour le salut de nos âmes. Il est tout-puissant pour vous guérir, si vous renoncez à vos superstitions et le servez. » Là-dessus, le chef demande à être instruit. Pour donner multiplication à la divine semence, le Missionnaire aussitôt rassemble tous ceux du village et annonce la bonne nouvelle. « Mon cœur est soulagé, dit alors le chef. Je crois tout. Je porte compassion au Fils de Dieu mort pour nous ; je l'en remercie et ne l'oublierai point. » Puis, revenant à sa préoccupation principale : « Croyez-vous, dit-il au Missionnaire, que Jésus-Christ soit assez puissant pour me rendre la santé? — Oui, répond Nacquart; si vous croyez, vous serez guéri et sauvé. » Et le chef demande aussitôt de l'eau et le baptême. Mais Nacquart, voyant bien qu'il songeait plus à son corps qu'à son âme, lui dit : « Il faut éprouver si votre désir de servir Dieu est véritable ; et il paraîtra tel, si, ayant reçu de lui la santé, comme j'espère qu'il vous la donnera, vous vous faites plus amplement instruire, vous et votre famille. » Entendant ces discours, la femme du chef, qui portait au fond de l'âme ce christianisme naturel dont parle Tertullien, dit au Missionnaire : « Il y a longtemps que nous avons recours à Dieu; et, en toute circonstance, particulièrement en plantant et recueillant le riz, nous élevons les yeux au ciel, et nous lui disons : « C'est toi qui peux faire venir tout ce que je plante et qui as fait venir ce que je recueille ; si tu en avais besoin, je te le donnerais ; au moins j'en don-

nerai à ceux qui en auront besoin, comme aux Français qui passeront par chez moi et aux pauvres esclaves. » Et les autres Malgaches ajoutaient : « Ce que nous venons d'entendre vaut mieux que l'or et l'argent; car l'or, on peut le prendre à celui qui dort; mais cela, qui nous le peut ôter? Nous le retrouvons toujours dans notre cœur après le sommeil. »

Nacquart prit congé de son auditoire, laissant au malade l'espoir de la guérison, et à ses sujets le désir d'être instruits. Ramanore revint à la santé, mais non à ses bonnes résolutions; au moins permit-il de baptiser ses deux enfants.

III

Mort de Gondrée. — Nacquart seul.

Au moment que Nacquart était plein de consolation et d'espérance, Dieu lui préparait la plus cruelle des afflictions.

Au mois de juin 1649, Flacourt voulut visiter Dian Ramach en compagnie d'un Missionnaire, et il emmena Gondrée. C'était pendant les Rogations. Ni poisson, ni légumes dans ces terres. Gondrée ne voulut pas s'appliquer la dispense qu'il donna à ses compagnons, et il se contenta d'un peu de riz cuit à l'eau. Ce jeûne excessif, la chaleur extrême, la fatigue d'un voyage à pied, le forcèrent à s'aliter à Faushère, atteint d'une fièvre dyssentérique. Ramené au Fort-Dauphin après quelques jours de repos, la fièvre le reprit plus violente et accompagnée de délire. Le premier usage qu'il fit de sa raison recouvrée fut de demander à Nacquart de l'entendre en confession, et de se soumettre amoureusement à la volonté de Dieu. Le lendemain de l'Ascension, comme le mal empirait, Nacquart lui administra le saint viatique en présence des colons français. Aux fêtes de la Pentecôte, il se partagea entre les colons et son cher malade, instruisant, réconciliant les uns, entretenant l'autre dans de saintes pensées, priant Dieu de ne pas le laisser

lui-même orphelin et de ne pas rendre veuve la colonie. Le lundi, il lui donna l'extrême-onction, qui fut reçue avec une dévotion admirable. Gondrée recommanda aux assistants la crainte de Dieu et la dévotion envers la sainte Vierge. Pour lui, il n'avait qu'une sollicitude, la conversion des hérétiques et des infidèles; qu'un seul regret, de quitter ses pauvres et chers insulaires. Et sa fin approchant : « Mandez à M. Vincent, dit-il à Nacquart, que je le remercie très-humblement de ce qu'il m'a admis et souffert au nombre des Missionnaires, et particulièrement de ce qu'il m'a choisi pour m'envoyer en ce pays, au lieu de tant d'autres qui eussent mieux fait que moi. » Puis il légua à sa mère, à ses parents, un tendre souvenir, avec demande de prières; et à son confrère, à deux fois, la promesse de souffrances et de persécutions : vrai legs, vrai héritage du Missionnaire! Sur le soir, Nacquart, songeant à sa prochaine solitude et à la privation, bien longue peut-être, où il serait du ministère d'un prêtre, lui demanda s'il aurait la force de l'absoudre. Soudain le malade se découvre, soulève son bras défaillant et donne à Nacquart sa dernière absolution. Quelques heures après, il était retourné à Dieu. Aussitôt, raconte Nacquart, la lune se voila, comme pour figurer les ténèbres dans lesquelles sa mort allait replonger cette terre infidèle.

Nacquart ensevelit lui-même le corps de l'apôtre et du martyr; puis il célébra ses funérailles, la voix entrecoupée de tels sanglots, qu'il demanda pardon à l'assistance au nom des larmes que Jésus avait versées sur son ami Lazare, et les chrétiens répétèrent aussitôt le mot de l'Évangile : *Ecce quomodo amabat eum!* Les nègres eux-mêmes, qui l'avaient pourtant à peine connu, disaient tout en pleurs : « Avant lui, nous n'avions point vu de semblables hommes, qui ne fussent point colères ni fâcheux, et qui nous parlassent avec affection des choses de notre salut. »

Laissé seul à quatre mille lieues de son pays, aux prises avec des fatigues et des souffrances qui devaient bientôt lui-même le conduire à la mort, Nacquart commença par

faire son testament. Il nomma un de ses néophytes pour l'assister en sa dernière lutte, régla comment on devait lui apporter décemment le saint viatique, s'il ne pouvait l'aller lui-même chercher à l'église, se recommanda aux prières des Français pendant son agonie et après sa mort, demanda à être enterré près de l'autel, sinon, au cimetière, auprès de Gondrée, son cher compagnon; légua son patrimoine à ses frères, sous la condition de messes et d'aumônes pour le repos de son âme et pour remercier Dieu de l'honneur d'avoir été reçu Missionnaire et envoyé à Madagascar.

Après quoi, il demanda à Notre-Seigneur la part de grâces du défunt, pour faire seul l'ouvrage des deux; et, se sentant exaucé dans son corps et dans son âme, il se remit à l'œuvre avec résignation et courage.

Craignant d'être prévenu par la mort, son premier soin fut de composer en la langue du pays des instructions sur les vérités les plus nécessaires au salut pour les léguer à ses successeurs, et il commença de les prêcher lui-même aux infidèles étonnés de la facilité de son élocution. Par lui-même ou par autrui, il ne perdait aucune occasion d'annoncer Jésus-Christ. Quand les Français partaient pour une expédition, il préparait d'abord leur âme; puis il faisait des plus intelligents autant de Missionnaires qu'il chargeait d'annoncer la foi aux infidèles, au moyen d'instructions qu'il leur donnait par écrit.

Car, depuis la mort de Gondrée, chargé pour sa part des Français, il ne pouvait plus guère s'éloigner de la colonie; d'autant moins qu'elle avait alors beaucoup à souffrir des maladies. Vingt-cinq soldats ou colons mouraient alors au Fort-Dauphin, pendant que vingt-quatre autres succombaient dans les terres. Il fallait rester pour les assister et pour le service religieux du Fort. C'est là qu'il reçut la visite des fils de Dian Panole, chef d'une partie septentrionale de l'île. Ces jeunes gens suivirent assidûment ses instructions, et l'invitèrent à venir s'établir au milieu de leur peuple, lui promettant les bonnes grâces de leur père et la conversion

à ses sujets. Un devoir plus impérieux retenait Nacquart au Fort-Dauphin. Nouvelle douleur pour lui, surtout lorsqu'il apprit qu'en effet ce peuple était bien disposé à recevoir l'Évangile.

Cependant, il faisait quelques excursions dans les terres, mais pour quelques jours seulement. Ainsi, une fois, un des fils de Dian Ramach étant tombé malade, ce chef l'envoya chercher pour lui appliquer le remède du baptême. « Avez-vous l'intention, dit Nacquart au chef, de l'élever dans la religion chrétienne? — Je te le donne, répondit Ramach ; il t'appartient; sois son père et sa mère. » Le jeune homme fut baptisé et guérit. Dian Ramach, suivant sa promesse de l'année précédente, exposa la religion chrétienne à ses vassaux, et en fit ressortir la supériorité sur leurs superstitions. Tous demandèrent instruction et baptême. Mais le Missionnaire devait retourner au Fort-Dauphin, et ne pouvait profiter de ces dispositions. Au moins il instruisit le jour les gens des villages, et le soir, au clair de lune, ceux qui revenaient du travail. Il semait; d'autres devaient moissonner.

Dans des villages situés par delà Faushère, il suivit un conseil de Vincent. Il avait porté avec lui une grande image du jugement dernier, du paradis et de l'enfer. Dans chaque village, il commençait par exposer les grandes vérités du salut; puis, déployant son tableau et le montrant : « Que choisissez-vous, demandait-il, du haut ou du bas, du paradis ou de l'enfer? — Je n'ai garde, répondaient les insulaires dans leur langage, de choisir d'aller avec le diable, c'est avec Dieu que je veux demeurer. » Et ils admiraient l'image, s'étonnant qu'on eût pu tracer des figures sur le papier. Ils étaient dans le ravissement. Si, l'image pliée, quelqu'un survenait : « Ah! tu n'as pas vu la richesse, » lui disaient-ils. Et il fallait la déplier et recommencer l'explication. Alors, entre Nacquart et ces bons insulaires, s'établissait un dialogue familier et confiant. « Père, lui disaient-ils, nos ombiasses ne nous parlent jamais de Dieu; ils ne nous visi-

tent que par intérêt ou pour nous tromper; mais toi, tu nous enseignes gratis et nous dis toujours la vérité. » Sur les différents points du christianisme, ils exprimaient naïvement leurs impressions : malédiction contre le diable, qu'ils auraient été heureux de saisir et de brûler; malédiction aussi, mais bientôt réprimée par le Missionnaire, contre nos premiers parents : « Oh ! quelle belle chose c'eût été, s'écriaient-ils, de demeurer comme Dieu nous avait faits, sans travail, sans sujétion aux maladies ni à la mort ! »

Nacquart alla ainsi, montrant son tableau, jusque chez Dian Raberas, chef d'une tribu de la vallée d'Amboul. Ce chef était malade. Il demanda qu'on lui parlât de Dieu et qu'on lui montrât l'image. Les vassaux réunis, Nacquart entama son explication, et, montrant l'enfer : » Là, dit-il, iront les polygames. » Or, Raberas avait cinq femmes. Il pâlit et trembla; puis il pria le Missionnaire de revenir après sa guérison, promettant de ne garder qu'une femme, de se convertir et d'obliger ses vassaux à recevoir l'Évangile.

Rentré au Fort-Dauphin, Nacquart posa la première pierre d'une église dédiée à la sainte Vierge, le 2 février 1650, jour de la Purification. De là il reprit le cours de ses visites auprès des chefs. Il visita, entre autres, Dian Madombour, grand ombiasse, qui disposait, disait-on, des sauterelles; puis Dian Marsicori, autre ombiasse qui faisait à son gré la pluie et la sécheresse, et toujours au profit de ses rizières et de ses troupeaux. Cependant la sécheresse l'avait atteint lui-même, et le peuple, plus malheureux encore, murmurait. « Pleuvra-t-il bientôt? » demanda-t-il à Nacquart. — C'est, répondit le Missionnaire, le secret de Dieu, qui, comme il lui plaît, envoie ou retient la pluie. Mais toi, si tu es si puissant, pourquoi laisses-tu se sécher et se perdre les riz du pays et les tiens? — C'est la faute des oûlis, » repartit l'ombiasse; et Nacquart de tonner contre la vanité des idoles.

De retour au Fort-Dauphin, en 1651, pour y prêcher le carême aux Français, il célébra la première messe dans la nouvelle église le jour de Pâques; solennité qui fut rehaussée

par le baptême, la première communion et le mariage de plusieurs Malgaches adultes. Ainsi croissait la moisson. En arrivant à Madagascar, il n'avait trouvé que cinq enfants baptisés par Bellebarbe; il en avait baptisé cinquante-deux autres, sans compter soixante-dix-sept Malgaches adultes et de plus nombreux néophytes qu'il différait de baptiser jusqu'à leur mariage, seul espoir de persévérance chez cette nation dissolue. Il veillait seulement à ce qu'aucun de ceux-ci ne mourût sans baptême. C'est ainsi qu'il baptisa une vieille Malgache dont le corps prit le premier place dans le cimetière des Français. A ces biens il faudrait ajouter des protestants convertis, de nombreux mariages réhabilités entre Français et négresses, enfin des projets charitables, surtout pour l'éducation des femmes et des filles de ce pays, projets qui, sans avoir été réalisés, ont été portés par Dieu au compte de son serviteur.

Pendant la semaine sainte de cette année 1651, le chef des Matatanes, Dian Taboulaze, vint faire sa soumission au comte de Flacourt. Il assista avec admiration aux belles cérémonies du culte catholique. Il s'extasiait surtout devant les tableaux représentant la sainte Vierge et le Sauveur en croix. Il touchait les clous des mains et des pieds, dans la pensée de les sentir en relief. Nacquart ne manqua pas de lui raconter l'histoire de la vie et de la passion de Notre-Seigneur. « Oh! que tu me ferais plaisir, dit-il alors au Missionnaire, si tu venais en notre pays des Matatanes! J'irais toujours apprendre avec toi. »

Ces heureuses dispositions à recevoir l'Évangile renouvelaient la douleur du Missionnaire, que sa solitude réduisait à l'impuissance. Il voyait ces peuples n'attendre que le *mouvement de l'eau*, suivant l'expression de l'Évangile, pour descendre dans la piscine du baptême. En parcourant les villages, il entendait ces pauvres gens lui crier : « Où est donc cette eau qui lave les âmes, que tu nous as promise! Fais-en venir et y fais les prières. » Et alors, écrivant à Vincent, il disait avec saint François-Xavier : « Où sont tant

de docteurs qui perdent le temps dans les académies, pendant que tant de pauvres infidèles *petunt panem, et non est qui frangat eis...* Je ne doute point, Monsieur, que tous les sujets de la congrégation ne tressaillent de joie à des nouvelles si désirables à leur zèle, et ne veuillent coopérer avec Dieu à la conquête de ce nouveau royaume à Jésus-Christ, et que, dans la compassion de me voir seul dans un pays si éloigné administrer les sacrements aux autres sans en pouvoir recevoir d'autres que la sainte Eucharistie, ils ne prient la bonté de Dieu de me fortifier en sa grâce. »

Sitôt qu'il eut appris la mort de Gondrée, Vincent songea, en effet, à ne pas laisser Nacquart seul à des fatigues auxquelles il ne pouvait manquer de succomber bientôt. Il rappela Jacques Mounier de Picardie, où il était occupé à distribuer des aumônes. Depuis longtemps Mounier, natif de Saintes, souhaitait de donner sa vie pour le salut des infidèles, et il avait fait vœu de réciter tous les jours le rosaire pour obtenir la grâce d'être destiné aux missions lointaines. Vincent lui associa Toussaint Bourdaise, de Blois, qui dépendait alors de l'évêché de Chartres. Mais les troubles du royaume, des rivalités de compagnies sur lesquelles nous allons revenir, ne leur permirent de se mettre en mer qu'au commencement de 1654, et c'est le 16 août seulement qu'ils arrivèrent au Fort-Dauphin.

IV

Mort de Nacquart. — Nouveaux Missionnaires.

Il y avait plus de trois ans déjà que la colonie était veuve de Nacquart, mort à trente-quatre ans dès le 29 mai 1651, sans que, dans ce long intervalle, la nouvelle en fût venue à Paris. C'est Mounier qui, par une lettre du 6 février 1655, transmit à Vincent ces funèbres détails. Quelques jours après Pâques, Nacquart s'était senti frappé, et, le dimanche du Bon Pasteur, dans le pressentiment de sa fin prochaine, il avait commenté en chaire ce texte : « *Percutiam pastorem, et disper-*

entur oves. » Il n'avait pas laissé, malgré sa faiblesse, 'aller à pied dans un village éloigné de plusieurs lieues a Fort-Dauphin, pour y baptiser un vieillard et dix enfants. son retour, il avait prêché encore le jour de l'Ascension. 'avait été son suprême effort. Il s'était remis au lit et avait it ses dernières dispositions. Il avait recommandé aux rançais le soin des malades, la fidélité à leur foi, le resect pour le Saint-Sacrement qu'il laissait à l'église, surout si, forcés d'abandonner leur fort, ils devaient l'emorter avec eux ; l'exhumation de Gondrée qu'il désirait être iis avec lui dans le même tombeau au pied de l'autel ; uis, après vingt-quatre heures de délire, il avait rendu son me à Dieu. Les Français l'avaient enseveli avec ses orneients sacerdotaux, avaient chanté l'office des morts, ce u'ils avaient renouvelé au bout de l'an.

Malgré l'oubli qui couvre les morts presque aussi prompement que la terre de leur fosse, la mémoire de Nacquart tait encore vivante parmi les Français et parmi les nègres. « C'était, a écrit Flacourt[1], un homme de bon esprit, zélé our la religion et qui vivait exemplairement bien, qui vait déjà la connaissance de la langue à suffisance pour nstruire les habitants du pays, à quoi il prenait grand'eine de s'employer continuellement ; et a été de nous fort regretté, d'autant qu'à son imitation beaucoup de Français tâchaient à bien vivre, qui depuis, faute d'instruction, se sont laissés aller au vice commun de ce pays, qui est celui de la chair. »

De son côté, Vincent fit de Nacquart et de Gondrée cette touchante oraison funèbre, dans une des conférences ordinaires de Saint-Lazare : « O Sauveur ! Un de ces jours, je parlais à un de ces Messieurs qui sont revenus de ce pays-là. O Dieu ! que ne me disait-il pas de M. Nacquart, le grand serviteur de Dieu ! Avec quels sentiments m'en parlait-il ! Que de biens ! Grande perte de ce serviteur de Dieu ! Mais

1. *Histoire de la grande île de Madagascar.* Paris, 1658, in-4.

grand avantage ! O Sauveur ! *Sanguis martyrum semen christianorum !* Cela me fait espérer que son martyre (car il est mort pour Dieu) sera la semence des chrétiens ; que Dieu, en vue de sa mort, nous donnera la grâce de fructifier... Et de M. Gondrée ! O Dieu ! quels sentiments ! quels sentiments ! J'ai toujours présent cet homme-là, sa grande douceur, sa grande modestie ; je me sens encore des bons discours qu'il nous tenait dans le tracas pour s'embarquer, cet homme de Dieu ! O Sauveur ! Demandons à Dieu qu'il donne à la Compagnie cet esprit, ce cœur ; ce cœur qui nous fasse aller partout, ce cœur du Fils de Dieu, ce cœur de Notre-Seigneur ! Cœur de Notre-Seigneur ! Cœur de Notre-Seigneur ! qui nous dispose à aller comme il irait et comme il serait allé, si sa sagesse éternelle eût jugé à propos de travailler pour la conversion des nations pauvres. »

Privés de prêtres depuis si longtemps, les Français, Flacourt en tête, reçurent Mounier et Bourdaise avec beaucoup d'honneur et de cordialité. Ils les installèrent d'abord dans leur petite case ; puis on se rendit à l'église, où la joie fut au comble quand les saintes espèces laissées par Nacquart furent trouvées en état de parfaite conservation.

De leur côté, les nègres baptisés par les premiers Missionnaires accoururent vers leurs successeurs, amenant avec eux une multitude de compatriotes venus de tous les pays voisins pour se faire instruire ; en sorte que la case se trouva bientôt trop petite, et qu'il fallut en construire une seconde plus grande, destinée exclusivement aux catéchismes.

C'est que Français et nègres avaient toutes sortes de raisons de désirer l'arrivée des Missionnaires. Flacourt voyait tous les jours sa colonie dépérir sous les coups des maladies et des Malgaches, et lui-même était menacé d'assassinat. Ceux qu'il envoyait faire du butin ne revenaient pas ; car les Malgaches infestaient les routes, enlevaient les bestiaux et massacraient les Français égarés. On leur imposait quelquefois à force de courage, et ces barbares disaient

alors : « Nous avons ouï parler des Portugais; nous avons connu les Hollandais et les Anglais : mais ce ne sont pas des hommes comme vous autres : car vous ne vous souciez point de votre vie, et quoique vous voyiez la mort devant vos yeux, vous ne vous épouvantez pas. Vous êtes autres que ces étrangers; vous n'êtes pas des hommes, mais des lions. » Malgré tout, c'étaient des trèves sans cesse violées par des chefs perfides, de perpétuelles attaques, et les Français, bloqués au Fort-Dauphin, avaient à lutter à la fois contre la disette et les armes des Malgaches.

Et aucun navire ne venait de France! Flacourt s'étonnait péniblement de l'abandon où le laissait la Compagnie d'Orient, lorsque, le 11 août 1654, cinq jours avant l'arrivée des Missionnaires, il vit se diriger vers lui par terre deux Français déjà venus à Madagascar. Pas de navire en vue! Par où étaient-ils arrivés et que lui voulaient-ils? Ils lui annoncèrent que la Compagnie avait cédé ses droits au maréchal de La Meilleraye, dont deux vaisseaux étaient mouillés à quatre lieues de l'anse Dauphine. Une lettre du surintendant Fouquet le prévenait que ces deux vaisseaux lui amenaient deux prêtres de la Mission et les recommandait à sa bienveillance religieuse. Rien de plus sur la conduite qu'il devait tenir. Ce ne fut que le 16 qu'on lui remit une lettre de La Meilleraye, qui semblait accepter ses services et mettre de nouvelles ressources à sa disposition. Du reste, pas un mot de la Compagnie dont il était le représentant.

Cette Compagnie, frappée de mort avec Richelieu, son protecteur, avait pourtant obtenu, en 1652, la continuation de ses priviléges pour quinze ans; mais elle traînait une existence languissante. C'est alors que La Meilleraye, prévoyant sa fin prochaine, envoya les deux navires que nous venons de voir en rade du Fort-Dauphin, pour s'emparer de Madagascar en son nom.

Ces tristes rivalités marchandes avaient retardé l'envoi de nouveaux Missionnaires. Pressé enfin de venir au secours

des siens, Vincent s'était déterminé à confier Mounier et Bourdaise aux vaisseaux de La Meilleraye. Car comment faire? La Compagnie d'Orient était menacée d'une dissolution évidemment prochaine. Prendre des engagements avec elle, c'était s'attirer les persécutions des agents du maréchal, qui, suivant toutes les probabilités, allait se rendre le seul maître de l'île. Cependant nous verrons Vincent hésiter encore entre la Compagnie et La Meilleraye, ce qui gênera le transport des apôtres de l'Évangile.

En attendant, Mounier et Bourdaise s'étaient mis aussitôt à l'étude de la langue, et, au bout de quelques mois, ils pouvaient catéchiser les nègres en même temps qu'ils faisaient le service spirituel des Français. Tout allait au mieux, lorsqu'une révolution se fit dans le gouvernement de la colonie.

Flacourt, sans pouvoirs assurés, en butte aux réclamations de ses colons qu'il ne pouvait satisfaire, menacé par Pronis, l'ancien gouverneur, et par le capitaine La Forêt, venus l'un et l'autre sur les navires de La Meilleraye, deux compétiteurs en expectative qui le pouvaient à chaque instant supplanter, résolut de repasser en France pour s'y informer de la situation réelle de la Compagnie d'Orient. Il fit donc un traité par lequel il livrait aux mains de Pronis et de La Forêt la colonie, dont il constatait l'état prospère : provisions abondantes en riz et en bétail, contributions de guerre rentrées dans sa caisse, nombreuses tribus soumises à l'autorité du roi de France, ainsi que les îles Sainte-Marie et Mascareigne (Bourbon).

Parti le 5 février 1655, et débarqué à Nantes le 18 juin de la même année, il apprit bientôt la cause de son abandon, c'est-à-dire les intrigues et les rivalités plus haut racontées.

Pendant qu'il cherchait à relever en France les affaires de la Compagnie, la colonie était en proie à des malheurs dont son départ avait été l'occasion. Une partie du fort et des magasins était devenue la proie des flammes, au

milieu des réjouissances destinées à célébrer l'installation de Pronis. Quelques jours après, un autre incendie éclatait et dévorait le reste du fort, la chapelle et la presque totalité du village : désastre mortel pour la colonie, que, sans provisions et sans instruments de travail, Pronis ne put jamais réparer. De son côté, Bourdaise fit construire, à quelque distance du fort, une nouvelle case, où il reprit l'explication par tableaux de la religion chrétienne.

Pendant ce temps, le mauvais succès d'une expédition, entreprise chez les Mohafules, allait être plus funeste encore. Comme un grand nombre de Français étaient morts sans sacrements dans les expéditions précédentes, Pronis demanda à Mounier d'accompagner celle-ci. A peine acclimaté, mais heureux d'une telle occasion de porter la foi chez les infidèles, Mounier partit à la fin de février 1655.

Trois mois s'étaient passés sans qu'on reçût des nouvelles de l'expédition, lorsque, le 23 mai, un Français paraît sur une colline éloignée. On court vers lui et on apprend que tous ceux de ses compagnons qui avaient échappé aux sagaies des Malgaches étaient tombés malades; que Mounier, très-malade lui-même, après s'être traîné longtemps sans boire, sans prendre aucune nourriture, était porté depuis six jours par les nègres sur un brancard.

Bourdaise se rend en toute hâte au camp français. Il se dirige vers la case de Mounier. Un râle lui apprend que son compagnon est à l'agonie. En effet, Mounier n'attendait pour mourir que les derniers sacrements; et à peine les eut-il reçus, qu'il s'endormit doucement dans le Seigneur la veille de l'Ascension.

L'expédition rentra à la colonie dans un état pitoyable, diminuée de dix-huit Français, presque sans butin, et avec le cadavre de Mounier que Bourdaise déposa à côté de Nacquart et de Gondrée.

Seul à son tour, Bourdaise reprit avec courage son saint apostolat. Avec l'approbation du gouverneur, il parcourait les cases, en chassait les femmes de mauvaise vie, et était

assez heureux pour faire de plusieurs d'entre elles des Madeleines repentantes.

Cependant, la colonie manquant de toutes provisions, une expédition nouvelle fut résolue. La Forêt monta sur un canot qu'il voulait diriger vers Galhemboule, Sainte-Marie et la mer Rouge. A Galhemboule, il maltraita les naturels, qui le massacrèrent. Le canot continua sa route, mais ne rapporta que quelque tonnes de riz.

Pendant cette expédition, Pronis, accablé de tant de désastres, tomba malade et fut bientôt à la mort. Il fit appeler Bourdaise. Le Missionnaire crut qu'il voulait revenir de son protestantisme, ou plutôt de son incrédulité : il ne voulait que lui confier sa fille ; et le legs charitablement accepté, il expira dans l'impénitence des crimes dont il avait rempli la colonie naissante. La jeune fille abjura l'hérésie, entraîna par son exemple trois de ses coreligionnaires, en sorte qu'il ne resta plus que deux protestants au Fort-Dauphin.

Des Perriers succéda à Pronis. Malgré tant de fatales expériences, il inaugura son règne par des massacres, des pillages, des exécutions aussi maladroites qu'injustes et cruelles. Les chefs condamnés à mort demandèrent le baptême que Bourdaise, témoin impuissant de ces abominables scènes, leur administra. Les autres chefs allaient exercer de terribles représailles, lorsque deux d'entre eux, redoutant la colère des Français, vinrent se livrer, avec leurs familles, à Des Perriers, en gage de la fidélité de leurs parents. D'autres chefs suivirent cet exemple et livrèrent leurs fils. Pendant leur séjour au Fort-Dauphin, tous se firent instruire dans la religion chrétienne, assistèrent à la prière et aux cérémonies du culte catholique. Bourdaise se disposait à les baptiser ; mais la paix fut conclue ; ils retournèrent dans leur pays, invitant seulement le Missionnaire à y venir instruire leurs sujets.

Cependant le sol dévasté par le pillage ou dévoré par la sécheresse ne produisait plus rien pour la nourriture de la

colonie. Les Français étaient exténués, les nègres mouraient de faim. Sans ressources lui-même, Bourdaise va de porte en porte, recueille riz, fruits, ossements, et distribue ainsi chaque jour une pleine chaudière de soupe aux plus affamés, comme on le faisait dans le même temps à la porte de Saint-Lazare. Cette charité touche ces pauvres gens. Tous demandent le signe du chrétien, chefs et vassaux. « Oh! écrivait alors à Vincent le Missionnaire, s'il y avait ici deux ou trois prêtres, dans un an tout ce grand pays d'Anos serait baptisé. Je tâche au moins d'en inspirer le désir, pour que ce baptême *in voto* supplée dans la nécessité. »

Héritier de la haine de son père Ramach, Dian Panolahé voulut profiter de ces désastres pour exterminer les Français. Des Perriers le prévint. Il envoya de nuit à Faushère un détachement qui se saisit de sa personne et l'amena au Fort-Dauphin. Le chef perfide allait être passé par les armes, lorsque Dian Machicore, son parent, vint traiter de sa délivrance avec Dian Mananghe. C'étaient ces mêmes chefs que nous voyions tout à l'heure en otage. Cette fois, Bourdaise eut la consolation d'achever son œuvre. Il baptisa solennellement les cinq enfants de Machicore, dont l'aîné devint un chrétien parfait. Mananghe lui confia l'éducation chrétienne de son fils, et le père de ce chef, vieillard centenaire, touché de l'exemple de ces jeunes gens, voulut aussi se faire chrétien. La fête de la Purification de 1656, célébrée avec grande pompe, répandit de bons désirs dans les âmes, et les fêtes de Pâques et de la Pentecôte furent solennisées par de nombreux baptêmes. Le bruit de ces conversions se répandit au loin. Un vieillard de soixante-dix ans, chef d'Imours, dangereusement malade, après avoir vainement invoqué ses oûlis, demanda sa guérison au baptême : il l'obtint; et cette guérison merveilleuse multiplia le nombre des chrétiens.

Cependant Vincent de Paul et La Meilleraye n'oubliaient pas Madagascar, dont ils avaient pu apprendre par Flacourt l'état religieux. Quatre navires étaient en partance pour

cette île dans le port de La Rochelle. Trois Missionnaires, Mathurin de Belleville, Claude Dufour et Nicolas Prévost, y montèrent, le 29 octobre 1655, avec huit cents hommes, tant matelots que soldats. La flottille avait à peine perdu de vue les côtes de France, que Belleville mourut, le 17 janvier 1656. Après un pénible voyage de sept mois, le 29 mai de la même année, l'escadrille mouilla au Fort-Dauphin. Elle avait perdu cent hommes dans la traversée, et elle comptait encore deux cents malades. Grande pourtant fut la joie de Bourdaise, à la vue de ces chers compagnons. On était à la veille de la Fête-Dieu, et il voulut la célébrer avec une pompe jusqu'alors inconnue à Madagascar. Des arcades ornées de bouillons de papier blanc et relevées de nœuds de ruban rouge, des tentures de linge blanc, de la verdure et des fleurs, en firent pourtant tous les frais. Dufour portait le Saint-Sacrement, assisté de Bourdaise en surplis. Le chevalier de Sourdis tenait la chasuble, le gouverneur et son lieutenant portaient le dais; quatre mousquetaires marchaient aux quatre angles et quatre autres portaient des flambeaux; quatre petits Indiens, habillés de blanc, jonchaient la terre de fleurs, et deux autres faisaient fumer l'encens; le reste du peuple marchait en ligne avec des cierges allumés. Ainsi défila la procession au bruit des salves du canon des vaisseaux et du fort, et des décharges de mousqueterie. Il n'en fallait pas tant pour ravir les bons néophytes.

Courte fut la joie de Bourdaise. Après quelques jours passés au Fort-Dauphin, où, atteint lui-même du scorbut, Dufour se fit le consolateur, l'infirmier et le médecin des malades, ce Missionnaire dut aller rejoindre son confrère Prévost à Sainte-Marie, lieu de sa destination, et Bourdaise rentra dans sa solitude.

V

Morts. — Toussaint Bourdaise.

Du Rivan, le nouveau gouverneur, après avoir installé cent colons à Sainte-Marie qu'il venait d'occuper au nom de La Meilleraye, fit une campagne dans la mer Rouge. A son retour dans l'île, il n'y trouva plus que des tombes. Le scorbut avait bientôt atteint tous les Français, réduits déjà à la disette. Les deux Missionnaires avaient d'abord partagé avec eux leur maigre ration, puis s'étaient condamnés à un jeûne rigoureux pour la leur laisser tout entière. Malade, fatigué par le climat, épuisé par les soins des corps et des âmes, Dufour avait encore conçu la pensée de consacrer Sainte-Marie aux douze apôtres, et, dans ce dessein, il était parti pour aller planter une croix dans chacun des douze quartiers de l'île, traversant les rivières, dormant sur la terre nue et humide, exposé à la pluie et aux ardeurs du soleil des tropiques. A la dixième station, il était tombé. Rapporté auprès de ses confrères, il était mort au bout de dix-huit jours; un mois après, Prévost l'avait suivi.

De provisoire, la solitude de Bourdaise menaçait de devenir éternelle : « Me voilà dans l'extrémité du malheur, mon cher père, écrivit-il à Vincent, et en état de ne plus rien attendre à l'avenir, puisque je n'ai rien plus à perdre, ni peut-être à espérer, vu que cette terre ingrate dévore si cruellement, non point ses habitants, mais ses propres libérateurs. Vous entendez assez, Monsieur, ce que j'ai à vous dire, et ce que je voudrais vous pouvoir taire, pour épargner vos larmes et mes soupirs. M. de Belleville, dont je n'ai jamais connu que le nom et les vertus, est mort dans le chemin. M. Prévost, après avoir essuyé les fatigues du voyage, est mort. M. Dufour, que je n'ai vu ici que pour connaître le prix de ce que je devais perdre, est mort. Enfin, tous ceux de vos enfants que vous avez envoyés à Madagas-

car sont morts : et je suis ce misérable serviteur demeuré seul pour vous en donner la nouvelle. »

Pour mettre quelque consolation à côté de la douleur, Bourdaise racontait ensuite ses travaux et ses succès. De Sainte-Marie, du Rivan était revenu désespéré au Fort-Dauphin, puis s'était embarqué pour la France sur une prise anglaise, laissant à son lieutenant Gueston le gouvernement de la colonie. Gueston avait rebâti le fort, et Bourdaise avait transporté sa case entre le village des nègres et l'habitation des Français, pour être plus à portée des uns et des autres, et pouvoir suffire à leur service. Il avait aussi fait construire une église plus vaste pour contenir les nombreux néophytes, une grande case pour les catéchismes, et une autre pour servir d'hôpital, en attendant des Filles de la Charité qu'il espérait voir un jour le remplacer auprès des malades, dont il devait être, comme tous ses confrères, le médecin, l'infirmier en même temps que le directeur spirituel. Comptant sur de nouveaux Missionnaires, il avait commencé un séminaire avec cinq jeunes enfants qui pourraient devenir un jour de bons prêtres, capables de convertir leurs nationaux. Quatre jeunes Malgaches étaient alors élevés dans le même dessein à Saint-Lazare. Pendant que Dufour et Prévost étaient avec lui, il avait eu la pensée de laisser un d'eux au Fort-Dauphin, et de parcourir, lui, les villages, restant huit ou dix jours en chacun, jusqu'à ce qu'un Malgache sût assez prier Dieu pour l'apprendre aux autres. Par là il aurait satisfait à l'empressement des pauvres nègres qui l'appelaient de toutes parts.

Forcé de se restreindre, Bourdaise dut concentrer son action. Il avait encore beaucoup à faire. Il était accablé de gens qui venaient apprendre à prier. Il les réunissait à l'église, et ces voix discordantes d'hommes et de femmes, de jeunes et de vieux, de pauvres et de riches, unis en la foi d'un même Dieu, formaient à ses oreilles le plus doux concert. Les baptêmes, les mariages, se multipliaient. Les cérémonies des funérailles chrétiennes, surtout quand elles

s'appliquaient à des Dians baptisés, frappaient les nègres. Ils accouraient en foule pour voir mettre en terre ceux que naguère ils regardaient comme des dieux. Ils admiraient la religion catholique pour la sainte égalité qu'elle pratique à la mort, et pour la charité qui la porte à accorder les derniers honneurs à ceux qui hier, avant leur baptême, ne lui voulaient que du mal.

Un peu de thériaque, un onguent administré à propos, une opération heureuse, c'en était assez pour décréditer l'ombiasse et les oûlis et attirer au Missionnaire. Du reste, Bourdaise ne négligeait par les ombiasses eux-mêmes, et il tâchait de convertir ceux surtout qui, par leur réputation de science ou leurs prétendues divinations, avaient plus de crédit sur ces peuples.

En somme, l'œuvre de Dieu se faisait, et, malgré le profond sentiment de son néant, Bourdaise osait se dire : Si je venais à manquer, que deviendrait cette pauvre Église? « Dieu, qui me fait voir cette extrémité, écrivait-il en finissant à Vincent de Paul, me presse de me prosterner en esprit à vos pieds, comme je le suis ici de corps, pour vous dire de la part de tant d'âmes, avec toute l'humilité et le respect qu'il m'est possible : *Mitte quos missurus es.* Envoyez-nous des Missionnaires; car ceux qui sont venus mourir à nos portes n'ont point été envoyés à Madagascar pour y demeurer : ils ont été seulement appelés par ce chemin au ciel... Que d'hommes se damnent ici, faute d'avoir un homme qui leur aide à se sauver!... Et c'est ce qui me cause plus de douleur, surtout quand je me représente que leurs anges gardiens me disent : *Si fuisses hic, frater meus non fuisset mortuus...* O mon cher père! que je fais souvent des souhaits que tant d'ecclésiastiques capables qui sont en France dans l'oisiveté et qui savent ce grand besoin d'ouvriers fissent quelquefois une semblable réflexion, et se persuadassent vivement que Notre-Seigneur même leur fait ces reproches à chacun d'eux en particulier : *O sacerdos! si fuisses hic, frater meus non fuisset mortuus!* Sans

doute qu'une telle pensée leur donnerait de la compassion, et même de la frayeur, surtout s'ils considéraient attentivement que, pour avoir négligé de rendre cette assistance spirituelle, le même Jésus-Christ leur dira un jour ces terribles paroles : *Ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem vero ejus de manu tua requiram.* Oh ! que si les prêtres, les docteurs, les prédicateurs, les catéchistes, et autres qui ont talent et vocation pour ces missions éloignées, faisaient bien attention à tout ceci, et surtout au compte qui leur sera demandé de tant d'âmes qui, faute d'assistance de leur part, auront été damnées, il n'y a point de doute qu'ils seraient bien plus soigneux qu'ils ne sont d'aller au loin chercher les brebis égarées pour les ramener au bercail de l'Église. »

Et craignant que la mort de ses meilleurs prêtres ne détournât Vincent de cette Mission, il l'y ramenait par toute sorte de raisons et d'exemples, répétant toujours : « Envoyez-nous au plus tôt quelques bons ouvriers, je vous en conjure, mon cher père... Il est vrai que vous avez perdu beaucoup d'enfants, et de bons sujets; mais je vous supplie pour l'amour de Jésus-Christ de ne vous point décourager pour cela, et de ne point abandonner tant d'âmes qui ont été rachetées par le Fils de Dieu. Tenez pour assuré que, si tant de bons Missionnaires sont morts, ce n'est point l'air du pays qui en est la cause; mais ou les fatigues de leurs voyages, ou leurs mortifications excessives, ou bien le travail immodéré, qui sera toujours ici trop grand pendant qu'il y aura peu d'ouvriers. »

Plein de confiance en Dieu alors même qu'il était le plus courbé sous sa main, Vincent ne se décourageait ni devant la mort de ses enfants, si cruelle pourtant à son cœur, ni devant les conseils de ses amis qui lui disaient de renoncer à une entreprise que le ciel semblait condamner. « L'Église, répondait-il, a été établie par la mort du Fils de Dieu, affermie par celle des apôtres, des papes et des évêques martyrisés; elle s'est multipliée par la persécution. Dieu a

coutume d'éprouver les siens lorsqu'il a quelque grand dessein sur eux. Sa divine bonté fait connaître qu'elle veut à présent, autant que jamais, que son nom soit connu, et le royaume de son Fils établi en toutes les nations. Il est évident que ces peuples insulaires sont disposés à recevoir les lumières de l'Évangile. Déjà six cents d'entre eux ont reçu le baptême par les travaux d'un seul Missionnaire que Dieu y a conservé, et ce serait contre toute raison et charité d'abandonner ce serviteur de Dieu qui crie au secours, et délaisser ce peuple qui ne demande qu'à être instruit. »

Et il parlait aux siens avec une résolution plus énergique encore, pour les porter à réclamer les postes glorieux que la mort venait d'ouvrir. « Dites-moi, demanda-t-il dans une conférence du 30 août 1657, ce serait une belle armée, laquelle, parce qu'elle aurait perdu deux, trois, quatre ou cinq mille hommes, abandonnerait tout là! Il ferait beau voir une armée ainsi faite, fuyarde et poltronne! Disons de même de la Mission : Ce serait une belle Compagnie que celle de la Mission, laquelle, parce qu'en voilà cinq ou six de morts, abandonnerait l'œuvre de Dieu! Compagnie lâche! attachée à la chair et au sang! »

VI

Nouveaux désastres. — Naufrages.

A cette sainte provocation, prêtres et frères se levèrent, se déclarant prêts à partir. Vincent choisit deux prêtres, Boussordée et Herbron, et le frère Christophe, qui tous les trois s'embarquèrent à Nantes le 30 octobre 1656. A peine le vaisseau sortait-il de la Loire, qu'une tempête l'y repoussa, et il dut rentrer en rade à Saint-Nazaire. Le jour de la Toussaint, les deux prêtres dirent la messe sur le vaisseau, mais, ayant été incommodés par l'agitation, ils prirent terre le lendemain pour la célébrer dans une église. Ils voulurent ensuite retourner à bord : la mer était si grosse que personne heureusement ne s'osa commettre sur une chaloupe

pour les y conduire. Le 3 novembre, entre dix et onze heures du soir, la tempête poussa le navire sur un banc de sable où il se brisa. Cent vingt personnes périrent.

Cependant le frère Christophe était resté à bord. A la vue du danger, il saisit quelques planches, en forme un radeau, et, avec quinze ou seize compagnons, il se livre à la merci des vagues. De son manteau il fait une voile, il tient à la main son crucifix comme la barre du gouvernail, et dirige ainsi le frêle esquif, affirmant à ses compagnons qu'aucun ne périrait, s'ils avaient confiance en Dieu. « Remarquez, je vous prie, disait Vincent en racontant cette aventure, la foi de cet enfant ! » En effet, après avoir été ballotté pendant une nuit et un jour, le radeau déposa tous les passagers sur la côte de Paimbeuf, à l'exception d'un seul qui, au moment de mettre pied à terre, expira de froid et de peur. « Ne voilà-t-il pas, Monsieur, ajoutait Vincent, une protection de Dieu bien spéciale sur ces trois Missionnaires, et particulièrement sur ce bon frère qui, étant fort timide de son naturel, a eu néanmoins assez de courage pour lui et pour encourager les autres dans ce péril éminent[1] ? »

Les trois Missionnaires revinrent à Paris, et Vincent prépara un nouveau départ. Cependant le maréchal de La Meilleraye et l'ancienne Compagnie d'Orient étaient toujours en lutte et en procès. La Compagnie, qui ne renonçait pas à ses droits sur Madagascar, se disposant à y envoyer un vaisseau, demanda des Missionnaires qui lui furent promis. En même temps, Vincent de Paul promettait aussi deux ou trois prêtres à La Meilleraye, qui avait un navire en partance. Mais le maréchal voulait le monopole du transport des Missionnaires comme du gouvernement de la colonie. Irrité de voir Vincent se partager entre lui et la Compagnie d'Orient, il garda d'abord un silence blessant, puis déclara qu'il ne se servirait plus des prêtres de Saint-

1. Lettre du 1er décembre 1656.— La *Gazette de France* de la même année, n° 160, parla de ce sauvetage miraculeux, « attribué à la foi d'un frère de la Mission. »

Lazare. En effet, il demanda des pères capucins pour la Mission de Madagascar. Vincent n'usa de son crédit ni à la cour ni à Rome; il ne plaida point ses droits de premier occupant consacrés par la mort de plusieurs de ses prêtres. « Il en sera ce qu'il plaira à Dieu, se contenta-t-il de dire. Si M. le maréchal s'accommode avec ces bons religieux, je vais rappeler M. Bourdaise. Notre maxime est toujours de céder la place aux autres, estimant et devant estimer qu'ils feront mieux que nous[1]. »

Déjà vingt-quatre capucins étaient sur le point de s'embarquer pour aller mettre la faux dans une moisson qu'ils n'avaient pas semée, lorsque La Meilleraye revint sur sa résolution et demanda des Missionnaires. Vincent lui en envoya quatre : Le Blanc, d'Averoult, Arnoult et Des Fontaines, auxquels il joignit le courageux frère Christophe et un des nègres élevés à Saint-Lazare, « qui est bon enfant, écrivit-il (22 février 1658), et qui servira de frère, d'interprète et de catéchiste aux Missionnaires, Dieu aidant. »

Les Missionnaires partirent de Nantes le 13 mars 1658. Dès le lendemain une tempête s'éleva; mâts et gouvernail furent bientôt rompus; et pendant huit jours le vaisseau fut à la merci des vents et des flots, jusqu'à ce qu'il réussît à entrer dans le port de Lisbonne. Radoubé, il se remit en mer; mais il n'avait échappé à la tempête que pour tomber au pouvoir d'un navire de guerre espagnol. « Voilà un beau sujet d'adorer les conduites de la Providence, dit Vincent (lettre du 5 juillet 1658), et de leur assujettir nos pauvres raisonnements. »

Cependant les Espagnols, en guerre avec la France, ne l'étaient pas avec les pauvres Missionnaires. Aussi leur accordèrent-ils à Saint-Jacques de Compostelle une hospitalité généreuse, puis ils les renvoyèrent en France.

L'année suivante, Vincent, toujours ferme et confiant, tenta une troisième fois l'entreprise. Deux vaisseaux allaient partir pour Madagascar, l'un envoyé par le maréchal de

1. Lettre du 21 décembre 1657, à Jolly, Rome.

La Meilleraye, l'autre par la Compagnie d'Orient. Pallu, évêque d'Héliopolis, partant pour les Indes, avait choisi ce dernier. Vincent aurait bien voulu mettre ses prêtres sous une telle direction. Mais la Compagnie d'Orient était de plus en plus défaillante, et si, comme il était vraisemblable, elle interrompait bientôt son commerce, le maréchal irrité refuserait désormais de se charger des Missionnaires, et c'en serait fait de la Mission de Madagascar.

Aussi Vincent écrivit-il à La Meilleraye (22 novembre 1659), par l'entremise de madame d'Aiguillon, sa parente, qu'il retirait à la Compagnie d'Orient toute promesse, qu'il était exclusivement de son parti, et qu'il n'était plus lié qu'à Dieu et à lui; et en même temps il pria Caset, le représentant de la Compagnie, de lui faire ses excuses, donnant ses raisons de la préférence qu'il était obligé d'accorder au maréchal, qui lui-même avait toujours préféré ses prêtres à tous autres, qui d'ailleurs en avait un en sa puissance, ainsi que les catholiques instruits et baptisés par les Missionnaires. Il écrivit aussi à Nantes, à Estienne, le supérieur des nouveaux Missionnaires qu'il se disposait à envoyer: « Quand vous serez arrivé à Madagascar, je vous prie de n'avoir, ni vous ni les vôtres, aucune communication avec les gens de ces messieurs, mais de vous attacher de toute votre affection aux intérêts de ce bon seigneur, pour l'obligation que nous avons de lui obéir. C'est ce que je lui mande que vous ferez, et vous pourrez le lui confirmer. Je ne pense pas qu'après cette assurance il veuille exiger vos serments de fidélité, ni de vous ni des autres. Et s'il le voulait faire, dites-lui qu'étant enfants d'obéissance, il vous suffit de savoir quelle est l'intention de ceux qui vous envoient pour n'aller jamais au contraire, et que c'est le vrai serment » (22 novembre 1659).

Déjà Vincent avait arrêté le choix des Missionnaires. Il écrivit à l'un d'eux, occupé alors à Richelieu, cette lettre, qu'il adressa aussi, sans doute, en termes à peu près semblables, à ses compagnons de voyage : « ... Allez donc,

Monsieur, allez *in nomine Domini!* Je prie Notre-Seigneur qu'il vous tienne par la main, qu'il vous défende et vous console dans les dangers, qu'il soit toujours avec vous et sur la terre et sur la mer, de sorte que vous arriviez là en parfaite santé, et qu'il lui plaise, par sa bonté infinie, vous remplir de son esprit, pour le faire connaître et aimer par ce pauvre peuple qui a tant de dispositions à embrasser notre sainte foi... Allez donc de tout point, Monsieur, dans la confiance que celui qui vous appelle aura le même soin de vous que de la prunelle de son œil! Ménagez-vous (et il cite l'exemple des autres Missionnaires morts d'excès de fatigues)... Si vous trouvez en vie le bon M. Bourdaise, vous vous représenterez en quelque façon l'image de Notre-Seigneur; et croyez-le bien, de ce côté-là comme en toutes choses, c'est une des personnes les plus douces, des plus fortes, des plus sages, des plus zélées et des plus aimables que je connaisse. Oh! Monsieur, que vous serez consolé quand vous l'embrasserez, quand vous verrez les traits de son visage, et que vous demeurerez avec lui! Allez donc, Monsieur, à cette œuvre de perfection! Je prie Notre-Seigneur qu'il vous bénisse; et souvenez-vous, s'il vous plaît, dans vos prières de ce pauvre vieillard de soixante-dix-neuf ans[1], chargé de péchés. »

Le 1er décembre 1659, Feydin d'Auvergne, le destinataire de cette lettre, d'Averoult et Des Fontaines, d'Artois, partaient de Paris pour se rendre à La Rochelle, lieu de l'embarquement, pendant qu'Estienne, de Paris, et le frère Patte, « Normand et bon chirurgien, » s'y dirigeaient par mer, afin de transporter plus facilement les bagages de la Mission. Une tempête assaillit encore les deux voyageurs et les poussa jusqu'à l'embouchure de la Gironde. Une rafale subite brisa le gouvernail et la mâture de la barque, et la jeta sur un banc de sable au milieu des rochers. Le bruit du

1. Il en avait alors plus de quatre-vingt trois. — Jamais le bon saint ne savait bien son âge.

naufrage et de la perte de tous les passagers se répandit bientôt, et arriva à La Rochelle et à Paris. Une lettre d'un jeune Parisien à sa mère donna à ce bruit une terrible consistance. Ce jeune homme, qui était sur la barque, racontait que, « se voyant la mort entre les dents, » il s'était jeté dans un petit esquif, et que de là il avait vu la barque, après une dernière absolution donnée par Estienne, s'engloutir avec tout l'équipage.

Vincent ne pouvait plus douter de ce nouveau malheur. Il pleurait sur Estienne, sur ce jeune apôtre qui, non content de se consacrer au salut des infidèles, avait sacrifié, de l'agrément de sa famille, quarante mille livres de son patrimoine en faveur des Missions étrangères. D'ailleurs il redoutait les conséquences d'une telle mort pour l'avenir de la Mission de Madagascar. Les parents d'Estienne, haut-placés et en crédit, par exemple, Philippe de Moucy, conseiller d'État, son beau-frère, n'allaient-ils pas s'en prendre à lui de sa perte et user de leur influence pour entraver cette dangereuse entreprise? Vincent, malgré tout, resta calme au dedans et au dehors. Pas un mot, pas un nuage ne décela sa tristesse, et trois des siens à qui il avait dû tout dire sous la religion du secret admiraient le saint courage du vieillard.

Vincent se disposait à envoyer un autre supérieur à La Rochelle, et le Missionnaire dînait déjà pour partir, lorsque des lettres arrivèrent de Bayonne et de Bordeaux. Sur deux d'entre elles Vincent reconnut, et avec quelle joie! l'écriture d'Estienne. En effet, c'était bien lui qui racontait sa miraculeuse délivrance. Le vent, changeant tout à coup de direction, avait tiré la barque du labyrinthe de rochers où elle était engagée et l'avait rejetée sur les côtes d'Espagne. Mais, sans mâts, sans gouvernail, sans vivres, qu'allaient devenir ces malheureux? Ils errèrent ainsi pendant quinze jours. Enfin, le jour de l'*Immaculée Conception* [1], capitaine

1. Nouvelle confession très-remarquable de ce dogme, deux siècles avant sa définition.

et matelots se jetèrent aux pieds d'Estienne et lui demandèrent une dernière bénédiction. Estienne leur promit qu'ils ne périraient pas, et, sur son invitation, tous firent vœu de fréquenter les sacrements, de dire ou d'entendre douze messes et d'habiller douze pauvres en l'honneur de la sainte Vierge, s'ils étaient sauvés le jour de l'octave de sa fête. Aussitôt le vent tomba, et une brise légère porta rapidement la barque à la hauteur de Saint-Jean-de-Luz, où elle fut remorquée par un pêcheur [1].

VII

Lettre à Bourdaise. — Sa mort.

Estienne et Patte allèrent bientôt rejoindre à La Rochelle leurs confrères, avec qui ils s'embarquèrent pour Madagascar le 25 janvier 1660. Ils emportaient cette lettre adressée par Vincent à Bourdaise :

« Je vous dirai d'abord, Monsieur, la juste appréhension où nous sommes que vous ne soyez plus en cette vie mortelle, dans la vue du peu de temps que vos confrères qui vous ont précédé, accompagné et suivi, ont vécu en cette terre ingrate, qui a dévoré tant de bons ouvriers envoyés pour la défricher. Si vous êtes encore vivant, oh! que notre joie en sera grande, lorsque nous en serons assurés! Vous n'auriez point de peine à le croire de moi, si vous saviez à quel point va l'estime et l'affection que j'ai pour vous, qui est aussi grande qu'aucune personne la puisse avoir pour une autre.

« La dernière petite relation que vous nous avez envoyée, nous ayant fait voir la vertu de Dieu en vous et espérer un fruit extraordinaire de vos travaux, nous a fait jeter des larmes d'allégresse à votre sujet, et de reconnaissance envers la bonté de Dieu, qui a eu des soins admirables sur vous et sur ces peuples, lesquels vous évangélisez par sa

1. Lettres du 9 janvier 1660.

grâce avec autant de zèle et de prudence de votre part, qu'il paraît de disposition de leur côté pour être faits enfants de Dieu; mais en même temps nous avons pleuré de votre douleur et de votre perte, à la mort de Messieurs Dufour, Prévost et de Belleville, qui trouvèrent leur repos au lieu du travail qu'ils allaient chercher, et qui augmentèrent vos peines, lorsque vous en espériez plus de soulagement. Cette séparation si prompte a été toujours depuis un glaive de douleur pour votre âme, comme la mort de Messieurs Nacquart, Gondrée et Mousnier, l'avait été auparavant. Vous nous avez si bien exprimé votre ressentiment, en nous donnant la nouvelle de leur décès, que j'ai été autant attendri de votre extrême affliction, que touché de ces grandes pertes. Il semble, Monsieur, que Dieu vous traite comme il a traité son Fils : il l'a envoyé au monde établir son Église par sa Passion, et il semble qu'il ne veut introduire la foi à Madagascar que par votre souffrance. J'adore ses divines conduites, et je le prie qu'il accomplisse en vous ses desseins. Il en a peut-être de bien particuliers sur votre personne, puisque, entre tant de Missionnaires morts, il vous a laissé en vie : il semble que sa volonté, voulant le bien qu'ils ont désiré de faire, n'en a pas voulu empêcher l'effet en les ôtant du monde, mais le produire par vous en vous y conservant.

« Quoi qu'il en soit, Monsieur, nous avons grandement regretté la privation de ces bons serviteurs de Dieu, et nous avons eu grand sujet d'admirer en cette dernière occasion surprenante les ressorts incompréhensibles de sa conduite. Il sait que de bon cœur nous avons baisé la main qui nous a frappés, nous soumettant humblement à ses touches si sensibles, quoique nous ne puissions comprendre les raisons d'une mort si prompte en des hommes qui promettaient beaucoup, au milieu d'un peuple qui demande instruction, et après tant de marques de vocation qui ont paru en eux pour le christianiser.

« Cette perte pourtant, non plus que les précédentes ni les

accidents qui sont arrivés depuis, n'ont pas été capables de rien rabattre de notre résolution à vous secourir, ni d'ébranler celle de ces quatre prêtres et un frère qui s'en vont vers vous, lesquels, ayant eu de l'attrait pour votre Mission, nous ont fait de longues instances pour y être envoyés. Je ne sais qui sera plus consolé à leur arrivée, ou vous qui les attendez depuis si longtemps, ou eux qui ont un très-grand désir de se voir avec vous. Ils regarderont Notre-Seigneur en vous, et vous en Notre-Seigneur, et dans cette vue ils vous obéiront comme à lui-même, moyennant sa grâce. Pour cela je vous prie de prendre leur direction; j'espère que Dieu bénira votre conduite et leur soumission.

« Vous n'auriez pas été si longtemps sans être secouru, si deux embarquements qu'on a faits n'avaient mal réussi. L'un s'est perdu sur la rivière de Nantes : il y avait deux de nos prêtres et un frère qui furent sauvés par une protection spéciale de Dieu, et près de cent personnes y périrent; l'autre, étant parti l'année passée, fut pris des Espagnols, et quatre autres de nos prêtres et un frère qui étaient dedans sont revenus : de sorte qu'il n'a pas plu à Dieu qu'aucune aide ni consolation vous soit arrivée de ce côté ici; mais il a voulu qu'elle vous soit venue immédiatement de lui seul, il a voulu être votre premier et votre second en cet ouvrage apostolique et divin auquel il vous a appliqué, pour montrer que l'établissement de la foi est son affaire propre, et non pas l'œuvre des hommes. C'est ainsi qu'il en usa au commencement de l'établissement de l'Église universelle, choisissant seulement douze apôtres qui s'en allèrent séparés par toute la terre, pour y annoncer la venue et la doctrine de leur divin Maître; mais cette sainte semence ayant commencé de croître, sa Providence fit que le nombre des ouvriers s'augmenta, et elle fera aussi que votre Église naissante, se multipliant peu à peu, sera pourvue à la fin de prêtres qui subsisteront pour la cultiver et pour l'étendre.

« O Monsieur! que vous êtes heureux d'avoir jeté les pre-

miers fondements de ce grand dessein qui doit envoyer tant d'âmes au ciel, lesquelles n'y entreraient jamais, si Dieu ne versait en elles le principe de la vie éternelle par les connaissances et les sacrements que vous leur administrez! Que puissiez-vous, par le secours de sa grâce, continuer longtemps ce saint ministère, et servir de règle et d'encouragement aux autres Missionnaires! C'est la prière que toute la Compagnie lui fait souvent, car elle a une dévotion particulière de recommander à Dieu votre personne et vos emplois; et moi je l'ai très-sensible. Mais en vain demanderions-nous à Dieu votre conservation, si vous-même n'y coopérez. Je vous prie donc, avec toutes les tendresses de mon cœur, d'avoir un soin très-exact de votre santé et de celle de vos confrères. Vous pouvez juger, par votre propre expérience, du besoin réciproque que vous avez les uns des autres, et de la nécessité que tout le pays en a. L'appréhension que vous avez eue que nos chers défunts n'aient avancé leur mort par l'excès de leurs travaux vous doit obliger de modérer votre zèle. Il vaut mieux avoir des forces de reste que d'en manquer. Priez Dieu pour notre petite congrégation, car elle a grand besoin d'hommes et de vertu pour les grandes et diverses moissons que nous voyons à faire de tous côtés, soit parmi les ecclésiastiques ou parmi les peuples. Priez aussi Notre-Seigneur pour moi, s'il vous plaît; car je ne la ferai pas longue, à cause de mon âge qui passe quatre-vingts ans, et de mes mauvaises jambes qui ne me veulent plus porter. Je mourrais content, si je savais que vous vivez, et quel nombre d'enfants et d'adultes vous avez baptisés; mais si je ne le puis apprendre en ce monde, j'espère de le voir devant Dieu en qui je suis, etc. »

Cette lettre ne devait pas arriver à son adresse : le destinataire n'était plus, et les messagers ne touchèrent pas le terme de leur voyage. Cependant la traversée fut belle; trois cents lieues encore, et on arrivait à destination; mais le vaisseau se brisa au cap des Tempêtes. L'équipage fut

sauvé et recueilli par les Hollandais, maîtres alors du cap. Les Missionnaires attendirent vainement dix mois une occasion pour Madagascar, et revinrent en Europe avec la flotte de Batavia. A La Haye, De Thou, ambassadeur de France, leur apprit la mort de saint Vincent. Ils se rendirent auprès de son successeur Almeras qui, regardant la Mission de Madagascar comme une des plus précieuses portions de son héritage, n'hésita pas à y envoyer de nouveaux Missionnaires. Estienne et le frère Patte se dévouèrent de nouveau, et on leur adjoignit le Missionnaire Manié, le prêtre auxiliaire Frachey et le frère Lebrun. Tous abordèrent enfin à Madagascar vers la fin de l'année 1662. « Ah! s'écrièrent les Français en les recevant, nous ne nous soucions plus de mourir, puisque vous êtes ici, et nous ne doutons plus que Dieu ne remette cette terre en son premier état. » Depuis cinq ans, en effet, ils étaient privés de prêtres. Au commencement de juin 1657, Champmorgon, commandant du fort d'Amboul, étant tombé malade, Bourdaise s'était rendu auprès de lui pour lui administrer les sacrements. A peine arrivé, le Missionnaire était pris lui-même de la fièvre, et, revenu avec peine au Fort-Dauphin, tantôt à pied, tantôt porté par les nègres, le 25 juin il expirait. C'était le septième que dévorait la Mission de Madagascar, et elle avait déjà coûté 8,000 livres à la Compagnie.

VIII

Fin de la Mission de Madagascar.

Bourdaise laissait en mourant la colonie dans un état prospère. Telle ne la retrouvèrent par ses successeurs, ni sous le rapport religieux, ni sous le rapport politique. Les Malgaches baptisés étaient retournés, pour la plupart, à leurs superstitions, ou avaient été massacrés par leurs compatriotes; et les Français, par leurs débauches, leurs pillages et leurs cruautés, avaient ruiné ou soulevé tout le pays. Tout était à recommencer. Estienne et ses compa-

gnons reprirent l'œuvre de leurs prédécesseurs, et ils eurent bientôt remis les choses sur l'ancien pied. De son côté, Champmorgon, le nouveau gouverneur, par une conduite nouvelle, soumit et pacifia toute l'île. Pour achever à la fois l'œuvre politique et l'œuvre religieuse, le gouverneur et les Missionnaires comptaient sur la conversion du Dian Mananghe. Le chef perfide promet de recevoir le baptême. Au commencement du carême de 1664, Estienne se rend, à cet effet, auprès de lui avec le frère Patte et un Français : tous les trois sont empoisonnés dans un banquet. Le frère expire le premier; Estienne et le Français sont achevés à coups de bâton : premiers martyrs de Madagascar!

Champmorgon voulut venger leur mort, et celle de quarante autres Français massacrés par les Malgaches : lui-même échappa à peine aux coups de Mananghe, et se vit bientôt entouré de toutes les forces des insulaires, soulevés par ce chef, et menacé par ses propres compatriotes.

Tel était l'état de la colonie, lorsque le navire hollandais l'*Aigle noir*, capitaine Hugo, arriva au Fort-Dauphin. La Meilleraye avait achevé de ruiner la Compagnie d'Orient. Par un dernier effort, la Compagnie avait confié un navire au comte de Flacourt. Attaqué par les Barbaresques, le navire prit feu, la poudrière sauta, et l'équipage périt. Le surintendant Fouquet, membre lui-même de la Compagnie, songea alors à supplanter La Meilleraye et à s'emparer pour son compte de Madagascar. C'est lui qui avait envoyé l'*Aigle noir* dans ce dessein; mais il échoua, grâce à la prudence et à la fermeté de Champmorgon.

Cependant la colonie était de plus en plus menacée, lorsque, le 11 juillet 1665, arriva le vaisseau le *Saint-Paul*, commandé par de Beausse et Souchu de Rennefort, qui venaient prendre possession de Madagascar au nom de la nouvelle Compagnie française des Indes, formée en 1664 sous le patronage de Louis XIV.

L'établissement de la Compagnie des Indes semblait devoir être aussi favorable à la religion qu'à la bonne administration

de l'île, car Louis XIV avait fait insérer dans ses statuts qu'elle serait obligée d'y entretenir avec honneur et protection des ecclésiastiques, et le conseil de la Compagnie s'était engagé, en effet, à leur fournir tout ce qui serait nécessaire à leurs personnes et à l'exercice de leur ministère.

Aussi les premiers navires qui mirent à la voile en son nom le 7 mars 1664 emportèrent six prêtres de la Mission : Maximilien Cuveron, Charles Boussordée, Marin Roguet, Michel Montmasson, Louis Bourot et Veyrat; plus les six frères Pomadé, Parisot, Moutier, Galot, Bourgoin et Pilliers. Mais Boussordée et le frère Pomadé périrent dans les flots au Cap-Vert; les autres seuls arrivèrent à destination.

Les nouveaux directeurs de la colonie luttèrent entre eux d'amour-propre et d'avarice, laissant mourir de faim les colons, les soldats et même les Missionnaires. Des belles promesses de la Compagnie, ceux-ci ne recueillaient que mauvais précédés, dénis de justice et vexations de toutes sortes.

Cependant, le 10 mars 1667, quatre nouveaux navires mouillaient dans la rade Dauphine. Ils amenaient de Mondevergue le gouverneur général, deux nouveaux Missionnaires, Jean Jourdié et Grohan, et les frères Boucher, Gérard et Tranchant; un troisième Missionnaire, Brisjone, était resté malade à Ténériffe.

Il n'est pas de notre sujet de raconter les désordres de l'administration nouvelle; désordres tels qu'il fut un instant question dans le conseil de Paris d'abandonner Madagascar. Louis XIV s'y opposa et vint encore au secours de la Compagnie des Indes.

Pendant ce temps la Mission de Madagascar dépérissait, entravée par les autorités qui lui devaient protection. Dépourvus du nécessaire, les Missionnaires étaient presque tous malades. Montmasson et Jourdié avaient été envoyés à Bourbon pour se rétablir; Bourot, le supérieur, succombait miné par la fièvre; Boucher et plusieurs autres frères se noyaient en pêchant le poisson qui devait les empêcher de

mourir de faim ; Cuveron suivait bientôt ses confrères dans la tombe ; le reste suffisait à peine au seul service des Français.

En novembre 1670, arriva au Fort-Dauphin une flotte de dix vaisseaux de guerre. Son chef, l'amiral La Haye, venait apporter le décret inattendu qui supprimait le conseil souverain, prendre possesion de Madagascar au nom du roi et annoncer que désormais la colonie s'appellerait France orientale. Au titre de vice-roi, La Haye joignait un pouvoir absolu sur toute l'île. Ainsi finissait le gouvernement de la Compagnie des Indes, sur qui tant d'espérances politiques et religieuses s'étaient appuyées.

L'administration de La Haye n'améliora point le sort des Missionnaires, qui n'eurent, sous son gouvernement, d'autre consolation que de profiter du passage de Pallu, évêque d'Héliopolis, se rendant à Siam et en Cochinchine, pour faire administrer la confirmation à leurs chrétiens, dont aucun ne l'avait encore reçue.

Du reste, La Haye, désespéré de ses vains efforts, partit au bout de six mois, laissant le gouvernement à l'ambitieux Champmorgon, et emmenant avec lui la majorité des colons et des soldats, qu'il déposa soit aux îles Bourbon et Maurice, soit dans les autres établissements des Indes.

Ce fut pour Mananghe le signal de ruiner la colonie. Secondé par les Anglais, il la réduisit bientôt à l'extrémité. Champmorgon en mourut de chagrin. Lacase, qui lui succéda, ne put empêcher ni le blocus ni les massacres.

La Mission elle aussi déclinait. Manié fut consumé par la fièvre en quelques jours, et sa mort ferma le séminaire où étaient élevés une vingtaine d'indigènes. Il emporta au moins la consolation de laisser les malades aux soins de mademoiselle de La Ferrière, une pieuse veuve à qui il avait donné l'habit des Filles de la Charité.

Les autres Missionnaires, sans supérieur, sans nouvelles de France, ne pouvaient continuer la Mission. Des nombreux néophytes baptisés par Bourdaise et ses successeurs, quatre seulement restaient, et sur ces quatre, Roguet ne

comptait que sur un seul. Les autres s'étaient éloignés des Français et avaient renoncé au christianisme pour ne pas être enveloppés dans les massacres ordonnés par le farouche Missionnaires eux-mêmes s'attendaient à une mort prochaine, car leur tête avait été mise à prix, et plusieurs des chefs qu'ils avaient baptisés épiaient l'occasion de les surprendre. De leur côté, les frères, en compagnie de quelques Français, résidaient à trois lieues de là dans une ferme appelée Saint-Lazare, où ils défendaient contre les attaques des Malgaches quelques têtes de bétail destinées à la nourriture de la Mission.

Ces tristes nouvelles arrivèrent enfin en France, et Almeras, après avoir pris conseil des principaux supérieurs de la Compagnie, résolut d'abandonner Madagascar et de rappeler les Missionnaires. Mais comme il mourut bientôt, ce fut son successeur Jolly qui exécuta cette résolution. Les premières lettres de Jolly se perdirent en route; les secondes arrivèrent, le 14 janvier 1674, par le navire du roi la *Dunquerquoise*. A cette époque, il ne restait plus à Madagascar que Roguet, Montmasson et quatre frères. Tous les autres étaient morts martyrs des barbares ou de leur charité.

A l'arrivée de la *Dunquerquoise*, le gouvernement était passé aux mains de La Bretesche, gendre de Lacase, décédé. Au lieu des renforts qu'attendait La Bretesche, le navire apportait la nouvelle de l'abandon définitif de la colonie et la défense à tout vaisseau d'y relâcher désormais. De Beauregard, son commandant, agit avec tant de hauteur, que colons et soldats se soulevèrent, et qu'il fallut l'intervention des Missionnaires pour les ramener au devoir.

Enfin, le 5 mars 1674, les Missionnaires montèrent à bord de la *Dunquerquoise* avec les frères Bourgoing, Gérard, Pilliers et Gallot, et la Sœur Saint-Joseph (Mlle de La Ferrière). A peine en mer, le navire fut rejeté sur le rivage et se brisa contre les rochers. Ce ne fut qu'au mois d'août suivant que le *Blanc-Pignon*, forcé par le scorbut de relâcher au Fort-Dauphin, consentit à les reprendre à son bord, mais,

hélas! non pas tous! Ce navire devait être témoin de l'anéantissement de la colonie. Le dimanche 26 août, de retour de Saint-Lazare, où il était allé dire la messe aux frères Pilliers et Gallot, Roguet trouva la maison de Mission dévastée. Aussitôt quelques coups de feu se font entendre : c'est le signal du massacre général. Soudoyés par Mananghe, les nègres égorgent et assomment de tous côtés. Les Français se précipitent vers la plage, où le *Blanc-Pignon* recueille ceux qui ont échappé aux Malgaches : ils n'étaient plus que trois cents. Parmi eux n'étaient pas les frères Pilliers et Gallot. Attaqués à leur tour par les Malgaches à Saint-Lazare, le premier était tombé frappé d'une balle sur le seuil de la porte qu'il allait franchir ; le second était resté enseveli dans les flammes qui dévoraient la ferme.

Le *Blanc-Pignon* appareilla pour Mozambique le 4 septembre 1674. C'était un trajet de quelques jours : retardé par les vents contraires, il dura sept mois, pendant lesquels l'agglomération causa des maladies qui emportèrent la moitié des passagers, parmi lesquels le frère Bourgoing. A peine débarqué à Mozambique, le frère Gérard mourut aussi. Roguet et Montmasson restaient seuls. Il leur fallait attendre cinq mois encore leur passage aux Indes. Comme la guerre venait d'éclater entre la France et l'Angleterre, ils ne s'embarquèrent pas sur le même navire, afin que si l'un d'eux était pris et conduit à Batavia, l'autre conservât sa liberté pour racheter son confrère. Tous les deux se rejoignirent à Surate, où les Pères capucins leur donnèrent une chrétienne hospitalité. Le 1er janvier 1676, ils partaient pour la France, et le 20 juin ils débarquaient à Belle-Isle. Après un repos de quelques jours au Mans, le 27 juillet ils étaient à Saint-Lazare. Huit jours plus tard, Roguet n'était plus. Montmasson, nous nous en souvenons, était réservé par la Providence pour servir de bourre, en 1683, au canon des barbares Algériens.

Ainsi finit la Mission de Madagascar qui, en l'espace de vingt-cinq ans, coûta à la Compagnie, outre des sommes

considérables, vingt-sept sujets, dix-sept prêtres et dix frères, sans compter quatre prêtres séculiers, mais l'enrichit de quatre martyrs : Estienne, et les trois frères Patte, Pilliers et Gallot.

Ainsi finit également la colonie de cette île, qui coûta à la France, outre des trésors incalculables, quinze cents soldats ou colons sur les quatre mille environ qu'elle y envoya. Le reste lui est revenu, ou s'est dispersé soit dans ses colonies des Indes, soit dans ses colonies de Bourbon et de Maurice, filles de Madagascar.

ARTICLE DEUXIÈME

Autres Missions étrangères.

I

Missions de Bourbon et de l'île de France.

Les îles de Bourbon et de Maurice, celle-ci appelée en 1721 île de France, furent filles de Madagascar sous le rapport religieux comme sous le rapport politique, en attendant que, adultes elles-mêmes, elles conçussent l'espoir de rendre à leur mère la vie chrétienne qu'elles en avaient reçue.

La France avait pris possession de Bourbon, nommée Mascaregnas par les Portugais qui la découvrirent, depuis 1649. En 1667, une chapelle y avait été bâtie, et, jusqu'en 1671, avait été desservie par Jourdié, que ses confrères du Fort-Dauphin avaient envoyé là pour rétablir sa santé. Après le retour de Jourdié à Madagascar, l'île était restée sans curé, et jusqu'en 1712 le service religieux y avait été fait soit par les aumôniers des vaisseaux français, soit par quelques prêtres séculiers ou des Missions étrangères. Dans l'intervalle, de nouvelles chapelles avaient été bâties.

En 1704 cependant, le cardinal de Tournon, nommé légat en Chine, étant passé par Bourbon, avait promis aux insulaires de s'occuper d'eux, et en effet il écrivit en leur faveur à la Propagande de Rome.

Quelques années après, en 1712, la Compagnie des Indes demanda au cardinal de Noailles, archevêque de Paris, de lui procurer quelques prêtres pour le service religieux de Bourbon. Le cardinal en référa à la Propagande. Celle-ci, déjà prévenue par le cardinal de Tournon, s'adressa, par l'intermédiaire de son préfet le cardinal Sacripante, à Bonnet, supérieur général de la Mission, et lui demanda quatre prêtres et un frère. Aussitôt Bonnet désigna Daniel Renou, Louis Criais, Jacques Houbert et Jean-René Abot, et, le 1er novembre de cette année 1712, il leur délivra pour Bourbon des lettres patentes, pleines de sages instructions sur la conduite qu'ils avaient à tenir soit pendant le voyage, soit à leur arrivée dans l'île. Le 22 décembre suivant, il passait un contrat avec « les directeurs généraux de la Compagnie royale des Indes orientales, seigneurs à perpétuité et en toute propriété et justice de l'île Bourbon et autres de sa dépendance. »

Les premiers Missionnaires, au nombre de trois seulement, n'arrivèrent néanmoins à Bourbon qu'à la fin de 1714. Ils y trouvèrent trois églises ou chapelles : Saint-Paul, Saint-Denis et Sainte-Suzanne, dépourvues à peu près de tout ce qui était nécessaire au culte. Les presbytères étaient aussi pauvres que les églises. Les Missionnaires se logèrent où ils purent, en attendant que la Compagnie remplît ses engagements. Mais, plaintes et représentations de leur part, tout fut inutile. La Compagnie songeait moins à bâtir des églises et des presbytères que sa fortune. Les habitants et les Missionnaires durent pourvoir à tout. Non-seulement frustrés dans leurs légitimes espérances, mais encore vexés en toute manière par les agents de la Compagnie, les Missionnaires s'adressèrent au roi, par l'intermédiaire du cardinal de Fleury, sur l'inexécution du traité de 1712, et comme ils n'obtenaient pas justice, leur supérieur général Bonnet leur donna ordre, en 1737, de revenir en France. Mais Couty, son successeur, se prêta, l'année suivante, à un arrangement avec la Compagnie. Les cures des deux îles

de Bourbon et de France — la colonie de l'île de France avait été fondée en 1721, et deux Missionnaires y avaient été envoyés — étaient annexées à la Mission, ce qui fut ratifié, en 1740, par Benoît XIV. Pour en finir plus vite, Criais, supérieur de la Mission et vicaire-général de l'archevêque de Paris [1], institué par Benoît XIV commissaire apostolique pour ces contrées, se chargea de la construction des églises et des presbytères, à des conditions exprimées dans un acte de 1744, conditions tellement avantageuses à la Compagnie, que le gouverneur La Bourdonnaye se vantait de lui avoir épargné plusieurs millions [2].

Il y avait alors six cures à Bourbon et deux à l'île de France, qui plus tard s'élevèrent au nombre de seize. Elles furent toujours occupées par les prêtres de la Mission. Mais il faut remarquer que les Missionnaires, entravés de toutes les façons dans l'exercice de leur ministère, sans action possible sur des colonies qui étaient comme la sentine de la France, ne s'y maintenaient que dans l'espoir de rentrer à Madagascar et de reprendre l'œuvre fondée par leur bienheureux père. Ces îles n'étaient pour eux que des postes avancés, que des camps de réserve, d'où ils se disposaient toujours à s'élancer sur les traces de leurs devanciers. Nous avons sous les yeux un Mémoire [3] rédigé par l'un d'eux, Caulier, en 1774, et remis à l'évêque de Cérame le 3 février 1775, dans lequel ce Missionnaire énumère les causes de l'insuccès des précédentes entreprises à Madagascar : intempérie du climat, défaut ou distance trop grande des secours indispensables, dépenses excessives, mauvais choix du Fort-Dauphin, et indique les moyens de les reprendre avec chances de réussite. Or, le Missionnaire examine avant tout la question au point de vue religieux. Dans le traité de 1712 entre Bonnet et la Compagnie des Indes, il était insinué que de Bourbon les Missionnaires

1. Le Pape avait conféré à l'archevêque de Paris juridiction sur toutes les colonies françaises.
2. Arch. imp., S. 6717 et M. 171. Voir aussi les archives de la Mission.
3. Arch. imp., M. 163.

pourraient toujours repasser à Madagascar. Même insinuation dans un bref rendu par Clément XI à cette occasion. Et, en effet, les premiers Missionnaires de Bourbon entamèrent la conversion des Malgaches dans la personne des esclaves de leur île transportés dans les colonies françaises. Mais comme ceux-ci ne retournaient jamais dans leur pays, ils ne pouvaient y reporter la foi, et Madagascar restait toujours barbare et infidèle.

C'était donc à Madagascar même qu'il fallait transporter la Mission, ce qui paraissait moins difficile à Caulier, à la date de son Mémoire, qu'au temps de saint Vincent de Paul. En 1774, on connaissait mieux le pays, le climat, les mœurs: il était donc plus facile de se bien établir, de se préserver des maladies et de gagner l'esprit des Malgaches. D'ailleurs, et surtout, Bourbon et l'île de France serviraient d'entrepôts, où des interprètes européens formeraient les Missionnaires à la langue malgache [1]; où ceux-ci pourraient se retirer pendant la saison pluvieuse en s'y occupant au service de la colonie, et même à l'éducation de quelques insulaires; d'où enfin on tirerait les provisions nécessaires aux Missionnaires et aux colons de Madagascar.

On voit donc ce qu'étaient les Missions de Bourbon et de l'île de France dans la pensée des prêtres de Saint-Lazare. Cette pensée allait se réaliser à la veille de la Révolution.

1. C'est probablement Caulier, auteur de ce Mémoire, qui est aussi l'auteur d'une grammaire et d'un dictionnaire malgaches, conservés encore aujourd'hui dans les archives de la Mission. Il a aussi revu et enrichi de notes un catéchisme en cette langue, œuvre des premiers Missionnaires. Caulier, pendant un espace de près de quarante-deux ans, avait composé un grand nombre de travaux tant sur l'histoire de nos colonies asiatiques et africaines que sur la langue de Madagascar. Tout cela périt dans le pillage de Saint-Lazare, le 13 juillet 1789. L'année suivante, malgré ses soixante-huit ans, sa santé affaiblie et sa main droite presque paralysée, Caulier, pour réparer la perte de ses premiers manuscrits, fit un appel à sa mémoire et lui demanda ce qu'elle avait gardé d'une langue qu'il avait cessé de parler depuis septembre 1771. De là les ouvrages que nous venons d'indiquer, et qui seraient fort utiles aux Missionnaires, si jamais on reprenait l'apostolat de Madagascar.

Puis vint la grande tourmente, pendant laquelle ils ne songèrent plus qu'à conserver leur vie. Ils se maintinrent cependant à leur poste et y passèrent les plus mauvais jours. Quand le calme se fit, toutes nos colonies étaient ruinées, et la reconstruction de la France suffisait d'ailleurs aux plus grands efforts des gouvernants. Les Missionnaires, néanmoins, attachés par leurs habitudes et par mille liens sacrés à ce sol de Bourbon, ne l'abandonnèrent pas, et la Mission n'y finit que par la mort du dernier d'entre eux, arrivée vers 1825. Ils viennent d'y être remplacés (1859) par des Filles de la Charité.

Il est encore quelques Missions étrangères dont Vincent fut sur le point d'être chargé ou dont il eut la pensée, et que ses fils, héritiers de son zèle apostolique, entreprirent après lui. Il est bon d'en dire quelques mots pour compléter ce chapitre.

II

Missions de Babylone et de Perse.

Depuis longtemps Rome sollicitait Vincent d'envoyer des Missionnaires à Babylone et dans les Indes orientales. L'évêché de Babylone avait été institué en 1638 sur le désir et par les libéralités d'une pieuse veuve, Madame Ricouart, née du Gué de Bagnols, qui avait donné à cet effet 66,000 livres, à la condition que le premier évêque serait un religieux de l'ordre des Carmes-Déchaussés, et que ses successeurs seraient tous Français. Le carme désigné par elle, Jean Duval, en religion père Bernard de Sainte-Thérèse, s'était acquis de la réputation comme prédicateur, et s'était appliqué encore à l'étude des langues orientales. Il fut, en effet, nommé évêque de Babylone, et de plus vicaire apostolique d'Ispahan et visiteur de Ctésiphon. Arrivé à Ispahan le 7 juillet 1640, il logea chez les Carmes, qui desservaient cette Mission depuis le commencement du siècle. Il s'appliqua de suite au service des catholiques, à l'évangé-

lisation des infidèles dont il convertit plusieurs, et fit rentrer dans le sein de l'Église des schismatiques arméniens, jacobites et nestoriens. Trahi par un soldat, et cité devant le muphti, il fut frappé et maltraité par la milice. Il crut devoir revenir en France pour instruire le cardinal de Richelieu de l'état de sa Mission, et solliciter l'établissement d'un séminaire destiné à la soutenir; mais le cardinal était mort quand il arriva en France. Tenant néanmoins à son projet, il acheta un terrain à l'angle de la rue du Bac et de la rue qui prit de lui son nom de *Babylone*, et c'est là, en effet, que quelques années plus tard s'éleva le séminaire des Missions étrangères.

Or, c'est dès 1640, au moment même du départ du nouvel évêque pour Ispahan, que la Propagande s'adressa à Vincent, par l'entremise du cardinal Ingoli, pour lui demander quelques Missionnaires dont l'un était destiné à la coadjutorerie de Babylone; car on prévoyait que Duval ne résisterait pas longtemps à de si rudes fatigues. L'humble prêtre trembla devant une telle dignité. Aussi chercha-t-il aussitôt un *externe* pour l'en investir. Mais n'en trouvant pas de vraiment capable, il pria Dieu et se résolut à obéir. Le 1er juin 1640, il écrivit à Rome à Le Breton : « J'ai été célébrer la sainte Messe. Voici la pensée qui m'est venue : c'est que le pouvoir d'envoyer *ad gentes* résidant en la personne de Sa Sainteté seule sur la terre, il a pouvoir, par conséquent, d'envoyer tous les ecclésiastiques par toute la terre pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, et que tous les ecclésiastiques ont l'obligation de lui obéir en cela; et, selon cette maxime qui me semble vraisemblable, j'ai offert à Dieu cette petite Compagnie à sa divine Majesté, pour aller là où Sa Sainteté ordonnera. Je pense pourtant comme vous qu'il est nécessaire que Sa Sainteté ait agréable que la direction et la discipline des envoyés restent au supérieur général, avec la faculté de les rappeler et d'en envoyer d'autres à leur place, en sorte néanmoins qu'ils soient à l'égard de Sa Sainteté comme les serviteurs de

l'Évangile à l'égard de leur maître, et que leur disant : Allez là, ils seront obligés d'y aller ; venez ici, ils viendront ; faites cela, qu'ils soient obligés de le faire. »

Le même jour il écrivait au cardinal Ingoli qu'il destinait à ce pénible honneur un de ses deux assistants, « en qui il avait plu à la divine bonté mettre à peu près toutes les qualités requises. » C'était Lambert-aux-Couteaux, le plus cher peut-être, après Portail, de tous ses enfants. Aussi il ajoutait : « Il me semble, je vous avoue, Monseigneur, que la privation de cette personne est m'arracher un œil et me couper moi-même l'un de mes bras. Mais la pensée qu'Abraham s'est mis en état de sacrifier son fils unique, et que le Père éternel nous a donné son propre Fils, et la dévotion que Notre-Seigneur m'a donnée d'obéir au Saint Père... c'est ce qui me fait voir la volonté de Dieu que nous nous privions de ce sien serviteur... et ce qui me ferait résoudre à m'offrir moi-même, si j'en étais digne. » Le projet trouva de la difficulté, mais non dans la volonté de Vincent et des siens, car deux ans après, le 25 mai 1642, le saint écrivait encore : « Cette petite Compagnie est élevée dans la disposition d'obéir, toutes choses cessantes : lorsqu'il plaira à Sa Sainteté de l'envoyer *a capite ad calcem* en ces pays-là, elle ira très-volontiers. »

L'affaire traîna encore : la mort du pape Urbain VIII, arrivée le 29 juillet 1644, vint tout interrompre. Elle fut reprise en 1646. Vincent chercha encore en dehors de sa Compagnie et jeta les yeux sur Hippolyte Ferret, qu'il venait d'arracher aux séductions des jansénistes, et dont il connaissait le zèle et la vertu. Mais, pour ne pas perdre un tel sujet, l'archevêque de Paris se hâta de le nommer à la cure de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Vincent continua ses recherches parmi les prêtres de sa conférence des Mardis ; et, ne trouvant personne, il dut se rejeter sur quelqu'un des siens.

Jean d'Horgny, alors supérieur à Rome, et par sa position au courant de toute l'affaire, essaya de détourner Vin-

cent de cette Mission d'Asie. Il l'attaqua d'abord du côté de la dépense, des difficultés de l'entreprise : autant d'attraits qui auraient suffi pour y porter le zèle désintéressé et courageux du saint prêtre. Il espéra davantage en le prenant par *son faible*, par son humilité : Quoi! ouvrir aux siens la porte des prélatures! n'était-ce pas l'ouvrir en même temps aux jalousies, aux murmures, à l'ambition? — « Le lieu dont il s'agit, répondit Vincent, les risques qu'on y court en y allant et en y résidant, et l'humilité apostolique selon laquelle pourra se comporter celui qui est destiné pour cela, qui sera comme celle des évêques d'Irlande, ôteront le sujet d'ambitionner ces emplois, et plusieurs autres inconvénients. » D'Horgny insistait : Mais cette humilité même le fera mépriser des chrétiens et des infidèles; il n'aura pas le crédit nécessaire pour représenter dignement le pape et la France. — « J'espère, répondait encore Vincent, qu'il suppléera au défaut du brillant et d'un état pompeux par la vertu. Les évêques arméniens qui sont de delà, et qui ne paraissent, non plus que leurs patriarches, que comme les simples prêtres de deçà, n'auront pas tant d'aversion de notre évêque comme s'ils le voyaient pompeux, tant pour ce que Notre-Seigneur et les saints apôtres ont renoncé et fait renoncer tous les chrétiens à la pompe, que pour ce que, quasi naturellement, les chrétiens se prennent garde de la différence qu'il y a de cet état pompeux à celui de Jésus-Christ humilié, et s'en scandalisent. »

D'Horgny multipliait ses objections : la disette de sujets, le besoin qu'on avait de Lambert en France, etc. Mais Vincent trouvait réponse à tout dans son amour pour l'Église, dans son désir de réparer les pertes qu'elle avait faites en Europe et d'étendre son royaume en Orient; sentiments sur lesquels il revient dans toutes ses lettres : « Je vous avoue que j'ai beaucoup d'affection et de dévotion, ce me semble, à la propagation de l'Église aux pays infidèles, par l'appréhension que j'ai que Dieu l'anéantisse peu à peu de deçà,

et qu'il n'y en reste point, ou peu, d'ici à cent ans, à cause de nos mœurs dépravées et de ces nouvelles opinions (le jansénisme) qui pullulent tous les jours, croissent de plus en plus, et à cause de l'état des choses... Ces opinions nouvelles font un tel ravage, qu'il semble que la moitié du monde soit là-dedans; et il est à craindre que s'il s'élevait quelque parti dans le royaume, il n'entreprît la protection de celui-ci[1]... L'Église a perdu depuis cent ans, par deux nouvelles hérésies, la plupart de l'Empire et les royaumes de Suède, de Danemarck et de Norwége, d'Écosse, d'Angleterre, d'Irlande, de Bohême et de Hongrie. De sorte qu'il reste l'Italie, la France, l'Espagne et la Pologne, dont la France et la Pologne sont beaucoup mêlées des hérésies des autres pays. Or, ces pertes de l'Église... qui l'ont réduite comme à un petit point... depuis cent ans, nous donnent sujet de crainte, dans les misères présentes, que, dans autres cent ans, nous ne perdions tout à fait l'Église en Europe; et, dans ce sujet de crainte, j'estime bien heureux ceux qui peuvent coopérer à étendre l'Église ailleurs... Que savons-nous, si Dieu ne veut pas transférer la même Église chez les infidèles, lesquels gardent peut-être plus d'innocence dans leurs mœurs que la plupart des chrétiens, qui n'ont rien moins à cœur que les saints mystères de notre religion? Pour moi, je sais que ce sentiment me demeure depuis longtemps. Mais quand Dieu n'aurait pas ce dessein, ne devons-nous pas contribuer à l'extension de l'Église? Oui, sans doute. Et cela étant, en qui réside le pouvoir d'envoyer *ad gentes?* Il faut que ce soit au pape, aux conciles ou aux évêques. Or, ceux-ci n'ont de juridiction que dans leurs diocèses. Des conciles, il n'en est point en ce temps. Il faut donc que ce soit en la personne du premier. Si donc il a droit de nous envoyer, nous avons aussi obligation d'aller; autrement, son pouvoir serait vain. Vous savez, Monsieur, depuis quel temps la sacrée

1. Cette crainte se réalisa: la Fronde fut janséniste.



Congrégation a jeté les yeux sur nous, combien de fois elle nous a fait solliciter, combien peu nous nous sommes hâtés, pour ne mêler rien d'humain dans la résolution de cette sainte entreprise; mais comme nous sommes de nouveau pressés, et par lettres et par monseigneur le nonce, je ne doute plus qu'il n'en faille venir à l'exécution... Que ne devons-nous pas faire pour sauver l'Église de Jésus-Christ du naufrage? Si nous n'y pouvons autant que fit Noë à la conservation du genre humain dans le déluge universel, nous contribuerons au moins au moyen dont Dieu se pourra servir pour la conservation de son Église, en mettant comme la pauvre veuve un denier dans le tronc. Et quand je me tromperais, comme je le veux espérer de la sagesse de Dieu, qui semble vouloir perdre pour mieux sauver, nous ferons un sacrifice à Dieu, comme Abraham qui, au lieu d'Isaac, sacrifia un mouton, dans la sainte ignorance de la fin pour pour laquelle il semblait vouloir le premier pour avoir le dernier. Ces motifs et plusieurs autres m'ont fait résoudre à cette sainte entreprise, et de passer par-dessus la considération du peu d'ouvriers que nous sommes, et du besoin que nous avons ici de celui que nous destinons pour ce lieu-là; et ce qui me détermine dans cette difficulté, est la vue du sacrifice qu'Abraham se proposait de faire de son fils, quoiqu'il n'eût que celui-là, et qu'il sût que Dieu l'avait destiné pour être la souche de la bénédiction de son peuple[1]. »

Dieu se contenta de la bonne volonté de Vincent. Le projet de Mission à Babylone échoua. Tout au plus pourrait-on conclure d'une lettre de 1647, qu'il se fit remplacer en Perse par un prêtre étranger.

Mais le projet d'une Mission en Perse a été repris et exécuté de nos jours par les enfants de saint Vincent de Paul. En 1841, ils se sont établis à Khosrova et à Ourmiah, où ils défendent les catholiques contre le schisme et l'héré-

1. Lettres des 31 août 1646, 8 mars et 2 mai 1647.

sie, et ramènent un grand nombre de séparés et de dévoyés à l'Eglise romaine. Ces deux Missions dépendent de la province de Constantinople. En effet, on peut rattacher à la Mission de Babylone, projetée par Vincent de Paul, toutes les Missions du Levant, dont ses fils sont aujourd'hui chargés.

III

Missions du Levant.

Ces Missions furent ouvertes et fondées, vers les commencements du XVIIe siècle, par les jésuites qui, avec les secours du gouvernement français et la protection de nos consuls, s'y établirent pour soutenir les catholiques contre le cruel prosélytisme des Turcs et pour travailler à la conversion des hérétiques si nombreux dans ces contrées.

Après la suppression de la Compagnie de Jésus, le gouvernement français chargea les Lazaristes de ces Missions, et un décret du Souverain Pontife, intervenu en 1782, les substitua aux jésuites dans tout le Levant. Mais la Révolution, qui éclata sitôt après, et le grand nombre d'établissements occupés ne permirent d'abord à la Congrégation d'y envoyer qu'un très-petit nombre de sujets. Dix-sept seulement partirent en 1783, et ils durent se partager en sept Missions, quatre dans l'Archipel : Constantinople, Naxie, Santorin et Salonique; et trois dans la Syrie : Damas, Alep et Antoura. Secondés par les ex-jésuites qui les avaient eux-mêmes désignés, secourus par des personnes de grande piété et de haut rang, ils fondèrent un séminaire à Naxie, et travaillèrent avec un zèle et une sagesse qui leur valurent l'estime et la confiance de tous. La peste, leur épreuve accoutumée, ayant éclaté à Constantinople, ils se dévouèrent comme toujours et coururent au-devant de la mort. Pour remplir les vides, on leur envoya quatre nouveaux Missionnaires en 1785, cinq encore en 1791. Menacés dans leur existence par les agents français qui voulaient s'empa-

rer de leurs maisons et de leurs églises, ils ne ralentirent en rien, dans les angoisses et la détresse, leur courage et leurs travaux. Vinrent des jours meilleurs. L'Empereur leur accorda des secours assez considérables et songea à fonder d'une manière plus assurée les Missions du Levant. Mais les guerres de l'Empire, les troubles de Constantinople arrêtèrent tout projet, et il fallut attendre la Restauration pour reprendre l'œuvre avec activité. Il ne se trouvait plus au Levant que six Missionnaires français. On leur envoya du renfort. Mais, pendant les années mêmes qui suivirent, les Missionnaires eurent beaucoup à souffrir des troubles au milieu desquels éclata la guerre de Grèce, et des persécutions suscitées contre les catholiques de Constantinople. Ils tinrent tête à tous les périls et trouvèrent le moyen de soulager toutes les misères. Aujourd'hui les Missions du Levant sont établies sur seize points divers de l'empire turc, de la Grèce et de l'Égypte : Constantinople (1784), Bebek (1832), Saint-Vincent-d'Asie (1843), Smyrne, Salonique, Naxie, Santorin (1784), Brousse (1854), Scutari (1858), Monastyr (1857), Damas, Beyrouth, Alep, Antoura (1784), Tripoli (1834), et Alexandrie (1852). Chacune de ces Missions possède une église publique, un collége ou une école, quelques-unes deux, pour les garçons et pour les filles, celles-ci tenues par les Filles de la Charité. A Smyrne a été même fondé, en 1845, un collége dit de la Propagande. Dirigées longtemps par un seul préfet apostolique, résidant à Constantinople, ces Missions se rattachent, depuis la conquête de la Syrie par le vice-roi d'Égypte, qui rendait entre elles la correspondance difficile, à deux préfectures, l'une toujours placée à Constantinople, l'autre à Damas.

Elles ne peuvent manquer de réussir, bénies qu'elles sont de Dieu et du Saint-Siége : les Lazaristes, disait Grégoire XVI en 1839, sont mon bras droit dans le Levant.

De la province de Syrie dépend la récente Mission d'Abyssinie, projetée en 1839 et exécutée en 1840. Le Souverain Pontife fit choix, pour l'inaugurer, de M. de Jacobis

et de M. Montuori, tous les deux de la province de Naples. Ils s'adjoignirent M. Sapeto, un de leurs confrères du Piémont, attaché précédemment aux Missions de Syrie, qui était depuis un an sur les lieux pour préparer les voies à cette Mission. Les travaux des Missionnaires abyssiniens furent longtemps marqués par plus de dévouement que de succès. A travers mille périls et à grands frais, M. de Jacobis conduisit, en 1841, une députation d'Abyssinie à Rome. Heureusement retourné dans sa Mission l'année suivante, il triompha des plus grands obstacles à force de modestie et de vertu. Il réussit à prendre un tel ascendant sur les esprits, qu'il entrava tous les efforts de l'évêque hérétique envoyé du Caire. Aujourd'hui il est au sein d'une chrétienté fervente, pour laquelle il lui a été permis de construire une église catholique.

IV

Missions d'Amérique.

Il fut aussi, il paraît, question, du temps de saint Vincent, d'envoyer des Missionnaires en Amérique, car on lit dans une de ses lettres à Lambert, du 3 mai 1652 : « Le dessein de l'Amérique n'a pas réussi pour nous; ce n'est point que l'embarquement ne se fasse, mais celui qui nous avait demandé des prêtres ne nous en a plus parlé du tout, peut-être à cause de la difficulté que je lui fis d'abord de n'en pouvoir donner qu'avec l'approbation et la faculté de la sacrée Congrégation de la Propagande, à quoi il n'avait point pensé, et je pense que les prêtres qu'on y mène s'y en vont sans cela. J'estime comme vous, Monsieur, qu'il est bon de faire à Dieu de semblables sacrifices, envoyant de nos prêtres pour la conversion des infidèles; mais cela s'entend quand ils ont une légitime Mission. » Dès le 9 août 1640, le saint écrivait à Le Breton, à Rome, touchant Pernambouc, au Brésil, où ses deux familles se sont récemment établies.

C'est au Brésil encore peut-être, qu'il travailla, sans le savoir, dans les derniers temps de sa vie, à faire envoyer une Mission chrétienne. Pour entendre cette curieuse négociation, il est nécessaire de reprendre les choses de plus haut.

Après les riches découvertes des Portugais dans les Indes orientales, l'ambition et la cupidité lancèrent sur leurs traces tous les navigateurs de l'Europe. En 1503, un marin français, nommé Binot Paulmier de Gonneville, gentilhomme de Normandie de la maison de Buschot, partit de Honfleur au compte de commerçants qui trafiquaient à Lisbonne. Il était à la hauteur du cap de Bonne-Espérance, lorsque la tempête le poussa hors de sa route vers une terre méridionale. Il y mouilla dans un fleuve qu'il a comparé à l'Orne, radouba son vaisseau et parcourut l'intérieur du pays. Les naturels lui firent bon accueil, ainsi qu'à son équipage, et nos marins, après un séjour de six mois, prirent en quelque sorte possession de cette terre au nom du christianisme, en plantant une croix qu'ils firent promettre aux sauvages de respecter. Suivant la coutume ordinaire des navigateurs, Paulmier de Gonneville voulut ramener avec lui un témoignage vivant de sa découverte, et il détermina un des princes de cette contrée, nommé Arosca, à lui confier Essomerik, un de ses fils, promettant de le lui ramener, dans vingt lunes, instruit de toutes les choses que les naturels avaient admirées dans les Européens, et entre autres du secret de nos armes et des moyens de vaincre avec facilité leurs plus redoutables ennemis.

L'équipage ayant refusé de continuer le voyage vers l'Inde, Paulmier de Gonneville dut reprendre la route de France. Dans la traversée, le jeune Essomerik tomba malade et fut baptisé en mer : prémices du christianisme de ces contrées méridionales. Avec le baptême, il reçut le nom du capitaine qui voulut lui servir de parrain. Le navire approchait des côtes de Normandie; mais, à la hauteur des îles de Jersey et de Guernesey, il fut pris par un corsaire anglais

qui dépouilla nos marins et enleva au capitaine jusqu'à son journal de voyage. Rendu à la liberté, Gonneville fit, le 19 juillet 1505, au greffe de l'amirauté de Honfleur, sa déclaration, qui contenait le récit de son accident et de ce qu'il se rappelait de son expédition. Voyant ensuite que ses associés, presque tous ses parents et ses héritiers, refusaient de contribuer aux frais d'un second voyage, il voulut acquitter, autant qu'il était en lui, l'engagement contracté tant envers Arosca qu'envers son fils Essomerik. En conséquence, il établit, par son testament, celui-ci son légataire universel, à la condition de porter, lui et ses enfants mâles, son nom et ses armes.

Essomerik, devenu ainsi Binot Paulmier de Gonneville, épousa une parente du capitaine et vécut jusqu'en 1583. Un de ses petits-fils, J.-B. Binot, président des trésoriers de France en Provence, ne laissa qu'une fille qui épousa le marquis de la Barbent; un autre fut père d'un chanoine de Lisieux qui, par l'extinction des branches aînées, se trouva, au milieu du XVII[e] siècle, le chef de la famille du premier chrétien des terres australes.

Ce chanoine, Jean Binot Paulmier de Gonneville, avait beaucoup d'érudition, non-seulement dans les sciences ecclésiastiques, mais en littérature et en histoire; nul surtout n'était plus instruit que lui des navigations de long cours, dont il semblait avoir fait sa principale étude; il avait encore une grande connaissance des affaires étrangères. Il avait voyagé dans presque toute l'Europe, chargé, comme en Pologne, de missions diplomatiques. Il fut résident du roi de Danemark en France, et mourut à Cologne, au congrès qui amena la paix d'Aix-la-Chapelle.

Mais presque toutes ses pensées et tous ses projets se tournèrent vers le pays dont il était originaire, à qui il voulut toute sa vie procurer une Mission chrétienne. Il était né en quelque sorte avec ce désir. Il n'avait pas atteint sa dix-septième année, qu'il en dressait déjà des mémoires. Il continua ainsi jusqu'à son dernier jour. Ces

mémoires, il les montrait à tous les ecclésiastiques qui s'occupaient de Missions étrangères, entre autres à Piques, curé de Saint-Josse, qui s'était employé pour les Missions de Chine, et à son successeur Abelly. Il était surtout en relations continuelles avec Pallu et Lambert, les évêques d'Héliopolis et de Beryte, chez qui il trouvait souvent Flacourt, l'ex-gouverneur de Madagascar, et Fermanel, père du supérieur des Missions étrangères. A tous il cherchait à persuader que rien n'était plus digne de leur zèle qu'un établissement chrétien dans les terres australes. Ceux-ci, à leur tour, jugèrent à propos d'en conférer avec saint Vincent de Paul. « Cet homme de Dieu, a dit Paulmier lui-même dans l'Avertissement d'un livre dont il sera parlé tout à l'heure, cet homme de Dieu, dont la mémoire est en bénédiction, avait conçu de la passion pour faire réussir ce projet; ce qui n'a pas été caché à quelques-uns de sa maison de Saint-Lazare, et entre autres à MM. de L'Espinay et d'Elbène-Estienne, tous deux présentement supérieurs, l'un de la Mission de Madagascar, l'autre du séminaire de Narbonne. Il avait fort bien observé combien l'intervention de l'autorité apostolique était requise pour le bonheur de ce dessein, et ayant fait connaître à l'auteur qu'il se voulait charger de faire présenter ces Mémoires à Sa Sainteté, et d'en faire appuyer efficacement la présentation : cela obligea l'auteur à mettre en tête de son écrit l'Épître qui y est pour notre saint père le Pape. Mais Dieu ayant appelé à soi feu M. Vincent avant qu'il eût pu exécuter les choses qu'il s'était proposées touchant cette affaire; et pendant qu'on délibère du choix d'une médiation pour cette fin, les choses inopinément survenues à Rome à l'égard de la France [1] sem-

1. Allusion à l'affaire du duc de Créqui, ambassadeur français à Rome. Le duc ayant offensé le peuple par ses dédains, les soldats pontificaux tirèrent sur le carrosse de l'ambassadrice et sur les fenêtres de son palais. Louis XIV exigea satisfaction avec sa hauteur ordinaire; et comme le pape temporisait, il fit saisir Avignon, et parla d'envoyer une armée en Italie. Alexandre VII dut céder contre tout droit : il éleva au milieu de Rome une pyramide qui devait rap-

blant jusques à présent mettre ceci hors d'état, l'on est demeuré dans l'attente d'une meilleure disposition; et tout cela sans que l'auteur ait jamais songé à rendre publics ses Mémoires, pour des considérations fort essentielles qu'il n'est pas à propos de divulguer; et même, s'il eût formé la résolution de les exposer sur le théâtre du monde, la prudence lui aurait assez dicté de ne pas souffrir qu'ils parussent dans la boutique d'un libraire, avant que d'avoir l'honneur d'être offerts au Souverain Pontife, auquel ils étaient adressés. Ensuite il y aurait fait des retranchements, etc. [1]. »

Une note placée au bas de cette page dira comment ces Mémoires furent livrés à l'impression [2]. L'Épître dédicatoire

peler l'injure prétendue et la réparation; et son neveu, le cardinal Chigi, fut même obligé d'apporter des excuses à Versailles.

1. D'après une note manuscrite d'un M. Villermon, mise en tête d'un exemplaire donné par lui au président de Brosses, les Mémoires présentés par Paulmier de Gonneville à la société des évêques d'Héliopolis et de Béryte, contenaient beaucoup de choses qu'on ne trouve pas dans le livre imprimé.

2. Le livre porte pour titre : *Mémoires touchant l'établissement d'une Mission chrétienne dans le troisième Monde, autrement appelé la Terre Australe, méridionale, antarctique et inconnue, présentés à N. S. P. le Pape Alexandre VII, par un ecclésiastique originaire de cette même terre.* Paris, chez Claude Cramoisy; in-8, 1663. L'auteur avait donné ses Mémoires à examiner à un personnage que nous connaissons, Ferret, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Le curé, ou son vicaire Compaing, les confia à un tiers pour les faire tenir à l'auteur. Le dépositaire infidèle en tira une copie qu'il porta au libraire Gabriel Cramoisy. Celui-ci en commença l'impression qui fut continuée après sa mort par son frère Claude, le tout à l'insu de l'auteur, dont le nom était pourtant sur la copie. Le livre fut achevé d'imprimer le 1er décembre 1663. L'auteur n'apprit l'infidélité frauduleuse commise à son endroit que six semaines après, par un exemplaire que lui communiqua la duchesse d'Aiguillon. Il voulut faire saisir toute l'édition, mais il était trop tard, et elle était déjà en partie dispersée. En conséquence, le 28 janvier 1664, un acte fut passé entre lui et Claude Cramoisy pour régler tous les droits. Un article de cet acte portait que tous ces faits seraient racontés en tête du livre des Mémoires. De là l'Avertissement dont nous avons cité un extrait et tiré, par analyse, cette anecdote bibliographique. Cet Avertissement, daté du dernier jour de janvier 1664, ne put être placé qu'en tête des exemplaires non vendus, ce qui explique comment il ne se trouve pas dans tous. Peut-être, toutefois, y eut-il deux tirages, car un exemplaire, vu d'abord par le président de Brosses, ne portait que ces initiales : *J. P. D. G.*, (Jean Paulmier

au Pape Alexandre VII est pleine d'ardeur. Le sang y échauffe le zèle de l'apôtre. Après avoir joué sur le nom d'Alexandre et rappelé l'Alexandre conquérant à qui la terre ne suffit pas, le chanoine de Lisieux invite l'Alexandre Pontife à la conquête de ce troisième monde ouvert au christianisme; il l'y invite au nom même du dessein que ce Pape avait eu dans sa jeunesse de se consacrer à la conversion des infidèles, dessein dont saint François de Sales l'avait détourné en vue des services supérieurs qu'il devait rendre à l'Église sur le siége apostolique. Et venant à lui-même, il aurait bien désiré qu'une *meilleure et plus docte plume* que la sienne traçât le plan de cette Mission; mais, dit-il, « le sang m'y convie. » Il raconte alors son histoire et celle de son aïeul, les promesses faites par le capitaine de Honfleur à une race et à une famille dont il est le représentant et le chef : « En cette qualité, conclut-il, je me vois dans l'engagement de sommer l'Europe chrétienne de l'exécution des promesses des siens. »

Le livre lui-même commence par une description de la terre australe extraite de la déclaration juridique du capitaine de Gonneville. Il développe les raisons d'entreprendre une Mission dans ces pays inconnus, et de l'entreprendre par la France. Il dit la manière de l'établir, non par l'épée, mais par les procédés évangéliques. Il traite du choix et du nombre des Missionnaires, des moyens de la faire subsister et de l'accroître. Il répond aux difficultés tirées de la dépense et des autres obstacles que l'œuvre pourrait rencontrer. Enfin, il trace le plan d'une société à créer pour l'établissement du christianisme dans les terres australes.

La date de ce livre et l'Avertissement qu'il porte en tête, prouvent que le chanoine de Lisieux poursuivit son projet,

de Gonneville), *prêtre ind.* (*indigne;* de Brosses supplée à tort *indien*), *chanoine de la cathédrale de S. P. D. L.* (Saint-Pierre de Lisieux); tandis que l'Épître dédicatoire des exemplaires portant l'Avertissement est signée en toutes lettres : *Paulmyer, prêtre ind. et chanoine de l'église cathédrale de Lisieux.*

à la fois chrétien et patriotique, même après la mort de saint Vincent de Paul. Et en effet, on lit dans l'oraison funèbre de la duchesse d'Aiguillon [1], prononcée par Brisacier dans la chapelle des Missions étrangères : « Je ne parle pas en cet endroit de toutes les démarches qu'elle fit en 1664 pour concerter une nouvelle Mission dans les terres australes, à la sollicitation d'une personne qui s'en disait originaire ; je ne dirai pas que dès qu'on lui eut fait connaître ce grand continent qui forme, pour ainsi dire, un troisième monde, son courage lui en fit désirer ardemment la conquête ; et sa tendresse lui fit verser plusieurs larmes, bien plus à propos que ne le fit autrefois le conquérant de la Grèce, lorsqu'on lui découvrit tant de peuples dont il n'était pas encore le maître. Je ne m'arrêterai pas à compter toutes les assemblées que l'on tint chez elle pour délibérer des moyens de ce grand dessein : vous regarderiez peut-être tous ces beaux préparatifs comme de simples désirs, et non pas comme des effets. Vous demandez des fruits de son zèle, et non pas seulement des fleurs. J'y consens, Messieurs ; mais souffrez en passant que je vous dise que, comme les fleurs qui paraissent d'abord sur les arbres promettent les fruits qui les doivent suivre, aussi les projets que notre duchesse a formés pour ces terres infidèles nous donnent quelque espérance de voir avec le temps l'effet de ses soins et l'accomplissement de ses prières. Et que savons-nous si je ne prophétise pas sans y penser? »

Pour dire si Brisacier a été vraiment prophète, il faudrait savoir sûrement quelle était la terre de Gonneville. Elle a longtemps figuré dans les livres de géographie et sur les cartes, mais nécessairement placée au hasard, puisque, dans le seul document authentique qui la concerne, c'est-à-dire la déclaration du marin de Honfleur insérée par

1. *Discours funèbre pour madame la duchesse d'Aiguillon, prononcé à Paris dans la chapelle des Missions étrangères,* par M. de Brisacier, prieur commendataire de Saint-Pierre de Neuvilliers, conseiller et prédicateur ordinaire de la reine, le 13 mai 1675 ; 3e édit., in-4. Paris, 1675, pp. 30 et 31.

extraits dans les Mémoires du chanoine de Lisieux, il n'est question ni de longitude ni de latitude. Les uns l'ont appelée Terre des Perroquets; d'autres l'ont prise pour Madagascar, ou l'ont placée soit dans les environs de cette île, soit au sud des Petites-Moluques, dans la partie appelée par de Brosses[1] Australasie. Ailleurs, de Brosses l'a placée dans l'Amérique méridionale; et peut-être avec raison. Nous croyons savoir que l'original de la déclaration de Gonneville, vainement cherché par Maurepas pendant son ministère, a été enfin retrouvé, et que les indications plus précises qu'il renferme se rapportent nécessairement au Brésil[2]. Dans ce cas, Brisacier aurait vraiment prophétisé, et les vœux de la duchesse d'Aiguillon, inspirés sans doute à cette noble femme par Vincent de Paul, se seraient enfin accomplis. Une fois de plus, mais ici implicitement, le Brésil aurait été compris par notre saint dans ses projets de conquêtes apostoliques; mais près de deux siècles devaient s'écouler avant qu'ils fussent mis à exécution par ses enfants.

Ce fut en 1815, que M. Dubourg, Missionnaire en Amérique, et depuis évêque de la Nouvelle-Orléans, avant de revenir en France pour y occuper successivement les siéges de Montauban et de Besançon, dans un voyage qu'il fit à Rome pour les intérêts de sa Mission, sollicita les Lazaristes de cette ville de lui donner quelques sujets pour former un établissement dans l'État du Missouri. Six Missionnaires[3] lui

1. *Histoire des navigations aux terres australes*, etc.; 2 vol. in-4. Paris, 1756; tom. I, pp. 102 et 118. — Là, de Brosses a donné le premier un extrait détaillé des Mémoires du chanoine de Lisieux, avec quelques renseignements curieux sur leur auteur. Au milieu de ses conjectures, de Brosses constate au moins que la priorité de la découverte des terres australes appartient aux Français, puisque le voyage de Gonneville est antérieur de seize années à celui de Magellan.

2. M. P. Margry, conservateur des archives des colonies, achève sur ce point un travail où la démonstration sera portée jusqu'à l'évidence.

3. Leur supérieur était M. de Andreis, distingué par son esprit, sa science et sa vertu, mort en odeur de sainteté en 1820. Voir sa Vie manuscrite, archives de la Mission.

urent accordés, qu'il établit, en 1818, à Sainte-Marie-des-Barrens, dans le diocèse de Saint-Louis : lieu désert et inculte, où les Missionnaires, abandonnés à leurs seules ressources, durent gagner, nouveaux apôtres, leur vie du travail de leurs mains, se loger et loger Dieu sous de misérables cabanes formées de troncs d'arbres superposés, avec un peu de terre détrempée pour tout ciment. Cet établissement si humble, devint pourtant bientôt, comme tout établissement chrétien, le centre et le point de ralliement d'une nombreuse population jusqu'alors éparse. Un séminaire y fut fondé, bientôt un collége pour les familles riches, dont les revenus alimentèrent les Missionnaires et les jeunes indigènes qu'ils préparaient au sacerdoce. Les conversions se multiplièrent parmi les protestants, dont les ministres s'enfuirent bientôt, emportant leurs bibles inutiles, et les catholiques, de plus en plus nombreux, rappelèrent la foi et la piété des premiers âges.

De Sainte-Marie-des-Barrens, les Missionnaires rayonnèrent dans les villages voisins, là surtout où habitaient des Français, et ils y établirent de nombreuses colonies. Le bruit de leurs travaux bénis de Dieu se répandit au loin. Plusieurs évêques les réclamèrent pour former des séminaires et des Missions dans leurs diocèses. Ils formèrent d'abord deux autres établissements dans l'État du Missouri : Saint-Louis, Mission et paroisse; cap Girardeau, paroisse et grand séminaire. En 1838, ils se chargeaient également d'une paroisse et d'une Mission à La Salle, dans l'Illinois, et à Donaldson, dans la Louisiane. Bientôt, dans la Louisiane encore, ils prenaient la direction d'une paroisse et d'un séminaire à Jefferson-City, d'une paroisse et d'un hôpital à la Nouvelle-Orléans. Dans le Maryland, en 1850, paroisse et Mission à Emmitsburg et à Baltimore; paroisse encore à German-Town, en Pensylvanie; et enfin, tout à la fois paroisse, Mission et petit séminaire à Niagara, dans l'État de New-York.

Trente ans auparavant, les Missionnaires, chassés de

Portugal par la révolution introduite à la suite des baïonnettes françaises, obtenaient du roi Jean VI, chassé comme eux, un premier établissement au Brésil. Installés, vers 1810, à Caraça, pèlerinage célèbre dédié à la sainte Vierge, ils y fondaient un collége et y ouvraient un séminaire interne. Mais l'isolement forcé de cette partie de la Compagnie du gouvernement central, devait en amener la ruine momentanée. En effet, le collége fut fermé vers 1843, et la maison de Caraça, d'abord déserte, tomba bientôt en ruines. Quatre ans après, un Missionnaire brésilien, député à Paris, obtient la réunion définitive, et emmène avec lui, à son retour, toute une colonie de prêtres de la Mission et de Filles de la Charité, fournie par la France et destinée au diocèse de Marianna. Le centre de la Congrégation au Brésil fut maintenu à Caraça, où, en 1853, le séminaire de Marianna fut transféré, et où, vers la fin de 1856, on rouvrit le collége fermé depuis une douzaine d'années.

Après Caraça, sous don Pedro Ier, vers 1825, avait été fondée la maison de Congonhas, aussi lieu de pèlerinage, non plus à la sainte Vierge, mais à Jésus crucifié. Congonhas, grâce à l'affluence des pèlerins, venus quelquefois au nombre de douze mille de toutes les parties du Brésil, devint, comme Caraça, le siége d'une Mission permanente. Un collége y fut ouvert, lequel dut être malheureusement fermé en 1855 pour les mêmes causes que celui de Caraça. Mais la Mission subsiste, en attendant une heure plus favorable de la Providence.

Comme nous l'avons indiqué tout à l'heure, Marianna fut, en 1847, le second berceau de la Compagnie au Brésil. Là lui fut confié d'abord le grand séminaire, transporté, en 1854, à Caraça, puis le petit séminaire dont elle prit la direction en 1856. A Marianna, les Missionnaires eurent aussi la direction des premières Sœurs de la Charité qui se soient établies au Brésil.

Peu après leur établissement à Caraça, ils prirent possession de Campo-Bello, au diocèse de Goyaz, propriété qui

leur fut léguée par un pieux fidèle. Une succursale de Caraça y fut établie, et la ferme fut bientôt transformée en un beau collége-séminaire, avec une Mission florissante. Plusieurs fois fermée et rouverte, cette maison n'a été définitivement constituée qu'en 1854.

L'année précédente, la Congrégation était entrée à Rio-Janeiro, capitale de l'Empire. Là, le principal travail des Missionnaires est la direction des Filles de la Charité dans leurs nombreux établissements.

En 1853 encore, deux Missionnaires et quelques Sœurs s'installaient à Bahia. Les Missionnaires furent aussitôt mis en possession d'une résidence et d'une petite église où ils commencèrent toutes les œuvres de saint Vincent, y compris le service des prisonniers et des forçats, œuvres que l'archevêque de Bahia voulait naturaliser dans son diocèse. Bientôt l'archevêque leur confiait la direction de son grand et de son petit séminaire.

En 1856, deux Missionnaires et sept Sœurs furent chargés du service spirituel et matériel de l'hôpital de Notre-Dame-de-l'Exil, capitale de l'île et province de Sainte-Catherine.

Enfin, l'année suivante, deux Missionnaires, détachés de Bahia, allaient servir d'aumôniers à l'hôpital de Pernambuco, où venaient d'être appelées les Filles de la Charité.

Dans le même temps, en 1844, deux prêtres de la Mission partaient d'Espagne pour accompagner dix Sœurs de la Charité mandées à Mexico. Avec la direction des Sœurs, ils s'occupèrent de missions et fondèrent le collége de Los Aldamas. Mexico devint bientôt le siége d'un séminaire interne. Les Missionnaires s'établirent ensuite à Puebla, pour missions et retraites; à Léon, pour la direction d'un collége; ils fondèrent une Mission à Monterey, en 1859; et cette année même, ils viennent de fonder à Guadalajara une Mission nouvelle et de se charger d'un hôpital. Enfin, accompagnant toujours les Sœurs de la Charité, mandées dans tous les États des deux Amériques, ils se sont établis

à côté d'elles à La Havane, dans l'île de Cuba (1847); à Santiago, au Chili (1853); à Lima, au Pérou (1857); à Buenos-Ayres, dans la Plata (1859); et, dans tous ces postes, ils s'occupent de missions et de la direction des Sœurs et des hôpitaux. Tous ces établissements se rattachent aux trois provinces des États-Unis, du Mexique et du Brésil.

V

Missions de Chine.

Vincent avait étendu ses projets apostoliques jusqu'à la Chine. En effet, dans une lettre qu'Estienne, le martyr de Madagascar, écrivait à Almeras, le 15 janvier 1664, pour demander qu'on lui obtînt à Rome le pouvoir d'annoncer l'Évangile par toute la terre, il ajoutait : « Si vous nous obtenez cette grâce, après avoir parcouru toutes les contrées de l'île Saint-Laurent, j'irai jusque dans la Chine, le Japon et autres terres infidèles, frayer le chemin à notre congrégation pour y rendre à Dieu et aux âmes le service qu'elle rend dans l'Europe. *Aussi bien était-ce le dessein de feu M. Vincent, notre bienheureux père, que je passasse jusqu'à la Chine.* »

Si Estienne ne passa pas lui-même en Chine, c'est lui qui, par ses libéralités, ouvrit ce pays aux premiers Missionnaires. Par une donation, déjà mentionnée, en date du 20 septembre 1659, il avait assigné, sur son patrimoine, une somme annuelle de 1,500 livres, destinée aux Missions de Madagascar et îles adjacentes, et, à leur défaut, la somme devait être employée en d'autres Missions hors le royaume pour la conversion des infidèles. Or, depuis l'abandon de Madagascar, en 1674, elle était restée sans emploi, lorsque Jolly, supérieur général de la Mission, songea à acquitter sur ce point l'obligation contractée par la maison de Saint-Lazare. Le manque de sujets, le trop faible espoir de réussir dans ces Missions lointaines à cause de l'inconstance des peuples et, hélas! aussi du peu d'union entre

les ouvriers évangéliques, divisés alors par des rivalités malheureuses et par une divergence d'opinions touchant les rits malabares et les cérémonies chinoises, avaient comprimé l'élan apostolique. Mais, en 1692, Jolly prit la résolution d'envoyer bientôt quelques Missionnaires à la Chine ou au Tonkin, où il y avait plus de chance de succès, et, en cas d'impossibilité, de donner les 1,500 livres d'Estienne aux religieux consacrés à l'instruction des infidèles, et particulièrement aux jésuites qui travaillaient, dit-il, avec moins d'opposition. En attendant, il ordonnait au procureur de Saint-Lazare de mettre tous les ans de côté mille écus pour satisfaire aux arrérages de la rente, sur lequel fond on prendrait de temps en temps ce que le supérieur général jugerait à propos de donner aux ouvriers des régions idolâtres[1]. Six ans après, vers 1697, comme nous l'apprend une circulaire de son successeur Bonnet, un Missionnaire italien, Louis-Antoine Appiani, fut envoyé par le pape comme vice-visiteur apostolique en Chine, où on jouissait alors d'une certaine liberté de prêcher l'Évangile. A Louis-Antoine Appiani se joignit bientôt un prêtre allemand, nommé Jean Mullener, et à tous deux on donna pour compagnon, en 1703, Théodore Pedrini. Appiani ne jouit pas longtemps de la liberté et de la paix de son saint ministère. Choisi par le légat du Saint-Siége, le cardinal de Tournon, comme interprète à la cour de l'empereur, il partagea la persécution qui lui fut suscitée dans la grave affaire des cérémonies chinoises. Il fut chargé de sept chaînes et jeté en prison, où un bref du pape vint féliciter et consoler le confesseur de la foi. Mullener, après avoir subi de nombreux interrogatoires, fut banni de l'Empire et se retira à Batavia. Il rentra bientôt et parcourut les montagnes et les provinces, et partout sa parole enfanta de nombreux disciples à Jésus-Christ. Le baptême des enfants exposés fut sa dévotion particulière. En 1717, il fut nommé vicaire apos-

1. Arch. impér., M. 168.

tolique et évêque *in partibus*. Revêtu de cette éminente dignité, il ne changea rien à sa vie de Missionnaire, et il continua de marcher à pied, vêtu en porte-balle, à travers les contrées infidèles. Appiani, transféré d'abord d'une ville à l'autre, finit par être interné à Canton, tantôt emprisonné, tantôt laissé relativement libre, et toujours gardé à vue. Mais, dans les cachots ou dans les rues de Canton, son zèle ni sa parole ne furent enchaînés, et, pendant un quart de siècle, il fit un bien immense. A Canton, il se dévoua à tous les Européens; il se fit le serviteur de tous les Missionnaires de la Chine, leur agent et leur commissionnaire. En même temps, ne perdant pas de vue le principal objet de sa mission, il travailla, par lui-même ou par ses catéchistes, à la conversion d'un grand nombre de Chinois.

Théodore Pedrini paraissait mieux partagé. Bien traité de l'empereur pour ses connaissances musicales et mathématiques, il vivait à la cour, qu'il accompagnait partout. Il était même chargé de l'éducation de trois princes, fils de l'empereur, dont l'un était héritier présomptif de la couronne. Mais le fidèle Missionnaire aurait échangé volontiers sa fortune et sa faveur pour les fers et l'exil de ses confrères, auxquels il portait une sainte envie. Au moins usait-il de sa position et de son crédit pour le bien de la religion. En 1722, il fut enfin traité en apôtre, c'est-à-dire persécuté, battu de verges et jeté en prison. Deux ans après, la mort de l'empereur et l'avénement de son élève au trône le délivrèrent et le rétablirent à la cour. Il profita des bonnes dispositions du jeune empereur pour le christianisme et bâtit à Pékin, près du palais impérial, une petite cathédrale, où il faisait librement toutes les cérémonies du culte catholique.

Nos trois Missionnaires réclamaient sans cesse des compagnons qui les aidassent à prêcher l'Évangile et qui recueillissent le trésor de sciences et de découvertes qu'ils avaient amassé. Mais, avant de se rendre à leurs vœux, on atten-

dait en France la décision qui serait donnée à Rome touchant le débat des cérémonies chinoises. D'ailleurs, une nouvelle persécution éclata, et tous les Missionnaires reçurent ordre de sortir de l'Empire. Trois Lazaristes, récemment envoyés de France, ne purent aborder à Canton. Appiani venait d'y mourir après un apostolat de trente-cinq ans. Jean Mullener mourut aussi en 1744, et la mort de Pedrini, arrivée deux ans après, fut la mort même de la Mission de Chine. Nos trois premiers Missionnaires n'y laissaient, pour les remplacer, que deux prêtres chinois, Paul et Étienne Sû, élèves de Mullener, qui eux-mêmes ne tardèrent pas à les rejoindre à la Mission du ciel.

Les choses restèrent ainsi jusque vers la fin du siècle. Après bien des essais demeurés sans effet, le gouvernement français songea, en 1782, à substituer les Lazaristes aux jésuites dans les Missions de la Chine comme du Levant. Sur l'ordre du roi, transmis par le marquis de Castries, ministre de la marine, le supérieur général accepta, et un décret conforme de Pie VI étant intervenu le 7 décembre 1783, les deux Missionnaires Raux et Ghislain, accompagnés de deux frères, s'embarquèrent le 10 février de l'année suivante[1]. Les nouveaux venus vécurent en chrétienne intelligence avec les jésuites restés comme savants au palais impérial, lesquels favorisèrent leurs travaux. Eux-mêmes, d'ailleurs, bien reçus de l'empereur, grâce aux riches présents que leur avaient donnés les Dames de Saint-Cyr, s'acquirent un crédit personnel par leur propre science. Raux, en particulier, doué d'une aptitude prodigieuse pour l'étude des langues, put bientôt devenir membre du tribunal de mathématiques et d'astronomie, et mandarin à Pékin. En même temps, le frère Joseph Paris était nommé horloger de la cour, et fabriquait de très-belles pièces pour le palais de l'empereur, où plusieurs existent

1. Rapport Mss. intitulé : *Clergé de la marine* (1782). Archives de l'Algérie et des colonies.

encore. Les arts et les sciences, voilà, désormais, quel était pour les Missionnaires le seul titre d'admission en Chine. Mais ce qui était le tout de l'empereur n'était pour eux qu'un moyen. Pendant que deux confrères, venus de Goa, fondaient, avec le concours de la reine de Portugal, un séminaire à Macao, Raux établissait un séminaire interne à Pékin même, avec un petit séminaire pour les jeunes Chinois, afin de recruter la Mission de prêtres indigènes, tant il était difficile de faire admettre en Chine des prêtres européens. Deux nouveaux Missionnaires y furent néanmoins envoyés en 1788, et trois autres en 1791. L'un de ces derniers mourut en prison le 1er août 1795; le second, Clet, fut martyrisé en 1820, et le troisième, Lamiot, banni de l'Empire, se retira au séminaire de Macao. Lamiot avait été professeur de mathématiques à Pékin et interprète de l'empereur, et lui aussi il avait fait tourner sa faveur au bien de la cause de Dieu. Il ne rendit pas de moindres services au séminaire de Macao qui, au moment de sa mort, avait produit vingt Missionnaires indigènes. A Macao seulement, pendant seize années, purent se maintenir les Missionnaires français, et ce n'est qu'en 1835 qu'ils purent retourner à Pékin. Mais, dès 1828, on avait repris l'envoi des Missionnaires d'Europe. Lamiot, mort seulement en 1832, vivait encore au séminaire de Macao. Ce séminaire, où étaient élevés communément une vingtaine de jeunes Chinois, dura jusqu'au mois de mai 1846. Alors les élèves des provinces du Nord furent dirigés sur Si-Wan, en Mongolie, et ceux des autres provinces se rendirent dans le Kiang-Si. Quelques années plus tard, des séminaires furent établis dans chacune des huit provinces que la Congrégation possède aujourd'hui en Chine. Ces provinces ou établissements ont été arrosés déjà et fécondés par le sang de plusieurs martyrs. En ce moment même s'instruit à Rome la cause du vénérable Jean-Gabriel Perboyre, étranglé pour la foi en 1839, et ses précieux restes viennent d'arriver à la maison mère de Paris, qui possédait déjà des reliques du

vénérable Clet, et qui, comme une autre mère des Macchabées, est heureuse et fière de tels enfants. Les provinces ou établissements de la Mission en Chine sont ceux de Kiang-Si, du Tchely (septentrional et sud-ouest), qui remontent à 1783; ceux du Tche-Kiang, du Ho-Nan, de Mongolie, de Ning-Po, de Chang-Hai, qui ne datent que de 1839 à 1857. Tous, moins les deux derniers, ont à leur tête un vicaire apostolique, évêque *in partibus*, et sont desservis par des Missionnaires soit européens, soit indigènes[1].

Ainsi, pas plus au delà des mers qu'en France et en Europe, la Mission n'a déchu depuis deux siècles. Ses progrès, au contraire, ont été immenses. A la mort de son saint fondateur, elle n'était établie qu'à Alger et à Madagascar. Aujourd'hui elle a quatre établissements en Algérie; l'Abyssinie compense Madagascar où, du reste, elle va peut-être rentrer par Bourbon. De ce qui n'était qu'un rêve et un projet chez saint Vincent de Paul, les deux Missions de Perse, les dix-sept du Levant, ont fait une grande réalité. De même, nous le venons de voir, pour la Chine; de même surtout

1. Une note curieuse, relative à la Chine, fut envoyée de Saint-Pétersbourg, vers 1802 ou 1803, au supérieur de la Mission, alors résidant à Rome : « Trois ou quatre personnes de la plus haute naissance, occupant de grandes places et pouvant, par leur influence seule, rendre des services signalés à la religion, se proposent de faire passer tous les ans huit ou neuf cents livres de France, environ, à la maison de Pékin, pour être employées par elle à l'entretien d'un certain nombre de catéchistes, qui n'auront d'autre occupation, le matin, que de baptiser (d'après les usages et les règles de prudence établis dans la Mission) les enfants exposés dans les rues de cette ville.

« Si la somme ne suffit pas, on tâchera d'envoyer le supplément nécessaire.

« La Société fera passer cette année, à l'adresse qu'on lui désignera dans la réponse à cette note, la somme de 750 livres de France, et en enverra une seconde beaucoup plus forte, dès qu'elle aura reçu de Chine quelques renseignements sur l'état de la religion dans ces contrées.

« Le rédacteur de cette note est M. Jean-Joseph-Dominique N. M. Raux se souviendra sans effort d'un militaire, ami de M. Charles de Belincourt, qu'il a vu en 1775 à Saint-Lazare. Le militaire, poussé par la Révolution au bout de l'Europe, est devenu conseiller d'État de S. M. l'Empereur de Russie, et n'a jamais oublié les trop courts instants qu'il a passés dans la maison de Paris avec M. Jacquier et M. Raux. »

pour l'Amérique, témoin ses onze établissements des États-Unis, ses six du Mexique et de Cuba, ses douze du Brésil, de la Plata, du Chili et du Pérou. De toutes les parties du monde, l'Océanie seule lui est encore fermée, pour peu de temps peut-être. Elle est donc toujours fidèle à l'esprit de son saint fondateur, qui désirait si ardemment étendre partout la connaissance et le règne de Jésus-Christ. Du haut du ciel, saint Vincent de Paul continue à lui inspirer son souffle apostolique ; il sourit à ses travaux, les bénit et les féconde.

LIVRE VII

LES FILLES ET LES DAMES DE LA CHARITÉ
LES HÔPITAUX

CHAPITRE PREMIER

LES FILLES DE LA CHARITÉ

Nous avons remarqué plus d'une fois que, dans toutes leurs Missions, Vincent et ses fils laissaient toujours une confrérie de la Charité pour monument de leur passage. Pendant quelques années, le saint put visiter ces pieuses associations, par lui-même ou par quelqu'un des siens, pour y entretenir le premier esprit et veiller à l'observation du règlement. Mais elles se multiplièrent en nombre tellement prodigieux, ses travaux, ceux de ses prêtres, s'accrurent en masse si accablante, que ces visites devinrent d'abord plus rares, ensuite impossibles. Or, il était à craindre que les confréries, abandonnées à elles-mêmes, ne perdissent peu à peu de leur ferveur primitive; que leurs membres ne se laissassent aller à leurs caprices plutôt que diriger par la règle; que le lien d'association, qui faisait leur force, ne se relâchât et ne se rompît bientôt, et que, par conséquent, les pauvres ne retombassent partout dans cet état misérable d'où sa charité organisatrice les avait tirés.

Il appelait donc de tous ses vœux et de toutes ses prières quelque personne qui lui servît de lieutenant et d'ambassadeur, là où il ne pouvait ni aller, ni résider lui-même,

qui parcourût en son nom les villes et les campagnes, pour y susciter l'esprit de charité ou l'y entretenir, pour encourager et diriger les œuvres, pour veiller à l'observation des règles prescrites, pour exercer à leur pratique et au service des malades.

D'ailleurs, un instinct secret lui disait que la famille charitable qu'il avait créée ne serait complète qu'à la condition d'être des deux sexes, comme la primitive humanité [1]; que lui-même, pour avoir toute sa puissance, avait besoin d'*un aide semblable à lui* [2]; qu'aux pauvres, déjà pourvus d'un père, il fallait une mère encore.

Il trouva l'un et l'autre en mademoiselle Le Gras.

I

Mademoiselle Le Gras.

Née à Paris le 12 août 1591 de Louis de Marillac, sieur de Ferrières, et de Marguerite Le Camus, elle reçut au baptême le nom de son père. Par sa mère, elle tenait à une illustre famille de robe; par son père, elle descendait d'une famille d'Auvergne plus illustre encore dans les finances, la magistrature et les armes : elle était petite-nièce de Charles de Marillac, archevêque de Vienne, le plus habile négociateur de son temps, de Gabriel de Marillac, avocat général au parlement de Paris, et de Gilberte de Marillac, auteur d'une histoire de la maison de Bourbon, tous trois descendus du contrôleur général des finances du duc de Bourbon, Guillaume de Marillac; elle était nièce de Michel de Marillac, garde des sceaux de France, et du maréchal Louis de Marillac, tous deux enveloppés dans la journée des Dupes et victimes de la vengeance de Richelieu, l'un sur l'échafaud, l'autre en prison. C'est dans sa prison, où il mourut deux mois après son malheureux frère, le 7 août 1632, que Michel de Marillac donna une édition nouvelle de

1. *Masculum et feminam creavit eos.* (Gen., I, 27.)
2. *Adjutorium simile sibi.* (Gen., II, 20.)

sa traduction de l'*Imitation*, et se représenta, dans une figure, communiant avec le maréchal et sa nièce Louise. A cette époque, Louise de Marillac, depuis sept ans déjà sous la conduite de Vincent de Paul, était tout entière à ses bonnes œuvres.

Privée de sa mère au sortir de la première enfance, Louise fut élevée avec le plus grand soin d'abord chez les religieuses de Poissy, où elle avait quelques parentes, ensuite dans la maison paternelle. Douée d'un esprit capable de toutes sortes d'instructions, elle reçut une éducation à la fois virile et féminine : elle fut appliquée et aux arts de pur agrément et aux sciences les plus hautes, au dessin et à la peinture, qu'elle cultiva toute sa vie, et aux études latines et philosophiques. Aussi était-elle la joie et le légitime orgueil de son père qui, dans son testament, rendit d'elle ce témoignage : « Elle a fait ma plus grande consolation dans le monde, et je crois qu'elle m'a été donnée de Dieu pour mon repos d'esprit dans les afflictions de la vie. »

La mort lui enleva ce père à l'âge où elle devait choisir un état. Sa piété et son mépris du monde l'avaient incliné d'abord vers les religieuses capucines; mais Dieu, qui la réservait pour de plus grandes choses, permit que sa famille la poussât au mariage. Au mois de février 1613, elle épousa Antoine Le Gras, secrétaire des commandements de Marie de Médicis, issu d'une famille originaire aussi d'Auvergne qui s'était signalée par cet amour des pauvres, dont la jeune femme allait bientôt être une vivante incarnation.

En effet, épouse et bientôt mère d'un fils, mademoiselle Le Gras,—comme nous l'appellerons désormais [1], — après avoir rempli tous les devoirs de ce double titre, consacrait tout le reste de son temps au service corporel et spirituel des pauvres malades, à domicile et dans les hôpitaux, ne

1. A cette époque, il fallait la plus haute noblesse pour mériter le titre de *madame*, puisque Louise de Marillac, de naissance pourtant distinguée, ne fut jamais que *mademoiselle*.

reculant ni devant leur paille fétide qu'elle remuait elle-même, ni devant leurs cadavres qu'elle ensevelissait de ses mains.

Pour s'initier et s'exercer au rôle que la Providence lui destinait, elle engagea plusieurs dames, par ses conseils et par ses exemples, à partager avec elle l'honneur de ce service. Déjà, comme elle l'a témoigné plus tard par un écrit, elle avait conçu le dessein d'une Compagnie de filles servantes des pauvres.

Du reste, lectures saintes et solides, pieuses retraites, prière fervente, tel était l'emploi de ses rares loisirs, en même temps qu'elle y approvisionnait sa charité.

Dieu, qui l'avait éprouvée déjà par des peines spirituelles, acheva de se la préparer par ce qu'elle eut à souffrir de la longue maladie de son mari, et la dégagea enfin, pour la prendre à son unique service, le 21 décembre 1625. En effet, suffisamment accommodée des biens de la fortune sans être riche, jeune encore, elle ne voulut plus d'autre époux ni d'autre famille que Jésus-Christ vivant dans les pauvres. Dès 1623, le 4 mai, fête de sainte-Monique, elle avait fait le vœu, qu'elle renouvela désormais tous les ans, d'embrasser, si Dieu lui enlevait son mari, l'état de sainte viduité décrit par l'Apôtre; son mari mort, elle ne songea plus qu'à l'accomplir.

Jusqu'ici, elle avait été sous la direction de Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, cet ami de saint François de Sales, qui, privé lui-même de son bienheureux guide, se rendit si tristement célèbre par ses romans et ses diatribes contre les moines. Forcé de retourner et de résider dans son diocèse, Camus chercha à sa pénitente un directeur digne d'elle. Par François de Sales, il connaissait Vincent de Paul comme le meilleur prêtre de Paris : c'est sur Vincent de Paul qu'il jeta les yeux. Ainsi François de Sales, cette âme si aimable et si aimante, fut le lien de charité qui unit les deux plus grands serviteurs des pauvres que Jésus-Christ se soit suscités dans son Église.

Vincent, qui avait résisté si longtemps aux sollicitations de madame de Gondi, qui reculait devant les directions illustres, pour n'appartenir qu'aux pauvres gens, s'effraya d'abord et refusa. Mais Camus ayant fait parler le souvenir vénéré de saint François de Sales, il finit par obéir. Au bout de quelques entretiens, mademoiselle Le Gras connut tout le prix de son nouveau directeur, vraiment choisi entre dix mille, suivant la doctrine du bienheureux évêque de Genève; et, pour être plus à portée de ses conseils, elle quitta la paroisse Saint-Sauveur qu'elle habitait alors, et vint se loger sur la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dans le voisinage du collége des Bons-Enfants, dont Vincent avait pris naguères possession.

Dès son entrée dans cette vie nouvelle, mademoiselle Le Gras voulut faire d'elle-même une consécration plus absolue que jamais à Dieu entre les mains de son directeur, et elle écrivit l'acte suivant, dont ses filles conservent religieusement l'autographe[1] :

« Je soussignée, en la présence de Dieu éternel, ayant considéré que, au jour de mon sacré baptême, je fus vouée et dédiée à mon Dieu pour être sa fille, et que néanmoins j'ai tant et tant de fois offensé contre sa très-sainte volonté; considérant aussi l'immense miséricorde de l'amour et douceur avec lequel ce très-bon Dieu m'a toujours maintenue dans le désir de le servir, nonobstant ma résistance presque continuelle dont je suis très-grièvement coupable, et d'avoir toute ma vie négligé et méconnu les grâces que sa bonté m'a faites, qui ont été très-grandes en mon endroit, indigne et chétive créature que je suis;

« Enfin revenant à moi-même, je déteste de tout mon cœur les iniquités de toute ma vie passée, qui me rendent criminelle de lèse-majesté divine et de la mort de Jésus-Christ, si que je mérite être damnée plus que Lucifer; mais

1. Cette pièce, comme on le peut voir dans le fac-simile mis en tête de ce volume, fut corrigée par saint Vincent, dont nous indiquons ici en italiques les annotations.

me confiant en l'infinie miséricorde de mon Dieu, je lui demande pardon de tout mon cœur avec entière absolution tant des péchés accusés que de ceux dont je ne me souviens pas, et particulièrement de l'abus que j'ai fait des saints sacrements, qui n'a pu être sans un grand mépris de sa bonté, dont je me repens derechef de tout mon cœur, m'appuyant sur le mérite de la mort du Sauveur de mon âme, comme sur l'unique fondement de mon espérance, en vertu de laquelle renonce et renouvelle la sacrée profession faite de ma part à mon Dieu en mon baptême, et me résous irrévocablement de le servir et aimer avec plus de fidélité, me donnant toute à lui; et, pour ce sujet, je renouvelle aussi le vœu que j'ai fait de viduité, et les résolutions de pratiquer les très-saintes vertus d'humilité, obéissance, pauvreté, souffrance et charité, pour honorer ces mêmes vertus en Jésus-Christ, lesquelles si souvent il m'a inspirées par son amour.

« Protestant aussi de ne jamais plus offenser Dieu d'aucune partie de mon être, et de m'abandonner entièrement au dessein de sa sainte Providence pour l'accomplissement de sa sainte volonté en moi, à laquelle je me dédie et sacrifie pour toujours, la choisissant pour ma souveraine consolation.

« Que si, par ma faiblesse ordinaire, il m'arrivait de contrevenir à ces saintes résolutions, ce que ne plaise à Dieu permettre par sa bonté, j'implore dès maintenant l'assistance du Saint-Esprit pour me donner aussitôt la grâce de me convertir, ne voulant jamais plus demeurer un instant déplaisante à Dieu. Ceci est ma volonté irrévocable que je confirme en la présence de mon Dieu, la sainte Vierge, mon bon ange et tous les saints, en la face de l'Église militante qui m'entend, en la personne de mon Père spirituel, qui, tenant à mon égard la place de Dieu en mon endroit, s'il lui plaît, me doit, par sa charitable conduite, aider à exécution de ces mêmes résolutions et à *me faire accomplir* la *très*-sainte volonté de *Dieu*, de lui obéir pour ce sujet.

« Qu'il vous plaise, ô mon Dieu ! confirmer ces saintes

résolutions et consécrations, et les accepter en odeur de suavité; et comme il vous a plu m'inspirer de les faire, donnez-moi la grâce de les parfaire, ô mon Dieu! Vous êtes mon Dieu et mon tout, ainsi je vous reconnais et adore seul et vrai Dieu en trois personnes, maintenant et éternellement. Vive *votre* amour et de Jésus crucifié!

« Louise de MARILLAC. »

Mademoiselle Le Gras ne se contenta pas d'écrire et de signer cet acte de sa main; elle en fit un tableau pour l'avoir sans cesse sous les yeux comme la règle invariable de sa conduite. Car, à n'en pas douter, c'est à cela que fait allusion le billet suivant de Vincent de Paul : « Il me semble que ce sera assez de mettre en votre tableau les mêmes paroles de l'original; et moi je conserverai dans mon cœur celles que vous m'écrivez de votre généreuse résolution d'honorer l'adorable vie cachée de Notre-Seigneur, ainsi qu'il vous en a donné le désir dès votre jeunesse. Oh! que cette pensée est éloignée de la chair et du sang! Or, c'est là l'état qu'il faut à une chère fille de Dieu. »

Le premier spectacle qu'offrit à mademoiselle Le Gras la fréquentation du saint prêtre fut le spectacle de la charité, et son premier mouvement fut de s'associer, de sa personne et de sa fortune, à tant de grandes entreprises. Mais Vincent n'aimait pas la précipitation, même dans les œuvres saintes : « Priez, dit-il à sa pénitente, la prière est la source des bons conseils; communiez souvent, l'Eucharistie est l'oracle des pensées charitables. »

Tel fut le noviciat de mademoiselle Le Gras. Elle y entra avec tant de soumission, elle en suivit la pratique et elle en sortit avec tant de ferveur et de courage, que Vincent crut devoir enfin l'associer à ses Missions pour l'assistance des pauvres. Sur une nouvelle requête à lui adressée par mademoiselle Le Gras de s'adonner à leur service, il répondit enfin : « Oui, certes, Mademoiselle, je le veux bien. Pourquoi non? puisque Notre-Seigneur vous a donné ce saint

sentiment. Communiez demain, et vous préparez à la salutaire revue que vous vous proposez; et, après cela, vous commencerez les saints exercices que vous vous êtes ordonnés. Je ne saurais vous exprimer combien mon cœur désire ardemment de voir le vôtre, pour savoir comme cela s'est passé en lui. Mais je m'en veux bien mortifier pour l'amour de Dieu, auquel seul je désire que le vôtre soit occupé... Oh! que vous avez paru aujourd'hui, devant les yeux de Dieu, comme un bel arbre, puisque, par sa grâce, vous avez produit un tel fruit! Je le supplie qu'il fasse, par son infinie bonté, que vous soyez à jamais un véritable arbre de vie, qui produise des fruits d'une vraie charité. »

Qu'aurait attendu Vincent davantage? Mademoiselle Le Gras ne s'était-elle pas montrée cette veuve vraiment veuve dont parle saint Paul, « aux bonnes œuvres de qui chacun rendait témoignage, qui avait exercé l'hospitalité, lavé les pieds des saints, et s'était appliquée à toute action de piété [1]? »

Ce fut en 1629 que Vincent commença d'employer son zèle pour la visite des Confréries de la Charité. Il lui remit une instruction écrite de sa main sur la manière de s'y conduire; puis il lui écrivit encore le 6 mai 1629 : « Allez donc, Mademoiselle, allez au nom de Notre-Seigneur! Je prie sa divine bonté qu'elle vous accompagne, qu'elle soit votre soulas (consolation) en chemin, votre ombre contre l'ardeur du soleil, votre couvert à la pluie et au froid, votre lit mollet en votre lassitude, votre force en votre travail, et qu'enfin il vous ramène en parfaite santé et pleine de bonnes œuvres. Vous communierez le jour de votre départ pour honorer la charité de Notre-Seigneur et les voyages qu'il a faits pour cette même fin et par la même charité, les peines, les contradictions, les lassitudes et les travaux qu'il a soufferts; et afin qu'il lui plaise bénir votre voyage, vous donner son esprit et la grâce d'agir en ce même esprit, et de supporter vos peines en la manière qu'il a supporté

1. I Tim., v, 10.

les siennes. » Et enfin, le matin du départ, il la communia, pour lui donner une part plus abondante de la charité du Sauveur, un conseiller, un protecteur, un guide, et aussi un viatique plus riche que les aumônes qu'elle emportait avec elle.

Son premier voyage avait pour but Montmirail, dans le diocèse de Soissons, terre de la famille de Gondi. Nous savons comment se passa celui-ci par tous les autres qu'elle fit dans la suite. Accompagnée de quelques dames pieuses qui s'associaient à son charitable apostolat, elle faisait la route dans de mauvais coches, logeait et couchait dans de mauvaises hôtelleries pour se rendre plus sensible à la misère des pauvres en la partageant. Elle portait avec elle une grande provision de linge et toute une pharmacie; aumônes, frais de route, tout se faisait à ses dépens. Arrivée dans un village, elle commençait par obtenir l'agrément du curé, faute duquel elle passait immédiatement à un autre; puis, elle assemblait les femmes de la confrérie, les instruisait, les encourageait, tâchait d'augmenter leur nombre; en un mot, remettait tout, personnes et choses, dans l'état et dans l'esprit où le saint fondateur l'avait établi.

Pour prêcher aussi d'exemple, elle remplissait de ses dons le trésor des pauvres trop souvent épuisé; surtout, elle se montrait charitable moins encore de ses biens que de sa personne. Elle visitait et servait elle-même les malades, rassemblait les petites filles pour leur enseigner les éléments de la foi, formait la maîtresse d'école à son office, et ne quittait le poste qu'après avoir pourvu à toutes les nécessités des pauvres et des petits.

De retour à Paris, elle se reposait en visitant de même les Charités des paroisses, dont elle multipliait encore le nombre. Ainsi, en 1630, elle en forma une sur sa paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qu'elle inaugura par un acte d'héroïsme. Une fille étant malade de la peste, elle ne craignit pas de la visiter plusieurs fois au péril de sa propre vie. Aussitôt Vincent de Paul s'empressa de lui écrire : « Je

vous avoue, Mademoiselle, que d'abord cela m'a si fort attendri le cœur, que, s'il n'eût été nuit, je fusse parti à l'heure même pour vous aller voir. Mais la bonté de Dieu sur les personnes qui se donnent à lui pour le service des pauvres dans la confrérie de la Charité, en laquelle jusques à présent aucune n'a été frappée de la peste, me fait avoir une très-parfaite confiance en lui que vous n'en aurez point de mal. Croiriez-vous, Mademoiselle, que non-seulement je visitai M. le sous-prieur de Saint-Lazare qui mourut de la peste, mais même que je sentis son haleine? Et néanmoins, ni moi, ni nos gens qui l'assistèrent jusqu'à l'extrémité, n'en avons point eu de mal. Non, Mademoiselle, ne craignez point, Notre-Seigneur veut se servir de vous pour quelque chose qui regarde sa gloire, et j'estime qu'il vous conservera pour cela. »

Dieu la conserva, en effet; elle sortit de ce danger comme le soldat du champ de bataille, plus brave et plus généreuse. Aussitôt elle reprit ses voyages charitables, et visita successivement les confréries de Saint-Cloud, de Villepreux, de Villiers-le-Bel, de Beauvais, etc. Bien portante, Vincent louait Dieu de la santé qu'il lui donnait pour le salut de tant de personnes; malade, il lui écrivait : « Votre cœur, Mademoiselle, n'est-il pas bien réjoui de voir qu'il a été trouvé digne devant Dieu de souffrir en le servant? Certes, vous lui en devez un remercîment particulier. Faites votre possible pour en faire un bon usage, et lui en demandez la grâce. » Cependant, il l'engageait toujours à ménager sa santé *pour l'amour de Notre-Seigneur et de ses pauvres membres*. « Prenez garde, lui écrivait-il alors, de n'en pas faire trop. C'est une ruse du diable, dont il trompe les bonnes âmes, que de les inciter à faire plus qu'elles ne peuvent, afin qu'elles ne puissent rien faire, et l'esprit de Dieu incite doucement à faire le bien que raisonnablement l'on peut faire, afin que l'on le fasse persévéramment et longuement. Faites donc ainsi, Mademoiselle, et vous agirez selon l'esprit de Dieu. » — Et, une autre fois, il lui écrivait

encore : « Il me semble que vous êtes meurtrière de vous-même, par le peu de soin que vous avez de votre santé. Soyez bien gaie, je vous en supplie. Oh ! que les personnes de bonne volonté en ont grand sujet ! J'ai de la peine de ce que vous me mandez. O Jésus ! Mademoiselle ; il n'est pas temps (sans doute de mourir) ! Seigneur Dieu ! faites votre possible pour vous bien porter, et traitez-vous mieux. »

Mais il la prémunissait contre les atteintes de la vanité plus encore que contre les dangers de la maladie, quand il apprenait les honneurs qu'on avait rendus à sa vertu : « Unissez votre esprit aux moqueries, aux mépris et au mauvais traitement que le Fils de Dieu a soufferts. Lorsque vous serez estimée et honorée, ayez, Mademoiselle, un esprit vraiment humble et humilié autant dans les honneurs que dans les mépris ; et faites comme la mouche à miel qui fait son miel aussi bien de la rosée qui tombe sur l'absinthe que de celle qui tombe sur la rose. » Ainsi il lui écrivait, en décembre 1630, à Beauvais, où elle avait reçu, en effet, pour prix de dix-huit Charités établies, des applaudissements extraordinaires, non-seulement des dames, mais encore des hommes qui venaient écouter furtivement ses entretiens. Dieu lui-même sembla vouloir autoriser ces honneurs par une faveur qui tient du miracle. Comme elle partait de Beauvais pour revenir à Paris au milieu du concours et des bénédictions de tout le peuple, un enfant tomba sous une roue de sa carriole qui lui passa sur le milieu du corps. Avertie par le cri de la foule, elle fait une prière : aussitôt l'enfant se relève sans blessure et marche en liberté.

L'année 1631 se passa en Champagne, dans les terres du R. P. de Gondi, l'ancien général des galères, entré alors à l'Oratoire. Sur le conseil de son Directeur, elle alla saluer d'abord l'évêque de Châlons pour s'abandonner à sa conduite. « C'est là l'esprit de Dieu, lui avait écrit Vincent ; je ne trouve de bénédiction qu'en cela. Vous devez le regarder comme interprète de la volonté du Seigneur au fait qui se présente. Que s'il trouve bon que vous changiez quelque

chose de votre manière de faire, soyez-y exacte, s'il vous plaît; s'il trouve bon que vous vous en reveniez, faites-le tranquillement et gaîment, puisque vous faites la volonté de Dieu. »

Telles furent les premières armes de Mlle Le Gras dans les saints combats de la charité, sous la conduite et sous les ordres de Vincent de Paul; elle était mûre désormais, et capable, tout en continuant à être dirigée et à obéir, de former et de commander toute une armée charitable.

II

Origine des Filles de la Charité.

Tant que les Confréries de la Charité s'étaient renfermées dans les villages, elles étaient, en général, composées de femmes qui, vouées par leur naissance et leurs habitudes à toutes sortes de travaux, servaient elles-mêmes les malades et faisaient auprès d'eux tous les offices de miséricorde.

Mais quand elles entrèrent dans les villes, et surtout qu'elles s'établirent à Paris, elles se remplirent de dames de condition qui avaient cédé soit à l'entraînement de la mode, soit à des motifs plus purs. Au commencement, suivant les règles de l'association, toutes servirent les pauvres en personne. Mais bientôt, les unes et les autres, quelle qu'eût été la cause première de leur enrôlement, cessèrent de contribuer à leur assistance autrement que de leurs deniers. Tantôt c'étaient les maris qui, craignant l'introduction chez eux du mauvais air et de la maladie, s'opposaient au commerce de leurs femmes avec les malades; tantôt c'étaient les femmes elles-mêmes qui, élevées dans la délicatesse, dans l'horreur du mal et de la mort, ne voulaient pas s'exposer à la contagion. Car, parmi les personnes mêmes faisant profession de piété, elles n'étaient pas rares les femmes qui, comme la marquise de Sablé, redoutaient le mauvais air, et, bien loin d'aller s'en imprégner parmi les pauvres, cherchaient à s'en garantir chez elles par les

plus minutieuses précautions. Puis plusieurs trouvaient au-dessus de leurs forces ou de leur courage de monter les marches innombrables qui les devaient conduire au galetas du pauvre; presque aucune ne regardait comme convenable à son rang et à sa dignité de s'abaisser auprès de lui à certains offices vils et répugnants dont se compose toutefois presque exclusivement le service des malades.

Elles songèrent donc à se faire remplacer auprès d'eux. D'abord elles envoyèrent leurs domestiques. Mais les domestiques ne pouvaient-ils pas rapporter eux-mêmes la contagion? Puis, âmes vénales pour la plupart, personnages grossiers, ils n'avaient ni l'affection, ni l'habileté ni la délicatesse nécessaires à cet emploi chrétien. Faute de serviteurs, cet admirable service des pauvres, organisé dans les Confréries de la Charité, souffrait déjà, bientôt allait disparaître.

On jugea alors qu'il fallait des servantes consacrées par profession au soin des pauvres malades. Mais, ces servantes, où les prendre? et une fois trouvées, comment les former à des fonctions qui demandent tant de capacité et de vertu?

Consulté sur cette affaire, saint Vincent y pensa devant Dieu. Alors il se rappela que, dans le cours de ses missions, il avait rencontré quelquefois de bonnes filles pleines de dévouement, une entre autres, dont il a parlé à plusieurs reprises dans ses conférences. Cette pauvre fille s'était appris à lire presque toute seule en gardant les vaches : elle priait les passants de lui montrer ses lettres et de l'aider à les assembler, puis, en même temps que son troupeau paissait l'herbe de la prairie, elle ruminait sa leçon. Quand elle sut lire, elle se donna à Dieu pour instruire à son tour les enfants du village. C'était à Villepreux. Vincent y vint faire la Mission. La bonne fille lui raconta son histoire et lui demanda si elle plairait à Dieu en continuant à instruire les petites villageoises. Le saint prêtre la confirma dans son dessein. Mais voici que la Confrérie de la Charité est établie à Villepreux : la bonne fille se sent prise du désir de servir

les pauvres malades et déjà s'y exerce. Bientôt après, la Confrérie est établie sur la paroisse de Saint-Sauveur à Paris. Cette fille l'apprend, et que les dames associées cherchent des servantes pour remplir auprès des malades les plus grossiers emplois. Elle désire en être une et trouve moyen de le faire savoir à Vincent. Celui-ci la fait venir et la donne à M[lle] Le Gras, qui lui enseigne vite le plus nécessaire et la met dans la paroisse Saint-Sauveur sous la conduite des Dames de la Confrérie. Elle y fait merveille. De là elle est envoyée à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Elle y pousse la charité jusqu'à partager son lit avec une pauvre pestiférée. La contagion la gagne, et elle meurt à l'hôpital Saint-Louis.

Telle fut la première Fille de la Charité, fille de village comme presque toutes, surtout dans les commencements de la Compagnie, fille héroïque comme presque toutes encore, èt qui inaugura par une sorte de martyre le saint apostolat du service des pauvres. Ici, une fois de plus, Dieu choisissait ce qu'il y avait de plus faible pour arriver à des miracles de force. Vincent se rappela quelques autres filles qui, n'ayant ni attrait pour le mariage, ni assez de bien pour entrer en religion, lui avaient paru disposées à se consacrer, pour l'amour de Dieu, au service des pauvres malades. Il n'était plus temps peut-être de les retrouver. Mais les Missions qui suivirent immédiatement en procurèrent deux remplies de bonne volonté. Elles furent placées quelque temps sous la conduite de M[lle] Le Gras qui, d'elle-même, et sans pouvoir consulter son directeur malade, rédigea aussitôt un règlement de vie qu'elles devaient suivre en commun. Elle l'envoya ensuite à Vincent, qui lui répondit : « Béni soit Dieu de tout ce qu'il lui a plu faire de vous dans votre règlement, et de ce qu'il m'a privé de la consolation de vous y voir ! Je me porte assez bien, Dieu merci ! et en état de vous offrir demain à Notre-Seigneur dans le nouvel état intérieur et extérieur auquel le divin amour vous a disposée. Il supplée et fait divinement ce que les hommes ne peuvent faire humainement. Peut-être a-t-il permis exprès

que je ne vous aie pas vue, pour ne pas mettre ma faulx en sa moisson. Je le prie qu'il vous anime tout de son esprit, et vos deux filles aussi, ensemble vos malades. »

Les deux filles furent promptement exercées au service des pauvres : l'une fut placée dans la paroisse de Saint-Sauveur, l'autre dans celle de Saint-Benoît. Bientôt d'autres accoururent et furent distribuées soit à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, soit en différentes paroisses.

Mais, sans liaison, sans correspondance entre elles, sans noviciat préalable, sans supérieure qui dirigeât leur conduite, munies seulement de quelques avis passagers de Vincent ou de Mlle Le Gras, ces filles manquaient et de capacité et de piété. Ni règle, ni uniformité ni recrutement possibles. Tout allait au hasard, et, quand il fallait en changer quelques-unes, on n'en avait plus sous la main à leur substituer pour le service des pauvres. Un nombre suffisant de filles, formées d'abord au soin des malades et aux exercices de la vie spirituelle, puis liées à leur œuvre et entre elles par l'élément religieux, sans cesse surveillées et conduites, voilà ce que l'on reconnut bientôt nécessaire.

Mlle Le Gras s'offrit aussitôt pour cette œuvre. Elle voulut même s'y engager par un vœu irrévocable. Mais Vincent, toujours fidèle à la lenteur du Dieu éternel, enchaîna son zèle pendant deux années. « Je vous prie une fois pour toutes, lui écrivait-il, de ne point penser à cet emploi, jusqu'à ce que Notre-Seigneur fasse paraître qu'il le veut ; car on désire souvent plusieurs bonnes choses d'un désir qui semble être selon Dieu, et néanmoins il ne l'est pas toujours. Mais Dieu permet ces désirs pour la préparation de l'esprit à être selon ce que sa Providence même désire. Saül cherchait des ânesses, et il trouva un royaume ; saint Louis prétendait à la conquête de la Terre-Sainte, et il obtint la conquête de soi-même et de la couronne du ciel. Vous cherchez à devenir la servante de ces pauvres filles, et Dieu veut que vous soyez la sienne, et peut-être de plus de personnes que vous ne seriez en cette façon. Pour Dieu, Made-

moiselle, que votre cœur honore la tranquillité de celui de Notre-Seigneur, et il sera en état de le servir. Le royaume de Dieu est la paix au Saint-Esprit : il règnera en vous, si vous êtes en paix. Soyez-y donc, s'il vous plaît, et honorez souverainement le Dieu de paix et de dilection. »

Enfin, en 1633, le 29 novembre, veille de Saint-André, Vincent, parmi un certain nombre de filles qui s'étaient présentées, en choisit trois ou quatre qu'il remit aux mains de mademoiselle Le Gras. Celle-ci les reçut, les logea, les entretint dans sa maison, et les forma au grand art de la charité, dans lequel elle était maîtresse consommée. Dieu procède lentement pour l'ordinaire ; mais quelquefois il fait en un instant son œuvre. Au bout de peu de mois, ces filles, que les besoins pressants des pauvres ne permettaient pas de garder davantage, étaient déjà pourvues de toutes les aptitudes et de toutes les vertus de leur charitable état. Attirées par leur exemple, d'autres filles, plus nombreuses, vinrent les remplacer au noviciat de Saint-Nicolas. Évidemment, Dieu le voulait, et mademoiselle Le Gras avait enfin trouvé la vocation qui lui avait été depuis si longtemps et tant de fois annoncée. Aussi reprit-elle son premier dessein de s'y engager par un vœu irrévocable et de renouveler en même temps son vœu de viduité. L'heure de Dieu était venue : cette fois, Vincent, loin de s'opposer, encouragea, et, le 25 mars 1634, mademoiselle Le Gras prononça la formule de sa consécration.

Le 25 mars, fête de l'Annonciation de la sainte Vierge, sera désormais, pour les Filles de la Charité, ce qu'était déjà, pour les prêtres de la Mission, le 25 janvier, fête de la Conversion de saint Paul : jour de fondation et de naissance, jour de rénovation et de consécration répétée. Depuis cet heureux jour, mademoiselle Le Gras offrit, chaque mois, à Dieu une de ses communions pour lui rendre grâce de ce qu'il avait daigné l'appeler à un état où tous les moments de sa vie étaient consacrés à sa gloire et à son amour.

Les choses marchèrent ainsi pendant une douzaine d'années. Les Filles de la Charité s'accrurent, comme aussi leurs emplois. Elles étaient trois ou quatre d'abord : on les compta bientôt par centaines et par milliers. De cette humble maison de la paroisse de Saint-Nicolas, de La Chapelle ensuite, ou du faubourg Saint-Denis, comme d'une ruche intarissable, elles se répandirent par essaims chargés du plus pur miel de la charité dans toute la France, dans toute l'Europe, dans tout le monde. Elles n'étaient primitivement destinées qu'à soigner à domicile, au nom des Charités des paroisses, les pauvres à qui le trop-plein ou la répugnance fermait l'entrée des hôpitaux : bientôt, par droit de charitable conquête, elles s'emparèrent des hôpitaux eux-mêmes ; elles servirent de mères aux enfants trouvés, de maîtresses aux pauvres filles, d'anges consolateurs aux forçats et aux prisonniers, de providence à toutes les misères.

Et cependant, elles ne formaient point encore de confrérie proprement dite et n'avaient point de règles arrêtées. Fidèle à la maxime qu'il avait apprise de Jésus-Christ et que nous lui avons vu appliquer à sa Congrégation de Missionnaires, Vincent voulut faire avant d'enseigner ; avant de formuler des règles par écrit, il voulut qu'elles prissent corps et vie dans la pratique et dans l'expérience. Et ici, plus encore que pour les Missionnaires, les faits lui donnèrent raison. Qui pouvait prévoir, au commencement, un tel progrès, une telle multiplicité d'emplois ? et si l'on eût aussitôt donné des règles, ces règles, applicables seulement au service des paroisses, ne l'eussent pas été au service des écoles, des prisons et des hôpitaux. Car bientôt ce n'était plus une congrégation homogène, appliquée à un seul objet, à constituer, mais plusieurs congrégations dans une à ramener vers un centre vital et à faire rayonner aux divers points d'une circonférence vaste comme la charité et la misère humaine ; c'est-à-dire qu'à des règles communes destinées à lier tous les membres en un même corps et à les

faire vivre d'une même vie, il fallait ajouter, sans rompre le concert, des règles particulières, aussi nombreuses et aussi diverses que leurs occupations. Encore un coup, une longue pratique, des expériences multipliées, pouvaient seules conduire à bonne fin de telles constitutions.

Quand Vincent se crut suffisamment instruit et préparé, il attendit encore pour agir un signal extérieur. Il lui vint de mademoiselle Le Gras qui lui écrivit la lettre suivante[1]:

« Mon très-honoré Père, la manière dont la divine Providence m'a fait vous parler en toutes occasions fait que, en celle-ci où il s'agit des sentiments que je crois que Dieu m'a donnés pour l'accomplissement de sa très-sainte volonté, je vous parle tout simplement et véritablement sur les besoins que l'expérience nous a fait connaître pour l'affermissement de la Compagnie des Filles de la Charité, si tant est que Dieu ne vous ait pas fait entendre en vouloir la destruction entière, pour les fautes générales et particulières qui y paraissent plus clairement depuis quelques années, dont je crois, en vérité et devant Dieu, être la principale cause, tant par mes mauvais exemples que par mes négligences et peu de zèle pour la fidélité à m'acquitter de mon devoir. Et voilà un des principaux besoins: de pourvoir pour l'avenir d'une personne de meilleur exemple. » Un second besoin lui paraissait être la rédaction par écrit de leur manière de vie; un troisième, leur érection en confrérie sous la direction de Vincent: « Il est à croire, disait-elle, que la faiblesse et légèreté d'esprit des filles aurait besoin d'être aidée par la vue de quelque établissement, pour surmonter les tentations qui leur arrivent contre la vocation à faute de cela. Et le fondement de cet établissement, sans lequel il est impossible qu'il puisse subsister, ni que Dieu en tire la gloire qu'il témoigne en vouloir tirer, est la nécessité que ladite Compagnie a d'être érigée soit sous le titre de Com-

1. Cette lettre, dont on possède encore l'original, n'a pas de date; mais les faits qui vont être racontés démontrent qu'elle est du commencement de 1646.

pagnie, ou celui de Confrérie, entièrement soumise et dépendante de la conduite vénérable du très-honoré général de Messieurs les prêtres de la Mission, du consentement de la Compagnie, pour, y étant agrégées, être participantes du bien qui s'y fait, à ce que la divine bonté leur faisant part du mérite de leurs actions, sacrifices et prières, unies à celles de son Fils, il leur fasse miséricorde. Voilà, mon très-honoré Père, ce que j'avais pensé proposer à de nos Sœurs avant que vous le dire; mais je puis assurer que ce serait la très-humble requête que fait la plus indigne de toutes les Sœurs de la Charité. »

Telle était précisément la pensée de Vincent lui-même. Aussi il rédigea incontinent un Mémoire pour l'archevêque de Paris, qu'il envoya d'abord à mademoiselle Le Gras en lui disant : « J'ai supprimé quantité de choses que j'eusse pu dire à votre sujet : réservons à Notre-Seigneur à le dire à tout le monde, et cachons-nous cependant. »

III

Institution des Filles de la Charité.

Dans le Mémoire adressé, en 1646, à Jean-François de Gondi, à l'effet d'obtenir l'érection des Filles de la Charité en confrérie, Vincent rappelle d'abord à l'archevêque les confréries de la Charité si nombreuses, établies, sous son autorité, dans les paroisses soit de Paris, soit des autres lieux de son diocèse. Mais les dames qui les composent, étant la plupart de condition, n'en peuvent faire convenablement les fonctions les plus basses et les plus viles. Elles ont donc pris quelques bonnes filles des champs à qui Dieu a donné le désir d'assister les pauvres malades, et se les sont substituées. Ces filles ont d'abord été dressées à cet emploi par une vertueuse veuve, mademoiselle Le Gras, qui les a entretenues dans sa maison par les aumônes de dames charitables. Et depuis treize ou quatorze ans que l'œuvre est commencée, Dieu l'a si bien bénie, qu'il y a dans

chaque paroisse deux ou trois filles, occupées soit à l'assistance des malades, soit même à l'instruction des filles pauvres. Elles y vivent aux dépens des confréries des paroisses, mais si frugalement, que 100 livres, et quelquefois 25 écus, leur suffisent par an pour leur nourriture et leur vêtement. Trois sont employées par les Dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu; dix ou douze à l'hôpital des Enfants trouvés; deux ou trois à l'assistance des forçats; sans compter celles qui ont été envoyées, pour remplir les mêmes fonctions, à Angers, à Richelieu, à Saint-Germain-en-Laye, à Saint-Denis, et en d'autres lieux de la campagne. Et comme on en demande de toutes parts, mademoiselle Le Gras en élève d'autres chez elle, ordinairement au nombre de plus de trente, qu'elle occupe, en attendant, les unes à instruire les petites filles pauvres qui y viennent à l'école, les autres à l'assistance des malades soit au dedans, soit au dehors; celles-ci à s'instruire elles-mêmes, celles-là aux différents offices de la maison. Elle les entretient sur le gain du travail de leurs loisirs, sur les aumônes des dames et autres personnes charitables, « particulièrement par le revenu notable que le roi et la reine, comme aussi madame la duchesse d'Aiguillon, leur ont charitablement donné à perpétuité, qui se monte à plus de deux mille livres par an. »

Ce qui recommande encore ces filles, c'est, outre l'assistance corporelle, l'assistance spirituelle qu'elles donnent aux malades et aux mourants; « et Notre-Seigneur bénit tellement ce petit secours qu'elles apportent dans leur simplicité, qu'il y a sujet de le remercier pour les effets qui en réussissent, en sorte qu'on voit évidemment accomplir en elles le dire de l'Écriture, que Dieu se plaît à se communiquer aux simples et humbles, et à se servir des plus petites et basses pour en faire de grandes et de relevées. » C'est lui qui les a appelées, approuvées et inspirées, comme le proclame la voix du peuple qui est la voix de Dieu. D'ailleurs, elles n'ont rien fait qu'en vertu du consentement et de la permission du prélat, « marque

la plus certaine d'une vraie vocation et du bon œuvre. »

« Mais parce que les œuvres qui regardent le service de Dieu finissent d'ordinaire en ceux qui les commencent, s'il n'y a quelque liaison spirituelle entre les personnes qui s'y emploient, » il est à souhaiter que le prélat érige ces filles en confrérie, et approuve le règlement selon lequel elles ont vécu jusqu'à présent et se proposent de vivre à l'avenir, sous le nom de filles et veuves servantes des pauvres de la Charité.

Suivait ce règlement, que nous ferons tout à l'heure connaître. Jean-François de Gondi fit droit à cette requête le 20 octobre 1646, et le roi accorda ses lettres patentes. Mais le secrétaire de Méliand, procureur du Parlement, ayant égaré ces pièces constitutives de l'établissement, une requête nouvelle dut être adressée à l'archevêque de Paris, qui alors était Jean-François-de-Paule de Gondi, le fameux cardinal de Retz.

Dans l'intervalle, mademoiselle Le Gras avait réfléchi sur le sens de la première requête et de la première approbation. On se rappelle avec quelle insistance, dans sa lettre plus haut citée de 1646, elle réclamait, comme fondement essentiel de la Compagnie, la dépendance et la direction du supérieur général de la Mission. Or, dans le projet de statuts et de règlement qu'il avait proposé à l'approbation de l'archevêque de Paris, Vincent, toujours humble, toujours entièrement soumis aux prélats de l'Église, avait remis la conduite de la compagnie qu'il avait fondée et dirigée seul jusqu'à ce jour avec mademoiselle Le Gras, à la discrétion de l'archevêque. En effet, il y était dit que l'assemblée pour l'élection de la supérieure serait présidée par un ecclésiastique « député de Mgr de Paris pour la direction desdites filles et veuves ; » que la supérieure aurait l'entière direction de la confrérie « avec le susdit ecclésiastique ; » que, pour admettre ou envoyer des sœurs, elle devrait prendre son *avis* et en *conférer* avec lui ; que toutes enfin seraient tenues de « rendre obéissance, en ce

qui regarderait leur conduite, à l'ecclésiastique député pour la direction de la Compagnie. »

Jean-François de Gondi, ou plutôt le cardinal de Retz, qui avait donné la première approbation comme coadjuteur et vicaire général de son oncle, avait naturellement nommé le saint fondateur directeur de la Compagnie sa vie durant. Mais, si la nomination du directeur demeurait abandonnée à la volonté de l'archevêque de Paris, celui-ci ne pouvait-il pas, après la mort de Vincent, briser sa famille spirituelle, séparer les *sœurs* des *frères*; en un mot, soustraire les Filles de la Charité à la conduite du supérieur de la Mission? Et alors, arrachées au berceau où elles avaient pris naissance, où elles avaient si longtemps puisé la vie, ne finiraient-elles pas, comme un ruisseau détourné de sa source, par se dessécher, ou, du moins, par prendre d'autres eaux et une direction différente, au grand détriment d'elles-mêmes et des pauvres?

Mademoiselle Le Gras le craignit, et elle réclama aussitôt dans ses fréquentes conférences avec Vincent. Dès le mois de novembre 1647, elle lui écrivait : « Il m'a semblé que Dieu a mis mon âme dans une grande paix et simplicité à l'oraison très-imparfaite de ma part que j'ai faite sur le sujet de la nécessité que la Compagnie des Filles de la Charité soit toujours successivement sous la conduite que la divine Providence leur a donnée, tant pour le spirituel que temporel, en laquelle je pense avoir vu qu'il serait plus avantageux à sa gloire que la Compagnie vînt à manquer entièrement que d'être en une autre conduite, puisqu'il semble que ce serait contre la volonté de Dieu. Les marques sont qu'il y a sujet de croire que Dieu inspire et fait connaître sa volonté pour la perfection des œuvres que sa bonté veut faire au commencement qu'il fait connaître ses desseins; et vous savez, Monsieur, qu'au commencement de celui-ci, il a été proposé que le temporel de ladite Compagnie, si elle venait à manquer par malversation, retournerait à la Mission, à ce qu'il fût employé pour l'instruction

au peuple des champs. Il me semble que si votre charité a entendu ce qu'il me semble vous avoir dit en la personne de saint Pierre, que c'était sur elle qu'il voulait édifier cette Compagnie, qu'elle persévérera au service qu'elle lui demande pour l'instruction des petits, et le soulagement des malades. »

Quelques années plus tard, en 1651, quand il fut question d'adresser une seconde requête, mademoiselle Le Gras revint à la charge et écrivit encore : « Le terme si absolu de dépendance de Monseigneur ne nous peut-il point nuire à l'avenir, donnant liberté de nous tirer de la direction du supérieur général de la Mission? N'est-il pas nécessaire, Monsieur, que, par cet établissement, votre charité nous soit donnée pour directeur perpétuel? Et ces règlements qui nous doivent être donnés, est-ce l'intention de Monseigneur que ce soit ceux marqués en suite la requête? Cela requiert-il un acte à part, ou bien en veut-on former d'autres, puisqu'il en fait mention séparément? Au nom de Dieu, Monsieur, ne permettez pas qu'il se passe rien qui donne tant soit peu de jour de tirer la Compagnie de la direction que Dieu lui a donnée, car vous êtes assuré qu'aussitôt ce ne serait plus ce que c'est, et les pauvres malades ne seraient plus secourus, et ainsi je crois que la volonté de Dieu ne serait plus parmi nous. »

Frappé de la sagesse de ces observations, Vincent va rédiger en ce sens sa seconde requête. Mais notons d'abord le service immense, ignoré des Filles de la Charité elles-mêmes, que leur rendit mademoiselle Le Gras à leur origine. Par là seulement, indépendamment de ses leçons, de ses exemples et de sa longue direction, elle mériterait d'être regardée par elles comme leur vraie fondatrice; ou, du moins, puisque le premier honneur appartient toujours à Vincent, comme la seconde fondatrice de cette Rome de la charité.

Donc, Vincent, dans sa seconde requête[1], demanda au

1. On n'a plus cette requête qui ne nous est connue que par la mention qui en est faite dans l'approbation du cardinal de Retz.

cardinal de Retz, avec une approbation nouvelle de la Compagnie et de ses statuts et règlements, de lui donner pouvoir, à lui et à ses successeurs, généraux de la congrégation de la Mission, de la diriger, sous l'autorité des archevêques de Paris[1].

1. Une des raisons, peut-être, qui avaient porté d'abord Vincent à ne pas retenir, pour lui et pour ses successeurs, la direction des Filles de la Charité, c'est qu'il avait pour principe, comme nous le verrons, de ne se pas charger de la conduite des religieuses, et de ne pas souffrir que les siens s'en chargeassent. Or, il craignait que l'infraction à ce principe ne vînt précisément d'une exception faite en faveur des Filles de la Charité. Ce qui arriva en effet, comme nous l'apprenons par une lettre au Missionnaire de la Fosse, du 1er février 1660. A la défense qui lui avait été faite de confesser les religieuses, de la Fosse objectait les Filles de la Charité. Vincent lui répond d'abord que ces Filles ne sont pas religieuses, mais des filles séculières, des personnes de paroisses sous la conduite des curés, dans tous les lieux où elles sont établies. « Et si nous avons, poursuit-il, la direction de la maison où elles sont élevées, c'est parce que la conduite de Dieu pour donner naissance à leur petite compagnie s'est servie de la nôtre, et vous savez que des mêmes choses que Dieu emploie pour donner l'être aux choses, il s'en sert pour les conserver. 2° Notre petite Compagnie s'est donnée à Dieu pour servir le pauvre peuple corporellement et spirituellement, et cela dès son commencement; en sorte qu'à même temps qu'elle a travaillé au salut des âmes par les Missions, elle a établi un moyen de soulager les malades par les confréries de Charité, ce que le Saint-Siége a approuvé par les bulles de notre institution. Or, la vertu de miséricorde ayant diverses opérations, elle a porté la Compagnie à différentes manières d'assister les pauvres : témoin le service qu'elle rend aux forçats des galères et aux esclaves de Barbarie; témoin ce qu'elle a fait pour la Lorraine en sa grande désolation, et depuis pour les frontières ruinées de Champagne et de Picardie, où nous avons encore (1660) un frère incessamment appliqué à la distribution des aumônes. Vous êtes vous-même témoin, Monsieur, des secours qu'elle a portés aux peuples des environs de Paris, accablés de famine et de maladie, en suite du séjour des armées. Vous avez eu votre part à ce grand travail, et vous en avez pensé mourir ainsi que beaucoup d'autres qui ont donné leurs vies pour la conserver aux membres souffrants de Jésus-Christ, lequel en est maintenant leur récompense et sera la vôtre. Les Dames de la Charité de Paris sont encore autant de témoins de la grâce de notre vocation pour contribuer avec elles à quantité de bonnes œuvres qu'elles font et dedans et dehors la ville.

« Cela posé, les Filles de la Charité étant entrées dans l'ordre de la Providence comme un moyen que Dieu nous donne de faire par leurs mains ce que nous ne pouvons pas faire par les nôtres en l'assistance corporelle des pauvres malades, et de leur dire par leur bouche quelques mots d'instruction et d'encouragement pour le salut, nous avons aussi obligation de les aider à

En conséquence, le 18 janvier 1655, le cardinal de Retz, lors à Rome, « voulant donner moyen aux bonnes Dames de la Charité et aux pauvres veuves et filles servantes des pauvres malades de faire une bonne œuvre qui est à la gloire de Dieu et à l'édification du peuple, » érige les Filles de la Charité en confrérie, approuve leurs règlements, à la condition que la confrérie sera et demeurera à perpétuité sous son autorité et dépendance, et de ses successeurs archevêques de Paris. Mais il ajoute : « Et d'autant que Dieu a béni le soin et travail que notre dit cher et bien aimé Vincent de Paul a pris pour faire réussir ce pieux dessein, nous lui avons derechef confié et commis, et par ces présentes confions et commettons la conduite et direction de la sus-

leur propre avancement en la vertu, pour se bien acquitter de leurs exercices charitables.

« Il y a donc cette différence entre elles et les religieuses, que les religieuses n'ont pour fin que leur propre perfection, au lieu que ces filles sont appliquées comme nous au salut et soulagement du prochain; et si je dis avec nous, je ne dirai rien de contraire à l'Évangile, mais fort conforme à l'usage de la primitive Église; car Notre-Seigneur prenait soin de quelques femmes qui le suivaient, et nous voyons, dans le canon des Apôtres, qu'elles administraient les vivres aux fidèles, et qu'elles avaient relation aux fonctions apostoliques.

« Si l'on dit qu'il y a danger pour nous de converser avec ces filles, je réponds que nous avons pourvu à cela autant qu'il se pouvait faire, en établissant cet ordre en la Compagnie de ne les visiter jamais chez elles dans les paroisses; et elles-mêmes ont pour règle de faire leur clôture de leur chambre, et de n'y laisser jamais entrer les hommes, singulièrement les Missionnaires; en sorte que si moi-même je me présente pour y entrer, qu'elles me ferment la porte, ce qui s'observe exactement de part et d'autre, grâce à Dieu.

« Que si elles viennent ici dans leur maison, tous les mois, rendre compte de leur intérieur et se confesser à un de nos prêtres, vous savez qu'il y en a deux ou trois destinés pour les entendre, de qui l'âge et la vertu sont au-dessus de toute crainte, et si nous en envoyons d'autres aux deux hôpitaux proches d'ici, ce n'est pas tant à cause de ces filles qui y sont employées que des autres personnes qui les habitent, lesquelles Dieu a confiées aux soins de la Compagnie pour l'âme et pour le corps. » Il fallait citer toute cette lettre qui jette un nouveau jour sur la nature et les œuvres tant de la Mission que des Filles de la Charité. Une fois décidé à garder pour lui et pour les siens, à perpétuité, la direction de ces filles, saint Vincent prit toutes les mesures pour que cet ordre ne se changeât plus. C'est ainsi qu'au chapitre XI, article XI de ses règles communes, il recommanda cette direction aux Missionnaires comme une de leurs obligations principales.

dite société et confrérie sa vie durant, et après lui à ses successeurs généraux de ladite congrégation de la Mission. »

Au mois de novembre 1657, le roi, désirant approuver de son autorité toutes les bonnes œuvres et tous les établissements de son royaume pour la gloire de Dieu, « et particulièrement celui de ladite société et confrérie, lequel a eu un commencement si rempli de bénédictions et un progrès si abondant en charité, tant à l'endroit des pauvres malades que des pauvres enfants trouvés, pauvres forçats et petites filles, et même des pauvres filles qui se présentent pour les servir, lesquelles, par ce moyen, ont une belle et sainte occasion de se donner à Dieu et le servir en la personne des pauvres, » approuva, dans les mêmes termes, la société, l'autorisa à s'étendre dans tous les États de son obéissance pour y faire les mêmes fonctions qu'à Paris, la prit, elle et ses biens, sous sa sauvegarde et protection spéciale et de ses successeurs rois, lui permit de recevoir tous legs et donations, et enfin lui accorda les exemptions et les priviléges les plus larges.

Ces lettres patentes furent enregistrées en Parlement le 16 décembre 1658; et, dix ans après, le 8 juin 1668, à la requête de la supérieure, des officières et de toute la communauté, la Congrégation des Filles de la Charité reçut approbation et confirmation de l'autorité apostolique en vertu de lettres délivrées par Louis de Vendôme, légat du Saint-Siége en France. Anne d'Autriche, suivant une lettre d'elle qui nous a été conservée [1], était intervenue auprès du Saint-Siége pour faire nommer les supérieurs généraux de la Mission directeurs perpétuels de la Compagnie des Filles de la Charité.

1. Archives de la Mission.

IV

Statuts et règlements de la Compagnie.

Voici les statuts et règlements de la Compagnie, tels qu'ils furent approuvés par l'archevêque, le roi et le Saint-Siége; tels encore qu'ils furent reconnus par décret impérial du 8 novembre 1809, lors de son rétablissement en France :

« La Confrérie de la Charité des Servantes des pauvres malades des paroisses a été instituée pour honorer la charité de Notre-Seigneur patron d'icelle, en assistant les pauvres malades des paroisses et des hôpitaux, les forçats et les pauvres enfants trouvés, corporellement et spirituellement : corporellement, en leur administrant la nourriture et les médicaments; et spirituellement, en procurant que les pauvres malades qui tendront à la mort partent de ce monde en bon état, et que ceux qui guérissent fassent résolution de ne jamais offenser Dieu moyennant sa grâce, et que les enfants trouvés soient instruits des choses nécessaires à salut. Elle est composée de filles et de veuves, lesquelles éliront une supérieure d'entre elles de trois ans en trois ans, à la pluralité des voix [1], le lendemain de la Pen-

1. Vincent hésita longtemps, et jusqu'à la fin de 1654, sur la directrice à donner aux Filles de la Charité. Serait-ce une d'entre elles ou une des Dames de l'Hôtel-Dieu? Après avoir pesé les raisons des deux côtés, il se décida à faire diriger la Compagnie par l'une des sœurs, comme nous l'apprend la lettre suivante, écrite à Ozenne en Pologne, le 20 novembre 1654 :

« Quant à la difficulté que l'on fait qu'aucune d'elles soit capable de diriger les autres, je vous dirai, Monsieur, qu'il y a longtemps que je pense à cette affaire, et que j'ai mis en question savoir quelle direction sera la meilleure, soit une de la même Compagnie, ou celle des Dames de la Charité, ou de quelqu'une d'entre les Dames. Or, il m'a paru difficulté en l'une et l'autre manière : en la première, qui est celle d'une Fille de la Charité, à cause de leur simplicité à l'égard des Dames en général, à cause de la diversité des esprits qui s'y rencontrent; et pour une d'entre les Dames, elle ne pourra pas continuer l'esprit que Notre-Seigneur a mis en ladite Compagnie, pour ne l'avoir pas reçu elle-même; de sorte que, toutes choses pesées et considérées, nous avons estimé de faire de la terre le fossé, c'est-à-dire de faire choix, à la pluralité des voix, de celle que la Compagnie jugera être la plus propre d'icelles à

tecôte, en la présence du supérieur général de la Mission, ou d'un prêtre de ladite Mission qui sera député de sa part pour leur direction; laquelle pourra être continuée pour autres trois années seulement; elles éliront de plus trois autres officières tous les ans à pareil jour, dont l'une sera assistante, l'autre trésorière et l'autre dépensière.

« La supérieure aura la direction de ladite confrérie avec le supérieur général ou celui qui sera député de sa part; elle sera comme l'âme qui animera le corps, fera observer le présent règlement, recevra en ladite confrérie celles qu'elle trouvera à propos de l'avis dudit directeur et de celui des autres officières, et les dressera en tout ce qui regarde leurs emplois, mais particulièrement en la pratique des vertus chrétiennes et propres à leur état, les instruisant plutôt par son exemple que par ses paroles; les enverra, retiendra, rappellera et emploiera en tout ce qui regarde la fin de ladite confrérie, non-seulement en la paroisse où ladite confrérie sera établie, mais encore en tous les lieux où elle les enverra, le tout de l'avis dudit directeur.

« La seconde officière sera assistante de ladite supérieure, lui servira de conseil, et la représentera en son absence; et toutes lui obéiront comme à la supérieure en l'absence d'icelle.

« La troisième servira de trésorière, fera la recette et gardera l'argent dans un coffre à deux serrures différentes, dont la supérieure tiendra une clef, et elle l'autre, excepté qu'elle pourra tenir entre ses mains la somme de cent livres, pour fournir au courant de la dépense, et rendra compte

cet effet, laquelle étant aidée et dirigée par le supérieur général de la Compagnie, il y a sujet d'espérer que Dieu bénira la chose, et qu'il s'en constituera lui-même le directeur; ce qui semble absolument nécessaire à cause de l'extension de leur Compagnie en quantité d'endroits de ce royaume, que ce sont ces raisons et beaucoup d'autres que je vous rapporte brièvement et confusément qui ont fait qu'en suite de beaucoup de prières et de conseils qu'on a pris, et d'assemblées qu'on a faites pour cela, on a estimé qu'il valait mieux élire une Fille de la Charité pour diriger les autres, de l'avis que j'ai dit, que d'en donner la conduite à d'autres personnes qui ne sont pas du corps. »

tous les mois à la supérieure, et tous les ans au directeur, en la présence de toutes les officières. Elle représentera aussi la supérieure et l'assistante en leurs absences, et leur servira de conseil.

« La quatrième fera la dépense et pourvoira aux nécessités communes de la Compagnie, rendra compte toutes les semaines à la supérieure, représentera la même supérieure en l'absence d'icelle et des autres officières, et leur servira pareillement de conseil.

« Tant les filles que les veuves de ladite confrérie seront soumises et obéiront à ladite supérieure, et en son absence aux autres officières, et à toutes celles qui seront députées de sa part, se représentant qu'elles obéissent à Dieu en leurs personnes, et exécuteront volontiers et ponctuellement le présent règlement et les louables coutumes de leur Institut, soit dans les paroisses où elles seront établies, soit ailleurs où elles seront envoyées.

« Elles rendront aussi obéissance en ce qui regarde leur conduite audit directeur et supérieur.

« Celles qui désireront être reçues en ladite Compagnie se présenteront à ladite supérieure, laquelle, après avoir éprouvé leur vocation et conféré avec le directeur, et de l'avis des autres officières, les recevra, les dressera en leurs fonctions quelque temps, et puis après, selon qu'elle les jugera capables, elle les emploiera aux exercices que nous avons dits.

« Étant envoyées en quelques paroisses, elles iront prendre la bénédiction de MM. les curés, qu'elles recevront à genoux, et tandis qu'elles seront dans leurs paroisses, elles leur rendront toute sorte d'honneur, de respect et d'obéissance, à l'égard de l'assistance des malades.

« Elles rendront aussi obéissance entière aux dames officières de la Charité des paroisses, et aux médecins en ce qui concerne le soin des malades.

« Leur principal soin sera de bien servir les pauvres malades, les traitant avec compassion et cordialité, et

tâchant de les édifier, les consoler et les disposer à la patience, les portant à faire une bonne confession générale, et surtout à moyenner qu'ils reçoivent leurs sacrements.

« Outre cela, quand elles seront appelées à leurs autres emplois, comme d'assister les pauvres forçats, élever les petits enfants trouvés, instruire les pauvres filles, elles s'y porteront avec une affection et diligence particulière, se représentant qu'en ce faisant elles rendent service à Notre-Seigneur, comme enfant, comme malade, comme pauvre et comme prisonnier.

« Elles s'entrechériront et respecteront comme sœurs que Jésus-Christ a liées par son amour, assisteront à l'enterrement de celles qui décéderont, communieront à leur intention, feront dire une messe haute pour chacune d'icelles; elles assisteront aussi à l'enterrement des pauvres qu'elles auront servis, si la commodité le leur permet, et prieront Dieu pour le repos de leurs âmes.

« Et afin que, servant les pauvres, elles ne s'oublient pas elles-mêmes, et que la charité qu'elles exercent en leur endroit soit bien ordonnée, et qu'elles en puissent recevoir les récompenses que Notre-Seigneur leur promet en ce monde et en l'autre, elles auront un soin particulier de se maintenir toujours en état de grâce avec l'aide de Dieu, et pour cet effet elles détesteront et fuiront le péché mortel plus que le démon, et se garderont même, moyennant la grâce de Dieu, d'en faire aucun véniel à leur escient, particulièrement en tout ce qui regarde la chasteté, usant de toutes les précautions possibles pour la conserver.

« Feront leur possible de s'ajuster à l'emploi de la journée qui a été pratiqué jusqu'à présent, nommément pour les heures du lever et du coucher, de l'oraison, des examens tant particuliers que généraux, des lectures spirituelles, confessions et communions, et du silence, notamment avant l'oraison du matin.

« Elles auront soin aussi de garder l'uniformité, autant qu'elles le pourront, à l'égard du vivre, du vêtir, du parler,

du service des pauvres, et particulièrement de leur coiffure.

« Si elles épargnent de l'argent, elles le mettront en la bourse commune, qui leur servira pour leur fournir les habits et autres nécessités quand il sera temps.

« Et pour mieux honorer Notre-Seigneur leur patron, elles auront en toutes leurs actions une droite intention de lui plaire, et tâcheront de conformer leur vie à la sienne, particulièrement en sa pauvreté, son humilité, sa douceur, sa simplicité et sobriété.

« Et pour obvier à beaucoup d'inconvénients, elles ne recevront rien de personne et ne donneront aucune chose à qui que ce soit, sans en donner avis à la supérieure. Elles ne feront aucune visite hors celle des malades, et ne souffriront point qu'on en fasse chez elles, particulièrement les hommes, lesquels elles ne souffriront entrer dans leurs chambres.

« Allant par la rue, elles marcheront modestement et la vue basse, ne s'arrêteront pour parler à personne, particulièrement de divers sexe, s'il n'y a grande nécessité, et encore faudra-t-il qu'elles coupent court et expédient promptement.

« Elles ne sortiront point de la maison sans la permission de la supérieure ou autre qui sera députée, et au retour elles se représenteront à elle et lui rendront compte de leur voyage.

« Elles n'enverront point de lettres, ni ouvriront celles qu'on leur aura écrites sans la permission de leur supérieure.

« Elles ne s'amuseront point à parler à la porte avec les externes, non plus que dans les maisons, sans permission.

« Elles seront soigneuses d'aller du moins tous les mois en la maison de la communauté pour communiquer avec la supérieure de tous leurs emplois, et s'y rendront toutes les fois qu'elles y seront mandées, pourvoyant auparavant aux besoins des malades.

« Elles se souviendront qu'elles s'appellent *Filles de la Charité*, c'est-à-dire filles qui font la profession d'aimer Dieu et le prochain, et partant, qu'outre l'amour souverain qu'elles doivent avoir pour Dieu, elles doivent exceller en la dilection du prochain, notamment de leurs compagnes; selon cela, elles fuiront toute froideur et aversion à leur égard, comme aussi les amitiés particulières et attaches à quelques-unes d'entre elles, ces deux extrémités vicieuses étant les sources de la division et la ruine d'une compagnie et des particuliers, lesquels s'y entretiennent et s'y amusent; et s'il arrive qu'elles se soient donné sujet de mortification l'une à l'autre, elles s'entredemanderont pardon au plus tard le soir avant se coucher. De plus, elles se représenteront que l'on les nomme servantes des pauvres, qui, selon le monde, est une des plus basses conditions, afin de se tenir toujours dans la basse estime d'elles-mêmes, rejetant promptement la moindre pensée de vaine gloire qui leur passerait par l'esprit pour avoir ouï dire du bien de leurs emplois, se persuadant que c'est à Dieu à qui tout l'honneur est dû, puisque lui seul en est l'auteur.

« Et comme leurs emplois sont la plupart fort pénibles, et les pauvres qu'elles servent un peu difficiles, jusque-là que quelquefois elles en peuvent recevoir des reproches, lors même qu'elles ont le mieux fait à leur égard, elles tâcheront de tout leur possible de faire bonne provision de patience, et prieront tous les jours Notre-Seigneur qu'il leur en donne abondamment, et leur fasse part de celle qu'il a exercée envers ceux qui le calomniaient, souffletaient, flagellaient et crucifiaient.

« Elles seront fort fidèles et exactes à observer le présent règlement, et ensemble les louables coutumes en la manière de vivre qu'elles ont gardées jusques à maintenant, particulièrement celles qui regardent leur propre perfection.

« Elles se souviendront néanmoins qu'il faut toujours préférer à leurs pratiques de dévotion le service des pauvres, quand la nécessité ou l'obéissance les y appellent, se

représentant qu'en ce faisant elles quittent Dieu pour Dieu.

« Et afin qu'il plaise à Dieu leur faire la grâce d'accomplir toutes ces choses, elles se confesseront et communieront tous les dimanches et principales fêtes de l'année, ès paroisses ou hôpitaux où elles se trouveront, et feront les exercices spirituels, tous les ans, à la maison de leur communauté, autant qu'elles le pourront. »

A ces statuts il faut ajouter que les Filles de la Charité, non-seulement ne font pas de vœux solennels, mais pas même de vœux simples à perpétuité. Voilà pourquoi, indépendamment de la clôture à laquelle leurs fonctions charitables les empêchent de s'astreindre, nous entendrons saint Vincent de Paul si souvent répéter qu'elles ne sont pas *religieuses*, mais des filles unies en compagnie *séculière*. Leurs vœux ne sont qu'annuels et intérieurs. Elles les font pour la première fois après cinq ans d'épreuve, et les renouvellent le 25 mars, jour où mademoiselle Le Gras prononça sa consécration, sur la proposition de la supérieure générale, et sur la permission du supérieur général de la congrégation de la Mission. Chaque année, au 25 mars, toutes se lèvent donc libres; mais toutes s'empressent de reprendre le saint joug du service de Dieu et des pauvres, et le refus qu'on pourrait faire à quelques-unes de la permission de renouveler leurs vœux serait pour elles la plus cruelle pénitence. Aux trois vœux ordinaires de religion, elles ajoutent un quatrième vœu de stabilité, c'est-à-dire le vœu de rester au service des pauvres dans la compagnie à laquelle Dieu les a appelées.

V

Séance d'établissement.

Dès le mois d'août 1655, presque immédiatement après l'érection des Filles de la Charité en confrérie et l'approbation par l'ordinaire de leurs statuts et règlement, Vincent jugea à propos de faire acte d'établissement. En consé-

quence, il convoqua en assemblée générale toutes les Filles qui se trouvaient à Paris, prit les noms de celles qui avaient été déjà reçues et des postulantes; puis il leur tint à peu près ce discours :

« Mes bonnes filles, la Providence vous a toutes assemblées ici, et ce semble avec le dessein que vous honoriez la vie humaine de Jésus-Christ sur la terre. Oh! qu'il y a d'avantage d'être en une communauté! Car chaque particulier participe au bien que fait tout le corps, et reçoit, par ce moyen, une plus abondante grâce. Notre-Seigneur nous l'a promis, disant : « Quand vous serez assemblés deux ou trois en mon nom, je serai au milieu de vous; » à plus forte raison, quand vous serez plusieurs dans un même dessein de servir Dieu, mon Père et moi viendrons faire notre demeure en vous. Les personnes qui ont un même esprit se portent les unes les autres à honorer Dieu; et c'est pour cela que son Fils a prié en la dernière oraison qu'il a faite avant sa passion, disant : « Mon Père, je prie pour ceux que vous m'avez donnés; qu'ils soient un comme vous et moi sommes un. »

« Et cependant, quoique assemblées pour vivre en commun, vous n'avez point encore eu de règlement pour votre manière de vie. Et, en cela, la divine Providence vous a conduites comme elle a fait son peuple, qui a été plus de mille ans sans loi. Notre-Seigneur en a fait de même en la primitive Église : car tant qu'il a été sur la terre, il n'y a point eu de loi écrite, et ce sont les Apôtres qui, après lui, ont recueilli ses enseignements et ordonnances.

« Mais il importe que je vous donne une règle avant que je m'en aille. Quelques-uns vous ont dit peut-être que l'on pense bien que, de mon vivant, votre communauté ne manquera pas, mais qu'après il faudra tout quitter[1]. Je

1. Mademoiselle Le Gras elle-même, habituée à s'appuyer, elle et sa Compagnie, sur le saint Directeur comme sur un fondement, tremblait à chacune de ses maladies, comme si sa mort devait entraîner la ruine de l'édifice. C'est pourquoi il lui écrivit un jour : « Je vous vois toujours un peu dans les sen-

vous dirai, mes chères sœurs, qu'il n'en arrive jamais ainsi des œuvres de Dieu. Vous auriez un pauvre appui que celui d'une chétive créature! Votre fermeté doit être en la sainte Providence; car c'est elle qui a mis votre Compagnie sur le pied où elle est? Car qui a-ce été, je vous supplie? Je ne saurais me le représenter. Nous n'en eûmes jamais le dessein. Qui eût pensé qu'il dût y avoir des Filles de la Charité, quand les premières vinrent pour servir les pauvres en quelques paroisses de Paris? J'y pensais encore aujourd'hui, et je me disais : Est-ce toi qui as pensé à faire une compagnie de Filles de la Charité? Oh! nenni. Est-ce mademoiselle Le Gras? aussi peu. Et qui eût pu former ce dessein de procurer à l'Église une compagnie de Filles de la Charité en habit séculier? Cela n'aurait pas paru possible, encore qu'il soit vrai que Dieu ait bien voulu se servir de nous pour établir les confréries des paroisses. Oh! mes filles, je n'y pensais pas, votre sœur servante n'y pensait pas, aussi peu M. Portail : c'est donc Dieu qui y pensait pour vous; c'est donc lui que nous pouvons dire être l'auteur de votre Compagnie, puisque véritablement nous ne saurions en reconnaître un autre. Oh! béni soit Dieu de ce que vous êtes redevables à sa bonté d'avoir été choisies, quoique pauvres filles de village pour la plupart, pour faire une compagnie qui, moyennant sa grâce, le servira fidèlement! — Et quel fondement pensez-vous que Notre-Seigneur ait laissé pour l'établissement de son Église? Il y en avait quantité qui le suivaient, et sur la fin il n'en demeura que douze qui ont été tous suppliciés. Les œuvres de Dieu ne sont pas comme celles des hommes. Les pères de l'Oratoire étaient de même à la mort du P. de Bérulle; et aussi

timents humains, pensant que tout est perdu dès lors que vous me voyez malade. O femme de peu de foi! que n'avez-vous plus de confiance et d'acquiescement à la conduite et à l'exemple de Jésus-Christ! Ce Sauveur du monde se rapportait à Dieu son Père pour l'état de toute l'Église : et vous, pour une poignée de filles que sa Providence a notoirement suscitées et assemblées, vous pensez qu'il vous manquera! Allez, Mademoiselle, humiliez-vous beaucoup devant Dieu. »

les enfants de saint François. Mais où vais-je, misérable pécheur? Il n'y a pas de comparaison! Non, mes sœurs, ne craignez point; Dieu ne vous manquera pas, si vous lui êtes fidèles. Travaillez donc seulement à vous perfectionner en servant les pauvres.

« Mais c'est une nécessité pour chaque compagnie ou communauté d'avoir une règle ou manière de vie convenable au service que Dieu en veut tirer. Cela est tout clair, et vous voyez aussi que tous les religieux et toutes les autres communautés en ont une qui leur est propre. Et nous qui ne sommes pas religieux et ne le serons jamais, parce que nous ne le méritons pas, nous en avons une. Les pères de l'Oratoire, que je devais nommer les premiers, en ont une. Et il est difficile et même impossible que les communautés se maintiennent sans cela dans l'uniformité. Et quel désordre serait-ce, que les unes se levassent et se voulussent lever à une heure, les autres à une autre! Ce serait désunion plutôt qu'union.

« Jusqu'à présent, mes filles, vous avez travaillé par vous-mêmes, et sans autre obligation de la part de Dieu que de satisfaire à l'ordre qui vous était donné. Jusqu'à présent, vous n'avez point été un corps séparé de celui des Dames de la Charité. Mais maintenant, mes filles, Dieu veut que vous soyez un corps particulier qui, sans être séparé de celui des Dames, ne laisse pas d'avoir ses exercices et fonctions particulières.

« Jusques ici vous avez travaillé sans autres obligations que celles-là; et maintenant Dieu vous veut lier plus étroitement par l'approbation qu'il a permis être faite de votre manière de vie et de vos règles par monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevêque de Paris. »

Ici Vincent donna lecture des pièces plus haut analysées, puis il procéda à l'élection des officières :

« Le premier article de vos statuts dit donc que la Compagnie sera composée de veuves et de filles qui éliront une d'entre elles pour être leur supérieure pendant trois ans;

que cette même pourra encore être continuée trois autres années consécutives, mais non plus. Cela, bien entendu, n'aura lieu qu'après le décès de Mademoiselle. »

Ici, mademoiselle Le Gras se mit à genoux et supplia Vincent que ce fût dès ce moment. « Non, Mademoiselle, répondit le saint. Vos sœurs et moi devons prier Dieu de vous conserver la vie pendant longues années. Il conserve ordinairement par des moyens extraordinaires ceux qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses œuvres, et si vous y prenez bien garde, Mademoiselle, il y a plus de dix ans que vous ne vivez plus, au moins de la manière ordinaire[1]. »

Quant aux trois autres officières, bien qu'en vertu du règlement, l'élection dût s'en faire à la pluralité des suffrages; néanmoins, pour la première fois, il crut qu'il appartenait au fondateur de les nommer lui-même. En conséquence, il nomma première assistante Julienne Loret, trésorière Mathurine Guérin, et dépensière Jeanne Gressier. Acte de cette nomination fut aussitôt dressé et signé de tous les membres de l'assemblée. Vincent ne voulut signer que le dernier, et il fit passer avant lui, non-seulement mademoiselle Le Gras et les officières, mais toutes les filles présentes.

La première élection régulière, c'est-à-dire conforme aux statuts, ne se fit que le 22 mai 1657, mardi de la Pentecôte. Après une conférence sur l'importance de choisir de bonnes officières, sur les qualités requises en elles, et sur la manière de bien procéder à l'élection, Vincent, se conformant au mode d'élection suivi par les Apôtres pour remplacer Judas, choisit deux noms pour chaque office, qu'il soumit aux voix de toutes les sœurs qui avaient quatre ans au moins de vocation (il exigea huit ans dans la suite). Et avant que chacune vînt lui dire tout bas celle qu'elle avait

1. Ces mots seront expliqués plus tard à propos des lettres du saint sur la santé de mademoiselle Le Gras.

choisie, il prononça cette prière : « O Jésus! seigneur de nos âmes! qui êtes celui qui avez choisi de toute éternité les sœurs qui doivent être vos officières, faites-nous la grâce de les connaître. O Sauveur! elles ont été officières dans votre idée éternelle : ayez agréable de vous souvenir que ce sont vos officières que vous vous êtes choisies pour le bien de cette Compagnie. Vous ne vous êtes pas contenté de vous être formé une compagnie pour vous élever des épouses, mais vous avez inspiré, de plus, de donner des officières qui, avec votre grâce, coopèrent à leur sanctification. Béni soyez-vous de ce que vous en usez de la sorte! Ayez donc agréable, ô Seigneur! que nous nous adressions à vous, comme autrefois les Apôtres au sujet du choix d'une personne pour être apôtre; ils vous suppliaient de leur faire connaître votre volonté en cette sorte : « O Seigneur! montrez-nous celui que vous avez choisi pour ce ministère! » Mes sœurs, élevez-vous à Dieu avec moi pour lui demander la même grâce; donnez-vous toutes à lui pour ne regarder en cette action que sa très-sainte volonté, et pour donner votre voix à celles auxquelles vous voudriez l'avoir donnée à l'heure de la mort. »

Puis il recueillit les voix et proclama le résultat de l'élection : la sœur Jeanne de Lacroix était assistante, la sœur Geneviève Poisson trésorière, et la sœur Madeleine Mesnage dépensière. « Plaise à la bonté de Dieu, ajouta Vincent, avoir agréable cette élection, et leur faire la grâce de se bien acquitter de leurs obligations pour sa gloire et l'utilité du prochain! »

Ici, une des officières sortantes tomba à genoux et demanda pardon des fautes qu'elle avait commises dans sa charge, et du scandale qu'elle avait donné à la communauté. « Dieu vous bénisse, ma fille! lui dit Vincent. Mademoiselle Le Gras me vient encore de donner de bons témoignages de vous et de votre conduite, comme aussi des deux autres, dont la gloire soit à Dieu! Mais vous avez raison de demander pardon à nos sœurs des mauvais

exemples que vous pensez leur avoir donnés pendant l'administration de votre charge; car il est fort difficile de si bien faire, qu'il ne se trouve toujours quelque chose à redire. C'est là pratique des filles de Sainte-Marie d'en user de la sorte envers celles qui sortent de charge; et même on leur donne quelque pénitence; c'est pourquoi je pense qu'il est à propos de faire de même. Dieu a donné la pensée à ma sœur de faire cet acte pour nous faire souvenir de cela, à quoi je ne pensais pas. Dieu vous bénisse, ma sœur! »

Les deux autres officières sortantes ayant suivi l'exemple de la première, le saint leur enjoignit à toutes pour pénitence, et pour obtenir de Dieu les grâces dont avaient besoin les sœurs nouvellement élues, de dire les litanies du saint Nom de Jésus, et d'entendre le lendemain la sainte messe à la même intention.

VI

Les constitutions.

Revenons aux assemblées du mois d'août 1655. Les officières nommées, Vincent de Paul songea à nommer un directeur aux Filles de la Charité. Certes, il ne voulait pas se décharger entièrement de leur conduite, et nous le verrons, tout le reste de sa vie, s'occuper d'elles comme de son œuvre de prédilection. Mais son grand âge et ses occupations toujours croissantes ne lui permettant pas de les diriger avec une entière régularité, il donna pour directeur ordinaire à ses filles chéries le plus cher et le plus ancien de ses disciples, Antoine Portail, le plus rempli de l'esprit, de la prudence et de la charité du saint fondateur.

La Compagnie ainsi constituée dans toutes ses parties et dans son gouvernement, il fit lecture des règles, soit communes, soit particulières, dont voici une courte analyse.

Les règles communes des Filles de la Charité sont divisées en neuf chapitres; et d'abord :

I. — De la fin et des vertus fondamentales de leur Institut. Cette fin est d'honorer Notre-Seigneur Jésus-Christ comme la source et le modèle de toute charité, le servant corporellement et spirituellement en la personne des pauvres, soit malades, soit enfants, soit prisonniers ou autres, qui, par honte, n'osent faire paraître leur nécessité. Pour correspondre dignement à une si sainte vocation et imiter un exemplaire si parfait, elles doivent tâcher de vivre saintement et travailler avec grand soin à leur propre perfection, joignant les exercices intérieurs de la vie spirituelle aux emplois extérieurs de la charité chrétienne.

Encore qu'elles ne soient pas dans une religion, cet état n'étant pas convenable aux emplois de leur vocation, néanmoins, comme elles sont beaucoup plus exposées au dehors que les religieuses, n'ayant ordinairement pour monastère que les maisons des malades, pour cellule qu'une chambre de louage, pour chapelle que l'église de la paroisse, pour cloître que les rues de la ville ou les salles des hôpitaux, pour clôture que l'obéissance, pour grille que la crainte de Dieu, et pour voile que la sainte modestie, elles sont obligées, par cette considération, de mener, au dehors ou au dedans, une vie aussi vertueuse, aussi pure, aussi édifiante, que de vraies religieuses dans leur monastère.

Avant tout, elles feront plus d'estime du salut de leur âme que de toutes les choses de la terre; elles fuiront le péché mortel plus que la mort, et le péché véniel de toutes leur forces; et, pour mériter la récompense promise par Notre-Seigneur aux serviteurs des pauvres, elles s'appliqueront à acquérir les trois vertus chrétiennes d'humilité, de simplicité et de charité, qui sont comme les trois facultés de l'âme de tout le corps et de chaque membre, et comme l'esprit propre de leur compagnie.

D'ailleurs, horreur des maximes du monde, amour des maximes de Jésus-Christ : par conséquent, amour de la mortification; mépris de soi-même et des choses de la terre; préférence des emplois bas et répugnants, de la dernière

place et du rebut des autres; détachement des lieux, des emplois et des personnes, même des parents et des confesseurs; disposition à tout quitter à la voix de l'obéissance; patience amoureuse dans les incommodités, les contradictions, les moqueries et les calomnies; grande confiance en la Providence, abandon à elle comme d'un enfant à sa nourrice.

II. — Servantes des pauvres, elles honoreront la pauvreté de Notre-Seigneur en vivant elles-mêmes pauvrement. Elles mettront tout en commun à l'exemple des premiers chrétiens, et aucune ne pourra disposer du bien de la communauté, moins encore du bien des pauvres, sans la permission de la supérieure en choses ordinaires, du supérieur en choses exceptionnelles[1]. Elles ne demanderont ni ne refuseront rien pour elles, s'en remettant de leurs besoins à la sollicitude des officières. Au près et au loin, elles vivront, se vêtiront d'une manière uniforme et sur le modèle de la maison principale. Malades, elles se contenteront en tout de l'ordinaire des pauvres; car les servantes ne doivent pas être mieux traitées que leurs maîtres.

III. — Elles prendront tous les moyens, tant intérieurs qu'extérieurs, pour mettre leur chasteté à l'abri non-seulement de toute souillure, mais même de tout soupçon, car le soupçon seul, quoique très-mal fondé, serait plus préjudiciable à leur Compagnie et à ses saints emplois que tous les autres crimes qui leur seraient faussement imposés. Donc, grande modestie, yeux baissés, particulièrement au dehors, dans les rues, dans les églises; grande modestie même au dedans de la maison, dans leurs récréations, dans leurs rapports mutuels; vie occupée même dans leurs moments de loisirs; — nulle visite, active ou passive, qu'en cas de nécessité et avec permission, en compagnie ou sous les yeux d'une de leurs sœurs, après visite à Notre-Seigneur au sortir et au retour; jamais chez des personnes

1. Les biens de famille restent aux familles; la communauté n'a aucun droit sur le fonds, ni sur les revenus.

suspectes, même sous prétexte de charité; jamais à l'intérieur de leur maison, ni surtout de leurs propres chambres, si ce n'est en cas de maladie; jamais visite des confesseurs à elles ni d'elles aux confesseurs, sinon dans le même cas et avec les précautions ordinaires; toujours grande retenue dans les paroles et dans tout l'extérieur, entretiens courts et édifiants; — grande sobriété, — jeûnes, excepté pour les infirmes et les servantes des malades, toutes les veilles de fêtes chômées de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, moins le temps pascal; abstinence tous les mercredis de l'Avent, et le lundi et le mardi de la quinquagésime; pas d'autres mortifications extérieures, incompatibles avec leurs travaux, sinon avec permission, mais mortification intérieure toujours.

IV. — Elles obéiront, avec soumission de jugement et de volonté, en toutes choses où l'on ne voit point de péché, aux évêques dans les diocèses desquels elles sont établies; au supérieur général de la Mission, supérieur de leur Compagnie, et à ses députés; à la supérieure, aux sœurs servantes [1] et autres officières, tant imparfaites et désagréa-

1. On appelle sœurs *servantes*, dans la Compagnie, les supérieures des établissements particuliers, le titre de *supérieure* étant réservé à la seule supérieure générale. Cela remonte au 20 juin 1642. Dans la conférence de ce jour, Vincent se rappela avoir entendu, au monastère des Annonciades, — fondées par sainte Jeanne de Valois, — appeler la supérieure *Ancelle* (du latin *ancilla*) : « Cela m'a fait penser, dit-il à ses filles, que vous n'appelleriez plus désormais vos supérieures du nom de *supérieures*, mais que vous les appelleriez *servantes*. Que vous en semble? » Toutes approuvèrent. « C'est le nom que prend le Pape, ajouta Vincent, qui s'appelle le serviteur des serviteurs de Dieu. Semblablement les supérieures de la Compagnie de l'Hôtel-Dieu, au commencement de leur établissement, prenaient le nom de *servantes*, suivant le désir de la bonne madame la Présidente Goussault. » — Du reste, en toute circonstance, le saint provoquait les sœurs à pratiquer entre elles la sainte égalité chrétienne. Ainsi, dans un de leurs conseils, il leur dit un jour : « Il y a longtemps que je souhaite et voudrais bien que nos sœurs en fussent venues à ce point de respect entre elles, que le monde du dehors ne pût jamais connaître laquelle sœur est la sœur servante. Car, voyez-vous, mes filles, comme Dieu est un en soi, il y a trois personnes sans que le Père soit plus grand que le Fils, ni le Fils que le Saint-Esprit; il faut de même que les Filles de la Charité, qui doivent être l'image de la très-sainte Trinité, encore qu'elles soient plusieurs, ne soient toutefois qu'un cœur et un

bles, qu'agréables et parfaites, l'obéissance s'adressant moins aux personnes qu'à Jésus-Christ; aux curés, dont elles recevront la bénédiction à genoux; aux confesseurs et ecclésiastiques de leurs paroisses; aux administrateurs et aux médecins des hôpitaux; à tous les points de la règle, au premier son de la cloche, voix de Notre-Seigneur qui les appelle.

V. — Filles de la Charité, elles aimeront Dieu et le pro-

esprit, et que, comme encore, dans les sacrées personnes de la très-sainte Trinité, les opérations, quoique diverses et attribuées à chacune en particulier, ont relation l'une à l'autre, sans que, pour attribuer la sagesse au Fils et la bonté au Saint-Esprit, l'on entende que le Père soit privé de ces deux attributs, ni que la troisième personne n'ait point la puissance du Père ni la sagesse du Fils, de même il faut qu'entre les Filles de la Charité, celle qui sert des pauvres ait relation à celle qui sert des enfants, et celle des enfants à celle des pauvres. Et je voudrais encore que nos sœurs se conformassent en cela à la très-sainte Trinité, que comme le Père se donne tout à son Fils et le Fils tout à son Père, d'où procède le Saint-Esprit, de même qu'elles soient toutes l'une à l'autre pour produire les œuvres de charité qui sont attribuées au Saint-Esprit, afin d'avoir rapport à la très-sainte Trinité. Car, voyez-vous, mes filles, qui dit charité dit Dieu; vous êtes Filles de la Charité : donc vous devez, en tout ce qu'il est possible, vous conformer à l'image de Dieu; c'est à quoi tendent toutes les communautés qui aspirent à la perfection. Et qu'y a-t-il en Dieu? Il y a, mes filles, égalité de personnes et unité d'essence. Eh! que cela vous enseigne-t-il, sinon que vous ne devez toutes tant que vous êtes n'être qu'une et égales. Que s'il faut qu'il y ait une supérieure, une servante, oh! ce doit être pour donner un exemple de vertu et d'humilité aux autres pour être la première à tout faire; la première à se jeter aux pieds de la sœur, la première à demander pardon et la première à quitter son opinion pour suivre l'autre. » — On a remarqué encore, dans ce discours, le culte du Saint-Esprit si recommandé par Vincent. C'est encore aujourd'hui une des principales dévotions des Filles de la Charité : commentaire pratique du texte de saint Paul : « *Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum qui datus est nobis* (Rom., V, 15). Avant de la donner aux filles, Vincent l'avait inspirée à la mère : mademoiselle Le Gras avait un culte particulier pour la fête de la Pentecôte, à laquelle elle se préparait chaque année par une retraite de dix jours. « J'ai, disait-elle, une affection toute particulière pour cette grande fête; son attente m'est très-chère. Il y a quelque temps que j'eus une grande consolation, apprenant d'un prédicateur que ce fut en ce jour-là que Dieu donna sa loi écrite à Moïse, et qu'en la loi de grâce il avait donné en ce même jour à son Église la loi de son amour et la puissance de l'effectuer. Et parce qu'en ce même jour il a plu à Dieu de mettre en mon cœur une loi qui n'en est jamais sortie, je souhaiterais volontiers, s'il m'était permis, qu'en ce même jour sa bonté me fît entendre les moyens d'observer cette loi selon sa sainte parole. »

chain, surtout elles s'entrechériront et respecteront comme sœurs que Notre-Seigneur a unies ensemble pour son service: par conséquent, ni sentiments d'aversion et d'envie, ni paroles rudes et fâcheuses; support mutuel dans les imperfections, condescendance aux humeurs et sentiments contraires, sauf la loi de Dieu et la règle; en cas d'offense, pardon demandé et reçu à genoux sur-le-champ ou au plus tard le soir; grand soin des malades, considérées comme servantes de Jésus-Christ en leur qualité de servantes des pauvres, ses membres, comme sœurs en tant que filles d'un même Père qui est Dieu, et d'une même mère qui est leur Compagnie; assistance aux funérailles des défuntes, et, indépendamment des prières publiques, offrande à leur intention de trois communions et de neuf chapelets.

VI. — Malgré cette charité mutuelle, fuite des amitiés particulières plus que des antipathies; du reste, retranchement de la source ordinaire des murmures par le retranchement de la curiosité sur la conduite de la Compagnie, de la communauté ou des particulières; horreur de la médisance comme du sifflement d'un serpent; observation rigoureuse du silence dans tous les temps prescrits : moyens efficaces pour garder la charité et l'union.

VII. — Leur principal emploi étant de servir les pauvres malades, elles les serviront comme Jésus-Christ même, avec autant de cordialité, de respect et de dévotion, même les plus fâcheux et les plus répugnants. Ce service, elles le préféreront même à leurs exercices spirituels. Elles prendront soin de leur âme comme de leur corps. Pour les soins matériels et les distributions d'aumônes, elles se conformeront aux prescriptions qui leur auront été données ou à la volonté des donateurs. Elles ne donneront aucuns soins aux riches, sinon en cas d'absolue nécessité, et encore, selon leur institut, elles feront en sorte que les pauvres soient les premiers servis.

VIII. — Elles n'omettront ni ne déplaceront leurs exercices spirituels qu'en faveur du service des pauvres, jamais

par négligence ni par inclination aux choses extérieures. Confession des samedis et veilles de fêtes aux seuls confesseurs nommés ou autorisés par le supérieur; retraite et reddition de compte mensuelle; grande retraite annuelle; communion des dimanches et fêtes; conférence hebdomadaire : tels sont les exercices spirituels de la Compagnie, auxquels il faut ajouter les pratiques de chaque jour.

IX. — Le dernier chapitre règle l'emploi de la journée. Le lever est à quatre heures, le coucher à neuf. Dans cet intervalle, deux méditations, deux examens particuliers, un examen général, une lecture spirituelle; le reste du temps est employé au service du prochain ou à des travaux manuels, remplacés, le dimanche, par des exercices spirituels et le soin de sa propre instruction; deux heures d'entretien édifiant, pendant lesquelles une sœur, à ce destinée, dira de temps en temps : « Souvenons-nous de la présence de Dieu ! »

A ces règles communes, pratiquées longtemps avant d'être codifiées, saint Vincent ajouta des règles particulières pour les sœurs des paroisses, les maîtresses d'école, les sœurs des villages et les sœurs des Hôtels-Dieu et hôpitaux.

Le règlement des sœurs de paroisses ressemble nécessairement beaucoup au règlement des confréries de la Charité. Le saint leur recommande particulièrement le désintéressement et l'humilité. « Elles se donneront bien de garde de penser, dit-il, que les pauvres leur soient obligés pour les services qu'elles leur rendent; mais, au contraire, elles doivent se persuader qu'elles leur sont fort redevables, puisque, pour une petite aumône qu'elles leur font, non pas de leur bien propre, mais seulement d'un peu de leurs soins, elles se font des amis qui ont droit de leur donner un jour l'entrée dans le ciel; et même, dès cette vie, elles reçoivent à leur sujet plus d'honneur et de vrai contentement qu'elles n'eussent jamais osé espérer dans le monde; de quoi elles ne doivent pas abuser, mais entrer en confusion dans la vue de leur indignité. »

Le règlement de la maîtresse d'école parle plus, on le pressent, de l'instruction chrétienne des enfants et de la formation de leurs mœurs, que de l'instruction humaine, bien que celle-ci ne soit pas négligée. A elle aussi on recommande de n'admettre les enfants des riches qu'en cas de nécessité, par exemple, s'il n'y avait pas d'autre maîtresse d'école. Mais, dans ce cas même, la maîtresse « fera en sorte que les pauvres soient toujours préférés aux riches, et que celles-ci ne méprisent pas les autres. »

Les sœurs de villages, au nombre de deux ordinairement, plus isolées que les autres, se doivent entr'-aimer et entr'-aider davantage. Leurs fonctions sont multiples. Là où se trouve une confrérie de la Charité, elles rentrent, sur ce point, dans la catégorie des sœurs des paroisses; elles aussi font l'école, mais l'école individuelle, nomade, en quelque sorte, car elles instruisent les petites mendiantes à leur passage, elles vont chercher les bergères aux champs, et leur font la leçon pendant qu'elles sont occupées à la garde de leurs troupeaux ou qu'elles les ramènent à l'étable.

Les sœurs des hôpitaux et Hôtels-Dieu dépendent, pour le spirituel, du supérieur général de la Mission; pour le temporel, des administrateurs. Elles s'occupent uniquement de leur service. Elles sont nourries et entretenues aux dépens de l'hôpital. Malades ou caduques, elles demeurent quand même comme filles de la maison; mortes, elles sont ensevelies en leur manière ordinaire. Elles ne doivent compte de leur service qu'aux administrateurs. La sœur servante tient note des entrées et des sorties; c'est elle qui distribue les offices aux sœurs; si la communauté est chargée d'entretenir l'hôpital, elle rend compte aux administrateurs toutes les fois qu'elle en est requise.

En général, les sœurs hospitalières doivent faire concorder leurs règles communes et emplois de la journée avec le service corporel et spirituel des malades, *post-posant* tout néanmoins à celui-ci. Du reste, chacune a son emploi et par conséquent ses règles particulières : la sœur *servante*

ou supérieure, les sœurs chargées de recevoir et de coucher les malades, ou de donner le pain et le vin, ou de servir les débiles, ou d'avoir soin de la vaisselle, les sœurs veilleuses, les buandières, les sœurs chargées des habits des morts, les ensevelisseuses. A chacune, outre des règles de conduite en quelque sorte matérielles, Vincent donne des avis chrétiens pour surnaturaliser son emploi. Ainsi, l'ensevelisseuse doit se souvenir que Notre-Seigneur a voulu être enseveli lui-même; la *panetière*, de la Providence qui nourrit les hommes et de la multiplication des pains; la veilleuse, des veilles de Notre-Seigneur au Jardin des Oliviers.

Cette lecture achevée, Vincent reprit: « Nous avons voulu, mes filles, qu'il fût dit de vous ce qui a été dit de Notre-Seigneur, qu'il commença à faire et puis à enseigner. Ce que vous venez d'entendre, mes filles, n'est-ce pas ce que vous faites depuis vingt-cinq ans? Y a-t-il quelque chose que vous n'ayez pas fait? Non, par la miséricorde de Dieu; et vous l'avez fait avant qu'il vous fût commandé, au moins d'une manière expresse; car le feu pape me l'avait bien commandé; mais maintenant vous le ferez parce qu'il vous est enjoint.

« Quand Notre-Seigneur vint au monde apporter sa loi, il y avait longtemps que Dieu avait envoyé Moïse, auquel il avait donné une loi qui était la figure de celle de Jésus-Christ. Le peuple juif l'observa toujours; mais quand Notre-Seigneur donna la sienne, chacun s'y rangea, non que Notre-Seigneur ait détruit la première, car les mêmes commandements qui étaient en l'ancienne sont en la nouvelle, mais il la perfectionna.

« Or, mes filles, voici des règles qui, par la miséricorde de Dieu, étant approuvées, vous font une confrérie de la Charité séparée de la confrérie des Dames, auxquelles vous étiez liées jusqu'à présent. Elles ne vous dégagent point de celle des Dames, auxquelles vous êtes toujours sujettes en tout ce qui concerne le service des pauvres malades; mais elles vous rendent différentes en votre manière de vie, de sorte

que la confrérie que vous aviez avec les Dames n'est plus à votre égard que comme la loi de Moïse est à l'égard de celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et vous devez considérer ces règles comme vous étant données de la main de Dieu même, puisque c'est par l'ordre de Monseigneur l'archevêque de qui vous dépendez.

« Quelle consolation pour vous, mes filles, de voir un tel effet de la conduite de Dieu sur vous! Rendez-lui grâces d'avoir observé ces règles, et aussi d'être obligées plus étroitement à les observer, puisqu'il a plu à sa divine bonté de vous en faire donner l'ordre, pour vous témoigner et vous assurer qu'il les agrée. Que votre première communion soit pour l'en remercier; et même que vos trois communions prochaines se fassent à cette intention, et aussi pour le remercier de la grâce singulière de votre vocation, et lui demander de nouvelles grâces pour travailler tout de nouveau pour sa gloire et pour l'accomplissement de son œuvre.

« Quand Moïse eut donné sa loi au peuple d'Israël et vu le désir qu'il avait de la suivre, il lui dit : Peuple, cette loi vous est donnée de Dieu; si vous l'observez, je vous promets de sa part mille bénédictions en toutes vos œuvres : bénédiction quand vous serez dans vos maisons, bénédiction quand vous en sortirez; bénédiction en votre travail, bénédiction en votre repos; bénédiction en tout ce que vous ferez, bénédiction en ce que vous ne ferez pas; bref, toutes bénédictions abonderont sur vous et en vous. Si, au lieu de la garder, vous la méprisez, je vous promets tout le contraire de ce que je viens de vous dire: car vous aurez malédiction dans vos maisons, malédiction dehors; malédiction en ce que vous ferez, malédiction en ce que vous ne ferez pas; bref, toutes malédictions viendront en vous et sur vous.

« Ce que Moïse dit au peuple d'Israël, je vous le dis, mes filles : Voilà des règles qui vous sont envoyées de la part de Dieu. Que si vous les observez fidèlement, toutes bénédictions du ciel se répandront sur vous : vous aurez béné-

diction dans le travail, bénédiction dans le repos; bénédiction en entrant, bénédiction en sortant; bénédiction en ce que vous ferez, bénédiction en ce que vous ne ferez pas, et tout sera rempli de bénédictions pour vous. Que si, — ce qu'à Dieu ne plaise! — il y en avait quelqu'une qui ne fût pas dans ce dessein, je lui dis ce que Moïse dit à ceux qui n'accompliraient pas la loi qu'il leur enseignait de la part de Dieu : Vous aurez malédiction dans la maison, malédiction dehors; malédiction en ce que vous ferez, malédiction en ce que vous ne ferez pas; bref, tout sera rempli de malédictions pour vous.

« Je vous ai dit autrefois, mes filles, que celui qui entre dans un vaisseau pour faire un long voyage doit s'assujettir à toutes les lois de la navigation; autrement il est en grand danger de périr. Il en est de même des personnes qui sont appelées de Dieu pour vivre en communauté : elles courent grand risque de se perdre, si elles n'en observent pas les règles. Par la miséricorde de Dieu, je crois qu'il n'y en a pas une parmi vous qui ne soit dans le dessein de les pratiquer. Mais cela est-il bien vrai, êtes-vous toutes dans cette disposition?

« — Oui, mon père.

« Quand Moïse donna la loi au peuple d'Israël, ce peuple était à genoux comme je vous y voi à présent. J'espère que sa miséricorde infinie secondera vos désirs en vous donnant la grâce d'accomplir ce qu'il demande de vous. Mes filles, ne vous donnez-vous pas de bon cœur à lui pour vivre dans l'observance des saintes règles qu'il a voulu vous être données?

« — Oui, mon père.

« Ne voulez-vous pas de tout votre cœur y vivre et y mourir?

« — Oui, mon Père.

« Je prie la souveraine bonté de Dieu qu'il lui plaise, par son infinie miséricorde, de verser abondamment toutes sortes de grâces et bénédictions sur vous, à ce que vous

puissiez accomplir parfaitement en toutes choses le bon plaisir de sa très-sainte volonté dans la pratique de vos règles. Je prie la sainte Vierge de demander à son cher Fils pour nous tous qu'il nous donne les grâces nécessaires pour cela. Sainte Vierge, qui parlez pour ceux qui n'ont point de langue et ne peuvent parler, nous vous supplions, ces bonnes filles et moi, d'assister cette petite Compagnie. Continuez et achevez une œuvre qui est la plus grande du monde. Je vous le demande pour les présentes et pour les absentes; et à vous, mon Dieu, je fais cette demande par les mérites de votre Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ. Achevez l'œuvre que vous avez commencée; continuez votre sainte protection sur cette petite Compagnie, et ne cessez de répandre sur elle les bénédictions dont il vous a plu la combler jusqu'à présent. Donnez, s'il vous plaît, à toutes ces bonnes filles la grâce de la persévérance finale, sans laquelle elles ne pourront jamais jouir du mérite que j'espère, mon Dieu, que votre bonté donnera à celles qui seront fidèles à leur vocation. »

Alors plusieurs sœurs demandèrent pardon des fautes qu'elles avaient commises contre les règles; après quoi le saint ajouta :

« Je prie Notre-Seigneur de tout mon cœur, mes filles, qu'il vous pardonne tous les manquements que vous y avez faits. Et moi misérable qui ne garde point les miennes, je lui en demande pardon aussi, et à vous, mes filles. Que de fautes j'ai faites à votre égard en ce qui concerne votre œuvre! Je vous prie de prier Dieu qu'il me pardonne. Et pour cela, je prierai Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il vous donne lui-même sa sainte bénédiction, et n'en prononcerai point les paroles aujourd'hui, parce que les fautes que j'ai faites à votre égard m'en rendent indigne. Je prie donc Notre-Seigneur que ce soit lui. »

Ici, le saint se prosterna et baisa la terre. A ces paroles et à cette vue, mademoiselle Le Gras et toutes les sœurs, vivement affligées de ce que leur Père se refusait à leur

donner sa bénédiction, s'unirent pour la lui arracher par une sainte violence. Après avoir persisté dans son refus longtemps encore, Vincent dit enfin : « Vous le voulez, mes filles. Priez donc Dieu qu'il ne regarde point à mon indignité ni aux péchés dont je suis coupable, mais que, me faisant miséricorde, il veuille verser ses saintes bénédictions sur vous en même temps que j'en prononcerai les paroles : *Benedictio Dei Patris*, etc. »

Cette grande scène, digne pendant de celle que nous avons rapportée en racontant la remise des règles aux prêtres de la Mission, le 17 mai 1658, nous fait assister aux conférences entre saint Vincent et les Filles de la Charité, dans lesquelles l'abandon ne nuisait en rien au respect, la familiarité au sublime, le drame, le dialogue, à l'autorité et à la conduite du vénéré directeur. On voit aussi quelle était la nature de ces réunions et l'ordre qui y était observé. Vincent indiquait à l'avance le sujet qu'on y devait traiter. Toutes y pensaient dans l'oraison. Le jour venu, il commençait par en interroger un grand nombre : chacune répondait avec simplicité, quelquefois avec cette élévation de pensées que Dieu se plaît à communiquer aux simples. Vincent louait, commentait les réponses; puis il prenait la parole en son nom, et dans un discours suivi il traitait le sujet du jour. Ces filles accouraient de tous les points de Paris pour l'entendre, l'écoutaient avec avidité et recueillaient toutes ses paroles. C'est ainsi que nous ont été conservées plus de cent de ces conférences qui sont encore aujourd'hui, après les saintes Écritures, la *Bible* des Filles de la Charité.

VII

Explication des règles.

A partir des mémorables séances des 1 et 8 août 1655, jusqu'à la veille de sa mort, Vincent, déjà octogénaire, expliqua ces règles presque toutes les semaines dans leur

ensemble et dans leurs détails, dans leur portée générale et dans chacun de leurs articles.

Déjà bien des fois, dès l'année 1634 et jusqu'à cette année 1655, il en avait donné des explications sommaires, en attendant de les rédiger par écrit et de les remettre à chaque maison pour servir de continuelle lecture et de sujet ordinaire de méditation. Il reprit ces entretiens d'une manière plus suivie et plus détaillée à partir de leur rédaction définitive.

Il parla d'abord de la nécessité des règles, besoin de toute compagnie, moyen de plaire à Dieu; et il exposa les motifs d'y être fidèles. De cette fidélité, gardée ou violée, dépend le salut ou la damnation, non-seulement des sœurs, mais d'un grand nombre de pauvres au service desquels elles seront attachées, dépend aussi l'avenir de la Compagnie. Les premières sœurs sont le commencement d'un grand bien qui s'augmentera et durera à perpétuité, et au contraire déclinera et finira par s'anéantir suivant qu'elles donneront l'exemple et la forme à celles qui viendront après elles. Tel le fondement, tel l'édifice. « Lorsque Salomon voulut bâtir le temple de Dieu, il mit dans les fondements des pierres précieuses, pour témoigner que ce qu'il voulait faire était très-excellent. La bonté de Dieu veuille vous faire la grâce, à vous qui êtes le fondement de cette Compagnie, d'être éminentes en vertus, car je ne saurais me persuader que vous voulussiez faire tort à celles qui vous suivront; et comme les arbres ne portent des fruits que selon leur espèce, il y a toute apparence que celles qui viendront après vous ne prétendront pas à une plus grande vertu que celle que vous aurez pratiquée. S'il plaît donc à Dieu de donner sa bénédiction à ce commencement de bien, soyez aussi plus vertueuses. »

Ces règles d'ailleurs sont de Dieu, puisque c'est lui qui a fait la Compagnie. « Quelle œuvre, mes filles, y a-t-il qu'il ait plus faite que la vôtre? Qui, parmi le monde, eût su la faire comme il l'a faite? et comment Dieu lui-même

eût-il pu la faire mieux? D'abord il a pris de pauvres filles de la campagne, et s'il en eût pris de riches, eussent-elles fait ce que vous faites? eussent-elles servi les malades dans les services les plus bas et les plus pénibles? eussent-elles été porter une marmite par la ville et une hotte au marché pour les provisions? et, quoique, par la grâce de Dieu, il y en ait parmi vous d'assez bonne condition, est-il bien croyable qu'elles eussent pris votre manière de vie dans le commencement? Après cela, Dieu pouvait-il mieux faire que de mettre parmi vous la frugalité qui y est observée? N'est-elle pas une marque sensible qu'il a fait votre œuvre? Car, mes filles, si vous eussiez été bien nourries et que vous eussiez été traitées avec des viandes délicates, oh! la nature, qui toujours recherche ses aises, ne se fût guère souciée d'aller secourir les autres; vous vous fussiez affainéanties dans la bonne chère, et puis on ne vous aurait ni désirées ni voulues dans aucun endroit. Voyez-vous, mes filles, comme il fallait que vous fissiez peu de dépense pour n'être pas à charge aux lieux qui vous demanderaient, il a fallu nécessairement que vous eussiez cette frugalité de vie qui vous est une marque très-assurée que votre œuvre est celle de Dieu... »

« ... Oh! que vous avez grand sujet de vous humilier à la vue des desseins qu'il paraît avoir sur vous! Si vous saviez... vous le dirai-je, mes filles? Je doute que je doive le faire, crainte que quelques-unes ne s'enorgueillissent; c'est cependant bien propre à vous encourager, car c'est pour sa gloire. Oui, mes chères filles, les desseins que Dieu paraît avoir sur vous sont tous pour sa gloire.

« Je parlais donc un de ces jours à un grand serviteur de Dieu, et il me dit qu'il ne voyait rien de plus utile en l'Église que votre Compagnie. Or, que pensez-vous qui vous ait acquis en l'esprit du monde cette grande réputation dont vous jouissez? C'est, mes filles, la pratique de vos règles, et c'est elle seule qui pourra vous la conserver. Tenez-vous y donc fermes, et n'en manquez pas un seul

point; tout relâchement à cet égard vous serait très-préjudiciable.

« Sans doute que vous avez entendu parler de la conduite qu'observent les nautoniers lorsqu'ils sont en pleine mer, et quelquefois à plus de cinq cents lieues loin de la terre. Eh bien! ils sont en parfaite assurance tant qu'ils observent les règles de la navigation; mais s'ils y manquaient, ou que les voiles fussent à contre-temps, alors ils courraient grand risque de se perdre. Il en est de même, mes filles, de toutes les communautés, et particulièrement de la vôtre. C'est un petit vaisseau qui vogue en pleine mer, mais sur une mer très-périlleuse et où les dangers sont multipliés. Votre fidélité à votre vocation, votre bonne conduite et la pratique soutenue de vos règles y font toute votre assurance. Ne craignez donc pas : vous êtes dans le vaisseau même où Dieu vous a fait entrer par son inspiration; un bon pilote vous est nécessaire afin qu'il veille pour vous pendant que vous dormez.

« Et quels pensez-vous que soient les pilotes si nécessaires pour conduire votre vaisseau? Vos supérieurs, mes filles, qui doivent vous avertir de tout ce que vous avez à faire pour arriver heureusement au port. Vous aurez ce bonheur, si vous leur obéissez ponctuellement, et si vous êtes fidèles à la pratique de vos règles. »

Autres motifs de fidélité, c'est qu'elles sont conformes à l'Évangile, puisque, comme lui, elles reposent sur la pauvreté, le détachement, le mépris de soi-même; qu'il est difficile de persévérer dans sa vocation quand on a le malheur de les négliger; qu'elles sont à la fois méritoires et satisfactoires; qu'elles sont faciles soit dans l'emploi de la journée, soit dans la pratique de leurs avis; faciles dans ce qu'elles ont de précepte, dans ce qu'elles ont de conseil; faciles surtout en comparaison des règles bien plus dures des Carmélites ou des Filles de Sainte-Marie; c'est enfin qu'elles sont nécessaires pour arriver à la perfection, aussi nécessaires qu'à l'oiseau les ailes pour voler.

« Remarquez bien ceci, mes Filles, que vos règles vous serviront d'ailes pour voler à Dieu, comme les oiseaux se servent des leurs pour voler sans en être surchargés. Il en est de même des Filles de la Charité : elles ont leurs règles, et ces règles sont les ailes dont elles se servent pour voler à Dieu quand elles ont le bonheur de les pratiquer avec fidélité. Si donc une Fille de la Charité n'a pas ses ailes, c'est-à-dire ses règles toujours devant les yeux pour les pratiquer exactement, oh ! on peut bien dire que c'est une fille perdue. Et partant, il est bien à désirer que vous et moi, mes Filles, ayons toujours les pensées et les sentiments du bienheureux Jean Berckmans que je tiens pour un saint : « Ou mourir, ou garder mes règles, » disait-il; tant il les avait en recommandation. »

Les moyens d'observer les règles sont la prière, la résolution ferme, leur lecture méditée : « Tout ainsi que l'on prend plaisir à considérer un beau jardin rempli de toutes sortes de fleurs, de même devez-vous aimer à penser souvent à vos règles, qui sont autant de fleurs dans le jardin de Notre-Seigneur, votre Époux; il vous invite à les cueillir, et c'est ce qui se fait par la pensée; car, comme une personne qui se délecte à considérer les fleurs d'un jardin les transfère en elle-même, ainsi les Filles de la Charité qui prendront plaisir à considérer leurs règles feront que leurs pensées à ce sujet seront autant de belles fleurs qu'elles transféreront en elles-mêmes, qui les rendront agréables à Dieu, et leur faciliteront les moyens de les garder. » Ces moyens sont encore la retraite annuelle et mensuelle, et particulièrement l'amour de la correction, le désir d'être avertie de tous ses manquements. « Pour moi, disait le saint, je suis à la charge de M. d'Horgny, et c'est à lui de m'avertir des fautes que je puis faire. » Et il citait une bonne Fille de la Charité qui avait prié une de ses sœurs de dire toutes ses fautes à Mademoiselle (Mlle Le Gras, comme on l'appelait), au nom d'une petite image de la Vierge qu'elle lui envoyait; puis il ajoutait : « Tels sont, mes Filles, les senti-

ments d'une d'entre vous. Ah! que vous en semble? Peut-elle demander une chose qu'elle croit lui être très-utile avec plus d'instance? Dites toutes mes fautes à Mademoiselle! et pour vous y obliger, voilà, dit-elle, une petite image de la Vierge que je vous envoie et qui vous y conviera par les mérites de son Fils. Mais remarquez surtout qu'elle donne pour obliger une personne à dire ses fautes, et qu'elle donne une petite image de la Vierge à laquelle peut-être elle était bien attachée, afin que, si sa sœur oubliait sa demande, cette image au moins l'en fît souvenir. Oh! Dieu la bénisse! »

Après ces avis généraux, le saint entama l'explication détaillée des règles :

« D'abord on a jugé à propos, mes filles, que le nom de confrérie ou société vous demeurât, et, comme vous venez de l'entendre lire, Monseigneur l'archevêque l'a ainsi ordonné, par la crainte que, si on vous eût donné à la place le nom de congrégation, il ne s'en trouvât parmi vous, dans le temps à venir, qui voulussent changer la maison en cloître et se faire religieuses, comme ont fait les Filles de Sainte-Marie. »

Ici interrompons un instant le saint pour expliquer ses perpétuelles allusions aux Filles de Sainte-Marie. La première pensée des Filles de la Charité était venue à saint François de Sales. Lorsqu'il songeait à jeter, avec sainte Chantal, les fondements de son ordre de la Visitation, il voulait que ses Filles ne fussent point assujetties à la clôture, qu'elles sortissent au dehors, pour le service des malades et des pauvres, alliant ainsi la vie de Marthe à celle de Marie, les œuvres extérieures de la charité au repos de la contemplation. « Mon dessein, disait-il plus tard, avait toujours été d'unir ces deux choses par un tempérament si juste, qu'au lieu de se détruire elles s'aidassent mutuellement, que l'une soutînt l'autre, et que les sœurs, en travaillant à leur propre sanctification, procurassent en même temps le soulagement et le salut du prochain. » Mais son ami de Marquemont, archevêque de Lyon, crut que, pour établir le

nouvel institut sur des fondements solides, il fallait absolument ordonner la clôture, prescrire des vœux solennels, et ériger la congrégation en ordre religieux. « Actuellement, disait-il, on ne saurait désirer plus de ferveur; mais telle est la faiblesse et l'inconstance humaines, qu'on ne peut espérer une persévérance durable dans un état où la nature souffre et est mal à l'aise; qu'il y a, au contraire, tout à craindre que la liberté de sortir n'introduise la dissipation et le relâchement, peut-être même la licence et le désordre, et que les vœux simples ne soient pas des liens assez forts pour arrêter le penchant naturel vers le changement. » François, le plus doux et le plus docile des hommes, sacrifia son premier plan aux conseils de l'archevêque, ce qui, dans la suite, lui faisait dire avec son agrément ordinaire : « On m'appelle le fondateur de la Visitation : est-il rien de moins raisonnable? J'ai fait ce que je ne voulais pas faire, et j'ai défait ce que je voulais faire[1]. »

Mais l'Église devait s'enrichir ainsi d'un nouvel ordre religieux, sans que les pauvres y perdissent rien. Admirable économie de la Providence! C'est Vincent que François de Sales chargea, nous le verrons, de diriger la Visitation de Paris, et c'est Vincent qui reprit le projet de François de Sales — et avec quel succcès! — dans l'institution des Filles de la Charité!

On comprendra désormais pourquoi Vincent appelle toujours celles-ci les héritières des Filles de Sainte-Marie. Reprenons la suite de son discours :

« Dieu a permis que de pauvres filles succédassent à ces dames; et comme il est à craindre qu'avec le temps il ne se trouve quelque esprit mal fait qui voulût apporter du changement en votre Compagnie, soit dans vos habits ou dans votre manière de vie, dans votre coiffure, par exemple, disant : « Quoi! être coiffée de la sorte pour aller voir les

1. *Vie de saint François de Sales*, par M. (Hamon), curé de Saint-Sulpice, t. II, p. 73.

pauvres! en vérité, c'est ridicule; il nous faudrait une autre coiffe et un mouchoir de cou pour nous mieux couvrir! » O mes filles, si on voulait jamais vous persuader semblables choses, rejetez-les bien loin de vous, et répondez hardiment que vous voulez avoir la couronne que Dieu avait promise aux Filles de Sainte-Marie. Ne consentez jamais à changement quelconque, et regardez toute proposition qu'on vous en ferait comme un poison capable de vous perdre. Dites toujours, et aimez à le dire, que le nom de Société ou de Confrérie vous est demeuré, afin que vous soyez stables dans le premier esprit que Dieu vous a donné dès son berceau. Oh! je vous en conjure par toutes les affections de mon cœur. Dans les commencements, les religieux de saint François faisaient comme vous et gagnaient leur vie. Un certain jour, saint François ravi d'admiration des grandes bénédictions que Dieu répandait sur son ordre, le diable lui apparut et lui dit : « Je renverserai ton ordre, j'y mettrai des gens de condition et des gens savants qui le renverseront et y aboliront toutes les bonnes maximes qui y sont observées; » et, en effet, il a fallu toujours réformer cet ordre. C'est ce qui vous fait voir, mes filles, que là où doit s'observer une véritable pauvreté, les gens de condition sont très-dangereux, parce que cette pauvreté est très-contraire à leur naissance.

« Je sais cependant qu'il y en a déjà parmi vous quelques-unes de cette extraction, mais je sais aussi qu'elles remplissent très-bien leur devoir. Dieu en soit béni! Du reste, mes filles, n'en recevez jamais, si elles n'ont bonne volonté de vivre selon les règles et maximes de votre Compagnie.

« Vos statuts disent encore que vous serez une confrérie qui portera le nom de Sœurs de la Charité, servantes des pauvres malades... Oh! le beau titre, mon Dieu, le beau titre, la belle qualité! O mes filles, qu'avez-vous donc fait pour Dieu, pour mériter le titre glorieux de servantes des pauvres? Oh! c'est autant que si l'on disait ser-

vantes de Jésus-Christ, puisqu'il répute fait à lui-même tout ce qui est fait à ses membres. Il n'a d'ailleurs fait autre chose que de servir les pauvres. Conservez donc, mes filles, conservez avec soin le beau titre qu'il vous donne; il est le plus beau et le plus avantageux que vous puissiez jamais avoir.

« Je ne sais si je vous ai dit quel est le titre ou la qualité que prend le pape : la plus belle et plus vénérable dont il se sert dans l'expédition des affaires importantes, est celle de *serviteur des serviteurs de Dieu.* Il signe Clément ou Urbain... serviteur des serviteurs de Dieu; et vous, mes filles, vous signerez : servantes des pauvres malades, qui sont les bien-aimés de Jésus-Christ.

« Lorsque saint François donna sa règle, il prit le nom de Mineur qui veut dire petit. Or, si ce grand patriarche s'est dit petit, ne devez-vous pas tenir à grand honneur de l'imiter et de vous dire les servantes des pauvres?

« ... Oh! que vous êtes heureuses, mes filles, que Dieu vous ait destinées à un si grand et si saint emploi? Les grands du monde se croient heureux lorsqu'ils peuvent y employer une partie de leur temps, et vous êtes témoins, vous particulièrement, nos sœurs de Saint-Sulpice, avec quel zèle et quelle ferveur servent les pauvres ces bonnes princesses et ces grandes dames que vous accompagnez. O mes filles, que vous devez estimer votre condition, puisque tous les jours et à toutes les heures vous avez l'occasion de pratiquer les œuvres de charité, qui sont les moyens dont Dieu s'est servi pour sanctifier plusieurs âmes! Un saint Louis, mes filles, avec une humilité vraiment exemplaire, n'a-t-il pas exercé le service des pauvres dans l'Hôtel-Dieu de Paris, ce qui a beaucoup contribué à sa sanctification? Tous les saints n'ont-ils pas recherché et tenu à bonne œuvre de rendre le même service aux pauvres? Humiliez-vous donc quand vous l'exercez cette même charité, et pensez souvent, mes filles, que Dieu vous a fait une grâce au-dessus de vos mérites. Si c'est pour cette raison que le monde vous

chérit et vous honore, combien plus devez-vous admirer ce que Dieu fait pour vous! Je viens de voir la reine qui m'a parlé de vous très-avantageusement; sur quoi j'observe, mes filles, comme vous avez sujet de craindre d'être infidèles à Dieu et à ses grâces, si vous ne faites tous vos efforts pour pratiquer les règles qu'il vous fait donner.»

De là, le saint passe à l'explication de la fin de la Compagnie :

« Or, il faut que vous sachiez, mes filles, qu'entre toutes les compagnies qui servent Dieu plus particulièrement, chacune a sa fin principale, comme dans un royaume chaque profession a son office particulier.

« Les chartreux, par exemple, ont pour fin principale une grande solitude... une continuelle prison pour l'amour de Jésus-Christ; les capucins, la pauvreté de Notre-Seigneur qu'ils pratiquent dans leurs habits, leur chaussure et le reste; les carmélites, une grande mortification, pour plaire à Dieu, pour faire pénitence et pour prier pour l'Église; les Filles de l'Hôtel-Dieu, le salut des pauvres malades.

« Vous, mes filles, vous vous êtes données à Dieu principalement pour être bonnes chrétiennes, pour être bonnes Filles de la Charité, pour assister les pauvres malades, non quelques-uns et en une maison seulement, comme celles de l'Hôtel-Dieu, mais les allant trouver en leur maison et les assistant tous avec grand soin, comme faisait Notre-Seigneur, sans acception, car il assistait tous ceux qui avaient recours à lui. Ce que Dieu voyant, il a dit: « Ces filles me plaisent, elles se sont bien acquittées de cet emploi, je veux leur en donner un second, » et c'est celui de ces pauvres enfants abandonnés, qui n'avaient personne pour prendre soin d'eux. Et comme il a vu que vous aviez embrassé ce second emploi avec charité, il a dit : « Je veux leur en donner encore un autre; » oui, mes filles, et Dieu vous l'a donné sans que vous y eussiez pensé, ni mademoiselle Le Gras, non plus que moi. Mais quel est

cet autre emploi? C'est l'assistance des pauvres forçats. O mes filles, quel bonheur pour vous de les servir, eux qui sont abandonnés entre les mains de personnes qui n'en ont aucune pitié! Je les ai vus, ces pauvres gens, traités comme des bêtes. Un autre emploi qu'il a voulu vous donner encore est celui d'assister ces pauvres vieillards du Nom de Jésus et ces pauvres gens qui ont perdu l'esprit[1]. Quel bonheur et quelle grande faveur! Vous savez, mes filles, que Notre-Seigneur a voulu éprouver en sa personne toutes les misères imaginables; car l'Écriture dit qu'il a voulu passer pour scandale aux juifs et folie aux gentils, afin de vous montrer que vous le pouvez servir dans tous les pauvres affligés. Il faut donc que vous sachiez qu'il est en ces pauvres exténués, privés de la raison, comme en tous les autres pauvres, et que vous vous disiez, quand vous les allez voir : « Je vais à ces pauvres pour honorer en eux la sagesse incréée d'un Dieu qui a voulu être traité d'insensé. »

« Voilà donc vos fins, mes filles, jusqu'à présent. Nous ne savons pas si nous vivrons assez longtemps pour voir si Dieu donne de nouveaux emplois à la Compagnie; mais nous savons bien que, si vous vivez conformément à la fin que Notre-Seigneur demande de vous, si vous vous acquittez comme il faut de vos obligations, tant pour le service des pauvres que pour la pratique de vos règles, oh! Dieu bénira de plus en plus vos exercices et vous conservera.

« Pour arriver à votre fin, il faut vous demander souvent à vous-mêmes, à l'exemple de saint Bernard : « Pourquoi Dieu a-t-il institué la compagnie des Filles de la Charité? Pourquoi m'y a-t-il appelée? » Et puis vous répondre : « Pour honorer Notre-Seigneur, pour lui rendre service en la personne des pauvres, et pour faire tout ce à quoi Dieu a résolu de m'employer. »

« C'est ainsi qu'il faut vous comporter pour être bonnes ces grandes religions que j'estime beaucoup : vous devez

1. Il sera parlé plus bas de tous ces emplois.

Filles de la Charité, et pour aller partout où Dieu voudra, et partout où l'on vous demande, soit en Afrique, soit aux Indes, soit aux armées. Notre-Seigneur n'a point fait d'autre compagnie pour le servir en la personne des pauvres malades, de la manière que vous êtes obligées à le faire : elle doit donc être plus à lui qu'à vous-mêmes; ce qui fait qu'on vous appelle Filles de la Charité, c'est-à-dire filles de Dieu. Humiliez-vous, abaissez-vous au-dessous de tout le monde, en voyant que Dieu veut se servir de pauvres filles de village pour opérer de si grandes choses. Humiliez-vous devant Dieu, et soyez prêtes à embrasser tous les emplois que sa divine Providence vous donnera : c'est ce que je ne puis trop vous recommander, puisque telle est la fin de votre Compagnie, et que, lorsque vous y manquerez, adieu la charité. »

La fin de la Compagnie bien établie, Vincent détermine son véritable état : « Mes filles, vous n'êtes pas des religieuses, et s'il se trouvait parmi vous quelque esprit brouillon qui dît : « Il faudrait être religieuses, cela est bien plus beau; » ah! mes sœurs, la Compagnie serait à l'extrême-onction. Craignez, mes filles, et, tant que vous vivrez, ne permettez pas ce changement; pleurez, gémissez, et représentez-le aux supérieurs, n'y consentez en aucune sorte; car qui dit religieuses dit un cloître, et les Filles de la Charité doivent aller partout.

« Mais quoique vous ne soyez pas religieuses, vous devez être aussi et plus parfaites qu'elles. Et comment cela? Le voici : c'est que les dispositions d'un chacun doivent avoir du rapport aux grâces qu'il reçoit de Dieu. Or, y a-t-il religieuses qui aient été autant favorisées de Dieu que vous? Les filles de l'Hôtel-Dieu servent les malades chez elles; les ursulines instruisent de jeunes écolières, ordinairement de condition ; mais vous, vous servez les malades partout; vous instruisez non-seulement les riches, mais les pauvres; non-seulement à vos écoles, mais partout où vous en trouvez l'occasion. Je le dis donc avec tout le respect que je dois à

avoir plus de vertu qu'elles, puisque Dieu demande davantage de vous. Pourquoi encore? C'est qu'étant cloîtrées, elles manquent des occasions de mal faire, et que même, voulussent-elles mal faire, la grille, qui est toujours fermée, les en empêcherait; au lieu qu'il n'y a personne qui aille dans le monde comme les Filles de la Charité, ni qui ait tant d'occasions de se perdre que vous, mes sœurs : en sorte que, s'il ne faut qu'un degré de perfection aux religieuses, il en faut deux aux Filles de la Charité. »

Voilà leur fin et leur état. Pour accomplir l'un et l'autre, il leur faut, en toutes leurs actions, humilité, simplicité et charité, dans les visites, à l'oraison, à table comme ailleurs. « Hélas! mon Dieu! se doivent-elles dire, je ne mérite pas d'aller manger le bien des pauvres, ni d'être dans la compagnie de mes sœurs, puisqu'elles servent les pauvres beaucoup mieux que moi qui ne suis bonne à rien. » Il faut cependant, après qu'on a fait cette réflexion sur son indignité, se relever aussitôt par un acte d'amour de Dieu, et se dire : « Encore que je ne sois pas digne de faire telle chose, je la ferai pourtant parce que Dieu le veut, afin de lui plaire, et parce qu'il désire que je la fasse. »

Semblablement, allant voir les malades, se dire en soi-même : « Ah! misérable que je suis, comment osé-je aller à ce pauvre, moi qui suis plus malade devant Dieu que lui? Si tant de saintes âmes avaient le pouvoir de le faire, elles s'en acquitteraient beaucoup mieux que je ne fais; » après quoi, relever son courage par la pensée suivante : « J'y vais pour l'amour de Dieu. Oh! que je suis heureuse d'avoir été choisie pour un si saint emploi! »

Ainsi, c'est l'intention qui relève et vivifie toutes les œuvres. « On dit d'une certaine pierre qu'on appelle philosophale, que tout ce qu'elle touche devient or. Mes chères sœurs, tout ce que vous ferez, si vous l'accompagnez de ces trois vertus, sera aussi tout changé en or; et partant, toutes vos actions seront agréables à Dieu et aux anges. »

D'ailleurs, horreur des maximes du monde, amour de

celles de Jésus-Christ. « Par exemple, une fille qui a de l'esprit, qui est adroite, gentille, plaît au monde, parce que le monde estime et aime toutes ces qualités. Les enfants de Notre-Seigneur, au contraire, les doivent mépriser, parce que Notre-Seigneur lui-même n'en fait aucun cas. Eh! comment le Fils de Dieu estimerait-il la beauté du monde, lui qui n'a pas tenu compte de la sienne, quoiqu'il fût la beauté même?... Un jour, parlant à une religieuse, elle me raconta que quelques personnes lui avaient dit qu'elle avait les mains belles; cela lui faisait grande peine : « Je crains, me disait-elle, que le diable ne me les ait données pour me perdre. » Voyez, mes sœurs, quel sentiment cette fille avait de ses mains et de l'estime qu'on faisait de leur beauté! Elle était bien éloignée de penser comme celles qui font tout ce qu'elles peuvent pour les bien blanchir. A son exemple, donc, quand on nous loue de quoi que ce soit, craignons que ce ne soit le diable qui veuille nous perdre, et méprisons de telles louanges. »

De même de la fuite de la pauvreté et de la misère, de la poursuite des commodités de la vie, de la recherche des compagnies et de sa propre satisfaction en toutes choses, et jusque dans la vertu : autant de maximes du monde qui conduisent au mal et gâtent le bien. Tout autres sont les maximes de Jésus-Christ exprimées dans les huit béatitudes : maximes de mortification intérieure et extérieure, de la curiosité des sens et de l'esprit, de la mémoire et de la volonté; maximes de détachement de tout et de tous, d'indifférence générale en fait et en désirs. Imaginez-vous un homme solidement enchaîné à un arbre, pieds et mains liés. Il ne peut ni se délivrer lui-même, ni aller chercher sa vie; en sorte qu'il va mourir de faim ou être dévoré par les bêtes féroces. Image d'une fille attachée à un emploi, à une compagne, à une robe, à une coiffe, à des poignets qui passent un peu afin qu'on les voie. Elle y pense jour et nuit, elle ne s'en peut défaire; elle ne va chercher personne qui la pourrait délivrer et lui donner la vie; la voilà hors du

troupeau et des pratiques de la Compagnie, en grand danger d'être dévorée. « O mon Sauveur! est-il possible que nous ne tâchions pas de nous faire quittes de tous ces liens? Quoi! mes filles, un petit oiseau attrapé dans un filet se débat jour et nuit pour s'échapper, et vous, vous serez prises d'une mauvaise attache, et vous ne vous mettriez pas en peine d'en sortir! L'exemple de cet oiseau vous condamnera au tribunal de Dieu! » Nous ne devons être attachés qu'à Dieu seul, qu'à Notre-Seigneur, notre unique Époux. Toute autre attache est une sorte d'idolâtrie et d'adultère. A une fille non détachée Dieu ne saurait plus s'unir qu'une personne vivante à un corps mort; elle ne fait même plus partie de la Compagnie, car « la Compagnie est comme la mer qui a coutume de rejeter les corps morts et généralement ce qui pourrait l'infecter. » — Maximes de patience dans les incommodités, les contradictions, les moqueries et les calomnies. Dieu n'est point un tyran, il ne fait souffrir que pour son bien une personne qui le sert, une Fille de la Charité. Voyez le sculpteur qui veut faire une belle image d'une pierre grossière. Il prend son marteau, il frappe dessus à grands coups, de sorte qu'à le voir vous diriez qu'il va la briser entièrement. « Puis, quand il a ôté le plus gros, il prend un marteau plus petit, et le ciseau ensuite, pour commencer la figure avec toutes ses parties. Quand elle est formée, il prend d'autres outils plus délicats pour la mettre dans la perfection qu'il a dessein de donner à cette image. Ainsi fait Dieu. Voilà une pauvre Fille de la Charité, ou un pauvre Missionnaire : quand Dieu les retire de la masse corrompue du monde, ils sont encore dans la grossièreté et la brutalité, ils sont comme de grossières pierres. Dieu veut cependant en faire de belles images, et, pour cela, il y met la main et frappe à grands coups de marteau ; et comment le fait-il? en leur faisant souffrir tantôt la chaleur, tantôt le froid, puis en allant voir les malades aux champs, où le vent cingle en hiver, et où il ne faut point laisser d'aller par ce mauvais temps. Eh bien! ce sont là de

grands coups de marteau que Dieu décharge sur une pauvre Fille de la Charité ; et qui ne regarderait qu'à ce qui paraît, dirait que cette fille est malheureuse : mais si l'on jette les yeux sur les desseins de Dieu, on verra que tous ces coups ne sont que pour former cette belle âme. Et lorsqu'après avoir envoyé de grandes peines, tant de corps que d'esprit, et qu'il voit que ce qu'il y avait de plus grossier est ôté de cette âme par le moyen de la patience qu'elle a pratiquée : oh ! pour lors, il prend des ciseaux pour la perfectionner ; il commence à faire les traits du visage, il la pare et l'embellit, il prend plaisir à l'enrichir de ses grâces, et ne cesse jamais qu'il ne l'ait rendue parfaitement agréable. »

Donc, s'abandonner à la conduite de la Providence, comme l'enfant à sa nourrice, dit la règle : « Que la nourrice mette l'enfant sur son bras droit, il y est content ; qu'elle le tourne sur le gauche, il ne s'en met pas en peine, et, pourvu qu'il ait sa mamelle, il est satisfait... Oh ! je sais qu'il y en a parmi vous qui ne demandent autre chose, et qui disent : « Dieu est mon père : qu'il me mette au côté droit, c'est-à-dire à mon aise, ou au côté gauche, qui signifie la croix, il n'importe : il me fortifiera, je l'espère. »

Le saint continua ainsi d'expliquer tous les articles des règles. Il insista naturellement sur le service des pauvres. « Votre principal soin, mes filles, dit-il, après l'amour de Dieu et le désir de vous rendre agréables à sa divine majesté, doit être de servir les pauvres malades avec grande douceur et cordialité, compatissant à leur mal et écoutant leurs petites plaintes comme une bonne mère doit faire, car ils vous regardent comme leurs mères nourricières, comme des personnes envoyées pour les assister. Ainsi vous êtes destinées pour représenter la bonté de Dieu à l'égard de ces pauvres malades. Or, comme cette bonté se comporte avec les affligés d'une manière douce et charitable, il faut aussi que vous traitiez les pauvres malades avec douceur, compassion et amour, car ce sont vos seigneurs et vos maîtres, et les miens aussi. Oh ! que ce sont de grands seigneurs au

ciel! Ce sera à eux d'en ouvrir la porte, comme il est dit dans l'Évangile. Voilà ce qui vous oblige à les servir avec respect, comme vos maîtres, et avec dévotion, comme représentant la personne de Notre-Seigneur. Vous ne devez pas oublier non plus de leur dire quelques bons mots, par exemple ceux-ci : « Eh bien! mon frère, comment pensez-vous à faire le voyage de l'autre monde? » puis à un autre : « Eh bien, mon enfant, ne voulez-vous pas bien aller voir Notre-Seigneur? » et autres semblables. Il ne faut pourtant pas leur dire beaucoup à la fois, mais leur donner peu à peu l'instruction qui leur est nécessaire, comme vous voyez qu'on ne donne à boire que peu à peu à la fois aux petits enfants qui sont à la mamelle. Or, encore que vos malades soient de grandes personnes, ils ne sont cependant que des enfants dans la dévotion : un bon mot qui part du cœur et qui est dit dans l'esprit qu'il faut, leur suffira pour les porter à Dieu.

« Voyez-vous, mes sœurs, c'est bien quelque chose que d'assister les pauvres quant à leur corps, mais en vérité ça n'a jamais été le dessein de Dieu, en faisant votre Compagnie, que vous ayez soin du corps seulement, car il ne manquera pas de personnes pour cela; mais l'intention de Notre-Seigneur est que vous assistiez l'âme des pauvres malades. Voilà votre belle vocation. Quoi! quitter tout ce qu'on a au monde, père, mère, frères, sœurs, parents, amis, les biens, si on en a, ainsi que son pays, et pourquoi? pour servir les pauvres, pour les instruire et les aider à aller en paradis! Y a-t-il rien de plus beau et de plus estimable? Si nous voyions une fille ainsi faite, nous verrions son âme reluire comme un soleil; nous ne pourrions en envisager la beauté sans en être éblouis. Donnez-vous donc à Dieu pour le salut des pauvres que vous servez. »

Le service des pauvres est tellement la vocation principale de la Compagnie, que le saint veut qu'on laisse tout pour eux, s'il est nécessaire, tous les points de la règle, et

même l'oraison et la messe; car, comme il répétait sans cesse, « c'est quitter Dieu pour Dieu. » — « Penseriez-vous donc, disait-il, que Dieu fût moins raisonnable qu'un maître qui, après avoir commandé de faire telle chose, et avant qu'elle soit faite, lui en commande une autre qu'il exige à l'heure même? Oh! ce maître ne peut trouver mauvais que son valet laisse la première; au contraire, il doit en être plus content. Il en est de même de Dieu : il vous a appelées en une Compagnie pour le service des pauvres, et, pour lui rendre votre service agréable, il vous a fait donner des règles; mais si, au temps de les pratiquer, il vous appelle ailleurs, allez-y à l'heure même, et ne doutez point alors que vous ne fassiez sa très-sainte volonté... Oh! quelle consolation pour une bonne Fille de la Charité, de penser et de se dire à elle-même : « Au lieu de faire mon oraison, ma lecture, je vais assister mes pauvres malades qui pressent, et je sais que Dieu aura pour agréable mon action. » Oh! avec cette pensée, une fille va gaiement partout où Dieu l'appelle. »

Dans ces admirables conférences, le saint jetait tous les enseignements que les circonstances lui pouvaient suggérer. Il excitait ses filles par les exemples de dévouement qu'elles se donnaient les unes aux autres; et, tout en les ramenant sans cesse à l'humilité, il ne craignait pas de leur citer les traits d'héroïsme qu'elles trouvaient dans leur propre famille. C'est ainsi qu'un jour il leur parla de leur bonne sœur Andrée, qu'il venait d'assister à la mort. La sœur Andrée était sur le point d'expirer. Il lui demanda : « N'avez-vous point, ma sœur, de peine ni de remords de conscience? — Non, mon père, sinon que j'ai pris trop de plaisir à servir les pauvres. — Quoi! ma fille, rien que cela? — Rien du tout que cela, mon père. J'y ai pris trop de satisfaction. Car, quand j'allais par les villages voir ces bonnes gens, il semblait que je ne marchais pas, mais que j'avais des ailes et que je volais, tant j'avais de joie à les servir! — Mourez en paix, ma sœur! » — « Oh! s'écria une des dames présentes, a-t-on ouï dire de pareilles choses d'aucun saint? »

Un autre jour, c'était une protection particulière de la rovidence sur quelqu'une d'entre elles qui lui servait de nème d'instruction. Ainsi une sœur était sortie saine et auve des ruines d'une maison croulée. Dans la conférence lu 13 février 1646, il interrogea cette sœur même qui venait l'échapper miraculeusement à la mort. « Le dernier samedi lu carnaval, dit-elle, je montais dans une maison avec ma narmite pour porter la portion à un malade, et j'étais sur les degrés entre le premier et le second étages, lorsqu'un porteur d'eau, qui me devançait, s'écria : « Nous sommes perdus ! » et à l'instant la maison croula. Tout effrayée, je me rangeai dans un coin du degré. Cependant les voisins, effrayés comme moi, coururent aux sacrements, pour les faire administrer à ceux qui en seraient capables; mais tous se trouvèrent morts, jusqu'au nombre de trente-cinq ou de quarante, sous les ruines de la maison, à l'exception d'un enfant et de moi, qui demeurai sur le degré avec ma marmite. Je mis la marmite dans un crochet à une gaule qu'on me tendit de la rue, et ensuite, m'abandonnant à la merci de la Providence, je me jetai sur des manteaux qu'on tenait suspendus, et me trouvai hors de danger dans la rue sans savoir comment. Mais, quoique je fusse saisie de frayeur et toute tremblante, je ne laissai pas de continuer d'aller servir les malades qui me restaient. »

A ce récit, le saint, portant d'abord sa pensée sur les pauvres victimes, leva les mains au ciel et s'écria : « O Dieu, si la chute d'une seule maison cause tant de frayeur, que sera-ce au jour du jugement ! au jour du jugement, mes filles, où l'on verra un nombre innombrable d'âmes être précipitées, pour une éternité, dans les enfers ! O Dieu ! que sera-ce ! Oh ! Dieu soit béni ! » Et, tirant de là une leçon sur la confiance en la Providence, il ajouta : « Dieu peut-il mieux vous faire voir qu'il agrée le service que vous lui rendez en la personne des pauvres ? Y a-t-il rien de plus évident que cela ? Une maison neuve tombe, trente-cinq à quarante personnes se trouvent écrasées sous ses ruines, et

il n'arrive aucun mal à cette fille qui était dans la même maison, avec sa marmite, sur un coin des degrés que la Providence semble conserver exprès pour la soutenir, et elle sort de ce danger saine et sauve! Il faut croire que ce sont les anges qui l'ont tirée de là; car, quelle apparence que c'eussent été les hommes? Ils y prêtèrent bien les mains, mais il a fallu que les anges l'aient soutenue. Oh! quelle protection! Pensez-vous, mes filles, que ç'ait été sans dessein que Dieu ait permis que cette maison toute neuve soit ainsi tombée? Pensez-vous que ce soit par hasard qu'elle soit tombée dans le temps que notre sœur y était? Pensez-vous encore que ce soit par bonne fortune qu'elle en soit sortie sans aucun mal? Oh! nenni, tout cela est miraculeux; Dieu avait ordonné tout cela, pour faire connaître à votre Compagnie le soin qu'il prend d'elle. »

Et il renforça cet exemple en rappelant un plancher qui, l'année précédente, s'était rompu dans la maison des sœurs, précisément alors qu'il n'y avait personne ni dessus ni dessous. Quelques minutes auparavant, mademoiselle Le Gras était dans l'appartement, lorsqu'une sœur vint l'avertir du craquement de la poutre. Elle n'en tint d'abord compte; mais une sœur plus ancienne étant venue renouveler l'avertissement, elle déféra à son âge et sortit. Elle n'était pas à trois pas, que tout s'effondra. Or, par un surcroît de bonheur tout providentiel, Vincent aurait dû se trouver dans cette même salle, au moment de la chute, pour y tenir une assemblée des Dames. Mais une affaire soudaine, et évidemment suscitée par Dieu, l'en avait empêché. « Rendons-lui grâce de tout cela, mes filles, ajouta le saint. Que votre première communion soit à cette intention. J'ai déjà dit la messe pour cela incontinent que la nouvelle m'en a été apportée; et à présent que je le sais plus particulièrement, je la dirai bien encore, s'il plaît à Dieu. Oh! son saint nom soit béni à jamais! »

Ces enseignements paternels, mademoiselle Le Gras les répétait, les commentait, les multipliait avec sa parole de

mère, soit dans ses conférences particulières, soit dans ses adieux aux sœurs qui partaient pour quelques missions, soit dans ses innombrables lettres. La Compagnie ainsi formée, ainsi pourvue d'instructions, de vertu et de charité évangélique, Vincent la mit au service de toutes ses œuvres.

VIII

Fonctions et établissements des Filles de la Charité du vivant de saint Vincent de Paul.

Ce fut d'abord l'assistance des pauvres et des malades à domicile, premier but, en date comme en importance, de son institution. Grâce à elle, l'Hôtel-Dieu se trouva bientôt déchargé des deux tiers de ses pauvres : la supputation en fut faite. L'Hôtel-Dieu, multiplié à l'infini, était dès lors dans toute pauvre mansarde où pénétrait une Fille de la Charité.

Presque en même temps, les sœurs étaient appelées, comme il sera dit bientôt plus amplement, à servir de mères aux enfants trouvés. Le père des orphelins usait de son langage le plus tendre pour inspirer à ces *mères vierges* des sentiments dignes de leur douce vocation. « Jésus-Christ a aimé les enfants, leur disait-il. Il a promis son royaume à ceux qui leur seraient semblables, et il a dit que leurs bons anges voient toujours la face de Dieu son Père dans le ciel. » Il les leur recommandait tous en général, quelquefois en particulier, lorsqu'un de ces malheureux enfants lui était apporté à lui-même. Un jour il écrivait à mademoiselle Le Gras :

« Prendriez-vous bien un enfant trouvé qui fut apporté hier céans par des gens de qualité qui le trouvèrent dans un champ qui dépend de céans? Il n'a que deux ou trois jours; il fut baptisé hier au soir à Saint-Laurent. Étant de la qualité des enfants trouvés, je n'y ai rien à redire, sinon que vous ne le prenez point à la Couche ni à l'Hôtel-Dieu. Si l'on juge qu'il soit expédient de faire cette céré-

monie, l'on le fera. Je vous supplie cependant de le recevoir, Mademoiselle, et de le recommander à la nourrice. Bonjour, Mademoiselle. »

Avec les enfants, les Filles de la Charité adoptèrent encore une famille qui leur demandait plus de dévouement et de courage : la famille des pauvres forçats[1]. Et toutefois, avec quel empressement et quel cœur elles la servirent, on en peut juger par la lettre suivante de mademoiselle Le Gras à saint Vincent de Paul; jamais mère n'exprima de plus tendres inquiétudes pour ses propres enfants :

« Notre sœur des galériens vint hier me trouver tout éplorée pour ne plus avoir de pain pour ses pauvres hommes, tant à cause qu'il est beaucoup dû au boulanger que pour la cherté du pain. Elle emprunte et quête partout pour cela avec grande peine, et, pour comble de sa douleur, madame la duchesse d'Aiguillon veut qu'elle lui fasse un mémoire de ceux qu'elle croit que l'on peut mettre dehors, à quoi je trouve trois grandes difficultés : l'une qu'elle ne peut avoir connaissance que par le traitement qu'ils lui font, soit ceux qui leur disent des injures ou des louanges, et cela étant, elle peut commettre injustice. Une autre difficulté est que quelques-uns offrent de l'argent à leur capitaine et au concierge, lesquels déjà ont commencé à la quereller et l'accuser d'être la cause de leur désordre; — et la troisième difficulté est que ceux qui demeureront à la chaîne croiront qu'elle en sera cause; vous savez, mon très-honoré Père, ce que ces personnes pourront dire et faire. J'ai dit à notre sœur de différer de faire ce mémoire, à ce que j'aie eu l'ordre de votre charité de ce qu'elle aura à faire. »

Comme les Missionnaires à Saint-Lazare et aux Bons-Enfants, elles admirent les personnes de leur sexe à faire dans leur maison les exercices spirituels. Mademoiselle Le Gras en était la directrice habile et zélée, mais suivant les

1. Elles s'en occupèrent surtout à partir de 1639, sur la prière de mademoiselle Cornuel, dont le père avait légué par testament une somme considérable pour être employée au soulagement de ces malheureux.

instructions de son vénéré père. Celui-ci lui écrivait un jour : « Madame la présidente Goussault et mademoiselle Lamy s'en vont faire chez vous leur petite retraite. Je vous prie de les servir en cela, de leur donner le département du temps que je vous ai mis en main, de leur marquer les sujets de leurs oraisons, d'écouter le rapport qu'elles vous feront de leurs bonnes pensées en présence l'une de l'autre, et faire faire lecture de table pendant leur repas, au sortir duquel elles se pourront divertir d'une manière gaie et modeste. Le sujet pourra être des choses qui leur seront arrivées pendant leur solitude, ou qu'elles auront lues des histoires saintes. Et s'il fait beau après le dîner, elles se pourront promener un peu; hors de ces deux temps, elles observeront le silence. Il sera bon qu'elles écrivent les principaux sentiments qu'elles auront eu en l'oraison, et qu'elles disposent leur confession générale... La lecture spirituelle pourra être de l'*Imitation de Jésus-Christ* de Thomas à Kempis, en s'arrêtant un peu à considérer sur chaque période; comme aussi quelque chose de Grenade, rapportant au sujet de leur méditation. Elles pourront encore lire quelques chapitres des Évangiles. Mais il sera bon que, le jour de leur confession générale, vous leur donniez l'oraison du Mémorial de Grenade, qui est pour exciter à la contrition. Au reste, vous veillerez à ce qu'elles ne se pressent pas trop âprement en ces exercices. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne son esprit pour cela. »

Aux femmes comme aux hommes, Vincent recommandait les résolutions particulières, les générales lui paraissant peu utiles. Il écrivait encore à mademoiselle Le Gras : « Je vous renvoie les résolutions de madame N... qui sont bonnes; mais elles me sembleraient encore meilleures, si elle descendait un peu au particulier. Il sera bon d'exercer à cela celles qui feront les exercices de la retraite chez vous. Le reste n'est que production de l'esprit, lequel ayant trouvé quelque facilité et même quelque douceur en la

considération d'une vertu, se flatte en la pensée d'être bien vertueux ; néanmoins, pour le devenir solidement, il est expédient de faire des bonnes résolutions de pratique sur les actes particuliers des vertus, et être après fidèle à les accomplir ; sans cela, on ne l'est souvent que par imagination. »

Le chapitre troisième de ce livre racontera ce que les Filles de la Charité firent pour les hôpitaux de Paris. Disons seulement ici, l'occasion ne s'en devant plus représenter, qu'elles ne reculèrent pas devant le service rebutant et dangereux des fous. En 1645, à la prière du grand bureau des pauvres, elles entrèrent à l'hôpital des Petites-Maisons, où, avec les aliénés, elles soignèrent encore dans leurs maladies les nombreux vieillards qui y étaient entretenus. La renommée de leur dévouement, de leurs soins habiles et désintéressés se répandit bientôt dans les provinces, et plusieurs villes de France en demandèrent à leur saint instituteur.

Leur premier établissement hors de la capitale fut à Saint-Jean d'Angers, un des trois hôpitaux superbes bâtis par Henri II en expiation du meurtre de saint Thomas de Cantorbery. Dès 1633, dans une de ses courses charitables, mademoiselle Le Gras était allée à Angers. On possède encore en original la lettre ou le journal de voyage qu'elle écrivit alors, suivant sa coutume, à saint Vincent de Paul[1]. Partie de Paris avec quelques-unes de ses filles, un laquais et un de ses fermiers, elle fit de ce voyage long et pénible un pèlerinage de piété et de charité. Tous les jours elle entendait la messe. A peine en carrosse, elle disait l'*In viam pacis*, et ses filles lui répondaient. Puis elle leur remettait en mémoire les points de l'oraison, donnés de la veille au soir, après quoi elle disait l'*Angelus*. Ce premier exercice

1. Cette lettre, datée d'Angers, du 16 avril 1633, a été publiée pour la première fois en 1854 dans la *Revue de l'Anjou*. L'original est à la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris, cabinet des manuscrits, collection de lettres adressées au révérend Père Faure (année 1633).

terminé, elles s'entretenaient des pensées que Dieu avait données à chacune en son oraison, et, en quelque discours plus récréatif, de leurs distractions ou de leurs songes. L'entretien était gai, et on ne craignait pas de plaisanter celle qui avait dit quelque chose de travers. Suivait une demi-heure de pieuse lecture et le chant des litanies du saint Nom de Jésus. La récréation durait bien autant que les prières. On jouait à ne dire ni oui ni non, et celle qui prononçait le mot défendu payait un *Ave* à sa compagne qui l'avait pu prendre. On chantait *Alleluia* et d'autres hymnes, tout cela si gaiement, que le fermier, qui était à cheval, était ravi de voir et d'entendre. Mademoiselle Le Gras voulait montrer à la sœur Catherine à bien lire et à bien prononcer; mais Catherine « faisait des réponses et des discours à rire jusques aux larmes; enfin, mon Père, ajoute mademoiselle Le Gras, il est bien aisé de servir Dieu à ce prix-là. » Toutes les heures que la montre de mademoiselle Le Gras sonnait, on disait un *Ave Maria* pour se remettre en la présence de Dieu, et demander l'accomplissement de sa sainte volonté. Dans l'après-dîner, on récitait le chapelet en deux chœurs et l'on chantait les litanies de la sainte Vierge.

Quand on passait en quelque village, on en saluait l'ange gardien. Si l'on s'y devait arrêter, la première visite était à l'église, la seconde à l'Hôtel-Dieu, si la localité possédait un hospice. Dieu et les pauvres toujours et partout!

A Etrechy, leur première dînée, mademoiselle Le Gras trouva quelques petits enfants avec lesquels elle raisonna, et il lui vint en pensée qu'ils étaient enfants de Dieu. « Je ressentis, dit-elle, une joie avec eux en leur faisant dire leur *Pater*, qui me fit passer la petite tristesse que j'avais eue la matinée de mon départ. »

A Étampes, première couchée, et théâtre futur de l'héroïsme de ses filles, elle envoya son laquais acheter quelque chose pour donner aux malades de l'Hôtel-Dieu; et, en attendant, elle s'entretint avec la jeune supérieure. « J'étais

faite, écrit-elle, avec un collet bas sans vertugadin, comme une servante ; elle me dit : « Quelle femme êtes-vous? êtes-vous mariée? J'ai tant ouï parler d'une mademoiselle Acarie[1] ! mais je pense que vous en êtes une autre. » Le soir, à l'hôtellerie, elle passa toute l'après-soupée à entretenir l'hôtesse, qui avait une grande affliction de son fils.

Le lendemain, à Angerville, n'ayant point d'Hôtel-Dieu à visiter, elle se rendit à l'église où elle trouva quantité de pauvres et d'enfants qui l'attendaient. Elle leur apprit à faire le signe de la croix, que la plupart ignoraient, ce dont elle eut grand'pitié. A Arthenay, elle fit le grand catéchisme à l'église. A Orléans, elle visita l'Hôtel-Dieu, riche à ce qu'on lui dit; mais les malades n'en étaient pas mieux, parce que les religieuses, en trop petit nombre, se reposaient de leur soin sur des servantes.

Elle s'était proposé de faire quelque séjour à Orléans : logée chez des huguenots, elle s'y déplut si fort qu'elle repartit dès le jour même. A Blois, elle trouva beaucoup de dévotion, mais l'Hôtel-Dieu point visité et mal en ordre. Les Pères jésuites exhortaient pourtant les dames à la visite des malades; mais, comme le lui dit une de ses cousines, Dieu attendait sa venue pour leur montrer qu'à Paris les femmes de qualité pratiquaient cette œuvre charitable, et pour les porter à suivre un tel exemple.

Ainsi se poursuivit et s'acheva ce voyage, où Dieu et la

1. Barbe Avrillat, née à Paris le 1er février 1566 d'un maître des comptes, épousa, en 1582, Pierre Acarie de Villemor, aussi maître des comptes, dont elle eut plusieurs enfants. Épouse et mère incomparable, elle rétablit les affaires de sa maison, ruinée par la part que son mari avait prise à la Ligue, et trouva toutefois le moyen, pendant le siége de Paris de 1590, de nourrir chaque jour un grand nombre de pauvres. Livrée à toutes les œuvres de charité et de religion, plus que toute autre elle préluda aux travaux de saint Vincent de Paul. C'est elle qui introduisit en France les carmélites, auxquelles elle donna ses trois filles et se donna elle-même, après la mort de son mari, sous le nom de Marie de l'Incarnation. Morte à Pontoise, le 18 avril 1618, elle a été béatifiée par Pie VI, le 24 mai 1781. (Voir sa *Vie*, par Boucher, in-8°, Paris, 1800.)

charité eurent tout, sans qu'il restât rien à la curiosité ni à la dissipation.

A son arrivée à Angers, deux messieurs vinrent au-devant d'elle, et l'empêchèrent ce jour-là de faire sa première visite à l'église et à l'Hôtel-Dieu. Il lui fallut subir un souper magnifique, une réception splendide : « on la traita du grand. » Le lendemain, visite de messieurs de la justice et des principaux de la ville : elle a grand'peine à se dérober pour se rendre à l'Hôtel-Dieu, qu'elle trouve en assez bon ordre. Pendant son séjour à Angers, elle visite les prisons, dans la pensée que Notre-Seigneur a dit en l'Évangile : J'ai été prisonnier. Elle distribue des aumônes, des images et chapelets ; elle délivre de pauvres faux-saulniers qui lui faisaient grand'pitié. « Ce qui est déplaisant, ajoute-t-elle, c'est que tout est su dans la ville ; et toujours l'on en dit plus qu'il n'y en a. »

Elle fait le catéchisme en présence des demoiselles d'Angers pour leur en apprendre la méthode, et l'une d'elles lui dit : « L'on voit bien que vous aimez bien les pauvres, et que vous êtes à la joie de votre cœur parmi eux. Vous paraissez deux fois plus belle en leur parlant. » Un prêtre même lui dit qu'il « s'estimerait bien heureux de pouvoir finir ses jours auprès d'elle sans gages ni récompense, mais seulement pour ouïr les paroles qui sortiraient de sa bouche. » — « Or sus, mon Père, se hâte d'ajouter l'humble femme effrayée, c'est à vous que j'écris, et dans la confiance que vous louerez Dieu et l'aimerez pour sa miséricorde infinie... Mon Père, priez-le qu'il rabaisse mon orgueil par quel moyen il lui plaira : je suis prête à tout perdre et à tout quitter, préférant l'humilité à toutes les consolations et biens. »

Dès lors les demoiselles venaient prier Dieu et s'instruire avec elle. « Si vous étiez ici un an, lui dit une bonne femme, vous convertiriez toute la ville. » Ce qui plaisait en mademoiselle Le Gras, c'était sa simplicité, sa condescendance jointe à sa vertu. Elle ne faisait point la réformée,

vivait à bon escient et allait à sa paroisse. Elle jouait volontiers une heure au trictrac, résolue d'obéir et de condescendre en tout ce qui n'était pas péché. Aussi, de son séjour à Angers, elle ne garda qu'un remords : ce fut d'avoir refusé de se faire peindre. « C'est la coutume, écrit-elle : il n'y a pas si petite bourgeoise qui ne le soit, et, après leur mort, on met leur portrait à l'église auprès de leur tombe. Or, je leur refusai et m'en suis repentie, car il me semble que c'était par une fausse humilité de ne vouloir pas paraître si vaine que de se faire peindre, et qu'il y a plus de vertu à le faire par condescendance. »

Le souvenir que mademoiselle Le Gras avait laissé à Angers l'y fit rappeler six ans après pour conduire et installer ses Filles à l'hôpital Saint-Jean. C'était au mois de décembre 1639. La saison était rigoureuse et sa santé fort délabrée. Elle partit néanmoins. Mais, à peine arrivée chez l'abbé de Vaux, grand vicaire du diocèse, qui lui avait offert sa maison, elle tomba malade. A cette nouvelle, Vincent alarmé lui écrivit le 31 décembre : « Vous voilà malade, Mademoiselle, par l'ordre de la Providence de Dieu. Son saint nom soit béni ! J'espère de sa bonté qu'elle se glorifiera encore en cette maladie, comme elle a fait en toutes les autres ; et c'est ce que je lui fais demander incessamment, et ici et ailleurs où je me trouve. Oh ! que je voudrais que Notre-Seigneur vous fît voir de quel cœur chacun le fait, et la tendresse des officières de l'Hôtel-Dieu pour cela ! »

Le même jour il écrivait à l'abbé de Vaux, dont il avait appris les bons soins pour sa chère malade : « Je ne puis vous remercier assez affectionnément ni humblement, au gré de mademoiselle Le Gras et au mien, de la charité, la non pareille, que vous exercez vers elle et vers ses filles ; je vous en remercie en la manière que je puis, Monsieur, et prie Notre-Seigneur, pour l'amour duquel vous faites tout cela, qu'il soit lui-même votre remercîment et votre ré-

compense, et vous offre tout ce que je puis en la terre pour le ciel, et toutes les reconnaissances qui me sont possibles devant Dieu et devant le monde. La voilà donc tombée malade cette bonne demoiselle! *In nomine Domini!* Il faut adorer la sagesse de la Providence divine là-dedans. Je ne vous la recommande pas, Monsieur; votre lettre me fait voir combien elle vous tient au cœur, et celle qu'elle m'écrit aussi. Je voudrais être en lieu pour vous libérer du soin que votre bonté en a et de la peine qu'elle en prend. Notre-Seigneur veut ajouter le fleuron de ce mérite à la couronne que Notre-Seigneur vous va façonnant. Je lui écris un mot. Je vous supplie, Monsieur, de lui envoyer ma lettre, et de me regarder comme une personne que Notre-Seigneur vous a donnée, et qui est en son amour et celui de sa sainte Mère, etc.[1]. »

Venue en convalescence dans le courant de janvier 1640, mademoiselle Le Gras fit l'établissement de ses Filles dans l'hôpital Saint-Jean, suivant la forme que le saint venait de lui prescrire. Puis, reprenant l'enseignement de ses exemples de 1633, et y joignant des instructions plus directes, elle proposa aux dames, assemblées à cet effet, la méthode et les règlements suivis à l'Hôtel-Dieu par les Dames de l'assemblée de Paris, et les exhorta d'en introduire la pratique dans l'hôpital d'Angers.

Le 1er février suivant, un acte fut arrêté et signé, sous le bon plaisir réservé de Vincent de Paul, entre elle et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu. Comme ce règlement, le premier de tous, devint la forme presque invariable de tous les établissements de Filles de la Charité dans les hôpitaux, il est bon d'en donner l'analyse.

Les Filles de la Charité, y est-il dit, seront toujours en la dépendance du supérieur général de la Mission ou de son député, et les administrateurs leur donneront toute li-

1. L'original de cette lettre est aux mains des sœurs de l'Hôtel-Dieu d'Angers. Elle a été publiée pour la première fois, en 1854, dans la *Revue de l'Anjou*.

berté de vivre selon leur règle, laquelle néanmoins les oblige de tout quitter quand la nécessité et le service des pauvres le requiert, cela étant leur première et principale obligation.

Pour ce qui est du temporel, elles seront entièrement sous l'autorité des administrateurs, à qui elles obéiront exactement.

Elles auront seules, et sans qu'on leur puisse associer aucune femme ni fille, la charge des pauvres, afin que, par l'union et rapport qui est entre elles, ils soient mieux servis.

Elles seront nourries et entretenues, en santé et en maladie, aux dépens de l'hôpital, sans qu'on puisse changer l'étoffe, la couleur et la forme de leurs habits; en tout elles seront tenues comme filles de la maison, et non comme mercenaires.

Elles ne seront point obligées de veiller les malades hors les salles de l'hôpital, sinon les femmes qui résideraient dans l'enclos.

Elles ne rendront compte de leur service qu'aux administrateurs. Ceux-ci, considérant que si elles ne sont appuyées d'eux, tant envers les officiers et serviteurs de la maison qu'envers les pauvres, elles ne pourront faire le bien, les soutiendront de leur autorité, les avertiront en particulier, et jamais tout haut ni en public, de leurs manquements, dont elles se corrigeront moyennant la grâce de Dieu.

Le décès d'une sœur arrivant, les administrateurs, ayant égard qu'elle est consacrée au service de Dieu et des pauvres, permettront à ses sœurs de l'ensevelir décemment en leur manière ordinaire.

Le supérieur général de Paris pourra, quand bon lui semblera, retirer et remplacer celles des filles qu'il jugera nécessaire, comme pareillement les administrateurs pourront renvoyer celles qu'ils ne trouveraient pas propres, après toutefois en avoir essayé un an ou deux, et en demander d'autres; le tout aux dépens de l'hôpital, et avis de ce

préalablement donné au supérieur général, afin qu'il ait le temps d'en envoyer en leur place.

Suit le règlement spirituel des Filles.

Elles demeureront en l'hôpital de Saint-Jean-l'Évangéliste d'Angers, pour y honorer Notre-Seigneur, père des pauvres malades, corporellement et spirituellement.

La première chose que Notre-Seigneur demande d'elles, c'est qu'elles l'aiment souverainement et fassent toutes leurs actions pour l'amour de lui; et la seconde, qu'elles s'entre-chérissent entre elles comme des sœurs qu'il a liées du lien de son amour, et les pauvres malades comme leurs seigneurs, puisque Notre-Seigneur est en eux, et eux en Notre-Seigneur.

Elles seront infiniment reconnaissantes de la grâce d'avoir été tirées de la vie des filles et des veuves, et appelées de Dieu en un état divin, lequel les rois et les reines ont cherché et où ils ont trouvé leur satisfaction.

Elles s'étudieront à avoir à mépris ce que le monde estime, et estimeront ce que le monde méprise, préférant les emplois vils et abjects aux honorables, et renonçant à l'affection charnelle de leurs parents et de leur pays.

Elles seront fidèles à l'observance de leur règlement et à la façon de vivre propre à leur petite compagnie.

Elles garderont exactement la pauvreté, choisissant chacune pour soi ce qui sera le plus pauvre, n'ayant ni argent ni rien en propre, ne recevant et ne donnant aucun présent, se contentant du vivre, du vêtir et du coucher qui leur sera donné; bref, elles se ressouviendront qu'elles sont nées pauvres et qu'elles doivent vivre en pauvres, pour l'amour du père des pauvres Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Elles useront de toutes les précautions imaginables pour conserver leur chasteté.

Elles obéiront à leurs supérieurs de Paris pour leur conduite et discipline intérieure, aux administrateurs pour l'assistance des pauvres, à la supérieure d'entre elles pour l'exécution de leurs règlements, et leur obéissance sera

prompte, gaie, entière, constante et persévérante, avec soumission de leur jugement et de leur volonté.

Elles seront contentes que leur supérieure soit avertie de leurs manquements, et elles-mêmes diront tous les soirs leurs fautes de la journée, bonnement, humblement et simplement, et en recevront la pénitence.

Leurs exercices de piété seront ceux de la communauté.

Levées à quatre heures, à six heures elles seront à la salle des malades pour leur rendre les premiers services tant corporels que spirituels. Elles auront grand soin qu'ils aient tout ce qui leur sera nécessaire, leurs repas aux heures ordinaires, à boire quand ils en auront besoin, et parfois quelque petite douceur à la bouche. En tout, elles se conformeront à leur état de santé et aux prescriptions des médecins.

Elles se relèveront tour à tour auprès des malades, ne les laissant jamais seuls, et toutes celles qui n'auront rien qui presse, demeureront à l'infirmerie pour instruire les ignorants, disposer les nouveaux venus aux sacrements, les consoler, les égayer tous par la conformité au bon plaisir de Dieu.

Et ainsi jusqu'au soir, jusqu'à l'heure de leur retraite. Elles laisseront alors une d'entre elles à l'infirmerie pour veiller et assister les plus malades, et aider les moribonds à bien mourir.

Et afin qu'il plaise à Dieu leur faire la grâce d'accomplir toutes ces choses, elles le lui demanderont souvent, se confesseront et communieront à cette intention, marcheront en sa présence, prendront pour leurs patrons et intercesseurs devant lui la sainte Vierge, saint Joseph, saint Louis, sainte Geneviève, sainte Marguerite reine, saint Jean l'Évangéliste, patron de l'hôpital, et, enfin, se représenteront le bonheur de leur condition : qu'elles servent Notre-Seigneur en la personne des pauvres, qu'il reconnaîtra comme fait à lui-même le service qu'elles leur rendent, qu'elles accomplissent entièrement la loi de Dieu en faisant

leur office, et qu'elles seront toujours en Dieu et Dieu en elles tant qu'elles demeureront en la charité [1].

Cet acte arrêté et signé, mademoiselle Le Gras resta encore quelque temps à Angers pour réformer les abus, les pilleries, les désordres constatés dans un rapport des administrateurs, et mettre toutes choses sur un bon pied. Son séjour se prolongea trois mois. Dès le 17 janvier, Vincent lui écrivait, pour hâter son retour : « Oh ! que votre présence est nécessaire ici, Mademoiselle, non-seulement pour vos filles, mais aussi pour les affaires générales de la charité ! L'assemblée générale des Dames de l'Hôtel-Dieu se fit jeudi passé. Madame la Princesse et madame la duchesse d'Aiguillon l'honorèrent de leur présence ; jamais je n'ai vu la Compagnie si grande, ni tant de modestie ensemble. L'on y résolut de prendre tous les enfants trouvés. Vous pouvez penser, Mademoiselle, que vous n'y fûtes pas oubliée. »

Elle quitta enfin ses filles d'Angers pour retourner à Paris ; mais elle les quitta instruites et formées à leur saint emploi jusqu'à l'héroïsme. La peste ayant éclaté l'année suivante, elles la bravèrent, et soignèrent les pestiférés avec la même facilité que ceux qui avaient des maladies ordinaires. « Il semble, racontait Vincent dans la conférence du 16 août 1641 ; il semble que ce mal les respectât. Béni soit Dieu, mes filles, béni soit Dieu ! Comme c'est bien faire état de la charité que le Saint-Esprit nous enseigne, quand il dit qu'il n'y a point de plus grande charité que de mettre son âme, c'est-à-dire de donner sa vie pour l'amour et le soulagement de son prochain ! O mes chères filles, que votre condition est sainte ! Car n'est-il pas vrai que le plus grand bonheur que nous puissions avoir, c'est d'être aimé de Dieu ? Or, rien ne nous assure autant, mes filles, que l'exercice que requiert votre condition, et que vous pratiquez avec zèle et courage ; et puisqu'il ne peut y avoir de plus grande charité que d'exposer sa vie pour son prochain,

1. Archives impériales, S. 6160.

n'est-ce pas ce que vous faites tous les jours par votre travail? Oh! que vous êtes heureuses! Soyez donc, mes filles, bien reconnaissantes de cette grâce, et bien soigneuses de la conserver. »

A peine de retour à Paris, mademoiselle Le Gras songea à quitter La Chapelle, qu'elle habitait depuis le mois de mai de l'année 1636. Là, dans l'intervalle de ses missions, elle s'était appliquée, les dimanches et les fêtes, à faire le catéchisme aux personnes de son sexe, et à instruire dans sa maison les jeunes filles qu'elle avait soustraites, moyennant dédommagement, à la conduite dangereuse d'un maître. Ce séjour de La Chapelle lui avait plu d'abord, parce que dans ce village elle pouvait former ses filles à la vie humble, simple et laborieuse des campagnes. Mais quoique plus rapprochée alors de son directeur qu'elle ne l'était à Saint-Victor, elle s'en trouvait encore trop éloignée, et en 1641 elle vint s'établir avec sa communauté vis-à-vis de l'église Saint-Lazare dans une maison qu'elle prit d'abord à loyer, puis qu'elle acheta des Missionnaires eux-mêmes, au prix de 18,400 livres reçues de la présidente Goussault. Le contrat passé entre Vincent de Paul et ses prêtres, d'un côté, et mademoiselle Le Gras et ses sœurs, de l'autre, existe encore : il est du premier avril 1653[1].

Logées en quelque sorte sous la tente jusqu'à ce jour, comme les enfants d'Israël, les filles de mademoiselle Le Gras avaient enfin trouvé une demeure stable et la Sion de la charité. Là, en effet, affluèrent toutes les aumônes et toutes les misères de Paris. Médicaments, nourriture y furent constamment distribués aux pauvres, souvent sur la subsistance même de la communauté. Là encore fut établi un séminaire où étaient élevées les filles destinées à une foule de maisons de Paris, de la province et de l'étranger. Depuis cet établissement, il en fallut donner à presque toutes les paroisses de Paris, et aux hôpitaux et aux prisons. En 1646,

1. Archives impériales S. 6157 et 6608, original et copie.

Nantes, apprenant les services qu'elles rendaient à Angers, en demanda pour son hôpital, et mademoiselle Le Gras dut se remettre en route pour y conduire huit de ses sœurs. Après avoir pris, comme toujours, les instructions de Vincent, qui ne manquait jamais, en pareil cas, de réunir la petite colonie et de lui adresser une touchante allocution, elle partit le 26 juillet et arriva à Nantes le 8 août. Cette fois encore, elle écrivit à son directeur le journal de son voyage, où nous trouverions les mêmes détails que dans celui plus haut analysé. Au gré de cette vraie chrétienne, ce voyage fut plus heureux encore que le précédent, puisqu'elle eut davantage à souffrir. Elle écrit : « Nous eûmes l'honneur au Pont-de-Cé d'être chassées de l'hôtellerie, où nous arrivâmes un jeudi fort tard; mais, au sortir de cette chère maison, nous trouvâmes une bonne dame qui nous recueillit bénignement. »

Quoiqu'elle eût caché le jour de son arrivée pour échapper à l'ovation accoutumée, on se porta au-devant d'elle. De la ville et même des champs, toutes les dames la vinrent visiter, ainsi que quantité de supérieurs de religions réformées, et elle dut se transporter dans plusieurs communautés religieuses pour satisfaire au désir qu'elles avaient de voir ses sœurs et leur habit.

Dès le lendemain, les Filles de la Charité entraient en fonctions, et, au bout de peu de jours, il s'opéra à l'hôpital un tel changement, que tout le monde s'y transportait par curiosité. Il y avait aux repas des pauvres si grande affluence, qu'on ne pouvait presque approcher des tables, ni des lits des malades.

Mlle Le Gras établit parmi les dames de Nantes la charité qui se pratiquait à l'Hôtel-Dieu de Paris; elle régla toutes choses avec les administrateurs, laissa ses sœurs dans les meilleures dispositions, et revint encore pleine de consolation et d'espérance.

Commencé sous de si heureux auspices, l'établissement de Nantes eut néanmoins à souffrir des tracasseries des

administrateurs, qui voulurent même substituer aux Filles de la Charité des religieuses hospitalières. Toujours désintéressé, Vincent leur écrivit aussitôt qu'il savait beaucoup de bien de ces religieuses, et que, s'ils voulaient congédier les Filles de Mlle Le Gras, il les priait très-humblement de le faire sans façon. Au moyen de sœurs nouvelles qui furent envoyées en 1653, l'établissement se put soutenir. Il n'en fut pas ainsi de l'hôpital du Mans, dont les Filles de la Charité avaient pris possession vers 1645 : il les fallut retirer au bout de quelques années, pour les arracher aux tracasseries d'une administration peu bienveillante.

Du reste, outre que Vincent avait pour principe de ne chercher aucun établissement pour ses filles comme pour ses Missionnaires, et de ne contester jamais pour les maintenir là où on les avait placées, il les rappelait d'autant plus volontiers, qu'il ne pouvait suffire aux demandes qui lui en étaient faites de toutes parts. Ce n'était pas assez de leurs hôpitaux, de leurs écoles, de leurs maisons paroissiales : en 1654, 1656 et 1658, la reine les appela pour soigner les soldats blessés et malades. L'année 1658 fut particulièrement mémorable. Après la prise de Dunkerque et la bataille des Dunes qui l'avait amenée, on transporta à Calais six à sept cents soldats, les uns couverts de blessures, les autres épuisés par les travaux du siége et les émanations fétides qu'ils avaient respirées. Louis XIV lui-même, posté à Mardick pour veiller sur les opérations militaires, avait contracté, en visitant les fortifications de cette place, une maladie dangereuse. Anne d'Autriche, qui était sur les lieux, eut pitié de ces braves soldats, dont la victoire mettait fin en même temps à la guerre de la Fronde et à la guerre avec sa chère Espagne, et, pour leur conserver la vie, elle demanda à Vincent des Filles de la Charité. Vincent en choisit quatre, et, au moment de leur départ, il leur adressa ce discours : « Voilà que la reine vous demande pour aller à Calais panser les pauvres soldats blessés. Eh ! quel sujet de vous humilier, mes sœurs, voyant que Dieu veut se servir

de vous pour de si grandes choses! Oh! Sauveur! Les hommes vont à la guerre pour tuer les hommes, et vous, mes Filles, vous y allez pour réparer le mal qu'ils font. Oh! quelle bénédiction de Dieu! Les hommes tuent le corps et bien souvent l'âme; et vous, vous allez pour redonner la vie, ou pour le moins aider à la conserver en ceux qui resteront, par le soin que vous en aurez, tâchant, par vos bons exemples comme par vos instructions, de leur faire concevoir qu'ils doivent se conformer à la volonté de Dieu dans leur état... Lorsque vous serez au milieu des armées, ne craignez pas qu'il vous arrive aucun mal. En est-il arrivé à celles qui s'y sont déjà trouvées? Quelqu'une y en a-t-elle reçu, ou bien y est-elle morte? Et quand elle y eût perdu la vie, oh! ce serait un bien pour elle, puisqu'elle serait morte les armes à la main... J'ai à vous dire que j'ai appris que ces pauvres soldats ont une si grande reconnaissance de la grâce que Dieu leur fait, que, voyant et considérant que vous allez parmi eux pour les assister, sans autre intérêt que l'amour de Dieu, ils disent qu'ils voient bien que Dieu est le protecteur des malheureux. Or, maintenant, voyez, mes Filles, quel bien vous faites, puisque vous aidez ces braves gens à reconnaître la bonté de Dieu et à penser que c'est lui qui leur fait rendre ce service. Entrant alors dans de grands sentiments de piété, ils s'écrient : « Mon Dieu, voilà que nous reconnaissons ce que nous avons autrefois ouï prêcher, que vous vous souvenez de tous ceux qui ont besoin de secours, et que vous n'abandonnez jamais quand on est dans le danger, puisque vous avez soin de nous, pauvres misérables qui avons tant offensé votre bonté... » Des filles avoir le courage d'aller aux armées, d'aller visiter de pauvres blessés, non-seulement dans la France, mais jusque dans la Pologne! Ah! mes Filles, y a-t-il rien de pareil à cela? Avez-vous jamais ouï dire qu'il se soit fait chose pareille? Pour moi, je n'ai jamais vu cela, et ne sache pas qu'il se soit trouvé aucune compagnie qui ait fait les œuvres que Dieu fait par la vôtre. »

Une de ces filles, Claude Muset, a déposé, au procès de canonisation, qu'elle avait d'abord grande répugnance pour cet office; mais qu'après ce discours de Vincent, elle sentit sa répugnance se changer en attrait, et que, munie de la bénédiction du saint, elle partit joyeuse de Paris. Toutes les quatre étaient des plus fortes de leur compagnie. Au bout de quelques jours, deux avaient succombé à d'excessives fatigues. A la prière du curé et aux frais de la reine, une tombe leur fut élevée, sur laquelle on inscrivit leur nom et celui de Vincent de Paul, leur père, pour être l'un et l'autre en perpétuelle mémoire[1].

Deux venaient de mourir sur la brèche; à la voix de la reine et de Vincent de Paul, vingt se présentèrent pour les remplacer. Touché de tant d'héroïsme, Vincent, à la prochaine conférence, dit à ses prêtres : « Je recommande à vos prières les Filles de la Charité que nous avons envoyées à Calais pour assister les pauvres soldats blessés. De quatre qu'elles étaient, il y en a deux décédées, qui étaient des plus fortes et robustes de leur compagnie; cependant les voilà qui ont succombé sous le faix. Imaginez-vous, Messieurs, ce que c'est quatre pauvres filles à l'entour de cinq ou six cents soldats blessés et malades. Voyez un peu la conduite et la bonté de Dieu, de s'être suscité en ce temps une compagnie de la sorte. Pourquoi faire? Pour assister les pauvres corporellement, et même spirituellement, en leur disant quelques bonnes paroles qui les portent à penser à leur salut; particulièrement aux moribonds, pour les aider à bien mourir, leur faisant faire des actes de contrition et de confiance en Dieu. En vérité, Messieurs, cela est touchant. Ne vous semble-t-il pas que c'est une action de grand mérite devant Dieu, que des filles s'en aillent avec tant de courage et de résolution parmi des soldats, les soulager en leurs besoins et contribuer à les sauver? qu'elles aillent s'exposer à de si grands travaux, et même à de fâ-

1. *Summ.*, p. 281.

cheuses maladies, et enfin à la mort, pour ces gens qui se sont exposés aux périls de la guerre pour le bien de l'État.

« Nous voyons donc combien ces pauvres filles sont pleines du zèle de sa gloire et de l'assistance du prochain. La reine nous a fait l'honneur de nous écrire, pour nous mander d'en envoyer d'autres à Calais, afin d'assister ces pauvres soldats. Et voilà que quatre s'en vont partir aujourd'hui pour cela. Une d'entre elles, âgée d'environ cinquante ans, me vint trouver vendredi dernier à l'Hôtel-Dieu où j'étais, pour me dire qu'elle avait appris que deux de ses sœurs étaient mortes à Calais, et qu'elle venait s'offrir à moi pour y être envoyée à leur place, si je le trouvais bon. Je lui dis : Ma sœur, j'y penserai. Et hier elle vint ici pour savoir la réponse que j'avais à lui faire. Voyez, Messieurs et mes frères, le courage de ces filles à s'offrir de la sorte, et s'offrir d'aller exposer leur vie, comme des victimes, pour l'amour de Jésus-Christ et le bien du prochain ! Cela n'est-il pas admirable ? Pour moi, je ne sais que dire à cela, sinon que ces filles seront mes juges au jour du jugement. Oui, elles seront nos juges, si nous ne sommes disposés comme elles à exposer nos vies pour Dieu. Mais avec quelle sainte confiance paraîtront-elles au jour du jugement, après tant de saintes œuvres de charité qu'elles auront exercées ! Certainement il me semble que les couronnes et les empires de la terre ne sont que de la boue, en comparaison du mérite et de la gloire dont il y a sujet d'espérer qu'elles seront un jour couronnées. Comme notre congrégation a quelque relation à leur compagnie, et que Notre-Seigneur s'est voulu servir de celle de la Mission pour donner commencement à celle de ces pauvres filles, nous avons aussi obligation de remercier Dieu de toutes les grâces qu'il leur a faites, et de le prier qu'il leur continue par sa bonté infinie les mêmes bénédictions à l'avenir. »

Telles furent les premières armes des Filles de la Charité au service des soldats. Depuis et jusqu'à nos jours, les camps et les ambulances ont été leur poste d'honneur.

Pendant l'expédition de Crimée, on les a vues desservir à la fois jusqu'à dix hôpitaux militaires, sans compter deux hôpitaux de la marine, trop peu nombreuses encore parmi tant de victimes du choléra et de la guerre. Mais la présence et l'exemple de ces filles est un stimulant pour les hommes à qui le prix du mercenaire n'a pas fait vaincre le dégoût d'un tel emploi. A Pera, à Dolma Bachtché, à l'École polytechnique, à Levend et à Rami Tchiflik, à Maltépé, à Daoud-Pacha, à Gulhané, à Kaulidjé, au Palais de Russie, à Kalkis, à l'École préparatoire : partout c'est un héroïsme de dévouement qui étonne ces braves eux-mêmes. Ni les rigueurs de l'hiver, ni le choléra et le typhus, ni les plaies gangrenées, ni un service au-dessus des forces humaines, rien ne les effraie, rien ne les rebute. Elles bravent tout, même la flamme, à laquelle, dans l'incendie de l'École polytechnique, elles arrachent tous leur chers malades et jusqu'à leurs pauvres morts de la veille.

Avant de desservir ces grandes ambulances, elles avaient été appelées dans les hôpitaux du Pirée, de Gallipoli et de Varna, encombrés de cholériques. Les infirmiers, décimés eux-mêmes par le fléau, n'osaient plus aborder les malades. A peine a-t-on vu les sœurs s'avancer vers l'hôpital, le visage gai, le cœur ferme et content, qu'aussitôt renaît le courage et l'espérance.

Au service des ambulances et des hôpitaux, elles joignirent encore la visite fréquente des prisonniers de toutes nations, et la visite de bienvenue, en attendant le débarquement, aux navires chargés de malades et de blessés arrivant de Crimée. Qu'on juge de la joie de ces malheureux, entassés encore dans l'entrepont, brisés par une dure traversée, à la vue de cette sœur se présentant à eux, un peu de bouillon ou quelques gouttes de vin à la main, le sourire aux lèvres, et la charité au cœur. La côte étrangère leur semble déjà la patrie, et, à l'hôpital, ils croient revoir la famille sous la figure de cette sœur qui leur rappelle tout ce qui les a le plus aimés. Tous auraient pu dire avec

l'un d'eux : « Ma sœur, venez me visiter souvent; quand vous venez, je crois voir la France et ma mère! » Dans la sœur ils voyaient heureusement bien plus : ils voyaient un ange, une apparition de la douce Providence, qui presque toujours les ramenait à la foi, aux pratiques religieuses, et par là souvent à la santé. L'âme guérie et fortifiée réagissait sur le corps; une prière, dictée par la sœur, faisait plus qu'une ordonnance médicale, et pas un pansement ne valait une médaille de la Vierge. Aussi, dans les trois armées turque, anglaise et russe, dépourvues de la vraie foi et de la vraie prière, les guérisons étaient aussi rares qu'elles étaient fréquentes dans la nôtre. Ainsi en était-il chez les pauvres Irlandais catholiques, si peu privilégiés pourtant de la part de l'administration protestante de leur pays. Que d'hommes ont dû à ces saintes filles la santé et la patrie! Que d'autres, plus nombreux encore, leur devront le ciel!

A la fois jaloux et aveugle, le protestantisme anglais voulut avoir aussi ses sœurs de charité. Louable de la part de celles qui l'entreprirent, cet essai ne fut, comme on sait, qu'une parodie impuissante. Cette fois encore, le protestantisme n'avait pu répondre au défi que le catholicisme lui jette depuis trois siècles, de faire une Fille de la Charité, et il ne comprend pas qu'il lui manque pour cela deux choses qu'il n'aura jamais, un vœu et une pratique, la chasteté et la communion !

Jusqu'à nos jours, il n'avait pas été donné aux Filles de la Charité d'apparaître et d'exercer leur zèle en même temps dans les deux camps ennemis. Ce spectacle, elles viennent de le donner en Italie. Pendant que les Filles de la Charité françaises et italiennes se dévouaient au soulagement des blessés français et italiens, les Filles de la Charité autrichiennes exerçaient le même dévouement auprès des blessés autrichiens. Celles-ci furent sublimes de désintéressement et d'humilité. Comme on venait annoncer à la sœur Rafaela Herschitsch, sœur servante de Vérone, que l'empereur d'Autriche lui avait décerné la décoration de la

croix en or : « Je vous en prie, ne me parlez pas de cela, dit-elle au major de l'hôpital qui la félicitait ; car je ne l'accepterai à aucun prix. Je serais honteuse de recevoir une semblable récompense. Il n'y a que Dieu qui puisse payer les services d'une Fille de la Charité qui donne sa vie pour ses semblables. — Mais l'empereur sera fâché, si vous ne l'acceptez pas. — Je doute fort, Monsieur le major, que l'empereur se fâche, lorsqu'il apprendra que nous sacrifions notre vie au soulagement de ses soldats par amour pour Dieu, sans prétendre à une récompense quelconque. En renonçant au monde pour nous consacrer au service du Seigneur, nous avons par là même renoncé à ces sortes d'honneur. En les acceptant, ce serait comme nous replacer sous son joug. Nos supérieures, du reste, sauront bien le remercier de sa bienveillante attention pour la communauté. — Mais ces Messieurs vont venir vous l'apporter. — Je vous en prie, Monsieur le major, dites-leur qu'ils m'épargnent la douleur d'un refus. » Le major parti, la bonne sœur se mit en prière avec ses deux compagnes malades, et elle resta ainsi toute la journée, afin, disait-elle, qu'on ne vînt plus l'ennuyer *avec cette chose-là*. Humble prière qui fut exaucée, car on ne fit plus d'instances pour la soumettre à ce nouveau *supplice de la croix*.

Dans le même temps, les Filles de la Charité donnaient ce beau spectacle au Mexique et au Chili, où elles secouraient et consolaient indistinctement les blessés des partis qui sans cesse s'y combattent. Et à l'heure qu'il est, elles font en quelque sorte la vigie de la charité sur le littoral de l'Espagne, attendant les blessés et les malades qui doivent leur être amenés de la guerre du Maroc.

Dans l'allocution adressée plus haut par Vincent aux sœurs partant pour Calais, on a remarqué une allusion aux sœurs de Pologne. En effet, la reine Louise, qui avait fait partie, à Paris, de l'assemblée des Dames, qui avait vu à l'œuvre mademoiselle Le Gras et ses filles, en demanda dès l'année 1652. Trois partirent d'abord avec une commission

de Vincent du 6 septembre. Elle traversèrent l'Allemagne et les pays protestants, respectées partout dans leur vertu, leur courage et leur habit. La reine les accueillit avec joie. Elle les laissa quelques jours prendre l'air du pays et étudier un peu la langue, puis elle leur dit : « Allons, mes sœurs, il est temps de commencer à travailler. Vous voilà trois; j'en veux retenir une auprès de moi, et c'est vous, ma sœur Marguerite; les deux autres iront à Krakovie servir les pauvres. — Ah! Madame, répondit la sœur, que dites-vous? Nous ne sommes que trois pour servir les pauvres, et vous avez dans votre royaume tant d'autres personnes plus capables que nous pour servir Votre Majesté! Permettez-nous, Madame, de faire ici ce que Dieu demande de nous, et ce que nous faisons ailleurs. » La reine insista; la sœur ne répondit cette fois que par ses larmes; ce que voyant la reine : « Quoi, ma sœur, dit-elle, vous refusez donc de me servir! — Pardonnez-moi, Madame, mais c'est que nous nous sommes données à Dieu pour le service des pauvres. »

La sœur Marguerite Moreau et ses deux compagnes avaient mieux à faire qu'à servir la reine : elles avaient à servir les malades de la peste qui désolait alors Warsowie, et la sœur Marguerite avait à mourir dans cette œuvre d'héroïque charité. La reine Louise fut entraînée par leur exemple. Elle visita les hôpitaux, soigna les malades de ses mains, et paya de ses aumônes quand elle ne pouvait payer de sa personne. Sur sa demande, trois nouvelles sœurs partirent de France, munies d'une lettre de mademoiselle Le Gras pour leurs sœurs de Pologne : « Nous les laissons partir avec douleur, disait la sainte institutrice, nous séparant d'elles; et avec joie, pour l'assurance que nous avons qu'elles vont faire la volonté de Dieu, et s'unir à vous pour l'accomplissement de ses saints desseins dans le royaume de Pologne. O mes chères sœurs, qu'ils sont de grande importance! Je supplie la bonté de Dieu de vous les faire connaître, m'assurant que cette connaissance opérera en vous une grande humilité et

une juste confusion de vous voir choisies pour un tel emploi, et qu'elle vous donnera la volonté de ne vous en rendre point indignes. »

Ces nouvelles sœurs durent interrompre leur voyage et retourner en France, à la nouvelle que la reine avait été obligée de chercher contre la guerre un refuge en Allemagne avec les sœurs polonaises. Dans cet exil, la reine employa les Filles de la Charité au service des soldats malades. De retour à Warsowie, elle les mit à la tête d'un hôpital d'orphelines, auprès duquel elle ménagea un bâtiment pour les serviteurs malades et les pauvres passagers.

Nous retrouverons les Sœurs de la Charité dans les hôpitaux fondés par saint Vincent de Paul, dans les provinces désolées par la guerre qu'il soulagea pendant tant d'années. Elles furent toujours les zélées coadjutrices de toutes ses œuvres. Partout, malgré leur zèle, leur trop petit nombre les mettait au-dessous de leur tâche. « Monsieur, lui écrivait l'une d'entre elles, nous sommes accablées de travail et nous y succomberons, si nous ne sommes secourues. Je suis contrainte de vous écrire ce peu de lignes la nuit en veillant nos malades, n'ayant aucun relâche le jour ; et en vous écrivant il faut que j'exhorte deux moribonds ! Je vais tantôt à l'un lui dire : « Mon ami, élevez votre cœur à Dieu, demandez-lui miséricorde ; » cela fait, je reviens écrire une ou deux lignes, et puis je cours à l'autre lui crier : « Jésus Maria ! mon Dieu, j'espère en vous ; » et puis, je retourne encore à ma lettre ; et ainsi je vais et viens, et je vous écris à diverses reprises et ayant l'esprit tout divisé. C'est pour vous supplier très-humblement de nous envoyer encore une sœur. »

Envoyer une sœur de plus était chose souvent bien difficile, car, disait Vincent à ses prêtres : « Vous ne sauriez croire combien Dieu bénit partout ces bonnes Filles, et en combien de lieux elles sont désirées. Un évêque en demande pour trois hôpitaux, un autre pour deux, un troisième en demande aussi, dont on me parla encore il n'y a que trois

ours, et on me pressa de lui en envoyer. Mais quoi ! il n'y
a pas moyen, nous n'en avons pas assez. Je demandais
'autre jour à un curé de cette ville, qui en a dans sa pa-
oisse, comment elles faisaient. Je n'oserais vous rapporter
e bien qu'il m'en dit. Il en va ainsi des autres, qui plus,
qui moins. Ce n'est pas qu'elles n'aient des défauts : hélas !
qui est-ce qui n'en a point? Mais elles ne laissent pas
d'exercer la miséricorde, qui est cette belle vertu de laquelle
il est dit que le propre de Dieu est la miséricorde. Nous
autres, nous l'exerçons aussi, et nous la devons exercer
toute notre vie : miséricorde corporelle, miséricorde spiri-
tuelle ; miséricorde aux champs dans les Missions, miséri-
corde au dedans à l'égard des exercitants et des pauvres ;
enfin nous devons toujours être gens de miséricorde, si
nous voulons faire en tout et partout la volonté de Dieu. »

Malgré sa pénurie de sujets, Vincent put, de son vivant,
aire, en dehors de Paris, vingt-huit établissements de
œurs : hôpitaux, maisons d'école ou de charité. Après lui,
'accroissement du grain de sénevé et sa multiplication fu-
ent bien plus prodigieux encore. Établies dès 1649, à la
lemande de la reine, dans la maison royale de Fontaine-
leau, elles furent appelées au nombre de trente, le 15 fé-
rier 1676, à l'hôtel royal des Invalides. Cuisine, apothi-
airerie, lingerie, vestiaire, infirmerie et soin des malades
ur et nuit, soin des fous, elles furent chargées de tout
t ne reculèrent devant rien. L'acte de fondation fut fait,
e 7 mars suivant, entre le marquis de Louvois, gouver-
eur des Invalides, et Nicole Haron, supérieure générale,
t ses officières, du consentement de Jolly, troisième géné-
al de la Mission. Renouvelée en 1769 entre le duc de Choi-
seul-Amboise et les supérieurs des Filles de la Charité, la
convention reçut un échec en 1772, par suite d'un brevet
établissant aux Invalides un apothicaire-major et évinçant
les sœurs de l'apothicairerie. Mais, dans un mémoire adressé
à madame Adélaïde, les sœurs n'eurent pas de peine à dé-
montrer que les griefs intentés contre elles n'avaient de fon-

dement que dans la jalousie et la cupidité, et qu'une telle mesure porterait un tort immense aux quatre cents établissements qu'elles possédaient alors en France. Aussi, le 31 décembre 1774, intervint un décret royal qui, rendant hommage aux soins, à la vigilance, à l'exactitude, au zèle des sœurs, et reconnaissant que l'établissement d'un apothicaire-major était une nouveauté aussi contraire aux engagements passés envers elles qu'inutile au bien du service, rétablissait toutes choses sur l'ancien pied.

IX

Les Filles de la Charité après la mort de saint Vincent.

Il ne saurait entrer dans notre pensée de raconter l'histoire, d'indiquer même la fondation ni de tous ni des principaux établissements des Filles de la Charité à Paris et en France, en Europe et au delà des mers, depuis plus de deux siècles. Du vivant de saint Vincent de Paul, elles n'étaient sorties de France que pour aller en Pologne; mais comme le saint parlait souvent de les envoyer partout à la suite de ses Missionnaires, en Europe, et jusqu'en Afrique et aux Indes, peut-être est-il bon d'indiquer en peu de mots comment ces vœux divers s'accomplirent.

Deux jeunes filles, encouragées par leur curé, étaient venues s'établir près de Montanaro en Piémont, pour y faire l'école aux pauvres enfants de leur sexe. En 1778, ayant gagné quelques compagnes et s'étant mises sous la conduite d'un Missionnaire, elles formèrent à Montanaro une petite communauté, et prirent les règles, l'habit, le nom et les fonctions des Filles de la Charité. Autorisées en 1779 par les lettres patentes d'Amédée III, elles demandèrent et obtinrent d'être agrégées à la communauté de France. Elles traversèrent comme elles purent les mauvais jours, et renouvelèrent leur agrégation en 1822, quand les Missionnaires furent rétablis à Turin. En 1831, elles ouvrirent un séminaire qui put fournir des sœurs aux petits hôpitaux de

Rivarola, d'Ivrea, de Santo-Benigno et de Sommariva, en attendant qu'un séminaire fût établi à Turin, ce qui eut lieu en 1833, avec les aumônes de Charles-Albert et le concours de sœurs françaises. Dès lors elles furent mises à la tête des hôpitaux de Turin, de Carignan, de Gênes et d'Oneglia, où elles fondèrent aussi des écoles ainsi qu'à Castellamonte. Leur conduite héroïque pendant le choléra de 1835 leur valut de nouveaux établissements, hôpitaux pour malades ou enfants trouvés, écoles, ouvroirs, asiles, à Turin, à Nice, à Racconis, à Gênes, à Savone, à Plaisance, à Acqui, à Grugliasco, à Sienne, à Parme, à Mondovi, à Alexandrie, à Saluces, à Lugano, à Florence, à Fermo, à Chieri, à Rondisson. Elles sortaient ainsi du Piémont pour se répandre dans les duchés et remplir l'Italie comme la France. Elles s'établissaient à Naples en 1843; à Macerata, dans les États pontificaux, en 1846, et à Rome en 1850.

Ainsi était accompli, quoique un peu tard, un vœu du vénérable Pie VII. Dans une audience de congé qu'il avait accordée, le 26 novembre 1816, à M. Artaud, nommé premier secrétaire d'ambassade à Vienne, la conversation tomba sur les religieuses hospitalières. Le saint pontife lui dit: « Vous nous aviez parlé des religieuses de France, et surtout de ces filles de l'*Ave Maria*, qui allèrent à la mort en chantant le *Veni Creator*. On entendait moins de voix à mesure que les victimes tombaient. Nous accorderions toutes les faveurs qu'on solliciterait pour un ordre semblable. Mais parlons aussi des *sœurs grises*. Écoutez; voici ce que nous avons fait : nous avons cherché à les introduire dans toute la catholicité, et particulièrement en Italie, en Allemagne et en Irlande. On nous a dit : « Devant les malades, la femme italienne n'a pas tout à fait assez de courage et de force morale pour se soumettre à tant de fatigues; l'Allemande a quelque chose de trop soumis et de trop facile; l'Anglaise ne manque ni d'humanité, ni d'exaltation, mais elle est trop *sostenuta* (trop prude). La femme fran-

çaise possède l'adresse, l'assurance, la résolution, le *commandement doux,* la piété sévère, indispensables à un tel état. » Cependant nous ne renonçons pas au désir d'améliorer en cela le service de nos hôpitaux[1]. »

Cette estime, cette affection pour les Filles de la Charité est, en quelque sorte, traditionnelle sur le siége apostolique. Dans sa bulle du 18 des calendes de septembre 1840, le pape Grégoire XVI, énumérant les douleurs et les joies de l'Église, ses craintes et ses espérances, a dit : « C'est, entre autres, un consolant spectacle pour le monde catholique, et c'est pour les non-catholiques eux-mêmes un sujet d'étonnement, que ces sociétés si multipliées et si répandues de pieuses femmes qui, vivant en commun sous la règle de saint Vincent de Paul ou sous celle d'autres instituts approuvés, et remarquables par leurs vertus chrétiennes, se dévouent tout entières avec allégresse ou à retirer les femmes égarées du sentier de la perdition, ou à former les jeunes filles à la religion, à une piété solide et aux travaux de leur état, ou à soulager de toutes les manières possibles les infortunes du prochain, sans être détournées ni par la faiblesse naturelle de leur sexe, ni par la crainte d'aucun péril. »

Les fatals événements de 1848 chassèrent les Filles de la Charité, tout juste avec la vie sauve, de Gênes, de Sienne, de Parme et de Florence où elles sont depuis retournées.

En 1790, six sœurs partirent de Paris pour l'Espagne.

En 1810, les Filles de la Charité s'établirent à Genève; elles étaient en Suisse, à Saconen, depuis 1750. Elles entrèrent en Belgique, à Namur, en 1834, et, en 1852, elles s'introduisirent dans les provinces Rhénanes.

En 1851, une communauté de religieuses hospitalières de Gratz se sentit inspirée de demander son incorporation aux Filles de la Charité de Paris. La fondatrice et supérieure se trouvait, par sa famille, avoir des liens qui l'unis-

1. *Hist. du pape Pie VII,* par M. le Chev. Artaud, 2 vol. in-8, Paris, 1836, t. II, p. 460.

aient à celle de saint Vincent : sa grand'tante, la comtesse e Brandis, avait été, au siècle dernier, une bienfaitrice nsigne de la maison principale de Naples, où, en cette ualité, elle avait obtenu sa sépulture. La sœur de Brandis int elle-même, avec une de ses compagnes, passer près de leux années dans la maison mère de Paris. A son retour à ratz, toutes ses sœurs revêtirent avec elle le costume et doptèrent les règles des Filles de la Charité, et, du conentement de l'ordinaire, se mirent sous la direction et autorité du supérieur général de la Mission. Ce fut l'introduction de la double famille de saint Vincent de Paul en Autriche. Les Missionnaires devaient bientôt suivre les Filles de la Charité. Dès 1857, la maison de Gratz s'était tellement développée, que trois cents sœurs en étaient sories déjà pour se répandre dans les différentes parties de 'Empire, avec l'autorisation du gouvernement qui désire eur confier tous ses établissements charitables.

Depuis longtemps les Missionnaires des Iles-Britanniques éclamaient leurs sœurs de la Charité. Quatre sont envoyées Drogheda en 1855. En 1857, M. Étienne, supérieur généal, en conduit lui-même dix à Dublin pour y former deux tablissements. Dans ces deux villes, elles circulent librenent avec leur blanche cornette, visitent les malades et lirigent des écoles. Elles ont conquis l'admiration des proestants eux-mêmes. A Sheffield, en Angleterre, où elles 'établissent encore en 1857, même liberté, mêmes soins, nêmes sympathies.

Lisbonne avait été cruellement éprouvée par le choléra n 1856. Tous les orphelins faits par l'épidémie avaient été onfiés aux soins de la société consolatrice des affligés qui, e pouvant les recueillir tous, appela à son aide les sœurs e la Charité. Des informations sont prises, l'autorité atriarcale est consultée, et, en février 1857, est signé un écret royal qui approuve et autorise l'entrée en Portugal es sœurs de la Charité et de deux Missionnaires, qui seront hargés de la direction spirituelle des sœurs et se mettront

eux-mêmes au service de l'association. En juin 1857, suivant le vœu exprimé dans l'ordonnance royale, M. Étienne, supérieur général, part pour Lisbonne afin d'y tout préparer. Logé dans le palais même de la tante du roi, promotrice de l'œuvre, bien accueilli du roi, des ministres et du cardinal-archevêque, il est plein d'espérance. Pour comble de joie, il a incorporé à la maison mère une communauté de vingt et une sœurs, dernier débris de la Révolution, qui, séparée depuis trente-huit ans, était demeurée stérile. Il repasse en France. Soudain, la fièvre jaune éclate à Lisbonne et multiplie le nombre des orphelins. On appelle les sœurs à grands cris. Elles n'hésitent pas, et, au mois d'octobre 1857, cinq d'entre elles, conduites par les Missionnaires Sipolis et Miel, arrivent à Lisbonne au milieu des morts et des mourants. « En voilà qui n'ont pas peur! » dit le peuple à la vue de leur courage. Elles se mettent aussitôt à l'œuvre, et payent leur bienvenue et inaugurent leur ministère charitable par la mort de l'une d'entre elles. Six nouvelles sœurs arrivent au mois de décembre. L'infante Isabelle leur donne son palais d'Ajuda pour servir d'hospice aux orphelins. Le roi, la reine, les infantes, l'élite de la noblesse et du peuple, les visitent, les admirent et les soutiennent de leurs aumônes et de leur protection. Neuf mois s'écoulent ainsi. Tout à coup, à un mot d'ordre parti probablement d'Angleterre, c'est un concert de déclamations dans la presse libérale qui feint de voir partout le monstre de la réaction religieuse, du jésuitisme, de l'inquisition, etc., sous la blanche cornette des sœurs de la Charité; c'est, dans les rues, une lâche conspiration d'outrages et d'infâmes traitements contre ces saintes filles. Cependant les interpellations, les pétitions en sens contraire se croisent à la tribune des chambres. Le gouvernement du ministre franc-maçon Loulé se tait, ou même protége ces infamies; puis il recourt à une de ces misérables transactions qui ne satisfont personne et sacrifient toujours le bon droit. Un décret du 3 septembre 1858 enlève aux sœurs l'enseignement littéraire et reli-

gieux, pour ne leur laisser dérisoirement que leurs exercices pieux et charitables. Ce n'est pas assez pour le libéralisme impie : il faut encore les arracher à leurs orphelins d'Ajuda. Vains efforts ! Les institutions chrétiennes se multiplient toujours sous la persécution, et bientôt les sœurs comptent en Portugal une maison de plus : augure peut-être du rétablissement définitif de la double famille de saint Vincent dans ce royaume !

Lâche vengeance de l'Angleterre ! de l'échec de ses armes en Crimée, et surtout de ses parodies des institutions charitables du catholicisme !

L'Afrique devenue française, l'Afrique, ce premier théâtre de la charité de Vincent de Paul, devait de bonne heure attirer ses filles. En 1842, à la demande de l'évêque et du gouvernement français, deux établissements de Filles de la Charité se firent à Alger : elles prirent la direction de l'hôpital civil, et ouvrirent une maison pour l'assistance des malades à domicile, l'instruction des jeunes filles pauvres et l'éducation des orphelines.

Depuis longtemps les Missionnaires du Levant, impuissants à désarmer la haine farouche du Turc et à démontrer à l'hérétique la véritable Église, appelaient à leur secours les Filles de saint Vincent de Paul, pour faire aimer à l'un le christianisme dans une de ses plus aimables personnifications, et montrer à l'autre la charité active, caractère exclusif du catholicisme. On songeait à répondre à cet appel, lorsque deux protestantes converties, mesdemoiselles Tournier et Oppermann, qui sollicitaient, malgré leur âge trop avancé, leur admission dans la compagnie des Filles de la Charité, reçurent la promesse d'une dispense en leur faveur, à la condition qu'elles iraient ouvrir, sous la direction des Missionnaires, une école de filles à Constantinople. La condition acceptée avec empressement, elles partirent le 1er juillet 1839, et leur succès fut tel, que, le 21 novembre de la même année, des sœurs s'embarquaient pour aller former deux maisons de Filles de la Charité, l'une à Con-



stantinople, l'autre à Smyrne. Arrivées le 4 décembre, les sœurs de Smyrne parcouraient, dès le lendemain, les rues pour la visite des malades à domicile, et étaient reçues par les Turcs, les hérétiques et les schismatiques avec les mêmes démonstrations d'étonnement et de reconnaissance que par les catholiques. Le 21 janvier suivant, leurs classes et leurs ouvroirs étaient en pleine activité et contenaient plus de cent jeunes filles[1]. Les sœurs de Constantinople, arrivées le 8 décembre, commencèrent à donner aux demoiselles Tournier et Oppermann la récompense promise, à savoir l'habit des Filles de la Charité, puis recueillirent leurs orphelines et leurs jeunes écolières. Grâce aux nombreux renforts qui leur furent envoyés de France, les sœurs de Smyrne et de Constantinople purent, dans les années suivantes, donner à leurs œuvres un développement merveilleux. A Constantinople seulement, dans l'espace d'une seule année, les Filles de la Charité ont secouru plus de vingt mille pauvres, pansé ou visité plus de quarante mille malades, quelquefois jusqu'à cinq cents par jour, habillé plus de cent cinquante petites filles pauvres, et dépensé, de compte fait, plus de soixante-cinq mille piastres turques.

Au mois d'avril 1841, elles envoyèrent même une colonie de cinq d'entre elles en Grèce, dans l'île de Santorin, à l'entrée de l'archipel, où furent fondées les premières écoles catholiques du royaume grec. A ces écoles accoururent des jeunes filles de tout l'archipel. Bientôt les sœurs purent ouvrir un orphelinat, un ouvroir, tout en se livrant, comme partout, au soin des malades chez elles et à domicile. Les

1. C'est à Smyrne qu'a été élevée la petite-fille de Hussein, dernier dey d'Alger. Admirable coup de cette Providence qui, dit Bossuet (Or. fun. d'Henriette d'Angleterre), ébranle tout un État pour affranchir ses élus des lois de l'erreur, car elle met les âmes à ce prix! Le renversement de l'État paternel jette cette jeune fille à Smyrne, où elle est faite chrétienne, et de là, au lieu d'aller habiter un harem oriental, elle vient à Paris, où elle est encore, expier, dans une maison et sous l'habit des Filles de la Charité, les crimes de sa race, dont elle est peut-être appelée à être la rédemptrice! *Optimam partem elegit!*

conquêtes morales que leur valut tant de charité excitèrent contre elles la persécution du schisme; mais, défendues par M. de Lagrenée, notre ministre plénipotentiaire en Grèce, elles furent officiellement autorisées par le gouvernement grec.

Il est à Alexandrie d'Égypte un hôpital fondé par les nations européennes. En 1844, sept Filles de la Charité en allèrent prendre la direction. Elles organisèrent encore des classes pour les jeunes filles, en attendant qu'on leur construisît une maison vaste et appropriée à leurs diverses fonctions charitables.

Depuis quelques années, elles ont pénétré en Perse. En 1856, quelques-unes d'entre elles se sont établies à Khosrova.

Le 23 octobre 1847, douze Filles de la Charité s'embarquaient à Marseille pour la Chine. Le clergé et le peuple de la ville donnaient les marques du plus pieux intérêt à ces Missionnaires de nouvelle sorte et saluaient leur départ. Une solennelle messe pontificale était célébrée dans le port et sur le bâtiment. Le 21 juin de l'année suivante, la sainte colonie abordait à Macao. Encore un vœu deux fois séculaire de saint Vincent d'accompli ! — Vœu semblable du saint et de nos héroïques Missionnaires de Madagascar réalisé en 1859 : des Filles de la Charité sont parties pour Bourbon où elles sont à peine arrivées.

En 1844, dix Filles de la Charité partaient d'Espagne, et le 4 novembre elles arrivaient sur la terre de Vera-Cruz. Le 15, elles étaient à Mexico. Elles se mettent immédiatement à l'œuvre, et commencent par une école de petites filles. La sœur Agnès Cabre meurt aussitôt pour inaugurer la mission, et en accomplissement de l'offrande qu'elle a faite sur mer de sa vie pour la conservation de celle de ses compagnes. Voilà celles-ci aguerries. Éclate alors la révolte de Pareden. Elles se rendent sur le champ de bataille de Puebla, leur premier champ de bataille. Au blocus de Puebla, invitées par Santa-Anna à soigner les blessés, elle acceptent

à la condition de soigner les blessés des deux partis. La condition est agréée. Mais, cette fois, elles ne payent que de bonne volonté : avant leur arrivée à Puebla, le siége était levé. Elles retournent alors à leurs fonctions ordinaires. Vers la fin de janvier 1855, elles ouvrent un séminaire interne à Mexico et s'installent à l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu. Elles ont bientôt cinq établissements à Mexico : leur maison centrale (séminaire et pensionnat), trois hôpitaux et une maison de femmes aliénées. Hors de la capitale, elles s'établissent successivement à Lilâo et à Lagos, où elles dirigent hôpitaux et écoles; à Guanaxuato et à la Colonie des Anges, pour le soin des hôpitaux de Notre-Dame-de-Belen et de Saint-Pierre; enfin, à Monterey, où elles tiennent une maison de charité. — Le 3 décembre 1847, six sœurs s'embarquaient à Cadix, et, le 8 janvier suivant, elles prenaient possession de l'hospice de la Havane, où elles ont aujourd'hui huit maisons, tant hôpitaux qu'écoles et orphelinats.

En 1849 et 1850, la Compagnie conquérait en un seul jour tout le territoire des États-Unis, en s'adjoignant plus de quatre cents religieuses de Saint-Joseph, fondées à Baltimore, au commencement de ce siècle, par une Américaine, madame Seton.

Déjà, en 1847, elle s'était établie à Marianna, au Brésil, pour y tenir un pensionnat et un petit hôpital, et désormais elle sera associée à l'œuvre des Missionnaires.

En 1853, à Rio-de-Janeiro, elle prenait possession du grand hôpital de la Miséricorde, le plus beau du monde; de l'hôpital moins considérable, quoique magnifique encore, de Pedro-Segundo; de l'asile des aliénés; de celui de la Saude, pour maladies contagieuses; puis de diverses maisons d'éducation : le collége de l'Immaculée-Conception, la Maison-Française, la Providence et l'Orphelinat.

En entrant à l'hôpital de Rio-Janeiro, elles sont accueillies par la fièvre jaune, et lui payent de six d'entre elles une terrible bienvenue. La sœur Despiau se hâte d'écrire à

supérieure à Paris : « Vive la croix et la belle Mission de
-Janeiro, où l'on gagne sitôt la couronne de la vie éter-
le! Six de vos filles, ma bonne mère, ont déjà reçu la
ompense de leur dévouement; une septième est à la
te du Paradis, et probablement, avant le départ de ma
re, j'aurai à vous dire qu'elle a rejoint ses compagnes. »
veut les forcer à quitter l'hôpital et à se retirer à la
npagne. Toutes répondent qu'elles veulent être prises
armes à la main, et mourir avec honneur sur le champ
bataille. On insiste. Alors la sœur Despiau invoque le
ité qui leur donne quatre mois pour exécuter leur retraite
rès la signification donnée, et, au nom de ce traité, elle
lame pour elle et pour ses sœurs le droit de mourir à son
ste!

Toujours en 1853, les Filles de la Charité s'établissent à
hia, où elles ouvrent un pensionnat, avant d'être char-
es d'un orphelinat et d'un hôpital.

En 1856, sept Sœurs sont mises à la tête de l'hôpital de
tre-Dame-de-l'Exil, capitale de l'île et province de
nte-Catherine. Enfin, en 1857, une quinzaine sont appe-
s à l'hôpital de Pernambouc, au poste que la charité pro-
étique de leur père leur avait désigné depuis deux cent
-sept ans!

Le 17 novembre 1857, les premières Sœurs chiliennes,
nombre de trente, partaient de Bordeaux, et, après une
gue navigation de quatre mois, le 16 mars 1858, elles
rdaient à Valparaiso. Le 29, elles étaient reçues en
mphe à Santiago, et, bientôt après, huit d'entre elles
raient à l'hôpital des femmes de San-Francisco-de-Borja,
es autres se partageaient entre l'hôpital des hommes de
-Juan-de-Dios, l'hospice des enfants trouvés et la maison
trale ou séminaire interne.

L'année dernière, à l'occasion d'une de ces révolutions
réquentes au Chili, les Sœurs de Santiago, sur l'invita-
du gouvernement, se rendirent quatre à Saint-Philippe,
à la Serena, sous la conduite de M. Benech, leur direc-

teur, pour y prodiguer leurs soins aux victimes de la guerre, sans acception de parti. A toutes les époques et sous tous les climats, les Sœurs de la Charité sont fidèles à la belle Mission inaugurée, il y a près de deux cent cinquante ans, par les quatre pauvres filles envoyées à Arras par saint Vincent de Paul.

Cette même année 1857, le gouvernement du Pérou et l'archevêque de Lima demandèrent une maison de Missionnaires et trois de Filles de la Charité; et, le 16 septembre, un navire décoré du nom de *Saint-Vincent-de-Paul* partait de Bordeaux, emportant cinquante Sœurs et deux Missionnaires. Cinq Sœurs devaient être déposées à Valparaiso, pour le service de l'hôpital; le reste était destiné pour Lima.

Enfin, deux ans après, les Filles de la Charité achevaient par la Plata leur charitable conquête de l'Amérique du Sud, et s'établissaient à Buenos-Ayres.

Les voilà donc presque aussi étendues que le catholicisme lui-même. Elles remplissent la France et l'Algérie. Elles sont en Belgique et en Suisse; dans tous les États italiens; en Espagne et en Portugal; en Angleterre et en Irlande; dans la Pologne russe, prussienne ou autrichienne; en Prusse et en Autriche; en Turquie, en Grèce, en Égypte et en Perse; elles se sont répandues en quelques années dans presque tous les États de l'Amérique du Nord et du Sud; enfin, on les trouve postées aux deux extrémités de l'Afrique et de l'Asie, en Chine et à Bourbon.

Elles se dénombrent par milliers, et leurs établissements par centaines. Aussi variés que nombreux, ces établissements embrassent tous les âges, tous les besoins, toutes les misères de la vie humaine. Il y a des crèches pour le nouveau-né, des hospices pour le vieillard; des asiles pour l'enfance, pour les domestiques, pour les aveugles, pour les aliénés, et dernièrement, à la Teppe, près Tain (Drôme), il s'est formé, grâce à la généreuse initiative du comte de Larnage, un asile pour les épileptiques; il y a des maisons d'enfants trouvés, des orphelinats de filles et de garçons;

des écoles de jeunes filles, d'adultes et de sourds-muets; des ouvroirs et des maisons de patronage; il y a des conservatoires où les filles du peuple sont élevées jusqu'à leur mariage, comme les filles de la pauvre noblesse l'étaient autrefois à Saint-Cyr, et des dispensaires où le pauvre vient chercher, d'où les Sœurs portent au pauvre remèdes et secours; il y a ces innombrables postes où la charité veille, et d'où, après ou sans appel, elle va visiter et secourir la maladie et la pauvreté à domicile. On trouve les Filles de la Charité dans les colonies agricoles, dans les dépôts de mendicité, dans les prisons; elles sont à la tête de toutes les maisons hospitalières, hospices, hôpitaux civils ou militaires. Le soldat, nous l'avons vu, depuis leur origine, elles le suivent et le soignent partout, au milieu et hors de la bataille: aussi, dans les infirmeries des écoles, aux Invalides, c'est elles encore qui sont là.

Toutes ces fonctions bénies des hommes, Dieu lui-même semble avoir voulu les autoriser et les consacrer par des grâces privilégiées, par des visions miraculeuses qui, récompense d'abord de tant de charité, ont ensuite puissamment influé de nos jours sur le développement de la piété catholique.

En septembre 1830, une jeune Sœur du séminaire des Filles de la Charité vit, pendant l'oraison, un tableau représentant la sainte Vierge, telle qu'on la dépeint communément sous le titre d'Immaculée, en pied, revêtue d'une robe blanche et d'un manteau bleu argenté, avec un voile aurore, les bras entr'ouverts et étendus vers la terre. Ses mains étaient chargées de diamants d'où s'échappaient, comme par faisceaux, des rayons éclatants qui se dirigeaient vers le globe, et sur un certain point avec plus d'abondance. Elle entendit en même temps une voix qui lui disait: « Ces rayons sont le symbole des grâces que Marie obtient aux hommes; et le point du globe sur lequel ils découlent plus abondamment, c'est la France. » Autour du tableau elle lut l'invocation suivante, écrite en caractères d'or « O Marie

conçue sans péché, priez pour nous, qui avons recours à vous ! » Quelques moments après, le tableau se retourna, et sur le revers, elle vit la lettre M surmontée d'une petite croix, et au-dessous les saints cœurs de Jésus et de Marie. Et elle entendit la même voix qui lui disait : « Il faut faire frapper une médaille sur ce modèle, et les personnes qui la porteront indulgenciée et qui feront avec piété cette courte prière, jouiront de la protection toute spéciale de la Mère de Dieu. » Elle raconta cette vision à son directeur qui n'y vit d'abord qu'une illusion pieuse. Mais la vision s'étant reproduite deux autres fois, à quelques mois d'intervalle, accompagnée de tendres reproches de Marie, le directeur y soupçonna une réalité, et, encouragé par Mgr de Quélen, archevêque de Paris, si dévot à la sainte Vierge, il fit frapper la médaille en juin 1832. Depuis, cette médaille s'est propagée par milliers et par milliers, et les nombreux prodiges dont elle a été l'instrument lui ont valu le titre de *miraculeuse*. C'est elle qui, en 1842, à Rome, a converti Alphonse Ratisbonne. C'est elle qui se voit aujourd'hui, comme un signe d'honneur et une sainte cuirasse, sur toutes les poitrines chrétiennes, et que nos soldats naguère se faisaient gloire de porter sur les champs de bataille. Nulle dévotion n'a mieux préparé le monde catholique à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, et nulle famille religieuse, par conséquent, n'a plus contribué que les Filles de la Charité à cette nouvelle gloire de Marie. Ce culte de la Vierge Immaculée, elles l'avaient reçu de saint Vincent de Paul qui se plaisait, comme nous l'avons remarqué plus d'une fois, à saluer Marie sous ce titre, si longtemps avant la définition dogmatique. Et depuis leur origine, elles étaient dans l'usage de se consacrer solennellement à la sainte Vierge le 8 décembre, et de réciter chaque jour, à toutes les dizaines du chapelet, cette profession de foi : « Très-sainte Vierge, je crois et confesse votre sainte et immaculée Conception pure et sans tache. O très-pure Vierge, par votre pureté virginale, par votre Conception immaculée et votre glorieuse

qualité de Mère de Dieu, obtenez-moi de votre cher Fils l'humilité, la charité, une grande pureté de cœur, de corps et d'esprit, la persévérance dans le bien, le don d'oraison, une bonne vie et une bonne mort ! » A ce touchant appel d'une piété plus de deux fois séculaire, la sainte Vierge a d'abord répondu elle-même en se proclamant *conçue sans péché*, puis l'Église, en décrétant la confession de cette glorieuse prérogative, et en mentionnant l'apparition de la médaille miraculeuse dans la bulle de définition [1].

Le soir de l'octave de saint Vincent de Paul, 26 juillet 1846, une Sœur de la Charité, étant montée à la chapelle de son vénéré Père, crut voir Notre-Seigneur tenant à la main droite un scapulaire écarlate, suspendu par deux rubans de laine de la même couleur. D'un côté, il était représenté crucifié, avec les instruments de la Passion et cette légende : « Sainte Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sauvez-nous ! » A l'autre extrémité du ruban, la même étoffe était recouverte de l'image des sacrés cœurs de Jésus et de Marie, du milieu desquels semblait s'échapper une croix avec cette légende : « Sacrés cœurs de Jésus et de Marie, protégez-nous ! » Cette apparition se renouvela plusieurs fois, et la Sœur crut entendre ces paroles : « Tous ceux qui porteront ce scapulaire recevront tous les vendredis une grande augmentation de foi, d'espérance et de charité. » Sur l'exposé qui lui fut fait, le souverain Pontife Pie IX autorisa tous les prêtres de la Mission à bénir et à distribuer le scapulaire de la Passion de Jésus-Christ, et enrichit cette dévotion d'un grand nombre de priviléges et d'indulgences [2].

C'est ainsi qu'il a plu à la Providence de se servir des Filles de la Charité pour promouvoir et répandre la piété catholique dans ses deux grands objets : la Vierge immaculée et Jésus souffrant. C'est ainsi encore qu'elle les a

1. *Notice historique sur l'origine et les effets de la nouvelle médaille... connue sous le nom de médaille miraculeuse...*, par M***, prêtre de la congrégation de la Mission de Saint-Lazare, 8e éd., in-18, Paris 1842.

2. *Le scapulaire de la Passion de Jésus-Christ*, etc.; in-18, Paris, 1853.

associées à l'œuvre des Missionnaires, qu'elle les a faites Missionnaires elles-mêmes, en ajoutant une sorte d'apostolat dogmatique à l'apostolat d'action et de charité qu'elles exerçaient depuis plus de deux siècles.

Celui-ci néanmoins demeure toujours leur propre et véritable apanage. C'est par là qu'elles ont envahi la terre, par ce feu divin qu'elles l'ont embrasée. C'est par là qu'elles ont résisté à toutes les révolutions, survécu à tant de morts de familles religieuses, qu'elles sont sorties plus jeunes, plus fortes que jamais de tant de ruines où tant de choses sont restées ensevelies. C'est par là, enfin, qu'elles commandent respect et amour à notre siècle sensuel et cupide, trop souvent incapable de comprendre la religion autrement que dans les services rendus aux misères et aux douleurs physiques. « Saint Vincent, a dit le cardinal Wiseman, avait compris que les femmes seules pourraient suppléer les mères et les sœurs auprès des malades et des mourants, qu'elles seules pouvaient remplacer la famille pour les pauvres orphelins et pour les vieillards qui ont perdu leurs amis et leurs enfants. Voilà plus de deux siècles que cette institution a été établie, et elle a toujours été en se répandant de plus en plus dans le monde catholique. La France, où elle a pris naissance, a vu depuis cette époque bien des révolutions; la religion a été persécutée, et pourtant, aussitôt qu'il se faisait un peu de calme, les Sœurs de la Charité reprenaient leurs œuvres charitables, et les peuples s'empressaient de les accueillir et de les honorer[1]. » Les communautés livrées à la prière et à la contemplation, ces paratonnerres mystérieux de la colère céleste, ces mines cachées d'où se répand sur le monde l'or de la grâce, le siècle n'en a ni l'intelligence ni le goût. Le prêtre, trop souvent, il le craint plus qu'il ne l'aime, il le persécute plus qu'il ne le pratique. Ces religieux mêmes qui sont comme la sainte démocratie de l'Église, voués comme le bas peuple

1. Discours prononcé en l'église de Fawon-Street, en 1837.

à la pauvreté et au travail, il ne les a pas encore relevés de la sentence de stupide mépris portée contre eux par le rire voltairien. Mais, encore un coup, de ses moqueries, de ses haines, de ses proscriptions, il excepte toujours la Fille de la Charité. Il renverserait toutes les institutions catholiques, qu'il s'arrêterait, ce semble, à celle-là, et que son flot destructeur viendrait mourir devant cette blanche cornette, comme la mer devant le grain de sable du livre de Job.

Et n'est-ce pas pourquoi la Providence a maintenu, multiplié ces Filles, toujours pures, dévouées, sublimes, en dehors de toutes les conditions ordinaires de la vie religieuse, sans vœux, sans clôture, au milieu de dangers et de corruptions qu'elles traversent sans atteinte et sans souillure? Ce qui avait été pour les plus grands saints un problème insoluble, une chimérique tentative, à savoir l'ascétisme dans la vie active, la solitude dans le monde, le recueillement dans le tumulte, l'humilité dans l'honneur et la sympathie universelle, la pureté dans le contact avec toutes les boues : voilà qui est devenu une réalité vivante, immortelle!

Et n'est-ce pas enfin ce qu'avait pressenti saint Vincent de Paul? N'est-ce pas ce qui explique la différence de son langage, qu'il parle soit à ses prêtres, soit à ses Filles de la Charité. A ses prêtres il ne parle que la langue du mépris et de l'anéantissement; il ne les appelle que la *petite*, la *chétive*, la *misérable* compagnie; « notre *gueuserie*, » dit-il encore; en un mot, pour eux, il épuise le vocabulaire de tous ses termes les plus avilissants. Quant à ses Filles de la Charité, ah! sans doute, il les provoque au mépris d'elles-mêmes et leur prêche sans cesse sa chère humilité; mais, en même temps, il ne leur parle que de la sublimité de leurs fonctions, de leur institution merveilleuse, du cas que le monde fait d'elles; il leur répète tous les jours que rien de semblable ne s'était vu dans l'Église de Dieu.

D'où viennent ces deux langages? Il aimait ses prêtres et estimait leurs services; mais, évidemment, les Filles de la Charité étaient son œuvre de prédilection. C'est qu'il pres-

sentait la différence de destinée et de nécessité des deux portions de sa grande famille.

A leur jour et à leur heure, au commencement du XVIIe siècle, alors qu'il n'existait d'institutions ni d'éducation ecclésiastique, ni d'instruction pour le pauvre peuple, les Missionnaires répondaient à une nécessité indispensable de l'Église de France. A eux d'évangéliser les campagnes, de préparer de bons prêtres par les ordinands, les conférences, les retraites, les séminaires. Depuis, et de nos jours encore, ils continuent tout cela; ils ont repris un à un, dans le champ de l'Église, tous les sillons auxquels le malheur des temps les avait arrachés; ils étendent même, à certains égards, leur sainte culture, et leurs Missions étrangères embrassent des régions plus vastes que jamais. Toutefois, ne peut-on pas dire que leur principale gloire, digne de disciples de l'humble Vincent de Paul, a été de travailler toujours à se rendre inutiles? Exercices des ordinands, conférences et retraites ecclésiastiques, séminaires, tout cela existe aujourd'hui partout, par eux et par leur initiative, mais existerait désormais sans eux. Sans doute, en disparaissant, ils laisseraient un grand vide dans l'Église, dans les séminaires, dans les Missions; vide encore en la privant d'une compagnie de prêtres, demeurée toujours, par sa fidélité à l'esprit du plus saint prêtre des temps modernes, *la forme du troupeau* sacerdotal; mais vide pourtant qu'il ne serait pas absolument impossible de remplir.

Au contraire, se figure-t-on la disparition subite de plusieurs milliers de Filles de la Charité? Quel vide, et que rien ne comblerait jamais! Rien avant elles de semblable; rien après, sans aucun doute, ne pourrait être entrepris, car une telle famille ne peut naître que du mariage spirituel, mariage unique, d'un Vincent de Paul et d'une demoiselle Le Gras. Or, pour comprendre l'étendue d'un tel malheur, il suffit de se rappeler, il suffit de voir la place que les Filles de la Charité occupent aujourd'hui dans l'Église et dans le monde.

Mais ici reparaît, sous un autre aspect, l'utilité, la nécessité des Missionnaires. Les institutions, comme les individus, ne se conservent que par les mêmes principes qui leur ont donné naissance : nées de la congrégation de la Mission, c'est par la Misssion que les Filles de la Charité se maintiennent et se maintiendront dans leur esprit et dans leur essence. Ce qu'elles doivent aux Missionnaires, la vie et la conservation, elles le leur rendraient ainsi au besoin : quand ils n'auraient pas d'autre raison d'être, les Missionnaires vivraient par et pour les Filles de la Charité. Admirable échange de services et de vie entre les deux portions de la famille de saint Vincent de Paul ! Indivisible héritage, indissoluble union entre les *frères* et les *sœurs* [1] !

1. De plus longs détails sur les Filles de la Charité appartiendraient à une Vie de mademoiselle Le Gras plus qu'à une Vie de saint Vincent de Paul. Nous nous déterminerons, sans doute, à écrire et à publier ce nouvel ouvrage, pendant, en quelque sorte, obligé de celui-ci. Là nous ferons connaître plus pleinement ces femmes admirables, coopératrices de saint Vincent et de mademoiselle Le Gras, qu'a produites en si grand nombre cette première moitié du XVII[e] siècle, véritable âge d'or de la femme chrétienne.

CHAPITRE II

LES DAMES DE LA CHARITÉ

I

Origine et institution des Dames de la Charité.

Aux servantes, aux économes des pauvres, il fallait un fonds pour fournir à tant de dépenses ; et ce fonds, les saintes filles, si pauvres elles-mêmes, ne pouvaient ni le former ni l'entretenir. Elles avaient donc besoin de pourvoyeuses qui, dans leurs propres richesses ou dans leurs opulentes relations, trouvassent les ressources nécessaires pour composer et alimenter sans cesse le trésor des bonnes œuvres, des sortes de fermières générales, recueillant tous les tributs de la charité et toujours prêtes à les mettre au service de tous les misérables ; en un mot, les Filles de la Charité appelaient pour complément les *Dames de la Charité.*

Ce fut l'année 1634 qui vit naître ce nouvel établissement. Vincent revenait d'un voyage entrepris, sur l'ordre de l'évêque de Beauvais, pour visiter des religieuses Ursulines, lorsque la présidente Goussault le vint trouver à Saint-Lazare, et lui proposa une œuvre dont l'idée l'occupait depuis longtemps.

Riche et belle, demeurée veuve à la fleur de sa jeunesse, cette femme admirable, que nous allons voir ici jouer un si grand rôle, avait refusé les offres les plus brillantes, pour se livrer plus librement à l'exercice d'une éminente charité. Désormais, elle mettra ses richesses et sa personne au service des pauvres ; au milieu du luxe et des relations du monde, elle vivra comme une des Filles de la Charité, dont

elle adoptera toutes les règles compatibles à sa condition, et elle mourra en regrettant de n'avoir pas plus complétement appartenu à cette sainte Compagnie et en lui recommandant la fidélité à ses règles, garantie assurée des bénédictions de Dieu sur elle. En restant dans le monde, elle fit bien mieux qu'en s'engageant dans la Compagnie, car, au lieu d'être une simple ouvrière, elle va devenir, en quelque sorte, ministre de Vincent de Paul au département des affaires extérieures de sa charité.

Donc, un jour de l'année 1634, la présidente Goussault venait proposer au saint prêtre une œuvre nouvelle. Parmi les pauvres qu'elle se plaisait surtout à visiter, étaient les malades de l'Hôtel-Dieu de Paris : c'est qu'elle entrevoyait là l'occasion d'un exercice de charité admirable. Dans ce grand établissement, il passait chaque année environ vingt-cinq mille personnes, de tout âge, de tout sexe, de tout pays, de toute religion. Quelle moisson à recueillir pour Dieu dans ce vaste champ, s'il était bien cultivé! Mais tant s'en fallait qu'il en fût ainsi aux yeux de la présidente, qui s'était convaincue, dans ses fréquentes visites, que les pauvres y manquaient de bien des secours tant pour le corps que pour l'âme.

Et cependant, depuis quelques années, bien d'heureux changements avaient été introduits à l'Hôtel-Dieu, grâce à Marguerite Bouquet, dite du Saint-Nom-de-Jésus, qui, entrée au service des pauvres de cet hôpital vers 1613, y avait fondé un noviciat, établi l'ordre parmi les religieuses et les gens de peine, amélioré la couche et la nourriture des malades, la préparation des remèdes, obtenu la réforme presque entière du règlement. L'Hôtel-Dieu devenait ainsi la maison mère d'un ordre de religieuses qui allaient se répandre de là par toute la France et y porter les bonnes méthodes d'assistance des malades. Couvent en même temps qu'hôpital, l'Hôtel-Dieu ne comptait pas moins de cent professes et de cinquante novices, sous la règle de saint Augustin. Il était administré temporellement par une commission laïque, et gouverné,

pour le spirituel, à la nomination et sous la juridiction du chapitre de Notre-Dame, par vingt-quatre ecclésiastiques, dont l'un, portant le titre de *maître*, avait pour fonction de maintenir le bon ordre dans le service de ses subordonnés. De ceux-ci, quatorze étaient chargés de l'administration des sacrements et des autres fonctions du ministère, et les neuf autres, qualifiés de *chapelains*, de chanter l'office canonial; deux des premiers, appelés *vicaires*, l'un Allemand, l'autre Irlandais, confessaient les malades de leur nation.

Malgré tout, en 1634, le service de l'Hôtel-Dieu laissait beaucoup à désirer tant au spirituel qu'au temporel, car il est bon de dire que l'organisation décrite tout à l'heure n'était pas encore accomplie, et qu'elle est due, dans son perfectionnement, précisément à l'intervention des Dames de la Charité.

Après avoir écouté le récit de la présidente Goussault, Vincent, si bien informé des besoins des pauvres et de ce qui manquait à leur service, ne put s'empêcher de reconnaître la justesse de ses observations et la légitimité de ses plaintes. « Mais, lui répondit-il, il est des maux qu'il faut souffrir, surtout si le remède en devait amener de pires. D'ailleurs, il ne saurait me convenir de mettre la faux en la moisson d'autrui. L'Hôtel-Dieu est gouverné, au spirituel et au temporel, par des directeurs et des administrateurs que j'estime très-sages. Je n'ai ni caractère ni autorité pour empêcher les abus qui peuvent se trouver là comme partout ailleurs. Il faut espérer que ceux qui sont chargés du gouvernement de cette grande maison y apporteront les remèdes nécessaires. »

Quelque sage que fût ce discours, la présidente fut loin d'en être satisfaite. Aussi elle renouvela, multiplia ses instances, sans pouvoir néanmoins obtenir d'autre réponse. Mais, tant de fois repoussée, elle ne se lassa pas de revenir à la charge, avec cette obstination que les femmes portent heureusement dans le bien comme dans le mal. Ne se trouvant plus en force toute seule, elle chercha du ren-

fort auprès de l'archevêque de Paris. Le prélat, après avoir écouté son récit vif et pressant, fit savoir à Vincent de Paul qu'il lui ferait plaisir d'accéder aux propositions de la présidente, et d'établir une Compagnie de Dames qui prissent un soin particulier des malades de l'Hôtel-Dieu.

Sur la parole de son évêque, le saint ne douta plus de la volonté de Dieu. Sans plus de délibération ni de délai, il invita donc quelques femmes de condition et de piété à se rendre au jour marqué chez la présidente. Les dames de Ville-Savin, de Bailleul, du Mecq, de Sainctot et Pollalion furent fidèles au rendez-vous. Presque toutes ces dames appartenaient à la haute magistrature; nous pourrons revenir sur quelques-unes d'entre elles, notamment sur mademoiselle Pollalion.

Vincent, tout entier désormais à l'œuvre nouvelle, ouvrit l'assemblée par un discours si énergique, en fit si bien valoir le besoin, l'importance et la grandeur, que toutes s'engagèrent à s'y consacrer. Il leur indiqua une nouvelle assemblée pour le lundi suivant, et les chargea d'y inviter toutes celles de leurs amies qu'elles croiraient disposées à entrer dans le même dessein. Par-dessus tout il les pria de recommander l'affaire à Dieu et de communier à cette intention. Il réclama aussi les prières de mademoiselle Le Gras, en la prévenant qu'il aurait besoin d'elle au jour marqué, et de quatre de ses Filles.

La seconde assemblée fut plus nombreuse que la première. Parmi les nouvelles assistantes, aussi distinguées par leur vertu que par leur rang, nommons Élisabeth d'Aligre, chancelière de France, Anne Petau, veuve de messire Regnauld, seigneur de Traversay, et Marie Fouquet, mère du fameux surintendant des finances. C'est Marie Fouquet, cette femme si attachée à Dieu et aux pauvres, qui, apprenant la disgrâce de son fils, se contenta de s'écrier : « Je vous remercie, ô mon Dieu! je vous avais toujours demandé le salut de mon fils : en voilà le chemin. »

Le projet étant déjà arrêté dans l'assemblée précédente,

il ne restait plus qu'à l'organiser dans celle-ci. On y procéda donc à l'élection de trois officières de la Compagnie : d'une supérieure, d'une assistante et d'une trésorière. La présidente Goussault fut naturellement élue la première supérieure, et Vincent établi directeur perpétuel; mademoiselle Pollalion fut nommée trésorière. Au bout de quelques jours, la Compagnie était à l'œuvre et comptait déjà plus d'une centaine de Dames. En effet, dans une lettre du 25 juillet 1634 que Vincent écrivait à du Coudray à Rome pour le charger d'obtenir des indulgences en faveur des confréries de la Charité, on lit : « Nous en avons érigé une composée de cent ou cent vingt dames de haute qualité, qui, chaque jour, quatre à quatre, visitent et secourent jusqu'à huit ou neuf cents pauvres malades avec de la gélatine, des consommés, des confitures et toute sorte de douceurs, outre la nourriture ordinaire que la maison leur fournit, pour disposer ces pauvres personnes à faire la confession générale de leur vie passée, et à procurer que ceux qui meurent partent de ce monde en bon état, et que ceux qui guérissent fassent résolution de ne plus offenser Dieu, ce qui se fait avec une bénédiction particulière. »

Ce nombre s'accrut, se doubla en peu d'années, et on y vit entrer des femmes de la première noblesse, des princesses même, comme Marie de Gonzague, qui croyaient se relever devant Dieu en s'abaissant devant les pauvres. La cour voulut avoir aussi sa Compagnie de charité formée sur le modèle des Dames de l'Assemblée, et, pour ordonner ce pieux dessein, Vincent de Paul rédigea ce règlement :

RÈGLEMENT DES DAMES DE LA CHARITÉ A LA COUR

« La Compagnie des Dames de la Charité sera instituée pour honorer celle de Notre-Seigneur et celle de sa sainte Mère, et des dames qui l'ont suivi et administré les choses nécessaires à sa personne, à sa Compagnie, et parfois aux troupes qui le suivaient et aux pauvres, en pratiquant et

assistant les compagnies de la Charité de l'Hôtel-Dieu, des enfants trouvés, des forçats, des petites filles de mademoiselle Pollalion et de L'Étang, et des pauvres filles servantes de la Charité des paroisses, des filles de la Madeleine et généralement tous les bons œuvres institués par des femmes en ce siècle.

« Elle sera composée de la personne sacrée de la reine et d'un petit nombre certain et limité des dames qu'il lui plaira choisir à cet effet, lesquelles seront députées tour à tour trois à trois pour avoir soin de chacune desdites Compagnies, et en rapporteront l'état et les besoins à ladite Compagnie pour résoudre les besoins qu'elles auront trouvés, à la pluralité des voix qui seront colligées et résolues par Sa Majesté, et auront ces départements un an durant, au bout duquel elles en changeront au sort, et la reine aura la direction perpétuelle de ladite Compagnie.

« Lesdites Dames s'étudieront à acquérir la perfection chrétienne et de leur condition, feront oraison mentale une demi-heure pour le moins et entendront la sainte messe, liront un chapitre de l'*Introduction à la vie dévote* ou de l'*Amour de Dieu*, feront l'examen général chaque jour, et se confesseront et communieront au moins tous les huit jours.

« Elles s'assembleront où la reine commandera tous les premiers vendredis du mois et s'y entretiendront humblement et dévotement, une demi-heure durant, des choses que Notre-Seigneur leur aura données à l'oraison le matin du jour de l'assemblée sur le sujet qui leur aura été donné des vertus chrétiennes propres à leur condition.

« Rapporteront ensuite par ordre les difficultés et les besoins qu'elles auront trouvés chacune dans la Compagnie qui leur aura été destinée, et Sa Majesté, ayant ouï et fait opiner lesdites Dames sur ce sujet, ayant colligé les opinions de chacune d'icelles, commandera ce qu'elle trouvera pour le mieux devant Dieu, ce qui sera écrit dans un registre et exécuté ensuite par chacune des Dames en leur dé-

partement, lesquelles s'assembleront le premier de chaque mois trois à trois pour traiter des mêmes affaires des compagnies qui leur auront été commises, et les résoudre, et se contenteront de rapporter les principales à l'assemblée qui se fera en la présence de la reine.

« Elles auront pour maxime de ne pas traiter là des affaires particulières ni des générales, notamment de celles d'État, ni de se servir de cette occasion pour faire leurs affaires, honoreront la reine et affectionneront son service d'une affection toute particulière, et s'entre-chériront les unes les autres comme des sœurs que Notre-Seigneur a liées du lien de son amour, s'entr'assisteront et consoleront en leurs maladies et afflictions, communieront à l'intention des malades et de celles qui décéderont, et honoreront enfin le silence de Notre-Seigneur en toutes les choses qui regarderont la dite Compagnie, pour ce que le prince du monde se joue des choses saintes qui se divulguent dans le monde. »

Mais c'est surtout vers les Dames de son Assemblée, comme on les appela désormais, vers les Dames principalement destinées à l'assistance des malades de l'Hôtel-Dieu, que Vincent dirigea son attention, et à elles aussi il voulut donner des règles. Faire le bien à la vue de tous pour en étendre la sainte contagion ; le faire à l'âme des malades plus encore qu'à leur corps ; le faire enfin avec une telle discrétion qu'il ne parût pas un reproche aux personnes qui, chargées de ce soin par profession, l'avaient pu omettre : tels furent les principes ; puis il leur dit : « Avant votre visite, vous invoquerez l'assistance de Notre-Seigneur, qui est le vrai père des pauvres, par l'entremise de la très-sainte Vierge et de saint Louis, fondateur de cette maison. En entrant à l'Hôtel-Dieu, vous vous présenterez d'abord aux religieuses, et les prierez de trouver bon que, pour participer à leurs mérites, vous ayez la consolation de servir les malades avec elles. Si par hasard il s'en trouvait quelqu'une qui ne parût pas vous voir de bon œil, vous vous garderez

ien de la contredire ou de vouloir l'emporter sur elle. ous honorerez toutes ces filles comme vos mères, comme les ames de la maison et les épouses de Jésus-Christ. A l'é-ard des pauvres, vous leur parlerez avec beaucoup de ouceur et d'humilité; et, pour ne pas contrister ces mal-eureux, à qui le luxe des riches fait mieux sentir le poids e leurs misères, vous ne paraîtrez devant eux qu'avec des abits simples et modestes; et, pour les rendre attentifs à os pieuses exhortations, vous leur procurerez bien des pe-its secours que la maison ne leur fournit pas. Enfin, pour e pas blesser l'orgueil du monde et ne vous pas exposer à es censures, vous éviterez non-seulement de faire les sa-antes en instruisant les malades, mais encore de paraître arler de vous-mêmes; vous aurez donc toujours à la main in petit livre, qu'on fera imprimer à ce dessein, et qui ren-ermera celles des vérités chrétiennes dont la connaissance st le plus nécessaire. »

II

Les Dames à l'Hôtel-Dieu.

Ainsi firent les Dames. Par leurs manières simples et res-pectueuses, elles gagnèrent aussitôt le cœur des religieuses de l'Hôtel-Dieu. Elles eurent toute liberté de parcourir les salles et les lits, pour consoler les pauvres, leur parler de Dieu, les porter à tirer profit de leurs infirmités et les dis-poser à une mort chrétienne. Jusqu'alors il avait été d'usage d'obliger les malades, dès leur entrée à l'Hôtel-Dieu, à faire leur confession et à communier. Que pouvaient être des sacrements reçus ainsi à la hâte, sans prépara-tion ni instruction? Le plus souvent sacriléges; d'autant plus que les protestants eux-mêmes, dans la crainte de n'être pas admis ou d'être moins bien traités, se confes-saient et communiaient comme les autres. Et pourtant, cette confession faite, on laissait les malades en paix jus-qu'à l'heure de la mort, c'est-à-dire jusqu'à l'heure où ils

étaient bien moins capables encore de réparer les désordres de leur vie.

Les Dames commencèrent par obtenir la suppression de ces abus. Avant tout, elles s'appliquèrent à instruire les malades, à les exercer à l'examen de leur conscience, à leur inspirer des sentiments de douleur et des résolutions saintes; tout cela, avec la simplicité qui leur avait été recommandée, confondant leur sort avec celui de ces malheureux, et paraissant moins prescrire que raconter ce qui leur avait été dit à elles-mêmes. « Ma bonne sœur, disaient-elles à une pauvre malade, y a-t-il longtemps que vous ne vous êtes point confessée? N'auriez-vous point la dévotion de faire une confession générale, si l'on vous disait comme il la faut faire? On m'a dit à moi qu'il était important pour mon salut d'en faire une bonne avant de mourir, tant pour réparer les fautes des confessions ordinaires que j'ai peut-être mal faites, que pour concevoir un plus grand regret de mes péchés, en me représentant les plus griefs que j'ai commis en toute ma vie, et la grande miséricorde avec laquelle Dieu m'a supportée, ne m'ayant pas condamnée ni envoyée au feu d'enfer lorsque je l'ai mérité, mais m'ayant attendue à pénitence pour me les pardonner, et pour me donner enfin le paradis, si je me convertissais à lui de tout mon cœur, comme j'ai un bon désir de faire avec le secours de sa grâce. Or, vous pouvez avoir les mêmes raisons que moi de faire cette confession générale, et de vous donner à Dieu pour bien vivre à l'avenir. Et si vous voulez savoir ce que vous avez à faire pour vous ressouvenir de vos péchés, et ensuite pour vous bien confesser, on m'a appris à moi-même à m'examiner comme je vais vous le dire, etc... On m'a aussi appris comment il fallait former en mon cœur une vraie contrition de mes péchés, et à en faire les actes en cette manière, etc., comme aussi des actes de foi, d'espérance et d'amour de Dieu... »

Telle fut la méthode que Vincent avait suggérée aux

Dames, et qu'elles pratiquèrent avec édification et fruits merveilleux. Les malades suffisamment instruits et préparés, elles appelaient les confesseurs. Elles s'adressèrent d'abord à des religieux de Saint-Victor; mais quelques difficultés étant survenues entre eux et les chanoines de Notre-Dame, supérieurs de la maison, elles recoururent, avec l'approbation du chapitre, à deux prêtres séculiers, dont l'un, qui savait plusieurs langues, se mettait à la disposition des étrangers. Ces deux prêtres ne purent bientôt suffire à la tâche. Il entrait à l'Hôtel-Dieu cinquante, soixante et jusqu'à cent malades par jour; sa population habituelle, de mille ou douze cents, atteignit et dépassa deux mille. Qu'était-ce que deux prêtres, même secondés par les Dames, pour une mission si vaste? d'autant plus que les Dames ne pouvaient avec bienséance se charger de l'instruction des hommes, plus ignorants encore et plus éloignés de Dieu que les femmes. Elles convinrent donc avec la supérieure de mettre six prêtres à l'Hôtel-Dieu, pour instruire les hommes et pour administrer les sacrements à tous les malades. Notons bien que ce n'était là qu'un supplément aux prêtres habitués de l'hôpital. Mais comme il a été dit précédemment, plusieurs de ceux-ci étant attachés au chœur pour le service divin, il était nécessaire que des prêtres, déchargés de toute autre obligation, s'employassent exclusivement au soin spirituel des malades. Tels furent les six prêtres de surcroît procurés par les Dames de la Charité. Celles-ci leur donnaient à chacun quarante écus par an; le chapitre leur assurait leurs messes à Notre-Dame, et l'administration leur fournissait le logement et la nourriture à l'Hôtel-Dieu : tous les intéressés contribuaient ainsi à leur honnête entretien. Vincent avait pris pour lui la préparation à leurs fonctions saintes et leur entretien spirituel. Avant d'entrer à l'Hôtel-Dieu, ils devaient faire une retraite à Saint-Lazare; tous les ans ils devaient retourner à cette source de la charité.

Cependant les Dames continuaient à l'Hôtel-Dieu leurs

visites et leurs soins. Un si bel exemple toucha et entraîna les hommes, qui voulurent rendre le même office à ceux de leur sexe. Nous lisons, en effet, dans une lettre de saint Vincent, du 20 septembre 1650 :

« Combien pensez-vous qu'il y a à Paris de personnes de grande condition de l'un et de l'autre sexe, qui visitent, instruisent et exhortent les malades de l'Hôtel-Dieu tous les jours, qui s'y portent d'une dévotion admirable, même avec persévérance? Certes, ceux qui n'ont pas vu cela ont peine à le croire, et ceux qui le voient en sont tout édifiés; car, en effet, cette vie là est la vie des saints et des grands saints qui servent Notre-Seigneur en ses membres et dans la meilleure manière qu'il est possible. »

Pour ménager les Dames, dont la conservation était si nécessaire aux pauvres, Vincent, deux ans après l'établissement de leur Compagnie, fit un nouveau règlement qui les soulageait beaucoup, sans faire tort aux malades. Jusque-là, les mêmes Dames s'étaient chargées du service des pauvres, de leur instruction et de leur préparation à la mort : il voulut diviser ces emplois, pour qu'ils ne se nuisissent pas l'un à l'autre, et qu'ils fussent distribués suivant les aptitudes. En conséquence, il les réunit en assemblée générale, et là il fut réglé qu'elles seraient partagées en deux classes : aux unes le service, aux autres l'instruction; tous les trois mois, quatorze seraient nommées pour cette double fonction; deux de celles-ci iraient chaque jour de la semaine à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu la bénédiction du chanoine de Notre-Dame qui en serait actuellement supérieur; aux quatre-temps de l'année, on procéderait à une nouvelle élection; les Dames qui sortiraient de charge feraient à l'assemblée un rapport simple et fidèle de la méthode et du succès de leurs travaux, pour servir de règle et d'encouragement à celles qui leur devaient succéder.

Voilà pour le service spirituel des malades; quant au service corporel, il le fallait aussi délicat et aussi attentif,

comme introduction et passe-port du premier. Entre le dîner et le souper, et même avant le premier de ces repas, ou l'on ne donnait rien aux malades, ou l'on ne leur servait que des aliments peu proportionnés à leur état de dégoût et de langueur. La présidente Goussault l'avait observé avec douleur, car les jouissances de la fortune lui rendaient sensibles par le contraste, loin de les lui faire oublier, les privations des pauvres. Elle aurait voulu établir entre elle et eux, dans le temps des infirmités, la sainte égalité chrétienne.

Dès la seconde assemblée, elle fit, sur ce point, son rapport à ses compagnes, et, vivement appuyée par Vincent de Paul, elle leur communiqua ses tendres desseins. Aussi fut-il arrêté, séance tenante, qu'on louerait une maison près de l'Hôtel-Dieu, et qu'on y établirait des Filles de la Charité pour préparer le déjeuner et la collation d'un millier de malades. Pendant l'été, ce devaient être, le matin, des bouillons au lait; dans l'après-midi, du pain blanc, des biscuits, des confitures, de la gélatine, des fruits de la saison; l'hiver, des citrons, du fruit cuit, des rôties au sucre; le tout, suivant la maladie de chacun ou son degré de convalescence. Les Filles de la Charité achetaient la matière première, et les Dames tenaient à honneur de les aider soit dans la confection, soit dans la distribution de ces douceurs.

Elles se rendaient ordinairement à l'Hôtel-Dieu à une heure de l'après-midi et y restaient jusqu'à quatre heures. Après une visite au Saint-Sacrement, elles passaient dans une chambre où les religieuses les ceignaient d'un tablier blanc. Chacune prenait alors les dons et les armes de la charité, celle-ci un bassin de fruits, celle-là un plat de gelée, une autre des confitures; et, la fourchette ou la cuiller à la main, elles se partageaient les salles, accompagnées de Filles de la Charité, passaient d'un lit à l'autre, présentaient à chaque malade ce qu'il désirait. Si quelqu'un était tellement faible qu'il ne pût lui-même prendre la nourriture, elles la lui mettaient dans la bouche après y avoir fait

une bénédiction. Ainsi ces femmes, de la première noblesse, servaient les pauvres avec la tendresse d'une mère pour son fils, ou mieux avec la religion des saintes femmes pour Notre-Seigneur lui-même. La distribution achevée, elles allaient quitter leurs tabliers, costume et livrée de la charité, et, retournant devant le Saint-Sacrement, elles remerciaient Dieu de l'honneur et de la grâce qu'il leur avait faits de se laisser servir par elles dans la personne des pauvres, et elles le priaient pour leur santé et pour leur salut.

Vincent de Paul était absent de Paris quand ce service commença. Dès qu'il en fut informé, il écrivit à mademoiselle Le Gras : « Dieu vous bénisse, Mademoiselle, de ce que vous êtes allée mettre vos filles en faction à l'Hôtel-Dieu, et de tout ce qui s'en est suivi ! Ménagez votre santé, car vous voyez le besoin qu'on a de vous. » Conseil nécessaire, car mademoiselle Le Gras, qui avait secondé avec ardeur les Dames dès le commencement de leur pieuse entreprise, s'y livra avec excès après l'établissement de ses filles auprès de l'Hôtel-Dieu. Vincent dut lui écrire : « D'être toujours à l'Hôtel-Dieu, Mademoiselle, il n'est pas expédient; mais d'y aller et venir, il est à propos. Ne craignez pas de trop entreprendre, en faisant le bien qui se présente à vous; mais craignez le désir d'en faire plus que vous ne faites, et que Dieu ne vous donne le moyen de faire. La pensée d'aller au delà me fait trembler de peur, parce qu'elle me semble un crime aux enfants de la Providence. Je remercie Notre-Seigneur de la grâce qu'il fait à vos filles, d'être si généreuses et si bien disposées à lui rendre service. Il y a sujet de croire que sa bonté, comme vous dites, daigne suppléer à ce qui leur peut manquer de votre part, vous trouvant nécessitée de vaquer souvent à d'autres choses qu'à celles qui regardent leur conduite. »

Mademoiselle Le Gras ne se contenta pas de prêter aux Dames sa personne et ses filles; mais, par une ingénieuse combinaison, elle les aida à soutenir la dépense énorme

des distributions de l'Hôtel-Dieu. Elle apprit à ses filles à faire de la gelée, des confitures; et, dès qu'elles le surent, elle leur en fit préparer, outre la quantité nécessaire à l'hôpital, des provisions considérables qui se vendaient dans Paris au profit des pauvres. Saint commerce que Dieu bénit et qui alimenta la caisse de la charité!

Dire combien le spectacle de femmes de cette condition, assistant les pauvres avec une humilité de servantes, et avec une tendresse et une grâce dont celles-ci eussent été incapables, charma le peuple et la noblesse; ce qu'il produisit en aumônes, en prosélytisme, en conversions, serait chose impossible. Dieu seul connaît le nombre des malades qui, touchés d'abord de reconnaissance pour les services rendus à leur infirmité, furent ramenés ensuite à la religion qui les avait inspirés, et passèrent à une vie ou à une mort chrétienne. Qu'on en juge par le seul nombre des conversions ou des retours à la vraie religion. En une seule année, qui fut la première de l'œuvre, il y eut plus de sept cent soixante abjurations, tant de Turcs blessés et pris sur mer, que de luthériens et de calvinistes. La charité des Dames, les bénédictions dont Dieu les récompensait, mirent l'Hôtel-Dieu en une telle estime, que de riches bourgeois demandaient à y être admis dans leurs maladies, en payant largement leur dépense, à la seule condition d'y être traités comme les pauvres.

III

Autres œuvres des Dames.

Cette œuvre aussi survécut à saint Vincent de Paul. Après la présidente Goussault, la Compagnie eut successivement pour supérieures mesdames de Soucarière, de Lamoignon et d'Aiguillon. Madame de Lamoignon, née Marie de Landes, s'était mise sous la direction de saint François de Sales dans les voyages qu'il fit à Paris. Après lui, elle s'abandonna à la conduite de Vincent de Paul et prit part

à toutes ses œuvres charitables. Quant le peuple voyait le saint prêtre se diriger vers l'hôtel de la présidente : « Voilà le père des pauvres, disait-il, qui va chez la mère des pauvres [1]. » Madame de Lamoignon forma une association ayant pour but la délivrance des prisonniers pour dettes et l'assistance générale de tous les prisonniers. L'association compta bientôt non-seulement des femmes et des ecclésiastiques, mais des seigneurs et des magistrats. Elle eut pour premier supérieur de Morangis, maître des requêtes, et pour premiers associés les marquis de Laval et d'Urfé, le vicomte d'Argenson, messieurs de Lavau, d'Ornano, Talon, du Belloy. Tous visitaient les prisons, s'informaient des besoins des prisonniers et délivraient ceux qui méritaient le plus d'intérêt. Le roi y contribuait tous les ans d'une somme considérable, et l'archevêque de Paris payait la rançon du prisonnier qui lui était présenté par l'association le dimanche des Rameaux. L'œuvre survécut à la pieuse fondatrice : elle existait encore au moment de la Révolution, et, récemment rétablie, elle continue ses soins aux malheureux prisonniers.

C'est ainsi que l'exemple de Vincent enfantait les œuvres charitables. Car, c'est à son école que la présidente avait puisé son ardent amour des pauvres. Chez elle se tint souvent l'assemblée des Dames, et elle fut toujours une des meilleures ouvrières de la charité du saint prêtre. Aussi, quand il apprit sa mort, arrivée le 31 décembre 1651, il monta aussitôt en voiture pour l'aller voir sur son lit funèbre. Et, dans le trajet, il ne cessa de déplorer devant le frère Ducourneau qui l'accompagnait la perte que venaient de faire l'Église et les pauvres [2].

Il est vrai qu'elle fut remplacée par sa fille, Madeleine de Lamoignon, sœur de l'illustre président de ce nom. Mademoiselle de Lamoignon, outre les leçons et les exemples de sa mère, eut aussi pour directeurs François de Sales et

1. *Summ.*, p. 152.
2. Cahiers mss. du F. Ducourneau.

Vincent de Paul. Elle se trouva naturellement faire partie de la Compagnie des Dames qui se réunissait dans sa maison, et elle en fut bientôt une des plus actives et des plus industrieuses. Elle avait chez elle tout un bazar au service ou au profit des pauvres. Ceux qu'elle ne pouvait visiter et secourir elle-même, elle les atteignait par ses aumônes dans toutes les provinces affligées de la France, et jusqu'en Pologne, en Barbarie et en Canada. Lors de l'établissement de l'Hôpital-Général, elle alla trouver madame de Bullion, sa parente, veuve du surintendant des finances, et elle en reçut à plusieurs fois jusqu'à 80,000 écus qui contribuèrent beaucoup au succès de l'entreprise. Dans les temps de disette et de misère, elle frappait à toutes les portes. Alors, mais alors seulement, la cour recevait la visite intéressée de sa charité. Elle écrivait en Languedoc au prince et à la princesse de Conti; et, à défaut de sa cassette épuisée, la pieuse Anne-Marie Martinozzi lui envoyait pour ses pauvres, en lui recommandant le silence, une parure de 50,000 écus que Louis XIV achetait — un roi seul pouvant payer alors un objet si précieux — en respectant son secret. Du reste, quatre fois par an, Louis XIV lui envoyait de l'argent, et ne souffrait jamais qu'elle lui rendît aucun compte. Il lui écrivait de ses campagnes, uniquement pour se recommander à ses prières. Femme admirable que nous retrouverons encore plus d'une fois dans cette histoire. Quand elle mourut, le 14 avril 1687, on calcula qu'elle avait distribué plus de 500,000 livres d'aumônes.

Telles étaient les élèves de Vincent de Paul et les ministres de sa charité. Oui, les élèves, car elles avaient été évidemment formées à l'école de ses assemblées. Il les réunissait souvent et les engageait à ne manquer jamais au rendez-vous, leur en faisant comprendre les avantages. « Notre-Seigneur, leur disait-il, se plaît dans ces assemblées, puisqu'il a promis aux chrétiens réunis en son nom de se trouver au milieu d'eux et d exaucer leur prière commune. Dans les assemblées, on s'instruit de ce qu'on a à faire;

on s'entre-courage; on s'échauffe mutuellement; on reconnaît ses fautes et on y cherche remède; on avise aux progrès et à la durée de l'œuvre; on fait connaissance plus intime avec ses compagnes et on noue plus étroitement les liens d'une mutuelle charité; on a la consolation d'apprendre les biens qui se sont faits dans la Compagnie. Ne serez-vous pas consolées, Mesdames, quand vous m'entendrez dire ce que vous savez peut-être mieux que moi : que les religieuses paraissent fort satisfaites de la Compagnie et qu'elles s'affectionnent de plus en plus à leur vocation; que plusieurs centaines de pauvres malades ont fait leur confession générale; que plusieurs huguenots se sont convertis; que plusieurs filles ont été retirées du péché, et plusieurs confirmées dans la pureté; en un mot, que toutes choses vont mieux dans l'Hôtel-Dieu? Réunissons-nous donc, Mesdames, surtout dans ces premiers temps. Notre-Seigneur en a usé de la sorte en l'institution de l'Église : il envoyait ses disciples deux à deux à la campagne, puis les rappelait et rassemblait à la montagne, et conférait avec eux de tout ce qui s'était fait et de ce qui restait à faire; et puis les renvoyait avec nouvel ordre. Les apôtres firent de même, et l'Église en use encore ainsi par les conciles universels, par les provinciaux et par les synodes. »

Les discours du saint prêtre enflammaient son pieux auditoire. Un jour, la présidente de Lamoignon, se tournant vers la duchesse de Mantoue : « Eh bien, Madame, lui dit-elle, ne pouvons-nous pas dire, à l'imitation des disciples d'Emmaüs, que nos cœurs ressentaient les ardeurs de l'amour de Dieu, pendant que M. Vincent nous parlait? Pour moi, quoique je sois fort peu sensible à toutes les choses qui regardent Dieu, je vous avoue néanmoins que j'ai le cœur tout embaumé de ce que ce saint homme vient de dire. — Il ne faut pas s'en étonner, reprit Marie de Gonzague : il est l'ange du Seigneur, qui porte sur ses lèvres les charbons ardents de l'amour divin qui brûle dans son cœur. — Cela est très-véritable, ajouta une troisième, et il

ne tiendra qu'à nous de participer aux ardeurs de ce même amour. »

Quelquefois cependant, par humilité, il se taisait dans les assemblées des Dames comme dans les conférences ecclésiastiques, ou laissait l'avis qu'il avait ouvert pour suivre le sentiment de celles qui opinaient après lui. Une d'elles s'en aperçut et lui en fit un doux reproche. « Pourquoi, lui dit-elle, ne pas tenir davantage à vos avis, qui sont toujours les meilleurs? — A Dieu ne plaise, Madame, répondit-il, que mes chétives pensées prévalent sur celles des autres : je suis bien aise que Dieu fasse ses affaires sans moi, qui ne suis qu'un misérable. »

On possède encore des canevas d'entretiens adressés par Vincent aux Dames de la Charité, et, par quelques traits inachevés et informes, on peut juger pourtant de l'impression qu'il devait faire sur elles, lorsqu'il leur parlait de l'excellence de leur œuvre « où il s'agissait de donner la vie spirituelle et corporelle aux petits enfants abandonnés de leurs propres père et mère; — d'aider à réconcilier à Notre-Seigneur l'écume et la malice du royaume, les pauvres forçats; — d'aider les pauvres malades à bien vivre ou à bien mourir; — et, par ce moyen, d'honorer l'enfance de Notre-Seigneur en celle de ces petites créatures, sa vie pénitente en celle des forçats, et sa mort bienheureuse en préparant à bien mourir les pauvres malades de l'Hôtel-Dieu; » lorsqu'il leur en développait les avantages : « le plaisir, — l'honnête, — l'utile; le plaisir : *Jucundus homo qui miseretur et commodat*; — l'honnête : *Et adorabunt eum omnes gentes, quia liberavit pauperem a potente, et pupillum cui non erat adjutor*; — l'utile : *Qui miseretur pauperis nunquam indigebit*; » lorsqu'enfin il leur en expliquait la nature et leur en indiquait les moyens, suivant la marche constante de sa *petite méthode*.

Le plus complet des discours qui nous aient été conservés est du 11 juillet 1657. Ce jour-là, l'assemblée se tenait chez Mme d'Aiguillon, alors présidente de la Compagnie. Vincent

y prononça une sorte de discours-rapport, recueilli sur l'heure par le Missionnaire son compagnon, dont le triple sujet était l'élection proposée de nouvelles officières, le compte rendu des œuvres de la Compagnie, et l'exhortation à les continuer. Parmi ces œuvres, il mit en tête celle de l'Hôtel-Dieu, berceau, fondement et source de toutes les autres. Dans l'année qui venait de s'écouler, la dépense était montée à 5,000, et la recette à 3,500 livres seulement: déficit de 1,500 livres, que Vincent attribuait à la mort de plusieurs Dames de la Compagnie, qui n'avaient point été remplacées. « Il en est mort huit depuis un an, dit-il. Et, à propos de ces dames défuntes, ô Sauveur! qui leur aurait dit, la dernière fois qu'elles s'assemblèrent, que Dieu les appellerait avant la prochaine assemblée! Quelles réflexions n'auraient-elles pas faites sur la brièveté de cette vie et sur l'importance de la bien passer! Combien auraient-elles estimé la pratique des bonnes œuvres! et quelles résolutions n'auraient-elles pas prises pour s'adonner plus que jamais à l'amour de Dieu et du prochain, avec plus de ferveur et plus d'effets! Donnons-nous à Dieu pour entrer dans ces sentiments. Elles jouissent maintenant de la gloire, comme il y a sujet d'espérer. Elles éprouvent combien il est bon de servir Dieu et d'assister les pauvres; et au jugement elles entendront ces agréables paroles du Fils de Dieu: « Venez, les bien-aimées de mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé; parce qu'ayant eu faim, vous m'avez donné à manger; ayant été nu, vous m'avez habillé; étant malade, vous m'avez visité et secouru. » Belle pratique, Mesdames, de vous offrir à Dieu, et moi avec vous, pour nous rendre dignes, tandis que nous en avons l'occasion, d'être un jour de ce bienheureux nombre, et nous proposer le bien que nous voudrions faire, si nous étions persuadés que ce sera peut-être ici la dernière assemblée où nous nous trouverons. En voilà huit en un an! Otez-en autant pour chacune des années passées, vous trouverez le nombre de la Compagnie beaucoup diminué. Il allait du commencement à deux

et à trois cents, et présentement il est réduit à cent cinquante. Je recommande à vos prières ces chères défuntes. »

Et revenant à l'œuvre de l'Hôtel-Dieu : « O Mesdames, que vous devez bien rendre grâces à Dieu de l'attention qu'il vous a fait faire aux besoins corporels de ces pauvres malades ! Car l'assistance de leur corps a produit cet effet de la grâce, de vous faire penser à leur salut en un temps si opportun, que la plupart n'en ont jamais d'autre pour se préparer à la mort ; et ceux qui relèvent de maladie ne penseraient guère à changer de vie, sans les bonnes dispositions où l'on tâche de les mettre. »

Voilà déjà des motifs de continuer, d'augmenter même les œuvres de la Compagnie. Un autre motif, c'est qu'elle est l'ouvrage de Dieu, et non des hommes : « Les hommes n'y sauraient atteindre : Dieu donc s'en est mêlé. Toute bonne action vient de Dieu ; il est l'auteur de toutes les saintes œuvres ; il les faut toutes rapporter au Dieu des vertus et au Père des miséricordes. Car, à qui doit-on référer la lumière des étoiles, qu'au soleil qui en est l'origine ? Et à qui faut-il référer le dessein de la Compagnie, qu'au Père des miséricordes et au Dieu de toute consolation, qui vous a choisies comme personnes de consolation et de miséricorde ? Jamais Dieu n'appelle personne à un emploi, qu'il ne voie en elle les qualités propres pour s'en acquitter, ou qu'il n'ait dessein de les lui donner. C'est donc lui qui, par sa grâce, vous a appelées et unies ensemble ; il a fallu que son mouvement vous ait portées à ces sortes de biens ; ce n'est pas votre propre volonté qui vous les a fait embrasser, mais la bonté qu'il a mise en vous. Cela mérite bien que nous suscitions l'esprit de charité entre nous. Quoi ! c'est Dieu qui m'a fait l'honneur de m'appeler : il faut donc que j'écoute sa voix ; c'est Dieu qui m'a destinée à ces exercices charitables : il faut donc que je m'y applique. Il n'a pas voulu, Mesdames, que vos yeux aient vu leur Sauveur, comme ceux de saint Siméon ; mais il veut que vous entendiez sa voix pour aller où il vous appelle, sinon aveu-

glément, comme saint Paul, du moins avec joie et tendresse ; car de l'entendre et de n'y pas répondre, ce serait vous rendre indignes de la grâce de votre vocation. J'ai vu naître l'œuvre, j'ai vu que Dieu l'a bénie ; je l'ai vue commencer par une simple collation que l'on portait aux malades, et maintenant j'en vois les suites, et des suites si avantageuses à sa gloire et au bien des pauvres : ah ! il faut donc que je m'y porte. Quelle dureté de cœur, s'il y en avait quelqu'une qui négligeât à la manutention de si grands biens que ceux-là ! »

Nouveau motif de ferveur : la crainte de voir tout cela s'anéantir. « Ce serait, sans doute, un grand malheur, Mesdames, et d'autant plus grand, que la grâce que Dieu vous a faite de vous y employer est plus rare et extraordinaire. Il y a huit cents ans ou environ, que les femmes n'ont point eu d'emploi public dans l'Église. Il y en avait auparavant qu'on appelait diaconesses, qui avaient soin de faire ranger les femmes dans les églises, et de les instruire des cérémonies qui étaient pour lors en usage. Mais vers le temps de Charlemagne, par une conduite secrète de la divine Providence, cet usage cessa, et votre sexe fut privé de tout emploi, sans que depuis il en ait eu aucun. Et voilà que cette même Providence s'adresse aujourd'hui à quelques-unes d'entre vous, pour suppléer à ce qui manquait aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu. Elles répondent à son dessein ; et, bientôt après, d'autres s'étant associées aux premières, Dieu les établit les mères des enfants abandonnés, les directrices de leur hôpital et les dispensatrices de Paris pour les provinces, et principalement pour les désolées. Ces bonnes âmes ont répondu à tout cela avec ardeur et fermeté, par la grâce de Dieu. Ah ! Mesdames, si tous ces biens venaient à fondre en vos mains, ce serait un sujet de grande douleur. Oh ! quelle désolation ! quelle honte ! Mais que pourrait-on penser d'un tel désarroi ? et d'où pourrait-il provenir ? quelle en serait la cause ? Que chacune de vous se demande dès à présent : est-ce moi qui

contribue à faire déchoir cette sainte œuvre? Qu'y a-t-il en moi qui me rende indigne de la soutenir? Suis-je cause que Dieu ferme sa main à ses grâces? Sans doute, Mesdames, que, si nous nous examinons bien, nous craindrons de n'avoir pas fait tout ce que nous avons pu pour le progrès de cette œuvre ; et, si vous en considérez bien l'importance, vous la chérirez comme la prunelle de vos yeux, et comme l'instrument de votre salut; et, vous intéressant selon Dieu à son avancement et perfection, vous y porterez les dames de votre connaissance; autrement on vous appliquera le reproche que l'Évangile fait à un homme qui a commencé un édifice, et qui ne l'a pas achevé. Vous avez établi les fondements d'une œuvre, et puis vous l'avez laissée là! Cela, sans doute, est pressant; surtout si vous ajoutez que votre édifice est un ornement à l'Église et un asile pour les misérables. Si donc, par votre faute, il vient à dépérir, vous ôterez au public un sujet de grande édification, et aux pauvres un grand soulagement. »

Dernier motif, l'honneur de Jésus-Christ : « Car c'est l'honorer que d'entrer en ses sentiments, de les estimer, de faire ce qu'il a fait et d'exécuter ce qu'il a ordonné. Or, ses sentiments les plus grands ont été le soin des pauvres, pour les guérir, les consoler, les secourir et les recommander. C'était là son affection. Et lui-même a voulu naître pauvre, recevoir en sa compagnie des pauvres, servir les pauvres, se mettre à la place des pauvres, jusqu'à dire que le bien et le mal que nous ferons aux pauvres, il le tiendra fait à sa personne divine. Quel plus tendre amour pouvait-il témoigner pour les pauvres? Et quel amour, je vous prie, pouvons-nous avoir pour lui, si nous n'aimons ce qu'il a aimé? Tant y a, Mesdames, c'est l'aimer de la bonne sorte, que d'aimer les pauvres; c'est le bien servir, que de les bien servir; et c'est l'honorer comme il faut, que de l'imiter. Cela étant, oh! que nous avons sujet de nous animer à la continuation de ces bonnes œuvres, et de dire dès à présent dans le fond de nos cœurs : Oui, je me donne

à Dieu pour avoir soin des pauvres et pour maintenir les exercices de la charité à leur égard ; je les assisterai, aimerai, recommanderai ; et, à l'exemple de Notre-Seigneur, j'aimerai ceux qui les consolent, et porterai respect à ceux qui les visitent et qui les soulagent. Or, si ce débonnaire Sauveur se tient honoré de cette imitation, combien plus devons-nous tenir à grand honneur de nous rendre en cela semblables à lui ! Ne vous semble-t-il pas, Mesdames, que voilà un motif très-puissant pour renouveler en vous votre première ferveur? Pour moi, je pense que nous devons nous offrir aujourd'hui à sa divine majesté, afin qu'elle ait agréable de nous animer de sa charité, en sorte que l'on puisse dire désormais de vous toutes, que c'est la charité de Jésus-Christ qui vous presse. »

Quant aux moyens de continuer les œuvres, c'est d'abord une grande affection pour son propre avancement spirituel et l'éloignement de l'esprit, des maximes et des pratiques du monde. « Il faut que les Dames se déclarent du parti de Dieu et de la charité... Autrefois, entre celles qui se présentaient pour entrer en la Compagnie, on faisait le choix de celles qui ne fréquentaient pas le jeu, ni la comédie, ni d'autres passe-temps dangereux, et qui ne faisaient pas les vaines en voulant faire les dévotes. »

Tout le monde doit connaître et voir qu'elles font profession de servir Dieu et de vivre en vraies chrétiennes par l'accomplissement religieux de tous les devoirs de leur condition. « Si on a de la complaisance pour le mari, c'est pour Dieu; du soin pour les enfants, c'est pour Dieu; de l'application pour les affaires, c'est pour Dieu. » Qu'elles regardent comme leurs modèles les dévotes femmes qui servirent Notre-Seigneur et le suivirent jusqu'à la croix. « Il n'y a condition au monde, Mesdames, qui approche tant de cet état que la vôtre : elles allaient d'un côté et d'autre pour subvenir aux besoins non-seulement des ouvriers de l'Évangile, mais des fidèles nécessiteux. Voilà votre office, voilà votre partage. »

Un autre moyen de conservation pour la Compagnie, c'est de ne pas embrasser trop d'œuvres. On pèche par excès aussi bien que par défaut, et le diable d'ordinaire incite les personnes charitables à excéder en leurs exercices, sachant bien que, tôt ou tard, comme les gens trop chargés ou trop pressés d'aller, elles succomberont sous le fardeau. Dieu est tout-puissant, mais nous sommes faibles. « Prions Dieu qu'il lui plaise faire lui-même notre charge : car, en ce cas, si les forces nous manquent, il nous aidera à la porter... Voilà la collation et l'instruction des pauvres de l'Hôtel-Dieu, la nourriture et l'éducation des enfants trouvés, le soin de pourvoir aux nécessités spirituelles et corporelles des criminels condamnés aux galères, l'assistance des frontières et provinces ruinées, la contribution aux Missions d'Orient, du Septentrion et du Midi. Ce sont là, Mesdames, les emplois de votre Compagnie. Quoi! des dames faire tout cela! Oui, voilà ce que, depuis vingt ans, Dieu vous a fait la grâce d'entreprendre et de soutenir. Ne faisons donc rien désormais davantage sans le bien considérer, mais faisons bien cela et le faisons de mieux en mieux, car c'est ce que Dieu demande de nous. »

Un dernier moyen, c'est d'attirer dans la Compagnie d'autres dames qui remplissent les vides et l'aident à porter ses pesants fardeaux. « On a pour cela ci-devant proposé que les dames qui mourraient, disposeraient quelque temps auparavant une fille, une sœur ou une amie pour entrer en la Compagnie, mais peut-être qu'on ne s'en souvient pas. Oh! qu'un bon moyen, Mesdames, serait que chacune de vous demeurât persuadée des grands biens qui arrivent, en ce monde et en l'autre, aux âmes qui exercent les œuvres de miséricorde, spirituelles et corporelles, en tant de manières comme vous les exercez! Cela vous portera sans doute de plus en plus à en disposer d'autres pour se joindre à vous en ce saint exercice de la charité par la considération de ces biens-là. Cette persuasion vous échauffera premièrement entre vous, comme des charbons ardents unis

ensemble, et puis vous en échaufferez d'autres par vos paroles et par vos exemples. »

Suivant sa méthode familière et dramatique, Vincent interrogea ensuite plusieurs Dames, entre autres madame de Nemours, et leur demanda leurs sentiments. Toutes appuyèrent ses propres conseils; quelques-unes insistèrent sur l'exactitude aux assemblées, sur l'obligation de se porter en mourant, les unes les autres, à faire des legs pieux aux pauvres; ce que Vincent ayant fortement approuvé, il mit aux voix l'élection de nouvelles officières. Après que la Compagnie eut opiné pour le maintien de celles qui étaient en charge, il termina ainsi : « Voilà qui est bien, Mesdames. Rendons grâces à Dieu de cette assemblée. Prions-le qu'il ait agréable l'oblation nouvelle que nous allons faire à genoux, en nous donnant à sa divine Majesté de tout notre cœur, pour recevoir de sa bonté infinie l'esprit de charité, et qu'elle nous fasse la grâce de répondre dans cet esprit aux desseins qu'elle a sur chacun de nous en particulier et sur la Compagnie en général, et de susciter partout cet esprit d'ardeur pour la charité de Jésus-Christ, afin de mériter qu'il le répande abondamment en nous, et que nous en ayant fait produire les effets en ce monde, il nous rende agréables à Dieu son Père éternellement en l'autre. Ainsi soit-il. »

Absent comme présent, Vincent présidait les assemblées des Dames, et il en était l'âme. Ainsi, en 1649, pendant un voyage que nous aurons à raconter longuement, il leur écrivit, à la date du 11 février :

MESDAMES,

« La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

« La Providence de Dieu m'ayant éloigné de vous, je ne laisse pas de vous voir souvent au saint autel et de vous offrir, vous et vos familles, à Notre-Seigneur, dans la confiance que j'ai que votre charité demande à Dieu miséricorde pour moi. Je vous supplie très-humblement, Mes-

lames, de me faire cette grâce, et de vous assurer que s'il plaît à Dieu d'avoir égard aux prières que je lui offre et continuerai de lui offrir incessamment pour vous, que vous serez consolées et protégées de sa spéciale protection dans les communes afflictions dont il plaît à sa divine Majesté de nous éprouver. Vous aurez pu savoir, Mesdames, comment Dieu m'a donné l'occasion d'aller visiter les maisons de notre petite Compagnie, où je m'en vais avec dessein de revenir lorsque l'état des choses me le permettra. Que ferons-nous, cependant, Mesdames, des œuvres que le bon Dieu vous a commises, particulièrement de la charité de l'Hôtel-Dieu et des pauvres enfants trouvés? En vérité, il semble que les misères particulières nous dispensent du soin des publiques, et que nous aurions un bon prétexte devant les hommes pour nous retirer de ce soin. Mais, certes, Mesdames, je ne sais pas comment il en irait devant Dieu, lequel nous pourrait dire ce que saint Paul disait aux Corinthiens qui se trouvaient en pareil accessoire : « Avez-vous encore résisté jusques au sang? » ou pour le moins avez-vous encore vendu une partie des joyaux que vous avez? Que dis-je, Mesdames? je sais qu'il y en a plusieurs entre vous, et je crois le même de tant que vous êtes, qui avez fait des charités lesquelles seraient trouvées très-grandes non-seulement en des personnes de votre condition, mais aussi en des reines ; les pierres le diraient si je m'en taisais; et c'est pour l'excellence de vos cœurs incomparablement charitables que je vous parle de la sorte. Je me garderais bien d'en user ainsi à l'endroit d'autres personnes moins animées de l'esprit de Dieu que vous êtes.

« Mais que ferons-nous donc? Il semble qu'il est à propos de mettre en question, Mesdames, s'il est expédient que vous fassiez la grande assemblée qu'on avait proposée. Quand? Où et comment? Il y a des raisons pour et contre. Il semble premièrement qu'elle se doit faire, à cause que c'est l'usage d'en faire une environ ce temps-ci; et, en second lieu, les besoins étant extraordinaires, il semble que

les moyens d'y remédier doivent être aussi extrordinaires, comme ceux d'une assemblée générale.

« Contre cela, il semble qu'elle ne soit pas de saison présentement à cause du trouble dans lequel on est, qui inquiète les esprits et refroidit la charité; peut-être que plusieurs dames appréhendent de s'y rendre, et que celles qui s'y trouveront, si elles n'ont une charité qui passe le commun, s'entre-froidissant les unes les autres, et puis madame la Princesse n'y étant pas, ni mesdames d'Aiguillon et de Brienne, il semble qu'il y aurait quelque chose à souhaiter, surtout si l'on pensait à faire quelque changement en la substance de l'œuvre. Voilà, Mesdames, le pour et le contre qui me tombe dans l'esprit présentement; vous examinerez cela, s'il vous plaît, à la pluralité des voix. Madame la duchesse d'Aiguillon me dit, lorsque je partis de Saint-Germain, on m'a écrit depuis que la reine lui avait dit qu'elle enverrait quelque chose pour les pauvres enfants trouvés; je ne sais si elle l'a fait. J'ai prié M. Lambert de leur envoyer un peu de blé, et ai écrit à madame la présidente de Lamoignon, afin qu'elle ait agréable de s'employer vers Messieurs de la ville pour donner escorte au blé au dedans et au dehors de la ville; je ne sais non plus ce qui en a été fait. Si cela n'est exécuté, je prie l'une et l'autre par celle-ci de faire ce qu'il faudra pour cet effet; et parce que cela ne suffit pas, voyez, Mesdames, s'il est à propos d'emprunter, comme officières de la Charité, quelque somme de deux ou trois mille livres pour subvenir aux besoins plus pressants. J'écris à M. Lambert qu'il s'oblige aussi en votre nom. Que si l'on a peine à s'obliger, il est expédient de faire un effort chacun de nous à cet effet : en ce cas, je prie M. Lambert de faire ce qu'il faudra de notre part. J'avoue, Mesdames, que ce que je dis est un peu chargeant; mais cela serait encore plus vrai, si je le disais à des personnes moins charitables que vous. Après tout, je prie Notre-Seigneur qui préside les assemblées qui se font en son nom, comme la vôtre, qu'il vous fasse connaître ce qu'il

désire de vous en cette occasion, et vous fasse la grâce de l'accomplir.

« Ces grandes froidures m'ont retenu en ce lieu et le feront encore jusqu'à ce que le temps soit adouci. Alors j'espère partir pour le Mans ou pour Angers, ou pour tous les deux. J'espère recevoir là le résultat de votre assemblée, si M. Lambert ne me l'envoie ici par un exprès. Je prie Dieu, cependant, qu'il bénisse et sanctifie de plus en plus votre même assemblée et vos chères personnes.

« Je suis en l'amour de Notre-Seigneur, Mesdames, etc. »

De cette lettre et des entretiens précédemment analysés, on peut conclure que la Compagnie des Dames ne se renferma pas longtemps dans l'Hôtel-Dieu, mais que, sans abandonner ce premier poste, ce point d'origine et de départ, elle étendit bientôt sa charité à toutes les œuvres de Vincent de Paul. Comme Rome pour Fabiole, Paris n'était pas assez vaste pour une ardeur qu'elle porta au delà des îles et des mers [1]. En effet, elle soutint de ses aumônes les Missions de France, d'Europe et d'outre-mer que nous avons précédemment racontées [2]; elle contribua à la rédemption des captifs de Barbarie; tout à l'heure nous la verrons prendre une part active à l'établissement des hôpitaux, et, plus tard, au soulagement des provinces ravagées par la guerre.

Voilà le rôle de la femme chrétienne, et, grâce à Vincent de Paul, voilà ce que firent les femmes dans cette première moitié du XVII[e] siècle. Écoutons sur ce point Mademoiselle Le Gras, sa digne interprète : « Il est très-évident qu'en ce siècle, la divine Providence s'est voulu servir de notre sexe pour faire paraître que c'était elle seule qui voulait secou-

1. *S. Hieron. in epitaphio Fabiolæ.*

2. Elle ne borna pas ses bienfaits aux missions entreprises par les prêtres de Vincent de Paul; elle y admit encore tous les missionnaires d'outre-mer. Ainsi elle fit en partie les frais de voyage des évêques d'Héliopolis, de Beryte et de Metellopolis, envoyés, avec la bénédiction du Saint-Siége, en Chine et au Tonkin.

rir les peuples affligés, et donner de puissants aides pour leur salut. Personne n'ignore que Dieu s'est servi pour cet emploi de l'établissement de la Mission par la conduite de Monsieur Vincent, et que le bien s'est si fort étendu par cette voie, que cela fait connaître la nécessité de la continuation par le moyen de la communication des besoins, et ce dans les assemblées de Dames, auxquelles il semble que toujours l'esprit de Dieu préside. Le pouvoir donné par le Saint Père à ladite Mission d'établir la confrérie de la Charité, est comme la semence de ce fruit qu'elle produit tous les jours, non-seulement en France, mais on peut dire presque par toute la terre habitable. N'a-ce pas été par cette lumière que Mesdames de la Compagnie ont reconnu les besoins des pauvres, et que Dieu leur a fait la grâce de les secourir si charitablement et si magnifiquement, que Paris a été l'admiration et l'exemple de tout le royaume? Les moyens dont ces charitables Dames se sont servies pour l'ordre des distributions, n'ont-ce pas été leurs saintes assemblées, auxquelles présidait Monsieur Vincent, chef de la Mission, fournissant, comme tout le monde sait, de fidèles et charitables sujets pour reconnaître les véritables besoins et les fournir prudemment : ce qui a servi non-seulement pour le corporel, mais aussi pour le spirituel, dont Dieu est honoré dans le ciel présentement par un nombre innombrable d'âmes qui jouissent de sa présence?

« Ces vérités étant bien reconnues, ne paraît-il pas nécessaire que la Compagnie des Dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu continue ses fonctions, puisque, dès la naissance spirituelle de ce noble corps, il a été remarqué en la visite seule des malades de ce saint lieu, tant de biens, et pour le lieu même, et pour les âmes qui y ont trouvé les moyens de leur salut : les uns une heureuse mort par la disposition des confessions générales; les autres, après les y avoir faites, en sont sortis avec des conversions admirables, et les Dames mêmes sont entrées en la voie

de sanctification, qui est une charité parfaite, comme celle qu'elles ont exercée souvent au péril de leur vie; et Dames de très-grande condition, comme princesses et duchesses, que l'on a vues des heures entières assises à la tête des malades pour les instruire des choses nécessaires à leur salut, et pour les aider à se tirer des dangers où ils étaient. Si tout ce que les Dames préposées pour ce saint exercice, nommées les quatorze, chacune à leur rang, a été recueilli, l'on verra plus clairement la vérité de ce qui a été rapporté. »

Nous l'allons voir nous-mêmes. Car, désormais, avec de tels instruments, Vincent peut tout entreprendre : aussi va-t-il jeter les fondements de ses plus grandes créations charitables.

CHAPITRE III

LES HÔPITAUX

I

Les Enfants trouvés.

On sait le mépris que l'antiquité faisait de l'enfance, le droit de vie et de mort qu'elle s'arrogeait sur elle, et la cruauté avec laquelle ce droit était exercé : tous les écrivains de la Grèce et de Rome en témoignent; et, d'ailleurs, dans tous les pays idolâtres, partout où n'est pas adoré le Dieu qui s'est fait enfant pour racheter l'enfance, c'est encore aujourd'hui la même barbarie.

Le berceau du christianisme fut aussi le premier berceau de l'enfant. Non-seulement les chrétiens, voyant l'Enfant-Dieu dans leurs enfants, les élevaient tous avec respect et amour, mais il n'était pas rare de voir l'enfant rejeté par la mère païenne, recueilli par la chrétienne et nourri du même lait que le sien.

Désormais l'enfant vit se déchirer la sentence de mort qui depuis si longtemps l'accueillait à son entrée dans la vie. Ou dans l'amour purifié et agrandi de ses parents, ou dans la charité chrétienne, il trouva l'accueil de la bienvenue; dans l'église ou sous le toit paternel, un berceau prêt à le recevoir; le sein d'une mère adoptive gonflé du lait de la charité pour ses lèvres, quand il était repoussé du sein d'une mère dénaturée.

Aussi, dans tous les siècles chrétiens nous voyons des institutions touchantes en faveur de l'enfant orphelin ou abandonné. Donc, ici encore, comme dans presque toutes ses œuvres, Vincent de Paul n'a pas été créateur, mais res-

taurateur seulement. C'est le Dieu Sauveur, c'est l'Église, qui ont créé toutes les institutions charitables, les ont multipliées et diversifiées en proportion des misères humaines. Et pourtant les restaurations de Vincent de Paul pourraient être appelées, en un sens, de véritables créations. Ce qui, avant lui, n'avait été qu'à l'état d'essai incertain et inconstant, il l'a achevé, ordonné, fixé dans toutes les conditions de stabilité, de diffusion et de durée ; il l'a fait passer dans le droit et dans l'usage des États chrétiens; en sorte que, désormais, à lui seul semblent remonter presque toutes les institutions charitables ; qu'à lui seul, à ses règlements, il faut revenir pour leur rendre leur première vitalité ; qu'on ne s'en écarte pas sans s'écarter en même temps des vrais principes de la charité chrétienne, pour se perdre dans une fausse et froide philanthropie, qui n'a d'action ni sur l'âme, ni même souvent sur la misère matérielle du pauvre. Donc, si à lui n'appartient pas toujours le *brevet d'invention*, à lui appartient sans conteste ce *brevet de perfectionnement* qui, dans les saintes découvertes de la charité, comme dans les découvertes des arts et de l'industrie, demeure seul dans la mémoire et dans la pratique des hommes. Aussi, parlez non-seulement au peuple, mais aux savants eux-mêmes des enfants trouvés ; demandez qui leur a donné des mères, leur a ouvert un asile et une famille ; qui leur a servi de père et de providence : nul n'a retenu que le nom de Vincent de Paul.

En effet, au moment où le saint porta de ce côté sa tendre sollicitude, les pauvres enfants trouvés étaient traités trop souvent à la façon païenne. Un soir, au retour d'une de ses missions, il trouva, sous les murs de Paris, un mendiant occupé à déformer les membres d'un de ces enfants, qui devait servir ensuite à exciter la compassion publique. Saisi d'horreur, il accourt : « Ah ! barbare, s'écrie-t-il, vous m'avez bien trompé : de loin je vous avais pris pour un homme ! » Il lui arrache sa victime, l'emporte dans ses bras, traverse Paris en invoquant la charité de tous, as-

semble la foule autour de lui, raconte ce qu'il vient de voir, et, entouré de ce peuple, il se rend dans la rue Saint-Landry.

C'est là, chez une veuve, dans une maison dite de *la Couche*, qu'on entassait ces malheureuses victimes. Les rapports du lieutenant du Châtelet constatent qu'il était alors exposé de trois à quatre cents enfants par année dans la ville et les faubourgs de Paris, que la police faisait porter à la maison de la Couche. Toute l'administration de cette maison consistait en une veuve et deux servantes. Celles-ci, incapables de suffire à la tâche et n'ayant pas de quoi entretenir des nourrices, laissaient mourir de faim ces pauvres enfants. Fatiguées, pour endormir leurs cris et goûter elles-mêmes du repos, elles les plongeaient, à l'aide de drogues soporifiques, dans un sommeil dont ils ne sortaient plus. Quand elles ne les donnaient pas à des femmes de mauvaise vie, elles en faisaient un commerce scandaleux. Pour quinze sous, vingt sous au plus, elles les vendaient soit à des nourrices qui leur faisaient sucer un lait corrompu et leur inoculaient ainsi des maladies mortelles; soit à d'infâmes calculateurs, qui les introduisaient frauduleusement dans les familles pour y bouleverser l'ordre des successions; soit à des gueux qui les estropiaient, leur rompaient un bras ou une jambe, comme le mendiant de tout à l'heure, pour en faire un appât lamentable à la charité; soit à des gens dominés de la fureur de vivre, qui les égorgeaient pour se procurer des bains de sang; soit même aux poursuivants, si nombreux alors, de sortiléges, qui les dépeçaient et faisaient servir leurs entrailles à des opérations magiques. Ainsi presque tous étaient condamnés à mort; ceux qui échappaient allaient grossir le nombre des mendiants ou des prostituées.

Arrivé à la maison de la Couche, Vincent fut témoin d'une partie de ces horreurs. Sa foi eut à souffrir autant que son humanité, quand il apprit que plusieurs de ces pauvres enfants mouraient sans baptême. Ses entrailles s'émurent.

Mais, jamais précipité, même dans ses élans les plus vifs, il voulut, avant d'agir, mieux connaître l'état des choses. Il chargea donc quelques Dames de son Assemblée d'étudier le service intérieur de la Couche Saint-Landry. Le rapport des Dames fut que le sort de ces enfants était pire que celui des pauvres innocents massacrés par l'ordre d'Hérode. Vincent retourna à la Couche avec les Dames. Il aurait voulu en tirer tous ces orphelins. Ne le pouvant pas, il en prit douze que le sort désigna, les bénit et les remit aux mains de mademoiselle Le Gras et des Filles de la Charité.

C'était en 1638. Les douze petits élus de la Providence furent transportés dans une maison voisine de l'église Saint-Landry, et bientôt près la porte Saint-Victor. On essaya d'abord de les élever avec du lait de chèvre ou de vache; mais, leur santé souffrant, on leur donna ensuite des nourrices.

Leur nombre s'accrut avec les ressources. Dès que la charité apportait quelque don, Vincent courait à la Couche et prenait de nouveaux orphelins pour grossir sa famille adoptive. Hélas! quelle douleur tempérait sa joie! Il les fallait toujours tirer au sort! Impossible encore de les adopter tous! Le saint emportait ceux que le sort, ou plutôt la Providence, lui avait donnés, et il jetait un regard de regret et d'attendrissement sur ceux qu'il laissait; car quelle différence déjà entre ces abandonnés et ceux de la maison de Saint-Victor! Comme les uns étaient pâles, souffreteux, en comparaison des autres, si frais et si bien venants! Enfin, les malheureux avaient au moins un asile, si chétif fût-il, et tant d'autres étaient encore jetés dans les carrefours ou sur le seuil des églises! N'était-ce pas à ceux-ci qu'il fallait d'abord porter secours? Aussi le saint se montrait déjà tel que la religion et l'art l'ont représenté à nos yeux, dans l'attitude de la Charité pressant des enfants sur son sein fécond. Au milieu des nuits d'hiver, quand la neige couvrait les rues, à l'heure où seuls veillent le crime et la douleur, il parcourait les quartiers de la pauvreté et du

vice, les faubourgs les plus écartés, et recueillait les tendres victimes de l'abandon et de la misère. Couvert d'un ample manteau que l'on conserve encore, il l'ouvrait aux pauvres petits pour leur en faire des langes et une couche; puis il le refermait sur eux, les réchauffait sur son cœur, continuait sa course et ne revenait que lorsqu'il pliait sous le fardeau. Nuls témoins, hors Dieu et les anges de ces enfants, de ces recherches nocturnes, de cette moisson humaine, si ce n'est peut-être l'œil furtif d'une malheureuse mère qui, comptant sur son passage, se rassurait de l'abandon de son enfant sur l'adoption de la charité, ou bien des brigands qui, maîtres alors des rues, le rencontraient quelquefois à des heures où sa charité et leur crime cherchaient en même temps leur butin. Ils le connaissaient et n'avaient point à lui disputer le seul objet de ses convoitises. Une nuit plus obscure, ils le rencontrèrent et d'abord ne le reconnurent pas. Mais à peine se fut-il nommé, qu'ils tombèrent à ses genoux et lui demandèrent sa bénédiction.

Cependant les Filles de la Charité l'attendaient chaque nuit, se tenant prêtes à accueillir les pauvres enfants qu'il leur devait apporter. Elles tenaient une sorte de journal, contenant, avec leurs propres impressions, les bulletins de ses expéditions et de ses conquêtes nocturnes. On y lit : « 22 janvier. M. Vincent est arrivé vers les onze heures du soir; il nous a apporté deux enfants; l'un peut avoir six jours, l'autre est plus âgé; ils pleuraient, les pauvres petits! Ma sœur supérieure les a confiés à des nourrices. — 25 janvier. Les rues sont remplies de neige, nous attendons M. Vincent; il n'est point venu ce soir. — 26 janvier. Le pauvre M. Vincent est transi de froid: il nous arrive avec un enfant; il est sevré celui-là. C'est pitié de le voir; il a des cheveux blonds et une marque au bras. Mon Dieu, mon Dieu, qu'il faut avoir le cœur dur pour abandonner ainsi une pauvre petite créature! — 1er février. L'œuvre va lentement, nous avons bien besoin des charités publiques. — 3 février. Quelques-uns de nos pauvres petits sont revenus

de nourrice; ils paraissent bien portants; la plus âgée de nos petites filles a cinq ans; sœur Victoire lui apprend le catéchisme, elle commence à faire quelques ouvrages d'aiguilles. L'aîné de nos petits garçons, qui s'appelle André, apprend à merveille. — 7 février. L'air est bien vif, M. Vincent est venu nous visiter. Il a couru bien vite à ses petits enfants. C'est merveille d'entendre ses douces paroles : les petites créatures l'écoutent comme un père. J'ai vu ses larmes couler : un de nos enfants est mort. « C'est un ange, s'est-il écrié; mais il est bien dur de ne plus le voir. » Vincent ne pleurait presque jamais, pas même sur la mort de ses Missionnaires qu'il aimait tant. Sa sensibilité, sa tendresse, n'étaient ni dans son imagination ni dans ses nerfs, mais dans sa foi. Deux occasions surtout lui arrachèrent des larmes : la mort de cet enfant et la mort d'une Fille de la Charité.

« L'œuvre va lentement, nous avons bien besoin des charités publiques, » viennent de nous dire les sœurs; et, en effet, jusqu'en 1640, l'œuvre n'avait que 1,400 livres par an de revenu assuré. Et cependant le nombre des enfants adoptés croissait toujours, et le nombre des délaissés grossissait davantage encore. Les Dames de la Charité continuaient à remettre au sort de décider ceux qui devraient être conservés et nourris. Depuis deux ans, Vincent de Paul avait toléré en gémissant cette coutume. A la fin elle lui parut cruelle. Dans les premiers jours de l'année 1640, il convoqua les Dames en assemblée générale. Il leur exposa d'une manière si pathétique les besoins de ces innocentes créatures, la gloire qui en reviendrait à Dieu, les bénédictions qu'elles en recueilleraient elles-mêmes, qu'elles s'engagèrent aussitôt à se charger de tous ces pauvres enfants. Elles promettaient au delà de leurs forces; mais le saint contribua lui-même à la dépense dans une large proportion; puis il intéressa la piété d'Anne d'Autriche, devenue mère depuis peu de temps contre toute espérance, et par la reine il arriva jusqu'au roi. En 1642, Louis XIII, ayant été informé, dit-il, que

« par le peu de soin donné aux enfants exposés, depuis plusieurs années il serait presque impossible d'en trouver un bien petit nombre qui ait été garanti de la mort, et qu'il en a été vendu pour être supposés et servir à d'autres mauvais effets, » ce qui a porté des dames charitables à en prendre soin, de sorte « qu'il s'en est élevé à présent un grand nombre, » donne une somme annuelle de 4,000 livres : 3,000 pour l'entretien des enfants et 1,000 livres pour celui des sœurs, à prendre sur la ferme et châtellenie de Gonesse, dépendante de la ferme générale du domaine de Paris [1].

Deux ans après, de nouvelles lettres patentes, rendues à la requête de Vincent de Paul et des Dames officières de la Charité de l'Hôtel-Dieu, déclarent qu'aucune vente et aliénation ne pourra être faite du domaine de Gonesse qu'à la charge des 4,000 livres accordées par Louis XIII ; elles constatent, de plus, que ce don, joint aux aumônes des particuliers, a permis de recueillir la plus grande partie des enfants exposés ; que leur nombre s'élevait alors à quatre mille, et leur dépense à 28,000 livres ; enfin elles ajoutent en langage chrétien : « Imitant la piété et charité de notre seigneur et père, qui sont vertus vraiment royales, délaissons aux pauvres enfants trouvés de notre ville de Paris, par forme d'aumône, la somme de 8,000 livres de rente par an, à commencer du 1er janvier 1646, à prendre sur les cinq fermes, pour être employée à la nourriture et à l'éducation des enfants trouvés. Cette somme de 8,000 livres sera versée à la trésorière de la Charité des Enfants-Trouvés, c'est-à-dire aux Dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu. »

Voilà donc 12,000 livres de rentes acquises à l'œuvre ; mais les aumônes particulières devaient atteindre presque le triple de cette somme, car les dépenses s'élevèrent bientôt, avec le nombre croissant des enfants, au delà de 40,000

1. Lettres patentes de juillet 1642, enregistrées le 25 octobre. *Arch. imp.*, S. 6160.

livres. Or, Vincent avait alors à pourvoir aux nécessités de la Lorraine, ce qui restreignait forcément ses charités à Paris. D'un autre côté, la fortune publique étant menacée par les factions qui déjà grondaient, les fortunes privées étaient aussi en crainte ; la charité se faisait timide, se resserrait dans une prudence étroite et égoïste; si bien que les Dames de la Charité déclarèrent enfin qu'une dépense si excessive dépassait leurs forces, et qu'il y fallait renoncer.

Effrayé d'une telle résolution, tremblant pour ses pauvres orphelins plus que jamais mère pour ses propres enfants, Vincent de Paul recourut d'abord à la charité de mademoiselle Le Gras et de ses Filles, qui consentirent à prendre quelque temps sur elles tout le poids de la dépense. Mademoiselle Le Gras rappela à ses Filles le conseil de l'Apôtre (Éph., IV, 28) : « Travaillez de vos mains à quelque chose d'utile pour avoir à donner à qui souffre du besoin. » Ensuite elle emprunta de l'argent qui fut employé à faire du pain et à préparer d'autres vivres, si rares et si nécessaires en ces temps de calamité et de disette. Le tout était vendu au profit de l'hôpital des Enfants-Trouvés. Allant plus loin dans leur dévouement, les Filles de la Charité voulurent s'imposer les plus dures privations, et elles s'accordèrent à ne prendre qu'une fois le jour une nourriture grossière. Ce ne fut pas assez encore. Un jour que les pauvres enfants étaient dans une nécessité extrême, mademoiselle Le Gras, du consentement de ses Filles, leur donna tout l'argent de sa maison, moins deux pistoles. C'était tout ce qu'elle se réservait pour un mois, car elle ne devait rien recevoir avant ce terme. La Providence était priée de faire le reste.

Un tel état de choses ne pouvait durer. C'est pourquoi, en 1648, Vincent convoqua les Dames en assemblée générale. Il fit dire sous main aux plus zélées, les Marillac, les Traversay, les Miramion, de ne pas manquer de s'y trouver pour donner l'élan aux autres.

Les Dames réunies, le saint proposa l'ordre du jour :

c'était la délibération sur l'œuvre commencée; fallait-il la poursuivre ou l'abandonner? « Vous êtes libres, Mesdames, leur dit-il. N'ayant contracté aucun engagement, vous pouvez vous retirer dès aujourd'hui. Mais, avant de prendre une résolution, veuillez réfléchir à ce que vous avez fait, à ce que vous allez faire. Par vos charitables soins, vous avez jusqu'ici conservé la vie à un très-grand nombre d'enfants qui, sans ce secours, l'auraient perdue pour le temps et peut-être pour l'éternité. Ces innocents, en apprenant à parler, ont appris à connaître et à servir Dieu. Quelques-uns d'entre eux commencent à travailler et à se mettre en état de n'être plus à charge à personne. De si heureux commencements ne présagent-ils pas des suites plus heureuses encore? »

Et alors le saint, ne pouvant plus contenir les élans de son cœur, les laissa éclater en la péroraison célèbre : « Or sus, Mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants. Vous avez été leurs mères selon la grâce, depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés. Voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner. Cessez d'être leurs mères, pour devenir à présent leurs juges : leur vie et leur mort sont entre vos mains. Je m'en vais prendre les voix et les suffrages : il est temps de prononcer leur arrêt, et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront, si vous continuez d'en prendre un charitable soin; et, au contraire, ils mourront et périront infailliblement, si vous les abandonnez : l'expérience ne vous permet pas d'en douter. »

L'assemblée ne répondit d'abord que par des larmes, et, revenue à elle-même, elle décida tout d'une voix que la bonne œuvre serait continuée.

Il ne s'agissait plus de l'entreprise en elle-même, mais des moyens d'exécution. En conséquence, on demanda au roi et on obtint de lui les bâtiments de Bicêtre, ancien château bâti sous Charles V par les ordres du duc de Berry,

qui avait été restauré, sous Louis XIII, pour servir d'hôpital aux soldats invalides. On y transporta tous les enfants qui n'avaient plus besoin de nourrices. Mais l'air trop vif de Bicêtre fût fatal à un grand nombre, et il fallut bientôt les ramener à Paris [1]. On les logea dans le faubourg Saint-Lazare, où dix ou douze Filles de la Charité prirent soin de leur éducation. Ils y étaient soignés par des nourrices résidentes, en attendant que des nourrices de la campagne vinssent les prendre pour les élever jusqu'à leur sevrage. Ils étaient ensuite ramenés à l'hospice et demeuraient sous la direction exclusive des Filles de la Charité. Ces saintes filles leur apprenaient à parler et à prier Dieu. Puis on leur enseignait quelques petits ouvrages, et on les mettait peu à peu en état de subsister par leur travail et leur industrie. Les Filles de la Charité étaient dirigées dans leur œuvre par les visites et les conseils de Vincent. « Oh! mes sœurs, leur dit-il un jour, vous devez craindre par-dessus toutes choses de rien faire et de rien dire, en présence de ces pauvres petits enfants, qui les puisse scandaliser; et si mademoiselle Le Gras avait des anges, il faudrait qu'elle les donnât pour servir ces innocents. Car telle sera la *tante*, — c'est ainsi qu'ils vous appellent [2], — tels seront les enfants. Si la tante est bonne, ils seront bons; si elle est

1. D'après une lettre de mademoiselle Le Gras, du mois de juillet 1647, des difficultés vinrent aussi du côté des Dames de la Charité, au point que la pieuse mère des orphelins craignit d'etre contrainte à abandonner leur service. Voici cette lettre : « Enfin, l'expérience nous fera voir que ce n'était pas sans raison que j'appréhendais le logement de Bicêtre. Les Dames ont dessein de tirer de nos sœurs l'impossible. Elles choisissent pour logement des petites chambres où l'air sera incontinent corrompu, et laissent les grandes. Mais nos pauvres sœurs n'osent rien dire. Elles ne veulent point qu'on dise la messe, mais que nos sœurs l'aillent entendre à Gentilly. Et que feront leurs enfants en attendant? Et qui fera l'ouvrage? Voilà ma sœur Geneviève. Je vous supplie de prendre la peine de lui parler, elle vous fera entendre toute la peine qu'elles ont et les prétentions des Dames. Je crains bien qu'il nous faille quitter le service de ces pauvres petits enfants. La volonté de Dieu soit faite! »

2. C'est aussi le nom que la jeune duchesse de Bourgogne donnait à madame de Maintenon.

mauvaise, ils seront mauvais, parce qu'ils feront facilement ce qu'ils verront faire à leurs tantes; si vous vous fâchez, ils deviendront fâcheux; si vous faites des légèretés en leur présence, ils seront sujets à la légèreté; si vous murmurez, ils murmureront comme vous; et s'ils se damnent, ils s'en prendront à vous, n'en doutez pas, puisque vous en serez la cause. Dans l'enfer, le père maudira son enfant qui aura été cause de sa damnation, et l'enfant maudira aussi son père à cause des mauvais exemples qu'il lui aura donnés. Ah! méchant enfant, dira le père, c'est à ton sujet que j'ai offensé Dieu, parce que je t'ai voulu acquérir du bien, et que je t'ai laissé vivre à ta liberté. — Ah! malheureux père, dira l'enfant, pourquoi m'as-tu donné l'exemple de faire mal, au lieu de m'enseigner à servir Dieu? Tu es cause que je suis dans ce lieu de supplices. — Voilà les reproches que se font les damnés, et que vous et moi entendrons, si nous scandalisons les enfants. Pour moi, j'ai bien sujet de l'appréhender. Ah! mon Sauveur, que pourrai-je répondre, quand je me verrai convaincu de tant de scandales! »

Vincent était continuellement préoccupé de sa famille adoptive. Il la recommandait sans cesse aux prières de sa Compagnie et à la générosité des âmes charitables. Il veillait sur ces pauvres enfants non-seulement à Paris, mais à la campagne. Il les faisait visiter chez leurs nourrices par les Filles de la Charité, et, en 1649, il chargea de ce soin un frère de sa congrégation qui employa six semaines à parcourir les villages. Il les mit sous le patronage des confréries et des Dames de la Charité. Il existe encore un Mémoire, rédigé probablement par lui, à l'usage des Dames qui auraient la charité de visiter ces pauvres enfants. C'est ordinairement la nuit qu'on les apporte, dit le Mémoire; il faut donc toujours quelqu'un sur pied pour les recevoir. Ils sont de trois sortes : sains, atteints de maladies ordinaires ou de maladies contagieuses. C'est aux Dames de voir comment on traite chaque catégorie, si les nourrices sont en

nombre suffisant, si le service du jour et de la nuit se fait avec exactitude. Elles doivent se réunir tous les trois mois en assemblée générale pour délibérer sur les besoins de l'œuvre et prendre les mesures nécessaires.

C'est dans l'assemblée déjà mentionnée du 11 juillet 1657, et dans le discours-rapport prononcé ce jour-là par Vincent, qu'il faut voir l'état et les progrès de l'œuvre à cette époque. D'après le compte de madame de Bragelonne, qui en était la trésorière, la recette de l'année 1656 s'était élevée à 16,248, et la dépense à 17,221 livres. Le nombre des enfants trouvés, tant de ceux qui étaient en nourrice aux champs ou à la ville, que des enfants sevrés, de ceux qui étaient en métier et en service ou qui restaient à l'hôpital, montait à 395. « On a remarqué, ajouta le saint, que le nombre de ceux qu'on expose chaque année est quasi toujours égal, et qu'il s'en trouve environ autant que de jours en l'an. Voyez, s'il vous plaît, quel ordre dans ce désordre. et quel grand bien vous faites, Mesdames, de prendre soin de ces petites créatures abandonnées de leurs propres mères, et de les faire élever, instruire et mettre en état de gagner leur vie et de se sauver! Avant que de vous en charger, vous en avez été pressées deux ans durant par messieurs les chanoines de Notre-Dame. Comme l'entreprise était grande, vous y vouliez penser, et enfin vous y avez donné les mains, croyant que Dieu l'aurait très-agréable, ainsi qu'il l'a fait voir depuis. Jusque-là, nul n'avait ouï dire depuis cinquante ans qu'un seul enfant trouvé eût vécu; tous périssaient d'une façon ou d'autre. C'était à vous, Mesdames, que Dieu avait réservé la grâce d'en faire vivre quantité, et de les faire bien vivre. En apprenant à parler, ils apprennent à prier Dieu, et peu à peu on les occupe selon l'usage et la capacité d'un chacun. On veille sur eux, pour les bien régler en leurs petites façons, et corriger de bonne heure en leurs mauvaises inclinations. Ils sont heureux d'être tombés en vos mains, et seraient misérables en celles de leurs parents qui, pour l'ordinaire, sont

gens pauvres ou vicieux. Il n'y a qu'à voir leur emploi de la journée, pour bien connaître les fruits de cette bonne œuvre, qui est de telle importance, que vous avez tous les sujets du monde, Mesdames, de remercier Dieu de vous l'avoir confiée. » Grandes et sages paroles qui, nous l'allons voir, tranchent la question si débattue aujourd'hui des enfants trouvés !

Le rapport de 1657 nous apprend encore que la recette, dans le cours de l'année, s'était élevée à 16,248 livres; mais la dépense atteignait toujours le chiffre de 30 à 40,000. La différence énorme devait être faite par la charité. Vincent prenait le premier sur les revenus de Saint-Lazare, ou détournait au profit des enfants trouvés les aumônes qui venaient à sa congrégation. Un de ses prêtres le trouva mauvais et se plaignit publiquement de la gêne qui était ainsi imposée à la maison de Saint-Lazare et de la ruine dont elle était menacée. Vincent, qui l'apprit, fit cette belle réponse : « Dieu lui pardonne cette faiblesse, qui le fait ainsi s'éloigner des sentiments de l'Évangile! Oh! quelle bassesse de foi de croire que, pour faire et procurer du bien à des enfants pauvres et abandonnés comme ceux-ci, Notre-Seigneur ait moins de bonté pour nous, lui qui promet de récompenser au centuple ce qu'on donnera pour lui! Puisque ce débonnaire Sauveur a dit à ses disciples : « Laissez venir ces enfants à moi, » pouvons-nous les rejeter ou abandonner lorsqu'ils viennent à nous, sans lui être contraires? Quelle tendresse n'a-t-il point témoignée pour les petits enfants, jusqu'à les prendre entre ses bras et les bénir de ses mains! N'est-ce pas à leur occasion qu'il nous a donné une règle de salut, nous ordonnant de nous rendre semblables à des petits enfants, si nous voulons avoir entrée au royaume des cieux? Or, avoir charité pour les enfants et prendre soin d'eux, c'est en quelque façon se faire enfant; et pourvoir au besoin des enfants trouvés, c'est prendre la place de leurs pères et de leurs mères, ou plutôt celle de Dieu, qui a dit que si la mère venait à oublier son enfant,

lui-même en prendrait soin, et qu'il ne le mettrait pas en oubli. Si Notre-Seigneur vivait encore parmi les hommes sur la terre, et qu'il vît des enfants abandonnés, penserions-nous qu'il voulût les abandonner aussi? Ce serait sans doute faire injure à sa bonté infinie d'avoir une telle pensée. Et nous serions infidèles à sa grâce, si, ayant été choisis par sa Providence pour procurer la conservation corporelle et le bien spirituel de ces pauvres enfants trouvés, nous venions à nous en lasser et à les abandonner à cause de la peine que nous y avons. »

Vincent continua donc son œuvre. Du reste, la charité privée et les pouvoirs publics continuèrent, de leur côté, à lui venir en aide. A plusieurs reprises, les seigneurs hauts justiciers de la ville de Paris furent condamnés, en Parlement, à payer au profit des enfants trouvés diverses sommes qui furent portées, en 1667, jusqu'à 15,000 livres par an.

Vincent n'était plus, mais son œuvre, comme toutes les autres, vivait toujours. Ce fut alors que Louis XIV la voulut prendre à sa charge. L'hôpital des Enfants-Trouvés est bâti en 1669. En 1670, le roi très-chrétien fait cette belle déclaration : « Comme il n'y a point de devoir plus naturel ni plus conforme à la piété chrétienne que d'avoir soin des pauvres enfants exposés, que leur faiblesse et leur infortune rendent également dignes de compassion, les rois nos prédécesseurs ont pourvu à l'établissement et à la fondation de certaines maisons et hôpitaux, où ils pussent être reçus pour y être élevés avec piété : en quoi leurs bonnes intentions ont été suivies par notre cour de Parlement de Paris, qui, conformément aux anciennes coutumes de notre royaume, aurait ordonné, par son arrêt du 13 août 1652, que les seigneurs hauts justiciers, dans l'étendue de notre bonne ville et faubourgs de Paris contribueraient chacun de quelque somme aux frais nécessaires pour l'entretien, subsistance et éducation des enfants exposés dans l'étendue de leur haute justice; et depuis, le feu roi notre très-honoré seigneur et père, voyant combien il était important de

conserver la vie de ces malheureux, destitués des secours des personnes même desquelles ils l'ont reçue, leur aurait donné la somme de 3,000 livres, et 1,000 livres aux Sœurs de la Charité qui les servent, à prendre chaque année, par forme de fief et aumône, sur le domaine de Gonesse. Et considérant combien leur conservation était avantageuse, puisque les uns pouvaient devenir soldats et servir dans nos troupes, les autres ouvriers ou habitants des colonies que nous établissons pour le bien du commerce de notre royaume, nous leur aurions donné, par nos lettres patentes du mois de juin 1644, 8,000 livres à prendre par chacun an sur nos cinq grosses fermes. Mais comme notre bonne ville de Paris s'est beaucoup accrue depuis ce temps, et que le nombre des enfants exposés s'est fort augmenté, la dépense que l'on a été obligé de faire depuis quelques années pour leur nourriture s'est trouvée montée à plus de 40,000 livres par chacun an, sans qu'il y ait presque aucun autre fonds pour y subvenir, que les aumônes de plusieurs dames pieuses, les charités desquelles, excitées par le feu sieur Vincent, premier supérieur général de la Mission et instituteur des Filles de la Charité, ont contribué de notables sommes de leurs biens et de leurs soins et peines à la nourriture et éducation de ces enfants. Notre cour de Parlement de Paris aurait estimé nécessaire de convertir l'entretènement et subsistance que les hauts justiciers sont obligés de donner aux enfants exposés dans l'étendue de leur haute justice, en une somme de 15,000 livres annuellement, pour être mise ès mains de personnes pieuses, qui charitablement en prennent soin, suivant son arrêt du 3 mai 1667; ce que nous aurions confirmé par arrêt rendu en notre Conseil le 20 novembre 1668. Mais comme l'établissement de cette maison n'a point été spécialement autorisé par nos lettres patentes, quoique nous l'ayons approuvé par les dons que nous y avons faits, étant bien aise de maintenir et confirmer un si bon œuvre, et de l'établir le plus solidement qu'il nous sera possible : à ces causes,

déclarons l'hôpital des Enfants-Trouvés l'un des hôpitaux de notre bonne ville de Paris, voulant qu'en cette qualité il puisse agir, contracter, vendre, aliéner, acheter, acquérir, comparoir en jugement et y procéder, recevoir toutes donations et legs universels et particuliers, etc.; confirmons et renouvelons, en tant que besoin est ou serait, les donations faites auxdits enfants par le feu roi et par nous, ensemble toutes autres donations faites déjà. »

L'édit règle ensuite la perception et l'emploi des précédents dons royaux, et des 15,000 livres des hauts justiciers, qu'il décharge du payement des sommes portées par l'arrêt du 13 août 1652; il règle aussi la direction de l'hôpital des Enfants-Trouvés. Cette direction est confiée aux directeurs de l'Hôpital-Général, auquel il est uni dès cette époque. Toutefois, un comité d'administration spécial lui est donné parmi les directeurs de l'Hôpital-Général. Il se compose d'abord du premier président et du procureur général du Parlement, et ensuite de quatre directeurs de l'Hôpital-Général et des commissaires nommés auprès des autres maisons, pour les visiter. Les fonctions du comité se renouvellent tous les trois ans. Elles s'étendent à tous les besoins de l'hôpital, sauf aux acquisitions et aliénations, qui restent dans le domaine du bureau général. L'hôpital des Enfants-Trouvés a encore son receveur spécial, rendant compte chaque année au bureau de l'Hôpital-Général, auquel compte les hauts justiciers ont le privilége d'assister. L'édit se termine par une exhortation aux Dames de continuer aux Enfants-Trouvés leurs charitables soins et de prendre part à l'administration de l'hôpital.

En 1674 et 1675, le roi, ayant réuni au Châtelet toutes les justices des seigneurs, ordonna qu'on prît sur son domaine 20,000 livres par an au profit des enfants trouvés. Les seigneurs étaient ainsi entièrement exonérés, et l'œuvre se trouvait définitivement fondée[1]. Désormais, ces pauvres

1. *Abrégé historique de l'état de l'hôpital des Enfants-Trouvés*, in-4, 16 p., 1753, Paris. Arch. imp., S. 6160.

enfants, si longtemps condamnés à la mort ou à la misère et la corruption, pouvaient dire avec le Prophète : « Mon père et ma mère m'ont abandonné; mais, grâce à Vincent de Paul, le Seigneur m'a pris sous sa protection, et m'a donné beaucoup plus que je n'avais perdu [1]. »

Les choses durèrent ainsi jusqu'à la Révolution. L'admirable institution de Paris s'étendit à toutes nos provinces, et partout les enfants exposés trouvèrent un berceau, des mères, une famille, préparés par la religion et par une administration chrétienne. Avec les institutions religieuses, la Convention renversa les institutions charitables, et aux hospices d'enfants trouvés elle substitua l'immorale prime offerte aux filles-mères. Mais, après la tourmente, la religion reprit ses droits. Le génie de la charité et le génie de la législation se donnèrent la main à travers deux siècles, et, par son décret de 1811, Napoléon ratifia l'œuvre de Vincent de Paul en rendant obligatoires pour chaque département les tours que la France avait empruntés à l'Italie. « Ingénieuse invention de la charité chrétienne, a dit M. de Lamartine, qui a des mains pour recevoir et qui n'a point d'yeux pour voir, point de bouche pour révéler ! » A un tintement de cloche, une sœur, aussitôt éveillée, prend l'enfant de la Providence qui trouve tout prêt un sein de nourrice. Puis une femme des champs l'emporte, sans que la charité cesse de veiller sur lui. Il grandit dans la famille qui l'a reçu; il en partage le travail, le pain, l'instruction; il s'y établit quelquefois, ou au moins dans le village, et décharge ainsi les villes d'une population dangereuse, pour grossir la population plus saine et plus morale des campagnes.

Mais, après 1830, les tours furent supprimés en plusieurs départements, et aussitôt surgit une grande question, débattue par toutes nos assemblées politiques, et sous tous les régimes que nous avons depuis traversés; question encore

1. *Pater meus et mater mea dereliquerunt me; Dominus autem assumpsit me.* (Ps. 26, v. 10.)

pendante et en litige, du moins hors des rangs des chrétiens. Pour diminuer le nombre des enfants exposés et décharger d'autant les caisses départementales, des économistes, plus sensibles à l'épargne qu'à la compassion et à la moralité, proposèrent de substituer l'exposition de jour et publique à l'exposition nocturne et discrète; ou plutôt de forcer toute mère coupable à élever publiquement son enfant, en lui offrant un secours. Ils n'avouaient pas ce motif sordide d'économie, ou du moins ils tâchaient de le farder d'une couleur morale, en disant que l'exposition libre et secrète était une prime offerte à l'immoralité; comme si la pudeur étouffée, le crime affiché, n'étaient pas le plus puissant encouragement au vice! Ils disaient encore que la population des hospices se grossissait considérablement, par la facilité des tours, d'enfants légitimes dont les parents se déchargeaient sur l'administration publique. Cas infiniment rare cependant, grâce à la nature, et presque impossible dans nos mœurs et notre législation! C'est pour obvier à cet inconvénient prétendu, que fut adopté le déplacement des enfants, qu'on arrachait, après quelques années, à la famille qui les avait reçus, pour les transporter à une autre extrémité de la France. Double supplice : supplice pour les parents adoptifs, supplice pour les enfants devenus une seconde fois orphelins! Famille adoptive brisée par la loi, après que la famille naturelle l'avait été par le crime! Quelques départements chantèrent pourtant victoire, en voyant diminuer par là le nombre des enfants à leur charge. Mais si, par suite de cette mesure, le nombre des enfants était diminué, ce n'est pas qu'ils eussent été retirés par leurs parents légitimes : c'est qu'ils avaient été retenus gratuitement par leurs parents nourriciers qui ne pouvaient plus s'en séparer, quelquefois par des personnes charitables ou même par leurs mères naturelles. On reconnut bientôt l'inefficacité et la barbarie de ce système, aujourd'hui généralement abandonné.

Mais reste la question des tours. Un grand argument en

leur faveur, c'est que tous les chrétiens les réclament. Or, eux seuls sont de tous points compétents, lorsqu'il s'agit d'une œuvre née sous l'influence chrétienne, d'une œuvre où la question économique est dominée par une question de moralité et de charité.

Le christianisme a toujours ouvert ses bras aux enfants abandonnés, ses asiles aux mères repentantes; nulle part, dans son histoire, nous ne trouvons d'institutions fondées par lui en vue de la fille-mère unie à son enfant : entre eux on a toujours craint la contagion du contact.

Ici, la question est multiple : il y a la question de l'enfant, la question de la mère, la question de la société.

Supprimez les tours, et la mère, placée dans l'alternative ou de garder son enfant au prix de son honneur, ou de s'en débarrasser au prix d'un crime, trop souvent choisira le crime; et d'ailleurs, si elle le garde, plus souvent encore elle l'élèvera dans les principes auxquels il doit sa naissance. Ainsi, des deux côtés sa vie est menacée : ici, sa vie physique; là, sa vie morale. Une des illusions des adversaires des tours est dans ces mots de *maternité*, de *sentiments maternels*, si rarement applicables à la mère coupable qu'ils confondent trop avec la mère légitime.

Et la mère elle-même, que deviendra-t-elle? La voilà forcée de rejeter la honte et la pudeur, seule épave de sa vertu naufragée. Son enfant, c'est son déshonneur affiché, avec quoi elle ne peut entrer ni dans une famille, ni dans une maison de repentir.

Et qu'y gagne la société? L'expérience et la statistique s'accordent à démontrer que les enfants trouvés coûtent beaucoup plus cher aux États protestants qu'aux États catholiques, aux États à filles-mères secourues qu'aux États à tours et à mères adoptives. De plus, dans le compte de la dépense, il faut faire entrer les frais de prisons et de bagnes, de police et de gendarmes; car trop souvent, ces enfants, sans famille et sans éducation chrétienne, ne deviennent que des agents de crimes et de révolutions. C'est qu'à côté

et au-dessus de l'intérêt matériel de la société, il y a son intérêt moral, qui exige que la religion couvre d'abord le scandale du manteau de sa charité, puis s'empare des enfants du crime pour leur donner dans son éducation un second baptême qui corrige leur second vice d'origine, pour les soustraire aussi au fatal entraînement de leurs mauvais instincts et de pernicieux exemples. L'éducation par les filles-mères, témoignage public de la dépravation des mœurs, rendrait bientôt cette dépravation contagieuse, en même temps que des fruits du crime elle ferait presque toujours des agents de crime. Si donc il y avait opposition entre l'intérêt moral et l'intérêt matériel de la société, on voit lequel il faudrait sacrifier. Mais ici ils sont d'accord l'un et l'autre pour réclamer le maintien des institutions chrétiennes. Le système des filles-mères remonte à la Convention et à Robespierre ; celui des tours ou de l'exposition secrète et libre, au christianisme et à Vincent de Paul : qu'on choisisse !

II

Hôpital du Nom de Jésus.

Après l'enfance, Vincent de Paul s'occupa de la vieillesse : il prenait ainsi la vie humaine par ses deux extrémités, toutes deux si faibles, si dénuées, si dignes de compassion et de soins.

Au commencement de l'année 1653, un bourgeois de Paris vint trouver Vincent comme le représentant et l'économe de la Providence, et lui dit qu'il se sentait intérieurement poussé à faire quelque chose pour le service de Dieu dans la personne des pauvres, et que, pour obéir à cette inspiration, il mettait à sa disposition une somme de 100,000 livres, du meilleur emploi de laquelle il le laissait juge et maître, ratifiant tout à l'avance et s'interdisant le droit de toute réclamation. Pour lui, il ne demandait qu'une chose, c'est que son nom fût connu de Dieu seul.

Au rapport de Chollier[1], prêtre de la Mission, qui lui-même l'avait appris de Ducourneau, secrétaire de Vincent, le bourgeois charitable aurait pourtant émis le vœu que cette somme fût appliquée aux maisons de la congrégation naissante, et le saint fondateur, toujours désintéressé, se serait préféré les pauvres.

Quoi qu'il en soit, Vincent n'hésita pas un moment, et il résolut aussitôt d'employer la somme à l'établissement d'une œuvre durable de charité. Laquelle entreprendre? A son ordinaire, il réfléchit et consulta Dieu. Son plan arrêté et mûri, il ne voulut, quoique investi de pleins pouvoirs, rien exécuter avant d'en avoir conféré avec le pieux donateur. Il l'alla donc trouver et lui dit : « Nous voyons tous les jours nombre de pauvres artisans qui, ne pouvant plus, par infirmité ou par vieillesse, gagner leur vie, sont réduits à la mendicité. En cet état, uniquement attentifs aux moyens de vivre, ils négligent ordinairement leur salut. En leur ouvrant un lieu de retraite, on pourrait à la fois soigner leur corps et leur âme; double charité qui serait infiniment agréable à Dieu. »

Ce projet ayant souri au donateur, un contrat fut aussitôt passé, le 29 octobre 1653, à l'effet de régler l'emploi des 100,000 livres dans leur application à l'œuvre des pauvres vieillards. 10,000 livres étaient destinées à acheter une maison, dite du *Nom de Jésus*, sise au delà du regard de la fontaine du faubourg Saint-Martin, et déjà acquise par la Mission, le 28 septembre 1647, d'un nommé Bonhomme pour le même prix; « pour être ladite maison employée à retirer, nourrir et vêtir quarante pauvres de l'un et de l'autre sexe, et leur enseigner les choses nécessaires à salut, leur administrer les saints sacrements, et tâcher par ce moyen de les faire vivre en la crainte de Dieu et en son amour, comme aussi pour les occuper à quelque travail, pour éviter la mendicité et l'oisiveté qui sont la mère de tous les vices. »

1. *Summ.*, p. 163.

),000 livres devaient solder le bâtiment d'une maison, en
s d'insuffisance de la première; sinon, être consacrées à
ıelques constructions nouvelles et à l'achat de quelques
:ritages. 60,000 livres étaient prises au denier 20 par la
aison de Saint-Lazare, sous l'obligation de tous ses biens,
)ur être employées au rachat et amortissement des rentes
ı'elle devait à plusieurs particuliers; et les arrérages an-
ıels de ce fonds, à savoir 3,000 livres, devaient servir à la
)urriture et entretènement des pauvres vieillards à perpé-
ıité. Saint-Lazare demeurait libre de racheter cette rente en
x fois, à la condition d'en mettre le capital en achats d'héri-
ıges ou en rentes sur particuliers. Le reste des 100,000 livres
ayait soit la dépense des quarante pauvres pendant une
ınée, à commencer du mois de mars précédent, soit le
ıobilier de la maison et de la chapelle, soit enfin la répa-
ıtion des lieux et leur appropriation à l'œuvre.

Vincent en devait avoir la direction pendant sa vie avec deux
ourgeois nommés par lui, et remplacés par lui encore, en
ıs de décès, de l'avis du survivant; et, après sa mort, le supé-
eur général de la Mission, avec les mêmes droits; ce conseil
ə direction et d'administration avait le pouvoir d'admettre
; de renvoyer, de punir ceux qui offenseraient Dieu ou
.oleraient les règlements faits par Vincent et ses succes-
:ur de l'avis des deux bourgeois; enfin un prêtre de la
ission devait prendre la direction spirituelle des pauvres:
ıutes conditions « sans lesquelles, portait l'acte, ledit bour-
əois fondateur n'aurait pas fait ladite fondation, comme
l'aurait déclaré plusieurs fois audit sieur Vincent. » Pour
lus de sûreté, et parce que la congrégation tout entière
.ait intéressée, soit pour le transport de la maison du Nom
ə Jésus au nouvel hôpital, soit pour l'hypothèque mise sur
us ses biens, les prêtres de Saint-Lazare s'engagèrent avec
incent et signèrent le contrat avec lui.

Ce contrat fut approuvé et homologué par les vicaires
énéraux du cardinal de Retz, archevêque de Paris, le
) mars 1654, et, en novembre de la même année, le roi

délivra ses lettres patentes confirmatives. « La grande quantité de pauvres, y est-il dit, qui se trouvent parmi les bourgeois et artisans de notre bonne ville de Paris, outre tous ceux qui y affluent de toutes parts, ne pourrait pas subsister, n'était les bienfaits qui s'y font journellement, tant en particulier qu'en général, ès hôpitaux et ailleurs, et en nouvelles fondations par personnes pieuses et charitables qui n'ont autre but que de faire chose agréable à Dieu, sans vouloir être connues que de lui seul. » En conséquence, le roi déclare le nouvel hospice bien de mainmorte, « comme à Dieu dédié, » l'affranchit, comme l'Hôtel-Dieu, de tous droits sur ses denrées, « à la charge, ajoute le roi, de faire dire par lesdits pauvres, tous les jours de la semaine, l'*Exaudiat*, pour notre prospérité et de nos successeurs rois, conservation et repos de notre État [1]. »

La maison du Nom de Jésus fut accommodée et meublée avec une rapidité extraordinaire, et dès 1653 elle reçut ses quarante hôtes des deux sexes. Vincent les logea en deux corps de bâtiments séparés l'un de l'autre, mais si bien disposés, qu'hommes et femmes pouvaient entendre la même messe et la même lecture de table sans se parler ni se voir. Il leur donna un de ses prêtres et des sœurs de la Charité pour leur service spirituel et corporel. Lui-même se réserva de venir souvent les instruire, et de les préparer à paraître devant Dieu par la reconnaissance envers sa miséricorde et le sacrifice de leurs derniers jours. Puis il leur traça des règles, chef-d'œuvre de foi et de sagesse. Tout leur temps devait être partagé entre la piété et le travail. Il fit donc acheter des métiers et des outils pour les occuper selon leur force et leur industrie. Nul, mieux que Vincent de Paul, ne connut la moralité du travail : aussi il le prescrivait toujours dans tous les règlements qu'il faisait pour

1. Arch. imp., S. 6601 pour les originaux, et M. M. 534 pour les copies. D'après un récit du frère Ducourneau, secrétaire de Vincent, le bourgeois inconnu donna encore, quelque temps après, 30,000 livres pour le même objet.

les associations de pauvres. A l'hospice du Nom de Jésus, tout le monde était astreint au travail, tout le monde travaillait: C'était une image, disent les annales de la maison, de la vie des premiers disciples de Jésus-Christ, un atelier chrétien, une communauté religieuse plutôt qu'un hôpital. C'est pourquoi il n'excita pas parmi les pauvres l'aversion qui s'attache à tous les asiles de ce nom. Les places y étaient briguées longtemps à l'avance, et des personnes dignes, ce semble, d'un meilleur sort, se trouvaient heureuses d'y être admises.

L'hospice du Nom de Jésus eut, comme toutes les œuvres de Vincent de Paul, le privilége de la durée. La Révolution elle-même l'a transformé sans le détruire. Il est devenu l'hospice des Incurables, situé aujourd'hui faubourg Saint-Martin, nº 150.

Mais il eut surtout le privilége de la fécondité; car de lui naquit le plus vaste établissement de charité des temps modernes, la merveille en ce genre du règne de Louis XIV, l'Hôpital-Général.

III

Hôpital-Général.

A peine les quarante vieillards furent-ils installés au Nom de Jésus, que la bonne renommée de cet établissement se répandit dans tout Paris. Des personnes de piété et de condition, et surtout les Dames de la Charité, vinrent y faire de nombreuses visites. Elles voulurent tout voir, tout examiner. Par leurs yeux et par les comptes, rendus qu'elles demandèrent, elles pénétrèrent bientôt au fond de cette merveilleuse économie. Quarante vieillards vivant dans l'union la plus parfaite, ne connaissant ni le murmure ni la médisance, obéissant, avec une régularité et une joie religieuses, à la cloche qui les appelait soit au travail, soit surtout à la prière, bénissant Dieu et leurs bienfaiteurs par leurs paroles et quelquefois par leurs larmes : quel spec-

tacle, non-seulement pour la foi, mais pour une sage police! Car on comparait aussitôt ces pauvres si bien réglés avec cette multitude désordonnée de mendiants qui vaguaient alors dans les rues de Paris. Jamais, en effet, la mendicité n'y avait été si hideuse ni si effrayante; c'était à la fois une honte et un danger pour la capitale du royaume très-chrétien. Combien on était déchu des premiers âges du christianisme, et même de l'état du peuple juif! Il n'y avait pas de mendicité en Judée depuis que le Deutéronome (xv, 4) avait dit : « Qu'il n'y ait point de mendiants parmi vous; » moins encore parmi les premiers chrétiens, à qui saint Paul avait déclaré (II Thess., III, 10) que celui qui ne veut pas travailler n'a pas droit à la nourriture. Le contraste entre l'état des chrétiens et l'impudente mendicité païenne faisait rougir l'apostat Julien : « Il est honteux, disait-il (lettre à Arsace), que pas un Juif ne mendie. » Pour conserver ce contraste glorieux à notre foi, les premiers empereurs chrétiens portèrent des lois contre la mendicité. Les conciles ont toujours ordonné, depuis celui de Tours, en 570, que chaque commune nourrît ses pauvres. Les papes, surtout depuis le grand organisateur Sixte V, ont travaillé à l'extinction de la mendicité; et nos rois, sous les yeux et avec l'approbation du clergé, multiplièrent les remèdes pour guérir cette plaie à la fois religieuse et sociale. Mais, en France, du XII[e] au XIV[e] siècle, les mendiants s'étaient multipliés de manière à éluder les efforts combinés de l'Église et de l'État. On ne put, par mesure de police, que leur ouvrir des asiles où ils étaient parqués et surveillés. Bientôt même ils échappèrent à toute surveillance. Organisés en corporation, ils formaient un État dans l'État. En Bretagne, ils avaient leurs états-généraux qu'ils tenaient dans un lieu appelé le Pré-des-Gueux. En Poitou, au XIV[e] siècle, ils s'élirent un roi, reconnu bientôt de toute la France, dont le XVII[e] siècle put voir encore le quatre-vingt-douzième successeur! Ils étaient quarante mille à Paris seulement sous les derniers Valois, et jusque sous

Louis XIV : c'était le cinquième de la population de cette capitale. Immense armée qui menaçait non-seulement la fortune, mais la liberté et la vie des citoyens. Car ils s'emparaient par violence des adultes comme des enfants, les vendaient à des recruteurs pour les former au brigandage, et, en attendant, ils les tenaient en charte privée dans des lieux appelés *fours*, vraies oubliettes de cette féodalité mendiante. Pour eux, distingués en coupeurs de bourse, tireurs de laine ou passe-volants, suivant leur origine ou leur profession, c'était l'épée à la main qu'ils demandaient l'aumône, pour ôter à la charité tout mérite et tout moyen de refus.

Le soir ils se retiraient dans les *cours des miracles*, leurs quartiers généraux, ainsi appelés parce que là, il se faisait chaque jour, par un changement à vue de costume et de rôle, une ignoble parodie du mot de l'Évangile : « Les aveugles voient, les sourds entendent, les boiteux marchent. » Là, jusqu'au lendemain, plus de blessures, d'infirmités ni d'ulcères. Combien, écrivait Jean Loret dans sa *Muze historique*,

> Combien voyons-nous d'estropiés
> Des jambes, des bras et des pieds,
> Qui, sans user d'onguent ni baume,
> Seraient des plus sains du royaume !

Les pauvres enfants qu'ils avaient ramassés dans les rues ou volés à leurs mères, gardaient seuls leurs membres contournés ou mutilés.

Il y avait à Paris jusqu'à onze cours des miracles : la cour du roi François, la cour Sainte-Catherine, la cour Brisset, la cour Gentien, la cour Jussienne, la cour Saint-Honoré, la cour du Bac, la cour de Reuilly, la cour des Tournelles, la cour Saint-Marcel et la cour de la Butte du roi. La principale avait son entrée rue Neuve-Saint-Sauveur et s'étendait entre le cul-de-sac de l'Étoile et les rues de Damiette et des Forges. Elle consistait en une grande place

et un grand cul-de-sac tortueux, boueux et infect, vraie capitale de la mendicité au milieu de la capitale de la civilisation chrétienne; ou plutôt égout et sentine de Paris et de la France! Pour y arriver, il fallait parcourir d'abord un labyrinthe de ruelles hideuses, fangeuses et suspectes, puis descendre une longue pente tortueuse et raboteuse. Alors apparaissaient dix gîtes de boue, enfoncés dans le sol, en chacun desquels grouillaient plus de cinquante ménages et s'entassaient pêle-mêle d'innombrables enfants, presque tous naturels et volés. C'étaient donc cinq cents familles et au moins trois mille habitants pour cette seule cour des miracles. Ni huissiers, ni sergents, ni commissaires de police n'y pouvaient pénétrer, car ils n'auraient été accueillis que par des injures et des coups. Aussi c'était le brigandage et la corruption avec pleine impunité; le réservoir de tous les vices, l'école de tous les crimes. Là, voler s'appelait gagner, l'oisiveté et le vol y étaient les seuls moyens de subsistance. Chaque soir, le produit du jour était mangé sans souci du lendemain : premier article du code économique de la mendicité. Ni foi, ni loi, quoiqu'on admît un Être suprême. Au bout de la cour, en effet, dans une grande niche, se voyait une image de Dieu le Père, volée, sans doute, en quelque église, où chaque jour on venait faire quelques prières. Mais ce culte n'avait aucune influence sur la conduite de la vie. Pour les hommes, le brigandage; pour les moins laides des femmes, la prostitution à vil prix : pas d'autre dogme ni d'autre morale. Nation véritablement sans Dieu, sans roi, sans lois, ni divines et humaines, sans foi, sans mœurs; ne connaissant ni mariage, ni baptême, ni sacrements, ni culte; sans rapports avec l'Église, l'État et la société que par une guerre incessante : ainsi en ont parlé, outre les historiens de Paris et de saint Vincent de Paul, les gazetiers du temps et les orateurs qui, comme Patru, Le Bossu, Lalemant, Brisacier et Fléchier, firent les éloges funèbres du président Pomponne de Bellièvre et de Mme d'Aiguillon, les principaux promoteurs de l'œuvre de

l'Hôpital-Général. « Troupes errantes de mendiants, sans religion et sans discipline, a dit Fléchier[1], demandant avec plus d'obstination que d'humilité, volant souvent ce qu'ils ne pouvaient obtenir, attirant les yeux du public par des infirmités contrefaites, et venant jusqu'au pied des autels troubler la dévotion des fidèles par le récit indiscret et importun de leurs besoins ou de leurs souffrances. » Et Bossuet, avec plus d'énergie encore, a parlé « d'un peuple d'infidèles parmi les fidèles ; baptisés sans savoir leur baptême ; toujours aux églises, sans sacrements ; hommes morts devant la mort même, chassés, bannis, errants, vagabonds, réduits à l'état des bêtes[2]. »

Contre des maux si extrêmes, bien des remèdes avaient été essayés, tous inutiles. En 1602, on avait rasé la tête des mendiants pour les reconnaître et veiller sur eux, mais en les tolérant comme un mal, légitime à leur point de vue, nécessaire aux yeux de tous. Cependant, en 1606, un arrêt du Parlement décréta contre eux quelques mesures. Les pauvres admis à l'aumône devaient porter à l'épaule la marque ordinaire du bureau ; à tout le reste, défense était faite de mendier : les uns étaient renvoyés au lieu de leur naissance ; les autres, mendiants de Paris, étaient nourris par la charité publique. Mais un mandement royal du 20 août 1612, rendu pendant la régence de Marie de Médicis, dut constater la perpétuité du mal. Il admit cependant, en principe, l'extinction de la mendicité ; et, en attendant les hôpitaux généraux, il assigna certains lieux où les mendiants seraient enfermés. D'autres arrêts furent rendus en 1626, 1629, 1633, 1635, soit par le Parlement, soit par la cour, sans aboutir davantage. Richelieu lui-même, vainqueur de ses ennemis, des huguenots et de l'Europe, fut moins puissant contre la mendicité que contre l'aristocratie, contre le roi des gueux que contre les Marillac et les Mont-

1. Oraison fun. de la duchesse d'Aiguillon, 2e partie.
2. Œuvres, tom. XIII, p. 248 ; Abrégé d'un sermon prêché à l'Hôpital-Général.

morency. L'institution des mendiants finit par être presque reconnue ; c'était comme un des grands corps de l'État : au point qu'en 1653, l'année même où nous sommes parvenus, les mendiants de la cour des miracles figurèrent dans le ballet royal de la nuit, et que Benserade fit des vers élégants pour accompagner leur entrée.

Et cependant, répétons-le, l'extinction de la mendicité était admise en principe. Dès 1650, une ordonnance portait que les individus mendiants seraient conduits dans les *hôpitaux généraux*, dont le nom existait avant la chose. Mais, avant 1653 et surtout 1656, de tout ce qui avait été essayé, il ne restait, pour recueillir les mendiants, que la maison de la Pitié, sous la direction de « bons et notables bourgeois ; » et encore, depuis longtemps, cette administration ne fonctionnait que d'une manière imparfaite.

Tel était l'état des choses, lorsque des personnes de piété et de condition, et surtout les Dames de l'Assemblée, songèrent à Vincent de Paul pour exécuter ce que n'avaient pu les plus puissants ministres, les parlements et les rois. Ce qu'il avait fait pour les pauvres du Nom de Jésus, il s'agissait de l'étendre à tous les pauvres de la capitale, et ensuite du royaume. Dieu, se disait-on, agit aussi aisément en grand qu'en petit ; or, Dieu est visiblement avec cet homme ; Dieu donne grâce et bénédiction à toutes ses entreprises ; concevoir, pour lui, c'est achever ; entreprendre, c'est réussir ; en dehors du concours divin, que d'instruments providentiels il a à sa disposition, les prêtres de Saint-Lazare, les Filles de la Charité ! Qu'il mette la main à l'œuvre, et tout ira par enchantement ; le plus grand embarras sera peut-être de trouver un lieu assez vaste pour loger et pour occuper une si grande multitude de pauvres de tout âge et de tout sexe ; mais il le trouvera, et, au besoin, il le créera.

Ainsi disaient les Dames. Elles se communiquèrent le projet : toutes le trouvèrent réalisable avec Vincent de Paul. Pour s'y affermir, elles retournèrent plusieurs fois au Nom de Jésus ; et, après en avoir étudié davantage l'ordre et

l'économie, elles en sortirent de plus en plus convaincues qu'il était nécessaire, possible, facile même d'étendre ce bien à tous les pauvres. Cependant, avant d'en parler à Vincent, elles voulurent sonder celle qui partageait toutes ses pensées et coopérait à toutes ses œuvres, Mlle Le Gras. Elles lui demandèrent donc si elle croyait que des femmes pussent s'engager seules dans une pareille entreprise. Au mois d'août 1653, Mlle Le Gras leur fit cette réponse : « Si cette œuvre est regardée comme politique, il semble que les hommes la doivent entreprendre; mais si elle est considérée comme une œuvre de charité, les femmes la peuvent entreprendre en la manière qu'elles ont entrepris les autres grands et pénibles exercices de charité que Dieu a approuvés par la bénédiction qu'il y a donnée. Que ce soient elles seules, il semble que cela ne se peut ni ne se doit. Mais il serait à désirer que quelques hommes de piété, soit de quelque corps de compagnie, ou des particuliers, leur fussent adjoints, tant pour le conseil, que pour agir dans les procédures et actions de justice qu'il conviendra peut-être de faire pour maintenir toutes ces sortes de gens dans leur devoir, à cause de la diversité des esprits, des mœurs et des humeurs. » Mlle Le Gras, du premier coup d'œil, voyait l'œuvre sous son double aspect de police et de charité. Avec raison elle réclamait, au premier point de vue, un concours viril, car de ce côté, comme il va être dit, devaient venir les vraies difficultés de l'entreprise. Néanmoins, les Dames furent déterminées par cette lettre à suivre leur généreuse inspiration. En conséquence, il fut arrêté que, dès la première assemblée, on en ferait la proposition à Vincent de Paul. Obtenir son consentement, tout désormais était là pour elles : le reste devait aller de soi-même. Aussi, pour le déterminer, on voulut lui offrir plus que des plans et des paroles, et une des Dames promit 50,000 livres, et un autre 3,000 livres de rente.

L'assemblée se réunit et la proposition fut faite. Une si gigantesque entreprise effraya d'abord Vincent. Cependant

il loua la générosité des donatrices et les pensées charitables de toutes. « Mais, dit-il, une affaire de cette importance mérite d'être mûrement examinée devant les hommes et surtout devant Dieu. » Et il renvoya les Dames à huitaine. Dans cet intervalle, tous réfléchirent et prièrent. A l'assemblée suivante, les Dames revinrent plus déterminées que jamais. « L'argent ne manque pas, dirent-elles au saint; depuis huit jours, nous avons vu quantité de personnes de condition, toutes prêtes à entrer pour beaucoup dans une si bonne œuvre. » Puis elles multiplièrent leurs instances, au point que l'affaire fut mise à l'heure même en délibération. Quelques instants après, elle était décidée, sans qu'aucune voix se fût élevée pour la négative; bien plus, il fut convenu qu'on commencerait sans délai. Jamais le saint ne s'était vu entraîné par un tel torrent; il s'en effrayait; puis, tournant ses regards vers Dieu, il y voyait la main de la Providence.

Il ne s'agissait plus que de trouver l'immense terrain nécessaire pour une si prodigieuse multitude de pauvres. Il y avait alors, auprès et en dehors de Paris, un lieu où se fabriquait le salpêtre : d'où son nom de *Salpêtrière*. C'est sur ce terrain que Vincent jeta les yeux, et il en demanda au roi, par l'intermédiaire d'Anne d'Autriche, la maison et tous les enclos : grande et vaste maison que sa proximité de la rivière rendait d'autant plus propre au dessein projeté. La reine obtint aussitôt et fit expédier, en 1653, un brevet de donation. Nulle opposition ne s'éleva, si ce n'est de la part d'un particulier qui se prétendit lésé, et qu'une Dame de l'Assemblée s'offrit à dédommager au prix de 800 livres de rente.

« Nous voilà un logement, dirent alors les Dames; nous avons déjà quelques fonds, du linge, des ustensiles, et le reste viendra certainement en son temps : pourquoi donc différer davantage? Invitons les pauvres à venir de bon gré; et, s'ils refusent, amenons-les de force. N'est-ce pas leur bien que nous voulons? et la manière, qu'importe? »

C'était bien là l'empressement et la volonté si absolue des femmes; mais ni une telle hâte, ni de tels moyens ne convenaient à Vincent de Paul. Sa lenteur ordinaire ne pouvait emboîter leur pas, et sa mansuétude répugnait à la contrainte. Cependant, comme il fallait ménager des personnes plus recommandables encore par leur charité que par leur naissance, maîtresses de cette œuvre et de presque toutes les œuvres charitables de Paris, coupables seulement, d'ailleurs, d'excès d'amour du bien, il vit les plus influentes chacune en particulier et les disposa à modérer les ardeurs de leur zèle; puis, à l'assemblée suivante, il leur tint ce discours auquel elles étaient désormais préparées : « Les ouvrages de Dieu se font peu à peu; ils ont leurs commencements et leurs progrès. Quand Dieu voulut sauver Noé du déluge avec sa famille, il lui commanda de faire une arche qui pouvait être achevée en peu de temps; et néanmoins il la lui fit commencer cent ans auparavant, afin qu'il la fît petit à petit. Dieu voulant semblablement conduire et introduire les enfants d'Israël en la terre de promission, il pouvait leur faire faire ce voyage en peu de jours; et cependant plus de quarante ans s'écoulèrent avant qu'il leur fît la grâce d'y entrer. De même, Dieu ayant dessein d'envoyer son Fils au monde pour remédier au péché du premier homme qui avait infecté tous les autres, pourquoi tarda-t-il trois ou quatre mille ans? C'est qu'il ne se hâte point dans ses œuvres, et qu'il fait toutes choses dans leur temps. Et Notre-Seigneur, venant sur la terre, pouvait venir dans un âge parfait opérer notre rédemption, sans y employer trente ans de vie cachée, qui pourrait sembler superflue. Néanmoins il a voulu naître petit enfant et croître en âge à la façon des autres hommes, pour parvenir peu à peu à la consommation de cet incomparable bienfait. Ne disait-il pas aussi quelquefois, parlant des choses qu'il avait à faire, que son heure n'était pas encore venue? pour nous apprendre de ne nous pas trop avancer dans les choses qui dépendent plus de Dieu que de nous. Il pouvait même

de son temps établir l'Église par toute la terre ; mais il se contenta d'en jeter les fondements, et laissa le reste à faire à ses apôtres et à leurs successeurs. Selon cela, il n'est pas expédient de vouloir tout faire à la fois et tout à coup, ni de penser que tout sera perdu si un chacun ne s'empresse avec nous pour coopérer à un peu de bonne volonté que nous avons. Que faut-il donc faire? Aller doucement, beaucoup prier Dieu, et agir de concert.

« Selon mon sentiment, il ne faut faire d'abord qu'un essai, et prendre cent ou deux cents pauvres, et encore seulement ceux qui viendront de leur bon gré, sans en contraindre aucun. Ceux-là étant bien traités et bien contents donneront de l'attrait aux autres; et ainsi on augmentera le nombre à proportion que la Providence enverra des fonds. On est assuré de ne rien gâter en agissant de la sorte; et, au contraire, la précipitation et la contrainte dont on userait, pourraient être un empêchement au dessein de Dieu. Si l'œuvre est de lui, elle réussira et subsistera; mais si elle est seulement de l'industrie humaine, elle n'ira pas trop bien, ni beaucoup loin. »

Idées sages et chrétiennes, bien opposées à celles qui prévalurent, nous l'allons voir, dans le dessein de l'Hôpital-Général.

Du reste, des obstacles vinrent du dehors pour enrayer la marche trop rapide des Dames. Comme on ne pouvait agir, en affaire de cette importance, sans l'autorité des magistrats, on présenta au Parlement, pour y être enregistrées, les lettres patentes de 1653 qui faisaient à l'œuvre donation de la Salpêtrière. Mais plusieurs juges, des plus considérables, effrayés du grand nombre de vagabonds qui erraient dans la ville et les faubourgs, craignant l'émotion que pouvait jeter, parmi ces hommes à tout faire, le simple projet de les enfermer, et, à plus forte raison, de les contenir sous un même toit dans l'ordre, le travail et l'obéissance, regardèrent le dessein comme chimérique, et refusèrent de l'autoriser. Ni Vincent, résolu désormais, ni la

duchesse d'Aiguillon, mademoiselle Le Gras et les autres Dames de la Charité ne se donnèrent pour vaincus. A force de zèle et de sagesse, ils gagnèrent à leur cause le premier président Pomponne de Bellièvre, d'abord opposé, maintenant tout entier à l'œuvre. Malheureusement Pomponne de Bellièvre, qui avait succédé à Mathieu Molé en janvier 1656, mourut dès le 13 mars suivant, non sans avoir donné à l'œuvre un contrat de vingt mille écus, et lui avoir légué davantage encore par son testament; mais son successeur Lamoignon le remplaça aussi dans ses desseins charitables, et, après des conférences nombreuses il est vrai, l'affaire fut emportée au fond. Restait à en régler la forme, ce qui — tant les difficultés étaient grandes! — consuma deux années entières, qui virent naître et mourir mille projets avant celui auquel on s'arrêta. Enfin, au mois d'avril 1656, Louis XIV rendit le célèbre arrêt par lequel il tentait de reprendre l'œuvre oubliée et restée stérile du défunt roi, son très-honoré seigneur et père d'heureuse mémoire, et de remédier à un mal qui s'était encore accru par la licence publique et par le déréglement des mœurs.

Il attribuait le non-succès des lettres patentes de 1612 au défaut d'emploi des pauvres dans les œuvres publics et manufactures, au défaut d'appui du gouvernement et d'autorité suffisante de la part des directeurs de l'institution; enfin, aux malheurs de la guerre et aux désordres qu'elle traîne après elle. Le nombre des pauvres s'était d'ailleurs si fort accru au delà de la créance commune et ordinaire, que le remède s'était trouvé en peu de temps disproportionné au mal. Puis venait le tableau, connu de nous, du libertinage des mendiants et de leurs effrayants excès. Dans un sentiment de reconnaissance pour la visible protection du ciel, le succès de ses armes et le bonheur de ses victoires, Louis XIV, non par ordre de police, mais par le seul motif de charité, se porte en aide aux pauvres mendiants comme membres vivants de Jésus-Christ.

Tel est le préambule de l'édit. L'édit lui-même a pour

objet l'établissement d'un hôpital général pour le renfermement des pauvres mendiants de la ville et faubourgs de Paris. Il s'applique aux mendiants invalides comme aux valides : tous devront travailler selon la mesure de leurs forces : « Voulons et ordonnons, porte l'édit, que les pauvres mendiants valides et invalides de l'un et de l'autre sexe, soient enfermés dans un hôpital pour être employés aux ouvrages, manufacture et autres travaux, selon leur pouvoir. » Les lieux d'enfermement désignés sont, outre la Salpêtrière, la Grande et la Petite Pitié, Bicêtre et autres dépendances. L'administration, distincte de celle du grand bureau de charité de la ville de Paris, est confiée à la magistrature, au barreau et à la municipalité; à la tête sont placés le premier président et le procureur général.

La mendicité est interdite : « Faisons très-expressément inhibitions et défenses à toute personne de tout sexe et lieu et âge, de quelque qualité, naissance, et en quelque état qu'ils puissent être, valides ou invalides, malades ou convalescents, curables ou incurables, de mendier dans la ville et faubourgs de Paris, ni dans les églises, ni aux portes d'icelles, aux portes des maisons, ni dans les rues, ni ailleurs, publiquement ni en secret, de jour ou de nuit, à peine du fouet contre le contrevenant, pour la première fois, et, pour la seconde fois, des galères contre les hommes et garçons, et du bannissement contre les femmes et filles. » Les ordres mendiants sont exceptés de la mesure, comme aussi le droit de quête à la porte des églises ou près de leurs troncs est laissé à quelques hôpitaux. Les propriétaires, locataires et leurs domestiques sont tenus de livrer les délinquants à la justice, comme des malfaiteurs. Et pour l'exécution de ces mesures sévères, les directeurs ont non-seulement droit de juridiction, de police et de châtiment dans l'intérieur de l'hôpital; mais ils possèdent une force armée pour arrêter les mendiants par les rues. Défense est faite de donner aux mendiants, de les loger, à peine

d'amende au profit de l'hôpital. Il est enjoint aux officiers de police de ne laisser habiter aucune personne dans leur quartier, qu'il n'ait été constaté qu'elle a des moyens de subsistance ; sont exceptés les pauvres honteux assistés des paroisses ou d'ailleurs, ou ceux que l'Hôpital-Général lui-même subventionne à domicile.

La direction spirituelle de l'hôpital est confiée aux prêtres de la Mission, sous l'autorité et juridiction de l'archevêque de Paris, et suivant les règlements délibérés par l'administration ; mais le supérieur général des Missionnaires ou son délégué prend place au bureau des directeurs, lorsqu'il s'agit de modifier ou d'appliquer ces règlements.

Après l'instruction religieuse des mendiants, l'édit pourvoit à leur éducation professionnelle. Dans toute l'étendue de l'hôpital et de ses dépendances, seront fondées des manufactures dont on fera vendre et débiter les produits au profit des pauvres. Pour leur procurer des maîtres, l'édit offre des immunités à tous ceux qui, pendant quelques années, contribueront soit à l'enseignement primaire, soit à l'apprentissage des mendiants.

La dotation de l'hôpital était considérable. L'édit le rend copropriétaire de tous les biens des hôpitaux qu'il embrasse dans sa circonscription ; il lui donne part dans tous les legs et donations faits aux hôpitaux en général, et lui adjuge tous les dons faits aux pauvres sans mention particulière ; il soumet à son profit les communautés séculières et régulières à une taxe proportionnelle ; il donne à ses directeurs droit de quêtes et de troncs en tous lieux ; enfin il lui accorde toutes sortes d'immunités et de privilèges.

Le roi se déclarait conservateur et protecteur de l'Hôpital-Général et de ses dépendances, comme étant de sa fondation royale. Il ordonnait que les panonceaux des armes de France fussent arborés aux portes de ses maisons pour leur servir de sauvegarde. « On aime à voir, a dit un écrivain, la fierté de cette devise : « l'État c'est moi, » appliquée

à la charité, et le roi de Versailles appeler les mendiants les pauvres du roi[1]. »

Un réglement fut publié en même temps que l'édit. Il porte que les mendiants qui n'appartiennent ni à la ville de Paris ni à ses faubourgs, seront renvoyés aux lieux de leur domicile, mais à la condition qu'il y existera des maisons d'enfermement ou des fonds de secours; autrement, l'Hôpital-Général leur sert d'asile. Quant aux vagabonds et gens sans aveu valides, ils sont refoulés hors de Paris et de sa banlieue; ils deviennent ce qu'il plaît à Dieu et à leurs inclinations vicieuses. Toujours en vertu du règlement, les mendiants, dans l'intérieur de l'hôpital, sont séparés par quartiers, selon la diversité des sexes, des sains et des infirmes, du travail et des manufactures. Ceux qui ont atteint l'âge de seize ans, quel que soit leur sexe, reçoivent personnellement le tiers du prix de leur travail; les deux autres tiers sont dévolus à l'hôpital. Du reste, aux directeurs est laissée la faculté d'une justice distributive pour récompenser et punir.

On a vu que la volonté absolue de Louis XIV, dans le désir d'arriver à l'extinction, non-seulement de la mendicité, mais de l'indigence même, allait jusqu'à une sorte de taxe des pauvres. Le parlement, dans son arrêt de vérification, ramena l'édit aux vrais principes de la charité chrétienne, et déclara la contribution non plus forcée, mais facultative.

Cependant Vincent de Paul avait remis aux nouveaux directeurs la maison de la Salpêtrière, dont l'investissaient les lettres patentes de 1653, et le château de Bicêtre qui lui avait été donné pour les enfants trouvés; les constructions nouvelles marchèrent avec une rapidité étonnante, et

1. *Dictionnaire d'économie charitable*, par M. Martin-Doisy, 4 vol. in-4, Paris, 1857; tom. IV, col. 936; dans la série des *Encyclopédies théologiques* publiées par M. l'abbé Migne. Nous avons fait plus d'un emprunt à cet ouvrage pour toutes les questions d'économie charitable. Qu'il nous suffise d'en avoir fait une fois pour toutes la déclaration reconnaissante.

l'Hôpital-Général put être ouvert dès le 7 du mois de mars 1657. Par un arrêt du parlement du 18 avril, publié dans Paris à son de trompe, et par une proclamation faite au prône de toutes les églises, ordre fut donné aux pauvres de bonne volonté, désireux d'être admis dans le nouvel asile, de se trouver, du 7 au 13 mai, dans la cour de la Pitié, d'où ils devaient être répartis entre les divisions dont se composait l'Hôpital-Général; les autres y devaient être conduits de force, et à tous défense était faite de mendier désormais dans Paris. Mesure décisive qui allait opérer le discernement des *bons* et des *mauvais* pauvres, comme on disait alors; de ceux qui préféraient au travail l'oisiveté et l'aumône, et de ceux qui, indigents par impuissance ou contre leur volonté, ne demandaient pas mieux que de trouver des ressources dans une vie disciplinée et laborieuse. Cinq mille à peine, un huitième de la masse mendiante, furent fidèles au rendez-vous; les trente-cinq mille autres, au premier son de trompe, ou se cachèrent dans Paris, ou s'enfuirent loin du ressort de la cour auquel s'étendait la mesure, et se répandirent dans les provinces pour y reprendre leurs habitudes indépendantes, désordonnées et licencieuses. De malades et de languissants, ils étaient devenus valides et agiles tout à coup; et Jean Loret put écrire :

On n'a jamais vu dans Paris
Tant de gens si soudain guéris.

C'était la preuve péremptoire du mal et de la nécessité du remède; la preuve aussi qu'il n'était pas détruit et qu'il allait réagir contre les efforts de la puissance publique et de la charité. En effet, les mendiants reparurent bientôt dans Paris; ils s'attroupèrent en grand nombre, et la seule année 1659 les vit jusqu'à huit fois se lever en armes contre le bailli et les archers de l'Hôpital-Général ou contre les officiers de la police. Les arrêts du parlement, les ordonnances

royales, les condamnations se succédèrent contre eux pendant tout le règne de Louis XIV, et jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle, où l'on voit naître l'institution des dépôts de mendicité, que Napoléon généralisa et étendit à toute la France. Néanmoins, l'œuvre de Louis XIV, grâce à des aumônes considérables [1], eut l'effet qu'il s'en était promis, comme il le reconnut dans son édit de 1662. Cet édit nous montre « la capitale soulagée de l'importunité des mendiants; les enfants des pauvres nourris à la piété chrétienne, instruits aux métiers et ouvrages, en attendant que dans l'hôpital il y ait des lieux et des ouvroirs pour de plus grandes manufactures. » En cinq années, suivant une déclaration du parlement de janvier 1663, « plus de soixante mille pauvres ont trouvé, dans l'Hôpital-Général, de la nourriture, des vêtements, des médicaments; de plus, à tous les ménages nécessiteux des *portions* ont été distribuées, en attendant que la maison leur puisse être ouverte. » C'est une moyenne de vingt mille pauvres par année, et telle fut, en effet, désormais, la population ordinaire de l'Hôpital-Général.

L'établissement de cette maison fut donc un service immense rendu à Paris; ce fut encore un service pour tout le royaume, car bientôt les principales villes, excitées par Louis XIV, en adoptèrent le système. Aussi partout on vit ce que saint Jean Chrysostome en son temps avait si ardemment désiré de voir, ce qu'il s'était vainement efforcé de procurer à sa ville patriarcale; ce qui aurait pénétré, disait-il, son cœur de consolation et de joie : les pauvres logés, nourris, soulagés en commun dans leur corps et dans leur âme. Ne nous étonnons donc pas que tous les contemporains, historiens, poëtes, magistrats, prêtres, religieux, laïques, aient célébré à l'envi ce vaste et superbe édifice; cet hôpital, « un des plus grands ouvrages du siècle; » « ce grand chef-d'œuvre, le plus grand, le plus merveilleux ouvrage

1. Le cardinal Mazarin y contribua de 100,000 livres en un jour, et de 60,000 à sa mort.

qu'ait jamais entrepris la charité la plus héroïque; » « le plus bel établissement que l'on ait vu dans tous les siècles passés. » Ainsi parlent Fléchier, Patru, le P. Lalemant, et le parlement lui-même qui d'abord en avait trouvé le dessein chimérique; ainsi parle surtout Bossuet, la grande voix du siècle, qui devait son tribut à cette merveille de son temps, tribut, en effet, qu'il lui paya plus d'une fois en puissantes paroles qui durent faire jaillir des trésors. On trouve dans ses OEuvres deux abrégés ou précis de sermons prêchés à l'Hôpital-Général. « Sortez un peu hors de la ville, s'y écrie-t-il, et voyez cette nouvelle ville qu'on a bâtie pour les pauvres, l'asile de tous les misérables, la banque du ciel, le moyen commun assuré à tous d'assurer ses biens et de les multiplier par une céleste usure. Rien n'est égal à cette ville; non, ni cette superbe Babylone, ni ces villes si renommées que les conquérants ont bâties... Là on tâche d'ôter de la pauvreté toute la malédiction qu'apporte la fainéantise, de faire des pauvres selon l'Évangile. Les enfants sont élevés, les ménages recueillis, les ignorants instruits reçoivent les sacrements[1]. » Nourri de la lecture des Pères, Bossuet, sans doute, se souvenait, dans cette belle apostrophe, de celle prononcée par saint Grégoire de Nazianze en célébrant l'hôpital fondé par saint Basile dans Césarée, sa ville épiscopale : « Si vous sortez de Césarée, vous y verrez comme une nouvelle ville : la demeure de la charité, le trésor commun de tous les riches; où la misère paraît heureuse et est soufferte avec joie, et où une voie courte est ouverte à tous vers le salut. »

Mais c'est le 29 juin 1657, que Bossuet dut enrichir surtout l'Hôpital-Général, lorsqu'il y prononça son panégyrique de saint Paul, cette merveille de l'éloquence chrétienne.

L'hôpital n'était ouvert que depuis quelques mois; mais les seules dépenses de premier établissement avaient épuisé toutes les ressources. Les pieuses dames qui avaient conçu

1. Œuvres, tom. XIII, p. 248.

et mené à terme cette grande entreprise, et qui, chaque semaine, se réunissaient pour en assurer la durée, crurent que des réunions de charité produiraient d'abondants secours, grâce à cette chaleur sympathique qui réchauffe et féconde les cœurs assemblés, et elles invitèrent Bossuet, dont la voix retentissait depuis quelque temps dans la capitale avec un éclat inouï, à leur prêter le concours de son éloquence. En un tel lieu, ayant à célébrer saint Paul, Bossuet ne parla que des puissantes *infirmités* de l'Apôtre, et, dans sa péroraison, en faisant l'application à son auditoire, il s'écria : « Ne voulez-vous pas, chrétiens, imiter un si grand exemple? Que d'infirmes à supporter, que d'ignorants à instruire, que de pauvres à soulager dans l'Église... Mais jetez encore les yeux sur les nécessités temporelles de tant de pauvres qui crient après vous. Ne semble-t-il pas que la Providence ait voulu les unir ensemble dans cet hôpital merveilleux, afin que leur voix fût plus forte, et qu'ils pussent plus aisément émouvoir vos cœurs? Ne voulez-vous pas les entendre, et vous joindre à tant d'âmes saintes, qui, conduites par vos pasteurs, courent au soulagement de ces misérables? Allez à ces infirmes, mes frères, faites-vous infirmes avec eux; sentez en vous-mêmes leurs infirmités, et participez à leur misère. Souffrez premièrement avec eux, et ensuite soulagez-vous avec eux, en répandant abondamment vos aumônes. Portez ces faibles et ces impuissants; et ces faibles et ces impuissants vous porteront après jusqu'au ciel[1]. »

Que durent produire ces paroles d'or, si elles furent payées leur juste prix! ces paroles prononcées dans une assemblée si digne, par son élévation, de les entendre; si capable, par sa charité, d'y correspondre! une assemblée où se trouvaient, avec les dames de la première noblesse, les Lamoignon, les Séguier, les Barillon Morangis, sans compter l'élite du clergé, et à sa tête Vincent de Paul! Car

1. Œuvres, tom. XVI, p. 275.

c'est Vincent de Paul, n'en doutons pas, qui suggéra aux Dames de choisir ce brillant orateur, dont l'impression, depuis 1652, ne s'était jamais effacée de son esprit, et qu'il venait d'admettre, il y avait trois années à peine, dans sa conférence des mardis[1].

Voilà donc encore le rôle de Vincent de Paul dans la grande affaire de l'Hôpital-Général; rôle tout de charité, qui fut contrarié par les voies de contrainte de la puissance publique. A lui en revenait la première idée; à lui l'honneur d'avoir levé les principales difficultés, d'avoir obtenu de la cour l'emplacement nécessaire, d'avoir fourni les premiers meubles qu'il fit faire par les ouvriers de sa maison, enfin, d'avoir formé cette assemblée de dames dont le zèle renversa tant d'obstacles et édifia tant de merveilles.

Mais, encore un coup, son premier dessein fut un peu faussé par l'absolutisme de Louis XIV. Son dessein, il nous l'a dit : c'était d'agir avec une charité patiente, d'attirer les pauvres au lieu de les forcer; et, en attendant que tous fussent gagnés par la douceur d'un asile assuré et d'une vie disciplinée, de les souffrir à Paris, et, avec des précautions nécessaires de police, de les entretenir par des aumônes. Aussi, quand l'œuvre commença à fonctionner, il ne paraît y avoir contribué qu'en lui procurant des ressources; mais il refusa d'y prendre une part directe et personnelle. Dès le mois de mars 1657, il écrivait : « L'on va ôter la mendicité de Paris, et ramasser tous les pauvres en des lieux propres pour les entretenir, instruire et occuper. C'est un grand dessein, et fort difficile, mais qui est bien avancé, grâce à Dieu, et approuvé de tout le monde. Beaucoup de personnes lui donnent abondamment, et d'autres s'y emploient volontiers. On a déjà dix mille chemises, et du reste à proportion. Le roi et le parlement l'ont puissamment appuyé, et, sans m'en faire parler, ont destiné les prêtres de notre congrégation et les Filles de la Charité pour le service des

1. *Études sur Bossuet*, par M. Flocquet, tom. I, pp. 405 et suivantes.

pauvres, sous le bon plaisir de Mgr l'archevêque de Paris. Nous ne sommes pourtant pas encore résolus de nous engager à ces emplois, pour ne pas assez connaître si le bon Dieu le veut; mais si nous les entreprenons, ce ne sera d'abord que pour essayer. »

C'était la duchesse d'Aiguillon qui avait travaillé plus que personne à procurer aux Missionnaires la direction spirituelle du nouvel hôpital. Mais Vincent, comme il vient de nous le dire, voulut, avant d'accepter une telle charge, consulter Dieu et ses frères. Il pria donc d'abord; puis il réunit les prêtres de Saint-Lazare en assemblée délibérante. Suivant son usage, il présenta les raisons pour et contre; celles-ci l'emportèrent, et il fut résolu qu'on déclinerait l'obligation. Mais comme c'était un droit, aussi bien qu'une charge, que les lettres patentes du roi attribuaient aux prêtres de Saint-Lazare, ceux-ci durent y renoncer par un acte authentique. Cependant, pour ne pas suspendre le bien spirituel des pauvres et y coopérer indirectement, Vincent de Paul pria Louis Abelly, son futur historien, l'un des meilleurs ecclésiastiques de sa conférence, d'accepter la charge de recteur de l'Hôpital-Général. A la voix de son Père, Abelly se courba sous le fardeau. Pour le mieux porter, il s'adjoignit quelques autres prêtres zélés, dont plusieurs, appartenant comme lui à la conférence des mardis, avaient été formés sous la même discipline, et tous ensemble, outre leurs fonctions ordinaires, firent, dans les diverses maisons de l'hôpital, des Missions qui y répandirent l'esprit d'ordre et de pénitence. Mais les travaux immodérés d'Abelly ayant bientôt épuisé ses forces, il se démit de son emploi entre les mains des vicaires généraux du cardinal de Retz, archevêque de Paris, qui lui substituèrent un docteur de Sorbonne, autre élève de Vincent de Paul.

C'est ainsi que le saint prêtre continuait la direction de l'hôpital par des hommes animés de son esprit, s'il ne pouvait s'en charger ni par lui-même ni par ses Missionnaires.

En effet, une telle œuvre était étrangère au but de sa congrégation, vouée exclusivement au salut du pauvre peuple des champs et à l'instruction des ecclésiastiques, but dont les aumôneries d'hôpitaux l'auraient détourné bien vite. S'il accepta la charge d'aumônier de l'hôpital de Marseille, ce fut en faveur de ces pauvres forçats que sa charité, la première, avait recueillis, et au milieu desquels, du reste, les fonctions spirituelles consistaient en une sorte de Mission permanente.

Mais nous avons indiqué un autre motif, secondaire quoique très-réel, de ses refus : son opposition à quelques-unes des idées qui prévalurent dans l'établissement de l'Hôpital-Général. Il nous en reste un curieux témoignage dans une suite de cahiers manuscrits rédigés par le frère Ducourneau, son secrétaire pendant dix-sept ans, en vue, sans doute, de sa Vie et du procès, pressenti déjà, de canonisation. Dans un de ces cahiers, intitulés : *Actions et paroles d'humilité,... de simplicité..., de prudence, etc., dites et pratiquées par feu Monsieur de Paul, notre très-honoré père et fondateur;* dans le 10ᵉ, celui de la *charité et miséricorde,* frère Ducourneau raconte un petit voyage qu'il fit, en compagnie du saint prêtre, un jour chaud de l'été 1654 ou 1655, pour aller à Villepreux voir le R. P. de Gondi. Ils dînèrent à Saint-Cloud, dans une hôtellèrie, à la même table, où Vincent ne manqua pas de servir lui-même le frère, et du meilleur. Après quoi, il dit au secrétaire de prendre plume et papier, et, durant plus de trois heures — ce qui les fit arriver très-tard à Villepreux — il lui dicta les raisons pour et contre l'enfermement des pauvres, au moins pendant la guerre, dans l'hôpital alors projeté, et les moyens de les assister spirituellement et corporellement. Pendant tout le chemin il entretint encore le frère du même objet, et lui fit l'honneur, suivant son humble coutume, de lui demander son avis. Or, ce qui répugnait davantage au charitable prêtre, c'était, d'un côté, l'enfermement par force; et, de l'autre, la résolution où l'on était alors de n'ou-

vrir l'hôpital qu'aux pauvres de Paris, et de refouler dans les provinces les pauvres de la campagne. « Que deviendront ces pauvres gens? disait-il. Faire un hôpital général, y enfermer seulement les pauvres de Paris, et laisser là ceux des champs, c'est ce que je ne puis goûter. Paris est l'éponge de toute la France, et qui attire la plus grande partie de l'or et de l'argent. Et si ces pauvres gens n'y ont point d'entrée, encore un coup, que deviendront-ils? et particulièrement ces pauvres gens de Champagne et de Picardie, et des autres provinces ruinées par la guerre? »

On voit donc toute la théorie charitable de Vincent : il était partisan de l'extinction de la mendicité, mais à deux conditions : l'une de ne pas user de violence à l'égard des pauvres, si ce n'est par mesure de police ou de sûreté générale; l'autre, de pourvoir d'abord à leurs moyens d'existence. Oui, plus que personne, il voulait abolir la mendicité, mortelle au corps, mortelle surtout à l'âme du pauvre. Rappelons-nous ce qu'il fit à Mâcon. Du reste, toutes ses œuvres charitables, ses confréries tendaient à ce but; toutes avaient pour principal objet le secours à domicile, seul remède efficace et chrétien contre la mendicité. Mais il préférait l'aumône manuelle à l'emprisonnement du pauvre, et il la voulait conserver jusqu'à ce qu'on eût disposé les mendiants à une vie disciplinée et qu'on leur eût procuré partout des secours suffisants. Aussi, fut-ce une peine cruelle pour lui, lorsque, après l'arrêt de 1657, il dut cesser les distributions qu'il faisait faire à la porte de Saint-Lazare, et que nous aurons ailleurs à raconter. Les pauvres s'en plaignaient à leur père : « Est-ce que Dieu, lui demandaient-ils, n'a pas commandé de faire l'aumône? — Oui, mes amis, mais il a aussi commandé d'obéir aux magistrats. » Ainsi il échappait à l'objection par une réponse qui ne devait satisfaire ni ses chers pauvres ni son cœur. Il souffrait encore lorsqu'on le rendait responsable de la mesure cruelle qu'il réprouvait. Un jour, à la porte de Saint-Lazare, un pauvre lui dit : « Voulez-vous bien que je vous répète

ce qu'on dit de vous? — Oui, mon ami, dites. — C'est, mon père, qu'on vous injurie dans Paris, parce qu'on croit que c'est vous qui avez fait enfermer les pauvres au grand hôpital. — Bien, bien, mon ami, je m'en vais prier Dieu pour eux. » C'est pourquoi nous le verrons plus tard, pendant un hiver rigoureux, interpréter la loi, en suivre l'esprit plutôt que la lettre, et distribuer du pain et du potage à un grand nombre de pauvres familles réduites à une extrême indigence.

Et toutefois, maintenons notre premier dire : Vincent était opposé en principe à la mendicité : il nous l'a dit lui-même dans sa lettre de mars 1657, plus haut citée; car il se comprenait, sans doute, dans cette approbation universelle donnée au dessein de l'Hôpital-Général. Et comment eût-il eu une autre pensée? Toutes les œuvres de la charité chrétienne sont pour le mendiant comme si elles n'étaient pas, et toutes vont à le faire disparaître : la crèche, l'asile, l'ouvroir, l'atelier de charité, l'hôpital. A tout cela le mendiant préfère l'apprentissage de la mendicité, l'enseignement de tous les vices, la vie d'oisiveté et de débauche. Le mendiant n'est pas le pauvre, il en est l'ennemi. Car l'aumône qui lui est faite, inintelligente et aveugle, est presque toujours un prélèvement fait sur les ressources qui devraient être réservées au vrai pauvre. Le mendiant, qui ordinairement participe déjà au fonds commun de la charité, cherche dans la mendicité, non le soulagement à des besoins réels, mais les moyens de vivre dans des habitudes d'oisiveté et d'aventure, dans une crapuleuse abondance. Un bâton et une besace lui sont un capital productif; s'il a une plaie, c'est une fortune. Heureux les pauvres! heureux ceux qui souffrent! il trouve le moyen de faire de ces paroles sacrées une réalité grossière, ou plutôt une abominable parodie! Une première honte surmontée, plus de charge pour lui; c'est l'indépendance de la vie sauvage, le salaire sans travail, la jouissance sans fatigue. Il a déserté le devoir, comme le soldat son drapeau. La mendicité est moins

la fille que la mère de l'indigence, car elle est héréditaire avec tous ses vices. Le bâton du père se transmet aux enfants comme un sceptre; pas de dynastie plus durable.

Outre le mauvais emploi, le gaspillage de l'aumône matérielle, pas d'aumône spirituelle pour le mendiant; elle ne saurait l'atteindre à aucune époque de sa vie, puisque, depuis le berceau de la crèche jusqu'au lit de l'hôpital, il déserte tous les postes où la charité chrétienne a si bien su les unir l'une et l'autre. Alors, sans instruction et sans pratiques religieuses, sans Dieu et sans loi, sans école et sans église, il ne reste plus pour lui et ses enfants que la fainéantise et le vagabondage, que la ruse et la duplicité, que l'ignorance et le vice.

Funeste au pauvre, la mendicité est dangereuse pour la société. Elle ôte des bras au travail, consomme à pure perte une partie du capital social. Elle remet au hasard la vie d'un grand nombre d'individus qui, si le hasard les sert mal, entrent en guerre avec la société et peuplent ses prisons. Plaie et danger social, elle est un reproche soit à l'économie charitable du pays qui n'y sait pas remédier, soit à sa police qui la tolère. La société a donc le droit et le devoir de l'interdire. Mais, évidemment, c'est à la condition qu'elle procurera au pauvre travail et secours. « Pour ôter la mendicité, a dit Bossuet dans sa *Politique sacrée*, il faut trouver des remèdes contre l'indigence. » Donc, berceau à l'enfant exposé ou abandonné, hôpital à l'infirme, asile au vieillard; secours accidentel au valide tombé dans la misère, en attendant qu'il puisse se relever par le travail.

Sans doute, bien des objections à cette théorie. N'est-on pas allé jusqu'à objecter les ordres mendiants, et les saints qui se sont réduits à une mendicité volontaire? Mais qui ne voit là une exception et non une règle? une exception pour honorer la pauvreté, non la mendicité; pour venir à son aide, non pour l'entretenir?

Sans doute, au premier abord, l'interdiction de la mendicité répugne à la charité chrétienne. Il semble inhumain

d'interdire à celui qui souffre de crier au secours et d'imposer ainsi au passant des privations faciles et légères, plus utiles à qui donne qu'à qui reçoit. Puis, comment l'interdire? La pauvreté et la charité conjureront toujours contre la loi, avec la complicité de ses agents eux-mêmes. Enfin, interdire la mendicité, n'est-ce pas proclamer le droit au travail ou le droit au secours? n'est-ce pas l'engagement pris par la société de nourrir tous les misérables? n'est-ce pas aller droit à la taxe des pauvres?

Tout cela serait vrai, si la mendicité était le seul moyen de faire connaître et de secourir la misère dans les libres conditions de la charité chrétienne. Mais il n'en est rien; et la mendicité demeurant toujours mortelle au pauvre lui-même et funeste à l'État, il faut y trouver des remèdes qui n'aient de danger ni pour l'un ni pour l'autre, qui réhabilitent l'âme du pauvre au lieu de la dégrader, qui délivrent la société sans lui imposer d'engagements, qui excitent la charité, la provoquent sans l'imposer. Or, qui ne trouve tout cela dans les institutions de saint Vincent de Paul, surtout dans l'organisation du secours à domicile, le plus moral, le plus utile de tous pour le pauvre et pour le riche? Dès lors, le pauvre n'a plus besoin d'aller au-devant de la charité; c'est la charité qui va au-devant du pauvre.

IV

Hôpital de Sainte-Reine.

Vincent avait pourvu aux misères ordinaires de tous les âges de la vie humaine; mais il en est d'exceptionnelles que sa charité ne pouvait oublier.

A Alise, la petite ville immortalisée par la défaite de la Gaule coalisée et la victoire de César, sont des eaux thermales et un tombeau qui, depuis de longs siècles, attirent un grand nombre de pauvres et de pèlerins, non-seulement de la Bourgogne, mais de plusieurs autres provinces : ce sont les eaux et le tombeau de sainte Reine, vierge et mar-

tyre. Un bourgeois de Paris, nommé des Noyers, y fit un pèlerinage avec sa femme, vers l'année 1658. Il ne faut pas confondre ce des Noyers avec le secrétaire d'État dont nous avons parlé plus d'une fois : celui-ci, devenu veuf, entra dans la Congrégation de la Mission, en qualité de frère coadjuteur, et mourut à Tréguier en Bretagne, en 1690[1].

Des Noyers, étant donc allé chercher la santé aux eaux de Sainte-Reine, fut douloureusement surpris d'y voir un tas de malheureux qui, après les fatigues du voyage, étaient réduits, faute d'hôtellerie chrétienne, à coucher sur la terre nue, soit dans quelque grange, soit même dans les rues du village où les injures de l'air leur causaient quelquefois des maladies plus funestes que celles dont ils étaient venus demander la guérison aux eaux médicinales et à la sainte patronne. Mais, chose plus triste, ils n'étaient pas moins abandonnés pour l'âme que pour le corps, et, dans leurs souffrances, à leur dernière heure, ils étaient privés de toute consolation religieuse. Ainsi, à nul point de vue, ils ne trouvaient là l'*homme* de l'Évangile qui les plongeât dans la piscine où ils auraient recouvré la santé physique ou la santé morale. Aussi, en grand nombre, ils périssaient misérablement, en quelque sorte abandonnés de Dieu et des hommes.

De retour à Paris, des Noyers raconta son voyage à un prêtre de la Doctrine chrétienne, son directeur, et lui soumit son pieux dessein d'aller s'établir avec sa femme à Sainte-Reine, et d'y mettre leur bourse et leur personne au service des pèlerins les plus malades et les plus pauvres. Leur exemple toucha quelques personnes charitables qui s'unirent à eux de corps et de biens, et commencèrent la bonne œuvre. Mais ils ne tardèrent pas à reçonnaître qu'elle dépassait leurs forces. Où loger tant d'infirmes, tant de mendiants? Il fallait une maison vaste et commode, et ils n'étaient pas assez riches pour la bâtir.

1. *Summ.*, p. 218.

Dans cet embarras, ils songèrent, comme tant d'autres, au grand *intendant des affaires de la Providence*, à Vincent de Paul, et ils lui députèrent des Noyers et quelques-uns d'entre eux pour en conférer avec lui. Arrivés à Paris, ceux-ci lui exposèrent l'état des choses et lui demandèrent l'appui de ses conseils et de son crédit. Le saint vieillard loua leur dessein, mais il en sentit toute la difficulté. Dans des temps meilleurs, un de ses plus illustres et de ses plus dignes coopérateurs, le baron de Renti, que nous retrouverons plus d'une fois mêlé à ses œuvres de charité, avait eu la même pensée, sans avoir pu réussir à l'exécuter. Néanmoins, il crut que Dieu voulait peut-être la réaliser par des instruments plus faibles et contre toute espérance pour s'en réserver la gloire, et il engagea des Noyers et ses compagnons à le consulter dans une retraite spirituelle. De son côté, il pria, et quand la conférence fut reprise après la retraite, il les interrogea de nouveau, et, sur leurs réponses, il leur déclara hardiment que leur dessein était du ciel, et qu'il fallait l'entreprendre.

Restait à déterminer les moyens d'exécution. Une après-dînée tout entière fut consacrée à en délibérer. Devait-on commencer avec le petit fonds déjà réuni, ou attendre de plus abondantes ressources? Vincent écouta en silence la discussion ; puis, d'un ton de voix ferme et religieux : « Béni soit Dieu! s'écria-t-il tout à coup ; il veut assurément cet ouvrage. Ayez confiance en sa bonté, espérez tout de sa Providence. Mettez promptement la main à l'œuvre et jetez les fondements d'un hôpital, sans vous mettre en peine d'autre chose que de bien servir les pauvres. Dieu fera le reste. Rapportez tout à sa gloire, humiliez-vous beaucoup en la vue de votre néant, et faites bonne provision de patience : car vous aurez plusieurs persécutions à souffrir, et ceux qui devraient vous appuyer de leur protection, seront les premiers à traverser vos desseins. »

Les députés furent moins effrayés de cette prédiction qu'affermis dans leur dessein par les encouragements de

l'homme de Dieu, et ils ne songèrent plus qu'à retourner à Sainte-Reine pour y servir en la personne des pauvres pèlerins celui qui a paru sur la terre comme un voyageur (Jérém., XIV), n'ayant ni domicile ni retraite. A leur départ, ils vinrent prendre congé de Vincent et lui demander sa bénédiction. « Allez, mes enfants, leur dit-il au milieu de mille témoignages de tendresse; mettez toute votre confiance en Notre-Seigneur; je le prie de tout mon cœur de vous donner sa sainte bénédiction. » Et il y ajouta la sienne.

De retour à Sainte-Reine le 12 mai 1659, ils prirent d'abord l'agrément de l'évêque d'Autun de qui dépendait Alise, avant d'appartenir au diocèse de Dijon par suite de la nouvelle circonscription départementale; puis ils se mirent à servir les pauvres et à leur bâtir un hôpital. En attendant que l'hôpital fût construit, ils leur dressèrent des lits dans la grange qui leur avait servi jusqu'à ce jour de retraite, et pourvurent à tous leurs besoins. Alors leur vinrent les contradictions prédites, mais, par cela même, impuissantes à les abattre, car depuis longtemps ils se tenaient fermes contre elles; et d'ailleurs, par la même bouche, le triomphe ne leur avait-il pas été annoncé comme la lutte? Sans s'étonner, sans reculer, ils pressèrent donc l'ouvrage, et, dès l'année suivante, l'hôpital fut en état de recevoir les pauvres pèlerins.

Vincent ne se contenta pas d'avoir fait à l'œuvre nouvelle l'aumône de ses conseils et de ses encouragements. Il lui procura l'appui d'Anne d'Autriche qui le prit sous sa protection et lui obtint de grands priviléges, avec des lettres patentes du roi vérifiées plus tard au parlement de Dijon. Malgré la difficulté des temps, la gêne de sa maison, il y contribua de ses aumônes; et quoique ses infirmités le missent dans l'impuissance presque totale de sortir pendant les deux dernières années de sa vie, il fit si bien, par ses charitables requêtes, que l'hôpital de Sainte-Reine, commencé avec dix mille livres, put bientôt porter sa

dépense à cent mille. Dès lors on y reçut tous les ans, outre trois ou quatre cents malades, plus de vingt mille passants. Aux approches de la fête de sainte Reine et de la Trinité, on y vit jusqu'à 1,500 pauvres pèlerins, auxquels on distribuait tous les jours du pain et du potage; et s'ils étaient exténués par la fatigue du voyage, ils y recevaient pendant neuf jours l'hospitalité. Tous trouvaient là, pour le corps et pour l'âme, les soins les plus charitables; car Vincent, à défaut de ses prêtres, étrangers à de telles fonctions, pourvut l'hôpital de bons ecclésiastiques et lui donna des Filles de la Charité. Aussi les guérisons morales n'y étaient pas moins nombreuses que les guérisons physiques.

Comme toutes les œuvres auxquelles Vincent a mis la main, l'hôpital de Sainte-Reine existe encore dans les mêmes conditions qu'il y a deux cents ans. Les baigneurs indigents y sont toujours reçus gratuitement, et aux passants on continue à donner de la soupe, du pain et de la viande. On y élève même aujourd'hui seize orphelines. Et encore une fois c'est à Vincent, c'est à ses conseils toujours bénis de Dieu, à ses aumônes, à ses sollicitations auprès des personnes puissantes, que cette œuvre doit ses commencements, ses progrès et sa durée. Aussi est-ce à Vincent que Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, dans sa lettre à Clément XI, en attribue tout l'honneur[1].

V

Saint-Lazare.

Toutes ces œuvres, Vincent les avait en quelque sorte réunies sous ses yeux et sous sa main dans la maison de

1. « Servus Dei auctor fuit piis hominibus, ut publicum accipiendis hoc loco miseris valetudinarium extrueretur, in quo nosocomio ejus congregationis alumnæ, multis abhinc annis servientes, corporum sanitatem procurant, dum intenti in animæ salutem idonei qui ibi præsto sunt præsbyteri, spirituale remedium, supra cætera multo magis necessarium, sedulo, sub episcopali auctoritate, ministrant. »

Saint-Lazare, afin d'entretenir et d'exercer par là sa charité et d'y former ses disciples. Saint-Lazare, en effet, n'était pas seulement séminaire interne, maison mère de la congrégation, lieu de conférences et de retraites; c'était encore un hôpital et une prison. Jusqu'à la Révolution française, on continua d'y recevoir, suivant sa destination première, les quelques malades de la ville et des faubourgs qui étaient encore atteints de la lèpre. Un quartier spécial y fut affecté aux prêtres convalescents. On se rappelle les deux ou trois pauvres fous qu'y avait retirés le prieur Adrien Le Bon, et que Vincent, menacé par les religieux de Saint-Victor d'être évincé du prieuré, aurait regrettés plus que le prieuré lui-même : substitué en la place de Le Bon, non-seulement il conserva le soin de ces malheureux, mais, moyennant une pension modique, il reçut un grand nombre d'autres aliénés qu'il fit servir avec une charité admirable. Enfin il recueillit, avec l'autorisation et le concours du lieutenant de police, des jeunes gens de condition, vrais enfants de douleur qui, par leur libertinage incorrigible, étaient la honte et le tourment de leurs familles. Conduits de nuit et avec mystère à Saint-Lazare, et connus de nom et de famille du seul supérieur, ces jeunes débauchés n'étaient vus de personne du dehors, sinon du consentement de leurs parents; et, au dedans même, ils n'avaient de rapports qu'avec ceux qui étaient préposés à leur service. Des frères prenaient soin de leur nourriture et pourvoyaient à tous leurs besoins matériels; des prêtres se chargeaient de leur âme, et, par de fréquentes visites, par des considérations prises soit de Dieu, soit de leurs familles, soit de leur intérêt personnel, ils tâchaient de les ramener à l'honneur et à la vertu. Ces jeunes gens restaient à Saint-Lazare jusqu'à ce qu'on vît en eux des marques d'une conversion solide et durable. Avant de les rendre à leur liberté et à leurs familles, on leur faisait faire les exercices spirituels, et on les préparait par la confession générale et la sainte communion à mener une vie

chrétienne. Tant de charitables efforts étaient souvent couronnés de succès. Pendant que les aliénés recouvraient souvent l'esprit, parmi les jeunes libertins, les uns sortaient de l'école de la pénitence pour reprendre des études abandonnées; les autres rentraient dans leurs familles dont ils faisaient la joie par leur soumission après les avoir affligées par leurs révoltes; un grand nombre, ayant renoncé à leurs habitudes d'ivrognerie et d'impudicité, de vol et de brigandage, honoraient par une vie sainte les charges publiques, et même se consacraient à Dieu dans des religions austères ou dans le sacerdoce séculier.

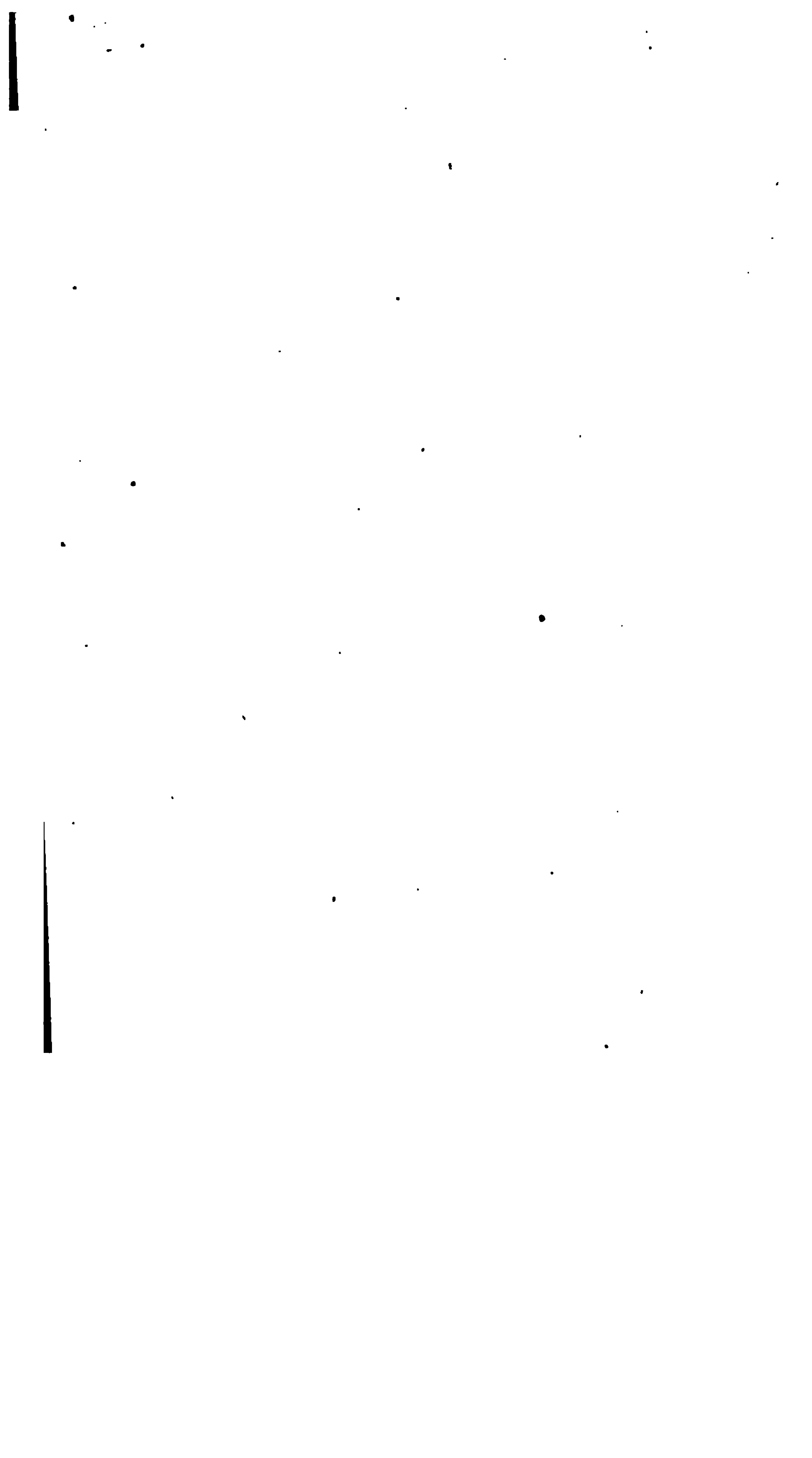
Mais, aliénés et jeunes libertins, qu'ils avaient d'abord coûté cher à la charité des prêtres et des frères de Saint-Lazare! Aussi, dans de fréquentes conférences, Vincent devait soutenir le courage de ceux qu'il appliquait à une œuvre si ingrate et si répugnante. « Elle est d'autant plus méritoire, leur disait-il, que la nature n'y trouve aucune satisfaction, et que c'est un bien qui se fait en secret, et à l'endroit de personnes qui ne nous en savent aucun gré. Les uns sont malades de corps, et les autres d'esprit; les uns stupides, et les autres légers; les uns insensés, et les autres vicieux; en un mot, tous aliénés d'esprit, ceux-ci par infirmité, ceux-là par malice. Que d'esprit de conduite il faut à nos prêtres pour les diriger! Que de grâce, de force, de patience à nos pauvres frères pour essuyer tant de peines et souffrir tant de travaux! » Et il les encourageait par le souvenir de quelques souverains pontifes, condamnés par les empereurs païens à garder les bêtes du cirque. « Les hommes dont vous avez la charge, leur disait-il, ne sont pas des bêtes; mais ils sont néanmoins en quelque façon pires que les animaux par leurs déportements et leurs débauches. » Il leur proposait surtout l'exemple de Notre-Seigneur qui a voulu éprouver sur lui toutes les misères, et il s'écriait : « O mon Sauveur, vous qui êtes la sagesse incréée, vous avez voulu être le scandale des Juifs et la folie des Gentils; vous avez voulu passer pour un insensé. » Et c'était encore par l'exemple

de Jésus-Christ qu'il répondait à ceux des siens qui lui disaient : « Nous n'avons point de règle qui nous oblige à recevoir à Saint-Lazare des fous ou de jeunes démons. » « Notre règle en ceci, répliquait-il, est Notre-Seigneur qui a voulu être entouré de lunatiques, de démoniaques, de fous, de tentés et de possédés. De tous côtés on les lui amenait pour les délivrer et les guérir, comme il faisait avec grande bonté. Pourquoi donc nous blâmer et trouver à redire de ce que nous tâchons de l'imiter en une chose qu'il a témoigné lui être si agréable? S'il a reçu les aliénés et les obsédés, pourquoi ne les recevrions-nous pas? Nous ne les allons pas chercher : on nous les amène; et que savons-nous si sa Providence, qui l'ordonne ainsi, ne se veut pas servir de nous pour remédier à l'infirmité de ces pauvres gens, en laquelle ce débonnaire Sauveur leur a voulu compatir, au point qu'il semble l'avoir fait passer en lui-même? O mon Sauveur et mon Dieu! faites-nous la grâce de regarder ces choses du même œil que vous les avez regardées! »

Il était un autre motif par lequel il portait les siens à assister ces malheureux : c'est que Saint-Lazare devenait ainsi comme une grande école expérimentale où ils s'ouvraient à la compatissance pour tous les maux et s'exerçaient à toutes leurs fonctions charitables. « Bénissons Dieu, Messieurs et mes frères, disait-il en conséquence, et le remercions de ce qu'il nous applique au soin de ces pauvres gens, privés de sens et de conduite; car, en les servant, nous voyons et touchons combien sont grandes et diverses les misères humaines; et, par cette connaissance, nous serons plus propres à travailler utilement vers le prochain; nous nous acquitterons de nos fonctions avec d'autant plus de fidélité, que nous saurons mieux par notre expérience ce que c'est de souffrir. C'est pourquoi je prie ceux qui sont employés auprès de ces pensionnaires, d'en avoir grand soin, et la Compagnie de les recommander souvent à Dieu, et de faire estime de cette occasion d'exercer la charité et la patience

vers ces pauvres gens. Autrement, Dieu nous punirait. Oui, qu'on s'attende de voir tomber la malédiction sur la maison de Saint-Lazare, s'il arrive qu'on y néglige le juste soin qu'on doit avoir d'eux. Je recommande surtout qu'on les nourrisse bien, et que ce soit du moins aussi bien que la communauté. »

Ainsi Vincent se montrait le refuge des pécheurs, comme on l'appelait, en même temps que le refuge et le soutien de tous les misérables. Mais si vastes que soient les œuvres précédemment racontées, peut-être ne sont-elles rien en comparaison de ce qu'il va faire pour le soulagement de vastes provinces ruinées par la guerre. C'est ici qu'il va nous apparaître comme le représentant, comme une incarnation de la Providence.



LIVRE VIII

LE CONSEIL DE CONSCIENCE

CHAPITRE PREMIER

SERVICES RENDUS A L'ÉGLISE

I

Mort de Louis XIII

helieu n'était plus depuis le 4 décembre 1642. Son
ıne fois pris, il avait affronté la mort, ce dernier et
névitable ennemi, avec le calme et impassible courage
ıvait déployé contre tous les autres.
ette nouvelle : « Voilà un grand politique mort, » se
contenté de dire froidement Louis XIII, charmé de
enfin d'une impérieuse tutelle. Cependant il ne chan-
en au gouvernement; il promit aux parents du cardi-
continuation de sa bienveillance, et rendit un dernier
age à son ministre en appelant Mazarin dans son
l. A cette succession de ministres-rois, on pouvait
uer le mot de notre vieille monarchie : «Le roi est
vive le roi! » Richelieu allait se survivre à lui-même
verner encore après sa mort.
première joie de son émancipation passée, Louis XIII
senti qu'il ne lui restait ni le temps ni la force de rien
er à la conduite des affaires : en effet, il ne devait
urvivre six mois à son ministre. Sa santé, toujours

frêle, surtout depuis le siége de Perpignan, s'affaiblissait de plus en plus, et, après quelques intervalles de retour dans les derniers mois de 1642, elle retomba dans une langueur d'où elle ne se put relever. Dès la fin de février 1643, une fièvre lente, une insomnie continuelle, un dégoût extrême de toute nourriture l'achevèrent de miner. Un mois après, au milieu des flatteries des médecins, le roi s'aperçut le premier de l'inutilité de leurs remèdes et de la vanité de leurs espérances. Le 27, il dit à Bouvart, le premier d'entre eux : « Je sens bien que je m'en vais. J'ai demandé à Dieu cette nuit que si c'était sa volonté de me tirer de ce monde, il me fît la grâce d'abréger la longueur de ma maladie. » Bouvart dut faire l'aveu terrible : « Je n'en suis pas surpris, répliqua le roi, je m'y étais bien attendu. »

Après avoir réglé la régence de la façon qui sera dite bientôt, il ne songea plus qu'à mourir en roi très-chrétien. Son confesseur, le fameux Père Sirmond, venait de quitter la cour. Ses quatre-vingt-cinq ans et sa surdité expliquent assez sa retraite, sans qu'on doive recourir à des raisons politiques. Il eut pour successeur le Père Jacques Dinet, qui arriva, vers le milieu du mois de mars, au vieux château de Saint-Germain. Le roi lui fit une confession générale de toute sa vie, consulta en sa présence Mazarin et le secrétaire d'État Des Noyers sur quelques cas de morale gouvernementale, et communia avec piété le jour de l'Annonciation. Le Père Dinet profita de la confiance que le monarque mourant lui témoignait, pour lui faire réparer quelques torts plus criants de la politique dénaturée et impitoyable de Richelieu. « Sur les représentations du confesseur, raconte le conventionnel Grégoire[1], le roi donne des ordres pour qu'on délivre les prisonniers, qu'on rappelle les exilés, victimes innocentes, et qu'on paye les gages des serviteurs de sa mère. Le confesseur lui représente l'obligation de témoigner publiquement ses regrets du traitement rigoureux

1. *Histoire des confesseurs de rois*, p. 348.

infligé à sa mère; le Père Dinet insiste sur la nécessité de faire la paix et de soulager le peuple. »

Ce n'est pas, on le voit, par répulsion pour le P. Dinet, que Louis XIII, dans ce moment suprême, voulut appeler d'autres prêtres, mais seulement pour multiplier autour de lui les consolations et les encouragements de la religion. Outre Cospéan, évêque de Lisieux, et l'évêque de Meaux, son premier aumônier, il demanda Vincent de Paul. Anne d'Autriche, admirable en ces derniers jours pour un époux qui l'avait souvent dédaignée, et pleine de vénération et de confiance pour le saint prêtre, lui avait, sans doute, suggéré ce dernier choix. C'était vers la fin d'avril. Vincent se rendit à Saint-Germain, et, abordant le roi, il le salua par ces paroles de l'Écriture (Eccli., I, 13) : *Timenti Dominum bene erit in extremis;* et le pieux monarque, nourri de la lecture du livre divin, acheva lui-même le verset : *Et in die defunctionis suæ benedicetur.* A cette époque, il y eut dans l'état du roi ce mieux trompeur qui précède toujours la mort, et Vincent, que ses affaires avaient rappelé à Paris, ne retourna pas le jour suivant à Saint-Germain. Mais trois jours avant sa mort, le roi le fit rappeler, et Vincent resta auprès du prince jusqu'à son dernier soupir. Malgré la certitude de sa fin prochaine, Louis XIII faisait des plans de gouvernement chrétien. Il voulait surtout travailler à la conversion des protestants et bien pourvoir les bénéfices ecclésiastiques : « Oh! monsieur Vincent, disait-il alors, si Dieu me rend la santé, je ne nommerai personne à l'épiscopat qui n'ait passé trois ans avec vous. »

Mais il revenait bientôt à la pensée de la mort, et il demandait à Vincent quelle était la meilleure manière de s'y préparer. « Sire, répondit le saint, c'est d'imiter celle dont Jésus-Christ se prépara à la sienne, et de se soumettre entièrement et parfaitement, comme il fit, à la volonté du Père céleste : *Non mea voluntas, sed tua fiat!* — O Jésus, reprenait le religieux monarque, je le veux aussi de tout mon cœur. Oui, mon Dieu, je le dis et le veux dire jusqu'au

dernier soupir de ma vie : *Fiat voluntas tua!* » Puis il parlait gaiement de son dernier voyage. Il faisait ouvrir les fenêtres de sa chambre du côté de Saint-Denis, et, à la vue des tours de la basilique, il disait en souriant : « Voilà où je serai bientôt et où je demeurerai longtemps. Mon corps sera bien ballotté, car les chemins sont mauvais. » Et, sûr de sa fin prochaine, il ne crut plus devoir surmonter son dégoût pour la nourriture. Néanmoins, il en eut des scrupules, et, faisant signe à notre saint : « Monsieur Vincent, lui dit-il, les médecins me pressent de prendre de la nourriture; j'ai refusé, car aussi bien il faut que je meure: que me conseillez-vous? — Sire, répondit Vincent, les médecins ont toujours entre eux cette maxime de faire prendre de la nourriture aux malades tant qu'il leur reste quelque souffle de vie, espérant toujours un retour de santé. Voilà pourquoi, s'il plaît à Votre Majesté, vous ferez bien d'en prendre. » Et le roi, appelant Seguin, se fit apporter un bouillon. Mais, aussitôt après, tendant son bras au médecin: « Seguin, lui dit-il d'une voix ferme, tâtez mon pouls, et dites-moi, je vous prie, combien j'ai encore d'heures à vivre; mais tâtez bien, car je serai bien aise de le savoir au vrai. » Seguin tâta quelques instants en silence; puis il répondit froidement : « Sire, votre Majesté peut avoir encore deux ou trois heures tout au plus. » Alors, joignant les mains et regardant le ciel, le prince s'écria sans montrer d'altération : « Eh bien, mon Dieu, j'y consens, et de bon cœur! » Et, tendant de nouveau du côté de Vincent son bras faible et amaigri : « Voyez, monsieur Vincent, lui dit-il, est-ce là le bras d'un roi? Vous voyez ce que c'est que des rois aussi bien que des autres hommes! » Bouvart lui prit le bras à son tour et lui dit: « Sire, si ma conjecture ne me trompe pas, l'âme de votre Majesté sera bientôt délivrée des liens du corps, car je ne lui trouve plus de pouls. — Mon Dieu, s'écria le monarque, recevez-moi à miséricorde! » Et les prières des agonisants commencèrent, auxquelles il répondit d'une voix faible et mourante. Quelques

instants après, il expirait entre les bras du P. Dinet et de Vincent de Paul.

On venait de faire retirer la reine qui, jusqu'à ce dernier moment, était restée dans la ruelle à prier Dieu. Vincent l'alla consoler, et il revint à Paris ordonner des prières pour elle et pour le roi défunt. Dès le lendemain, un service solennel était célébré dans l'église de Saint-Lazare, et tous les prêtres de la Mission, reconnaissants des aumônes que le prince leur avait léguées par testament pour les pauvres gens de la campagne, offraient le saint sacrifice pour le repos de son âme. Après quoi, le même jour, vendredi 15 mai 1643, lendemain de l'Ascension, Vincent écrivait à Codoing, supérieur de la Mission à Rome : « Il a plu hier à Dieu de disposer de notre bon roi, le jour même où il a commencé son règne il y a trente-trois ans. Sa Majesté a désiré que j'assistasse à sa mort avec Messeigneurs les évêques de Lisieux et de Meaux, son premier aumônier, et le R. Père Dinet, son confesseur. Depuis que je suis sur la terre, je n'ai vu mourir personne plus chrétiennement. Il y a environ quinze jours qu'il m'a fait commander de l'aller voir, et, comme il allait mieux, je n'y suis pas retourné le jour suivant. Il m'a fait réclamer il y a trois jours, pendant lesquels Notre-Seigneur m'a fait la grâce de rester auprès de lui. Je n'ai jamais vu une plus grande élévation à Dieu, une plus grande tranquillité, une plus grande crainte des moindres actions qui peuvent être péchés, une plus grande bonté ni un plus grand jugement en une personne d'un tel état. Avant-hier, les médecins, l'ayant vu endormi et les yeux tournés, craignirent qu'il n'allât expirer et le dirent au père confesseur, qui l'éveilla tout à coup, et lui dit que les médecins estimaient que l'heure était venue, et qu'il fallait faire la recommandation de l'âme. Au même instant, l'esprit rempli de celui de Dieu, il embrasse ce bon père et lui rend grâces de la bonne nouvelle qu'il lui donne. Tout à coup, élevant les yeux et les bras vers le ciel, il dit le *Te Deum laudamus*, et le finit avec une ferveur si grande, que

le seul souvenir m'attendrit dans cet instant que je vous parle. Et comme la cloche m'appelle et m'empêche de vous en dire davantage, je finis en le recommandant à vos prières et à celles de la Compagnie [1]. »

Louis XIII n'avait jamais bien traité la reine, et celle-ci, blessée de ses froideurs et de ses négligences, s'était fait le centre d'une opposition sourde au gouvernement de Richelieu. S'appuyant sur l'Espagne au dehors, et, au dedans, sur le duc d'Orléans, le parti de la reine mère et de tous les mécontents, de tous ceux qui, soit par vengeance et intérêt personnel, soit par principe de conscience, condamnaient la politique du cardinal; elle s'était engagée dans diverses entreprises qui n'avaient compromis qu'elle et ses amis. Louis XIII s'en souvenait sur son lit de mort, et, ne pouvant ni exclure de la régence son frère et la mère de son fils, ni la confier entière à l'un ou à l'autre, il était dans d'étranges perplexités. Il consultait sans cesse Mazarin et Chavigny, sans pouvoir se fixer entre des impossibilités et des répugnances invincibles. Enfin le cardinal Mazarin lui proposa de faire enregistrer au Parlement une déclaration signée de la reine et de Monsieur, par laquelle, tout en donnant à cette princesse le titre de régente, on limiterait tellement son pouvoir qu'elle aurait les mains liées. Cette proposition fut agréée, et, le 20 avril, une députation se rendit à Saint-Germain pour recevoir la déclaration, qui fut enregistrée dès le lendemain à Paris. La reine y était nommée régente, et Monsieur, chef du conseil et lieutenant général du roi mineur sous l'autorité de la reine; mais un conseil leur était adjoint, composé du prince de Condé, du cardi-

1. *Summ.*, p. 264. — L'original de cette lettre est perdu. Nous l'avons ramenée en français de l'italien du procès de canonisation. — On doit regretter une autre lettre que le saint avait écrite à un vicaire général de Chartres, chargé de composer une oraison funèbre de Louis XIII. — Sur la mort de ce prince, voir, outres les conférences de saint Vincent et quelques papiers des archives de la Mission, les *Mémoires de madame de Motteville*, dans la collection Michaud, 2e série, t. X, p. 44, et l'*Histoire du règne de Louis XIII*, par le P. Griffet, 3 vol. in-4°, Paris, 1758; t. III, pp. 609 et suivantes.

nal Mazarin, du chancelier Séguier, de Bouthillier, surintendant des finances, et de son fils Chavigny, secrétaire d'État, sans l'avis duquel, donné à la pluralité des voix, la régente ne pouvait décider les affaires de la guerre et de la paix, nommer aux gouvernements et aux charges.

Anne d'Autriche qui, depuis qu'elle était mère et qu'elle voyait le roi s'en aller à la mort, n'avait aspiré qu'à une régence véritable et toute-puissante, souffrit de se voir imposer de si dures et si humiliantes conditions. Elle les subit néanmoins sans murmures extérieurs, et, avec le duc d'Orléans, elle signa la déclaration et s'engagea à la maintenir. Elle se réservait une plus belle espérance.

En effet, pendant les négociations, le cardinal Mazarin l'avait fait avertir de tout par l'évêque de Beauvais, et assurer qu'il n'était point l'auteur de la déclaration; qu'il avait plaidé auprès du roi pour une régence illimitée; mais que, n'ayant rien pu gagner, il avait cru lui rendre un important service en lui obtenant au moins le titre de régente; que peu importait à quelles conditions, pourvu qu'il lui fût donné par le roi; qu'elle ne manquerait pas de moyens dans la suite pour ressaisir tous ses droits et gouverner seule. La reine le crut, et c'est pourquoi elle signa sans hésiter et en se réservant l'avenir.

Soit intérêt pour la reine, soit calcul d'ambition, l'un et l'autre sans doute, Mazarin venait d'agir avec une habileté consommée. En effet, dès le 18 mai, le Parlement, heureux d'une si belle occasion de reprendre les droits, vrais ou prétendus, que lui avait ravis Richelieu, et de régler souverainement les affaires de la monarchie, brisa la dernière disposition de Louis XIII tout en paraissant la respecter, et, déclarant la reine régente, « conformément à la volonté du roi défunt, » il l'autorisait à choisir elle-même son conseil, sans l'astreindre à y suivre la pluralité des voix. C'était la régence sans contrôle; c'était l'avénement de Mazarin.

Ainsi l'avait prévu l'habile cardinal. Il se savait agréable

à la reine; car, s'il était une créature de Richelieu, il n'en avait aucune des manières; il n'avait eu aucune part aux déplaisirs de cette princesse; il venait de contribuer au rappel de ses amis exilés; et surtout il se pouvait vanter auprès d'elle d'avoir jeté les fondements de sa régence à l'encontre de tous les ombrages du roi.

De plus, il se sentait nécessaire. D'autant plus jalouse du pouvoir qu'elle n'en avait jamais joui, mais ignorante des affaires, paresseuse comme une femme et comme une Espagnole, Anne d'Autriche avait besoin, au début d'un règne qu'entouraient au dedans et au dehors tant de difficultés, d'un guide pour son inexpérience, d'un appui pour sa molle faiblesse, et de quelqu'un qui lui laissât cependant l'honneur de l'autorité suprême. Or, autour d'elle, personne qui possédât comme Mazarin le secret de la politique intérieure et surtout des affaires étrangères; personne, par conséquent, qui fût plus capable. D'un autre côté, étranger comme elle, et feignant d'être tout prêt à s'en retourner à Rome pour y jouir de sa famille et des arts, il n'avait pas de parti en France qu'il pût tourner contre elle, et lui-même ne paraissait pas devoir la mettre sous le joug, comme Richelieu avait fait du feu roi.

Sans sacrifier ses amis, les Vendôme, son grand aumônier l'évêque de Beauvais, que Mazarin, du reste, s'étudiait à flatter, la régente résolut donc de donner au cardinal sa principale confiance, et le premier acte de son autorité fut de le nommer chef de son conseil. Chose curieuse! Vincent, qui allait être si contrarié par Mazarin dans ses saints projets, en attendant que le ministre se passât de lui; qui devait, en toute rencontre, condamner la politique de cette créature, de ce continuateur de Richelieu, fut un de ceux qui contribuèrent le plus à le porter au pouvoir avec son collègue Chavigny. On lit, en effet, dans les *Mémoires de La Châtre*: « Madame la princesse... fut une des premières qui parla pour eux; M. de Liancourt les servit avec l'ardeur qu'il a ordinairement pour ses amis, et madame sa femme et ma-

dame de Chavigny n'en perdirent point d'occasion. Mais les plus fortes machines qu'ils employèreut furent le Père Vincent, Biringhen et Montaigu. Le premier attaqua la reine par la conscience, et lui prêcha incessamment le pardon des ennemis; le second, en qualité de son premier valet de chambre, se rendant assidu à des heures où personne ne la voyait, lui remontra que ces deux messieurs lui étaient utiles, et qu'ayant le secret de toutes les affaires importantes, il lui était presque impossible de s'en passer dans les commencements; mais le troisième, dévot de profession, mêlant Dieu et le monde ensemble, et joignant aux raisons de dévotion la nécessité d'avoir un ministre des choses de l'État, y ajouta encore, à mon avis, une autre considération qui la gagna absolument, qui fut de lui représenter que le cardinal avait en ses mains plus que personne les moyens de faire la paix, et qu'étant né sujet du roi son frère, il la ferait avantageuse pour sa maison; qu'elle devait essayer de le maintenir en pouvoir, afin de s'en faire un appui contre les factions qui pourraient naître en France pendant sa régence[1]. »

II

Saint Vincent au conseil de conscience. — Sa conduite générale.

D'après la déclaration de Louis XIII lui-même, la reine ne devait conférer qu'avec Mazarin sur les affaires de l'Église, et il y était dit qu'elle distribuerait, avec son avis, les évêchés « à des personnes de mérite et de piété singulière, ayant été trois ans dans l'ordre de la prêtrise. » Mais la piété d'Anne d'Autriche se détermina à établir un conseil ecclésiastique, dans lequel on traiterait de tous les intérêts de la religion, où l'on examinerait les qualités de ceux qui pouvaient prétendre aux bénéfices et aux dignités de l'Église.

1. Collect. Michaud, 3e série, t. III, p. 280.

Ce conseil se composa, sous la présidence de la reine, de Mazarin, du chancelier Séguier, des évêques de Beauvais et de Lisieux, de Charton, grand pénitencier de Paris, et de Vincent de Paul, qui en fut établi le chef.

C'était, pour l'humble prêtre, l'entrée et un rang à la cour; c'étaient des hommages de la part de tous les ambitieux; c'était une sorte d'omnipotence sur toutes les affaires et tous les biens de l'Église de France. Qu'on juge de sa douleur et des efforts qu'il dut faire pour être déchargé! Il écrivit aussitôt à Rome : « Je n'ai jamais été plus digne de compassion que je suis, ni n'ai eu plus de besoin de prières qu'à présent, dans le nouvel emploi que j'ai. J'espère que ce ne sera pas pour longtemps. Priez Dieu pour moi. »

Il garda plus d'une année cette humble espérance. « Je prie Dieu tous les jours, disait-il à un de ses prêtres, d'être tenu pour un insensé, comme je suis, pour n'être pas employé à cette sorte de commission, et pour avoir plus grande commodité de faire pénitence de mes péchés [1]. » En effet, il priait Dieu et les hommes. A partir du jour de sa nomination, il n'offrit pas une seule fois la messe sans demander la grâce d'être rendu à sa première condition. Il était en perpétuelles instances auprès de la reine, du cardinal, et de tous ceux dont il pouvait attendre protection de nouvelle espèce. A la fin de 1644, il parut être exaucé : à l'occasion d'un voyage qu'il fut obligé de faire, le bruit courut qu'il était disgrâcié de la cour. Un ecclésiastique, informé de la fausseté de la nouvelle, vint lui porter ses compliments: « Ah! plût à Dieu qu'elle fût vraie, s'écria-t-il en levant les yeux au ciel et se frappant la poitrine! Mais un misérable comme je suis n'était pas digne de cette faveur. » Et il écrivit dans le même sens à Codoing, son supérieur de Rome, le 4 janvier 1645 : « Béni soit Dieu de tout ce que vous me dites! Il est vrai qu'il y avait quelque apparence que je ne

1. *Summ.*, p. 342.

serais plus toléré longtemps dans mon emploi; mais mes péchés sont cause qu'il en a été autrement, et qu'il n'a pas plu à Dieu d'agréer les sacrifices que je lui ai offerts à cet effet. Au nom du Seigneur j'espère, et ne serai pas confondu. »

La reine n'avait pu consentir à se priver des services du saint prêtre, et le vertueux cardinal de La Rochefoucault [1] lui avait fait une obligation, au nom de Dieu et du bien de l'Église de France, de rester au conseil ecclésiastique. Les dix ans qu'il y demeura marquent le point culminant de sa vertu, de son influence et de ses services. Nous allons voir éclater son humilité et sa patience dans les honneurs et les persécutions, son zèle et sa fermeté à soutenir les intérêts de Dieu et de l'Église, son respect pour l'épiscopat, sa charité pour les ordres religieux, son désintéressement pour lui et pour les siens. Désintéressement admirable dont Le Tellier disait, au rapport du ministre Le Pelletier [2] : « En qualité de secrétaire d'État, j'ai été à portée d'avoir un grand commerce avec M. Vincent. Il a fait plus de bonnes œuvres en France pour la religion et pour l'Église que personne que j'aie connu : mais j'ai particulièrement remarqué qu'au conseil de conscience, où il était le principal agent, il ne fut jamais question ni de ses intérêts, ni de ceux de sa congrégation, ni de ceux des maisons ecclésiastiques qu'il avait établies. » Désintéressement d'autant plus digne d'éloges, que ses maisons, presque toutes fort pauvres, étaient grevées encore de la gratuité de leurs principales fonctions. L'annexion de quelques bénéfices les aurait mises à l'aise : il n'y pensa jamais; et si quelquefois on en a réuni à ses séminaires, ce n'a été qu'aux instantes prières de leurs possesseurs ou de leurs collateurs légitimes. Encore était-il difficile d'obtenir son agrément sur ce point, la seule part pourtant qu'il y ait jamais prise. Au moins imposait-il la loi

1. Témoignage de Louis de Rochechouart de Chandenier, *summ.*, p. 125.
2. *Summ.*, n° 42, p. 124.

d'en consacrer les revenus non au service des maisons ni à l'avantage des siens, mais à l'éducation des jeunes ecclésiastiques. Apprenait-il que la reine lui destinait quelques grâces? aussitôt il les détournait sur autrui. Quel ne fut pas son effroi, lorsque le bruit se répandit qu'elle voulait demander pour lui un chapeau de cardinal! Plus volontiers il eût écouté sa sentence de mort que les compliments qui lui furent adressés alors par quelques-uns de ses amis. La pourpre romaine eût été vraiment pour son humilité la pourpre du martyre.

Est-il nécessaire d'ajouter que ce désintéressement fut invincible à toute corruption? Un de ses plus intimes amis vint lui offrir un jour 100,000 livres, au nom de quelques personnes, pour obtenir son appui au Conseil en faveur de certaines propositions qui n'avaient rien d'onéreux pour les peuples, mais qui pouvaient blesser les intérêts du clergé. Vincent aurait pu lui dire, comme Pierre à Simon (Act., VIII, 20) : « Que ton argent périsse avec toi... car ton cœur n'est pas droit devant Dieu! » Il se contenta de répondre avec plus de douceur : « Dieu m'en préserve! J'aimerais mieux mourir que de dire une parole sur ce sujet. »

Désintéressement pour les biens et pour les faveurs; désintéressement plus difficile peut-être pour la réputation, pour la reconnaissance et pour les amitiés. Non que sa bonté naturelle ne le portât, lorsqu'il le pouvait en conscience, à obliger tout le monde, l'homme du plus bas étage aussi bien et mieux que le duc et pair; mais demandait-on contre les règles? il opposait un refus inexpugnable comme un mur de fer. En vain la brigue, la cupidité, l'ambition livraient assaut à sa vertu; sans consulter ni l'espoir ni la crainte, il les écartait impitoyablement, autant qu'il était en lui, du sanctuaire. Longtemps même il lutta, comme nous le verrons, contre le ministre, de plus en plus puissant, qui, oubliant son caractère ecclésiastique, pour n'obéir qu'aux calculs de son ambition personnelle ou à ce qu'il croyait être la raison d'État, voulait se faire des amis, non de l'ar-

gent de l'iniquité, suivant le mot de l'Évangile, mais des biens sacrés de l'Église.

Où nous en sommes de cette histoire, on doit assez connaître la vertu et le caractère de Vincent pour qu'il soit inutile de rien ajouter sur sa prudence et sa sagesse, sur toutes les qualités qu'il dut apporter au conseil de la reine. Sans passion autre que l'amour de Dieu et du bien de l'État, sans préjugés, sans aucune de ces émotions et de ces saillies qui blessent les personnes et gâtent les affaires, il gardait toujours dans son âme, dans ses gestes, dans ses paroles et jusque sur son visage, ce calme, cette sérénité qui, à l'épreuve de la bonne comme de lamauvaise fortune, laissent à l'esprit la liberté lucide de la réflexion, gagnent les cœurs et les entraînent, sans qu'ils s'en doutent, au parti du vrai et du bien. Ferme ensemble et docile, il était inébranlable dans sa conscience et toujours prêt à céder à un avis meilleur. Qu'on se rendît au sien ou qu'on y résistât, jamais de plaintes ni d'invectives. Content d'avoir fait son devoir, il se taisait après la décision, laissant à Dieu la gloire du bien, et s'en remettant à sa Providence du succès des affaires. S'il se taisait au dedans, à plus forte raison en dehors du conseil. Jamais un mot, pas même à ses plus intimes, de ce qui s'y était passé, ni des résolutions qu'on y avait prises. De retour à Saint-Lazare, il semblait être sorti de la cellule muette d'un chartreux, non du conseil bruyant de la royauté. Avec l'ange de Tobie, il se disait toujours : « S'il est honorable de révéler et de confesser les œuvres de Dieu, il est bon de cacher le secret du roi. » C'est par ces qualités et en suivant de tels principes, que Vincent de Paul fut regardé comme l'homme le plus sage et comme l'oracle de son siècle. Pendant toute sa vie, Saint-Lazare fut à la fois une sorte de concile permanent, un conseil d'État, un tribunal de direction, un grand bureau de charité. Hommes d'Église et hommes du monde, tous y venaient consulter sa sagesse : princes et évêques, magistrats et curés, abbés et religieux. Qu'il s'agît

des intérêts de Dieu ou de ceux du roi, du bien d'un diocèse ou d'un désordre social, de la paix à rétablir dans un monastère ou dans une famille, d'une œuvre à entreprendre ou à réformer : rien ne se commençait, ne se faisait que sur son avis et sous sa direction. Hommage universel rendu en même temps à sa vertu et à sa prudence!

Cet homme, toujours prêt à s'accuser des prétendues fautes commises dans la direction soit de ses Missionnaires, soit des Filles de la Charité, ne s'est jamais rien reproché, que nous nous souvenions, de sa conduite au conseil de conscience, tant il y portait de maturité, de pureté d'intention et de courage. Lent à réfléchir, à examiner les choses, à se décider, son parti une fois pris, il marchait ferme et droit à l'exécution, sans avoir à se repentir jamais. Car il savait que l'intention seule est au pouvoir de l'homme, et le succès aux mains de Dieu. Or, de son intention pure et sainte il ne pouvait douter, et le succès, quel qu'il fût, ne le troublait jamais, parce qu'il y voyait la volonté de la Providence.

Ainsi va-t-il se montrer dans ses actes ; ainsi l'ont vu tous ses contemporains. Dans sa lettre de 1706 à Clément XI, Fénelon écrivait : « Dans l'homme de Dieu brillaient un incroyable discernement des esprits et une fermeté singulière. N'ayant égard ni à la faveur ni à la haine des grands, il ne consulta que l'intérêt de l'Église, lorsque, dans le conseil de conscience, par l'ordre de la reine Anne d'Autriche mère du roi, il disait son avis sur le choix des évêques. Si les autres conseillers de la reine eussent adhéré plus constamment à cet homme, à qui l'avenir semblait dévoilé, on eût écarté bien loin de la charge épiscopale certains hommes qui ensuite ont excité de grands troubles [1]. » Tel était aussi l'avis de Victor de Méliand, ancien évêque d'Alet, qui parle en termes semblables de l'invincible fermeté et force d'âme par laquelle l'homme de Dieu, sans se

1. *OEuvres,* t. XXV; Corresp., t. III. p. 104.

laisser ni séduire par les prières, ni effrayer par les menaces, refusait son suffrage, dans la promotion aux prélatures et aux bénéfices, à tous ceux dont l'indignité lui était connue, quels que fussent leur ordre, leur grade et leur dignité [1]. Le siècle rendit sur ce point à Vincent de Paul le même témoignage que l'Église. « C'est l'estime publique, déposa le président de Lamoignon, qui porta la reine mère à l'appeler dans son conseil de conscience; mais cet honneur ne l'empêcha pas de vivre comme il avait toujours vécu. Dans les occasions difficiles, il parla avec une fermeté digne des apôtres; toutes les considérations humaines ne purent l'engager à dissimuler tant soit peu la vérité, et il ne se servit jamais de la confiance des grands que pour leur inspirer les sentiments qu'ils devaient avoir [2]. »

Bien que la naissance ne fût pas à ses yeux un titre suffisant, moins encore principal, aux dignités ecclésiastiques, il ne la dédaignait pas, comme titre secondaire, lorsqu'elle était jointe à la vertu; et, à mérite égal, il préférait le gentilhomme au roturier. Avec un ancien il disait : « Cinquante cerfs conduits par un lion valent mieux que cinquante lions conduits par un cerf. » Un jour, un chanoine de Chartres le vint voir avec un jeune seigneur qui se destinait à l'Église : « J'ai grande joie, leur dit-il, de voir des personnes de naissance illustre se consacrer au service de l'Église, s'ils s'y sentent appelés par un vrai dessein d'y travailler et de vivre conformément à leur sainte vocation, parce qu'ils y font ordinairement plus de bien, et avec plus de facilité que les autres, ce que j'ai remarqué souvent, et par ma propre expérience. Étant de vile naissance et fils d'un pauvre paysan, je n'avais ni l'éducation, ni le crédit, ni l'esprit d'une personne de qualité, et je n'ai travaillé que faiblement et conformément à la bassesse de mon origine [3]. »

1. *Recueil* de lettres à Clément XI, Rome, 1709, in-folio
2. *Summ.*, p. 303.
3. *Summ.*, p. 333.

Tels étaient les principes généraux de conduite que Vincent apporta au conseil de conscience, principes si opposés à ceux de Mazarin. Bientôt devaient éclater la contradiction et la lutte; mais, en attendant, le saint prêtre réussit à pourvoir l'Église de bons ministres, et même, lorsqu'il fut évincé du conseil, Mme de Motteville nous apprend qu'il put encore, grâce à la pieuse confiance de la reine, diriger les nominations épiscopales. C'était le complément et le couronnement des services que Dieu l'avait destiné à rendre à l'Église de France.

Obligé de courber les épaules sous le fardeau, au moins fit-il agréer d'Anne d'Autriche qu'il ne vînt à la cour que lorsque Sa Majesté l'y ferait appeler. Par là il se réservait pour la conduite de sa congrégation et de ses œuvres, et il se débarrassait d'une bonne part des importunités de l'ambition.

Il se rendait à la cour dans le même équipage qu'à ses Missions des champs, avec la soutane qu'on peut voir encore, soutane de grosse étoffe, râpée, rapiécée. Jamais il n'en voulut changer, même pour aller au Louvre. Lui en mettait-on une neuve dans sa chambre, il reprenait sa vieille, et, s'il ne la retrouvait plus, il tâchait d'en aviser une semblable sur le dos d'un de ses prêtres à peu près de sa taille, et opérait secrètement un échange qu'il achevait de dissimuler par quelque rajustement. Pauvre, son costume était en même temps très-propre : « sans tache et sans trou, » disait-il lui-même en répondant soit aux compliments soit aux plaisanteries qu'il lui valait. Ainsi répondit-il un jour à Mazarin qui, le prenant par sa méchante ceinture, le montrait à la reine en disant : « Voyez donc, Madame, comme M. Vincent vient habillé à la cour, et la belle ceinture qu'il porte ! » Par cette propreté, il croyait suffisamment concilier les devoirs de la bienséance avec ses habitudes de simplicité et de pauvreté. L'éclat du Louvre ne l'éblouissait pas, et si les glaces lui renvoyaient son image : « O le gros maroufle ! » s'écriait-il, comparant,

sans doute, dans sa mémoire les appartements royaux avec la chaumière de son enfance; puis, s'élevant à des pensées plus hautes, il se disait : « Oh mon Dieu! si, par le moyen de ce verre, qui ne provient que de terre, nous voyons jusqu'à la moindre action qui se fait dans la chambre, qu'est-ce que ne voient pas les bienheureux dans ce grand miroir de la divinité qui remplit tout, et en qui toutes choses sont renfermées [1] ! »

Mais ce n'était pas seulement au dedans de lui-même, c'était devant tous qu'il se plaisait à s'humilier, à expier une grandeur involontaire, des distinctions qui lui étaient un martyre. « J'étais bien jeune encore, déposa au procès de canonisation le ministre Le Pelletier [2], quand je vis au Louvre le serviteur de Dieu, et je l'y ai vu bien des fois. Il y paraissait avec une modestie et une prudence pleine de dignité. Les courtisans, les prélats, les ecclésiastiques et autres personnes lui rendaient par estime de grands honneurs : il les recevait avec beaucoup d'humilité. Sorti du conseil, où il avait décidé du sort de ce qu'il y avait de plus grand dans le royaume, il était aussi commode, aussi familier avec le dernier des hommes que parmi les esclaves de Tunis ou sur le banc des forçats. Un vertueux évêque, qui ne l'avait pas vu depuis son entrée à la cour, l'ayant trouvé ensuite aussi humble, aussi affable, aussi disposé à rendre service qu'auparavant, ne put s'empêcher de lui dire : « Monsieur Vincent est toujours monsieur Vincent. »

Dans les commencements de sa faveur, le prince de Condé voulut un jour le faire asseoir auprès de lui : « Quoi! Monseigneur, répondit en reculant l'humble prêtre; c'est déjà trop d'honneur que Votre Altesse veuille bien me souffrir en sa présence. Mais me faire asseoir auprès d'elle! ignore-t-elle donc que je suis le fils d'un pauvre villageois! » — C'était sa défense, son mot d'ordre contre toutes les attaques faites à son humilité! — « *Moribus et vita nobi-*

1. Conf. du 24 août 1657.
2. *Summ.*, 324.

litatur homo, répliqua le prince ; d'ailleurs, Monsieur Vincent, ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on connaît votre mérite. » Et, pour en mieux juger, il fit tomber la conversation sur quelque point de controverse. Vincent le traita avec tant de netteté et de précision, que le prince s'écria : « Eh quoi! Monsieur Vincent, vous dites, vous prêchez partout que vous êtes un ignorant, et voilà que vous venez de résoudre en deux mots une des plus grandes difficultés qui nous soient proposées par les religionnaires! » De là le prince passa à quelques questions de droit canonique, et, charmé de plus en plus des réponses de l'*écolier de quatrième*, il se leva sans mot dire, et courut féliciter la reine du choix d'un homme si versé dans ce qui regardait les biens et les matières ecclésiastiques.

Dès les premières séances du conseil, Vincent fit adopter un programme, dont voici les principales dispositions :

1° La reine n'accordera aucune pension sur les évêchés ou archevêchés, sinon dans le seul cas permis par le droit; c'est-à-dire lorsque le titulaire, après avoir longtemps servi l'Église, se démettra volontairement de sa charge pour infirmité, vieillesse ou autres raisons pertinentes.

2° Elle n'ordonnera aucune expédition de brevet pour les abbayes, sinon pour ceux qui, outre les autres qualités requises, auront dix-huit ans accomplis, seize pour les prieurés et canonicats des églises cathédrales, et quatorze pour les collégiales.

3° Elle n'accordera aucun brevet pour les dévolus que l'on n'ait examiné, et les pièces dont prétendent se servir les dévolutaires, et les certificats de vie, mœurs et capacité, qu'ils seront obligés de produire ; et, en cas qu'ils ne puissent justifier des qualités nécessaires, on donnera à d'autres, qui en seront pourvus, le droit et les moyens de poursuivre le dévolu.

4° Elle n'accordera ni coadjutorerie, ni réserves pour les abbayes commendataires.

5° Elle ne fera expédier aucun brevet d'évêché par mort,

coadjutorerie ou autrement, sinon pour ceux qui auront au moins un an de prêtrise.

6° Enfin, elle n'accordera aucune coadjutorerie des abbayes de filles, sinon après connaissance certaine que la règle y est observée, et à la condition que les religieuses proposées aient vingt-trois ans d'âge et cinq de profession.

Le remède, par la douceur même de quelques-unes de ses dispositions, indique toute l'étendue du mal que l'on voulait guérir. Les bénéfices étaient souvent donnés à des enfants dont la vocation était, partant, incertaine, et qui continuaient à en percevoir les fruits sans entrer dans l'état ecclésiastique; les évêchés eux-mêmes étaient ainsi pourvus quelquefois : témoin, dans notre histoire même, l'évêché de Metz, dont il a été plus haut parlé; plus souvent encore les abbayes de femmes : ainsi l'abbaye de Port-Royal fut donnée, par tromperie, il est vrai, à celle qui devint la trop fameuse Angélique, alors qu'elle n'avait que six ans; on accordait des coadjutoreries pour les abbayes de commende qui n'étaient que viagères et ne donnaient, par conséquent, pas lieu à succession. Mais l'abus le plus criant peut-être concernait les dévolus. Des ecclésiastiques, sans autre titre que leur avidité, étonnaient par leur crédit et leurs chicanes les titulaires légitimes des bénéfices, et les forçaient ainsi ou à les leur céder par dévolu, ou à se rédimer à prix d'argent d'injustes vexations. Ce fut Vincent que le conseil chargea d'examiner si les motifs présentés par les dévolutaires étaient légitimes, et il agit avec tant de justice, qu'il fit rendre gorge à un grand nombre, et maintint dans leurs bénéfices beaucoup de bons ecclésiastiques qui, de guerre lasse, ou par violence, en allaient être évincés; enfin il étouffa une infinité de procès, toujours scandaleux par leur objet, ruineux souvent pour le bon droit par leur longueur et leur issue.

III

Retranchement des abus.

Armé de ces principes, Vincent commença par retrancher divers abus. Ainsi, en Normandie, pendant la minorité des patrons, le roi avait droit de pourvoir aux cures qui étaient en patronage laïque. Jusqu'alors, ces bénéfices n'avaient été distribués que par faveur ou par intrigue. Vincent représenta au conseil que les collateurs aussi bien que les patrons étaient responsables devant Dieu des maux faits par un mauvais pasteur ou du moindre bien fait par un moins digne, et il le porta à ne donner les bénéfices de Normandie qu'aux plus capables.

Des pensions sur les bénéfices étaient souvent la récompense de gentilshommes estropiés à la guerre. Vincent recommandait volontiers ceux-ci à la faveur de la reine et de son ministre ; mais il ne put jamais souffrir que les biens ecclésiastiques devinssent un fonds de dotation et de retraite pour des services profanes.

Quand les bénéfices étaient conférés à la seule naissance, ce n'étaient pas les âmes seulement qui en souffraient, mais le temporel même des abbayes, dont on se contentait de percevoir les revenus, et dont on laissait tomber en ruines les bâtiments et les églises. Vincent obtint du conseil qu'on écrivît de la part du roi à tous les procureurs généraux des parlements qu'ils eussent à se rendre parties contre ces bénéficiers injustes, et à les contraindre, par la saisie du temporel, à l'entretien et aux réparations nécessaires.

La simonie et la confidence, renaissant toujours sous les anathèmes de tous les siècles, excitèrent particulièrement son horreur et son zèle. Sollicitations importunes, démissions de grosses abbayes, promesses de pensions, tout était mis en usage par la fureur d'arriver aux prélatures. « Je tremble, disait le saint, qu'un si damnable trafic n'attire la malédiction de Dieu sur ce royaume. » Il commençait par

donner des avis charitables à ceux qui s'y engageaient par ignorance ou par une cupidité irréfléchie; mais, s'ils résistaient à sa charité, ils tombaient sous son inflexible justice. Dès lors, il poursuivait la simonie dans ses routes les plus tortueuses; il examinait avec un soin scrupuleux les permutations, les résignations, les autres traités où se glissaient la duplicité et la fraude : avait-il enfin découvert le vice infâme, ni respect humain, ni promesses, ni menaces, rien ne l'arrêtait jusqu'à ce qu'il l'eût banni du sanctuaire. Plus d'une fois il fut en butte aux railleries amères, aux plus noires calomnies. On tâcha de le perdre dans l'esprit de la reine, du ministre et des gens de bien : ce lui était un bonheur et une récompense de son zèle. « Vous êtes un vieux fou, » lui dit une fois un jeune gentilhomme, qu'il avait sans doute frustré de ses espérances coupables. — « Vous avez raison, mon fils, » repondit le saint vieillard en tombant à genoux, « et je vous demande pardon de l'occasion que je puis vous avoir donnée de me dire de telles paroles. » — « Savez-vous bien, Monsieur Vincent, ce qu'on dit de vous? » lui demanda un jour la reine en riant. — « Madame, je suis un grand pécheur! — Mais vous devriez vous justifier. — On en a bien dit d'autres contre Notre-Seigneur, et il ne s'est jamais justifié. »

Jamais il ne se justifia lui-même. Un mauvais ecclésiastique, qu'il avait écarté d'un bénéfice, voulut s'en venger en répandant contre lui des bruits déshonorants. « Si M. Vincent, colporta-t-il chez des personnes de condition, n'a pas été pour moi, c'est que je n'ai pas voulu l'acheter. Mais cet homme, si ennemi de la simonie dans les autres, s'en accommode parfaitement pour lui-même; et je sais quelqu'un à qui il vient de procurer un bénéfice au prix d'une bibliothèque et d'une bonne somme d'argent. » — Cette fois le saint fut ému, et, dans son premier mouvement, il prit la plume pour écrire une lettre de justification. Mais à peine avait-il tracé quelques mots : « O misérable! se dit-il à lui-même, à quoi penses-tu? Quoi! tu veux te jus-

tifier ! et voilà que nous venons d'apprendre qu'un chrétien, faussement accusé à Tunis, a demeuré trois jours dans les tourments, et enfin est mort sans proférer une parole de plainte, quoiqu'il fût innocent du crime qu'on lui imposait : et toi, tu te veux excuser ! Oh ! non, il n'en sera pas ainsi ! » Et il déchira la lettre commencée. A quelques jours de là, le calomniateur mourait misérablement, et tout le monde y vit une vengeance de Dieu.

Dans ce temps même, des faits de notoriété publique justifiaient assez le plus désintéressé des hommes. Sa maison était épuisée par ses aumônes, et non-seulement il ne demandait rien à la cour, mais il ne faisait et ne permettait aucune démarche pour rentrer en possession de ce qui lui avait été injustement ravi ; bien moins eût-il marché vers la fortune par des voies simoniaques. Un magistrat en grand crédit se donnait alors beaucoup de mouvement pour procurer une abbaye à son fils qui en était indigne, et il redoutait surtout l'opposition de Vincent. N'osant le tenter lui-même, il s'adressa à un de ses prêtres, et lui dit : « Que M. Vincent me fasse accorder cette abbaye, et je m'engage, sans démarche de sa part ni d'aucun de sa congrégation, à le faire rentrer dans tous les beaux droits et les beaux revenus dont on a privé Saint-Lazare : je sais parfaitement la voie à suivre pour cela. Que M. Vincent n'ait pas de scrupule, et qu'il ne perde ni le temps de sa faveur, ni cette occasion pour accommoder sa Compagnie. Est-ce que les autres communautés, celle-ci, celle-là, s'en font faute ? » A ce beau discours, quand il lui fut rapporté, le saint se contenta de répondre : « Pour tous les biens de la terre, je ne ferai jamais rien contre Dieu ni contre ma conscience. La Compagnie ne périra point par la pauvreté ; c'est par manque de pauvreté plutôt qu'il est à craindre qu'elle ne vienne à périr. »

Le gouverneur d'une ville considérable le pria de lui rendre un bon office à la cour, et lui promit, en récompense, de soutenir les Missionnaires du lieu, dont des personnes puissantes traversaient l'établissement : « Je vous

servirai si je puis, répondit-il; mais pour ce qui regarde l'affaire des prêtres de la Mission, je vous prie de la laisser entre les mains de Dieu et de la justice. J'aime mieux qu'ils ne soient pas en votre ville, que de les y voir par la faveur et l'autorité des hommes. »

IV

La liste des bénéfices.

Les abus retranchés suivant son pouvoir, Vincent dressa la liste des bénéfices. Il mit en tête, pour les bénéfices inférieurs qui étaient à peu près à sa seule nomination, les ecclésiastiques de la maison du roi et de la reine, et les aumôniers des troupes qui avaient bien fait leur devoir. La régularité dans des lieux et des fonctions si remplis de dangers lui était un gage d'une vertu solide. Sur sa liste était marqué ce que chacun possédait déjà; puis, selon les besoins et les vacances, il partageait entre eux en consultant leur mérite et une exacte justice distributive.

Quant aux bénéfices supérieurs et aux prélatures, qu'on s'adressât à lui ou qu'on voulût lui imposer des choix, il ne consentit jamais à admettre des indignes.

Un aumônier du roi, d'ailleurs fort homme de bien, était sollicité par sa famille de faire valoir ses longs services à l'effet d'obtenir un évêché. Il s'y résolut d'abord; mais, se rappelant que s'ingérer de soi-même dans l'épiscopat était une marque d'indignité, il eut des scrupules et en écrivit à Vincent. Celui-ci lui répondit :

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre avec tout le respect que je vous dois, et avec toute l'estime et la reconnaissance que mérite la grâce que Dieu a mise en votre aimable cœur. Comme il n'y a que Dieu seul qui, dans l'inclination naturelle que les hommes ont de s'élever, ait pu vous donner les vues et les mouvements que vous avez ressentis de faire le contraire, il vous donnera aussi la force de les mettre en exécution et d'accomplir en cela ce qui lui est le plus

agréable : en quoi, Monsieur, vous suivrez la règle de l'Église, qui ne permet pas qu'on se pousse soi-même aux dignités ecclésiastiques, et particulièrement à la prélature; et vous imiterez le Fils de Dieu qui, étant prêtre éternel, n'est pas néanmoins venu exercer cet office par lui-même, mais il a attendu que son Père l'ait envoyé, quoiqu'il fût attendu depuis un si long temps, comme le désiré de toutes les nations. Vous donnerez une grande édification au siècle présent, où par malheur il se trouve peu de personnes qui ne passent par-dessus cette règle et cet exemple. Vous aurez la consolation, Monsieur, s'il plaît à Dieu de vous appeler à ce divin emploi, d'avoir une vocation certaine, parce que vous ne vous y serez pas introduit par des moyens humains. Vous y serez secouru de spéciales grâces de Dieu, qui sont attachées à une légitime vocation, et qui vous feront porter des fruits d'une vie apostolique, digne de la bienheureuse éternité, ainsi que l'expérience le fait voir dans les prélats qui n'ont fait aucune avance pour se faire évêques, lesquels Dieu bénit manifestement en leurs personnes et en leurs conduites. Enfin, Monsieur, vous n'aurez point de regret à l'heure de la mort de vous être chargé vous-même du poids d'un diocèse, qui pour lors paraît insupportable. Certes, je ne puis écrire ceci qu'avec action de grâces à Dieu, de vous avoir éloigné de la recherche dangereuse d'un tel fardeau, et donné la disposition de n'aller pas seulement au-devant : c'est une grâce qui ne se peut assez priser ni chérir. »

Voici un exemple semblable. Un religieux très-célèbre au dedans de son ordre par sa régularité, au dehors par son éloquence, lui écrivit un jour pour lui représenter ses longs travaux, l'austérité de sa règle, la diminution de ses forces et la crainte de ne pouvoir plus continuer longtemps ses services à Dieu et à l'Église. « Mais, ajoutait-il, si la cour me faisait suffragant de l'archevêché de Reims, dispensé, comme évêque, du jeûne et des autres austérités religieuses, je pourrais prêcher longtemps encore avec vigueur et fruit. Je vous prie, comme mon ami, de m'en

dire votre sentiment, et, s'il m'est favorable, de m'aider à obtenir la nomination du roi, auprès de qui je suis sûr d'être appuyé par des personnes qui ont à la cour crédit et autorité. »

Le sourire qui naît à la lecture de cette lettre est une suffisante réponse aux illusions de ce bon religieux. Voici celle que lui fit Vincent. Il lui témoigna d'abord, selon sa coutume, toute sorte d'estime et d'affection pour sa personne et pour son ordre, le félicita de ses talents et de ses vertus; et il ajouta : « Je ne doute point que Votre Révérence ne fît merveille dans la prélature, si elle y était appelée de Dieu; mais ayant fait voir qu'il vous voulait en la charge où vous êtes, par le bon succès qu'il a donné à vos emplois et à vos conduites, il n'y a pas d'apparence qu'il vous en veuille tirer: car, si la Providence vous appelait à l'épiscopat, elle ne s'adresserait pas à vous pour vous le faire rechercher; elle inspirerait plutôt à ceux en qui réside le pouvoir de nommer aux charges et dignités ecclésiastiques de vous choisir pour celle-là, sans que vous en fissiez aucune avance, et alors votre vocation serait pure et assurée. Mais de vous produire vous-même, il semble qu'il y aurait quelque chose à redire, et que vous n'auriez pas sujet d'espérer les bénédictions de Dieu dans un tel changement, qui ne peut être ni désiré ni poursuivi par une âme véritablement humble comme la vôtre. Et puis, mon Révérend Père, quel tort feriez-vous à votre saint ordre, de le priver d'une de ses principales colonnes, qui le soutient et qui l'accrédite par sa doctrine et par ses exemples! Si vous ouvriez cette porte, vous donneriez sujet à d'autres d'en sortir après vous, ou pour le moins de se dégoûter des exercices de la pénitence : ils ne manqueraient pas de prétexte pour les adoucir et diminuer, au préjudice de la règle : car la nature se lasse des austérités; et, si on la consulte, elle dira que c'est trop, qu'il se faut épargner pour vivre longtemps et pour servir Dieu davantage; au lieu que Notre-Seigneur a dit : « Qui aime son âme la perdra, et qui la hait

la sauvera. » Vous savez mieux que moi tout ce qui se peut dire sur cela, et je n'entreprendrais pas de vous en écrire ma pensée, si vous ne me l'aviez ordonné. Mais peut-être que vous ne prenez pas garde à la couronne qui vous attend: O Dieu, qu'elle sera belle! Vous avez déjà tant fait, mon Révérend Père, pour l'emporter heureusement; et peut-être ne vous reste-t-il plus que peu de chose à faire : il faut la persévérance dans le chemin étroit où vous êtes entré, lequel conduit à la vie. Vous avez déjà surmonté les plus grandes difficultés : vous devez donc prendre courage et espérer que Dieu vous fera la grâce de vaincre les moindres. Si vous m'en croyez, vous cesserez pour un temps les travaux de la prédication, afin de rétablir votre santé. Vous êtes pour rendre encore beaucoup de services à Dieu et à votre religion, qui est une des plus saintes et des plus édifiantes qui soient en l'Église de Jésus-Christ. »

Auprès des laïques eux-mêmes, les conseils si sagement chrétiens de Vincent triomphaient quelquefois de l'ambition et de la cupidité. Le secrétaire d'État Chavigny ayant perdu son second fils, pourvu d'une bonne abbaye, la famille s'employa pour la faire passer au troisième, âgé seulement de cinq ou six ans. Dieu donna à Vincent la force de résister à toute sollicitation. Édifié d'une telle conduite et revenu à de meilleurs sentiments, Chavigny lui-même l'alla trouver et lui dit : « Je ne vous en veux pas de votre résistance; au contraire, si vous aviez consenti aux désirs de ma femme, vous m'auriez scandalisé, je vous aurais tenu à mépris et j'aurais refusé le brevet de nomination[1]. »

Une fois, ayant remarqué qu'un seigneur, d'abord son ami, ne lui témoignait plus qu'aversion, il l'alla trouver: « Monsieur, lui dit-il avec un visage serein, je suis assez misérable pour vous avoir donné quelque mécontentement, sans en avoir eu aucun dessein; et, ne sachant en quoi, je

1. Lettre de Vincent à d'Horgny, à Rome, du 6 juillet 1645; *summ.*, p. 123.

viens vous supplier humblement de me le dire, afin que je répare ma faute. » Devant tant de franchise et d'humilité, le seigneur n'osa se plaindre et revint à sa première amitié.

Ainsi fit le saint envers un religieux qui lui gardait rancune. Il s'habillait aux Bons-Enfants pour dire la messe, lorsque lui vint à l'esprit le mot de l'Évangile (Math., V, 23) : « Si, offrant votre don à l'autel, vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez votre don, et allez d'abord vous réconcilier avec lui. » Soudain, il quitte les ornements sacrés, se rend auprès du religieux, se répand devant lui en excuses, en professions d'estime pour sa personne et pour son ordre, et revient à l'autel offrir le sacrifice de réconciliation et d'amour.

S'il ne réussissait pas du premier coup, son ingénieuse charité finissait toujours par trouver quelque moyen de désarmer la haine. S'étant jeté aux pieds d'un supérieur de communauté religieuse pour lui demander pardon d'une offense chimérique, il s'était vu repoussé avec mépris et injures, et s'était retiré joyeux d'avoir été maltraité pour l'amour de la justice. A quelques jours de là, quelques ornements manquant à Saint-Lazare, c'est à ce supérieur même, comme à son meilleur ami, qu'il en envoie emprunter. A une telle requête, le supérieur, confus et touché, s'écrie : « C'est à ce coup que je reconnais l'homme de Dieu! » Les ornements partent, il les suit, et bientôt lui et le saint prêtre sont aux pieds et dans les bras l'un de l'autre.

Vincent de Paul ne trouvait pas toujours des âmes aussi accessibles aux sentiments chrétiens. Rarement surtout il voyait accepter ses invitations de renoncer à l'ambition des dignités ecclésiastiques. Alors, s'il le pouvait, il gardait le silence et ne portait pas les sollicitations au conseil. C'est ainsi qu'un jeune homme, ayant pris la tonsure et l'habit ecclésiastique uniquement pour succéder à un de ses parents dans une riche abbaye, il refusa pendant deux ans d'en parler à la reine. Le jeune homme finit par lui donner

raison, car il entra dans le monde et avoua qu'il n'avait eu d'autre vocation pour l'Église que le désir d'en toucher les revenus[1].

Il ne s'en tirait pas ordinairement à si bon marché, particulièrement avec les grandes dames. L'une d'elles l'ayant prié d'obtenir du roi un bénéfice pour un de ses enfants : « Excusez-moi, Madame, lui répondit-il, si je ne me mêle pas de cette affaire. » Étonnée d'abord d'être moins favorablement accueillie d'un pauvre prêtre que des plus grands seigneurs, puis emportée par l'orgueil et la passion : « Vraiment, Monsieur, lui dit-elle, on se peut passer de vous, et je saurai bien arriver par d'autres voies. Je vous faisais trop d'honneur de m'adresser à vous, et on voit bien que vous ne savez pas encore de quelle façon il faut agir avec les femmes de ma qualité! » Vincent ne répondit plus que par un silence dont les injures mêmes ne le purent tirer. En cas semblable, s'il ajoutait quelque chose, c'étaient ces simples mots : « Madame, nos règles et ma conscience ne me permettent pas de vous obéir en cela; c'est pourquoi je vous supplie très-humblement de m'en excuser. » Ou bien c'était un argument personnel qu'il opposait au solliciteur, comme à ce magistrat d'une cour souveraine qui, l'ayant rencontré dans la rue, le voulut mettre dans ses intérêts : à l'amitié feinte et à la colère, aux caresses et aux injures, il se contenta de répondre : « Monsieur, vous tâchez, comme je crois, de faire dignement votre charge, et moi je dois tâcher de faire la mienne. » Quelquefois il effrayait et mettait en fuite les importuns par un acte inattendu de profonde humilité. Maltraité publiquement à la porte de Saint-Lazare par un seigneur dont il refusait de recommander le fils : « Vous avez raison, Monsieur, lui dit-il, en se jetant à ses pieds, je suis un misérable et un pécheur. » Et le seigneur de se jeter aussitôt dans son carrosse. Mais il ne put échapper si facilement à l'humble

1. *Summ.*, p. 125.

prêtre, qui se releva aussitôt, courut après lui et ne le quitta qu'après lui avoir fait une profonde révérence.

Son embarras était plus grand quand on venait à lui de la part de la reine. Un jeune homme de qualité avait demandé à celle-ci une abbaye : il l'obtint à condition que Vincent ne s'y opposerait pas. Il vint donc à Saint-Lazare avec son gouverneur. On commenca par les politesses d'usage, par les remercîments anticipés de toute la famille, par un long étalage de toutes les qualités présentes et futures du prétendant : toutes choses qui prouvaient plus le désir du bénéfice que le mérite requis. A ce tableau, Vincent, d'avance informé, opposa modestement un tableau de couleur toute contraire, et conclut par un refus qu'il exprima en ses termes accoutumés : « Je vous prie donc, Monsieur, de trouver bon que je ne consente pas à une chose dont Dieu me demanderait compte. » A ces mots, le gouverneur se lève furieux et s'avance vers le saint le poing fermé et vomissant des flots d'injures ; puis, voyant qu'il ne le pouvait même arracher à sa tranquillité, il sortit, mais accompagné de Vincent qui, avec force politesse, reconduisit le maître et le disciple jusqu'à leur carrosse[1].

Mais que faire, lorsque Mazarin, désormais tout-puissant, et ne prenant plus conseil que de sa politique, nommait seul aux prélatures, et ne proposait plus que la ratification du fait accompli ?

Une fois, la cour étant hors de Paris, il écrivit à Vincent : « Monsieur, ces lignes sont pour vous dire que Monsieur N. ayant dépêché ici pour demander à la reine pour Monsieur son fils l'évêché de N. qui vaque depuis quelques jours, elle le lui a accordé d'autant plus volontiers qu'il a les qualités requises pour en être pourvu, et que Sa Majesté a été bien aise de rencontrer une occasion si favorable de reconnaître en la personne du fils les services du père, et le zèle qu'il a pour le bien de l'État. La reine m'a promis

1. *Summ.*, pp. 305 et 306.

de vous en écrire elle-même, et je l'ai voulu faire par avance, afin que vous preniez la peine de le voir, et que vous lui donniez les instructions et les lumières que vous jugerez lui être nécessaires pour se bien acquitter de cette fonction... »

Or, Vincent connaissait l'indignité du sujet! Sans doute, ni devant Dieu ni devant les hommes, il n'était responsable d'une nomination à laquelle il n'avait aucunement participé, et il pouvait, sans engager davantage sa conscience, suivre passivement les instructions de Mazarin. Mais l'honneur et le bien de l'Église! mais les besoins d'un grand diocèse longtemps négligé par les évêques précédents, et qui allait tomber en des mains si incapables! La douleur dans l'âme, l'homme de Dieu tournait ses yeux de toutes parts. Toute voie de recours lui était fermée du côté de la régente qui, pressée par Mazarin, et afin qu'il n'y eût plus à revenir, avait fait expédier sur-le-champ le brevet de nomination. Obtenir une renonciation des intéressés eux-mêmes, telle était la seule ressource qui restât; mais quelle chimère! Le saint le voulut tenter pourtant. Il alla donc trouver le père de l'évêque nommé, un ancien ami, et, comparant avec franchise devant lui les vertus requises pour l'épiscopat et la disette où en était son fils, il conclut de ces prémisses : « Vous êtes obligé de renvoyer à la cour le brevet que vous en avez reçu, si vous ne voulez vous exposer, avec votre fils et peut-être toute votre famille, à l'indignation de Dieu. »

Le père avait écouté avec toute l'attention que lui commandait sa propre piété et l'estime qu'il avait pour la vertu du saint homme, mais ces derniers mots lui furent comme un coup de foudre. Atterré, il demanda grâce pour quelques jours et promit de réfléchir. Quand le saint retourna auprès de lui, il en fut accueilli par ces paroles : « Oh! monsieur, monsieur Vincent, que vous m'avez fait passer de mauvaises nuits! » Mais l'état de sa maison et de ses affaires, son âge avancé, le nombre de ses enfants, la né-

cessité où il était de les pourvoir avant que de mourir : hélas ! autant de raisons humaines qui balançaient dans son esprit les considérations religieuses qui l'avaient tant effrayé. D'ailleurs, son fils ne pouvait-il pas prendre avec lui de vertueux et savants ecclésiastiques, qui l'aideraient à faire sa charge ? Bref, il était impossible de perdre une telle occasion de l'établir.

Vincent n'avait plus qu'à laisser faire la Providence. Elle agit terriblement : peu de temps après sa consécration, le nouvel évêque mourait, laissant au père le regret de sa perte à joindre au remords d'avoir favorisé son élévation contre les règles de l'Église.

Un dernier trait, le plus frappant de tous, très-bien raconté par Maury, dans une note de son Panégyrique de saint Vincent de Paul, d'après des papiers, aujourd'hui perdus, des archives de Saint-Lazare.

Le siége épiscopal de Poitiers était vacant. La duchesse de N..., dame du palais de la reine, désira de l'obtenir pour son fils. Persuadée avec raison que Vincent n'entrerait point dans ses vues, elle le demanda directement à la régente, en lui disant que le revenu en était très-peu considérable, mais que c'était un établissement de convenance pour sa famille, dont les principales terres étaient en Poitou. Anne d'Autriche le lui promit, et la chargea d'avertir de sa part Vincent qu'elle l'attendrait le lendemain, à l'heure ordinaire, pour signer la nomination.

La duchesse se rendit à Saint-Lazare, et, pour éviter toute explication, elle feignit d'être fort pressée et signifia l'ordre de la reine dans la forme la plus laconique et la plus absolue. Vainement Vincent de Paul essaya de la retenir, et la supplia de lui accorder quelques moments d'entretien sur l'objet de sa visite : elle ne voulut rien entendre, répétant qu'elle ne pouvait rien ajouter aux ordres de sa Majesté.

Le lendemain, Vincent se rendit au palais royal, un rouleau de papier à la main : « Ah ! lui dit la reine, c'est la nomination à l'évêché de Poitiers que vous m'apportez à

signer? » Et elle prit le papier : il était blanc. « Comment! reprit la régente étonnée, n'avez-vous pas rédigé la nomination? — Pardonnez-moi, Madame, répondit modestement le saint; si Votre Majesté est déterminée à ce choix, je la prie d'écrire elle-même sa volonté, à laquelle je ne puis, en conscience, prendre aucune part. — Que je regrette, Monsieur Vincent, de ne vous avoir pas parlé avant de prendre un premier engagement! Mais on dit le sujet édifiant, quoique borné, et suffisant à la place; le nom m'a décidée; j'ai pris la demande au mot, dans la crainte que la famille ne se ravisât et ne se voulût plus contenter d'un si mince revenu : aussi j'espérais de vous trouver aussi content que moi-même d'en être quitte à si bon marché. »

A ces paroles, qui n'annonçaient pas un intérêt insurmontable, Vincent respira, car il se pouvait flatter qu'en éclairant la religion de la reine, il parviendrait à sauver l'honneur de l'épiscopat. Il répondit donc avec respect, modération et déférence : « Il est vrai, Madame, qu'humainement parlant, une telle demande devait paraître modeste à Votre Majesté, et que, lorsque M. l'abbé N... aura une conduite digne de sa naissance et de son état, il pourra prétendre aux premiers siéges du royaume; mais, malheureusement, il ne paraît pas en être encore là. » Après avoir ainsi surmonté l'obstacle que sa charité faisait à sa religion, il poursuivit : « Hier, j'ai voulu soumettre quelques observations respectueuses à Madame la duchesse de N..., dans l'espérance d'obtenir de sa piété le désistement d'une demande si périlleuse pour son âme; mais n'ayant pu lui faire entendre la vérité, c'est un devoir sacré pour moi de la dire, avec beaucoup de regret, mais sans déguisement, à Votre Majesté elle-même, dans le double intérêt de son salut et de sa gloire. — Je vois bien que j'ai été surprise, dit douloureusement la reine; mais j'ai donné ma parole, et ce n'est pas vous qui me conseilleriez jamais d'y manquer. — Madame, selon toutes les règles de la morale, la réserve de la révocation est non-seulement de droit, mais de devoir, contre

toute promesse extorquée sur un faux exposé, et bien plus encore quand on ne la peut remplir sans crime. — Un crime! Monsieur Vincent; est-ce donc que j'ai promis un crime? — Non, certes, Madame, votre Majesté n'a ni voulu, ni cru promettre un crime : elle ne l'a, par conséquent, pas promis. Mais elle commettrait bien réellement un crime, et un très-grand crime, si elle sacrifiait tout un diocèse à des scrupules exagérés, et je crois en mon âme et conscience que telle est en ce moment la situation où elle se trouve. » Et, poussé plus avant par son zèle, enhardi par les dispositions où il voyait la reine, il lui dévoila courageusement la vérité tout entière : « Cet abbé, Madame, dont on vous a proposé de faire un évêque, passe sa vie dans les cabarets; il est habituellement plongé dans une telle crapule, qu'on le trouve presque tous les soirs ivre-mort au coin des rues, ne se souvenant plus de son propre nom; sa famille n'ignore pas sa conduite; elle veut avec raison l'éloigner de Paris; mais ce n'est pas un siége épiscopal qu'il faut lui assigner pour retraite. — Je retire ma parole, interrompit la reine effrayée, et je nomme à l'évêché de Poitiers le sujet que vous me désignerez vous-même. Mais, de ce pas, vous irez faire ma paix avec la duchesse de N..., et, en lui racontant notre conversation, vous lui ôterez non-seulement la pensée de se plaindre, mais de parler jamais de ce qui se vient de passer. »

Commission fâcheuse! N'importe, n'ayant plus à craindre que pour lui, Vincent se rendit gaiement à l'hôtel de la duchesse. Il laissa dans l'antichambre le frère qui l'accompagnait toujours, et pénétra au salon où il fut reçu avec grande joie, comme l'évêché même. « Vous venez de chez la reine? lui demanda la duchesse. — Oui, Madame; je quitte à l'instant Sa Majesté, et je viens par son ordre vous soumettre quelques observations que je ne n'ai pas eu le bonheur de pouvoir vous faire entendre hier. » Et il raconta sa conférence avec la reine. « Par votre salut éternel, Madame, dit-il ensuite, n'allez pas, pour un tel fils, vous

imposer la responsabilité inséparable de la demande d'un évêché. Profitez plutôt de cette circonstance pour le faire rentrer dans le devoir. — Pardon, Madame, de vous parler avec cette liberté. La reine aussi est affligée du chagrin qu'elle vous cause; mais vous ne voudriez pas que, pour vous contenter, elle sacrifiât son âme. Elle compte sur votre religion; elle ne doute pas que, en y réfléchissant, vous ne lui sachiez gré dans quelques jours, comme vous ferez éternellement, de vous avoir retiré sa parole. »

A ces mots, la duchesse, qui depuis longtemps ne se pouvait plus contenir, se lève et accable Vincent de ses outrages et de sa fureur. Et, ne se trouvant pas assez vengée, elle saisit un tabouret, le lui lance à la tête, et lui fait au front une blessure d'où le sang jaillit en abondance. Vincent, immobile pendant que grondait l'orage, est presque renversé à ce coup. Il se retire sans se plaindre, couvrant de son mouchoir son visage ensanglanté. Au bruit qu'il avait entendu et à cette vue, le frère devina tout. Transporté d'indignation, il s'écria qu'on ne traiterait pas impunément de la sorte son père, un prêtre, un ministre du roi, et il s'élança vers l'appartement. Vincent se jeta au devant de lui : « Vous n'avez rien à faire là, mon frère; c'est par ici : allons-nous-en. » Et il l'entraîna. « N'est-ce pas une chose admirable, ajouta-t-il en sortant, de voir jusqu'où va la tendresse d'une mère pour son fils! » Ce fut toute sa vengeance. Restait à mettre à couvert son humilité. Dès qu'il fut monté en carrosse, il fit promettre au frère le secret le plus absolu sur la cause de la blessure qu'il ne pouvait cacher, et il laissa croire à Saint-Lazare qu'elle provenait d'une chute.

C'est à ce prix que Vincent de Paul mérita le témoignage que lui rendit Fléchier quarante-cinq ans après sa mort: « A lui le clergé de France doit sa splendeur et sa gloire; » et le témoignage plus honorable encore du pape Clément XII, dans la bulle de canonisation : « Quand des nobles lui recommandaient leurs fils, et le sollicitaient par des prières

ou par des menaces, il dédaigna leurs offres comme il foula aux pieds leurs menaces. Jamais cette âme forte et robuste ne voulut, au détriment de l'héritage du Christ et aux dépens de la croix, se faire des amis puissants, ou conjurer par peur les maux dont le menaçaient ses ennemis. »

V

Services rendus à l'épiscopat.

Ces évêques à la promotion desquels Vincent avait contribué, ces abbayes qu'il avait fait dignement pourvoir, il continuait à leur rendre toute sorte de services.

Outre son amour général pour l'Église, son respect affectueux pour l'épiscopat lui faisait un devoir de mettre à leur disposition sa personne, ses prêtres et son crédit. En eux il ne voyait ni des hommes qui, la plupart, lui devaient leur dignité, ni les défauts qui auraient pu quelquefois lui voiler leur sacré caractère, mais seulement la puissance et la majesté du Dieu dont ils étaient les représentants. Plus ils lui témoignaient de gratitude et de confiance, plus il s'abaissait devant eux. S'ils lui faisaient visite, il se jetait à leurs pieds, il ne leur voulait parler qu'à genoux, et il fallait user de violence pour le relever. Plus zélé pour leurs affaires que pour les siennes propres, il suivait leurs intérêts à la cour, au parlement, partout; il ne se lassait pas de les recommander à la reine, au cardinal, au chancelier, aux magistrats en crédit; rien ne l'arrêtait quand ils lui commandaient, ni l'âge et les infirmités, ni les saisons et les affaires : comme le serviteur de l'Évangile, il allait et venait, selon qu'on lui disait d'aller et de venir. Il tâchait de rétablir la paix dans leurs diocèses, s'entremettant entre eux et leur clergé, portant les grands et les peuples à se soumettre et à obéir à leur autorité. Il les félicitait dans leurs joies, les consolait dans leurs peines. Avec autant de respect que d'habile prudence, il excitait leur zèle ou le portait à plus de modération : « Il est vrai, Monseigneur,

écrivait-il alors, que j'ai désiré votre modération, mais c'est afin que votre travail dure, et que l'excès dans lequel vous êtes continuellement ne prive sitôt votre diocèse et toute l'Église des biens incomparables que vous leur faites. Si ce désir n'est pas conforme au mouvement que vous inspire votre zèle, je ne m'en étonne pas, parce que les sentiments humains dans lesquels je suis m'éloignent trop de cet état éminent où l'amour de Dieu vous élève. Je suis encore tout sensuel, et vous êtes au-dessus de la nature; et je n'ai pas moins sujet de me confondre de mes défauts, que de rendre grâce à Dieu, comme je fais, des saintes dispositions qu'il vous donne. Je vous supplie très-humblement, Monseigneur, de lui en demander pour moi, non pas de semblables, mais une petite portion, ou seulement les miettes qui tombent de votre table. »

Il s'employait à trouver de dignes successeurs à ceux que l'âge ou les infirmités, les fatigues ou la responsabilité de l'épiscopat portaient à se démettre de leurs fonctions. Quelquefois, cependant, il les engageait à rester à leur poste: « Vous n'avez pas plus de difficultés en votre épiscopat, Monseigneur, que saint Paul en a trouvé dans le sien, et néanmoins il en a soutenu le poids jusqu'à la mort; et aucun des apôtres ne s'est dépouillé de son apostolat et n'en a quitté l'exercice et les fatigues, que pour en aller recevoir la couronne au ciel. Je serais un téméraire, Monseigneur, de vous proposer leurs exemples, si Dieu, qui vous a élevé à leur dignité suprême, ne vous invitait lui-même à les suivre, et si la liberté que je prends ne procédait du grand respect et de l'incomparable affection que Notre-Seigneur m'a donnés pour votre sacrée personne. » Un autre évêque de ses amis lui avait protesté plusieurs fois qu'il ne quitterait jamais son épouse, c'est-à-dire son Église, pour une autre, si belle et si riche qu'elle pût être; et, en signe de sa fidélité, il lui avait montré son anneau pastoral en disant: *Oblivioni detur dextera mea, si non meminero tuî!* A quelque temps de là, l'évêque se laissait séduire par l'offre d'un

riche et grand archevêché. Vincent le rencontre alors par hasard : « Monseigneur, lui dit-il après les premières civilités et les yeux fixés sur sa main droite, je vous prie de vous ressouvenir de votre anneau. » — « Ah! Monsieur Vincent, répondit en riant l'évêque, vous m'y prenez! »

On voit avec quel mélange de respect, d'adresse, et quelquefois de grâce, il savait donner aux évêques quelque sage avis. L'un d'eux était en procès avec son clergé. Vincent ne demandait pas mieux que de l'y aider, mais il l'aurait voulu faire par voie d'accommodement, et l'évêque refusait de s'y prêter; alors il lui écrivit : « Il y a une chose, Monseigneur, qui m'afflige grandement : c'est que l'on vous a dépeint au conseil comme un prélat qui a grande facilité à plaider; en sorte que cette impression y est entrée fort avant dans les esprits. Pour moi, j'admire Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a improuvé les procès, et qui néanmoins a bien voulu en avoir un et le perdre. Je ne doute pas, Monseigneur, que, si vous en avez quelques-uns, ce n'est que pour soutenir et défendre sa cause : et de là vient que vous conservez une grande paix intérieure parmi toutes les contradictions du dehors, parce que vous ne regardez que Dieu, et non pas le monde; vous cherchez uniquement de plaire à sa divine Majesté, sans vous soucier de ce que les hommes diront; dont je remercie sa divine bonté, parce que c'est une grâce qui ne se trouve que dans les âmes qui lui sont intimement unies. Mais je vous dois dire aussi, Monseigneur, que cette fâcheuse opinion du conseil pourra vous nuire en l'instance présente, et empêcher qu'on ne vous accorde ce que vous demandez. »

Il se confondait en excuses lorsqu'il se trouvait dans l'impossibilité de rendre aux évêques quelque bon office, et en humilité lorsqu'ils le consultaient. « Je rougis de honte, Monseigneur, écrivait-il en ces rencontres, toutes les fois que je lis la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et même toutes les fois que j'y pense, voyant à quel point votre Grandeur s'abaisse devant un pauvre porcher de

naissance et un misérable vieillard rempli de péchés. » Ou bien : « Hélas! Monseigneur, que faites-vous, de communiquer tant d'affaires importantes à un pauvre ignorant comme je suis, abominable devant Dieu et devant les hommes, pour les innombrables péchés de ma vie passée et pour tant de misères présentes, qui me rendent indigne de l'honneur que votre humilité me fait, et qui, certes, m'obligeraient de me taire, si vous ne me commandiez de parler? »

Il s'efforça surtout de bannir de l'épiscopat tout ce qui en pouvait troubler la paix. Le diocèse de Saint-Pol-de-Léon, en Bretagne, donna un exercice particulier à son zèle. René de Rieux, qui en était évêque, avait été impliqué dans le procès de ceux qui, après avoir favorisé l'évasion de la reine-mère Marie de Médicis, l'avaient suivie à Bruxelles. En effet, pendant que la reine s'échappait de Compiègne, l'évêque se trouvait, avec le jeune de Vardes, à Capelle, par où elle devait passer. Mais, sur l'ordre de Richelieu, le marquis de Vardes le père les en avait chassés, et la reine avait dû, au lieu de s'arrêter à Capelle, aller droit à Avesnes, d'où elle avait franchi la frontière. Compromis en France, l'évêque de Léon était resté longtemps à l'étranger sans l'agrément du roi. On lui fit son procès, et il fut déposé, le 31 mai 1635, par quatre évêques que le Saint-Siége avait commis à l'examen de cette affaire. Après une longue vacance, Robert Cupif prit sa place en 1639. Quelques années plus tard, en 1645, il était rétabli à la prière du clergé de France, réuni en assemblée générale à Paris. Mais Robert Cupif, qui avait fait du bien dans le diocèse de Léon, qui y avait été placé par le concours des deux puissances, et qui d'ailleurs n'avait été ni déposé ni interdit, crut et s'efforça de prouver que la sentence qui rétablissait son compétiteur ne pouvait préjudicier à ses droits, et que René de Rieux n'en devait tirer avantage qu'en cas de survivance : le conseil d'État du roi rendit un arrêt favorable à ses prétentions. René de Rieux ne s'y résigna pas. Soutenu d'une bonne partie du clergé qui

venait de faire casser par de nouveaux commissaires du pape la sentence portée contre lui, il usa de toutes armes pour reconquérir son siége. De son côté, Robert Cupif recourut à de semblables moyens de défense. Les mémoires, les factums des deux partis se croisèrent avec les Mazarinades et les autres libelles de la Fronde. C'était un scandale religieux au milieu des troubles politiques. Vincent en gémissait, en entretenait sans cesse le conseil. Il réussit enfin. On proposa à Robert Cupif l'évêché de Dôle, qu'il accepta, et René de Rieux rentra en paisible possession de son diocèse.

L'année même (1648) que Vincent mettait fin à ce scandale, il en prévenait un autre. Depuis la prise de La Rochelle, on songeait à y transférer le siége épiscopal de Maillezais. C'était le moyen de ramener la foi et la piété catholique dans cette ville si longtemps désolée par l'hérésie. Louis XIII mourut avant d'avoir accompli ce dessein, dont l'exécution était réservée à la régence d'Anne d'Autriche et aux conseils de Vincent. On procéda avec prudence dans cette affaire très-délicate. Henri de Béthune, évêque de Maillezais, fut d'abord nommé à l'archevêché de Bordeaux, et il y fut remplacé par Jacques Raoul, évêque de Saintes, de qui dépendait alors La Rochelle. C'était un acheminement. En effet, au bout de quinze mois, Jacques Raoul fut transféré à La Rochelle, où il réalisa toutes les espérances que Vincent de Paul, depuis plusieurs années en relations avec lui, avait conçues de sa capacité et de sa vertu. Restait à prévenir les contestations qui auraient pu naître entre les évêques de La Rochelle et ceux de Saintes, dont le diocèse était démembré par l'établissement de ce nouvel évêché. Vincent chercha donc pour Saintes un évêque ami de la paix et de la justice, qu'il crut trouver en Louis de Bassompierre. En effet, les deux évêques s'abouchèrent à Maillezais, et, par une transaction homologuée en parlement, ils étouffèrent en germe toute dissension.

De tous les évêques, ceux à qui Vincent, si zélé contre

l'erreur, était le plus disposé à rendre service, c'étaient ceux dont le ministère était troublé par l'hérésie. Il s'opposait à tous les empiétements des huguenots, et les repoussait au delà des bornes que leur avaient marquées les édits. Apprenait-il qu'ils voulaient s'assembler et faire leurs prêches dans des lieux interdits, il recourait aussitôt au roi, au chancelier, et les refoulait dans leurs villes de tolérance.

A plus forte raison leur fermait-il les fonctions publiques qu'ils cherchaient à envahir. Pour donner au parti crédit et autorité en plusieurs villes du royaume, bon nombre d'entre eux, riches et puissants, y achetaient des charges bien au delà de leur valeur, et, à force d'argent encore, puis de sollicitations et d'intrigues, ils en prenaient possession contre toutes les dispositions de la loi. Informé par les évêques, Vincent portait aussitôt leurs réclamations au pied du trône, et, joignant à leur autorité celle des ordonnances, des derniers vœux de Louis XIII, il obtenait de la régente refus d'agrément, et il faisait écrire de la part du roi aux intendants des provinces, qu'ils eussent à contenir les religionnaires dans les limites des lois.

Autant qu'il dépendait de lui, il les repoussait encore des familles catholiques, où ils cherchaient à s'introduire par des mariages obtenus au moyen de conversions feintes; et, toutes les fois que la justice le permettait, il ne négligeait rien pour les faire échouer dans leurs procès et leurs différends avec les catholiques.

Que ne fit-il pas pour arrêter le désordre des appels comme d'abus, qui, introduits primitivement pour maintenir dans sa vigueur l'observance de la discipline ecclésiastique et la pureté des saints canons, ne servaient plus qu'à favoriser l'intrigue et la corruption des mauvais prêtres, et l'immixtion de l'autorité civile dans des causes toutes spirituelles? Condamnés justement par leurs évêques, les prêtres coupables réussissaient trop souvent à faire infirmer leur sentence par les cours séculières et à arrêter contre

eux toute procédure. Bien plus, les rôles étaient quelquefois intervertis, et, d'accusateurs légitimes, les évêques se voyaient, à la requête d'ecclésiastiques scandaleux, accusés à leur tour et condamnés par les parlements.

Vincent conférait de ces désordres avec les magistrats chrétiens, notamment avec Mathieu Molé, procureur général, puis premier président du Parlement de Paris. « Il est vrai, lui répondait Molé, que, lorsque les évêques ou les officiaux manquent aux formalités qui leur sont prescrites pour l'administration de la justice ecclésiastique, la cour est exacte à corriger leurs abus; mais, quand ils les observent bien, elle n'entreprend rien contre leur procédé. Ainsi nous savons que M. l'official de Paris est habile en sa charge, et qu'il n'y a rien à redire en ses jugements. C'est pourquoi, lorsqu'on nous apporte des appels comme d'abus des sentences par lui rendues, nous n'en recevons aucun; et nous en userions de même à l'égard de tous les autres, s'ils se comportaient de la même façon. » Vincent transmettait cette réponse aux évêques qui se plaignaient à lui, et leur représentait que, pour parer le coup que ces sortes d'appellations portaient à la discipline, il fallait établir un bon ordre dans leurs cours ecclésiastiques, et n'y mettre que des officiaux vertueux, savants dans l'un et l'autre droit, également inflexibles et expérimentés dans l'administration de la justice, et attentifs jusqu'au scrupule à observer les formalités en usage dans le royaume.

Mais, chez Vincent de Paul, la justice ne faisait jamais tort à la miséricorde. Aussi n'était-ce qu'à toute extrémité qu'il voulait qu'on employât les censures. Louis Abelly, son futur historien, alors official de Bayonne, le consulta de la part de François Fouquet, évêque de cette ville avant de devenir archevêque de Narbonne, sur la conduite à tenir envers des religieux, infidèles surtout à leur vœu de pauvreté. Fallait-il leur retrancher tous pouvoirs, leur interdire le droit de quête, les frapper même d'excommunication en cas de contumace ?

« Hélas! Monsieur, lui répondit Vincent, que vous faites confus le fils d'un pauvre laboureur, qui a gardé les brebis et les pourceaux, qui est encore dans l'ignorance et dans le vice, de lui demander ses avis! Je vous obéirai néanmoins dans le sentiment de ce pauvre âne qui a d'autrefois parlé par l'obéissance qu'il devait à celui qui lui commandait, à condition que, comme on ne fait point d'état de ce que disent les fous, pour ce qu'ils le disent, qu'aussi Monseigneur ni vous n'aurez aucun égard à ce que je dirai, sinon autant que mondit Seigneur le trouvera rapportant à ses meilleurs avis et aux vôtres. »

Après ce début ordinaire, il ouvre le sien. « En général, dit-il, il faut traiter avec les religieux déréglés comme Jésus-Christ a traité avec les pécheurs de son temps. Un évêque et un prêtre, obligés, comme tels, d'être plus parfaits qu'un religieux, considéré purement comme religieux, doivent, pendant un temps considérable, n'agir que par la voie du bon exemple, et se souvenir que le Fils de Dieu n'en suivit pas d'autre pendant trente ans. Il faut, après cela, parler d'abord avec charité et douceur, ensuite avec force et fermeté, sans cependant user encore ni d'interdit, ni de suspense, ni d'excommunication, censures terribles que le Sauveur n'employa jamais.

« Je crois bien, Monsieur, que ce que je vous dis vous surprendra un peu; mais que voulez-vous? ce sentiment est en moi l'effet de celui que j'ai touchant les vérités que Notre-Seigneur nous a enseignées de parole et d'exemple. J'ai toujours remarqué que ce qui se fait selon cette règle réussit parfaitement bien. C'est en la suivant que le bienheureux évêque de Genève, et, à son exemple, feu M. de Comminges, se sont sanctifiés, et ont été la cause de la sanctification de tant de milliers d'âmes. Vous me direz, sans doute, qu'on méprisera un prélat qui en agira de la sorte. Cela sera vrai pour un temps, et cela est même nécessaire, afin que nous honorions la vie du Fils de Dieu en tous ses états par nos personnes, comme nous l'honorons par la

condition de notre ministère. Mais il est vrai aussi qu'après avoir souffert quelque temps, et autant qu'il plaît à Notre-Seigneur, il nous fait plus faire de bien en trois ans que nous n'en ferions en trente. Certes, Monsieur, je ne pense pas qu'on puisse réussir autrement. On fera de beaux règlements, on usera de censures, on retranchera tous les pouvoirs; mais corrigera-t-on? Il n'y a guère d'apparence. Ces moyens n'étendront ni ne conserveront l'empire de Jésus-Christ dans les cœurs. Dieu a autrefois armé le ciel et la terre contre l'homme; est-ce par là qu'il l'a converti? Hé! n'a-t-il pas fallu enfin qu'il se soit abaissé et humilié devant lui, pour lui faire agréer son joug et sa conduite? Ce qu'un Dieu n'a pas fait avec sa toute-puissance, comment un prélat le fera-t-il avec la sienne? Selon ces principes, je crois que Monseigneur de Bayonne a raison de ne pas fulminer l'excommunication contre ces religieux propriétaires, ni même d'empêcher sitôt ceux qu'il a examinés et approuvés une fois, de prêcher les Avents et les Carêmes dans les paroisses de la campagne où il n'y a point de station désignée. Que si quelqu'un abuse du ministère, votre sage conduite y saura bien remédier[1]. »

VI

Services rendus aux ordres religieux.

On voit la charitable indulgence du saint pour les ordres religieux : nul, en effet, au XVIIe siècle, ne leur fut plus utile; mais indulgence qui ne dégénéra jamais en faiblesse, comme le va prouver la part qu'il prit à toutes les réformes.

De bonne heure il commença à faire du bien aux reli-

1. L'original de cette lettre fut envoyé à Cosme III, grand duc de Toscane, le 20 janvier 1704, par Watel, cinquième supérieur général de la Mission, avec le bâton du saint, un linge teint de son sang et de ses petits portraits sur papier. Le duc répondit de Pise, le 9 février suivant, qu'il conserverait ces objets comme les plus précieux de son palais, et qu'il travaillerait à obtenir la béatification pour laquelle on était alors en instance (*summ.*, p. 87).

« Hélas! Monsieur ... [illegible] ...ieur général des
confus le fils d'un ... [illegible] ... lui accorda des lettres
et les pourceaux ... [illegible] ... qu'en considération de
vice, de lui de ... [illegible] ... qu'il a rendus aux enfants
dans le senti ... [illegible] ... fait participant des prières,
par l'obéis ... [illegible] ... des indulgences, et de toutes les
condition ... [illegible] ... font ou se feront à jamais dans toute
disent l ... [illegible] ... ordre : et cela, dit-il, pour unir de plus en
gneur ... [illegible] ... communion des mêmes grâces, ceux que la
autr ... [illegible] ... déjà si étroitement unis.
m ... [illegible] ... comment il aida le commandeur de Sil-
l ... [illegible] ... la réforme des maisons et des terres de l'ordre de
... [illegible] ... ses conseils, ses Missions et un projet de sémi-
naire. Les chevaliers de Malte lui en témoignèrent leur re-
connaissance. Le 7 septembre 1637, le Grand-Maître Paul
Lascaris, issu des comtes de Vintimille et des empereurs
de Constantinople, lui écrivit : « Monsieur, on m'a donné avis
que le vénérable bailli de Sillery vous avait choisi pour lui
aider à faire la visite des églises et paroisses qui dépendent
du grand prieuré ; à quoi vous avez déjà commencé d'em-
ployer utilement vos soins et vos fatigues : ce qui me convie
à vous en faire par ces lignes de bien affectionnés remer-
ciments, et à vous en demander la continuation, puisqu'elle
n'a d'autre objet que l'avancement de la gloire de Dieu, et
l'honneur et la réputation de cet ordre. Je supplie de tout
mon cœur la bonté de Dieu de vouloir récompenser votre
zèle et votre charité de ses grâces et de ses bénédictions, et
de me donner le pouvoir de vous témoigner combien je
m'en reconnais votre, etc. »

Mais ce fut surtout au temps de son crédit au conseil de
conscience qu'il se montra le protecteur des ordres reli-
gieux. De toutes les communautés de France, pas une, a
dit son premier historien, à qui il n'ait rendu des services
soit généraux soit particuliers. Dans le recueil des lettres
adressées au pape Clément XI en vue de sa canonisation, il
en est plusieurs des généraux d'ordre, abbés de commu-

tc., qui toutes témoignent du concours qu'il prêta dinal de La Rochefoucault pour les réformes dont i-ci avait été chargé par le Saint-Siége. Le cardinal l'appelait *son bras droit*, et, quand il parlait de lui et de Dom Grégoire Tarrisse, il disait : *Mes deux saints.* Il le conjurait, au nom du bien de l'Église, de modérer ses mortifications, et il avait coutume de répéter : « Si l'on veut trouver la vraie humilité, il faut la chercher dans M. Vincent. »

On conçoit donc que le cardinal l'ait forcé de rester au conseil de conscience, où il pouvait lui être à lui-même d'un si grand secours. En effet, Jean de Montenas, abbé de Sainte-Geneviève, et les chanoines réguliers de sa Congrégation; Henri de La Marche, abbé de Grandmont; Arnould Simon et Jean Charton, abbés de Bonfay et de Rangeval, de l'ordre de Prémontré, reconnaissent, dans les lettres citées, que leurs ordres lui doivent, entre autres services, le rétablissement de la discipline. « Pendant, disent les abbés de Prémontré, que l'homme ennemi opposait de nombreux et graves obstacles à la réforme de l'ordre prescrite par les lettres des souverains pontifes, suivant les décrets du concile de Trente, et à sa diffusion dans les monastères de France, le vénérable serviteur de Dieu, par ses conseils, par ses soins, par le crédit dont il jouissait auprès des rois très-chrétiens de son temps, se montra un aide et un défenseur si puissant, qu'à lui se doit rapporter l'exécution des lettres pontificales. » En effet, quelques-unes de ces réformes furent si traversées, qu'à en juger par les réclamations et les mouvements de leurs adversaires, on aurait cru qu'il s'agissait de révolutions allant au renversement de l'Église et de l'État. Les grands, les princes, nombre de personnes d'autorité et de naissance, ils mettaient tout en jeu pour s'y opposer comme à un criminel attentat; et l'humble Vincent avait à combattre, outre les mauvaises passions, toutes les puissances du siècle. « Il est bien nécessaire, lui écrivait à cette occasion un saint abbé, que Dieu vous donne une force extraordinaire pour un si grand ouvrage, à vous, dis-je, qui

défendez la cause de Dieu contre la puissance du monde. Nous ne pouvons que prier Dieu et nous remettre à sa Providence et à votre zèle, Monsieur, qui êtes notre unique refuge en terre, et le seul support de notre ordre désolé. »

Les évêques, dans les diocèses desquels se trouvaient des abbayes réformées, rendirent de Vincent au souverain Pontife Clément XI un semblable témoignage. Ainsi, Henri de Briqueville de la Lucerne, évêque de Cahors, rappela d'abord qu'Alain de Solminihac, l'un de ses plus saints prédécesseurs, ne fit jamais rien d'important sans avoir pris ses avis, qu'il s'en remit à lui pour le choix d'un digne coadjuteur; puis il ajouta que ce fut Vincent encore qui l'aida à rétablir l'ancienne discipline dans les monastères du diocèse de Cahors, et qui le soutint et à Rome et en France dans la réforme de l'ordre des chanoines réguliers de Chancellade, dont il était abbé et premier supérieur.

Vincent appuya de même les réformes des ordres de Saint-Antoine et de Saint-Bernard, et, au rapport de Dom Simon Bougis, il aida son ami Dom Grégoire Tarrisse à réformer l'ordre de Saint-Benoît et la Congrégation de Saint-Maur.

Il fut surtout le conseil et le guide de Charles Frémont, le réformateur de Grandmont. Dès 1640, Frémont, étant venu à Paris pour ses études théologiques, était allé trouver Vincent de Paul pour le consulter sur ses projets de réforme. Le saint l'introduisit dans sa chambre, le fit asseoir et l'écouta. Mais à peine avait-il entendu ses premières paroles, qu'il se mit à genoux et lui dit : « Quoi, c'est à un fils de villageois, à un gardeur de porcs que vous venez demander conseil ! » Surpris et confus, Frémont voulut tomber aussi à genoux devant ce vieillard; mais Vincent ne le lui permit pas, et il resta prosterné jusqu'à ce qu'il eût reçu sa bénédiction. — Du reste, ainsi faisait-il pour tous les religieux. A force d'humilité et de persévérance, il leur arrachait toujours leur bénédiction. « J'ai remarqué, disait-il,

que tout me réussit aux jours où quelqu'un de ces serviteurs de Dieu m'a bien voulu bénir. »

Après avoir pris les conseils de Vincent, Frémont demanda qu'on lui abandonnât une maison de son ordre pour y rétablir l'ancienne observance. Le cardinal de Richelieu, qui vivait encore, appuya sa réclamation, et, après plusieurs refus, Frémont obtint le prieuré d'Époisses, en Bourgogne ; il s'y retira, et y fut suivi par quelques religieux et par des hommes de tout état qu'y attirait l'exemple de sa vie pénitente. Bientôt il fut mis en possession du prieuré de Lodève, en Languedoc, et les habitants de Thiers, en Auvergne, lui donnèrent un monastère qu'ils avaient fait bâtir dans leur ville en l'honneur de leur compatriote saint Étienne, fondateur de l'ordre de Grandmont.

Dans ce temps, Vincent de Paul était chef du Conseil de conscience. Il convoqua à Saint-Lazare une assemblée de tous les supérieurs réguliers de l'ordre pour y arrêter les bases de la réforme ; et comme Frémont était toujours l'âme et l'agent de cette grande entreprise, il fit écrire de la part du roi en sa faveur à Georges de Barri, supérieur général de Grandmont. Il écrivit lui-même, le 24 janvier 1652, en envoyant la lettre du roi :

« Mon révérendissime Père, la raison pour laquelle Sa Majesté écrit à Votre Révérence, est que cela fut ainsi résolu dans le conseil des affaires ecclésiastiques, lorsqu'ayant vaqué un prieuré de votre ordre au diocèse de Lodève, on considéra un de vos bons religieux, nommé le Père Frémont, pour une pension, à condition d'y rétablir l'ancienne régularité, ainsi qu'il a fait en quelque autre de vos maisons, laquelle pension passerait de lui à ses successeurs, en l'observance de cette règle : de quoi ayant fait rapport à la reine, Sa Majesté en témoigna une grande joie, et nous commanda de tenir la main à l'expédition. Il y a lieu d'espérer que le bon Dieu veut se servir de vous, mon révérend Père, pour relever un ordre si saint que le vôtre, qui a été très-célèbre en l'Église, et à bénédiction à ce royaume,

puisque, sous votre gouvernement, il commence à prendre la même odeur qu'il a répandue en sa première façon de vie, de laquelle les gens de bien souhaitent le rétablissement. Le roi y veut contribuer; et il semble que c'est le dessein de Dieu, en tant qu'il vous a donné ce bon religieux comme un instrument fort propre, duquel Votre Révérence se peut servir; ce qu'elle fera très-utilement, si elle a agréable de lui donner son grand vicariat pour régir les maisons d'Époisses, de Thiers et de Lodève, avec pouvoir d'y recevoir des novices et des profès en ladite ancienne observance, le tout sous votre autorité et sainte conduite. Je ne doute pas que Votre Révérence ne réponde aux intentions de Sa Majesté en chose si raisonnable, qui tend à la gloire de Dieu et à la manutention d'un corps dont vous êtes le chef, et sur lequel Notre-Seigneur influera, par vous et par vos ministres, son esprit religieux pour y régner dans les siècles à venir, et, par ce moyen, rendre votre personne et votre zèle recommandables à la postérité, outre le mérite que Votre Révérence en aura devant Dieu[1]. »

Cette lettre eut son effet: la réforme de Frémont s'introduisit, non-seulement dans les trois prieurés d'Époisses, de Thiers et de Lodève, mais dans quelques autres maisons; il en dressa lui-même les règles, et exerça, pendant trente ans, à Thiers, les fonctions de supérieur, avec autant de zèle et de persévérance que de douceur et de charité.

Là ne s'arrête pas l'action de Vincent dans la réforme des communautés. Il empêcha la reine de confirmer l'élection d'un religieux qui se refusait à l'introduire dans une abbaye chef d'ordre; et comme l'élu était appuyé de beaucoup de personnes puissantes, il sollicita l'évêque du lieu de venir à Paris pour balancer son crédit. « Je sais, lui écrivit-il, que Sa Majesté, qui vous estime beaucoup, l'aura fort agréable, et M. le garde des sceaux a trouvé bon que je vous supplie, comme je le fais très-humblement, d'y

1. Proc. Inform., folio 1337 et suivants.

venir au plus tôt pour l'amour de Dieu. Peut-être que de ce moment dépend la réforme de cette maison et de celles de sa filiation, et que Notre-Seigneur veut que le mérite d'un succès si désirable vous soit imputé, comme à l'un des prélats du royaume qui a plus de zèle pour la gloire de son Église. »

Il ménagea à la réforme la protection d'une princesse dont le fils, fort jeune, récemment pourvu d'une abbaye, avait été indisposé contre les réformateurs par un des religieux, qui avait sur ses frères une influence funeste.

A force de charité et de prudence, il rétablit plus d'une fois l'union et la paix dans les communautés troublées par les divisions. Il y envoyait des commissaires de la part du roi pour s'informer de l'état des choses et entendre les deux partis; il priait quelques prélats d'assister à leurs chapitres généraux pour y procurer la liberté des avis et des suffrages; et, sur le rapport des uns et des autres, il faisait annuler ou confirmer les élections, il obtenait du conseil les mesures propres à ramener l'ordre et la concorde. Lui-même agissait directement en ces rencontres sur l'invitation des supérieurs, et plus d'une fois il reçut de Rome des lettres de généraux d'ordres qui le remerciaient de son entremise salutaire soit auprès du roi, soit auprès de leurs religieux, et le proclamaient leur ange tutélaire, l'ange de la paix.

Quelle était sa joie, lorsqu'il voyait les monastères revenus à la régularité de leurs plus beaux jours! Mais combien grande sa douleur, si la licence continuait à y prévaloir! Au moins détournait-il les religieux qui le consultaient d'entrer dans les abbayes déréglées. « Je ne voudrais conseiller à personne, répondit-il à l'un d'eux, d'entrer dans l'ordre prétendu de N., et encore moins à un religieux docteur et professeur en théologie, et grand prédicateur, tel que vous êtes, parce que c'est un désordre et non pas un ordre, un corps qui n'a point de consistance ni de vrai chef, et où les membres vivent sans aucune dépen-

dance ni liaison. Je trouvai un jour M. le garde des sceaux en sa bibliothèque, lequel me dit qu'il était en la recherche de l'origine et du progrès de cet ordre en France, et qu'il n'en trouvait aucun vestige. En un mot, ce n'est qu'une chimère de religion, qui sert de retraite aux religieux libertins et discoles, lesquels, pour secouer le joug de l'obéissance, s'enrôlent en cette religion imaginaire, et vivent dans le déréglement. C'est pourquoi j'estime que telles personnes ne sont point en sûreté de conscience, et je prie Notre-Seigneur qu'il vous préserve d'une telle légèreté. »

On voit que ce n'était pas aux communautés seulement, mais encore aux particuliers, que Vincent aimait à rendre ses bons offices. Tous le consultaient, qu'ils voulussent entrer dans une religion ou en sortir pour passer dans une utre. Rarement, à moins de désordre dans une communauté, il permettait le changement. Par la lettre suivante on peut juger des autres, et aussi des humbles et charitables précautions à l'aide desquelles il faisait passer les reproches ou les conseils sévères : « J'ai vu votre lettre, mon révérend Père, avec respect et, certes, avec confusion, de ce que vous vous adressez au plus sensuel et au moins spirituel des hommes, et reconnu tel d'un chacun. Je ne laisserai pas néanmoins de vous dire mes petites pensées sur ce que vous me proposez, non pas par manière d'avis, mais par la pure condescendance que Notre-Seigneur veut que nous rendions à notre prochain. J'ai été consolé de voir les attraits que vous avez à l'union parfaite avec Notre-Seigneur; votre fidèle correspondance pour cela, et les caresses dont sa divine bonté vous a souvent prévenu; les grandes difficultés et contradictions que vous avez rencontrées dans les divers états par lesquels vous avez passé, et enfin le singulier amour que vous avez pour cette grande maîtresse de la vie spirituelle, sainte Thérèse.

« Or, encore que tout cela soit ainsi, je pense néanmoins, mon révérend Père, qu'il y a plus de sûreté pour vous de demeurer dans la vie commune de votre saint

ordre et de vous soumettre entièrement à la direction de votre supérieur, que de passer à un autre, quoique saint : 1° parce que c'est une maxime que le religieux doit aspirer à s'animer de l'esprit de son ordre, car autrement il n'en aurait que l'habit; et comme votre saint ordre est reconnu des plus parfaits de l'Église, vous avez une plus grande obligation d'y persévérer et de travailler pour en prendre l'esprit, en pratiquant les choses qui vous y peuvent faire entrer; 2° c'est une autre maxime que l'esprit de Notre-Seigneur agit doucement et suavement, et celui de la nature et du malin esprit, au contraire, âprement et aigrement; or, il paraît, par tout ce que vous me dites, que votre manière d'agir est âpre et aigre, et qu'elle vous fait tenir avec trop d'arrêt et d'attache à vos sentiments contre ceux de vos supérieurs, à quoi même votre complexion naturelle vous porte. Selon cela, mon révérend Père, je pense que vous devez vous donner de nouveau à Notre-Seigneur pour renoncer à votre propre esprit, et pour accomplir sa très-sainte volonté dans l'état auquel vous avez été appelé par sa providence. »

C'est dans le même sens qu'il répondit à un religieux docteur en théologie, qui, mécontent de sa religion, en voulait porter plainte à Rome par son entremise : « Je compatis, mon Révérend Père, à vos peines, et je prie Notre-Seigneur qu'il vous en délivre ou qu'il vous donne la force de les porter. Comme vous les endurez pour une bonne cause, vous devez vous consoler d'être du nombre de ces bienheureux qui souffrent pour la justice. Prenez patience, mon révérend Père, et la prenez en Notre-Seigneur qui se plaît à vous exercer : il fera que la religion où il vous a mis, qui est comme un vaisseau agité, vous conduira heureusement au port. Je ne puis recommander à Dieu, selon votre souhait, la pensée que vous avez de passer dans un autre ordre, parce qu'il me semble que ce n'est pas sa volonté. Il y a des croix partout, et votre âge avancé vous doit faire éviter celles que vous trouveriez en changeant d'état. Quant

à l'aide que vous désirez de moi pour procurer le règlement dont il s'agit, c'est une mer à boire. C'est pourquoi je vous supplie très-humblement de me dispenser de faire présenter à Rome vos propositions. »

La charité de Vincent de Paul s'étendait au temporel comme au spirituel des communautés religieuses. A lui encore elles s'adressaient, et il s'y employait avec empressement, pour percevoir leurs rentes sur le domaine du roi, si difficiles à recouvrer dans les temps de troubles politiques. Il se faisait leur solliciteur auprès de la reine et du cardinal ; il les protégeait, particulièrement sur les frontières, contre les entreprises des gens de guerre ; il les maintenait toutes en la jouissance des dons et des priviléges qui leur avaient été accordés en des temps meilleurs.

De tous les points du monde on recourait à lui. Ainsi, en 1658, un capucin, nommé le P. Sylvestre, vint du Mont-Liban à Paris, pour y chercher secours contre les vexations que les chrétiens maronites avaient à souffrir des Turcs. Il s'agissait d'obtenir la déposition du gouverneur du Liban, homme avare et brutal, et la nomination d'un homme considéré dans le pays, favorable aux chrétiens. Pour en venir à bout, disait-il, il ne fallait que douze mille écus ! et il les venait demander à la charité d'une ville elle-même épuisée.

Il s'adressa naturellement à Vincent de Paul, et lui remit un Mémoire. A la prolixité près, le saint trouva le Mémoire « fort bien fait, affectif, et très-propre à inspirer des sentiments de compassion. » Lui-même, qui en ressentait pour tous les besoins, était fort désireux de venir en aide à un peuple si attaché à l'Église romaine au sein même de l'infidélité. Mais, objecta-t-il au P. Sylvestre : « Les Turcs sont insatiables ; plus on leur donne, plus ils demandent ; quand les pauvres chrétiens ont bien payé une année, ils sont plus maltraités l'année suivante, parce que leurs tyrans s'imaginent que ce qu'ils ont donné une fois, ils le peuvent toujours donner ; d'ailleurs, il n'y a rien de stable dans les

emplois qui dépendent du Grand Seigneur; partie de gré, partie de force, il dépose souvent ses vizirs, dont le changement est suivi presque toujours de celui des ministres inférieurs, surtout des ministres modérés, tels que celui qu'on propose pour le Liban ; et ainsi on court risque de faire une grande dépense et d'en tirer peu de fruit. Je ne vous dis ceci, mon Révérend Père, ajouta le saint, que parce que vous avez souhaité que je vous découvrisse mes sentiments ; je le fais pour les soumettre entièrement aux vôtres, et non pour me dispenser de vous servir : car je me ferais un plaisir de contribuer d'une drachme à votre pieuse entreprise; et cela pour notre consolation, pour le salut de nos frères et pour la gloire de notre commun Maître.

En effet, Vincent proposa l'affaire à son Assemblée de Dames, et il le fit avec tant d'intérêt, que le P. Sylvestre emportait bientôt de Paris des lettres de change de la valeur des douze mille écus nécessaires au soulagement des chrétiens d'Asie.

On voit assez désormais son zèle et son affection pour les communautés, zèle humble et désintéressé qui, dans ses pensées, dans ses paroles et dans ses actes, les lui faisait toujours préférer aux siennes. Il recommandait à ses prêtres et à ses Filles de la Charité estime et respect pour toutes, sans jamais ouvrir leur esprit à l'envie, à la jalousie et à la rivalité. « Parlez-en toujours, leur disait-il, avec toutes sortes de témoignages d'honneur; approuvez ouvertement tout ce qu'elles font, et ne condamnez rien à leur conduite; si vous croyez avoir à vous en plaindre, n'en dites jamais de mal ni en chaire, ni en conversation, ne prenez pas parti contre elles, mais cherchez l'occasion de les servir, et témoignez-leur en toute rencontre votre bonne volonté. »

Ainsi il agissait pour sa part, nous l'avons vu plus d'une fois, et il aimait à faire retomber sur d'autres les honneurs et les avantages qu'on lui offrait à lui-même. Un ecclésiastique d'Anjou, voulant fonder une communauté de prêtres dans un de ses bénéfices, lui demanda quelques Mission-

naires pour l'aider à cet établissement : il le renvoya aux prêtres de Saint-Sulpice ou de Saint-Nicolas-du-Chardonnet : « Ce sont, lui répondit-il, deux saintes communautés qui font de grands biens dans l'Église, et qui étendent beaucoup les fruits de leurs travaux... Elles sont plus propres et plus capables que nous pour commencer et perfectionner cette bonne œuvre que vous avez tant à cœur. »

C'est encore aux prêtres de Saint-Sulpice qu'il conseilla à une dame d'appliquer le revenu d'une fondation faite par les seigneurs ses ancêtres pour former de bons ecclésiastiques : « Si vous faites, Madame, cette application, vous devez tenir pour certain qu'elle sera exécutée en la manière que ces seigneurs ont désiré pour l'avancement de l'état ecclésiastique. Et s'il vous plaît pour cela vous informer des biens qui se font à Saint-Sulpice, vous pourrez en espérer de semblables, lorsque cette communauté sera établie en ce lieu-là, puisqu'elle est animée partout d'un même esprit, et qu'elle n'a qu'une seule prétention, qui est la gloire de Dieu. »

On voit son estime et son affection pour Saint-Sulpice, dont, vers le même temps, il donna une preuve héroïque. Il s'était entremis avec succès, en 1642, pour faire conférer à l'abbé Olier la cure de Saint-Sulpice. Or, trois ans après, Julien de Fiesque, qui l'avait résignée, poussé par des amis et des parents avides, voulut revenir sur ses pas et rentrer en possession de sa cure. Il accusa, dans un factum, le résignataire d'en être l'injuste détenteur, en vertu d'une permutation nulle et obtenue par surprise. Munis de cette pièce, les ennemis d'Olier, c'est-à-dire les libertins et les femmes perdues, auxquels s'unirent, hélas! quelques anciens prêtres de la paroisse, ameutèrent contre lui la populace et une tourbe de laquais et de valets. Le jeudi après la Pentecôte, 8 juin 1645, les émeutiers envahirent le presbytère, se saisirent du curé, le chargèrent de coups et d'injures, et le traînèrent ainsi dans les rues voisines. Informé du tumulte, saint Vincent survient en toute hâte, résolu de dé-

fendre la vie de son ami au péril de la sienne. En effet, la fureur de la plèbe se détourne sur lui. On savait la part qu'il avait prise à la résignation ; les gens perdus de vices se rappelaient surtout qu'il avait été le promoteur et l'âme de cette Mission du faubourg Saint-Germain qui leur avait enlevé tant de complices et de victimes. Sans respect pour l'âge du saint vieillard, pour son caractère et sa vertu, sans reconnaissance pour les immenses services de ce père du peuple, on l'accable de reproches, on va même jusqu'à le frapper. Vincent ne profère pas une plainte, et se contente de répéter : « Frappez hardiment Saint-Lazare et épargnez Saint-Sulpice. » Il se réjouit de servir ainsi de paratonnerre à son ami ; il est heureux, il triomphe, quand il voit quelques amis d'Olier qui, profitant de cette dérivation de la fureur populaire, l'arrachent au tumulte et l'emmènent au palais du Luxembourg. Il se retire alors au milieu des huées du peuple, bénissant Dieu d'avoir affronté la persécution pour la justice et l'amitié. Mais il n'était pas au bout de ce rôle de chrétienne substitution. L'affaire fut portée au conseil d'État. Là, on rejeta sur lui tout le blâme de la sédition. Le souvenir de la Mission de Saint-Sulpice, le titre de Missionnaires que prenaient alors les Sulpiciens, la confusion qu'on faisait souvent entre les prêtres de la conférence et les prêtres de la Mission, tout cela donnait lieu à plusieurs de regarder Vincent comme le supérieur d'Olier, et les disciples de celui-ci comme des membres de sa propre congrégation. Aussi, la première fois que Vincent alla au Conseil de conscience après la journée du 8 juin, il y fut accueilli par des murmures et des reproches presque universels. Courtisans, ministres d'État, princes même, tous censurèrent vivement sa conduite. Il n'avait qu'un mot à dire pour se mettre à couvert de ce blâme : « Les prêtres de Saint-Sulpice sont tout à fait étrangers à ma conduite et à ma Congrégation. » Avec quel empressement il l'eût dit ce mot, si on lui avait attribué le bien fait par Olier et ses disciples ! Mais il s'agissait de prendre part à une persécu-

tion : il se garda bien de décliner la solidarité qu'on faisait peser sur lui. Il embrassa donc la cause d'Olier et de ses prêtres comme sa cause personnelle, et il la défendit avec plus de chaleur qu'il n'eût fait les intérêts de sa Congrégation. La vérité fut bientôt connue. Alors on s'étonna, on admira, et comme on lui demandait comment il s'était exposé, contre toutes les règles de la prudence, à compromettre pour d'autres sa personne et les siens : « Je n'ai fait que mon devoir, répondit-il simplement. Tout chrétien devait agir de la sorte en suivant les maximes de l'Évangile[1]. » Les saintes entreprises d'un bon prêtre ne lui paraissaient pas un ouvrage particulier, mais comme un bien public que tous devaient conserver et défendre.

Voilà pourquoi il fut fidèle à Olier jusqu'à la mort. Il le visita plusieurs fois pendant sa dernière maladie, et il lui ferma les yeux le 2 avril 1657. Quatre jours après, il écrivait à Jolly, supérieur de la Mission de Rome : « Il a plu à Dieu de disposer de M. l'abbé Olier, qui a établi le séminaire de Saint-Sulpice, et de qui Notre-Seigneur s'est servi pour beaucoup de bonnes œuvres. J'ai eu le bonheur de me trouver auprès de lui lorsqu'il a rendu l'esprit : ce fut le lundi de Pâques. » Désormais, et jusqu'à sa propre mort, il l'invoqua comme un saint et demanda à Dieu plusieurs grâces importantes par son intercession. Nous le savons par une lettre qu'il écrivit à mademoiselle d'Aubray, fille du lieutenant civil et nièce d'Olier, qui l'avait consulté sur sa vocation. Cette lettre est du 26 juillet 1660, c'est-à-dire antérieure de deux mois seulement à la réunion des deux amis dans le sein de Dieu. En attendant, il tâcha de consoler les enfants de la perte de leur père, et l'on a tout lieu de croire que les paroles suivantes, recueillies de la propre main de l'abbé de Bretonvilliers, second supérieur de Saint-Sulpice, sont un fragment d'une de ses touchantes allocutions : « J'aurais voulu, mes chers frères, voyant l'affliction

1. *Vie de M. Olier*, t. I, pp. 543 et suivantes.

dans laquelle vous êtes plongés par la mort de votre cher père, vous le rendre pour essuyer vos larmes. Mais, ne pouvant vous donner son corps vivant, j'ai cru devoir vous présenter son esprit, qui est la meilleure partie de lui-même. La terre conserve son corps, le ciel son âme, son esprit est pour vous ; et, si Dieu l'a jugé digne d'être mis dans son paradis avec les anges, vous ne devez pas le trouver indigne d'avoir place aussi dans vos cœurs. Il aura volontiers quitté son corps, pourvu que son esprit puisse habiter en vous : ç'a été tout son désir et son souhait pendant sa vie ; après sa mort vous pouvez le rendre content. Il était dit dans la loi que, si un frère mourait sans enfants, son autre frère devait *suscitare semen*. Votre père, que je peux aussi appeler votre frère, à cause de son âge (Olier avait moins de quarante-neuf ans), est mort, pour ainsi dire, sans enfants ; vu le désir qu'il avait de convertir tout le monde et de sanctifier le clergé. Il vous a laissé son épouse, qui est cette maison sainte, qu'il a acquise par son sang, par sa mort, étant mort en lui voulant donner la vie. Suscitez-lui des enfants, faisant connaître Jésus, et lui assurant, s'il y a moyen, autant de serviteurs qu'il y a d'hommes, et lui donnant autant de saints sacrificateurs qu'il y a de prêtres dans l'Église : *Fac secundum exemplar quod tibi in monte monstratum est.* »

Il ne s'en tint pas à ces consolations et à ces pieux conseils. Il s'associa plusieurs fois aux prêtres de Saint-Sulpice, pour aviser avec eux aux moyens de maintenir et de perpétuer l'œuvre de leur instituteur. Il les fortifia dans le dessein de ne pas abandonner le séminaire, et il présida l'assemblée du 13 avril 1657, pour le choix du successeur d'Olier. Il y assistait au nom et de l'autorité de Henri de Bourbon, évêque de Metz et abbé de Saint-Germain, supérieur de la communauté de Saint-Sulpice. Le prélat lui avait écrit : « J'ai été averti de la perte de M. Olier, supérieur du séminaire du faubourg Saint-Germain, et comme ces Messieurs n'ont point voulu procéder à une nouvelle élection

sans me le faire savoir, et m'ont fait l'ouverture de vous prier de vouloir les assister dans cette occasion, et autoriser de votre présence une action qui n'a d'autre but que la plus grande gloire de Dieu, je vous conjure, pour l'amour de moi, de ne leur point refuser ce secours, espérant que Dieu favorisera leur dessein, et que vous serez le moyen dont il se servira pour y parvenir. » Non-seulement saint Vincent de Paul assista à l'élection de Bretonvilliers, désigné, du reste, par l'abbé Olier avant sa mort, mais il signa le premier l'acte qui en fut dressé par les notaires, selon la coutume du temps [1].

VII

Services rendus aux communautés de femmes. La Visitation.

Ce qu'il fit pour les religieux, il le fit en même temps pour les communautés de filles.

Il était rentré, à son retour de Châtillon, dans la maison de Gondi, lorsqu'il connut saint François de Sales, venu à Paris pour accompagner le cardinal de Savoie. Ces deux hommes se devinèrent aussitôt, et une estime, une charité réciproque les unit désormais jusqu'à la mort. Pour Vincent, la douceur, la modestie, la majesté de François de Sales lui retraçaient une vive image de Jésus-Christ conversant parmi les hommes; et François de Sales publiait à son tour qu'il n'avait pas connu de plus digne, de plus saint prêtre que M. Vincent. Il s'établit entre eux une aimable familiarité. C'était à Vincent que François aimait à ouvrir son âme, et il lui racontait ses démarches, ses succès, et aussi les saintes ruses de son humilité. Dès son arrivée à Paris, où sa réputation d'éloquence l'avait précédé, on était venu l'inviter à prêcher pour le 11 novembre, fête de saint Martin, dans l'église des prêtres de l'Oratoire. A cette nou-

1. *Vie de M. Olier*, t. II, pp. 483 et suivantes.

velle, toute la ville s'émut. Le roi, les deux reines, des évêques, des savants, toutes les classes de la société enfin voulurent entendre un prédicateur si renommé. Aussi la foule fut tellement compacte dans l'église le jour du sermon, que l'orateur, arrivé après les autres, ne put entrer que par une fenêtre à l'aide d'une échelle qu'on lui fit passer. On s'attendait à un discours digne d'un tel auditoire et d'un tel orateur. Le saint, qui s'en aperçut, résolut aussitôt de tromper ce grand monde au profit de sa vertu, et il se borna à réciter simplement la vie de saint Martin. A peine descendu de chaire, il vint raconter cela à Vincent et à Madame de Chantal, et il leur dit avec son aimable sourire : « Oh! que j'ai bien humilié nos sœurs qui s'attendaient que je dirais merveille en si bonne compagnie! Il en est une qui a souffert particulièrement, car elle était assise auprès d'une demoiselle postulante qui disait pendant que je prêchais : « Voyez un peu ce maroufle et ce montagnard, comme il prêche bassement! Il fallait bien venir de si loin pour nous dire ce qu'il dit, et exercer la patience de tant de monde [1]. »

Madame de Chantal et quelques sœurs de la Visitation étaient donc déjà à Paris. En effet, François de Sales y avait mandé la sainte fondatrice pour y établir une maison qui, à raison de mille obstacles, ne put être ouverte que le 1er mai 1619, dans la rue Saint-Antoine. C'est Vincent que François en nomma le premier supérieur. Choix infiniment honorable de la part d'un homme qui avait coutume de répéter qu'il faut choisir un directeur entre dix mille; qu'il en est moins qu'on ne saurait dire qui soient capables de cet emploi. Il avait donc reconnu dans Vincent les qualités qu'il exigeait du bon directeur : beaucoup de vertu et une charité singulière, une science étendue et une grande expérience. Quelque rares que pussent être alors les bons prêtres, il y

1. Lettre de Vincent à Martin, supérieur de la Mission de Turin, du 26 novembre 1655. — *Vie de saint François de Sales*, par M. (Hamon), t. II, p. 195.

avait néanmoins à Paris plusieurs ecclésiastiques savants, vertueux, plus âgés que Vincent; il y avait des pasteurs vigilants et sages dans les paroisses; des docteurs pleins de lumières dans les célèbres maisons de Sorbonne et de Navarre; des directeurs éclairés dans les communautés religieuses : à tous ceux-là François préféra Vincent de Paul. Après avoir consulté longuement Dieu et Madame de Chantal, il n'avait pas cru qu'aucun autre fût aussi capable d'assurer les fondements du grand ouvrage qu'il voulait établir à Paris. Mais plus il en revenait d'honneur à Vincent, plus l'humble prêtre y devait opposer de résistance. François l'avait deviné. Aussi pria-t-il Henri de Gondi, premier cardinal de Retz et dernier évêque de Paris, de prévenir par un ordre formel ses délais et ses refus. L'évêque parla et fut obéi : pendant quarante ans, Vincent dirigea les Filles de la Visitation de Sainte-Marie avec le zèle et le succès que nous allons dire.

Les monastères de la Visitation se multiplièrent bientôt à Paris : il s'en établit un second au faubourg Saint-Jacques, un autre à Saint-Denis, un quatrième dans la rue Montorgueil. Tous passèrent sous la direction de Vincent. Le saint évêque de Genève étant mort dès 1622, il devint comme le supérieur du nouvel ordre. Dieu lui-même sembla autoriser sa conduite par des miracles. Dans le monastère du faubourg Saint-Jacques, une religieuse était, depuis six ans, travaillée d'une tentation étrange. La sainte communion, les exercices de piété, ne lui étaient qu'une occasion de blasphème. A l'invitation de louer et de prier Dieu, elle ne répondait que par des malédictions. « Je n'ai pas d'autre Dieu que le diable, disait-elle; je veux me tuer pour être plus tôt en enfer, où j'aurai la seule joie que je désire, de maudire Dieu éternellement. » On la fit voir à des prélats, à des religieux, à des médecins : conseils et remèdes, tout fut inutile. La supérieure eut alors l'inspiration de lui appliquer un fragment du rochet du saint évêque de Genève : en un instant, la paix revint à son âme, la force à son corps, et

bientôtelle put exercer avec bénédiction les principales charges du monastère.

Tel est, en abrégé, le récit de Vincent lui-même; mais ce qu'il ne dit pas, c'est que cette guérison merveilleuse s'opéra le jour même où, par l'ordre de l'archevêque de Paris, il faisait sa première visite au monastère; c'est qu'à la vue de cette malheureuse, touché d'une tendre compassion, il s'était mis à genoux et avait prié ardemment pour elle; que sa prière avait été comme la formule de l'attouchement de la relique sacrée : d'où l'on doit croire que les deux saints amis s'entendirent encore des deux côtés de la tombe, pour obtenir de Dieu la délivrance de cette pauvre fille.

Du reste, telle était la pensée des religieuses mêmes de Sainte-Marie. Elles attribuaient à ses visites des effets « presque miraculeux. » Elles lui reconnaissaient particulièrement le don d'éclairer, de consoler et de pacifier les âmes les plus affligées. Il suffisait de s'ouvrir à lui pour que toutes peines et toutes tentations s'évanouissent aussitôt. En lui seul, des souffrances intérieures, qui ne peuvent être comparées qu'à une sorte d'agonie morale, trouvaient leur remède. Lui-même avait conscience du don de Dieu, et il se prêtait à toutes les âmes qui recouraient à lui. Craignait-on de lui être à charge, il répondait : « Pas d'affaire qui me paraisse aussi importante que celle de servir une âme éprouvée. » C'est pourquoi il souffrait sensiblement lorsque ses propres infirmités l'empêchaient d'aller voir et consoler les pauvres malades. Mais, dès qu'il le pouvait, il y courait aussitôt, et alors, exhortations tendres et animées, prières ferventes, paroles mêmes d'une sainte gaieté, il mettait tout en usage. « Je serais bien aise de mourir, lui dit un jour une sœur domestique. — O ma sœur, il n'est pas encore temps, » répliqua-t-il; et, faisant sur elle le signe de la croix, il la guérit à l'instant même.

Comme celui qui a voulu passer par toutes nos infirmités pour nous servir de modèle, il citait quelquefois l'exemple

de ses divers états de vie et de ses propres tentations, pour consoler celles qui se trouvaient en cas semblable; mais il recommandait toujours le secret, tant il aimait à cacher les grâces qu'il avait reçues de Dieu et que la charité seule le pouvait porter à révéler. Il était plus empressé à saisir toute occasion de s'humilier. Ainsi, une sœur domestique lui dit un jour qu'elle avait l'esprit trop grossier pour s'appliquer aux choses spirituelles, ayant été employée autrefois à garder les troupeaux de son père : « Eh! ma sœur, lui répondit-il; c'est là le métier que j'ai fait; mais pourvu que cela serve à nous humilier, nous n'en serons que plus propres au service de Dieu. Courage! »

On voit sa charité. Il écoutait la dernière novice avec autant de patience qu'il eût fait la plus ancienne professe. Sur la fin de sa vie, accablé d'infirmités et d'affaires, il fit plusieurs voyages à Saint-Denis afin de détourner une pauvre tourière du dessein qu'elle avait de renoncer à ses vœux pour se marier.

Combien il devait être éloquent pour exhorter à l'union des esprits et des cœurs, à l'obéissance aux supérieurs et aux règles, au support mutuel, à la douceur et à la déférence si bien recommandées et pratiquées par saint François de Sales! Lui-même prêchait d'exemple. Jamais un mot qui pût blesser la charité; pour tous déférence et respect; attention à dire du bien de tout le monde, égale à celle qu'il avait à dire du mal de lui-même. Fallait-il découvrir les défauts de quelqu'un : il ajoutait aussitôt tant de bien à sa louange, que la première impression en était presque effacée. Quand il voulait révéler les fautes, il disait: « Entrez en jugement avec Dieu et avec vous-même. » Mais il préparait avec tant de charité les esprits aux réprimandes, que l'on ressentait plutôt l'onction de ses paroles que l'amertume de la correction. Néanmoins, il devenait tout de feu, s'il s'agissait de quelque faute commise contre l'honneur de Dieu dans les saintes cérémonies. Malgré sa douceur, il reprenait avec fermeté, mais avec une fermeté réglée par

la prudence et la sagesse. Pour corriger, il attendait l'heure favorable. Si l'esprit était troublé, il s'arrêtait et se taisait : « On ne donne pas, disait-il, sans grande nécessité, médecine à ceux qui ont la fièvre. » Mais il humiliait les superbes, quoique avec une adresse merveilleuse et comme en se jouant. Anéanties sous sa parole, elles se disaient : « Hé ! que deviendrons-nous donc, quand Dieu, au jour de son redoutable jugement, nous reprochera nos fautes, puisque la parole d'un homme nous atterre et nous réduit à rien ? » Les hautaines seules tremblaient devant lui ; les autres, malgré le grand respect qu'inspirait sa présence, sentaient à son approche leur cœur s'ouvrir au lieu de se resserrer. On était si bien récompensé de l'aveu des plus humiliantes faiblesses ! Il les supportait avec bonté, il les excusait comme une mère bien tendre excuse celles de son enfant. S'il donnait des pénitences, il était aisé de voir qu'il lui aurait moins coûté de les faire que de les imposer.

Quel bien devaient faire ses visites fréquentes aux maisons de Paris et de Saint-Denis ! En quelque ferveur qu'il les eût trouvées, il les laissait plus ferventes encore. La seule trace de ses pas exhalait une odeur de vertu qui embaumait la communauté jusqu'à la visite suivante. Ce n'est pas pourtant qu'il usât de discours étudiés, de maximes nouvelles, de principes de spiritualité outrée : ordinairement il parlait peu, pour honorer lui-même et apprendre aux autres à honorer le silence que le Verbe divin a si longtemps gardé sur la terre. Néanmoins, la sainteté de sa vie, l'esprit de Dieu qui parlait en lui et par lui faisaient plus que tous les discours. On lui découvrait une peine de conscience : il ne répondait que quatre mots, mais si justes, que la lumière et la paix se faisaient dans l'âme. Son thème habituel était de porter toutes les religieuses en général, et chacune en particulier, à reconnaître le don divin de leur vocation, à mener une vie conforme à l'esprit de leur institut, à estimer leurs règles soit de précepte soit de conseil, en quoi il mettait toute la perfection de leur état. En effet, il s'infor-

mait sans cesse de ce qui était renfermé dans leurs constitutions, des sentiments qu'avaient eus sur chaque article leur bienheureux père et leur sainte fondatrice. Il n'usa jamais de son autorité pour y apporter le moindre changement; il ne s'attachait qu'à les confirmer, qu'à y rendre fidèle dans les petites comme dans les grandes choses. Tous ses commentaires, il les puisait dans les écrits de saint François de Sales et de sainte Chantal, qui l'attendrissaient, disait-il, jusqu'aux larmes. Il ne conseillait pas d'autre lecture à leurs Filles, tant il redoutait pour elles la curiosité de tout lire et de tout savoir, et surtout de lire les livres dangereux qui circulaient alors jusque dans les communautés de femmes.

On profitait de sa présence pour lui exposer les embarras de la maison, et il répondait avec une prudence, une netteté et une profondeur admirables. Son égalité inaltérable lui donnait une présence d'esprit qui embrassait tout. Quelquefois on avait inutilement consulté des directeurs de religieux et des docteurs fort éclairés : un seul mot de lui tirait souvent la communauté d'affaire, sans nuire à la charité due au prochain. Aussi telle sœur de grande naissance et de grande capacité était frappée de l'étendue de son esprit, et ne le quittait guère qu'avec le sentiment de la petitesse du sien, trouvant entre l'un et l'autre autant de disproportion qu'entre leurs vertus.

A la fin de la visite, on lui demandait sa bénédiction. Alors il se mettait à genoux et se recueillait dans un profond anéantissement. Ensuite il la donnait en souhaitant que Dieu y joignît la sienne, et qu'il la répandît sur les personnes et sur les emplois. Il prescrivait enfin de tenir note de ce qui avait été dit et fait de meilleur et de plus utile pendant la visite, et de le lire de temps en temps dans le chapitre, parce qu'une telle lecture, disait-il, attire la grâce de Dieu. Les religieuses le reconnurent par expérience : en relisant le précis de ses visites, elles sentaient revivre en elles les saintes dispositions qu'il leur avait inspirées. C'est

à cet usage que nous devons les détails qui précèdent, extraits presque textuellement de deux relations rédigées par les sœurs de Saint-Denis et de la maison du faubourg Saint-Jacques.

Ces maisons si bien dirigées par lui, il les fermait soigneusement à tout ce qui pouvait y introduire soit l'esprit du siècle, soit les erreurs répandues alors dans l'Église. Comme il voulait les tenir dans le dénûment, l'abnégation, loin de l'estime et des regards des créatures, il leur interdisait tout commerce même avec les religieuses des autres ordres, à plus forte raison avec les personnes du monde. Avec une sainte et généreuse fermeté, il en refusait l'entrée aux dames de la plus haute condition, à des princesses même, qui la lui demandaient pour satisfaire soit leur curiosité, soit une dévotion mal entendue. De cette règle étaient exceptées les seules bienfaitrices, dont il avait la liste exacte. Et ce titre de bienfaitrice, il ne le laissait pas acquérir par de seules générosités ; il fallait y joindre une foi pure et une vertu solide. Par exemple, le monastère de la rue Saint-Antoine pouvait espérer de grands avantages d'une dame qui, en deux années qu'elle y était restée, lui avait déjà donné une somme de 50,000 livres, et en donna 300,000 à un autre monastère moins scrupuleux. Mais elle voulait se conduire d'après les avis des nouveaux sectaires, et introduire dans le couvent son directeur janséniste : Vincent lui fit restituer ses 50,000 livres et la congédia. En général, il ne permettait pas aux femmes du monde de cohabiter avec les Filles de Sainte-Marie, quelque avantage qu'on en pût attendre, parce qu'il avait peur que l'esprit mondain ne s'y introduisît avec elles. A tous les avantages temporels, il préférait le bien spirituel des communautés. Il lui en revenait souvent bien des rancunes et des persécutions : ainsi, une grande dame, à qui il avait fermé la porte de la maison de Saint-Denis, ne lui permit pas de faire une mission sur ses terres ; n'importe, il était inflexible. En 1658, on vint lui dire que madame Payen, belle-mère de M. de Lyonne,

était à la porte du monastère de la rue Saint-Antoine, et demandait à entrer pour voir une petite-fille du ministre, malade à l'extrémité et qui ne pouvait être transportée. Il répondit : « Je suis le très-humble serviteur de madame Payen et désire beaucoup la servir. Mais ma règle est de ne permettre l'entrée à personne. J'ai refusé madame de Nemours, madame de Longueville, la princesse de Carignan qui ne me le pardonnera jamais : que diraient-elles, si elles apprenaient cette exception ? D'ailleurs, ce serait agir contre ma conscience. La vue de madame Payen ne rappellerait pas l'enfant à la vie[1]. »

Ainsi le plus haut rang ne lui imposait pas. Il refusa encore la duchesse de Bouillon ; la reine elle-même, qui avait paru souhaiter qu'une de ses dames d'honneur pût se retirer dans une maison de l'ordre.

Sur toutes choses il recommandait aux maisons de Paris de bien veiller à n'introduire dans leur sein aucun ecclésiastique infecté des opinions nouvelles : « Car, disait-il, ceux qui sont dans une mauvaise doctrine ne cherchent qu'à la répandre. Et, néanmoins, ils ne se déclarent pas d'abord : ce sont comme des loups qui se coulent doucement dans la bergerie pour la ravager et pour la perdre. » Il voulait qu'on se gardât avec le même soin contre leurs livres : « Tenez-vous-en, ajoutait-il, aux écrits admirables de votre bienheureux père[2]. »

Les rigoristes de Port-Royal étaient moins scrupuleux. Chez eux les femmes les plus mondaines, mal revenues encore de leurs vanités et de leurs galanteries, pouvaient, comme la marquise de Sablé et tant d'autres, mener une vie de dévotion élégante et fort peu sévère. Le bon, le doux Vincent, malgré toutes ses indulgences, était moins accommodant avec le ciel, moins tolérant pour les Filles de Sainte-Marie. Il comprenait que, vivant sous le même toit que des

1. Proc. Inform., fol. 836.
2. *Summ.*, nos 21 et 23.

femmes du monde, elles auraient d'abord avec elles des rapports de bienséance ou de nécessité, des rapports de curiosité ensuite, où elles trouveraient, les unes une science nutile et dangereuse, contre laquelle la grâce les avait prévenues; les autres, peut-être, le réveil de souvenirs mal éteints; toutes, des tentations d'habitudes molles, de ménagements délicats, d'une vie plus ou moins vaine et sensuelle, compatible avec la dévotion des femmes du siècle, mais répugnante à la vraie discipline religieuse.

Du reste, comme on l'a vu, si Vincent prenait sur lui l'initiative de ces mesures sévères, il en prenait aussi tout l'odieux. Jamais il ne s'en déchargeait sur les religieuses, remplissant seul le ministère délicat des affaires extérieures. En toute autre occasion, il agissait de concert avec elles. Il ne statuait rien de grave sans avoir pris l'avis des supérieures, et même des plus anciennes qu'il respectait et voulait qu'on respectât, pour honorer en leur personne celui qui s'appelle l'Ancien des jours. Surtout il consultait Dieu. Avant de répondre à leurs doutes, il se recueillait intérieurement; et, quand il croyait avoir entendu la réponse de l'esprit divin, il se relevait en disant : *In nomine Domini!* exorde accoutumé des discours de cet homme qui n'avait en vue que la gloire de Dieu, et voulait qu'on marchât en toutes choses, comme il disait, à côté de la Providence.

Malgré son zèle pour le bien des filles consacrées à Dieu, son respect pour la mémoire de François de Sales et de madame de Chantal qui lui avaient confié leur chère famille, Vincent, accablé d'âge, d'infirmités, d'affaires, ayant à diriger ses maisons de plus en plus nombreuses de Missionnaires et de Filles de la Charité, voulut plus d'une fois se démettre de sa conduite. Il écrivit un jour à la mère supérieure de Saint-Denis : « La retraite que je viens de faire m'a fait voir que je ne puis satisfaire à mon obligation vers notre Compagnie et au service que je dois à votre maison. Et, d'ailleurs, notre petite congrégation

ayant pour règle que nous ne nous appliquerons point au service des religieuses, afin de n'être pas détournés du service que nous devons au pauvre peuple des champs, je me suis obligé en conscience de l'observer, pour ce qu'on ne se réglera pas tant par la teneur de nos règles à l'avenir, que par la façon que je les aurai observées. Que si j'en ai usé autrement, ce n'a pas été sans quelque syndérèse, quoique l'on me l'eût permis pour quelque temps à cause de l'affection que j'ai pour votre saint ordre... C'est ce qui fait, ma chère Mère, que je vous supplie très-humblement d'agréer de bon cœur la résolution que j'ai prise de me retirer, et de penser à quelque autre qui vous serve de père spirituel. Il y a tant de personnes à Paris qui sont pleines de l'esprit de Dieu et de celui de notre bienheureux Père, et qui vous serviront avec bien plus de grâce de Dieu que moi! »

Il écrivit dans le même sens aux trois maisons de Paris, et il se crut libre. Mais les Filles de Sainte-Marie ne pouvaient pas se priver si facilement d'un tel directeur. Elles multiplièrent leurs lettres, leurs sollicitations; elles mirent en mouvement les personnes de la première condition, toutes celles qui avaient quelque crédit sur le saint prêtre : pendant un an tout fut inutile; il tint bon et cessa toute visite. Mais, cette fois encore, on mit en jeu l'autorité de l'archevêque de Paris, à laquelle il ne savait pas désobéir, et il reprit le joug sacré. Quelques mois avant sa mort, le 18 mars 1660, il écrivit encore aux Mères de la Visitation pour les prier de se choisir un supérieur qui réparât les fautes qu'il prétendait toujours avoir faites depuis que le saint évêque de Genève l'avait chargé de leur conduite : une dernière fois, on fit parler l'archevêque de Paris, et il mourut supérieur de la Visitation.

Indépendamment de ses infirmités et de ses affaires, il avait une autre raison de se démettre de sa supériorité. Il craignait, comme il nous l'a dit, que ses Missionnaires ne se prévalussent de son exemple pour s'appliquer à la direction des religieuses, qu'il regardait comme incompatible

avec la conduite du pauvre peuple. C'est pourquoi il fit de bonne heure un règlement pour interdire à ses prêtres leur conduite et même leur fréquentation; et il tint la main à son exécution, dans des cas où l'obéissance et la reconnaissance semblaient lui commander une exception. Ainsi de Gournai, évêque de Scythie puis de Toul, le pria de permettre à ses Missionnaires de diriger les Filles de Saint-Dominique qui, dans le triste état de la Lorraine, trouvaient difficilement des guides capables : il refusa avec respect, mais avec fermeté; et, pour prévenir toute sollicitation nouvelle, il ordonna au supérieur de Toul d'aller se jeter aux pieds du prélat pour le prier de le laisser à son devoir. S'il céda momentanément plus tard, ce fut lorsque la guerre et la famine eurent enlevé ou dispersé tous les prêtres qui auraient pu remplir cet emploi, et qu'il craignit d'offenser Dieu par une résistance absolue.

On comprend l'insistance avec laquelle, dans plusieurs de ses lettres, il tâche de réfuter l'objection que ses prêtres pouvaient tirer de sa propre conduite. « C'est avant la fondation de la Mission qu'il a accepté ce fardeau, répond-il; il lui a été imposé par le bienheureux évêque de Genève, ou plutôt par la Providence de Dieu pour son châtiment; car c'est une croix pour lui, et la plus pesante qu'il ait, laquelle il est contraint de porter; d'ailleurs, il est seulement supérieur, ce qui ne l'oblige d'aller qu'environ une fois le mois en chaque maison, et le reste se fait par lettres; néanmoins, Dieu sait qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour être déchargé, mais il ne l'a jamais pu obtenir de son prélat; on peut être assuré qu'il se retirera dès qu'il le pourra, etc.[1] »

C'était de concert avec les supérieures, avons-nous dit, que Vincent dirigeait les Filles de Sainte-Marie; c'était surtout de concert avec leur sainte Mère, madame de Chantal. Depuis la mort de saint François de Sales, madame de Chantal ne prenait conseil que de lui pour le bon ordre

1. Lettres du 20 décembre 1651, du 14 juin 1658, et du 7 juillet 1658.

et le progrès de son institut; c'était à lui encore qu'elle découvrait son intérieur, avec la même confiance dont elle avait usé avec le saint évêque de Genève. Quand les Missions de Vincent l'éloignaient de Paris, ou qu'elle-même, plus souvent encore, était obligée de visiter ses maisons ou de résider à Annecy, elle lui écrivait des lettres fréquentes pour ne se pas priver entièrement de sa conduite. « Vous voilà donc, mon très-cher Père, engagé à travailler dans la province de Lyon, lui écrivait-elle en 1627; et, par conséquent, nous voilà privées de vous voir de longtemps. Mais à ce que Dieu fait, il n'y a rien à redire, ains à le bénir de tout, comme je fais, mon très-cher Père, de la liberté que votre charité me donne de vous continuer ma confiance et de vous importuner; je le ferai tout simplement. » Et elle lui fait part de son état spirituel. Une autre fois, dans une semblable circonstance, elle écrit encore : « Quoique mon cœur, mon très-cher Père, soit insensible à toute autre chose qu'à la douleur, si est-ce que jamais il n'oubliera la charité que vous lui fîtes le jour de votre départ. Car, mon très-cher Père, il s'est trouvé soulagé dans son mal et même fortifié... Je me prosterne en esprit à vos pieds, vous demandant pardon de la peine que je vous donnai par mes immortifications, de laquelle j'aime et embrasse chèrement l'abjection qui m'en revient. Mais à qui puis-je faire voir et savoir mes infirmités, qu'à mon très-unique Père qui les saura bien supporter? J'espère de votre bonté qu'elle ne s'en lassera point. »

En 1640, elle eut l'espérance de le voir à Annecy, où l'évêque souhaitait qu'il se transportât pour régler les affaires du séminaire, et elle lui écrivit : « Hélas! mon vrai et très-cher Père, serait-il bien possible que mon Dieu me fît cette grâce de vous amener en ce pays? Ce serait bien la plus grande consolation que je pusse recevoir en ce monde; et il m'est avis que ce serait par une spéciale miséricorde de Dieu sur mon âme, qui en serait soulagée nonpareillement, comme il me semble, en quelque peine inté-

rieure que je porte il y a plus de quatre ans, et qui me sert de martyre. »

Mais les besoins des enfants trouvés n'ayant pas permis à Vincent de faire ce voyage, madame de Chantal le vint visiter l'année suivante à Paris. Dieu lui avait ménagé cette dernière entrevue comme une dernière préparation à sa mort si prochaine. En effet, cinq semaines à peine après son départ de Paris, elle mourut à Moulins, le 13 décembre 1641, âgée de soixante-neuf ans.

A la nouvelle de l'extrémité où était madame de Chantal, Vincent s'était mis en prière pour elle. Il avait commencé par un acte de contrition de ses propres péchés, lorsque tout à coup il avait vu un petit globe de feu qui s'élevait de terre et s'allait joindre, dans la région supérieure de l'air, à un autre globe plus grand et plus lumineux ; et les deux globes, réduits en un, s'élevant plus haut encore, s'étaient perdus dans un troisième, infiniment plus vaste et plus brillant qu'eux-mêmes. Et il lui avait été dit intérieurement que le premier globe était l'âme de madame de Chantal, le second, celle de l'évêque de Genève, et le troisième l'essence divine. Vision admirable qui, dans sa réalité, était encore une vive image de l'union de ces deux saintes âmes, du principe de leur mutuelle charité, et de la consommation au ciel et dans la gloire de ce que la grâce avait opéré entre elles sur la terre.

Quelques jours après, Vincent apprenait la mort de sainte Chantal. Dès le lendemain il dit la messe pour elle. Arrivé au *Memento* des morts, il fut tenté de la recommander à Dieu, parce que, malgré sa vénération pour cette femme « accomplie en toutes sortes de vertus, et comme une des plus saintes âmes qu'il eût jamais connues sur la terre, » il lui avait entendu proférer, dans un de leurs derniers entretiens, certaines paroles qui lui « semblaient tenir du péché véniel. » Mais, une seconde fois, il eut la vision des globes, avec un vif sentiment que cette âme était bienheureuse et qu'elle n'avait pas besoin de prières ; et désormais il lui fut

impossible de penser à elle sans la voir dans la gloire.

Néanmoins, il craignit encore l'illusion. L'estime qu'il faisait de sainte Chantal, estime telle qu'il ne lisait jamais sans pleurer ses lettres où il voyait une inspiration de l'esprit de Dieu, n'avait-elle point frappé son imagination et suscité des fantômes? Il s'avouait bien à lui-même qu'il n'était rien moins que visionnaire, que cette vision était la seule qu'il eût eue, quoiqu'il eût vu mourir tant de prédestinés. Pour se rassurer entièrement, il s'en ouvrit à l'archevêque de Paris, et au P. Maurice, religieux barnabite : tous les deux lui déclarèrent qu'ils y voyaient une révélation divine. Dès lors, il en fit le récit aux Filles de la Visitation pour les consoler de la mort de leur Mère, et, dans le cours de l'année 1642, en vue, sans doute, d'une canonisation déjà prévue, il en rédigea une relation où, après avoir rendu témoignage à la sainteté de madame de Chantal, il raconta la vision comme arrivée à une tierce personne, assurant seulement qu'elle était « digne de foi, et qu'elle aimerait mieux mourir que de mentir. »

S'il contribua par là à la canonisation de sainte Chantal, il ne rendit pas un moindre service dans le procès de canonisation de saint François de Sales. Dès 1657, il fit reprendre le procès qui allait être interrompu. Henri de Maupas, évêque du Puy, délégué du Saint-Siége, avec les évêques de Belley et de Maurienne, pour faire l'information dite *de non cultu*, information qui a pour but de constater que l'on n'a pas prévenu le jugement de l'Église de Rome, s'était acquitté de sa commission; mais, en même temps, il avait écrit et publié une nouvelle Vie de saint François de Sales. Or, ce livre contenait plusieurs choses qui mécontentèrent la cour romaine, entre autres le titre de *bienheureux* donné sans restriction quelconque plus de quatre cents fois, et celui de *saint* plus de quatre-vingts fois, à l'évêque de Genève. C'était aller directement contre l'intention de sa commission et détruire soi-même son ouvrage; et aussi contre la défense expresse d'un décret du pape Urbain VIII. C'est pour-

quoi la cour de Rome manda aux religieuses de Sainte-Marie d'arrêter leurs poursuites, jusqu'à ce que la difficulté créée par le livre de l'évêque du Puy eût été levée. Or, quel moyen d'y réussir? Le Saint-Siége devait-il révoquer la commission donnée à Henri de Maupas, et annuler l'information que celui-ci avait déjà faite et qu'il était sur le point de porter à Rome? Valait-il mieux que l'évêque du Puy prévînt le pape et remît lui-même sa commission? ou enfin suffisait-il de corriger ou de supprimer le livre?

Vincent de Paul, mû par le triple désir d'avancer la canonisation de l'évêque de Genève, de servir les Filles de Sainte-Marie et de conserver l'honneur de l'évêque du Puy, dévoué à sa congrégation, et qui, disait-il, « n'avait failli qu'en pensant bien faire, » envoya un mémoire sur cela à Jolly, supérieur de la Mission de Rome, avec une lettre en date du 12 octobre 1657, dans laquelle il le chargeait de consulter le plus secrètement possible les personnes expérimentées en ces matières pour apprendre d'elles la meilleure conduite à suivre. Ces démarches eurent un plein succès; l'émotion se calma à Rome et le procès fut repris.

Deux ans après, comme il touchait à son terme, les religieuses de la Visitation, sachant le crédit dont Vincent jouissait à Rome, le prièrent de joindre ses supplications à celles d'un grand nombre de personnages considérables, pour obtenir la canonisation de François de Sales. Il le fit, « tant pour leur obéir que pour satisfaire à l'estime et à la vénération particulières qu'il avait pour un si grand saint, un des plus grands saints du ciel, des grandes vertus duquel il avait été lui-même témoin en plusieurs occasions; » mais il le fit « avec confusion, étant si indigne d'obtenir une telle grâce, » et de parler après tant de personnes « plus considérables que lui, qui n'était qu'un pauvre misérable. »

Ainsi il écrivait, le 6 juin 1659, à la Mère de Sainte-Marie de Paris et à Jolly, en leur envoyant cette lettre au pape :

« Très-Saint-Père,

« Je sais que toute la France et que plusieurs nations demandent avec instance à Votre Sainteté qu'elle daigne inscrire l'illustrissime et révérendissime François de Sales, évêque de Genève, au nombre des saints. Je n'ignore pas non plus que Votre Sainteté honore avec la plus grande vénération sa mémoire, tant pour les singulières vertus qui ont brillé en lui, que pour les livres d'éminente piété qu'il a produits. C'est ce qui fait qu'elle paraît se porter assez d'elle-même à cette œuvre, et qu'elle n'a pas besoin, pour l'accomplir, des prières d'autrui, surtout de la part d'un homme d'un nom si abject et si nul que je suis. Cependant, Très-Saint-Père, comme cet excellent serviteur de Dieu en a usé avec moi avec assez de familiarité, et qu'il a daigné m'admettre fréquemment à ses entretiens, soit sur l'institut des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, dont il a été l'instituteur et le fondateur, soit sur d'autres sujets intéressant la piété, j'ai découvert en lui tant et de si grandes vertus, qu'il m'est bien difficile de garder le silence en cette occasion, et que je ne puis être le seul à me taire. La foi, l'espérance et la charité, et les autres vertus tant cardinales que morales, paraissaient comme innées en lui, et toutes composaient chez lui, du moins à mon jugement, un tel fonds de bonté, qu'étant tombé une fois malade après un entretien avec lui, et rappelant souvent dans mon esprit la suavité et l'exquise mansuétude de ses mœurs, je ne cessais de m'écrier : « Oh ! que Dieu est bon, puisque si bon est l'évêque de Genève ! » Si j'étais le seul, Très-Saint-Père, à penser ainsi à son sujet, je croirais pouvoir me tromper ; mais comme tout le monde partage avec moi ces sentiments, que manque-t-il, Très-Saint-Père, pour la consommation d'un si saint ouvrage, que la ratification de Votre Sainteté, laquelle porte François de Sales au catalogue des saints, et le propose aux honneurs et au culte de tout l'univers ? C'est ce que tous les prêtres de

notre congrégation et moi, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous lui demandons par nos très-humbles prières. »

Vincent ne jouit pas du succès de ses démarches. L'évêque de Genève ne fut béatifié que le 28 décembre 1661, plus d'un an après la mort de son saint ami, et canonisé qu'en 1665 par Alexandre VII. Dans sa jeunesse, ce pape avait consulté François de Sales sur son entrée dans l'état ecclésiastique ; et celui-ci, après avoir consulté Dieu, lui avait répondu : « Ne recherchez point les dignités, et vous arriverez aux plus considérables de l'Église. — Et moi, monsieur de Sales, avait répliqué le jeune Chigi, si je suis pape, je vous canoniserai. » Prophétie accomplie, parole religieusement tenue !

VIII

La Madeleine. — La Providence.

Impossible d'énumérer les services soit généraux soit particuliers, rendus par Vincent de Paul aux communautés de Filles. Les évêques, par exemple, l'invitaient souvent à en faire la visite pour y rétablir l'ordre ou y réchauffer la piété. C'est ainsi qu'au mois d'avril 1641, il visita une seconde fois, à la prière de l'évêque Potier, le monastère des Ursulines de Beauvais. Mais bornons-nous à parcourir les communautés où son action a été non accidentelle et passagère, mais fondamentale et durable.

On avait établi autrefois à Paris, rue Saint-Denis, une communauté de Filles pénitentes, maison de santé morale et refuge contre la corruption de la ville ; mais les troubles et les guerres en altérèrent bientôt l'esprit. L'évêque de Paris, pour la rendre à son premier état, y plaça comme supérieure une religieuse de Montmartre, Marie Alvequin [1], qui en prit la direction en 1616. Deux ans plus tard, un au-

1. Voir sa *Vie* par Lacour de Marivaut, Paris, 1687, in-8°.

tre établissement de pénitentes prit naissance à Paris. Robert de Montry, riche marchand de vin et homme de grande piété, ayant rencontré dans une rue deux filles débauchées qui lui témoignèrent un désir vif et sincère de changer de vie, les retira chez lui. Du Pont, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, le P. Athanase Molé, capucin, frère du procureur général, et Du Fresne, officier des gardes du corps du roi, touchés de cette initiative, se joignirent au marchand. Tous résolurent de ramasser le plus qu'ils pourraient de ces pauvres créatures, et de les réunir dans un pénitencier. Ils les mirent d'abord dans quelques chambres qu'ils louèrent au faubourg Saint-Honoré, et bientôt Robert de Montry leur céda une maison qu'il avait auprès de la Croix-Rouge. On y établit la clôture, et on y érigea une chapelle, où saint François de Sales vint prêcher en 1619 et donner l'habit à quelques filles.

Depuis, le nombre des pénitentes s'étant augmenté, on les transféra rue des Fontaines, près du Temple, dans un local plus vaste, procuré par la marquise de Maignelay[1]. Charlotte-Marguerite de Gondi, sœur des deux derniers évêques de Paris et du Général des galères, avait épousé, en 1588, Florimond d'Halluin, marquis de Maignelay, qui, trois ans après, fut assassiné pendant les troubles de la Ligue. Veuve, elle renonça, quoique dans l'éclat de la jeunesse et de la fortune, au monde et au luxe, pour vivre dans les pratiques de la piété. Son intention avait été même d'embrasser la vie religieuse dans le couvent des capucines; mais l'abbé de Bérulle, le docteur Duval et d'autres sages et pieux personnages la retinrent dans le monde. Visite des malades et des prisonniers, établissements et œuvres charitables, voilà à quoi elle consacra désormais sa vie et ses richesses. Elle fut une des dames les plus zélées de l'Assemblée de Vincent de Paul, et, après madame d'Aiguillon, elle coopéra plus que personne à ses aumônes. Et

1. Voir sa *Vie*, par le P. Marc de Bauduin, Paris, 1666, in-12.

malgré les immenses largesses de sa vie, les legs portés dans son testament dépassèrent 400,000 livres. Elle mourut le 25 août 1650.

La marquise de Maignelay, ayant établi près du Temple la maison de retraite nommée de la Madeleine, s'en déclara fondatrice, titre qu'elle mérita par les grands biens qu'elle lui fit pendant sa vie, et par les *cent une mille six cents livres* qu'elle lui légua par testament. Les pénitentes s'y accrurent encore, et en même temps les sollicitudes et les difficultés. Or, à la tête de la maison, personne qui fût vraiment capable de la conduire. On demanda à saint François de Sales d'y mettre quelques-unes de ses filles, dont la douceur et la charité semblaient les vertus propres à gagner les nouvelles Madeleines. « Plus tard peut-être, répondit le saint évêque; il n'est pas encore temps. » Douze années se passèrent, après lesquelles on s'adressa à Vincent de Paul, en quelque sorte successeur de François de Sales dans la supériorité des Filles de Sainte-Marie. Vincent en conféra d'abord avec Dieu, ensuite avec l'archevêque de Paris et la mère Angélique L'Huillier, supérieure de la maison de la rue Saint-Antoine, et, en 1629, il destina quatre sœurs de la Visitation aux premières charges de la Madeleine.

Ces bonnes filles tremblèrent en face d'une telle entreprise. Et, en effet, les calomnies, les persécutions, les obstacles de toutes sortes, soit du dedans, soit du dehors, ne leur manquèrent pas. Mais, soutenu par la pensée du mérite de l'œuvre et par sa confiance en Dieu, Vincent ne les abandonna pas plus qu'il ne s'abandonna lui-même. Il fit tenir des assemblées de docteurs et d'autres personnes de piété et d'expérience, où l'on prit de sages et fortes résolutions pour le succès d'une affaire d'où dépendaient l'édification publique et le salut de tant d'âmes. En même temps, il exhortait les sœurs à la patience, à la persévérance, en vue des bénédictions qu'elles attireraient par là sur elles et sur tout leur ordre, en vue de Jésus-Christ, refuge des péche-

resses, dont elles continuaient la mission. Et il écrivait en ce sens à la mère Anne-Marie Bollais, la première supérieure envoyée à la Madeleine : « Notre-Seigneur, qui nous appelle au plus parfait, aura plus agréable la continuation de vos services à Sainte-Madeleine qu'il n'aurait ailleurs. La grâce de la persévérance est la plus importante de toutes, et qui couronne toutes les autres grâces; et la mort qui nous trouve les armes à la main pour le service de notre divin Maître, est la plus glorieuse et la plus désirable. Notre-Seigneur a fini comme il a vécu : sa vie ayant été rude et pénible, sa mort a été rigoureuse et pleine d'angoisses, sans mélange d'aucune consolation humaine. C'est pour cela que plusieurs saints ont eu cette dévotion d'aimer à mourir seuls et d'être abandonnés des hommes, dans la confiance qu'ils auraient Dieu seul pour les secourir. Je suis assuré, ma chère sœur, que vous ne cherchez que lui seul, et qu'entre les bonnes actions qui se présentent à faire, vous préférerez toujours celles où il y aura plus de sa gloire et moins de votre intérêt. »

Ainsi encouragées et conduites, les Sœurs de la Visitation, après avoir triomphé des premières difficultés, établirent l'ordre à la Madeleine. Par leur douceur et par leurs soins, elles gagnèrent le cœur, non-seulement des pénitentes volontaires, mais encore de celles qu'on leur amenait par autorité de famille ou de police. Celles-ci bientôt restaient de plein gré là où elles avaient été conduites de force, et quelques-unes même y faisaient les vœux de religion. Vincent continuait à soutenir les sœurs soit par les bons confesseurs qu'il leur procurait, soit par ses lettres, soit par ses visites qu'il prolongeait quelquefois au delà d'une semaine[1]. Deux autres communautés s'établirent bientôt à Bordeaux et à Rouen, en attendant les deux maisons de la Pitié et de Sainte-Pélagie formées par madame de Miramion; les refuges du Bon-Pasteur ouverts par madame de Combé[2]

1. Lettre à l'évêque de Toul, du 19 janvier 1635.
2. Voir sa Vie, par Jean-Jacques Boileau, in-12.

au repentir, vers la fin du siècle, en plusieurs villes de France, et les maisons semblables de Sainte-Valère et des Filles-du-Sauveur, fondées à Paris, vers le même temps, par le P. Daure, dominicain, et deux simples prêtres de paroisses, Louis Raveau et Étienne-François Vernage. C'est toujours la même fécondité d'œuvres charitables.

Vincent lui-même, sur la fin de sa vie, forma le projet d'un vaste hôpital pour les filles et les femmes abandonnées, et surtout pour celles qui font un infâme trafic de leur honneur. Il eut sur ce sujet de nombreuses et longues conférences avec des personnes de piété; et, malgré les difficultés d'un semblable projet, il l'eût sans doute conduit à exécution, si la mort ne l'eût prévenu. D'autres, nous venons de le voir, héritèrent de sa pensée, et la réalisèrent sous diverses formes.

Une œuvre semblable, mais plus étendue, œuvre à la fois de refuge et de préservation, fut l'œuvre des *Filles de la Providence*, fondée par madame Pollalion, et qui en produisit deux autres, les œuvres de l'*Union chrétienne* et de la *Propagation de la Foi* ou des *Nouvelles Catholiques*.

Marie Lumague[1], née à Paris, en 1599, avait épousé François Pollalion, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et son résident à Raguse. Veuve après quelques années de mariage, elle résigna sa charge de dame d'honneur de la reine, vendit son carrosse et ses pierreries, se retrancha toutes dépenses de luxe et se voua, sous la direction de Vincent de Paul, aux bonnes œuvres et à la piété. Elle commença par être une des dames les plus actives de l'Assemblée; puis elle accompagna mademoiselle Le Gras dans les campagnes, déguisée en paysanne et en servante, pour y instruire et y soulager les pauvres. Enfin elle eut l'inspiration de se consacrer particulièrement aux pauvres filles abusées et repentantes, et à celles que la jeunesse et la beauté, jointes à l'indigence et à la mauvaise conduite de

1. Voir sa *Vie*, par Collin, 1744, in-12.

leur famille, exposaient à un péril certain. Après avoir formé de ses propres richesses le premier fonds de cette œuvre, et s'être assuré le concours de sa fille et de son gendre, Claude Chastelain, maître d'hôtel du roi et secrétaire du conseil d'État, homme à la fois riche et charitable, on la vit allant à pied par les rues pour quêter les ressources complémentaires. Elle recueillit d'abord une quarantaine de filles et les logea à l'hôpital de la Pitié, dont Vincent de Paul était alors supérieur. Bientôt, vers le commencement de l'année 1630, elle forma le dessein, sous le nom de *Providence*, d'une communauté de trente-trois filles, destinées à instruire et à élever les jeunes personnes qui y chercheraient un refuge contre la corruption du monde. Les premiers essais se firent à Fontenay et à Charonne, près Paris, puis à Paris même dans une chétive masure, près des Chartreux de Vauvert. Dans cette dernière maison étaient recueillies, suivant la proportion des moyens, les petites filles âgées de moins de dix ans, à qui on enseignait, avec la crainte de Dieu, les ouvrages propres à leur assurer, par le travail, une existence honnête. Vincent de Paul, très-zélé pour cette œuvre, allait souvent visiter madame Pollalion et ses compagnes soit à Charonne, soit à Paris. Nommé supérieur de la maison, il la fit autoriser, en 1643, par des lettres patentes, et ériger, en 1647, par l'archevêque de Paris en communauté séculière. Charmé des saintes dispositions des Filles de la Providence, il voulut étendre les applications de leur zèle. Il forma le plan d'une société de filles et de femmes pieuses, sorte de Missionnaires qui se porteraient partout où on jugerait à propos de les envoyer pour le service de Dieu et l'instruction du prochain. Parmi les Filles de la Providence, il en choisit sept des plus zélées et des plus courageuses, dont quelques-unes appartenaient à la plus haute noblesse, comme Anne de Croze, et surtout Renée de Grandmont, alliée des Lorraine, qui cacha tous ses titres sous l'humble nom de Renée Desbordes[1]. Cette congréga-

[1] Un demi-siècle plus tard, comme on s'occupait de la béatification de saint

tion fut appelée de l'*Union chrétienne*, pour marquer l'union que les Filles devaient garder entre elles et avec Jésus-Christ. Elles firent un acte d'association par lequel elles s'engageaient à travailler au salut des âmes. Bientôt elles formèrent plusieurs maisons, ouvertes surtout aux protestantes nouvelles converties ou en voie de conversion, maisons connues sous les différents noms de *Propagation de la Foi* ou de *Nouvelles Catholiques*[1].

A la prière, sans doute, de Vincent de Paul, Anne d'Autriche, en 1651, fit don à madame Pollalion d'un vaste local, situé rue de l'Arbalète, et contigu au magnifique monastère du Val-de-Grâce, où elle aimait à passer les principales fêtes de l'année. Aussi, dans l'acte de donation, elle déclarait qu'elle avait choisi ce terrain de préférence à tout autre, afin d'avoir sous les yeux, de sa retraite ordinaire, un établissement dont elle espérait de très-grands biens. C'était un ancien hôpital, dit *de la Santé*, où on recevait les convalescents qui sortaient de l'Hôtel-Dieu. L'archevêque de Paris érigea le nouvel établissement en hôpital, et nomma supérieure madame Pollalion, qui prit possession le 4 juin 1652. Il avait fallu toute une année pour construire de nouveaux bâtiments. Grâce aux libéralités d'Anne d'Autriche, et, à l'exemple de la reine, de la princesse de Condé, des duchesses d'Orléans, de Vendôme, de Liancourt et d'Aiguillon, de la marquise de Maignelay, de la maréchale de Guébriant, de la chancelière Séguier, des dames de Loménie de Brienne, de Miramion, de Senecey et des autres dames de l'Assemblée,

Vincent de Paul, Renée Desbordes, âgée alors de quatre-vingts ans, lui rendit un ample, authentique et éclatant témoignage.

1. Après la mort de madame Pollalion et de saint Vincent, l'*Union chrétienne* fut distraite du séminaire de la Providence par Jean-Antoine Le Vachet, que notre saint lui avait donné pour confesseur. Établie à Charonne, en 1661, par Anne de Croze, puis transférée à l'hôtel de Saint-Chaumont, rue Saint-Denis, elle fut approuvée, sous une forme nouvelle et distincte, par lettres patentes de Louis XIV en 1673 et 1687, et elle se répandit en plusieurs diocèses. — Une communauté de Nouvelles Catholiques fut aussi fondée à Paris, par les libéralités de Turenne, converti au catholicisme.

les constructions étaient achevées en 1652, et la solennelle inauguration du séminaire se fit le 11 juin, au milieu des applaudissements du peuple « qui avait su comprendre, à cette fois, ce que la charité faisait pour lui [1]. » Saint Vincent de Paul rédigea les règlements qui furent approuvés par l'autorité ecclésiastique. A cinq ans de là, 4 septembre 1657, madame Pollalion mourait au milieu des bénédictions des pieuses maîtresses formées par elle, et des cent quatre-vingts jeunes filles recueillies par sa charité, cette fois doublement *orphelines*. Mais le *non relinquam vos orphanos* de l'Évangile se réalisa encore pour elles. Car, indépendamment de mademoiselle Le Pilleur, tante de l'évêque de Saintes, puis de mademoiselle Viole qui succédèrent à madame Pollalion en qualité de supérieures et de *mères*, il leur restait un père en Vincent de Paul, ce père de tous les orphelins et de tous les abandonnés.

En effet, oubliant, comme toujours, les besoins extrêmes de sa maison et des siens, en ces années funestes que nous aurons à raconter, il voulut, Providence visible, prouver à ces filles qu'elles ne s'appelaient pas en vain Filles de la Providence. Au lendemain des funérailles de leur pieuse fondatrice, il convoqua en leur faveur une assemblée de ses Dames de la Charité. Un mois après, c'était une assemblée nouvelle, plus nombreuse, sans doute, et plus efficace encore que la première, à en juger par la lettre suivante qu'il écrivit, le 18 octobre 1657, à la duchesse de Liancourt.

« MADAME,

« Je vous fais ici un renouvellement de mon obéissance perpétuelle, et à M. le duc de Liancourt en votre personne, et cela avec toute l'humilité et l'affection que je le puis. Je vous supplie très-humblement, Madame, de l'avoir agréable, et que je me donne l'honneur de vous entretenir de l'œuvre de la Providence de Dieu, que feu mademoiselle

1. *Études sur Bossuet*. t. II, p. 3.

Poulaillon[1], avait promue, et que vous, Madame, avez soutenue et protégée de vos bienfaits et de votre autorité, en qualité de dame insigne bienfaitrice, qui est autant à dire que fondatrice de ce bon œuvre, ainsi que les règles de cet œuvre, approuvées de Monseigneur l'archevêque, le déclarent. — Vous avez pu savoir, Madame, le décès de cette bonne servante de Dieu ; et comme peu de jours après l'on s'assembla chez madame la duchesse d'Aiguillon, là où madame la chancelière, madame de Brienne, mademoiselle Viole, M. Duplessis, M. Drouart et moi nous trouvâmes, pour voir s'il était expédient que l'on entreprît de soutenir et de régler cet œuvre-là, et, supposé qu'il le fallût, comme quoi il s'y fallait prendre. Or, le résultat fut, après avoir fait lecture des dites règles approuvées, qu'on tâcherait de soutenir ce bon œuvre et de le diriger selon l'intention desdites règles, que l'on convoquerait une assemblée de mesdites Dames insignes bienfaitrices censées fondatrices de cet œuvre, dont la reine est la première, vous, Madame, madame la chancelière, madame de Senecey, mesdites Dames d'Aiguillon et de Brienne, pour traiter de cette affaire, et commencer l'harmonie de cette conduite pour la perpétuer avec l'aide de Dieu qui vous a choisie des premières, Madame, avec feu madame la marquise de Maignelay, et lequel vraisemblablement veut que vous soyez, pour le temps et l'éternité, l'un des principaux instruments dont il s'est servi pour conserver la pureté et la sainteté à plusieurs vierges, qui adoreront et glorifieront sa divine bonté dans le temps et l'éternité, et qui peut-être l'offenseraient et le maudiraient sans cela; et cependant qu'on se transporterait à la Providence pour tâcher de donner ordre aux affaires plus pressantes, et pour se défaire des religieuses qui y étaient, des pensionnaires et des filles de la communauté qu'on pourrait, et à réduire le nombre à quarante si

1. Ainsi Vincent écrit toujours ce nom. — Ainsi on le prononçait, sans doute, à en juger par les armes des Pollalion, qui portaient une *poule* et un *ion* sur champ d'azur.

l'on pouvait, sauf à l'augmenter fait à fait qu'il y aurait de quoi. Et effectivement l'on y a travaillé, en sorte que plusieurs religieuses, plusieurs pensionnaires se sont retirées, comme aussi quatorze ou quinze filles que les parents ont retirées, de sorte que le nombre des personnes de cette maison est réduit à environ quatre-vingts; et pour ce que mesdites Dames ont jugé à propos que je me donne l'honneur de vous donner avis de tout cela, je le fais, Madame, avec la joie que votre bonté peut penser, et c'est, Madame, à trois fins : l'une, qu'il vous plaira me mander si vous avez agréable d'honorer ce bon œuvre de la continuation de votre protection; et, cela posé, si vous avez agréable, Madame, de vous rendre en cette ville un jour de la semaine prochaine; et, au cas que vous ne le puissiez pas, d'envoyer une procuration en blanc portant permission à celle de nous de laquelle vous aurez agréable que le nom soit rempli, de déclarer que vous désirez continuer l'assistance que vous avez donnée à cette maison-là jusques à maintenant depuis le commencement de son institution, en qualité de bienfaitrice de cette maison-là, ou pour le moins d'écrire conformément à cela. Voilà, Madame, le sujet de la présente, etc. »

Cette lettre est précieuse, en ce qu'elle nous donne l'état où était tombée la maison des Filles de la Providence quelques jours après la mort de sa fondatrice, et qu'elle nous aide à comprendre l'efficacité de l'intervention de Vincent en sa faveur. Car on sait que le nombre de cent quatre-vingts orphelines dont elle venait de déchoir, fut bien dépassé dans la suite.

Ce ne fut pas la dernière assemblée convoquée par Vincent pour lui venir en aide. Il y en eut plusieurs autres dans ces dernières années de sa vie. De toutes la plus célèbre est celle de février 1659, où Bossuet, suivant la conjecture à peu près certaine de son plus récent historien, prononça son sermon *sur l'éminente dignité des pauvres dans l'Église*, le premier, probablement, qu'il ait prononcé à Paris.

Bossuet tenait par plus d'un lien à la Congrégation des Filles de la Providence, car il était le supérieur de l'asile de la *Propagation de la foi*, établi à Metz, au milieu de toutes sortes de contradictions et d'épreuves, par une pauvre et héroïque fille, nommée Alix Clerginet, et il lui avait donné son règlement. Or, à la prière d'Alix, la maison de Paris était venue au secours de la maison de Metz, si bien que celle-ci regardait celle-là comme sa mère. En effet, madame Pollalion avait envoyé à Metz d'abord Renée Desbordes, puis cinq autres sœurs de la Providence, avec de précieuses instructions de Vincent de Paul protecteur déclaré d'Alix et de son œuvre, qu'il avait encouragées l'une et l'autre dans un voyage que la pieuse fille venait de faire à Paris.

Cherchant un orateur pour une nouvelle assemblée de charité, Vincent de Paul, supérieur de la Providence de Paris, devait naturellement jeter les yeux sur le supérieur de la Propagation de Metz, comme Bossuet, par gratitude, par filiale dépendance et envers le vénérable prêtre, et envers la maison-mère de l'asile qui lui était si cher, ne pouvait leur refuser les prémices de son éloquence. Après avoir opposé le monde, où tout a été jeté en proie aux riches, même les pauvres, et le royaume de Jésus-Christ, où tout a été donné en partage aux pauvres, même le droit exclusif d'y introduire les riches; après avoir célébré la charité de saint Paul, si empressé pour les pauvres de Jérusalem, et toujours pour eux si plein de respect, arrivant au but de l'assemblée et s'adressant aux Dames, l'orateur s'écrie : « Mesdames, revêtez-vous de ces sentiments apostoliques; et dans les soins que vous prenez de cette maison, regardez avec respect les pauvres qui la composent. Méditez sérieusement, en la charité de Notre-Seigneur, que, si les honneurs du siècle vous mettent au-dessus d'eux, le caractère de Jésus-Christ, qu'ils ont l'honneur de porter, les élève au-dessus de vous. Honorez, en les servant, la mystérieuse conduite de la Providence divine, qui leur donne les premiers rangs dans l'Église, avec une telle prérogative, que

les riches n'y sont reçus que pour les servir. » En particularisant davantage l'objet de la réunion, et s'adressant à tout l'auditoire : « Donc, mes Frères, ajoute Bossuet, ouvrez les yeux sur cette maison indigente, et soyez intelligents sur les pauvres. Si je demandais vos aumônes pour une seule personne, tant de grandes et importantes raisons, qui vous obligent à la charité, devraient émouvoir vos cœurs. Maintenant j'élève ma voix au nom d'une maison tout entière; et encore d'une maison chargée d'une multitude nombreuse de pauvres filles entièrement délaissées. Faut-il vous représenter et le péril de ce sexe et les suites dangereuses de sa pauvreté, l'écueil le plus ordinaire où sa pudeur fait naufrage? Que serviront les paroles, si la chose même ne vous touche pas? Entrez dans cette maison; prenez connaissance de ses besoins; et si vous n'êtes touchés de l'extrémité où elle est réduite, je ne sais plus, mes Frères, ce qui sera capable de vous attendrir. Il est vrai, des dames pieuses ont ouvert les yeux sur cette maison; elles ont entendu sur les pauvres (*beatus qui intelligit super egenum et pauperem*); parce qu'elles connaissent leur dignité, elles se tiennent honorées de les servir; parce qu'elles sont chrétiennes, elles se croient obligées de les assister; parce qu'elles savent le poids des richesses mal employées, elles se déchargent, entre leurs mains, d'une partie de leur fardeau; et, en répandant les biens temporels, elles viennent recevoir en échange les grâces spirituelles [1]. »

IX

Filles orphelines. — Filles de Sainte-Geneviève. Filles de la Croix.

C'était encore aux *Filles orphelines* que mademoiselle de Lestang avait ouvert une maison vers le Pré-aux-Clercs. Vincent de Paul la secourut dans ses plus grands besoins;

1. Œuvres, t. XII, pp. 10, 21. — *Études sur la vie de Bossuet*, t. I, pp. 435 et suivantes; t. II, pp. 1 et suivantes.

il assista à plusieurs des assemblées qui se tinrent en sa faveur; enfin, il la plaça sous la direction spirituelle d'un prêtre de sa conférence, nommé Gambard, le même qui l'avait accompagné dans ses premières Missions, et qui, depuis vingt ans, conduisait avec succès les Filles de la Visitation du faubourg Saint-Jacques. Il mit la pieuse fondatrice en rapport avec mademoiselle Le Gras, si habile dans la science du gouvernement. Il fit tenir en sa présence un conseil pour lui tracer la voie à suivre. Il l'engagea à choisir dans sa maison, composée alors de deux cents filles, trois ou quatre des plus intelligentes, à partager avec elles le poids des affaires, à les assembler de temps en temps, à prendre leurs conseils et ceux du directeur de la maison, et surtout à regarder comme une tentation le désir de tout faire par elle-même : écueil des âmes ardentes et dévouées, où mademoiselle de Lestang était menacée d'échouer.

Vincent prit part encore à la fondation des Filles de Sainte-Geneviève. Mademoiselle de Blosset, fille d'un gentilhomme du Nivernais, s'était consacrée au soin des pauvres et des malades de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et à l'instruction des jeunes filles. Après s'être adjoint quelques demoiselles animées du même esprit, elle avait commencé à former une petite communauté, qui prit le nom de Filles de Sainte-Geneviève. Mais, avant de prendre une détermination définitive, elle et ses compagnes résolurent de consulter Vincent de Paul qu'elles regardaient comme « un saint, et un homme plein de lumière et de prudence. » Il leur enjoignit de commencer par la prière, et leur demanda pour lui-même huit jours de réflexion. Après quoi, étant revenues bien déterminées à s'en rapporter à sa décision, il leur dit d'un ton sûr et ferme : « Dieu veut se servir de vous pour donner une nouvelle Compagnie à son Église; Notre-Seigneur en tirera sa gloire, et il en reviendra au prochain beaucoup d'avantage. » Le temps et la Providence confirmèrent cette parole. Les écoles de ces Filles furent très-fréquentées et très-utiles à la paroisse. La

mort de Françoise de Blosset, arrivée le 9 février 1642, ne dissipa point son œuvre, et ses filles résolurent même de rendre leur premier engagement irrévocable. Bourdoise approuva leur dessein et leur traça des règles. L'autorité ecclésiastique du diocèse les érigea en communauté, le 20 août 1658, et, en 1661, le roi leur accorda des lettres patentes. Outre leur principale fonction, qui était l'instruction gratuite, elles formaient des maîtresses pour les campagnes, assistaient les pauvres, distribuaient des remèdes, faisaient des instructions et des lectures aux personnes de leur sexe; en un mot, exerçaient toute sorte d'œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle. Tel était l'état de cette communauté, lorsque madame de Miramion [1], qui en avait formé une semblable sur la paroisse Saint-Paul, sous le nom de la Sainte-Famille, voulut les unir l'une et l'autre. Dans son humilité, elle renonça à son titre de fondatrice, et fit prendre à ses filles le nom de Sainte-Geneviève. Elle soutint la congrégation ainsi multipliée de sa fortune et de son crédit, et lui acheta une maison sur le quai de la Tournelle, où elle-même prit sa résidence. Approuvées encore sous cette forme nouvelle par l'archevêque de Paris en 1665, les Filles de Sainte-Geneviève se répandirent

1. Marie Bonneau, veuve de J.-J. de Beauharnais, seigneur de Miramion, conseiller au parlement de Paris, était née en 1629. Après son singulier enlèvement par le comte de Bussy, cousin de madame de Sévigné, elle se retira, en 1649, chez les Filles de mademoiselle Le Gras, et n'en sortit que pour se livrer à toutes les œuvres de charité. Elle fut une des dames les plus zélées de l'Assemblée pour l'œuvre des Enfants-Trouvés, l'œuvre de l'Hôtel-Dieu, de l'Hôpital-Général; en un mot, pour toutes les entreprises de saint Vincent de Paul. Le saint avait approuvé les règlements de sa Sainte-Famille. Elle fut toujours en intimes rapports avec les deux communautés de Saint-Lazare. Après la mort de Feret, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, elle passa, en 1677, sous la conduite d'Edme Jolly, troisième supérieur de la congrégation de la Mission, et y resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1696. Son unique fille épousa le président de Nesmond. « Le roi, dit Dangeau (Mémoires, 24 mars 1696), l'aidait dans ses bonnes œuvres et ne lui refusait jamais rien. » C'est elle que madame de Sévigné (Lettre du 29 mars 1696, à madame de Coulanges), appelle une « Mère de l'Église » (voir sa *Vie*, par l'abbé de Choisy, in-12, Paris, 1706).

en divers lieux et comptèrent bientôt plus de cent écoles.

Il est quelques communautés qui reçurent de Vincent des services moins essentiels, mais qui lui sont cependant redevables. Telle est, parmi les nombreuses Congrégations hospitalières qui s'élevèrent tout à coup dans la première moitié du XVIIe siècle, la Congrégation des religieuses hospitalières de la Charité de Notre-Dame, qui doit son origine à Simonne Gauguin, née en 1591, à Pathai, en Beauce, et nommée en religion Françoise de la Croix[1]. Cette pieuse fille forma d'abord un établissement à Paris, près la place Royale, avec le concours de Madeleine Brulart, veuve d'un maître d'hôtel du roi, nommé Favre, qui s'en déclara fondatrice. Le roi et l'archevêque de Paris, avant d'approuver le nouvel institut, en soumirent les règles à l'examen du P. Binet, jésuite, de Vigier, doctrinaire, et de Vincent de Paul. Les trois examinateurs les ayant revues et approuvées comme conformes à la doctrine du saint concile de Trente, la Congrégation fut autorisée par les deux pouvoirs, et Françoise de la Croix et ses compagnes prononcèrent leurs vœux en 1629. Ces religieuses fondèrent ensuite un grand nombre d'hôpitaux en France, mais tous réservés aux femmes. Elles firent pour leur sexe ce que faisaient pour les hommes les frères de la Charité de Saint-Jean-de-Dieu.

Peu de communautés de Filles durent autant à Vincent de Paul que la Congrégation des Filles de la Croix.

A Roye, en Picardie, existait une école dans laquelle étaient confondus les enfants des deux sexes, ce qui devint la source d'abominables désordres, auxquels le maître lui-même mit le comble en abusant d'une de ses écolières. Pour y remédier, les deux curés de la ville firent appel au dévouement de personnes pieuses qui se chargeraient de l'instruction des jeunes filles. Quatre y répondirent : Françoise Vallet, Marie Saucier et deux sœurs, cousines des précédentes, Charlotte et Anne Delanoy. En 1625, une as-

1. Voir sa *Vie*, in-12, Paris, 1745.

semblée composée des curés, des notables et des dames et demoiselles les plus distinguées de la ville, agréa leur dévouement, nomma madame Ledoux, veuve du greffier de Roye, leur présidente et protectrice ; et celle-ci, pour premier exercice de sa charge, leur donna une maison où elle les installa le 4 août suivant.

Les jeunes maîtresses, qui choisirent Françoise Vallet pour supérieure, eurent d'abord les plus beaux succès. Mais le prévôt de Roye, poussé peut-être par de jeunes libertins mécontents de se voir ravir leurs victimes, piqué d'ailleurs de n'avoir pas été consulté dans l'affaire, accusa Bellot, doyen de la collégiale et fauteur déclaré du nouvel établissement, d'être allé contre les intentions du roi qui avait défendu qu'on formât, sans son agrément, ces sortes d'institutions. On ne tint aucun compte de cette réclamation, et l'œuvre continua à prospérer. Ses ennemis se tournèrent alors contre les deux curés, qu'ils attaquèrent par d'horribles calomnies, dont le contre-coup atteignit les pauvres maîtresses. Le peuple, juste cette fois, vengea d'un mot les servantes de Jésus-Christ, et, pour consacrer leurs persécutions, il les appela *Filles de la Croix*. Désireuses de mériter ce beau titre, elles souffrirent d'abord en silence ; mais, craignant de compromettre leur œuvre en même temps que leurs personnes par une abnégation excessive, elles rédigèrent bientôt un Mémoire justificatif, que deux d'entre elles apportèrent à Paris et soumirent à dix-sept docteurs de Sorbonne. Les docteurs, après mûr examen, déclarent, le 26 novembre 1630, n'y trouver « rien qui ne soit bon, utile, digne d'être reçu, approuvé et autorisé par les pasteurs et magistrats du lieu où résident les filles y mentionnées. »

Ainsi justifiées, les bonnes filles reprirent leurs fonctions avec un nouveau zèle, se concilièrent de plus en plus la confiance des familles, et virent s'accroître le nombre de leurs associées. Tout le poids de la persécution, jusqu'alors partagé, retomba sur les deux prêtres premiers auteurs de

leur œuvre. On les déféra à la cour comme de dangereux novateurs, comme des guides pernicieux. Bientôt ils furent arrêtés et emprisonnés à Paris. Après plusieurs interrogatoires, ils furent heureusement remis aux mains de Vincent de Paul. Le saint les interrogea à son tour avec toute sa charité, sans doute, mais aussi avec tout son bon sens, toute sa justice, tout son zèle pour l'honneur de l'Église. La conclusion de son examen fut que les deux prêtres étaient innocents sur tous les chefs d'accusation, et la cour, sans songer à faire appel de ce jugement, les renvoya, avec entière décharge, à Roye, pour y reprendre leurs fonctions.

Vincent n'avait pu examiner les deux directeurs des Filles de la Croix, sans pénétrer, avec sa perspicacité ordinaire, jusqu'au fond du nouvel institut. Il en avait été charmé; et, lorsque les deux ecclésiastiques lui demandèrent s'il n'était pas à propos d'abandonner une œuvre en butte à de telles attaques, il répondit : « Loin de céder à la persécution, il faut montrer plus d'ardeur encore à la maintenir : car elle sera d'une grande utilité à l'Église ; si elle y prend racine, elle deviendra un arbre fécond en fruits salutaires. Qu'elle conserve seulement avec soin son premier esprit de pauvreté, de simplicité, de mortification, de piété, d'obéissance et de charité ; que ses premières associées continuent à mériter leur nom de Filles de la Croix, en se greffant de plus en plus sur la croix du Sauveur par le partage de ses opprobres et de ses persécutions. »

Depuis le jugement favorable de la Sorbonne, Marie Saucier était restée à Paris. Le célèbre P. de Lingendes, qu'elle avait pris pour directeur, la mit alors en rapport avec une dame d'une haute piété, Marie L'Huillier, veuve de Claude-Marcel de Villeneuve, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi. Mariée fort jeune, Marie L'Huillier avait eu fort à souffrir du caractère difficile et de la conduite dissipée de son époux. Sous la conduite de saint François de Sales, elle avait supporté cette épreuve en femme forte et en chrétienne. Veuve à vingt-trois ans, elle ne s'occupa

plus que de piété et de charité, ces deux grandes choses toujours corrélatives dans le christianisme. Elle s'associa aux dames de Lamoignon, Pollalion et Le Gras, qui étaient alors, sous la direction de saint Vincent, à la tête de toutes les entréprises charitables. Elle travailla quelque temps, avec Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, à la conversion des femmes perdues, jusqu'à ce que l'œuvre, jugée par l'un et par l'autre ingrate et peu durable, fût abandonnée et réservée à d'autres mains. Elle se rabattit sur d'autres œuvres d'un succès plus facile et plus immédiat. En compagnie d'autres dames qu'elle s'était attachées, elle allait visiter les pauvres de sa paroisse de Saint-Paul, dont le curé, à sa suggestion, lui fournissait le fonds de subsistance, au moyen d'une quête hebdomadaire. Pour subvenir à la fois à l'âme et au corps, elle plaça, non-seulement dans sa paroisse, mais dans plusieurs quartiers de Paris, des maîtresses d'école qui enseignaient gratuitement les pauvres petites filles.

C'est ce qui avait déterminé le P. de Lingendes à lui adresser Marie Saucier. Madame de Villeneuve ne tarda pas à reconnaître, dans le nouvel Institut, la pleine réalisation de ce qu'elle essayait alors elle-même, et elle demanda une Fille de la Croix pour établir à Paris l'œuvre qui réussissait si bien en Picardie. En conséquence, l'abbé Guérin, alors directeur de la petite Société, se rendit de Roye dans la capitale, où, au défaut de Marie Saucier qui, de l'avis même de son confesseur, venait d'entrer à la Visitation, il manda Charlotte Delanoy, fondement et cheville ouvrière de la communauté.

De plus en plus, madame de Villeneuve se convainquit de l'utilité du nouvel Institut et de la facilité de son établissement à Paris. Seulement, pour le protéger contre l'inconstance humaine, elle voulut trouver des filles qui se formassent par des vœux en corps de communauté régulière. L'archevêque de Paris approuva son dessein, et les événements la servirent. Les guerres dont la Picardie était alors le théâtre, en ayant forcé les habitants à venir chercher un

refuge à Paris, les Sœurs de Roye avaient suivi la foule. Charlotte Delanoy présenta ses pauvres compagnes à madame de Villeneuve, et la charitable dame les confia à une de ses amies, dans la rue du Bas-Froid, au faubourg Saint-Antoine, en attendant que le commandeur de Sillery, prié par elle, les fît conduire à son château de Panfon, aux portes de Brie-Comte-Robert. Quelque temps après, ces filles, au nombre de cinq, étaient établies dans le bourg même comme institutrices.

Mais la question des vœux les divisa. Soutenues par l'abbé Guérin, les opposantes demeurèrent à Brie-Comte-Robert, où elles continuèrent à se diriger par ses conseils. Elles formèrent des maisons à Roye, à Rouen, à Barbesieux, et ensuite à Paris, sur la paroisse Saint-Gervais. Françoise Vallet, Anne Delanoy et Marie Paillet, portées pour les vœux, revinrent à Paris, avec deux de leurs élèves, le 28 décembre 1640, et furent placées par madame de Villeneuve à la Visitation pour y prendre l'esprit de saint François de Sales. En effet, avec les Filles de la Charité, elles allaient partager l'héritage que le saint évêque de Genève avait destiné à ses propres Filles, et que, sur les conseils de Denis de Marquemont, il avait dû, comme il a été dit, laisser à d'autres.

Ce fut alors que madame de Villeneuve entra en relations plus intimes avec madame de Chantal. Ces relations avaient été primitivement formées par saint François de Sales qui avait présenté madame de Villeneuve à la sainte fondatrice, en lui disant qu'il ne connaissait pas d'âme plus candide ni de meilleur cœur. Dès lors s'était établi entre les deux admirables femmes un commerce de lettres qui se ranima à l'époque où nous sommes parvenus. Sainte Chantal écrivait le 15 janvier 1641 : « Vive Jésus ! Béni soit le très-divin et débonnaire Sauveur de nos âmes, qui vous a choisie, ma très-bonne et très-aimée sœur, pour lui dresser cette sainte Société, par le moyen de laquelle, plusieurs âmes, comme de vaillantes amazones, combattront les perverses maximes

du monde et arboreront les divines maximes de Jésus-Christ! Ce dessein ne peut que grandement réussir à la gloire de Dieu et au profit de plusieurs âmes, pour la facilité qu'il donne à toutes celles qui auront de la disposition à la vie spirituelle et du désir d'en profiter. Je vois que la divine Providence fait recueillir par ce moyen quelques pensées et désirs de notre bienheureux Père, qui n'ont pu être exécutées ni conservées dans notre chère Congrégation. J'en ressens une tendre consolation, j'en remercie et bénis Dieu de tout mon cœur. Tout cela est si bien digéré, que mes lumières bornées n'ont rien à y ajouter, mais seulement à l'honorer. Le temps et la pratique vous découvriront des choses qui ne se peuvent apprendre que par l'expérience. Vous verrez, ma très-chère sœur, de quelle manière Dieu vous découvrira peu à peu ce qui vous sera nécessaire pour la perfection et pour la stabilité du dessein qu'il vous a inspiré, et duquel je crois qu'il veut que vous demeuriez la guide et la conductrice. C'est un grand avantage que d'avoir des sujets bien fondés en la vraie vertu pour servir de fondement à cet édifice spirituel. Béni soit Dieu qui vous les a mis en mains! Je suis consolée de ce petit accommodement que nos chères sœurs vous donnent. La conversation sera utile aux unes et aux autres. Je prie Dieu qu'il vous donne les forces et la santé pour accomplir et pour conduire à sa perfection ce sacré dessein. Il y a longtemps que Dieu vous a éclairée, et qu'il vous a fait discerner les mouvements de la nature, et qu'il vous a aidée à les combattre de plus en plus; il vous fortifiera pour suivre ceux de sa sainte grâce. Il est vrai qu'il faut du courage; mais sa divine bonté sera elle-même votre cœur et votre force; elle fera évanouir à vos yeux toutes les difficultés par la vertu de sa grâce et de son assistance. Enfin, c'est une faveur que d'agir et de souffrir pour la gloire de Dieu. Je le supplie de vous combler de son amour et de bénir votre entreprise. Nous ferons beaucoup prier pour cela, et je vous conjure de me recommander souvent à Dieu pour qu'il lui plaise que je passe le reste

de mes jours, et que je les finisse dans sa grâce et son très-bon plaisir, demeurant de tout mon cœur, ma très-honorée et très-chère sœur, votre très-humble sœur et servante en Notre-Seigneur. — Jeanne-Françoise Frémiot, de la Visitation-Sainte-Marie. — Dieu soit béni ! »

Dans le cours de cette même année 1641, sainte Chantal écrivit encore à madame de Villeneuve : « Béni soit notre bon Dieu, ma toute chère sœur, qui dispose votre cœur pour l'œuvre de sa gloire ! Je ne doute point que votre dessein n'apporte un grand profit aux âmes qui seront assez heureuses pour en recueillir les fruits. Plusieurs dames veuves seront bien consolées de trouver cette retraite de piété, qui ne les empêchera pas de rendre à leurs enfants les soins légitimes qu'elles leur doivent. C'était un des desseins très-importants que notre bienheureux Père avait conçus, que celui de conserver les exercices de charité publique dans notre congrégation ; mais il ne l'a pu exécuter; et voilà que la divine Providence vous a choisie pour l'accomplir. Je pense que les Filles dont vous vous servirez pour instruire les autres à la piété seront déjà grandes et capables de ce bien, ce qui sera d'une utilité merveilleuse dans ce siècle si corrompu. Je vous conjure, ma très-chère sœur, de me faire part du progrès que vous aurez fait dans ce sacré dessein, afin que derechef j'en loue Dieu, et que je m'en console avec vous. »

Les premières filles du nouvel institut réformé ou transformé ne restèrent que huit mois à la Visitation. Madame de Villeneuve leur subrogea la donation que le commandeur de Sillery lui avait faite, peu de temps avant sa mort, d'une maison sise rue Saint-Honoré, près l'hôtel de son nom. Georges Froger, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, un des signataires de l'approbation donnée par la Sorbonne en 1630, fut délégué par l'archevêque de Paris pour présider à tous les établissements du nouvel institut, dont il demeura le supérieur jusqu'à sa mort, arrivée en 1647.

Madame de Villeneuve fonda son premier établissement à

Vaugirard, où elle acheta une maison, au nom des Filles de la Croix, et, le 4 août 1641, à la tête de sa petite colonie, elle prononça les vœux simples de chasteté perpétuelle et d'obéissance, auxquels plus tard fut adjoint celui de pauvreté. C'est de ce jour que date la naissance de la nouvelle société des Filles de la Croix. En juillet 1642, elle obtint des lettres patentes du roi, qui furent enregistrées le 3 septembre 1646.

Tout en restant à Vaugirard, où elle aida encore l'abbé Olier dans les essais de son séminaire, Madame de Villeneuve voulut étendre à la capitale le bienfait de l'éducation gratuite. Elle acheta donc une portion de l'ancien palais des Tournelles, au prix de 55,000 livres, dont Madame d'Aiguillon paya plus de 30,000, et on y forma un second établissement.

Rien ne semblait manquer désormais au nouvel Institut, pas même l'estime des hommes qui l'avaient persécuté à sa naissance; mais il devait avoir part encore, dans la personne du moins de sa seconde fondatrice, à cette croix dont il portait le nom. En effet, madame de Villeneuve fut dévorée par de telles peines intérieures, qu'elle fut tentée d'en abandonner à d'autres la conduite dont elle venait d'être revêtue. Dans l'excès de ses maux et de ses perplexités, elle s'adressa à Vincent de Paul qui, tant de fois, l'avait soutenue de ses conseils. Au mois de février 1648, elle lui écrivit : « Si Dieu veut, à cause de mon indignité, laisser périr l'ouvrage, j'y consens de bon cœur. J'y étais disposée lorsque je le commençai; mais vous-même ne l'avez pas jugé à propos. J'ai suivi exactement tout ce que vous m'avez prescrit; c'est à vous de m'aider dans la consommation de ce dessein. Je vous supplie donc de venir encore me manifester les divines volontés, afin que je ne sois point trompée par les miennes propres. » Au mois de septembre de la même année, elle revint à la charge : « Je vous prie de venir à mon secours contre les attaques de Satan et de ses suppôts qui ont juré ma ruine. Je ne sais ce que Dieu

veut faire de moi, pauvre roseau battu depuis si longtemps par les vents de la persécution, sans qu'aucun ait pu le renverser, ni même l'ébranler. Il paraît que Dieu a de grands desseins sur moi, auxquels le monde et le démon s'opposent. Car pourquoi tant de forces réunies contre un aussi faible soldat? Ah! c'est que nul ne peut nuire à celui qui est protégé de Dieu. Voilà ce que vous m'avez appris, ce que j'ai éprouvé, et ce qui a réglé jusqu'ici toute ma conduite au service de Dieu. Je vous demande vos prières pour l'affermissement de la Société, si c'est l'œuvre de Dieu. »

On n'a plus les réponses de Vincent de Paul; mais on en devine le sens par ce qui précède et par ce qui va suivre. Il est évident qu'il encouragea dans son dessein Madame de Villeneuve qui, en effet, y persévéra jusqu'à sa mort, arrivée le 15 janvier de l'année 1650, la cinquante-troisième de son âge.

Cette mort fut un terrible coup pour la si jeune famille. C'était une mère de moins, et nul patrimoine pour combler un peu le vide de sa perte. Car la maison était grevée de 40,000 livres de dettes, poids sous lequel fléchissaient les sœurs et leurs amis. D'autre part, la communauté se composait d'éléments si divers, de molécules si divisées et si hétérogènes, que le génie seul de l'institutrice semblait avoir été capable d'en faire un monument. Elle, l'âme et le ciment, disparue, les agrégats devaient aller chacun au corps avec lequel il avait quelque similitude, qui à tel institut, qui à tel autre, et le tout disparaissait par la dissolution des parties. Les plus chaudes protectrices du séminaire de la Croix, celles qui avaient fait pour lui les plus généreux sacrifices, comme la duchesse d'Aiguillon, ne voyaient rien de mieux que sa réunion aux Filles de la Providence, c'est-à-dire une vie en autrui après une vie personnelle. En effet, Madame d'Aiguillon communiqua ce dessein à Vincent de Paul, avec toutes les raisons à l'appui. Le saint combattit l'idée de la duchesse, et lui dit : « Quand les sœurs de la Croix seraient réduites à deux ou trois, pourvu qu'elles fussent bien unies, elles formeraient encore

une vraie communauté. Ce serait un petit levain qui ferait bientôt fermenter toute une masse. D'ailleurs, ajouta-t-il, l'Institut de Madame de Villeneuve et celui de Mademoiselle Pollalion se ressemblent trop peu pour s'unir, et tous les deux peuvent être séparément très-utiles à l'Église.

Bien que cette réponse eût un peu rassuré Madame d'Aiguillon, elle ne lui ôta pas toute crainte sur le présent et principalement sur l'avenir de l'Institut. Elle retourna à à Saint-Lazare en compagnie d'autres dames. Plusieurs assemblées se tinrent en la présence du saint, et presque toutes les voix continuaient à aller soit à la suppression, soit à l'union avec une autre communauté. Mais Vincent persistait dans ses premières réponses : « C'est l'œuvre de Dieu, dit-il à Abelly, alors directeur, comme nous l'avons dit, des Filles de la Croix ; il ne faut en aucune façon la détruire ; le nombre des sœurs se multipliera ; c'est un faible ruisseau, mais il recevra des eaux qui le feront un grand fleuve. » Dès lors on renonça à tout dessein soit de suppression soit d'annexion, et on délibéra sur les moyens d'assurer la vie de la famille orpheline. Le saint n'en trouva pas de plus sûr que de confier toute l'administration temporelle à une personne qui à la bonne volonté joignît l'intelligence des affaires, le courage contre les difficultés, le crédit pour se procurer des ressources, la piété surtout, le zèle pour la gloire de Dieu et la charité pour le prochain. Ses yeux se portèrent sur Anne Petau, dame de Traversai, fille et veuve sans enfants d'un conseiller au Parlement de Paris. Madame de Traversai, nommée déjà parmi les plus zélées des Dames de l'Assemblée, avait fondé elle-même, en 1635, le monastère de la Conception, rue Saint-Honoré. A sa famille naturelle, elle consentit à ajouter cette famille adoptive, dont elle géra les intérêts avec une sagesse et une affection qui la mirent bientôt au-dessus des plus pressants besoins. Du reste, elle fut aidée en cela par la duchesse d'Aiguillon qui donna encore plus de 14,000 livres, et par quelques autres Dames de l'Assemblée qui contribuèrent à libérer au temporel la communauté.

Restait à en régler le spirituel. Vincent de Paul s'en chargea. A la mort de Froger, en 1647, André du Saussay, curé de Saint-Leu, official et grand vicaire de Paris, avait été nommé supérieur. Mais, au bout de trois ans, appelé au siége de Toul, il se démit en faveur d'Abelly, curé de Saint-Josse, avec qui il avait déjà partagé l'administration spirituelle et temporelle. Vincent engagea son disciple et son futur historien à accepter cette délégation. Abelly ne savait que lui obéir. Aussi, pendant quinze ans (1650-1665), jusqu'à sa nomination à l'évêché de Rodez, il travailla, de concert avec Vincent, à gouverner les Filles de la Croix. Il leur donna un règlement et des constitutions, auxquels il ajouta un directoire très-détaillé pour tous les offices du séminaire. A son départ pour Rodez, il se substitua dans la supériorité des Filles de la Croix Armand Poitevin, son successeur même à la cure de Saint-Josse. Revenu à Paris en 1675, après s'être démis de son évêché, et ayant trouvé la communauté orpheline encore par la mort de Poitevin, il en reprit la conduite et lui donna de nouvelles constitutions qui furent approuvées par François de Harlay, archevêque de Paris. Dès le 9 mai 1668, le cardinal de Vendôme, légat *a latere* en France, avait approuvé, au nom du Saint-Siége, le nouvel institut.

Dans l'intervalle de ces vingt-cinq années et dans la suite, les Filles de la Croix non-seulement se soutinrent, mais s'étendirent et embrassèrent toutes les œuvres de charité envers les personnes de leur sexe : écoles gratuites, pensionnats, asiles pour retraites, hospices à Ruel, à Moulins, à Narbonne, à Tréguier, à Aiguillon, à Saint-Brieuc, à Saint-Flour et à Limoges. Elles rendirent aux Filles de Saint-Joseph le service qu'elles avaient reçu elles-mêmes, en rétablissant la régularité dans leur discipline et l'ordre dans leur administration temporelle. Elles fournirent des sœurs à l'hôpital de la Pitié, et ne se retirèrent qu'après y avoir tout rétabli, et formé des maîtresses capables de leur succéder. Pendant les guerres de Picardie et de Flandre, elles prodiguèrent leurs soins à ces nombreux essaims de femmes et de filles

qui vinrent chercher un refuge à Paris. En cela elles aidèrent les Filles de Vincent et se montrèrent dignes de leur commun père. Car, d'après ce qui vient d'être dit, c'est avec raison qu'elles regardèrent le saint prêtre, sinon comme leur instituteur, au moins comme le réparateur et le conservateur de leur congrégation, comme celui à qui elles devaient cette seconde vie qui, dans les corps plus encore que dans les individus, est préférable à la première, presque toujours si éphémère ou si instable[1].

On comprend donc la vénération des Filles de la Croix pour saint Vincent de Paul, et leur reconnaissance pour un service dont le désintéressement seul égale l'importance. Car c'était, il semble, au détriment de ses Filles de la Charité que Vincent favorisait les Filles de la Croix, puisque les unes et les autres avaient tant d'œuvres communes, et qu'il appelait des étrangères et des rivales à partager des avantages et des droits dont il aurait pu garder le monopole à sa famille. Mais la rivalité chrétienne consiste à multiplier, et non à empêcher ou à supprimer les coopérateurs; tout au plus à lutter de dévouement et de zèle : or, sur ce dernier point, les Filles de la Charité ne pouvaient être vaincues.

X

Autres services rendus aux communautés de femmes.

Ce qui rehausse encore la valeur du service rendu aux Filles de la Croix et l'honneur de leur institut, c'est que Vincent était opposé en principe à l'établissement de nouvelles communautés. L'année 1647 nous en fournit un exemple. Un personnage qui possédait un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Florent-les-Saumur, voulait, depuis plusieurs années, le réunir au séminaire des Bons-Enfants, surchargé alors de l'entretien de quarante prêtres externes qui

1. *Hist. de l'établissement et des progrès de la congrégation des Filles de la Croix, de leur maison du séminaire au chef-lieu de leur société à Paris, sur la paroisse de Saint-Paul*, par le R. P. Beauvais, 1754, in-fol, Mss., chez les Filles de la Croix de Limoges.

ne lui payaient que sept sous par jour. Mais l'archevêque de Paris, François de Gondi, n'approuva pas la réunion, croyant ainsi user de représailles contre Vincent, qu'il accusait d'avoir employé son crédit auprès de la reine pour empêcher un nouvel établissement à Lagni. De plus, l'archevêque semblait mettre son approbation au prix d'un changement dans les dispositions de Vincent, et, par lui, dans celles de la reine. Avec tout son respect pour les prélats de l'Église, mais aussi avec une fermeté vraiment sacerdotale, Vincent lui répondit le 8 septembre : « Il est vrai que la reine, à son retour d'Amiens, m'a parlé de l'établissement de Lagni; il est vrai encore que je ne l'ai pas favorisé; mais j'ai eu de fortes raisons pour en agir ainsi. Depuis longtemps il a été arrêté dans le conseil ecclésiastique qu'on ne permettrait plus de nouveaux établissements de religieuses. On reconnaît qu'il y en a déjà trop, et Sa Majesté en reçoit souvent des plaintes. Plusieurs s'anéantissent d'elles-mêmes, et depuis peu on a vu se former et disparaître six ou sept de ces sortes de congrégations. Quelques-unes même ont donné du scandale et excité des murmures. D'ailleurs on ne connaît pas assez l'esprit de la reine, quand on la croit capable de changer du blanc au noir. Pour moi, je ne saurais ni me repentir, ni me dédire d'un avis que je n'ai donné qu'en la seule vue de Dieu. »

La vue de Dieu, en effet, l'espérance fondée d'un grand bien pour l'Église, voilà ce qui seul le pouvait déterminer à favoriser de nouveaux établissements de Filles. D'ailleurs, il regardait comme suffisant de pourvoir soit à la réforme, soit à la bonne conduite des communautés déjà existantes. C'est à quoi il s'employa encore avec ardeur au conseil de conscience.

Quand les abbayes avaient droit d'élection, il le leur conservait, et s'opposait avec vigueur aux intrigues de certaines religieuses, qui, désespérant de monter au premier rang par la voie des suffrages, y voulaient arriver par le crédit de leurs familles et par l'autorité du roi. De même faisait-il à l'égard des abbesses qui, élues pour trois ans,

selon l'usage de leurs communautés, sollicitaient des brevets de continuation. En ces cas, il résistait à toute autorité, même à celle de certains évêques qui préféraient la perpétuité des supérieures à une simple triennalité. « Toutes les innovations, répondait-il, qui se font contre les usages canoniquement établis, doivent être tenues pour suspectes. D'autre part, les filles, naturellement moins fermes dans le bien, s'oublient plus aisément dans les grandes charges, si elles s'y voient établies pour toujours. Et voilà pourquoi généralement les élections temporaires valent mieux dans leurs communautés que les perpétuelles. » Ainsi devait parler le saint fondateur des Filles de la Charité.

Les nécessités mêmes de la réforme ne le pouvaient induire à consentir à ce qu'il fût rien changé, sans l'agrément de l'autorité compétente, à l'ordre légal de nomination aux charges. Il y avait deux siècles que l'abbaye de Longchamps, fondée par Marguerite, sœur de saint Louis, était en proie à d'infâmes désordres. La division s'y étant introduite, elle fut l'objet de bien des demandes ambitieuses. Mais elle était élective; et, comme le saint l'écrivit à la reine le 3 novembre 1651, c'était au pape à décider, non au roi. Il pria donc la reine de veiller d'autant plus à ne se pas laisser surprendre, que les deux parties demandaient la réforme. Mais, encore un coup, il fallait l'intervention de l'autorité pontificale. La reine devait donc faire solliciter le pape par son ambassadeur à Rome, car ce serait une gloire pour elle de contribuer à la réforme d'un monastère depuis si longtemps désordonné.

L'abbesse de Longchamps prit les devants sur la cour. Elle fit présenter au pape une supplique où étaient exposés tous les désordres du monastère, malheureusement imputables aux franciscains, qui en étaient les supérieurs. Elle demandait l'exemption de leur autorité et la soumission à l'ordinaire. Un cardinal de la congrégation des Réguliers chargea Vincent de Paul de s'informer secrètement du contenu de la supplique. Après information sérieuse, Vincent répondit, au mois d'octobre 1652, qu'elle était con-

forme à la vérité. Il en appuya donc les clauses, à condition que l'ordinaire nommerait pour trois ans seulement, avec droit de le continuer trois ans encore, un visiteur séculier ou régulier, non franciscain toutefois, qu'il investirait, sauf recours à lui, de pleins pouvoirs pour établir la réforme; après quoi, les religieuses pourraient élire, de trois ans en trois ans, trois personnes parmi lesquelles l'ordinaire choisirait un visiteur[1].

Quand il venait à vaquer des abbayes à la nomination du roi, elles étaient aussitôt sollicitées par des personnes en crédit, au nom de services rendus à l'État, ou seulement de la naissance. C'était Vincent qui essuyait le premier assaut. Mais noblesse ou mérite des pères ne pouvaient, bien entendu, suppléer à ses yeux aux qualités des filles qu'on voulait mettre à la tête des communautés.

Ici, en changeant simplement les genres, nous aurions à reproduire la plupart des scènes racontées plus haut à l'occasion des bénéfices et des prélatures. Rien n'y manquerait, pas même l'escabeau lancé à la tête de Vincent par une dame dont il avait fait écarter la fille, plus novice qu'abbesse, et qu'il était allé visiter pour lui parler raison et non abbaye. « Dieu soit béni de la petite confusion que je viens d'essuyer pour sa gloire! » telle fut sa réponse.

De tante en nièce, une abbaye semblait héréditaire dans une grande famille. Vincent brisa enfin la lignée et ce singulier ordre de succession. Le chef de famille se vint plaindre à Saint-Lazare. En effet, c'était lui faire tort. Depuis longtemps, l'abbaye lui servait de maison de plaisance. Mari, femme, enfants et collatéraux s'y rendaient plusieurs fois chaque année et y faisaient grande chère aux dépens de la communauté. Leurs frais de plaisir étaient pris sur le nécessaire des pauvres religieuses qui, condamnées au secret, ne pouvaient que souffrir sans se plaindre. La mort de l'abbesse les avait mises en liberté. Craignant avec raison que, si la nièce remplaçait encore la tante, la succession ne fût pour elles que la continuation de leurs maux,

1. Bib. imp., Mss. supp. fr., 540[10], 2 fol. 471.

elles avaient tout fait pour obtenir une autre supérieure.

Vincent ne déclina pas la responsabilité de l'avis qu'il avait donné à la reine, et il essaya de faire comprendre au père les motifs de conscience qui l'y avaient poussé. Le calme même du saint ne fit que charger l'orage, qui éclata en colère, en injures et en menaces; mais rien ne put atteindre ni altérer sa sérénité. Il se réjouit intérieurement d'avoir été jugé digne de souffrir persécution pour la justice, et, ni dans cette circonstance ni dans aucune autre, il ne songea à se plaindre, moins encore à se venger de ses persécuteurs. Lui aussi, après avoir pris sa résolution, il allait droit devant lui; il renversait, fauchait tous les abus, et ensuite couvrait tout de sa patience et de sa charité.

Jamais il ne dut lui en coûter autant pour rester fidèle à ce plan de conduite, qu'en une occasion où il eut à résister aux prières d'Adrien Le Bon, l'ancien prieur de Saint-Lazare, à qui il avait voué tant de respect et de reconnaissance. Par ses avis et par ordre de la reine, avait été enfermée une abbesse de haute condition, mais qui avait donné à ses scandales un éclat égal à celui de sa naissance. Le prieur, qui avait de grandes obligations à cette religieuse, fut chargé par elle de travailler à son élargissement. Il accepta d'autant plus volontiers, qu'en cette affaire comme en tant d'autres, il croyait n'avoir qu'à dire un mot à Vincent pour lui obtenir sa liberté. Quel ne fut pas son étonnement, lorsqu'il vit non-seulement sa première proposition, mais toutes ses instances échouer contre le refus obstiné du saint homme! Calme et respectueux, mais inébranlable, Vincent se contentait de répondre: « Je ne le pourrais sans trahir ma conscience; je vous supplie donc très-humblement de m'excuser. — Quoi! Monsieur, s'écria alors le prieur blessé, est-ce ainsi que je suis traité par vous après vous avoir donné ma maison? Est-ce là votre reconnaissance pour tous les biens que j'ai faits à vous et à votre Compagnie? — Il est vrai, répliqua Vincent attristé jusqu'au fond de l'âme; il est vrai que vous nous avez comblés de biens et d'honneur, que nous vous avons les mêmes obligations que les

enfants à leur père; mais ayez agréable, Monsieur, de reprendre le tout, si, à votre jugement, nous ne le méritons qu'au prix de Dieu et de notre conscience. » Le prieur se tut et se retira mécontent. A quelques jours de là, lui-même fut informé, à n'en pouvoir garder de doute, des déportements scandaleux de l'abbesse et de l'injustice de ses réclamations. Noblement repentant, il se rendit aussitôt auprès du saint prêtre, et, se jetant à ses pieds : « Pardonnez-moi, lui dit-il, la précipitation du jugement que j'ai porté contre vous. Ne relâchez rien en ma considération, je vous prie, de la juste peine décernée contre la coupable. » Vincent, à genoux lui-même, accorda avec confusion le pardon demandé, et se réserva, s'il en eût été besoin, une justification encore plus triomphante. L'abbaye à laquelle on avait enlevé cette indigne supérieure n'avait que trop suivi ses exemples : elle était une sentine de vices. Purgée de cette influence funeste, et par les soins de Vincent, elle devint bientôt un sanctuaire de vertu et de piété [1].

Les abus que cherchait à déraciner le saint prêtre dans les communautés de femmes étaient de plus d'une sorte. Ainsi, les abbesses, sous prétexte d'âge ou d'infirmités, demandaient pour coadjutrices, avec future succession, leurs sœurs, leurs nièces ou d'autres parentes. Ces tendresses, ces calculs humains furent toujours déjoués par Vincent de Paul. Vacantes par mort, les abbayes pouvaient être réformées par une nouvelle supérieure librement choisie; les coadjutoreries n'étaient que la succession du relâchement et de l'indiscipline.

Il en était de même dans les résignations, où se mêlaient trop souvent l'intérêt de famille ou la cupidité. Vincent ne les laissait admettre qu'après examen scrupuleux des pièces.

Si, contre son avis, on préposait aux monastères des abbesses ou des prieures incapables, au moins il obtenait d'elles qu'elles passassent quelque temps dans des communautés ferventes pour y prendre l'esprit de leur état et les qualités de leur position. C'est ainsi qu'il fit souvent ad-

1. *Summ.*, p. 124.

mettre comme pensionnaires des abbesses et des coadjutrices dans les maisons de la Visitation, dont il connaissait la régularité.

Y avait-il trouble et division dans les monastères : il y faisait députer des personnes de vertu et d'expérience, munies de l'autorité du roi, pour y ramener l'ordre et la paix; ou bien il faisait enjoindre aux évêques et aux supérieurs de veiller à l'exécution des règlements.

Ainsi fit-il pour les abbayes de la Perrigne et d'Estival, au diocèse du Mans, toutes les deux dans un grand désordre. A Estival, où étaient des religieuses de Saint-Benoît, l'abbesse Claire Nau, venue du Pont-aux-Dames, au diocèse de Meaux, était en procès avec l'évêque, qu'elle accusait de fomenter un parti contre elle. Vincent en instruisit la reine, qui donna ordre à quatre religieuses de la Mère Marguerite d'Arbouze de se transporter à Estival, avec le consentement du saint évêque qui tenait alors le siége du Mans, Émery Marc de La Ferté, et de l'abbesse elle-même. Marguerite d'Arbouze, parente du garde des sceaux de Marillac, alliée, par conséquent, de Mlle Le Gras, était la réformatrice du Val-de-Grâce, qu'elle avait fait transférer à Paris. Par elle-même ou par ses filles, elle était souvent chargée de porter dans les autres monastères la réforme qu'elle avait établie dans le sien; ou bien les abbesses venaient s'instruire à son école et puiser dans sa maison l'esprit de leur état[1]. Estival subit heureusement, vers 1648, l'influence de ses filles, et la paix y succéda à de trop longues dissensions. Quant à l'abbaye de la Perrigne, de l'ordre de Saint-Augustin, Vincent y envoya une autre célèbre réformatrice, la mère Louise-Eugénie de Fontaines, fille d'un secrétaire du roi, qui, convertie par le P. Athanase Molé, était entrée, en 1630, au couvent de la Visitation de la rue Saint-Antoine, où elle s'acquit l'estime et la confiance de plusieurs prélats, des princesses et des dames les plus distinguées. Elle aussi fut chargée de remettre l'ordre en quelques abbayes, et elle réussit partout, no-

1. Voir sa *Vie*, par Fleury, 1684, in-8°.

tamment à la Perrigne; elle n'échoua qu'à Port-Royal[1].

Une autre religieuse de la Visitation, la mère Angélique L'Huillier, rétablit aussi le calme, toujours par les ordres de Vincent, au monastère de la Conception de la rue Saint-Honoré. Du reste, il serait long et monotone d'énumérer toutes les abbayes qui durent à notre saint la paix après les dissensions, l'ordre après l'indiscipline ; toutes celles qu'il préserva contre les erreurs dogmatiques ou contre les doctrines d'une fausse et dangereuse spiritualité. Car, en même temps qu'il veillait à leur discipline intérieure, il les protégeait contre tous les ennemis du dehors. On a vu comment il les ferma au jansénisme. Vers la même époque, il étouffa une secte d'illuminés qui avait pris naissance en Espagne à la fin du siècle précédent, et qui devait renaître un peu plus tard dans la personne de Molinos. Ces nouveaux mystiques, ces fanatiques plutôt, avaient trouvé des moyens de salut que l'antiquité ignora toujours, par lesquels ils voulaient réformer la piété et l'Église. Ils prétendaient ne relever ni de saint Pierre, homme terre à terre qui n'avait jamais connu les voies sublimes par où l'âme arrive à la déification; ni même de saint Paul, dont les doctrines en matière de dévotion et de spiritualité leur paraissaient tout à fait inférieures. C'était dans des révélations nouvelles qu'ils se vantaient d'avoir reçu les vrais principes de la piété.

Poursuivies avec vigueur sous Louis XIII, ces pernicieuses rêveries reparurent, notamment dans les diocèses de Paris et de Bazas, à la faveur des troubles de la minorité de Louis XIV, et, comme il arrive d'ordinaire, elles cherchèrent à s'insinuer dans les monastères de Filles. Déjà la séduction avait gagné un grand nombre d'âmes, lorsque Vincent de Paul, averti à temps, envoya dans les monastères des personnes savantes et vertueuses pour montrer le danger de ces fausses maximes, et fit veiller de si près les nouveaux dogmatiseurs qu'effrayés ils rentrèrent encore une fois dans l'ombre.

Ce ne sont pas les seuls services rendus à la religion par Vincent de Paul pendant la régence d'Anne d'Autriche. On

1. Voir sa *Vie*, par une religieuse du même couvent; in-12.

a vu au premier volume ce qu'il fit contre le blasphème et le duel. Il réfréna encore la licence d'une presse impie et immorale; l'insolence des troupes qui, ménageant moins le sacré que le profane, désolaient les temples, outrageaient les personnes consacrées à Dieu et détournaient la bénédiction céleste des armes royales. Ne pouvant abolir la comédie, autorisée par de si grands exemples, favorisée par deux ministres princes de l'Église, il fit interdire au moins les scènes trop indécentes et trop scandaleuses. Enfin il obtint de la reine qu'un vertueux ecclésiastique de sa conférence allât visiter les prisonniers d'État de la Bastille, jusqu'alors abandonnés, et les disposât, par leur réconciliation avec Dieu, à rentrer dans les bonnes grâces du roi.

Bien plus grand, bien plus salutaire encore à l'Église de France aurait été le rôle de saint Vincent de Paul pendant ces vingt années, si l'on avait laissé toute liberté à son zèle. Mais bientôt l'opposition intime entre ses vues et celles de Mazarin éclata au dehors, et passa dans les actes du conseil et du gouvernement. Pendant que l'un ne cherchait que Dieu et les intérêts de la religion, l'autre ne voyait que les intérêts de son ambition et de sa politique, auxquels il subordonnait au besoin Dieu et l'Église mêmes : deux lignes de conduite, on le voit, entre lesquelles était toute la distance du ciel à la terre.

Pour bien entendre cela, il est nécessaire de remonter jusqu'à Richelieu, dont Mazarin n'était, avec un génie et des moyens différents, que le continuateur. A Richelieu aussi remontait l'opposition de Vincent, que tous les bienfaits du grand cardinal n'avaient pu désarmer. A ce point de vue encore, il nous faut donc revenir sur nos pas, pour comprendre toute la politique du saint et du parti religieux à cette époque.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE

DU TROISIÈME VOLUME

LIVRE VI

(SUITE)

CHAP. III. MISSIONS D'EUROPE.

CHAP. IV. MISSIONS ÉTRANGÈRES.

LIVRE VII

LES FILLES ET LES DAMES DE LA CHARITÉ
LES HÔPITAUX

LIVRE VIII

LE CONSEIL DE CONSCIENCE

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

IMP. DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOÎT, 7.

